

Université de Montréal

**La modernisation de Tunis : un urbanisme et une
architecture d'État au miroir d'une anthologie de la
percée dans la médina (1881-1987)**

par

Nader Meddeb

Faculté de l'aménagement

Thèse présentée à la Faculté des Études Supérieures
en vue de l'obtention du grade de Philosophiæ Doctor (Ph.D) en aménagement
option histoire et théories

Février 2015

© Nader Meddeb, 2015

Résumé

Cette thèse traite de quelques moments clés dans l'histoire urbaine et architecturale moderne de la ville de Tunis. Elle les aborde conjointement à la problématique du percement de son noyau historique : la médina, née d'un projet de modernisation urbaine lancé par les beys de Tunis à la fin du XIXe siècle, poursuivi par le protectorat français de 1881 à 1956, puis par le gouvernement indépendant de 1956 à 1987. Partant, la recherche est répartie sur trois temps avec, au centre, le projet de la percée dite de la Casbah adopté par le Président Bourguiba à la fin de 1959. Pour plusieurs raisons, ce moment est cité rapidement dans la littérature malgré son importance dans la compréhension du visage actuel de la capitale tunisienne. Pour le saisir, on a dû retourner aux premières tentatives de percement de la médina de Tunis par le colonisateur français en 1887. Puis, on s'est progressivement approché de l'ancêtre direct de la percée bourguibienne paru sur le Plan directeur de Tunis en 1948. De ce premier temps, on a mis en valeur les stratégies coloniales dans leur gestion du territoire et leur rapport au processus de valorisation/dévalorisation du patrimoine issu de la civilisation arabo-islamique. Le second temps, qui correspond au plan de décolonisation mené par l'État indépendant dès 1955, est marqué par le lancement d'un « concours international ouvert pour une étude d'aménagement de la ville de Tunis » organisé par le Secrétariat d'État aux travaux publics en collaboration avec l'Union internationale des architectes. L'étude de cet événement et du colloque qui l'a suivi a ôté le voile sur ses raisons d'être politico-économiques que dissimulaient les usuels soucis de l'hygiène, de la circulation et de l'embellissement du Grand Tunis. Pour appuyer davantage ces constats, un troisième et dernier temps a été dédié au chantier de Tunis au lendemain du concours. L'accent mis sur les lieux symboliques du pouvoir et le désir obsessif des autorités à se les approprier ont réduit ce chantier à une redistribution concertée des symboles de la souveraineté nationale dans le but de centraliser et de personnifier le pouvoir en place.

Le présent travail se situe dans le cadre des études postcoloniales et projette un regard critique sur la décolonisation en rapport avec ce qu'on a taxé d'urbanisme d'État. Propulsé par une certaine perception de la modernité, cet urbanisme est indissociable d'une instrumentalisation politique qui met l'accent sur les questions identitaires et patrimoniales, insiste sur la rupture avec le passé et tend à écarter l'opinion publique des questions inhérentes à l'aménagement du territoire et à la sauvegarde de la mémoire collective. En procédant par une analyse contextuelle de faits historiques et une lecture typomorphologique de la percée de la Casbah, cette recherche attire l'attention sur l'ampleur de certaines décisions gouvernementales concernant l'aménagement de l'espace urbain et la conservation de l'héritage architectural à court, moyen et long termes. Elle renseigne aussi sur le rôle des collectivités, de l'élite et des professionnels dans la canalisation de ces décisions pour ou contre leur droit à la ville.

Mots-clés : modernité, Tunis, urbanisme, architecture, patrimoine, percée, médina, colonisation, décolonisation, Bourguiba, orientalisme, symbolique, pouvoir, espace, public.

Abstract

This thesis deals with some key moments in the modern urban and architectural history of Tunis, in conjunction with the problematic of building a straight avenue through the historical core of the city : the Medina. This intervention in ancient urban fabric has its origins in an urban modernization project launched by the Beys of Tunis during the 19th century, pursued by the French coloniser from 1881 to 1956 and then by the independent government from 1956 to 1987. The research is organised in three time periods with main focus on the project called “*la percée de la Casbah*” adopted by the first president Habib Bourguiba at the end of 1959. For several reasons, it has been quoted in a sketchy way in the literature despite its importance in understanding the actual urban and architectural face of the Tunisian capital. In order to understand this chapter more thoroughly, we had to go back to the first attempts of urban improvement of the city conducted by the French coloniser since 1887. Studying further, we were able to identify the direct ancestor of what we called “*la Percée Bourguibienne*” appearing in the master plan of Tunis in 1948. From the first period (1881-1956), we highlighted the colonial strategies in managing the territory and their relationship to the process of valorisation/devalorisation of the Arab-Islamic heritage. The second period (1956-1964), coinciding with the initiation of decolonization conducted by the independent government since 1955, is being marked by an “open International competition for studying the development of the city of Tunis” organized by the Secretariat of State for public works in collaboration with the International Union of architects. Studying this event and the following seminar, the real political and economic reasons could be unveiled, concealed behind the trivial arguments concerning hygiene, traffic and beautification of Tunis. In order to reinforce this conclusion, the third period (1964-1987) has been dedicated to studying the main projects following the competition. The approach of the authorities focusing on the symbols of power and the obsessive desire to take ownership of them, reduced this improvement plan to a simple redistribution of the symbols of national sovereignty in favor of centralization and personification of the political power.

This thesis belongs to the postcolonial studies. It projects a critical point of view on the decolonization in relation to what we named “*urbanisme d'état*” (urbanism of State). Propelled by a certain perception of Modernity, this urbanism is closely related to the political instrumentalization that puts emphasis on the question of identity and heritage, insists on rupture with the past simultaneously and tends to distract the public conscience from the issues related to territory development and preservation of collective memory. By using both of the methods: the contextual analysis of historical facts and the typomorphological analysis, this research draws attention to the magnitude of some governmental decisions regarding the development of urban space and the conservation of the architectural heritage throughout the time. It also informs about the role of communities, the elite and the professionals in channeling these decisions for or against their right to the city.

Keywords: modernity, Tunis, urbanism, architecture, heritage, *percée*, medina, colonization, decolonization, Bourguiba, Orientalism, symbolic, power, public, space.

ملخص

تتطرق هذه الأطروحة إلى فترات معينة من التاريخ المعماري و الهندسي الحديث لمدينة تونس و تتناولهن إنطلاقا من مشكل شق المدينة العتيقة المبرمج ضمن مشروع تحديث البلدة الذي أسس إليه البايات في أواخر القرن التاسع عشر و واصلته الحماية الفرنسية ما بين 1881 و 1956 ثم الحكومة المستقلة طيلة الفترة المتراوحة بين 1956 و 1987. إستنادا لهذا، ينقسم البحث إلى ثلاث فترات يتوسطها ما يسمى بمشروع شق القصبة الذي تبناه الرئيس بورقيبة في أواخر 1959. غالبا ما يتم ذكر هذا الحدث سطحيا في النصوص رغم أهميته في فهم الوجه الحالي للعاصمة التونسية. لاستعابه، قمنا بالرجوع إلى أولى محاولات شق المدينة من طرف المستعمر في 1887، و من هنا تدرجنا نحو أصل المشروع البورقوبي الذي تضمنه المثال الرئيسي لتونس في 1948. من خلال دراستنا لهذه الفترة الأولى، تجلت لنا السياسات الإستعمارية في التهيئة العمرانية وعلاقتها بعملية الترقية/ التخفيض من شأن تراث الحضارة العربية الإسلامية. تتخلل الفترة الثانية الموافقة لعملية القطع مع النظام الإستعماري التي شرعت فيها الدولة المستقلة منذ 1955، "مناصرة عالمية مفتوحة لدراسة التهيئة العمرانية لمدينة تونس" نظمتها إدارة الدولة للأشغال العامة بالتعاون مع الإتحاد العالمي للمهندسين المعماريين. دراستنا لهذا الحدث و الندوة التي تبعته أزاحت الغطاء عن مسيبياته السياسية و الاقتصادية التي غالبا ما تخفيها مشاكل النظافة، التجوال و تجميل تونس الكبرى. لمزيد دعم هذه النتائج، إهتمنا في الفترة الثالثة والأخيرة بالأشغال في تونس إثر المناظرة. التركيز على الأماكن الرامزة للسلطة والرغبة الملحة من السلطات للتملك بها جعلنا من هذه الأشغال مجرد إعادة توزيع لرموز السيادة الدولية و العمل على مركزة السلطة و تشخيصها

هذا العمل يندرج ضمن "دراسات ما بعد الإستعمار" ويقترح نظرة نقدية لعملية القطع مع النظام الإستعماري في علاقتها بما سميناه "تعمير الدولة (أو السلطة)". يدعم هذا التعمير تصور معين للحدث لا يمكن فصله عن بعض الحسابات السياسية المرتكزة على قضايا الهوية و التراث، على الفصل التام مع الماضي و إقصاء الرأي العام من جل المسائل المتعلقة بالتهيئة العمرانية و صيانة الذاكرة العامة. بتحليلها لبعض الوقائع التاريخية وقراءتها التيبومورفولوجية لعملية شق القصبة، هذه الدراسة تحسس بجسامة بعض القرارات الحكومية في ما يخص تهيئة المجال العمراني و الحفاظ على الموروث المعماري في الأمد القريب، المتوسط والبعيد. وتوضح أيضا أهمية دور المجتمعات المحلية، النخبة المثقفة والمهنيين في توجيه هذه القرارات لصالح أو ضد حقهم في المدينة

مصطلحات : الحداثة، تونس، العمران، العمارة، التراث، شق، المدينة، الإستعمار، القطع مع الاستعمار، الحبيب بورقيبة، الاستشراق، الرمزية، السلطة، الفضاء، العام

Table des matières

Résumé	I
Abstract	II
ملخص	III
Table des matières	IV
Liste des figures	VII
Liste des tableaux	XI
Liste des abréviations	XI
Remerciement	XII
Chapitre introductif	2
0.1 Préambule	2
0.2 Éléments de problématique	6
0.2.1 La modernité : paradoxes et complexité	8
0.2.2 La modernité dans les contextes arabo-musulman et tunisien : mode de réception, obstacles et conséquences	15
0.2.3 Modernité, villes et architecture : la technique, la table rase et l'hybridation comme limites de la ville moderne	22
0.2.4 Questions de recherche et hypothèses :	43
0.2.5 Objets et objectifs de la recherche :	46
0.3 Méthodologie	47
0.3.1 Positionnement disciplinaire :	47
0.3.2 Littérature choisie :	48
0.3.3 Méthode(s) d'analyse et de traitement des données :	61
0.3.4 Plan de la thèse :	64
A. L'avant percée bourguibienne : la médina de Tunis face aux stratégies coloniales dans leur gestion du territoire et du patrimoine.....	67
A.1. La percée : notions générales	68
A.1.1. Définitions	68
A.1.2. Les premières percées italiennes : la perspective au service de la percée	70
A.1.3. La transformation de Paris : origines, typologie et retombées politiques, sociales et patrimoniales des percées haussmanniennes	72
A.1.4. La percée dans le monde arabo-musulman : le cas du Caire	79
A.1.5. La percée au Maghreb : cas des villes algériennes et marocaines	84
A.1.6. Des problèmes d'hygiène au souci de glorification : la percée voie triomphale	93
A.1.7. Conclusion	99
A.2. Tunis et sa médina : généralités	100
A.2.1. Aperçu historique	100
A.2.2. La médina de Tunis : particularités urbaines et architecturales :	105
A.2.3. Conclusion : les voiles de Tunis à l'épreuve de la modernisation	123

A.3.	La médina de Tunis : conditions d'hygiène à la fin du XIXe siècle, genèse et développement de la ville coloniale, naissance de la voie publique et les premières tentatives de percement de la médina :.....	125
A.3.1.	Conditions d'hygiène et initiatives beylicales à la veille de l'installation du protectorat français en 1881 :.....	125
A.3.2.	L'administration de Tunis entre 1881 et 1914 : réajustements administratifs et réappropriation des lieux de pouvoir.....	131
A.3.3.	« Projet de transformations des deux quartiers » (1887-1890) : les premières tentatives de percement de la médina de Tunis selon le procédé haussmannien	136
A.3.4.	Leçon tirée de l'étude du dossier Delamarre-Ferrand-Duret : les visées politiques de l'urbanisme de correction.....	146
A.3.5.	Conclusion :	149
A.4.	Essais d'aménagement de la ville de Tunis et évolution de la « théorie » de la percée dans l'imaginaire administratif (1914-1948).....	151
A.4.1.	Situation urbaine à la veille de la Première Guerre mondiale.....	151
A.4.2.	Plan de Victor Valensi et l'appel à la conscience patrimoniale (1920) :.....	155
A.4.3.	Du plan Prost (1930) au plan Chevaux et Eloy (1933) : de la percée séparatrice aux multiples percées réduites	159
A.4.4.	La reconstruction en Tunisie : une autre modernité, conflits d'intérêts et naissance de l'ancêtre direct de la percée est-ouest de la médina (1943-1947):	171
A.4.5.	La situation urbaine à la veille de l'indépendance : ghettoïsation et <i>gourbification</i> du noyau historique et la genèse d'une raison de plus pour le percement est-ouest.	182
A.4.6.	Conclusion :	190
A.4.7.	Conclusion de la partie A : le processus de valorisation/dévalorisation du noyau historique et les conditions politiques à la veille de l'indépendance	195
B.	La percée bourguibienne : l'indépendance et la marche à pas de géant vers la modernité.....	199
B.1.	Fondation de l'État moderne et les phases d'une rupture avec une Tunisie d'antan : la solution de la percée au nom de la modernisation	200
B.1.1.	Modernité et rupture avec le passé : Changement de régime, restrictions prises et leurs influences sur le patrimoine arabo-islamique.....	202
B.1.2.	Les prémisses du projet modernisateur de la ville de Tunis : de la dégourbification à la percée de la médina.....	206
B.1.3.	Conclusion : aspects du nouvel État moderne.....	212
B.2.	La percée prolongement de l'avenue H. Bourguiba à travers la médina : Phase I – Étude des plans Kosmin et Cacoub (1956-1958) (fig. B.2.1) :	214
B.2.1.	Analyse des pièces écrites : Rapports, discours et arguments des différents concepteurs.....	214
B.2.2.	Analyse des pièces dessinées : analyse typomorphologique de la percée est-ouest 233	
B.2.3.	L'aménagement de la Casbah : un essai de réappropriation du chef-lieu	253
B.2.4.	Conclusion :	257
B.3.	La percée prolongement de l'avenue H. Bourguiba à travers la médina : phase II – Le concours international pour une étude d'aménagement dans la ville de Tunis (1959-1961) : 261	

B.3.1.	Composition administrative à partir de 1958 :	262
B.3.2.	À propos du recours à l'UIA pour l'organisation du concours :	264
B.3.3.	Chronique du « concours pour une étude d'aménagement dans la ville de Tunis » : 269	
B.3.4.	Conclusion.....	286
B.4.	La percée prolongement de l'avenue H. Bourguiba à travers la médina : Phase III – Relecture des projets primés et colloque international autour des résultats du concours :....	288
B.4.1.	Relecture des projets primés : réponses à la voie à travers la médina et perceptions de la ville indigène	288
B.4.2.	Colloque autour du thème du concours international ouvert pour une étude d'aménagement dans la ville de Tunis :	323
B.4.3.	Conclusion :.....	329
B.4.4.	Conclusion de la partie B :	331
C.	L'après-percée bourguibienne : Tunis en chantier et le dévoilement d'un urbanisme d'État.....	334
C.1.	Tunis en chantier : les tentatives de récupération des symboles de la souveraineté nationale :	335
C.1.1.	L'avenue Habib Bourguiba : le portrait urbain du « combattant suprême »	338
C.1.2.	Le coup d'envoi du chantier urbain du Grand Tunis : des percées réalisées et des échecs enregistrés	351
C.1.3.	Conclusion :.....	370
C.2.	Les répercussions du chantier urbain à Tunis sur le patrimoine, la redistribution des rôles, les villes en compétition et l'« espace public »	372
C.2.1.	La genèse des institutions patrimoniales, les premières tentatives de sauvegarde et l'authenticité remise en question.....	372
C.2.2.	Olivier Clément Cacoub, l'accomplissement de la figure de « l'architecte du roi » et la concrétisation du projet présidentiel au détriment de la médina de Monastir :	381
C.2.3.	Sur la notion d'« espace public » à Tunis : mythe ou réalité ?.....	386
C.2.4.	Conclusion de la partie C : bilan des transformations ramenées à Tunis et d'autres régions au lendemain du concours de la percée	393
C.3.	Conclusion générale	399
C.3.1.	Résultats de la recherche	399
C.3.2.	Contribution de la thèse à la connaissance et avantages méthodologiques	415
C.3.3.	Ouverture.....	418
C.4.	Références	421
C.4.1.	Fonds d'archives consultés (par pays) :.....	421
C.4.2.	Bibliographie	426
C.4.3.	Sites web (consultés entre 2012 et 2014) :.....	436
C.5.	Annexes :	437

Liste des figures

Fig.0.1 : Fête de la femme 1966	2
Fig.0.2 : Exemple d'uniformes adoptés pour le <i>Nizami army</i>	16
Fig.0.3 : À chaque architecte son automobile.....	29
Fig.0.4 : Exemple de « mini-ville » à cachet arabisant : le pavillon de la Tunisie à l'exposition universelle 1889 à Paris.....	37
Fig.0.5 : Figures de l'orientalisme architectural à Tunis (fin XIXe - début XXe siècle)	37
Fig.0.6 : Le Corbusier à Alger (1931-1932)	38
Fig.A.1.1 : La cité idéale de Francesco di Giorgio.....	70
Fig.A.1.2 : Plan de Rome au XVIIIe siècle.....	72
Fig.A.1.3 : Plan des places Louis XV (1765).....	73
Fig.A.1.4 : Schéma comparatif des terrains expropriés pour des différents percements.....	76
Fig.A.1.5 : Haussmann-Pacha.....	79
Fig.A.1.6 : Nouveau plan du Caire (1886) fait sur la base du plan de l'architecte Pierre-Louis Grand (dit aussi Grand Bey) en 1874 et édité par Mme J. Barbier.....	81
Fig.A.1.7 : Modernisation du Caire.....	82
Fig.A.1.8 : Alignement des voies stratégiques et création de la place du gouvernement dans la ville d'Alger.....	86
Fig.A.1.9 : Plan de la ville d'Alger, comprenant le port, les fortifications nouvelles et les divers projets de construction et d'alignement (1830).....	87
Fig.A.1.10 : Alger. Projet d'une nouvelle ville dressé et présenté le 20 janvier 1858 au maréchal Comte Randon.....	88
Fig.A.1.11 : Essai d'aménagement de Rabat par Henri Prost (1916-1951)	92
Fig.A.1.12 : Aménagement du grand boulevard le IV Zouave et la place de France à Casablanca par H. Prost (1914).....	93
Fig.A.1.13 : Plan partiel du Parkway à Philadelphie par Jacques Gréber (1919).....	95
Fig.A.1.14 : Plan de la voie triomphale de Washington par Brunham et associés (1902)	95
Fig.A.1.15 : La percée/Avenue du Führer (1937).....	97
Fig. A.2.1 : Plan de Tunis et ses environs vers 1764.....	101
Fig. A.2.2 : Attaque de la flotte turque sur la Goulette et Tunis au cours de l'été 1574	104
Fig. A.2.3 : Burnous et <i>sefsari</i>	108
Fig. A.2.4 : Analyse typo-morphologique de la médina de Tunis par Roberto Berardi	110
Fig. A.2.5 : Disposition d'une agglomération résidentielle dans la cité	115
Fig. A.2.6 : les voiles (vêtement) de Tunis fin XIXe siècle.	116
Fig. A.2.7 : Quelques portes de la médina	117
Fig. A.2.8 : Le pli de la chicane	118
Fig. A.2.9 : Portes d'une demeure : <i>Dar El-Monastiri</i> (Rue El-Monastiri – début XIXe siècle).	119
Fig. A.2.10 : <i>Dar Lasram</i> – (Palais du XVIIIe siècle, actuel siège de l'ASM) – Rue du tribunal.	120
Fig. A.2.11 : Chambre (<i>bit</i>) – Typologie	122
Fig. A.2.12 : Devenir des voiles tunisois à partir de la seconde moitié du XIXe siècle.	124
Fig. A.3.1 : Plan schématique de la médina de Tunis (1860)	126
Fig. A.3.2 : Plan de la médina de Tunis par l'architecte ingénieur Pierre Colin – 1860	128
Fig. A.3.3 : L'avenue de France vers 1900.....	130
Fig. A.3.4 : Pavillon de la Régence de Tunis à l'exposition universelle 1867.....	132
Fig. A.3.5 : La place de la résidence vers 1910.....	135
Fig. A.3.6 : La milice tunisienne.....	135
Fig. A.3.7 : Place <i>Bab Souika</i> à la fin du XIXe siècle.....	136
Fig. A.3.8 : La hara de Tunis.....	137

Fig. A.3.9 : Schéma explicatif des différentes phases du déroulement du dossier Delamarre-Ferrand-Duret (1888-1890)	139
Fig. A.3.10 : Plan de la médina de Tunis avec les deux percées prévues par Delamarre-Ferrand-Duret.....	140
Fig. A.3.11 : Percée Sidi Mehrez.....	141
Fig. A.3.12 : Percée Es-Sadikia.....	142
Fig. A.3.13 : Percée et bandes d'immeubles prévues par la société Maréchal-Duret – 4 ^{ème} proposition- prolongement de la rue Es-sadikia.....	145
Fig. A.3.14 : Quartier Grolée –Lyon – avant et après l'intervention Delamarre-Ferrand ...	148
Fig. A.3.15 : Chemin de fer/trame urbaine de Tunis en 1888.....	148
Fig. A.4.1 : La nouvelle répartition spatiale de Tunis à la veille de la 1 ^{ère} GM.....	151
Fig. A.4.2 : Tunis en 1914.....	152
Fig. A.4.3 : L'avenue Jules Ferry et l'avenue de France vers 1914.....	153
Fig. A.4.4 : L'avenue Gambetta vers 1914.....	153
Fig. A.4.5 : Ministère des finances – extension 1915.....	154
Fig. A.4.6 : Phénomène de tassement.....	155
Fig. A.4.7 : Plan Victor Valensi – Proposition pour l'aménagement de Tunis 1920.....	157
Fig. A.4.8 : Traitement des mini-percées par V. Valensi (1920)	158
Fig. A.4.9 : Aménagement prévu par Valensi pour l'extrémité de l'avenue Jules Ferry (1920)	158
Fig. A.4.10: Plan d'expropriation pour l'agrandissement de la place de la Bourse (1924)	160
Fig. A.4.11 : Place du Cardinal Lavigerie (ancienne place de la bourse) – 1925.....	162
Fig. A.4.12 : Portion du plan Prost – Intervention envisagée au niveau de la Hara par le Service d'urbanisme de la ville.....	164
Fig. A.4.13 : Plan Prost – Dessin I : État actuel avec les transformations envisagées par le Service d'urbanisme.....	164
Fig. A.4.14 : Plan – proposition- Henri Prost 1930.....	165
Fig. A.4.15 : La Hara rénovée (fin des années 1930)	169
Fig. A.4.16 : Plan Chevaux et Eloy (1933-1935)	170
Fig. A.4.17 : Groupe formé par Bernard Zehrfuss pour la reconstruction.....	172
Fig. A.4.18 : La maison minima tunisienne : axonométrie et configuration spatiale.....	174
Fig. A.4.19 : L'habitat minimum au Maroc.....	174
Fig. A.4.20 : Immeuble de la Direction des services de sécurité publique du protectorat à Tunis (1945)	175
Fig. A.4.21 : Schéma pour l'aménagement de Tunis par Bernard Zehrfuss et Francis Jerrold – 1945.....	177
Fig. A.4.22 : Plan d'aménagement de Tunis par Francis Jerrold – 1946.....	179
Fig. A.4.23 : Plan directeur régional de Tunis – 1946.....	180
Fig. A.4.24 : Plan directeur de Tunis 1948.....	181
Fig. A.4.25 : Plan de zone de la commune de Tunis, 1954.....	183
Fig. A.4.26 : Naissance d'un nouvel ordre socio-économique et retour à la temporalité paysanne.....	187
Fig. A.4.27 : Voile, circuit féminin, référence religieuse et mode de production spatiale	187
Fig. A.4.28 : Médina et quartiers spontanés de Tunis à l'aube de l'indépendance.....	188
Fig. B.1.1 : Cas d'un palais menacé ruine : Dar Cherif.....	204
Fig. B.1.2 : Phénomène d' <i>oukalis</i> ation.....	209
Fig. B.2.1: Phase I de la tentative de percement de la médina : Les plans Kosmin et Cacoub.	215
Fig. B.2.2 : Percée projetée entre <i>Bab Bhar</i> et <i>Bab</i> Sidi Abdallah (1956-57).....	216
Fig. B.2.3 : Plan pour le projet d'amélioration de la circulation dans la ville de Tunis – 9 octobre 1956.....	217
Fig. B.2.4 : Plan de de la percée (1957) - Architecte : Michel Kosmin.....	220

Fig. B.2.5 : Simulation - Plan de la percée Est-Ouest de la médina de Tunis (tranche I) – 1956.....	223
Fig. B.2.6 : Simulation - Plan de la percée entre la place du gouvernement et <i>Bab Sidi Abdallah</i> (tranche II).	223
Fig. B.2.7 : Intérieur de la résidence privée de Zehrfuss.....	225
Fig. B.2.8 : Villa privée de Bourguiba à Tunis (21-mars 1955)	225
Fig. B.2.9 : Dessin explicatif (3 février 1958)	226
Fig. B.2.10 : Dessin explicatif (21 janvier 1958)	227
Fig. B.2.11 : La percée selon Cacoub.....	227
Fig. B.2.11 : Olivier Clément Cacoub (1920-2008)	229
Fig. B.2.12 : Monument aux Martyrs de la guerre – 1953.....	230
Fig. B.2.13 : Zone d'intervention – environnement de la rue de la Casbah.....	233
Fig. B.2.14 : Rassemblement dans la place de la Casbah devant Dar El-Bey.....	234
Fig. B.2.15 : Souks et disposition spatiale des boutiques dans le noyau central de la médina de Tunis.....	235
Fig. B.2.16 : Eléments premiers principaux dans le secteur d'intervention.....	238
Fig. B.2.17 : Eléments premiers à vocation résidentielle : palais et demeures bourgeoises dans le secteur d'intervention.	239
Fig. B.2.18 : Eléments premiers à vocation religieuse : mosquées, <i>masjeds</i> , <i>zauïas</i> et marabouts dans le secteur d'intervention.....	240
Fig. B.2.19 : Eléments premiers à vocation administrative dans le secteur d'intervention	241
Fig. B.2.20 : Eléments premiers à vocation marchande : les souks dans le secteur d'intervention.....	242
Fig. B.2.21 : Typologie architecturale et voirie de la zone d'intervention	243
Fig. B.2.22 : Plans masse de la percée et son emprise.....	244
Fig. B.2.23 : Les nouvelles issues.....	245
Fig. B.2.24 : Rapport aux éléments premiers.....	246
Fig. B.2.25 : La porte de France et la nouvelle allure du Champs d'Élysées tunisois....	247
Fig. B.2.26 : Hybridité – Contraste deux registres architecturaux.....	248
Fig. B.2.27 : Emprise des expropriations.....	249
Fig. B.2.28 : Vide née de l'incompatibilité entre la disposition parcellaire des habitations de la médina et le nouveau tracé.	249
Fig. B.2.29 : Emprise des immeubles et regroupement parcellaire.....	250
Fig. B.2.30 : Relation aux limites et jonctions avec les voies périphériques.....	251
Fig. B.2.31 : Réaménagement de la Casbah.....	253
Fig. B.2.32 : Programme architectural pour le réaménagement de la Casbah (plan masse)	254
Fig. B.2.33 : Proposition de Zehrfuss pour le réaménagement de la Casbah (21 janvier 1958).....	255
Fig. B.3.1 : Les six étapes du concours d'une étude pour l'aménagement de Tunis (1959-1961)	271
Fig. B.3.2 : Emprise des projets thèmes du concours international pour l'aménagement de Tunis (1959)	273
Fig. B.3.3 : Membres du jury (1960)	278
Fig. B.3.4 : Délibérations le 18 janvier 1961 à 9h du matin.	281
Fig. B.3.5 : La visite solennelle de Bourguiba à la salle d'exposition des projets du concours – Salut aux rythmes de l'hymne national.....	281
Fig. B.3.6 : Pierre Vago expliquant au président l'un des projets primés (projet de l'équipe turque- cas du tunnel)	284
Fig. B.4.1 : Projet de l'équipe bulgare, 2 ^{ème} prix ex-aequo, Plan d'ensemble.....	289
Fig. B.4.2 : Plan masse de la nouvelle avenue et son environnement immédiat.....	290
Fig. B.4.3 : Rapport à l'ensemble et emprise de l'intervention bulgare dans la médina...	291
Fig. B.4.4 : Perspective (côté médina) sur le premier tronçon de la nouvelle avenue....	292
Fig. B.4.5 : La rupture d'échelle dans la Casbah.	293

Fig. B.4.6 : Aménagement au bord du lac de Tunis.	294
Fig. B.4.7 : Projet de l'équipe turque, 2 ^{ème} prix ex-aequo, Plan d'ensemble.....	296
Fig. B.4.8: Détail – Voie souterraine, aménagement de la médina et de la Casbah.....	297
Fig. B.4.9 : Système d'irrigation à l'intérieur de la médina.	298
Fig. B.4.10 : Rapport à l'existant et emprise de l'intervention turque dans la médina.....	299
Fig. B.4.11 : Entrée au centre gouvernemental.....	301
Fig. B.4.12 : Le mémorial.....	301
Fig. B.4.13 : Perspective sur noyau gouvernemental et la résidence présidentielle.....	301
Fig. B.4.14 : Bassin aménagé sur les berges du lac de Tunis.....	301
Fig. B.4.15 : Projet de l'équipe polonaise, 2 ^{ème} prix ex-aequo : Plan d'ensemble.....	303
Fig. B.4.16 : Détail sur la médina et la voie surhaussée.....	304
Fig. B.4.17 : Détail de la voie surhaussée et l'aménagement prévu dans la médina.....	305
Fig. B.4.18 : Rapport à l'existant et emprise de l'intervention polonaise dans la médina...	306
Fig. B.4.19 : Vue sur le centre gouvernemental depuis l'ancienne rue de la Casbah.....	307
Fig. B.4.20 : Rapport à l'existant et emprise de l'intervention tchécoslovaque dans la médina.....	309
Fig. B.4.21 : Détail de la voie /canal et l'aménagement prévu dans la médina.....	310
Fig. B.4.22 : Les trois circuits.....	311
Fig. B.4.23 : Rapport à l'existant et emprise de l'intervention belge dans la médina.....	313
Fig. B.4.24 : La voie conçue par l'équipe belge – Plan masse.....	314
Fig. B.4.25 : Présidence bourguibienne VS Palais de l'Aurore.....	316
Fig. B.4.26 : Emprise de l'intervention italienne sur la médina.	317
Fig. B.4.27 : La voie conçue par l'équipe italienne – Plan masse.....	318
Fig. B.4.28 : Projet de l'équipe italienne : mention : La résidence présidentielle.....	321
Fig. B.4.29 : Projet de l'équipe italienne : mention : Le mémorial.....	321
Fig. B.4.30 : Colloque autour du thème du concours international ouvert pour une étude d'aménagement de la ville de Tunis – photos des participants.	324
Fig. C.1.1 : Plan d'aménagement du centre historique de Damas.....	337
Fig. C.1.2 : Aménagement du centre historique de Meshed en Iran.....	338
Fig. C.1.3 : Avenue Habib Bourguiba (plan et profil - de nos jours)	339
Fig. C.1.4 : Place de la victoire.....	340
Fig. C.1.5 : Statue équestre de Bourguiba.....	341
Fig. C.1.6 : Place de l'indépendance & Statue d'Ibn Khaldoun (1978)	342
Fig. C.1.7 : Bâtiment du ministère de l'intérieur (vers 1945)	343
Fig. C.1.8 : Théâtre municipal de Tunis.....	344
Fig. C.1.9 : La tour de l'hôtel Africa - Tunis.....	345
Fig. C.1.10 : Les deux variantes de tours à substituer au complexe Palmarium-Casino-Tunisia Place Hôtel.....	346
Fig. C.1.11 : Casino municipal de Tunis – Vers la première décennie du XXe siècle.....	346
Fig. C.1.12: Comparaison de la toponymie de l'avenue en 1900 et après l'indépendance...	348
Fig. C.1.13: « Première phase d'aménagement du plan directeur du Grand Tunis (mars 1964) »	352
Fig. C.1.14: La percée de Sidi El-Béchar (1964)	353
Fig. C.1.15 : Etat actuel de la percée Sidi El-Béchar.....	354
Fig. C.1.16 : Nouveaux modes d'occupation de la voie et de la façade publiques.....	354
Fig. C.1.17 : Plan d'implantation du futur centre gouvernemental (1965).....	356
Fig. C.1.18 : Le centre gouvernemental – photomontage de la maquette du projet sur le site d'implantation.....	357
Fig. C.1.19 : Le centre gouvernemental – Coupes.....	358
Fig. C.1.20 : Le centre gouvernemental : traitement des façades et vue sur rampe.....	357
Fig. C.1.21 : Le centre gouvernemental : perspectives.....	358
Fig. C.1.22 : La maison du Parti (PSD) (1985)	359
Fig. C.1.23 : Plan d'ensemble : schéma viaire et aménagement de l'île artificielle dans le lac de Tunis (1969).	360

Fig. C.1.24 : Zoom sur l'île artificielle (1969).....	361
Fig. C.1.25 : Quartier <i>Bab Souika</i> : situation.....	363
Fig. C.1.26 : Allure de la percée/liaison entre la mosquée Sidi Mehrez et la mosquée Saheb Ettabaa.....	363
Fig. C.1.27 : Les coupoles de la mosquée Sidi Mehrez.....	364
Fig. C.1.28 : Plan et vue à vol d'oiseau de la percée <i>Bab Souika-Halfaouin</i>	366
Fig. C.1.29 : Maquette du projet <i>Bab Souika</i>	366
Fig. C.1.30 : Vue aérienne récente sur la percée.....	367
Fig. C.1.31 : Bureau de poste de <i>Bab Souika</i>	367
Fig. C.1.32 : Arabisation de <i>Bab Souika</i>	367
Fig. C.1.33 : Proposition Cacoub pour l'aménagement de la place <i>Bab Souika</i>	368
Fig. C.1.34 : La place <i>Bab Souika</i> aujourd'hui.....	369
Fig. C.1.35 : Réappropriation iconique des lieux.....	369
Fig. C.2.1 : Palais <i>Dar Lasram</i> , actuel siège de l'ASM.....	375
Fig. C.2.2 : Relevé détaillé du noyau historique de la médina de Tunis.....	376
Fig. C.2.3 : Palais du marbre à Skanès – Monastir (1962).....	384
Fig. C.2.4 : Médina de Monastir – État actuel.....	385
Fig. C.2.5 : Mausolée Bourguiba et <i>tourbet</i> El-Bey.....	386
Fig. C.2.6 : Les émeutes de pain (1984) : la foule au pied de la statue du leader.....	393
Fig. C.3.1 : Collectif d'architectes tunisiens lors d'un sit-in, le 29 septembre 2012, face au Ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire pour revendiquer leur droit aux projets nationaux.....	420

Liste des tableaux

Tab.A.1 : Evolution de la solution de la percée urbaine dans l'imaginaire administratif (1887-1954).....	193
Tab.A.2 : Processus de valorisation/dévalorisation du patrimoine arabo-islamique (la médina).....	196
Tab. B.1 : Les étapes d'une tentative de modernisation de Tunis par le percement de son noyau historique (1959-1961).....	332
Tab C.1 : Toponymie de l'avenue entre 1900 et l'indépendance (1956).....	348
Tab. C.2 : Le chantier de Tunis au lendemain du concours de la percée de la Casbah...	395

Liste des abréviations

AFR : Académie de France à Rome
ANT : Archives Nationales de Tunisie
ASM : Association de Sauvegarde de la Médina
AUGT : Agence d'Urbanisme du Grand Tunis
BNF : Bibliothèque Nationale de France
CIAM : Congrès International des Architectes Modernes
CPIA : Comité Permanent International des Architectes
CPP : Cité du Patrimoine à Paris
CSP : Code du Statut Personnel
DGTP : Direction Générale des Travaux Publics
ICOMOS : Conseil International des Monuments et Sites
INP : Institut National du Patrimoine (Tunisie)
IRMC : Institut de Recherche sur le Maghreb Contemporain
JORT : Journal Officiel de la République Tunisienne
PACT : Plan d'Aménagement de la Commune de Tunis
PDGT : Plan Directeur du Grand Tunis

SEI : Secrétariat d'État à l'information
SETPH : Secrétariat d'État aux Travaux Publics et à l'Habitat
UIA : Union Internationale des Architectes
UGTT : Union Générale Tunisienne du Travail

Remerciement

Un grand merci à celles et ceux qui m'ont épaulé de près ou de loin pour mener à bien cette recherche.

Une reconnaissance particulière envers mes deux directrices : les professeures Irena Latek et Alessandra Ponté pour leur inestimable soutien et leur volonté à me faire évoluer. Ma gratitude envers celles et ceux qui m'ont accordé une minute de leur temps pour débattre les questions de cette thèse et la faire avancer, à leur tête : les professeurs Dyala Hamzah, Tiiu Poldma, Christina Cameron, Sylvie Fortin, Erin Manning, France Vanlaethem, Michel Guenet, Denis Bilodeau et Todd Porterfield.

De l'École d'architecture de l'Université de Florence, je tiens à remercier l'architecte Paola Ricco. Pareillement pour l'historien Ahmed Saadaoui de la Faculté des lettres et des sciences humaines de la Manouba (Tunisie) et le maître de conférences Wahab Bouchareb de l'Université de Constantine I (Algérie) pour les documents et les informations partagés. Un grand merci au professeur et directeur du département de français de l'Institut supérieur des langues de Nabeul : Mohamed Habib Ben Slimen, pour la lecture et l'annotation de la thèse. De l'École Nationale d'Architecture et d'Urbanisme de Sidi Bou Saïd, je ne peux pas oublier les encouragements de mes chères amies : les architectes Faten Hussein et Hind Karoui.

Ce remerciement est aussi adressé à Zoubeir El-Mouhli, vice-directeur de l'Association de Sauvegarde de la Médina de Tunis pour ses témoignages et les documents fournis.

Cette thèse n'a pu avoir lieu sans la précieuse aide des archivistes des différents centres consultés et du personnel administratif de la faculté de l'aménagement, en particulier Simone Zriel et Félix Mirlande. Parce que sans le financement offert par le gouvernement tunisien et la FESP de l'UdeM je n'aurais pu travailler confortablement sur ma thèse, je tiens à remercier infiniment ces deux corps.

L'une des plus belles choses qui ont pu m'arriver dans les plis de ce parcours est l'amitié nouée avec Behzad Amirkhizi, Walid Challouf, Mourad Ben Jannet, Nadhir Bernat, Leila Tissaoui, Foued Zitouni, Lotfi Derbali, Zied Ben Salah, Ghaya Jouini, Hadhemi Dbira, Ahmed Massmoudi, Mouna, Ibrahim El-Gharbi, Sofiène Ayadi, Mohamed Taboubi et Roxanne Arsenault. Merci à vous tous !

La liste serait incomplète sans ma généreuse mère, ma courageuse sœur et ma bien-aimée Imen, la famille qui est toujours à mes côtés, très proche de moi, malgré les distances.

À ma mère Naïma, ma sœur Chiraz, mes frères Haithem, Naoufel et Behzad Amirkhizi et mon épouse Imen pour l'amour, les prières, l'encouragement et mille autres choses.

« Les quatre erreurs, - L'éducation de l'homme a été faite par ses erreurs : et d'abord il ne s'est jamais vu qu'imparfaitement ; ensuite il s'est attribué des qualités imaginaires, troisièmement il s'est senti en faux rapport vis-à-vis de la nature et du règne animal, quatrièmement il n'a cessé d'inventer des tables du bien toujours nouvelles et les a prises chacune pendant un certain temps pour éternelle et absolue si bien que la première place fut occupée successivement par tel ou tel instinct ou tel ou tel état qu'ennoblit cette appréciation. Ignorer l'effet de ces quatre erreurs c'est supprimer l'humanité, l'humanitarisme et la « dignité humaine » » (Nietzsche, le gai savoir).

Chapitre introductif

0.1 Préambule



Fig.0.1 : Fête de la femme 1966 : Capture d'écran du reportage *Bahia, ou ces femmes de Tunisie* (1966) réalisé par Évelyne Rey et Robert Maurice avec la participation de Claude Loursais (Source : archives en ligne de l'INA : <http://www.ina.fr>). Image utilisée grâce à l'aimable autorisation de l'Institut National de l'Audiovisuel.

« 13 aout 1966 : Fête de la femme.

Avec le geste tendre et le sourire rassurant d'un père protecteur, Habib Bourguiba (1903-2000), premier chef d'État tunisien dès 1957, écarte affectueusement le *sefsari*¹ d'une Tunisienne. Il dénude ainsi un regard incertain longtemps dissimulé derrière le strict code des mœurs. Au second plan, au centre même d'un instant confus où essayent inlassablement deux mondes différents de se faire comprendre, se dresse l'épée du pouvoir. Elle est ici présente, mais peu visible peut-être pour épauler chacune des deux parties en les incitant simultanément à défier la sacralité du geste : le nouveau chef d'État à affirmer son pouvoir « naturel » sur les hommes et les femmes de « son » peuple, la femme tunisienne à dépasser la crainte des conséquences et à se proclamer protégée légitime du leader. Personne ne s'attendait à ce que cette image devienne, quelques années plus tard, la carte de visite d'une Tunisie libre marchant à pas de géant vers la modernité » (Meddeb, 2011, p. 25).

Tel était le point de départ de cette thèse. Un arrêt sur image, ou pour être plus précis, sur un geste : un dévoilement. À travers cet arrêt, il s'agissait d'interroger la relation causale qu'il semble vouloir naturaliser, entre le geste de dévoilement et le projet modernisateur. Car ce moment-clé dans l'histoire de la Tunisie indépendante (20 mars 1956) est donné à lire par ses promoteurs comme le signe révélateur d'un projet modernisateur mené en premier par le chef de l'État. Voulant présenter le pays sous un

¹ *Sefsari* : Voile tunisien de couleur blanche fait de soie (naturelle ou artificielle) (voir fig. A.2.3). C'est la version simplifiée et démocratisée des deux voiles que portaient les Tunisoises au XIXe siècle. Ces deux voiles ont joué un rôle principalement social en distinguant la bourgeoise de la femme modeste. Avec le changement des mentalités, la disparition progressive d'un savoir-faire (tissage et broderie), l'invasion de la soie artificielle introduite par le colonisateur français au début du XXe siècle, la forme de ces voiles s'est peu à peu limitée à un simple morceau de tissu dit *sefsari*. En outre, leur valeur symbolique s'est progressivement marginalisée pour passer d'un symbole de noblesse (l'esclave et la prostituée n'avaient pas le droit au port du voile) et de citoyenneté (la paysanne ne portait pas le voile vu l'activité agricole qu'elle exerçait), à un symbole de la réclusion féminine. À noter que la naissance du voile des femmes et son développement étaient strictement liés à la genèse des villes et au vécu urbain. Hormis la dimension religieuse qui s'est tardivement collée à cette pièce vestimentaire par l'apôtre carthaginois Tertullien (150-220) au IIIe siècle (Belkaïd, 1998), une histoire du voile peut être faite sur la base de cette donnée (la relation à l'urbain). Pour d'amples informations à ce sujet, voir : (Lambin, 1999)

jour nouveau, le président Bourguiba paria sur la libération des Tunisiens de l'ignorance que leur infligeaient soi-disant les traditions désuètes¹. Pour lui, il fallait rompre avec une Tunisie d'antan et un passé jugés archaïques, se débarrasser des complexes qu'impose tout colonisateur à ses sujets et surtout se fier aux choix du « combattant suprême »² :

« [...] Fini le temps des humiliations et de la misère ; le sort du pays est aujourd'hui entre les mains de l'homme qui a accepté l'exil pour vous libérer et vous rendre votre dignité » (Bourguiba, 1975, p. 38), claironna-t-il en s'adressant au peuple à l'aube de l'indépendance.

Bourguiba amorça conséquemment la première partie de son projet d'État moderne, à savoir, l'émancipation de la femme tunisienne par la promulgation du Code du Statut Personnel (CSP) le 13 août 1956 : Abolition de la polygamie, droit au divorce, interdiction du port du voile dans les établissements de l'enseignement public, etc., soit une série de réformes assurées par la loi et véhiculées par les médias. Il mena en personne une campagne antivoile où cette pièce vestimentaire qu'il a tant défendue pendant la colonisation s'est trouvée d'un coup réduite à un « chiffon de misère » et « un épouvantable suaire »³. Avec le CSP, son projet social a accompli son statut juridique tout en faisant de son meneur un exemple à suivre (Bessis & Belhassen, 1988).

¹ Dans un discours du 12 janvier 1961, Bourguiba exprima son malaise à l'égard de ces coutumes : « Je sais que certains Tunisiens s'accrochent encore à une échelle de valeurs d'une autre époque, disait-il, qu'ils continuent à croupir, adossés à quelque colonne de mosquée, discutant, critiquant et cherchant « la petite bête ». Ils sont encore à prôner le jeûne pendant le mois de Rjeb et Chaabane en plus de Ramadan. Mais qu'importe ! Ils représentent peu de choses » (Bourguiba, 1961, p. 11).

² À propos de ce titre, le sociologue Mohamed Kerrou note qu' « en 1936, après sa libération des territoires du Sud tunisien où il est détenu deux années, Bourguiba porte une longue barbe et une chevelure noire avec lesquelles il prend soin de se faire photographier, en se coiffant et en portant une cravate. Cette [image] deviendra son portrait officiel à cette époque où il devient le « **Combattant suprême** » et l'icône nationale. Elle est affichée sur les murs (sa photo) des locaux et figure sur les cartes d'adhésion du parti du Néo-déstour » (Kerrou, 2008a, p. 97).

³ Le vendredi 11 janvier 1929, Bourguiba publia dans *l'Étendard tunisien* son premier article de presse intitulé « Le voile » (Bourguiba, 1967). Il l'écrivit en réaction à ses amis, jeunes socialistes français et tunisiens, qui organisaient une conférence sur « La femme musulmane de demain, pour ou contre le voile ». Ce jour-ci et à l'étonnement de tous, il prit la défense du voile et rappela qu'il s'agissait « d'une pièce identitaire et d'un trait déterminant de la personnalité tunisienne ». Il employa à ce titre tous les justificatifs nécessaires entre le social, le culturel, le politique et l'historique pour argumenter son point de vue. À l'époque, il venait juste de rentrer de France avec son titre d'avocat et était à peine connu sur la scène politique. Sa position concernant le voile lui permit de se faire une place entre l'élite militante du Mouvement national. Une année plus tard, en 1930, le professeur de l'école coranique la Zitouna : Tahar El-Haddad (1899-1935) publia son ouvrage événement *Notre femme dans la charia et la société*. Il y établit une démonstration fondée sur le Coran et la Sunna pour expliquer la position de l'Islam quant au port du voile. El-Haddad incita à son abandon avec en outre un appel à l'abolition de la polygamie. Ces prises de position lui valurent son éradication de son poste d'enseignant et son interdiction d'exercer sa profession dans tous les établissements du pays. Ceci l'amena à un état de crise débouchant sur son décès cinq ans après la publication de son ouvrage. Entre-temps, à maintes reprises, les amis d'El-Haddad avaient sollicité Bourguiba qui faisait déjà partie des fonctionnaires proches du Bey, pour évoquer l'affaire auprès de celui-ci. Bourguiba, fidèle à sa position, refusa cette demande sous prétexte qu'El-Haddad n'avait pas suivi son

Peu après en 1957, lors des premières élections municipales de l'État indépendant, Bourguiba attira l'attention sur la nécessité de donner à la Tunisie libre « une capitale à son image ». Conséquemment, il entama son plan pour le réaménagement de Tunis. Ainsi, parallèlement au projet social, on assistait à la mise en branle d'un projet urbain qui se voulait la promotion de la capitale par l'assainissement de son noyau historique, l'élimination des quelques *gourbivilles*¹ qui l'entouraient et l'amélioration de la circulation mécanique au centre-ville. Pour ce faire, la médina² devrait subir un percement est-ouest qui n'est autre que le prolongement de l'avenue Habib Bourguiba : artère principale de la ville européenne (coloniale) anciennement dite avenue Jules Ferry. La ville indigène qui s'étale sur plus de 290 hectares était quasiment inaccessible à l'automobile. Elle formait, par conséquent, un obstacle majeur à l'aménagement du Grand Tunis. La percer pour l'assainir, l'embellir, améliorer son réseau d'égouts, raser certaines constructions vétustes et les changer par des immeubles modernes, la verdier et y introduire la voiture se présentait comme une urgence et un véritable défi à surmonter. En réalité, cette opération qu'on peut aisément assimiler à une tentative d'haussmannisation du centre historique se situe dans la continuité des multiples essais ayant traversé l'histoire de l'urbanisme colonial dans la ville. Quand la Régence de Tunis³ est devenue

conseil le jour où il lui demanda de céder à sa prise de position et de reporter la publication de son ouvrage. Il alla au point de ne pas assister au dîner de solidarité organisé par les amis d'El-Haddad par peur d'être pris pour un partisan de l'opinion antivoile. Cette position, comparée à la volte-face qui s'est produite au lendemain de l'indépendance a donné aux critiques l'occasion de réduire le féminisme bourguibien à un simple féminisme d'État, voire à une instrumentalisation politiquement rusée et une réappropriation de l'œuvre d'El-Haddad. Voir (Bessis, 2007) et (Zayzafoon, 2005).

¹ *Gourbiville* : un *gourbiville* est l'analogue d'un bidonville. La seule différence est qu'il est composé de *gourbis*, c'est-à-dire d'abris plus ou moins solides fait à base de pierre de moellon ou tout simplement de blocs de terre séchée et destinés à durer. Si la tôle domine le paysage des bidonvilles, celle-ci est quasi absente dans un *gourbiville*. On comprend que les gens qui s'y installent ont dès le début l'intention de s'approprier les lieux, même illégalement.

² Médina : « De l'arabe *al-Madīna*, la ville, ce terme a été adopté par les sociétés occidentales pour désigner les villes arabes anciennes et la spécificité de leur structure spatiale. Celle-ci apparut longtemps indéchiffrable et labyrinthique aux voyageurs étrangers [...]. Mais la médina est récemment devenue un objet de fascination pour nombre d'architectes et d'urbanistes occidentaux qui, déçus par le simplisme et la transparence des plans (et réalisations) de l'urbanisme progressiste, virent en elle un symbole de l'« urbain » dont ils tentent d'imiter la compacité du tissu [...] » (Merlin & Choay, 2005, p. 325). « L'emploi du terme *médina* en français prit corps dans le contexte de la colonisation de l'Afrique du Nord, mais le mot ne s'institua initialement comme vocable générique dans le langage colonial qu'à partir des années 1920. Dérivé de l'arabe *madīna* — usuellement traduit par *ville* ou *cité* et qui réfère au toponyme Médine, la « ville par excellence » du prophète Mohammed, le mot prit en français un sens restrictif : il ne désigne plus, comme le mot arabe, la ville dans son unité et ses valeurs (siège de la justice, de la civilisation et du politique), mais seulement une de ses parties, le plus souvent identifiée comme « la ville indigène » ou la « partie musulmane ou arabe » » (Topalov & Amestoy, 2010, p. 730)

³ Régence de Tunis : « Régence, au sens disparu de « gouvernement », a donné lieu à des spécialisations jusqu'au XIX^e siècle : il s'est dit de l'administration municipale de certaines villes d'Europe (fin XVII^e s.),

un protectorat français en 1881, l'administration coloniale avait assujéti la médina à l'épreuve de plusieurs tentatives de percements justifiés par le besoin urgent d'améliorer ses conditions d'hygiène. Pour des raisons principalement financières, ces percées n'ont pu dépasser les plans sur papiers des quelques architectes-urbanistes et ingénieurs chargés de cette affaire. Seule une intervention relativement réduite dans la *hara*¹ juive a pu avoir lieu au début des années 1930.

En faisant fi des nombreux obstacles qui ont longtemps empêché ces aménagistes de ramener le modèle haussmannien au sein de la ville « arabe », Bourguiba choisit avec une certaine détermination de refaire l'expérience. D'une série de consultations locales puis étrangères, il passa à la fin de 1959 à l'organisation d'un concours international pour l'aménagement de Tunis dont l'Union Internationale des Architectes (UIA) et le Secrétariat d'État aux Travaux Publics et à l'Habitat (SETPH) étaient les organisateurs. L'événement est suivi par un colloque international auquel ont participé quelques figures de renom en matière d'architecture et d'urbanisme modernes. Un procès-verbal publié dans *L'Architecture d'Aujourd'hui* en 1962 allait guider les décideurs dans l'aménagement de la capitale. La première décennie de l'indépendance fut alors marquée par un tournant décisif qui signa profondément l'avenir urbain et architectural de la ville de Tunis. Ses répercussions sur la morphologie des lieux et la structure sociale, aussi bien à l'échelle locale que régionale et nationale, n'ont pas tardé à faire surface au bout du

spécialement à Amsterdam (1870, Littré), et a servi à désigner trois petits États musulmans d'Afrique dépendant du sultan de Turquie avant la colonisation (1835) » (Rey, 2010, p. 8065).

« Le terme « Régence » [est] utilisé à la place de « Tunisie » car ce dernier mot est né tardivement : l'occurrence remonte au début du XIXe siècle et date vraisemblablement d'une période postérieure à la colonisation de l'Algérie. Ainsi, pendant la première moitié du XIXe siècle, le terme « Tunisie » n'était pas adapté à la réalité politique et géographique du territoire qu'il désigne aujourd'hui. Cette région était en effet devenue une régence ottomane depuis qu'elle était passée sous l'autorité de la Sublime Porte. Le vocable « Régence » est demeuré bien après l'instauration du protectorat et était fréquemment employé par les dirigeants français. Son utilisation révélait certainement la volonté de la France de montrer que les structures administratives du pays avaient été maintenues malgré l'instauration du protectorat » (Bacha, 2013, p. 6), (Bacha, 2010, p. 29).

¹ *Hara* : « « Toute *mahalla* [lieu, quartier] dont les demeures [des habitants] se sont rapprochées et qui constituent les gens de la *hâra* » (*Ibn Manzûr XIIIe siècle)

Le terme *hâra* est ou a été utilisé dans une partie du monde arabe pour désigner un ensemble d'habitations voisines et/ou la voie qui le dessert. Au Maghreb, il est employé comme un quasi toponyme : dans les grandes villes d'Algérie (à l'exception de Constantine), de Tunisie, et à Tripoli, il désigne le quartier juif - au Maroc, où *hâra* a pu être un terme générique. c'est *mallâh*, *mellah* en français qui, au moins depuis deux siècles, a ce sens – tandis qu'un quartier d'habitation y est ordinairement nommé *hawma* (*Hûma* en dialecte) » (Topalov & Amestoy, 2010, p. 560) . La signification du terme change entre le Maghreb et les autres pays arabes comme l'Égypte, la Syrie ou le Liban. Pour en savoir davantage, voir la suite de la définition donnée par Topalov et Amestoy dans *L'aventure des mots de la ville* (2010).

long règne bourguibien (1957-1987) et continuent jusqu'à aujourd'hui à influencer les lectures de la ville de Tunis. Jean Poncet disait en guise de confirmation :

« Jamais les villes tunisiennes ne se sont transformées et modernisées aussi rapidement qu'elles l'ont fait depuis l'indépendance. C'est la première et la plus surprenante apparemment des constatations qui s'imposeraient à beaucoup de visiteurs étrangers » (Poncet, Mai 1970, p. 238).

0.2 Éléments de problématique

Qu'il s'agisse d'une émancipation de la femme ou d'un réaménagement de la capitale, la Tunisie indépendante est désormais prise dans la tourmente d'une modernité accélérée et généralisée. Son premier jet, le dévoilement ci-dessus mentionné, ne tarda pas à devenir le symbole annonciateur d'un nouvel ordre¹. Aux yeux de plusieurs auteurs qui ont fait l'éloge de l'œuvre et de la personne de Bourguiba - Ali Dimassi dans *Habib Bourguiba : l'apôtre de la liberté tunisienne* (1979), Ali El Ganari dans *Bourguiba, le combattant suprême* (1985), Arthur Conte dans *La légende de Bourguiba* (1978), etc., il n'y avait pas le moindre doute quant aux visées réformatrices de ce dévoilement. Il se voulait une abolition des entraves qu'imposaient les coutumes dépassées et une tentative de ramener au jour et de rendre public un corps, une pensée et une voie longtemps condamnés à subir la « tyrannie » de la sphère privée. Cela va de soi, la nouvelle situation du pays exigeait une telle réforme. La femme devrait trouver sa place en tant que seconde moitié de la société et contribuer, par conséquent, dans la construction de l'État moderne.

En revanche, à regarder de près cette série de réformes parallèlement aux nombreux écrits qui ont essayé de les remettre en question², à voir le rythme accéléré et les méthodes employées (médiats, lois et propagande officielle) pour mettre en marche la roue du progrès et à reconsidérer les nombreuses réformes introduites par la monarchie

¹ Plusieurs auteurs qui se sont intéressés à la modernité dans le contexte maghrébin ont intimement lié ses prémisses à cet acte précis : ôter le voile des femmes. On cite à titre d'exemple le cas de Pierre Bourdieu et Abdelmalek Sayad dans *Le déracinement : la crise de l'agriculture traditionnelle en Algérie* (1964) où ils font une démonstration assez pertinente du processus de voilement/dévoilement de la paysanne algéroise qui, suite à l'exode rural, devrait s'adapter au vécu moderne de la ville (Bourdieu & Sayad, 1964). Pour ce qui est du cas tunisien et parce que Bourguiba a fait de son projet de libération de la femme tunisienne la plus importante réalisation dans son projet modernisateur du pays, le dévoilement comme symbole de la modernité tunisienne est aujourd'hui une vérité incontestable élevée au rang du sacré aux yeux de plusieurs Tunisiens et Tunisiennes.

² En plus des nombreux essais de Sophie Bessis cités ci-dessus où elle traite particulièrement de la question du voile, on a sélectionné d'une longue bibliographie les auteurs suivants : (Cohen, 1986), (Hopwood, 1992), (Talbot, 1959), (Charfi, 1989), (Lacouture, 1969), (Moore, 1965).

beylicale et le colonisateur français depuis le XIX^e siècle¹, une première question s'impose quant à la nature même de cette modernité. Cette question peut être réduite au titre que donne Michel Camau à son ouvrage *Tunisie au présent : une modernité au-dessus de tout soupçon ?*, publié quelques mois avant la destitution de Bourguiba en 1987. L'extrait ci-dessous donne un aperçu sur l'origine du questionnement :

« À quelques exceptions près, les médias internationaux ne s'intéressent qu'épisodiquement à ce pays pour en diffuser une image stéréotypée. Sur le thème du carrefour des civilisations, ils ont longtemps célébré une douceur de vivre, une stabilité et **une modernité au-dessus de tout soupçon**. Lorsqu'ils renoncent, non sans difficulté, à emboucher la trompette de la renommée, c'est pour sonner l'alarme, hantés par le spectre de l'islamisme, volontiers confondu avec le « Khomeinisme », et les foucades du Colonel Gueddafi » (Camau, 1987, p. 11).

Au demeurant, la remise en question de la modernité promue par le gouvernement Bourguiba à l'aube de l'indépendance est au cœur de cette recherche. La saisir de ses nombreux points de vue, nécessite qu'on s'attarde davantage sur le(s) sens de la modernité. Néanmoins, vu la complexité de cette notion qui, selon J. Baudrillard, « n'est ni un concept sociologique, ni un concept politique, ni proprement un concept historique » (Baudrillard, 2010), un positionnement méthodologique s'impose. En effet, l'idée ici n'est point de refaire l'archéologie de la modernité, remonter à la naissance du terme et retracer l'évolution de ses définitions dans le temps et dans l'espace. Sans pour autant nier ou écarter l'apport d'une parenthèse historique, il s'agit de percer la complexité de cette notion en se référant à quelques interprétations récentes pour donner éventuellement un sens clair à son usage dans le cadre de cette thèse.

Voulant rester fidèle à la question du dévoilement, et par référence à cette formule qu'avance Bruno Latour au début de son ouvrage *Nous n'avons jamais été modernes* (1997) : « Dévoiler, telle était notre tâche sacrée à nous, les modernes » (Latour, 1997, p. 65), la lecture qu'on propose de la modernité essaye en premier lieu de faire le pont entre cette notion et celle du dévoilement. Pour ce faire, c'est dans la conception heideggérienne de la technique moderne qu'on a trouvé une entrée vers la relation modernité/dévoilement. Heidegger lui consacre l'une de ses conférences : « La question de la technique » publiée dans son recueil *Essais et conférences* (1958). Toutefois, cette

¹ On aura l'occasion dans les pages qui suivent et tout au long de la thèse de passer en revue certaines de ces réformes que les historiens s'entendent à faire remonter aux temps des beys et de leurs ministres réformateurs.

entrée risque de ne pas être suffisamment large et confortable parce que, par référence au propos du philosophe Jean-Louis Vieillard-Baron dans son introduction de l'ouvrage de Georges Simmel : *Philosophie de la modernité/II : Esthétique et modernité, Conflit et modernité, Testament philosophique* (1990), « ce texte (la question de la technique) tout entier mérite l'attention, en tant que monument de fausse profondeur, dont l'influence sur le heideggérianisme français devra un jour être étudiée historiquement en tous ses aspects, y compris stylistiques et idéologiques ». Il ajoute, en comparant la conception simmelienne de la liberté (gagnée du progrès technique) à celle heideggérienne : « Jamais Simmel n'aurait accordé que la liberté est un domaine du destin qui chaque fois met en chemin un dévoilement, lequel dévoilement est danger, lequel danger est l'aube de ce qui sauve » (Simmel, 1989, p. 17). Contrairement à Heidegger, Simmel n'enferme pas la liberté dans un destin inconnu que cachent les voiles d'un progrès à conséquences imprévisibles. Il ne fait pas non plus du dévoilement une action de plus en plus incontrôlable à cause d'une technique moderne, elle aussi en continuel déphasage avec les objectifs de sa production et les résultats atteints par sa mise en œuvre.

En outre, on aura recours particulièrement à Jürgen Habermas, Bruno Latour et Paul Ricœur et ce, dans l'intention de préparer à d'autres notions qu'on verra s'imposer tout au long de cette thèse. Cette dernière retrace la genèse de la voie publique dans la ville arabo-islamique et montre sa relation de support à l'« espace public », notion chère à Habermas. De son côté, Latour introduit la notion d'« hybrides » qu'on juge pertinente dans la description du paysage architectural et urbain tunisois issu des essais de sa modernisation. Sachant qu'un corps hybride est le produit d'une combinaison de registres distincts qui rend difficile la saisie du message qui en découle.

Enfin, l'un des objectifs de cette réflexion sur la modernité est d'expliquer les moyens de son infiltration et les modes de sa réception par les sociétés arabo-musulmanes, en l'occurrence, la société tunisienne. Si cette introduction problématise la modernité d'un point de vue philosophique, social et politique, les cadres architectural et urbain demeurent l'essentielle préoccupation de notre travail.

0.2.1 La modernité : paradoxes et complexité

Notion confuse, la modernité serait « un mode de civilisation caractéristique, qui s'oppose au mode de la tradition, c'est-à-dire à toutes les autres cultures antérieures ou traditionnelles » (Baudrillard, 2010). Une « idée » qui « sous sa forme la plus ambitieuse,

fut l'affirmation que l'homme est ce qu'il fait, et qu'il doit donc exister une correspondance de plus en plus étroite entre la production, rendue plus efficace par la science, la technologie ou l'administration, l'organisation de la société réglée par la loi et la vie personnelle, animée par l'intérêt, mais aussi par la volonté de se libérer de toutes les contraintes » (Touraine, 1992, p. 21). Cette même idée « s'étend sur quatre révolutions qui rythment l'avènement d'une ère nouvelle de l'histoire humaine : scientifique (la physique avec Newton et Laplace), politique (démocratie), culturelle (les lumières en France ou l'*Aufklärung* en Allemagne) et sociale (technique et industrielle). Mais le problème réside dans leur interprétation et, surtout, dans l'évaluation de leur effet dans l'histoire, la société et la culture. [...] Ce concert d'interprétations les plus contradictoires fait plutôt accroire que le « projet de la modernité » est, non seulement « inachevé » (Habermas), mais voué à l'échec » (Ganty & Kirscher, 1997, pp. 17-16).

On retient de ces définitions l'importance de la perception qu'on donne à l'idée de la rupture avec la tradition et les usages de la technique dans tout processus de modernisation¹. En partant de ces deux points et en se référant à certaines critiques de la modernité, on peut distinguer plusieurs conceptions de cette notion : si Martin Heidegger en a fait le « destin » d'un dévoilement que l'être humain contrôle de moins en moins, de son côté Jürgen Habermas fait de la modernité un « projet inachevé », là où Paul Ricœur affirme qu'il existe plusieurs modernités et qu'il serait judicieux de parler de « notre » modernité, Bruno Latour nous dit que « nous n'avons jamais été modernes ». Chacun de ces points de vue trouve son assise dans une phase du développement du « projet de la modernité » que Jean-François Dortier distingue en trois périodes :

« Une première période est celle de la conquête des libertés politiques et économiques, celle où l'Église, les monarchies absolues et les pouvoirs traditionnels desserrent leur étreinte sur la société. Survient ensuite, vers la seconde moitié du XIXe siècle, une crise de la modernité. Crise économique, sociale, idéologique qui affecte les fondements de la société libérale. À partir de cette époque se mettent en place de nouvelles institutions d'encadrement et de resocialisation de l'individu destinées à « réinsérer l'individu dans un nouvel ordre social ». L'école, l'asile, l'usine, la prison, la famille, l'État providence, etc., autant d'institutions qui forment le tissu d'une seconde modernité que P. Wagner

¹ Modernisation (selon Jürgen Habermas) : Pour Habermas, « le concept de modernisation désigne un ensemble de processus cumulatifs qui se renforcent les uns les autres ; il désigne la capitalisation et la mobilisation des ressources, le développement des forces productives et l'augmentation de la productivité du travail ; il désigne également la mise en place de pouvoirs politiques centralisés et la formation d'identités nationales ; il désigne encore la propagation des droits à la participation politique, des formes de vie urbaine et de l'instruction publique ; il désigne enfin la laïcisation des valeurs et des normes, etc. » (Habermas, 2011, p. 2).

nomme « modernité organisée ». Michel Foucault décrira ces institutions comme de nouveaux dispositifs d'enfermement. Il y a donc eu, selon P. Wagner, une ambivalence de la modernité où « liberté et discipline » se conjuguent et s'enchevêtrent. Loin d'être un mouvement de libération uniforme, la modernité a donc connu plusieurs étapes et phases d'organisation et de désorganisation sociales, qu'une sociologie historique doit retracer dans le détail pour comprendre les mouvements contradictoires des libertés. À cette seconde modernité, certains sociologues font succéder une nouvelle phase historique : la « modernité tardive » qui, depuis les années 1960, est marquée par la libéralisation des mœurs et un nouvel individualisme » (Dortier, 2013, p. 345).

En réponse à ces crises, Martin Heidegger écrira un texte fondateur intitulé « La question de la technique » (Heidegger, 1958) qui peut être lu comme une critique de la modernité. À la technique, il assigne un double aspect anthropologique et instrumental : elle est à la fois un « faire » de l'homme et un « moyen en vue d'une fin ». Heidegger se distingue par la définition d'une essence de la technique qu'il nomme « dévoilement ». Il s'agit des conquêtes successives de la raison (l'arraisonement) sur la nature, laquelle est désormais prise pour un réservoir à extraire, à cumuler et à distribuer. Il distingue entre un dévoilement *pro-duction* et un dévoilement *pro-vocation*. Si le premier consiste à se servir d'un outil pour répondre à un besoin humain, le second devient une source d'ennui du moment où il ne cesse d'impliquer l'instinct compétitif chez l'homme. Provoqué par les capacités de la machine, l'homme avance de manière mécanique parce que propulsé par les causes efficientes et non plus inspiré par les causes finales de ses actions sur la nature. Il arrive à peine à se trouver une réponse claire du vers quoi et pourquoi il avance. Sa fin devient hypothétique, rompt avec la raison objective et incarne la raison technicienne (Ferry, 2009)¹. Le dévoilement de moins en moins maîtrisé devient un destin piège. Heidegger en fait à la fin de son texte le réel danger et précise que « la technique n'est pas ce qui est dangereux. Il n'y a rien de démoniaque dans la technique insiste-t-il, mais il y a le mystère de son essence. C'est l'essence de la technique, en tant qu'elle est un destin de dévoilement, qui est le danger ». Autrement dit, ce sont les usages modernes de la technique qui posent problème et non pas la technique en tant que telle. En s'attaquant de manière débridée aux voiles de la nature, l'homme se place dans une position ambivalente : il jouit certes de la découverte et de l'invention, mais il doit en contrepartie affronter les dangers d'une nature qui aime à se voiler².

¹ Voir aussi : (Ferry & Ferenczi, 2001) et (Ferry & Renaut, 2001)

² « Si la nature veut se cacher, c'est notamment parce que la découverte de ses secrets est un danger pour l'homme. En intervenant techniquement dans les processus naturels, l'homme risque de les troubler, et, pire encore, de déclencher des conséquences imprévisibles » (Hadot, 2004)

En partant de cette position tout en critiquant ses limites¹, Habermas donne une autre couleur à la technique moderne. Dans un premier texte publié dans les contextes politique et social bouillonnants des années soixante (*La technique et la science comme idéologie : la fin de la métaphysique*, 1968), Habermas aborde la question de la technique d'une perspective politique. « Il formule alors une critique de la *technocratie*, c'est-à-dire de l'usage politique qui est fait de la technique et de la science ». Habermas opte pour une position marxiste en s'attaquant à un principe pilier de la modernité : la « rationalité ». Employée par Max Weber « pour caractériser la forme capitaliste de l'activité économique, la forme bourgeoise des échanges au niveau du droit privé et la forme bureaucratique de la domination », « La rationalisation, dit Habermas, désigne tout d'abord l'extension des domaines de la société qui sont soumis aux critères de décision rationnelle ». [...] Il ajoute un peu plus loin que « la rationalisation croissante de la société est liée à l'institutionnalisation du progrès scientifique et technique. Dans la mesure même où la science et la technique s'introduisent dans les sphères institutionnelles de la société et où, par là, elles transforment les institutions elles-mêmes, les anciennes légitimations se trouvent détruites. La sécularisation et la « désacralisation » (« *Entzauberung* ») des images du monde (*Weltbilder*) orientant l'action, voire la tradition culturelle dans son ensemble, sont la contrepartie d'une « rationalité » croissante de l'activité sociale » (Habermas, 1973, pp. 3-4).

En 1981, Habermas publie son premier texte polémique sur la modernité. Dans « La modernité : un projet inachevé », il prend la défense de la modernité et reproche aux conservateurs dont il discutera plus tard l'aspect contradictoire du propos dans un recueil de textes intitulé *Le discours philosophique de la modernité* (1985-1988), d'avoir tourné le dos aux acquis et aux promesses d'une modernité que le philosophe remonte à l'avènement des Lumières. Dans ce qu'il nomme « modernité culturelle » (*kulturelle Moderne*), Habermas met l'accent sur les dimensions « intellectuelle, spirituelle et normative » d'une période historique qu'on peut situer entre 1500 et 1800, avec comme moment de profondeur le XVIII^e siècle. « Il définit la modernité comme le moment où

¹ Plusieurs auteurs, dont Habermas et Bruno Latour, s'entendent à ce que le développement heideggérien concernant la technique moderne et son essence : le dévoilement, débouche sur une lecture démoniaque de la technique dont la superficialité d'analyse ne peut qu'être rejetée. Cette opinion n'est pourtant pas partagée avec d'autres comme Étienne Ganty qui lui donne un caractère insolite et démontre dans *Penser la modernité : Essai sur Heidegger, Habermas et Éric Weil* (1997), les traits symptomatiques des compréhensions habermassiennes de la question de la technique telle que développée par Heidegger. Pour ce qui est de la position de Latour, critique aussi, voir (Latour, 1997, pp. 88-89)

émergent les principes de subjectivité, de liberté individuelle, d'autonomie, de réflexivité, de critique, opérant sous la législation de la raison (*Vernunft*) » (Dupeyrix, 2009, p. 75).

« Le projet de la modernité, tel que l'ont formulé au XVIII^e siècle les philosophes des Lumières, explique Habermas, consiste quant à lui à développer sans faillir selon leurs lois propres les sciences objectivantes, les fondements universalistes de la morale et du Droit et enfin l'art autonome, mais également de libérer conjointement les potentiels cognitifs ainsi constitués de leurs formes nobles et ésotériques afin de les rendre utilisables par la pratique pour une transformation rationnelle de la condition d'existence » (Habermas, octobre 1981, p. 958)

Il se positionne ensuite par rapport à la condition du XX^e siècle et précise qu'il ne fait que continuer à diviser les esprits en croyant fort à l'émancipation des gens par la science et la technique (d'où l'intitulé *La technique et la science comme idéologie*).

Du projet inachevé de la modernité chez Habermas, on passe avec Bruno Latour à un projet voué à l'échec, voire à un projet qui n'a jamais débuté. À la fois ambivalente et provocante, la position de Latour est assez ambiguë lorsqu'il dit que : « la modernité n'a jamais commencé. Il n'y a jamais eu de monde moderne » (Latour, 1997, p. 69). Sans pour autant nier « l'honnêteté » de la thèse habermassienne, Latour estime obsolète la défense de la modernité telle que conçue par Habermas. Il n'objurgue pas qu'on soit les héritiers des Lumières, mais, c'est leur rationalisme qu'il qualifie d'asymétrique qui se trouve aujourd'hui dans l'incapacité d'absorber la complexité du monde :

« C'est pire encore lorsque le projet moderne est défendu contre le péril de le voir disparaître. Habermas exprime ce sursaut désespéré. [...] De même, il est un peu trop tard pour nous refaire le coup de la révolution copernicienne et faire tourner les choses autour de l'intersubjectivité. Habermas et ses disciples ne maintiennent le projet moderne qu'en s'abstenant de toute étude empirique ; le tiers état y serait visible trop vite et se mêlerait trop intimement aux pauvres sujets parlants. Périront les réseaux, pourvu que la raison communicationnelle paraisse triompher » (Latour, 1997, pp. 81-82).

Latour fait de la modernité une entreprise pour les « hybrides » et le moyen de leur prolifération. Toute sa thèse est une critique de cette notion. « La modernité, dit-il, est appuyée sur un travail incessant de « purification » des réalités toujours « hybrides » où se conjoignent bien des dimensions plus ou moins bricolées. Cette « purification » a eu pour effet, par exemple, de représenter la nature et la culture comme des entités séparées ou encore d'expulser Dieu et de la nature et de la société pour le réserver aux consciences individuelles ; elle a produit les pièces maîtresses de la « constitution » de la modernité,

une constitution où figurent des pôles « purifiés » clairement distingués entre lesquels se développent des rapports divers et des paradoxes qui ont fait son succès » (Simonis, 1992, pp. 139-140).

La compréhension de la modernité devient tributaire, chez Latour, d'un retour sur l'origine de ces hybrides, leur formation et leur rôle dans l'organisation des activités humaines. Ils sont si nombreux que la saisie de la modernité devient de plus en plus une tâche ardue. Par contre, la solution qu'il donne pour sortir du monde hybride, des purifications sans fin et de la soumission à une constitution mal fondée réside dans le fait pour nous « de changer nos façons de changer » (Latour, 1997, pp. 185-186-198).

Enfin, on arrive avec Paul Ricœur à une modernité vue comme une notion plurielle. Selon l'auteur de *La mémoire, l'histoire, l'oubli* (2000), « l'impossible revendication attachée à ce concept [de modernité] n'est mise à nu que lorsqu'on lui restitue sa formulation entière et exacte, et que l'on dit et écrit « notre » modernité » (Ricœur, 2000, p. 401). L'auteur compte donc plusieurs modernités dont chacune est associée à une époque donnée. Ces modernités se disputent dans le temps et dans l'espace dans le sens où chaque modernité essaye de discréditer celle qui la précède en se montrant révolutionnaire et en rupture avec le passé. Dans sa démonstration historique, Ricoeur se réfère à quatre stades de la modernité. Le premier étant l'évolution du terme « moderne » par rapport à son opposé « antique » (ancien). Le second stade traite de la place qu'essaye d'avoir chaque modernité par rapport à sa précédente. Le troisième stade s'intéresse aux valeurs que défend chaque modernité et qui ne sont que ses « traits caractéristiques ». Enfin, le quatrième stade coïncide avec l'apparition du terme postmoderne. Pour lui, ce terme « implique, à titre négatif, le déni de toute signification acceptable du moderne et de la modernité. Dans la mesure où l'emploi encore récent du concept de modernité comporte un degré de légitimation non seulement de sa différence, mais de sa préférence à soi-même, le déni de toute thèse normative soustrait inéluctablement les positions se réclamant du postmodernisme de toute justification plausible et probable ».

De sa démonstration, P. Ricœur tire la conclusion que « le concept de modernité est pour l'histoire des représentations un concept répétitif, ce que nous appelons « notre temps » se distingue du temps des autres, des autres temps, au point que nous sommes en situation de distinguer notre modernité des modernités antérieures ».

De ces quatre points de vue : la modernité dominée par un dévoilement sans fin précise d'après Heidegger, le « projet inachevé de la modernité » au dire de Habermas, la modernité vouée à l'échec selon Latour et la modernité plurielle chez Paul Ricœur, on réalise que la modernité n'est pas forcément porteuse d'un vide et qu'elle n'est pas synonyme d'un « désenchantement du monde » comme l'avait soutenu Max Weber. Elle est loin d'être un mythe puisqu'elle se dote d'une histoire, part d'un fondement idéologique précis (pensée des Lumières), possède ses moyens (technique et science) et tend à réaliser un certain nombre d'objectifs (progrès, liberté, égalité, rationalité, etc.). Si le projet des Lumières, celui qui aspirait à une société libre, démocratique et régie par la raison a dévié de son chemin, c'est parce que l'homme a fortement cru dans les pouvoirs technique et scientifique à faire de lui un « maître et possesseur de la nature », pour rappeler ici la célèbre formule de Descartes. Cette déviation est également due au fait d'insister sur la rupture avec le passé et d'en faire un trait caractéristique de la modernité. Il en a résulté des hauts et des bas, des malaises de la raison et des périodes de crise, que les modernes ont essayé de surmonter en procédant par renouvellement de leur modernité selon que celle-ci « n'est modernité que si elle est la modernité de la modernité » (Meschonnic, 1998, p. 34). On se trouve ainsi dans une boucle fermée où la modernité se désavoue par elle-même en se forçant à appliquer de manière systématique une rupture avec son propre passé. Jean Baudrillard ajoute que l'effet de cette boucle est encore plus important dans les sociétés réceptrices de la modernité, dotées d'une forte culture traditionnelle et profondément enracinées dans leurs coutumes ancestrales (Baudrillard, 2010).

Pour faire un premier pont entre ce développement et la modernité à l'étude, celle promue par le gouvernement Bourguiba, on peut se poser la question, vu l'ancienneté de cette notion et par rapport à la thèse d'Habermas, est-elle probablement la continuité d'un projet de modernisation inachevé et antérieur à l'indépendance ? Si on se réfère à P. Ricœur, peut-on dire que c'est une modernité parmi d'autres qu'il revient de situer historiquement. Sinon, selon Latour, serait-elle responsable d'une hybridation culturelle qu'on verra s'afficher sur l'un des supports les plus sensibles, à savoir, l'architecture ? Dans ce qui suit, on essaiera de donner une première réponse à ces suppositions en regardant de près la modernité dans les contextes arabo-musulman et tunisien en particulier.

0.2.2 La modernité dans les contextes arabo-musulman et tunisien : mode de réception, obstacles et conséquences

Pour Olivier Roy, politologue et spécialiste de l'islam¹, la modernité (*al-hadatha* - الحداثة) entra dans le monde arabo-musulman suite au traumatisme de la campagne de Napoléon Bonaparte en Égypte (1798-1801) qui fit prendre conscience aux Arabes de l'état de stagnation et de régression de leur société à l'époque. Aux yeux des souverains d'Égypte, dont le futur khédivé Muhamed Ali², leur défaite face aux troupes françaises était le résultat d'une dissymétrie technique, particulièrement militaire. Ainsi, pour répondre au défi européen, certains gouverneurs du monde arabo-musulman se forcèrent tout au long du XIXe siècle de moderniser leur technique militaire. On doit se rappeler à ce stade que l'Empire ottoman en déclin depuis la fin du XVIe siècle avait entamé une série de réformes visant à enrayer le déclin de l'Empire. En effet, la fin de son expansion, son reflux, la perte de l'Algérie en 1830, les contestations internes et la montée des influences européennes sur l'économie et la politique dans la région, étaient les symptômes du déclin et de ce qui sera bientôt nommé « l'homme malade de l'Europe ».

Pour qualifier cette action réformatrice, il s'agissait en effet d'une modernisation « par en haut » qui privilégiait une nouvelle classe sociale : les étatiques ou encore les

¹ Le mot Islam est écrit de cette manière (avec un I majuscule et au singulier) conformément à son usage par plusieurs auteurs de référence dans le domaine de l'histoire de l'art et de l'architecture, cas de Katharina Otto-Dorn dans *L'art de l'Islam* (1967), Oleg Grabar dans *The art and architecture of Islam 650-1250* (1987), Partick Ringgenberg dans *L'univers symbolique des arts islamiques* (2009), Valérie Gonzalez dans *Beauty and Islam : Aesthetics in Islamic Art and Architecture* (2001), etc. On s'oppose par contre à l'idée qu'il existe plusieurs Islam (s) en fonction des interprétations et des écoles de pensées. Il s'agit plutôt d'orientations particulières, de confessions ou de convictions, pures créations de la pensée humaine. On rejoint Daniel Rivet lorsqu'il fait de cet Islam au pluriel, le résultat d'un long processus où la colonisation avait une grande part d'action. En analysant « la politique musulmane de Lyautey au Maroc (1912-1925) » l'auteur informe que : « l'équivoque majeure du temps de Lyautey réside dans le parti pris de soutenir les oulémas « éclairés » tout en cherchant à les couper de l'Orient musulman. En Afrique du Nord coloniale, chaque entité produit sa version d'un islam « national ». À Alger, on assiste à la mise en place d'un islam officiel franco-indigène républicain gallican qui sent la main du *Kâfir* (l'infidèle). À Rabat, on conçoit un islam chérifien, donc monarchien, mais isolationniste, alvéolé à partir des ressources spirituelles et intellectuelles locales » (Rivet, 2006, p. 263). On se réfère aussi à l'ouvrage de l'islamologue Anne-Marie Delcambre : *l'Islam* (1990) où elle explique cette distinction entre Islam et islam en regroupant sous la première forme « un ensemble – à la fois religion, organisation politique, culture, style de vie » (Delcambre, 1990, p. 7).

² Ahmed Chabchoub écrit au sujet du khédivé Muhamed Ali (1769-1849), celui qui mit fin au règne des mamelouks et régna sur l'Égypte de 1804 jusqu'à sa mort : « ce souverain illettré, mais intelligent a compris que la modernité triomphante de l'Occident ne peut être combattue de l'extérieur. En combattant contre l'armée napoléonienne, il a constaté que la force agressive et triomphante de la modernité vient moins de ses soldats que de la technologie utilisée par ces soldats et de la connaissance construite par les civils qui accompagnent les mêmes soldats. Il a compris que dans ce nouveau paradigme, la force est un corollaire de la connaissance. Cette conviction le poussera, une fois le pouvoir suprême conquis, à envoyer des contingents d'étudiants en France, à construire des écoles modernes et à bâtir des usines sur le modèle européen » (Chabchoub, 2000, p. 42).

administrateurs qui devraient leur promotion à la volonté politique de l'État. On peut les assimiler aux technocrates de nos jours qui vont se forcer de réformer la société par en haut et de manière autoritaire (Roy, 2008). Ces réformes débouchèrent sur un double échec, social et militaire, puisqu'elles n'ont pu transformer profondément les sociétés locales et les États continuèrent à subir les défaites militaires l'une après l'autre face aux armées européennes. Selon Carl Brown, ce résultat est dû à une adoption passive de la technique sans pour autant en assimiler l'essence. Les souverains Arabes sont tombés dans un mimétisme frivole et une adaptation précipitée d'une structure que le terrain hôte, semble-t-il, n'était pas suffisamment préparé pour la recevoir.

« [...] The major effort seemed to have been misplaced. European style drill was learned by rote without either the officers or men appearing to understand the purpose of the drill. Nothing would do but to have new uniforms *à la européenne* (fig.0.2) as if this change of clothing would achieve some miraculous metamorphosis. The *essence* of what made European armies more efficient seemed to have escaped the planners » (Brown, 1974, p. 270).



Fig.0.2 : Exemple d'uniformes adoptés pour le Nizami army : d'après l'*Aperçu pittoresque de la Régence de Tunis* de Charles de Chassiron.
Source : (Brown, 1974, p. 275)

Dans le contexte tunisien, cette période coïncide avec le règne de la dynastie Husseinite (1705-1957) et précisément le 18^e bey de Tunis : Ahmed Bey (1806-1855)¹. La réponse de ce dernier alla de pair avec les *Tanzimat*² suivis par l'Égypte et la Sublime Porte. En outre, la prise de Constantine puis, la colonisation de l'Algérie en 1830

¹ Carl Brown avait dédié un passionnant ouvrage à l'œuvre modernisatrice de ce bey, très ambitieux dit l'auteur. Bien informé du développement européen, il choisit de s'ouvrir sur la France et ses réalisations. Il offrit en 1830, date de la colonisation de l'Algérie, un terrain à Carthage au roi Louis IX pour la construction d'un monument (l'actuelle cathédrale de Byrsa). En 1846 il rendit visite au roi de France. Ce voyage marqua profondément son futur projet de modernisation de la Régence.

² « Ce terme, qui signifie « les Réformes », désigne la période de rénovation de l'Empire ottoman, inaugurée en novembre 1839 avec la promulgation du *khaṭ ṭ -i shārif* (charte impériale) de *Gül-Hané* par le sultan 'Abd al-Madjīd ; cette charte proclame l'égalité de tous les sujets de l'Empire, quelles que soient leur religion et leur nationalité, le droit à la justice pour tous, une juste répartition des impôts, l'institution du service militaire avec réorganisation de l'armée » (Mantran, 2010).

l'incitèrent à procéder urgemment au développement de son armée. Il commença par l'installation de l'École militaire du Bardo¹ (المدرسة الحربية ببardo) dite aussi l'École polytechnique du Bardo (1837-1868)². Conçue selon le modèle *Nizami* et dirigée par des officiers étrangers, elle fournissait un savoir de véritables techniciens du territoire. En effet, c'est à cette institution que revient l'élaboration d'un nombre important de cartes et plans de villes tunisiennes. Inspiré par son voyage de 1846 en Europe ainsi que par les expéditions françaises et anglaises dans la Régence, Ahmed Bey incita l'école à produire, en plus des officiers, des ambassadeurs maîtrisant les langues européennes et capables de couvrir les expéditions en France et ailleurs. En effet, depuis l'envoi en 1824 par Mohamed Ali d'Égypte d'un nombre de contingents d'étudiants égyptiens³ en France pour s'imprégner de son vécu, ses sciences et ses arts modernes, l'idée de financer ce genre de séjours devint courante chez plusieurs souverains Arabes.

Certains historiens ont fait de ce bey éclairé le « père de la modernité tunisienne », partant des importantes réformes introduites sur la structure traditionnelle de l'État, de l'armée, de l'enseignement et des lois régissant les rapports entre citoyens de religions différentes. Il est le premier à abolir l'esclavage en Tunisie en 1846. Il mit l'enseignement de la *Zitouna* sous le contrôle de Cheikh Al-Islam, industrialisa la production de certains produits textiles et agricoles et restructura l'appareil administratif en créant des ministères spécialisés. Par contre, sur le plan architectural le bey semble avoir été trop absorbé par la construction de son palais *El-Muhammadiya* surnommé « le Versailles tunisien ». Ceci n'empêche qu'il dota certaines autres villes intérieures du pays de barrages, ponts, usines, etc. Hélas, Ahmed bey avait sous-estimé l'ampleur de ses dépenses, et qui plus est, était entouré de mamelouks peu compétents, si bien que son plan réformateur a été marqué par des effets incertains.

¹ Bardo : Nom donné au palais du bey situé hors des murs de la médina. S'est élargi aujourd'hui pour désigner l'ensemble du quartier environnant. « Avec les Mouradites et plus tard les husaynites, le Bardo, qui était à l'origine un parc de plaisance, devient la résidence officielle du bey et dépassa par le prestige la Kasba ». Pour plus d'informations, on suggère : (Saadaoui, 2010, p. 380).

² À propos de cette école rapporte Carl Brown : « Bardo Military School may be seen as successor to the old mamluk school system. Both were designed to train a small elite corps of leaders. The old mamluk training system was hopelessly out of date by the middle years of the nineteenth century, and yet an institution was badly needed to develop a comparable body of trained public servants held together by an *esprit de corps* » (Brown, 1974, p. 294).

³ On cite le cas de Rifâa Tahtaoui (1801-1873), formé à l'Université d'Al Azhar au Caire, il passa cinq ans en France où il apprit le français et devint traducteur. Il retourna en Égypte pour diffuser ce savoir. Il publia en 1834 son ouvrage *Takhlis al-ibriz fi talkhis Bariz* (تخليص الإبريز في تلخيص باريز) traduit en français sous le titre *L'or de Paris* (1988).

À l'arrivée du Sadok bey (1813-1882) au pouvoir (1859-1882), une autre série de réformes qu'on situe dans la continuité de la précédente signa le processus de modernisation de l'appareil étatique tunisien. L'évènement le plus important fut certainement la promulgation en 1861 de la 1^{ère} constitution moderne écrite dans le monde arabo-musulman¹ faite « à l'image de la Charte française de 1814 octroyée au peuple français par Louis XVIII » (Chekir, 2006, p. 79). Une année auparavant, le bey avait créé la 1^{ère} imprimerie officielle puis le 1^{er} journal arabe du pays *Al-raïd Al-tounissi* (الرائد التونسي). Ce bey qui adhéra au principe de limitation du pouvoir des monarques et l'octroi d'une marge d'autorité au peuple, révolutionna le système de gouvernance en migrant vers une monarchie constitutionnelle et en distinguant entre les pouvoirs législatif, exécutif et judiciaire. La même constitution mit les juifs et les chrétiens sur un pied d'égalité avec les musulmans en leur concédant le droit à la propriété et à la fondation de leurs propres écoles. Cette loi augmenta considérablement le nombre d'Européens venus s'installer à Tunis de façon permanente et permit à certains juifs aisés de fuir le quartier insalubre de la *hara*. Un incident majeur, qu'on détaillera davantage dans les prochains chapitres, fut l'installation du consulat français hors les murs de la médina en 1861, créant ainsi le premier jet de l'avenue de la marine, future avenue Jules Ferry. Pendant cette période, la médina vit disparaître une partie de ses remparts et quatre de ses portes.

Contrairement à Ahmed bey, Sadok bey fut entouré par quelques ministres de talent. C'était le cas de son Premier ministre Kheireddine Bacha (1820-1877), auteur de l'ouvrage *Akwam al-massalek fi maarifati ahwal el-mamalek* (1867) (أقوام المسالك في معرفة أحوال الممالك) dont la version française parut une année plus tard avec l'intitulé *Les Réformes nécessaires aux États musulmans*. Il est aussi le fondateur du collège *Sadiki* en 1875, école éminemment moderne qui gagna le prix de « la meilleure illustration des idées des lumières exportées en Orient » lors de l'exposition universelle de 1878. À noter que les expositions universelles étaient la porte du contact Orient/Occident, le lieu par excellence où se faisaient les comparaisons des progrès entre les différentes civilisations et, par là, l'importation des techniques. À l'exposition de 1867 à Paris, la page d'Ahmed bey fut tournée et c'est à Sadok bey d'assigner le titre du « père de la modernité » et le

¹ « C'est beaucoup plus tard que, dans les autres pays arabes et musulmans, des constitutions furent adoptées : 1876 dans l'Empire ottoman, 1879-1882 en Égypte, 1906 en Iran, 1920 en Syrie et au Liban, 1923 en Afghanistan 1924 en Irak et 1928 en Jordanie » (Chekir, 2006, p. 71). Voir aussi cette référence pour plus de détails sur la Constitution de 1861.

rôle de responsable de l'éveil de la Régence, comme en atteste le rapport d'Alfred Chantepie à propos de la participation tunisienne dans cette exposition :

« On se sent en face d'un peuple dont l'ancienne réputation était bien méritée et qui, pour s'être endormi forcément pendant un certain temps, n'en a pas moins conservé, cultivé les arts et se réveille aujourd'hui avec éclat aux yeux du monde étonné. C'est à S. A. le bey de Tunis que revient l'honneur de ce réveil ; c'est à lui que nous devons les nombreux progrès qu'a faits la Régence depuis quelques années ; à lui, qui a eu le courage de rompre avec le passé, de secouer les vieilles coutumes établies, de renoncer au sérail, ce reste des mœurs primitives, et enfin de doter sa patrie d'une constitution, la mettant ainsi en état de lutter avec les peuples de l'Europe, sur les traces desquels elle marche rapidement.

Le moment n'est pas éloigné où nous verrons Tunis redevenir ce qu'était Carthage. Elle en occupe la position géographique, elle en occupera aussi la place artistique dans l'Orient et dans le monde civilisé » (Chantepie, 1867, p. 7).

En dépit des efforts fournis, avec l'ampleur des travaux, l'endettement et l'avancement des Français sur les frontières algériennes, le bey fut contraint de signer le 12 mai 1881 le traité du Bardo (معاهدة باردو). La Régence devint ainsi un protectorat français. Elle entra du coup dans une autre phase de sa modernisation qu'on aura l'occasion d'observer de près grâce à l'étude des différentes tentatives de percement de la médina depuis 1887. Nonobstant, cette modernité importée par le protecteur se déclara dès le début « civilisatrice » de par le rôle reconnu aux « races supérieures » sur « les races inférieures »¹. En outre, faut-il préciser que cette modernité ne partit pas du néant. Elle trouva comme assise tout le travail fait par les beys et leurs ministres réformateurs. Toutefois, en se considérant plus moderne, le colonisateur tenta de supplanter la modernité locale dont certaines fondations se sont avérées inhibitrices de son projet de colonisation². Dans l'introduction que propose Pierre-Jean Luizard au recueil de textes : *Le choc colonial et l'Islam* (2006), l'historien développe l'idée « d'une hiérarchie de la modernité » où on lit bien ce principe de domination de(s) modernité(s) :

¹ Dans un discours prononcé en 1885, le meneur de la colonisation française en Afrique du Nord : Jules Ferry disait : « Messieurs, il faut parler plus haut et plus vrai. Il faut dire ouvertement qu'en effet les races supérieures ont des devoirs vis-à-vis des races inférieures. Est-ce que vous pouvez nier qu'il y a plus de justice, plus d'ordre matériel et moral plus d'équité, plus de vertus sociales dans l'Afrique du Nord depuis que la France a fait sa conquête ? ». De son côté, le Directeur général de l'Instruction publique de Tunisie affirme que « Lorsqu'une nation comme la France vient planter son drapeau sur une terre nouvelle, surtout si cette terre est à quelques heures de la métropole et des pays civilisés, elle a le devoir de l'entraîner le plus vite possible dans la voie du progrès et de la pourvoir de tous les rouages indispensables à une société moderne... Les administrateurs de la Tunisie savent que les plis de notre drapeau national ne peuvent abriter l'obscurantisme et que la France aurait manqué à son rôle civilisateur si elle n'avait assuré le développement de l'Instruction en Tunisie ». Cités par (Chabchoub, 2000, pp. 66-67)

² On verra plus tard que certaines institutions fondées par les beys réformateurs formeront un véritable obstacle face à l'étalement de l'assiette foncière du colonisateur, d'où l'idée de les abolir.

« La modernité induit un rapport de force en faveur du plus moderne, mais en plus elle confisque au profit de ce dernier toute possibilité d'autonomie dans l'accès des autres à la modernité. Le plus moderne s'approprie le processus de modernisation des autres. De ce fait, il s'arroge l'essentiel de la souveraineté de celui qui est moins moderne que lui, et ceci quelles que puissent être ses intentions. La modernité a alors une essence impérialiste. Ce n'est pas seulement par sa puissance militaire et économique que le plus moderne s'impose: il déstructure les sociétés moins modernes, tout en contrôlant leur marche vers plus de modernité. La puissance la plus moderne devient ainsi l'unique horizon de la modernité pour tous, car elle impose ses valeurs, en même temps que sa technologie et sa domination concrète » (Luizard, 2006, p. 13).

Comment donc les sociétés arabo-musulmanes ont-elles reçu et perçu la modernité, qu'elle provienne des beys ou du colonisateur ?

Une réponse à cette question est donnée, entre autres, par Ahmed Chabchoub dans son traité dédié à *l'École et modernité en Tunisie et dans les pays arabes* (2000). Vue par les intellectuels arabes, la modernité est une arme à double tranchant. Certains la préconisent pour le développement de leurs États, partant du projet positiviste des Lumières, alors que d'autres en font un véritable processus d'acculturation. « [...] Ce mot désigne alors les phénomènes qui résultent de contacts directs et prolongés entre deux cultures différentes et sont caractérisés par la modification ou la transformation de l'un ou des deux types culturels en présence. [...] Aujourd'hui, le mot acculturation a généralement pris un sens plus restrictif. Il désigne les effets du contact culturel de deux sociétés de puissance inégale, la société dominante, plus nombreuse ou technologiquement mieux équipée – généralement de type industriel – s'imposant directement ou indirectement à la culture dominée. L'organisation de l'espace bâti et l'urbanisme sont fréquemment soumis à des changements autoritaires ou à des modifications qui s'avèrent être d'importants facteurs d'acculturation » (Merlin & Choay, 2005, pp. 6-7).

Au même titre qu'elle fut fascinante et désirée, la modernité est aussi repoussée et dénigrée parce qu'elle fut imposée et a donné lieu à un hiatus socioculturel paradoxal. Les émeutes qui se sont déclenchées à Tunis en réaction à la promulgation de la constitution de 1861 et aux nouvelles exigences militaires sont la preuve parlante du déséquilibre engendré par les réformes¹.

¹ « Ces événements se passaient en novembre 1861. Après trois ans d'incubation, la même cause a produit des résultats encore plus déplorable. Les anciens émeutiers, rentrés dans leurs douars, sur les excitations de leurs marabouts en sont sortis de nouveau et ont repris les armes, plus nombreux et plus menaçants qu'au premier soulèvement. Ils ont demandé l'abrogation de la nouvelle constitution, dont ils ne comprennent pas les sages et libérales dispositions, et à laquelle ils attribuent des maux qu'elle n'a pu faire cesser. Les

On a vu que la modernité fut introduite dans les temps des beys comme signe de résistance militaire avant d'être un outil de promotion de l'appareil administratif, économique ou autre. Quant au processus de modernisation, il fut imposé par les autorités et accompagné par un stress fiscal que devaient supporter les habitants de la ville. En écartant les anciens officiers et soldats jugés incompatibles avec l'école militaire moderne et en créant une strate d'administratifs privilégiés, la modernité rompit avec l'un des objectifs des Lumières, à savoir l'abolition des privilèges. Elle défia les mœurs et s'opposa aux attitudes traditionalistes qui y voyaient un déclin des rapports sociaux et un affaiblissement du sentiment religieux. D'ailleurs, même si imposée indirectement par le pouvoir beylical, sa provenance occidentale ne peut que créer inconsciemment une sorte de résistance puisque « son instauration dans [ces] sociétés équivaldrait à un renoncement à soi et à une aliénation dans l'Autre » (Chabchoub, 2000, p. 21).

La modernité ramenée plus tard par le colonisateur français suivait pratiquement les mêmes méandres, avec en plus sa volonté de se substituer à la précédente. Elle est infligée systématiquement grâce à une dissymétrie technique où la machine moderne rivalise de force avec l'outil archaïque de l'indigène. Son aspect imposé est encore plus important puisqu'elle émane directement de l'action de l'Autre. Son effet ambivalent est double parce que cet Autre ne se définissait pas en tant qu'envahisseur, mais plutôt comme un protecteur. « Le citoyen arabe a toujours été habitué à voir l'occupant détruire ses villes et brûler ses campagnes. Pour la première fois, il verra le conquérant européen construire des choses utiles. Cette nouveauté va perturber la conscience arabe et l'amener progressivement à réviser sa perception de l'Autre » (Chabchoub, 2000, p. 32). Le colonisateur eut recours à plusieurs stratégies pour légitimer sa présence dans la cité. En dehors, des circonstances politico-économiques, la modernité était pour lui un outil de domination et un moyen pour impressionner et gagner la confiance de l'indigène.

« Pour le colonisé, c'était donc un dilemme : refuser la modernisation, c'était se condamner à disparaître, l'accepter, c'était perdre rapidement sa souveraineté et toute capacité d'autonomie dans la conduite d'un processus de modernisation endogène. Car il y aurait toujours un décalage entre sa modernité balbutiante et celle, triomphante, de la puissance coloniale » (Luizard, 2006, p. 14).

Finalement, dans les deux cas de figure (beylicale ou coloniale), un paramètre majeur de la modernité n'a pas été pris en considération :

ministres qui l'avaient laissé octroyer sont devenus l'objet de leur animadversion. Les rebelles ont exigé qu'ils fussent exclus des conseils de leur souverain » (Flaux, 1865, p. 133).

« la modernité n'est pas seulement la réalité des bouleversements techniques, scientifiques et politiques depuis le XVI^e siècle, explique J. Baudrillard, c'est aussi le jeu de signes, de mœurs et de culture qui traduit ces changements de structure au niveau du rituel et de l'habitus social [...] Faute d'une révolution politique et industrielle en profondeur, ce sont souvent les aspects les plus techniques, les plus exportables de la modernité qui touchent les sociétés en voie de développement : les objets de production et de consommation industrielle, les mass media. C'est dans sa matérialité technique et comme spectacle que la modernité les investit d'abord, et non selon le long processus de rationalisation économique et politique qui fut celui de l'Occident. Pourtant, ces retombées de la modernité ont à elles seules un retentissement politique : elles accélèrent la déstructuration du mode de vie et précipitent les revendications sociales de changement » (Baudrillard, 2010).

En guise de conclusion, on rejoint Abdallah Laroui, auteur de *Islam et modernité* (1987) quand il dit : « la modernité en tant qu'ensemble de traits qui distinguent une société, ne peut être saisie que comme un processus toujours inégal et toujours inachevé » (Laroui, 1987, p. 69).

À la lumière de cet approfondissement on sait déjà que le processus de modernisation en Tunisie remonte à l'époque des beys réformateurs et ne commence pas avec l'indépendance de 1956 et l'arrivée de Bourguiba au pouvoir, que la modernité tunisienne est indissociable d'un mouvement général qui traversait l'ensemble du monde arabo-musulman et était profondément marquée par les influences occidentales. On sait aussi qu'elle partage avec les premières initiatives égyptiennes et ottomanes leur aspect imposé et leur emprunt passif d'une technique orientée vers la militarisation de l'État et sa technocratisation. L'aspect imposé de la modernité est d'autant plus important avec une modernité introduite par le colonisateur, d'où son refus par certaines parties sociales. Par contre, la modernité bourguibienne ne vient ni d'un envahisseur ottoman ni d'un colonisateur français. Elle est le fruit de l'indépendance gagnée par les Tunisiens et met en amont leur liberté et leur progrès. On s'interroge alors sur la nature de la rupture qu'elle compte faire avec les anciens régimes et les limites des objectifs atteints en matière de libertés et de développement. Si la modernité a tendance à être inachevée, où peut-on lire cet inachèvement dans le processus de modernisation adopté par le gouvernement Bourguiba ?

0.2.3 Modernité, villes et architecture : la technique, la table rase et l'hybridation comme limites de la ville moderne

L'objectif de cette partie est de questionner la modernité dans les contextes architectural et urbain, particulièrement de l'après-guerre, en vue d'aboutir aux questions

de la recherche. Pour tirer profit de notre développement philosophique et historique de cette notion, le questionnement se fera selon quatre axes avec un accent mis sur le rôle de la ville maghrébine des années quarante dans la construction d'une idée nouvelle de la ville moderne. (1) Par référence aux thèses heideggérienne et habermassienne au sujet de la technique moderne, on s'intéressera aux usages de la technique et de la science dans la production du cadre bâti, de l'espace urbain et leurs répercussions sur le bien-être humain. (2) De l'idée d'une modernité plurielle qu'adopte Paul Ricœur, on se positionnera par rapport au mythe de la rupture avec le passé et la volonté de dresser une hiérarchie entre les différentes « révolutions » architecturales et urbaines depuis la Renaissance. On en profitera pour parler la revalorisation « cyclique » du passé et l'apparition de certains mouvements architecturaux contestataires de cette rupture. (3) En tirant profit d'une modernité prolifératrice des hybrides selon Bruno Latour, on questionnera l'universalisme prôné par les architectes modernes et la naissance d'une architecture hybride ne reflétant plus ou peu les traits identitaires d'une ville et d'une société données (cas de l'« architecture moderne de style arabe » selon Raphaël Guy). (4) Enfin, on reviendra sur ce que Habermas a qualifié de « projet inachevé » pour parler des limites de la ville fonctionnelle des CIAM (congrès internationaux d'architecture moderne), ses outils (Charte d'Athènes) et la genèse de Team X.

On note, cependant, que ce développement demeure introductif et vise essentiellement à présenter certains acteurs et idées clés, qu'on aura l'occasion dans le corps de la thèse d'approfondir à travers des exemples concrets.

En abordant la modernité dans sa relation à la ville, François Ascher estime qu'« il est plus juste de parler de « modernisation », car la modernité n'est pas un état, mais un processus de transformation de la société ». Il ajoute que « la modernisation est un processus qui a émergé bien avant les temps que l'on qualifie de modernes. Il résulte de l'interaction de trois dynamiques socio-anthropologiques dont on trouve les traces dans diverses sociétés, mais qui, en entrant en résonance en Europe au cours du Moyen Âge, ont produit les sociétés modernes : l'individualisation, la rationalisation et la différenciation sociale » (Ascher, 2013, pp. 16-17). Dans ce processus qui fut profondément influencé par les trois modernités définies précédemment par Jean-François Dortier (page 9), l'auteur distingue trois villes modernes :

- Une première ville est celle de la « haute modernité » allant de la fin du Moyen Âge au début de la révolution industrielle. Elle est marquée par l'évolution des sciences et l'expansion progressive du capitalisme marchand puis manufacturier. Elle est moderne aux yeux d'Ascher « parce qu'elle est conçue rationnellement pour des individus différenciés ; et parce qu'elle est projet, elle cristallise l'ambition de définir l'avenir, de maîtriser le futur, d'être le cadre spatial d'une société nouvelle ; elle est dessin d'un dessein. [...] Elle donnera naissance aux utopies qui en sont des formes limites » (Ascher, 2013). Pendant cette période, on voit naître, selon Jacob Burckhardt et Bruno Zevi, « la première ville européenne moderne » dans l'exemple de la ville italienne Ferrare. On assiste aussi à la réalisation des premières percées à Rome, épisode qu'on détaillera dans le prochain chapitre. Dans son article « Urbanisme et architecture » publié dans *l'Encyclopédie Universalis*, Zevi note que c'est lors de cette première période que s'établit « l'identité fondamentale entre architecture et urbanisme, leur langue commune », et ce, grâce à la perspective et à la mise en valeur de la tridimensionnalité (la technique).
- La seconde ville est issue d'une « moyenne modernité » qui correspond à la révolution industrielle dominée par la production capitaliste, la pensée technique et la constitution des États-Providence. Elle est moderne par sa technique et sa systématisation de la production, ou le taylorisme, le rétrécissement des distances qui a changé le rapport espace-temps grâce aux moyens de transport et la naissance d'une nouvelle gestion du territoire, désormais fragmenté, représenté et soumis à un dispositif de contrôle en perfectionnement continu.
- Enfin, la troisième ville est issue d'une « modernité avancée » ou « radicale » que l'on place dans l'après-révolution industrielle et qui se poursuit après la Seconde Guerre mondiale. Elle se situe dans la continuité de la précédente dans le sens où elle accentue et radicalise le recours aux sciences et à la technique. Elle est prisonnière d'une rationalité définie en tant qu'adaptation des moyens à une fin et où les individus « non seulement peuvent choisir, mais ils doivent le faire en permanence ». Elle voit naître, entre autres, la discipline de l'urbanisme sous la plume de l'ingénieur architecte Ildefonso Cerdá (1816-

1876) dans *Teoría general de la urbanización* (1867). L'art de la ville devient une discipline autonome et « se développe selon deux grands courants issus des utopies du XIXe siècle. L'urbanisme progressiste, dont les valeurs sont le progrès social et technique, l'efficacité et l'hygiène, élabore un modèle d'espace classé, standardisé et éclaté. L'urbanisme culturaliste, dont les valeurs sont, à l'opposé, la richesse des relations humaines et la permanence des traditions culturelles, élabore un modèle spatial circonscrit, clos et différencié. Dans son développement, l'urbanisme a connu deux phases distinctes. La première est marquée par une prédominance de la théorie sur la pratique et par l'élaboration très poussée des trois ouvrages pionniers - bien différents - de Cerdá, Sitte (*Der Städtebau*, 1889) et Howard, le père de la « cité-jardin » (*Garden-Cities of Tomorrow*, 1898). La seconde, qui s'étend approximativement jusqu'aux années 1960, vit le triomphe du courant progressiste et de l'influence des C.I.A.M. auxquels on doit *La Charte d'Athènes* (1933) »¹ (Choay, 2010).

- **Villes et technique : de la « ville neutre » à la naissance de l'urbanisme policier**

L'effet de l'usage radical de la technique sur la ville est la régularisation, la standardisation, voire la « neutralisation » de celle-ci, aussi bien au niveau de son tracé urbain qu'au niveau de ses volumes architecturaux et les rapports sociaux qui en découlent. « La ville neutre » est un concept introduit par Richard Sennett dans *La ville à vue d'œil* (1990) pour désigner la ville monotone quadrillée, soumise à une rationalité obsessionnelle, dont les limites sont infiniment extensibles et où le centre urbain et socioculturel tend à disparaître. C'est aussi la ville qui accentue l'impersonnalité, la froideur et le vide, par une sorte de ségrégation spatiale et fonctionnelle menée en premier par la personne au pouvoir et les techniciens de l'espace qu'elle embauche. Sa logique est beaucoup plus ancienne et peut être ramenée à l'utopie de Hippodamos de Milet² (498 av. J.-C.-408 av. J.-C) qui voyait dans la maîtrise de l'espace l'argument nécessaire et efficace

¹ Pour plus de détails concernant ces deux courants de pensée en matière d'urbanisme et leurs précurseurs respectifs, on réfère à l'anthologie dressée par Françoise Choay dans *L'urbanisme : utopies et réalités* (1965) : (Choay, 1965).

² Philosophe pythagoricien contemporain de Périclès, mathématicien et planificateur urbain, il est le premier à créer le tracé en damier. Son plan utopique pour la ville de Milet se base sur une ségrégation sociale que régissait la répartition de l'espace en fonction des activités de ses habitants. Dans *La Politique* (II, VIII) Aristote donne à cette ville un rôle politique qui travaillait principalement l'intérêt du roi par le contrôle permanent de ses sujets.

pour garder un certain ordre social. Dès le XVI^e siècle, elle trouva dans les villes des colonies espagnoles en Amérique l'occasion d'affirmer son efficacité.

Richard Sennett note que « deux machines perfectionnées à la Renaissance donnèrent aux gens le pouvoir de fragmenter le temps dans les villes : l'horloge et le canon. L'une découpe le temps en fragments insignifiants¹ de routine quotidienne, l'autre crée des monuments fragmentaires de violence aveugle » (Sennett, 1990, p. 215). Pour les siècles à venir, ces deux inventions vont guider le schéma des villes en imposant une hiérarchie territoriale de plus en plus marquée par l'effet des forces économiques et politiques sur l'espace urbain. Suite aux bouleversements technologiques et scientifiques de la révolution industrielle du XVIII^e siècle, en particulier le perfectionnement du réseau de chemins de fer et la culture des céréales au semoir à sillons, le rapport à l'espace est désormais chiffré et se mesure en matière d'espace/temps. Ce rapport va en se complexifiant avec la maîtrise des trois domaines : terrestre, maritime et aérien grâce au développement technique des moyens de transport, de communication et de représentation du territoire (cartographie²). La redécouverte, à partir du XVII^e siècle de cette dernière notion (le territoire) comme une réserve de forces naturelles et humaines faciles à extraire, à conserver et à redistribuer, donna lieu à une nouvelle définition de la ville :

« On cesse de percevoir la ville comme un lieu privilégié, comme une exception dans un territoire constitué de champs, de forêts et de routes. Les villes ne sont plus désormais des îles qui échappent au droit commun. Dorénavant, les villes, avec les problèmes qu'elles soulèvent et les configurations particulières qu'elles prennent, servent de modèles à une rationalité gouvernementale qui va s'appliquer à l'ensemble du territoire » (Foucault, 1994b, p. 271).

L'un des projets phares de cette période fut l'aménagement, par Claude Nicolas Ledoux (1736-1806), de la ville d'Arc-et-Senans avec au centre le projet de la saline royale. C'est « un exemple précoce d'architecture industrielle conçue dans un souci

¹ Ces fragments sont insignifiants pour Sennett parce que le temps n'a plus de forme claire dans l'espace. L'auteur explique que « l'urbanisme moderne n'a pas appris à incorporer aux bâtiments ce sens pictural du temps. [...] C'est en sentant la forme donnée au temps dans l'espace que nous percevons la rue comme une expérience plus stimulante qu'une simple énumération de ce qui s'y est passé » (Sennett, 1990, pp. 214-215).

² Un moment décisif dans l'histoire de la représentation du territoire fut l'établissement de la carte des environs de Paris en 1678 par Picard sous l'impulsion de Colbert et des travaux géodésiques de l'Académie. Dans les années 1850, le photographe Nadar réalisa les premières photographies aériennes de Paris alors que Laussedat mit au point la méthode de photogrammétrie. C'est ainsi que la carte qui renseignait uniquement sur les distances séparant les territoires devint porteuse d'autres chiffres et servit d'outil de calcul. À l'image du territoire sont alors associés, entre autres, les taux de mortalité causés par les épidémies.

d'esthétique. L'architecte y fonda en partie sa théorie de l'urbanisme et sa philosophie visionnaire de la société, dont les prolongements sont à rechercher dans sa publication *L'Architecture considérée sous le rapport de l'art, des mœurs et de la législation* (1804) » (Rabreau, 2010). Le projet est révélateur des prémisses d'un utilitarisme appliqué à l'architecture et à l'aménagement du territoire. Son plan radioconcentrique guidant l'aménagement de l'ensemble de la ville, peut être considéré comme l'une des premières réalisations où l'œil du pouvoir a su trouver dans l'architecture le « dispositif » intelligent pour exercer son empire sur la société ouvrière. Un peu plus tard, en 1791, le philosophe anglais Jeremy Bentham (1748-1832) inventa son panoptique dont les premières concrétisations n'auront lieu qu'à partir du XIXe siècle. Il s'agit d'un dispositif architectural intelligent conçu pour surveiller à moindre coût un grand nombre de personnes. Il révolutionna non seulement la forme et le fonctionnement de certaines constructions comme les écoles, les prisons et les hôpitaux, mais aussi les plans et l'organisation des villes qu'on commence à regarder comme de véritables cités panoptiques¹.

Ce type de recherches spatiales s'est accentué au courant du XVIIIe et XIXe siècle dans le contexte des problèmes d'hygiène causés par l'entassement de la société ouvrière dans des logements construits avec un minimum d'éclairage naturel, un système d'écoulement des eaux usées peu efficace, une ventilation inopérante, des toilettes communes, etc. Cet habitat bon marché édifié à la hâte à quatre pas des usines, formait un lieu favorable à la propagation des maladies. De telles circonstances donnèrent lieu, en cas d'invasion épidémique, « à un strict quadrillage spatial : fermeture, bien entendu, de la ville et du « terroir », interdiction d'en sortir sous peine de perdre la vie, mise à mort de tous les animaux errants ; découpage de la ville en quartiers distincts où on établit le pouvoir d'un intendant. Chaque rue est placée sous l'autorité d'un syndic ; il la surveille ; s'il la quittait, il serait puni de mort. [...] La ville pestiférée, toute traversée de hiérarchie, de surveillance, de regard, d'écriture, la ville immobilisée dans le fonctionnement d'un pouvoir extensif qui porte de façon distincte sur tous les corps individuels – c'est l'utopie de la cité parfaitement gouvernée » (Foucault, 1975, p. 197). À la réclusion spatiale, venaient s'ajouter une série de règlements et quelques essais d'aménagements urbains et

¹ On reviendra sur cette notion (la cité panoptique) à la fin de la thèse pour établir un parallèle entre l'avenue à l'étude (avenue H. Bourguiba) et le dispositif architectural du panoptique. À noter qu'une telle comparaison fut sujette d'une communication orale intitulée « L'avenue Habib Bourguiba : un panoptique ? », faite dans le cadre du Colloque international *Ambiances in the contemporary Mediterranean public space* qui a eu lieu à Tunis du 24 au 26 février 2014.

architecturaux pour assoir définitivement « l'urbanisme policier ». Néanmoins, « aucun problème n'est jamais résolu définitivement, et aucun aménagement ne peut rester efficace pour une durée indéterminée, mais seulement pour une période qu'il faut apprendre à calculer » (Benevolo, 2000, p. 361).

À l'aube de la Révolution de 1789, avec l'action peu à peu affirmée des ingénieurs formés à l'École des ponts et chaussées (1747) et à l'École polytechnique (1794) sur l'espace urbain, la « ville neutre » de Sennett vit sa grille se perfectionner davantage. La gestion de la ville n'est plus l'apanage des architectes taxés d'esthètes. L'art des ingénieurs prenait amplement le dessus en répondant convenablement aux consignes administratives sensiblement influencées par la découverte d'une nouvelle donnée : la société et son pouvoir à renverser les régimes tyranniques une fois solidaire. Par conséquent, l'une des motivations qui ont dirigé l'urbanisme du XIXe siècle fut la réflexion sur la manière dont cette société devrait être repérée et subdivisée. La grille faite par compas et par mesure remplissait parfaitement ce besoin.

« Un espace subdivisé par une grille est plus qu'une feuille blanche où peut s'inscrire le développement. Il soumet ceux qui doivent y vivre, et désoriente leur capacité de voir et d'évaluer leurs relations. En ce sens, la planification d'un espace neutre est un acte de domination et d'infériorisation des autres » (Sennett, 1990, p. 83).

Outre la trame, l'une des meilleures techniques urbaines de contrôle que Londres puis Paris offrirent aux grandes villes de l'époque est la percée. La transfiguration de Paris (1852-1870) par cette technique chirurgicale sous l'égide du Baron Haussmann (1809-1891), demeure la leçon urbaine et technique la plus commentée de son temps. Elle visait certes l'amélioration des conditions d'hygiène, la circulation mécanique et le logement de Paris, en revanche, elle instaurait le modèle d'un urbanisme militaire facilement transportable, le confirme Walter Benjamin :

« Haussmann's ideal in city planning consisted of long perspectives down broad straight thoroughfares. Such an ideal corresponds to the tendency-common in the nineteenth century-to ennoble technological necessities through artistic ends. The institutions of the bourgeoisie's worldly and spiritual dominance were to find their apotheosis within the framework of the boulevards. [...] Haussmann tries to shore up his dictatorship by placing Paris under an emergency regime. [...] The true goal of Haussmann's projects was to secure the city against civil war. He wanted to make the erection of barricades in Paris impossible for all time » (Benjamin, 1999, p. 11).

Elle est *a contrario* responsable d'un éveil et d'une conscience patrimoniale déclenchés bien avant ces faits par la *Guerre aux démolisseurs !* (1825) de V. Hugo. Tout le XXe siècle n'est que cette querelle entre la pelle, la pioche et le canon des démolisseurs et l'engagement de quelques esprits éclairés dans la sauvegarde de leur mémoire collective.

Peu à peu, au XXe siècle, la ville devint un ensemble de « machines à habiter », concept imaginé par Le Corbusier dans son fameux traité *Vers une architecture* (1923). L'engouement pour l'automobile, l'outil par excellence assurant un déplacement rapide dans les villes, poussa architectes, urbanistes et ingénieurs à réfléchir la cité en matière de temps parcouru. La voiture qui envahissait tous les territoires (fig. 0.3) devait aussi couper court au tracé plié de la voie médiévale, en l'occurrence celle de la ville arabo-islamique, la frapper d'alignement et l'assujettir à un règlement de voirie.

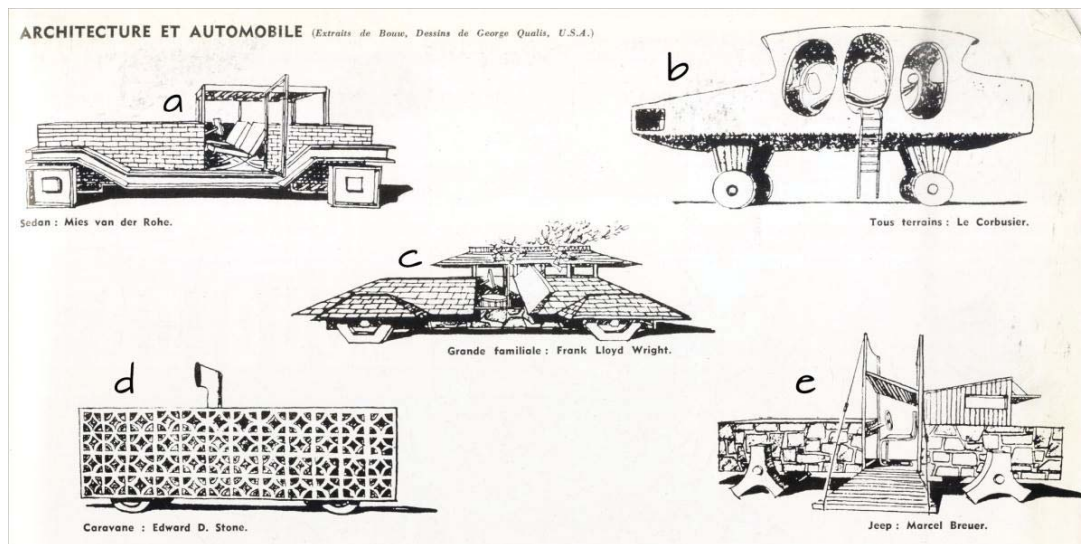


Fig.0.3 : À chaque architecte son automobile

Extrait de Bouw, dessins de George Qualis, U.S.A., publié dans *l'Architecture d'Aujourd'hui* (Déc.-Jan. 1959).

a – Sedan : Mies van der Rohe, b – Tous terrains : Le Corbusier, c – Grande familiale : Frank Lloyd Wright, d – Caravane : Edward D. Stone, e – Jeep : Marcel Breuer.

Source : (Qualis, Déc.-Jan. 1958-1959, p. 1)

Les villes du monde arabo-musulman n'étaient pas exemptes de ces bouleversements techniques, même si introduits tardivement ; d'abord par l'action des souverains arabes afin de promouvoir leurs villes et leur position dans ces villes, ensuite, par la colonisation qu'on verra ramener ses techniques pour asseoir ses nouvelles fondations urbaines et « corriger » les fondations existantes. En partie, c'est l'enseignement tiré du séjour en Europe des étudiants arabes envoyés par leurs Souverains suite à la campagne de Napoléon, qui influença la transformation de leurs villes. Il faut aussi compter les voyages diplomatiques des monarques ou leurs

descendants, souvent pendant la période des expositions universelles, qui assurèrent l'importation des solutions architecturales et urbaines déjà en plein exercice en Europe.

Le Vieux-Caire qui vécut ses premières démolitions sous l'occupation napoléonienne, garda relativement intacte son allure originale durant le règne de Muhamed Ali (1769-1849). L'ère des grandes percées vint par contre avec son petit-fils le Khédivé Ismaïl Pacha (1830-1895), ancien élève de l'École d'État-major à Paris. Avec son Ministre de l'aménagement Ali Pacha Moubarak (1824-1893), formé à l'Académie militaire de Metz (France) et surnommé le Haussmann d'Égypte, ils réalisèrent les plus importantes percées du Caire et transformèrent largement son paysage.

Au Maghreb, particulièrement en Algérie, les premières transfigurations de la cité arabe furent faites par le colonisateur français installé depuis 1830, un incident qu'on détaillera davantage dans le prochain chapitre. On avance à présent qu'à l'époque, les villes algériennes souffraient périodiquement de la peste et d'autres maladies causées par le climat résidentiel malsain. Elles connurent par conséquent le même système de police qu'on venait d'évoquer pour le cas des villes européennes. L'un des précieux témoignages à ce sujet reste l'œuvre romanesque d'Albert Camus : *La peste* (1947) où est soigneusement décrit le stress d'Oran pendant l'invasion de l'épidémie.

Contrairement au Caire et aux villes algériennes, les beys de Tunis gardèrent presque intacte leur médina tout au long du XIXe siècle. Seule la construction de quelques établissements à architecture hybride marqua le paysage de la ville. Ceci sans oublier les premières fondations européennes extra-muros à partir de 1860, sur l'emplacement de la future ville coloniale.

Dans le contexte colonial, et à l'instar des principales autres villes maghrébines, le sort urbain de Tunis fut décidé en grande partie par des architectes-urbanistes Prix de Rome (Tony Garnier, Henri Prost, Ernest Hébrard, Léon Jausseley, B. Zehrfuss, O. Cacoub, etc.). Ces derniers « comprirent que leur conception et théories devaient désormais être connectées aux structures politiques, dans la mesure où seuls des alliés politiques puissants pourraient leur procurer les fonds et l'autorité nécessaire pour faire passer leurs idées dans la pratique. [...] Ceux qui travaillèrent ensemble aux colonies, considéraient les cités coloniales comme des laboratoires sociaux et esthétiques, une terre d'expérience où ils pouvaient tester l'efficacité politique de certains principes de planification, tout d'abord dans un contexte colonial, ensuite en appliquant les techniques

qui réussissaient en France même. [...] Ils envisageaient une forte probabilité de croissance continue – en population, en industrie, en investissement économique et en infrastructure – mais soutenaient que, si cela devait aller dans le sens d’un avantage politique, social et économique pour la France, les villes devraient être conçues et administrées d’une nouvelle façon. Les prises en compte de l’expansion industrielle, de l’éducation, de la santé, de l’art, et même des déplacements dans la ville, constituaient des composants essentiels d’une stratégie à long terme pour satisfaire les populations urbaines, et, de ce fait, pour développer la nation et l’empire français ». De leur côté, loin d’être écartés de cette stratégie, « les ingénieurs de la Division des travaux publics étaient les alliés de la population de colons et des intérêts commerciaux français [...]. Ils entreprirent des programmes conçus pour défendre une certaine idée d’une colonie qui connaîtrait la réussite : à savoir, une opération économique rentable où le contrôle politique sur les populations indigènes serait absolu et autoritaire – une vision « disciplinaire » foucauldienne presque pure » (Rabinow & Wright, janvier 1982).

Dans ces circonstances, la percée fut importée, imposée et appuyée par les mêmes justificatifs qui lui ont donné droit de cité en Europe. Si certaines médinas ont pu y échapper, cas de Tunis, d’autres l’ont vu tailler dans leurs masses pour faire place nette aux chemins de fer, boulevards, rues et places où furent érigés des monuments commémoratifs en l’honneur du colonisateur. Introduite comme un outil de correction de l’urbanisme local, elle accompagna l’avancement de la ville moderne sur les terres indigènes et participa à son triomphe sur des médinas désormais à l’article de la mort.

■ **Rupture avec le passé, table rase et hiérarchisation des différentes « révolutions » architecturales et urbaines**

Rompre avec le passé ou y retourner pour le revivifier ou le glorifier, est un comportement cyclique¹ qui valorise une période par rapport à une autre, ou pour être juste une modernité par rapport à une autre. Dès la Renaissance, penseurs et hommes politiques ont fait preuve d’une parfaite conscience de la valeur identitaire de la ville ancienne. Ainsi, l’inventeur de la philosophie politique moderne et le théoricien de la guerre, Machiavel, n’exhorta-t-il pas *Le Prince* (1513) à anéantir toute trace des villes

¹ Dans le contexte architectural, Bernard Huet lie ce va-et-vient « au mouvement cyclique de l’histoire de l’architecture. Périodiquement, en général à l’issue d’une crise, les architectes éprouvent la nécessité d’interroger ce qu’ils pensent être l’origine la plus essentielle et la plus primitive de l’architecture dans une espèce de retour à l’enfance de l’art et une reconquête nostalgique de l’innocence perdue » (Huet, 1996, p. 159).

conquises par peur de les voir revivifier chez leurs habitants leurs mémoires collectives. Ce désir de procéder par table rase et d'effacer la ville du passé pour construire dessus une nouvelle s'est doté d'une autre signification, plutôt esthétique et fonctionnelle que militaire, dans l'un des textes fondateurs de la pensée moderne, à savoir, le *Discours de la méthode* (1637) de René Descartes (1596-1650) :

« Ainsi voit-on que les bâtiments qu'un seul architecte a entrepris et achevés ont coutume d'être plus beaux et mieux ordonnés que ceux que plusieurs ont tâché de raccommoier, en faisant servir de vieilles murailles qui avaient été bâties à d'autres fins. Ainsi ces anciennes cités, qui, n'ayant été au commencement que des bourgades, sont devenues, par succession de temps, de grandes villes, sont ordinairement si mal compassées, au prix de ces places régulières qu'un ingénieur trace à sa fantaisie dans une plaine, qu'encore que, considérant leurs édifices chacun à part, on y trouve souvent autant ou plus d'art qu'en ceux des autres ; toutefois, à voir comme ils sont arrangés, ici un grand, là un petit, et comme ils rendent les rues courbées et inégales, on dirait que c'est plutôt la fortune, que la volonté de quelques hommes usant de raison, qui les a ainsi disposés » (Descartes, 2001, pp. 41-42).

La rupture avec la « difformité » de la ville ancienne au profit d'un paysage uniforme généralisé sur l'ensemble de la ville, voire les villes d'un État, trouva un écho retentissant chez plusieurs précurseurs de la révolution architecturale de 1850-1930 et de l'urbanisme progressiste comme Adolf Loos (1870-1933), Otto Wagner (1841-1918), Tony Garnier (1869-1948), August Perret (1874-1954), Le Corbusier (1887-1965) et autres. Chacun d'eux a exprimé dans ses écrits et ses réalisations architecturales ou urbaines sa vision de cette ville uniforme. Loos par exemple rompit avec l'ornement dans son ouvrage *Ornament und Verbrechen* (Ornament et crime - 1908) et engagea son abandon à l'échelle de la ville. « Nous avons vaincu l'ornement, dit-il, nous avons appris à nous en passer, voici venir un siècle neuf, où va se dérouler la plus belle des promesses. Bientôt les rues des villes resplendiront comme de grands murs blancs. La cité du XXe siècle sera éblouissante et nue, comme Sion, la ville sainte, la Capitale du ciel » (Loos, 2003, p. 198). Le Corbusier, pour ne citer que l'une des figures les plus influentes du XXe siècle, s'est soulevé à maintes occasions contre l'irrégularité de la ville traditionnelle, réclamant « tabula rasa » et « place nette ». Ainsi, commença-t-il son traité sur l'*Urbanisme* (1924) par une comparaison à la limite du sarcasme entre « Le chemin des ânes et le chemin des hommes » :

« L'homme marche droit parce qu'il a un but ; il sait où il va. Il a décidé d'aller quelque part et il y marche droit. L'âne zigzague, muse un peu, cervelle brûlée et distrait, zigzague pour éviter les gros cailloux, pour esquiver la pente, pour

rechercher l'ombre ; il s'en donne de moins possible. [...] L'âne ne pense à rien du tout qu'à ne pas s'en faire. L'âne a tracé toutes les villes du continent, Paris aussi, malheureusement » (Corbusier, 1994, p. 5).

Cet engouement pour le tracé régulier chez Le Corbusier, on l'a vu dans le Plan Voisin (1922-1925) : sa proposition pour l'aménagement du centre de Paris qui ne fut pas sans conséquence sur l'organisation territoriale et l'avenir des tissus traditionnels. Lorsqu'il publia au début des années quarante la Charte d'Athènes, sa position fut encore plus claire à travers la formule : « l'obstacle ne pourra être supprimé que par la démolition » (Corbusier & Giraudaux, 1957). Par obstacle, l'architecte désignait les monuments historiques dont l'emplacement risquait de nuire à la circulation automobile. Le désir de rompre avec l'académisme et l'éclectisme de la fin du XIXe siècle et de repenser autrement l'architecture de la ville sur une base rationnelle, fonctionnelle, géométrique, scientifique, etc., s'est affirmé davantage dans la formation du « Mouvement moderne » et la genèse de ce que Philip Johnson a nommé depuis 1930 le « Style international ».

En revanche, si aux États-Unis l'architecte Louis Kahn plaide à un « passé comme ami » et exhorte tout architecte à « rester attentif à la meilleure architecture du passé quand il commence quelque chose » (Kahn, 1996, p. 49), on assiste en Italie des années quarante et tout au long des deux décennies qui suivent à la genèse d'un courant de pensée néo-rationaliste où « les intellectuels italiens engagés dans la résistance, éprouvent l'impérieux devoir de faire l'inventaire minutieux et exalté de la réalité italienne la plus humble pour conjurer vingt ans de mensonges et de mythologies fascistes. Vingt ans de « formalisme politique » (Huet, avril 1977, p. 36). Ce mouvement est important pour notre thèse, car on verra plus tard que certains de ses précurseurs, dont l'architecte Ludovico Quaroni (1911-1987), seront au cœur du chantier tunisois des années soixante et soixante-dix. Ils aborderont la problématique urbaine tunisoise sur la base de la leçon tirée de la *Tendenza* et chercheront à concilier entre la culture locale et la nécessité d'un urbanisme et une architecture actualisés. En outre, le même mouvement, en réfléchissant le « type » en tant que concept « lié aux formes et aux modes de vie, un énoncé logique qui précède la forme et la constitue » loin de la linéarité chronologique, mise sur la typomorphologie dans l'analyse des tissus urbains et la décortication de leur complexité fonctionnelle et formelle. Il nous introduit, par conséquent, à cette méthode à laquelle on aura recours pour étudier le percement de la médina.

Pour résumer l'objectif de la *Tendenza*, on se réfère à ces deux points formulés par Bernard Huet dans *L'Architecture d'Aujourd'hui* (avril 1977, num. 190) :

- La *Tendenza* « a pour premier objectif, une double clarification critique. La critique historique menée par M. Tafuri et l'Institut d'Histoire de Venise propose une déconstruction idéologique et une réévaluation de l'Histoire de l'architecture comme partie intégrante de l'histoire du Travail. La critique « typologique » conduite par C. Aymonino et A. Rossi tente de situer l'architecture comme production typique dans le processus historique de formation des villes.
- La « Tendence » se propose en second lieu de reconstruire la « discipline » architecturale. Au fonctionnalisme de l'architecture moderne, elle oppose un rationalisme « éclairé » dans lequel la forme implique l'architecture comme instrument de connaissance. La spécificité irréductible de l'architecture et son autonomie disciplinaire résident dans sa capacité à produire des formes « typiques », de portée générale et populaire, nécessitant un savoir précis : un « métier ». Pour la « Tendence », l'architecture trouve sa seule justification dans son « être-même » ; elle n'est investie d'aucun contenu, n'a aucune valeur rédemptrice, ne peut rien exprimer par elle-même. Et si elle se réfère à une monumentalité, c'est celle que lui désigne la mémoire collective à travers l'histoire des types. En un mot, elle est « réaliste » » (Huet, avril 1977, p. 36) .

Au début des années soixante, Leonardo Benevolo et Carlo Aymonino font un examen général des modèles et des outils urbanistiques moyennant une réflexion sur les *Origini dell' urbanistica moderna* (1971). Ils établissent le lien entre l'ère du « consumérisme-opulence » et les productions architecturales et urbaines issues du Mouvement moderne afin d'explicitier leurs contradictions : la ville moderne s'est heurtée à l'inefficacité de ses outils de planification, son incapacité à résoudre les problématiques urbaines de l'époque et surtout à l'échec d'une rupture radicale avec le passé. Néanmoins, l'association entre l'architecture et la ville dans un projet urbain demeure la relation clé établie par les architectes de la *Tendenza*. Il s'agit selon Bernard Huet d'« une pratique de l'architecture essentiellement axée sur la construction de la ville, la soumission de l'architecture à la ville. [...] Conditionner le retour à l'architecture par le retour à la ville, c'était renverser d'un seul coup toutes les positions du mouvement moderne qui, en digne héritier du 19^e siècle, prétendait construire la ville à partir d'une simple juxtaposition d'objets architecturaux » (Huet, 1981, p. 48)¹.

¹ Il y aurait beaucoup à dire à propos de ce mouvement, néanmoins, on se contente de ce niveau de développement et on réfère au catalogue de l'exposition qui a eu lieu au Centre Pompidou au mois de septembre 2012 : *La Tendenza : architectures italiennes 1965-1985* (Musée national d'art moderne/Centre de création industrielle (France). 2012), au récent essai de Cristina Mazzoni : *La tendenza : une avant-*

Au Maghreb colonial, cette rupture s'est teintée d'une visée politique qui a tantôt favorisé la table rase tantôt rejeté cette solution au profit d'une muséification de la ville ancienne. Daniel Rivet dans *Le Maghreb à l'épreuve de la colonisation* (2002) et Gwendolyn Wright dans *The politics of design in French colonial urbanism* (1991) l'associent à une leçon tirée de l'expérience de la colonisation en Afrique du Nord depuis 1830. Quand les Français ont colonisé l'Algérie, ils n'ont pas hésité à empiéter sur la ville indigène et à la transformer à leur aise sous prétexte d'assainissement et d'améliorations des conditions de vie. La défiguration de la ville a, par conséquent, stimulé la résistance de la population locale et a abouti à des affrontements sanguinaires. À Tunis, et mieux encore au Maroc, cette politique qui s'est montrée coûteuse pour le colonisateur a dû être abandonnée. Hubert Lyautey (1854-1934), Résident général du Maroc et son architecte-urbaniste Henri Prost (1874-1959), en décidant de tracer la ville européenne hors les murs des médinas, ils ne firent que suivre les consignes des meneurs de la colonisation en Afrique du Nord : Jules Ferry et le Cardinal Lavignerie. « What Lyautey and his associates sought can also be summarized under two other somewhat disparate headings : modernism and preservation. Their goal, in sum, was to protect certain aspects of cultural traditions while sponsoring other aspects of modernization and development, all in the interest of stabilizing colonial domination » (Wright, 1991, p. 85). Plus loin, cette rupture avec la ville indigène peut être considérée comme une phase d'un long processus de transition d'un régime colonial (Algérie) à un autre protecteur (Tunisie et Maroc) :

« [...] Selon Mgr Lavignerie, cardinal d'Alger, la formule permettait de « faire l'économie d'une guerre de Religion » en conservant une façade d'autorité indigène masquant le chrétien : le protectorat comme trompe-l'oeil pour faire l'économie d'une guerre de conquête comme en Algérie. Selon Jules Ferry, c'est une recette pour « surveiller de haut [...] gouverner de haut [...], ne pas assumer malgré nous la responsabilité de tous les détails de l'administration, de tous les petits faits, de tous les petits froissements que peut amener le contact de deux civilisations différentes ». Le protectorat comme anesthésiant pour calmer la douleur d'un peuple vaincu. Pour tous les partisans de cette formule, il est également un expédient pour éviter le fléau du fonctionnarisme en conservant l'outil étatique préexistant. Gouverner au moindre prix et ne plus entendre parler de la Tunisie, à la différence de l'Algérie synonyme d'insurrection indigène et de fronde coloniale » (Rivet, 2002, p. 212).

garde architecturale italienne, 1950-1980 (Mazzoni, 2014) et au film documentaire de Françoise Arnold et Roger Diener : *L'hypothèse Aldo Rossi* (2012) (Arnold, Diener, Productions du EFFA, & TV Tours., 2012). On aura aussi l'occasion de revenir sur les essais issus de ce mouvement dans la section littérature choisie.

■ La prolifération des hybrides et les paradoxes de l'universalisme moderne

Pour introduire l'idée du régionalisme critique dans *L'architecture moderne : une histoire critique de* (1985), Kenneth Frampton se réfère à la thèse de Paul Ricoeur « selon laquelle une « culture mondiale » hybride ne verra le jour que grâce à une hybridation entre une culture bien enracinée d'une part et une civilisation universelle de l'autre ». Il ajoute que « cette proposition paradoxale par laquelle, la culture régionale doit aussi être une forme de culture mondiale, est basée sur la thèse d'après laquelle la modernisation a déjà altéré l'ancienne pureté de la culture autochtone » (Frampton, 2006, p. 284). Frampton cite le cas du mouvement nationaliste catalan des années cinquante dirigé par Sostres et Oriol Bohigas et note que « les diverses tendances culturelles composant ce régionalisme hétérogène tendent à confirmer la nature inéluctablement hybride d'une culture régionale moderne ». En effet, à observer la démarche et les outils forgés par le Mouvement moderne dans la planification des villes, l'effet ci-dessus mentionné de la modernisation sur les cultures locales est en grande partie juste. D'une part, la modernisation des villes a eu comme but l'universalisation d'une esthétique « purifiée » et une organisation spatiale applicables à toutes les villes, omission faite de leurs particularités topographiques et socioculturelles ; d'autre part, on a un souci d'adaptation aux cultures régionales que l'on s'efforce de réinterpréter selon le contexte politique et économique de la région en question. Il en a résulté dans plusieurs cas de figure, aussi bien en Orient qu'en Occident, des néo-styles responsables d'une esthétique hybride que la ville s'est chargée d'arborer sur ses façades. Cette façon de faire, qu'on explique par une ouverture sur l'art de l'Autre, facilitée par la colonisation, atteint son summum en Europe au XIXe siècle dans le cadre des expositions universelles. Les « mini-villes » éphémères (fig. 0.4) construites pour abriter cet événement ne tardèrent pas à devenir une source d'inspiration architecturale et urbaine, et en Occident et en Orient. Elles contribuèrent largement à la prolifération d'une architecture hybride, sorte d'assemblage plus ou moins hasardeux de motifs décoratifs empruntés à plusieurs registres étrangers pour le bien d'une « architecture d'exposition » (fig. 0.4). Bien entendu, cette production, si elle était bien accueillie par certains, ne l'était pas par tous les autres, qui y voyaient un travestissement de l'architecture locale et une défiguration de sa dimension symbolique et identitaire. L'orientalisme qui marqua l'Europe tout au long du XVIIIe siècle et s'est perpétué jusqu'au premier tiers du XXe siècle, en est un parfait exemple. Il y aurait beaucoup à dire à son sujet, néanmoins, on se contente de l'observer du côté du Maghreb, là où les villes ont fonctionné comme de vrais laboratoires pour cette stylistique à laquelle

son protagoniste en Tunisie, l'architecte Raphaël Guy (1869- ?) dédia son ouvrage : *L'architecture moderne de style arabe* (vers 1912) (fig. 0.5). Dans *L'architecture au futur depuis 1889* (2012), Jean-Louis Cohen consacre une section de son ouvrage aux « Expériences coloniales et nouveaux nationalismes » et détaille le passage « De l'arabisation au moderne en Afrique du Nord ». Il explique cette mutation par un tourisme colonial axé sur « la recherche de la couleur locale [qui] se fonde non seulement sur une politique de l'identité appliquée aux édifices publics et parfois aux quartiers, tendant à donner à chaque ville un visage spécifique, mais aussi sur une politique de l'attraction et de l'exotisme. Les colonies et certains États émergents connaissent donc plus encore que les pays d'Europe ou l'Amérique des régimes complexes d'hybridité » (Cohen, 2012, p. 272).

Fig.0.4 : Exemple de « mini-ville » à cachet arabisant : le pavillon de la Tunisie à l'exposition universelle 1889 à Paris.

Architecte : Henri Saladin (1851-1923)

L'architecte l'a conçu comme une sorte de médina miniature où il regroupe schématiquement les principales fonctions de la ville indigène. L'ensemble est réductible à une collection de détails architecturaux empruntés à plusieurs monuments de la Tunisie.

1-portion de rempart, 2-Coupole pour marabout ou mausolée, 3-Souk, 4-Coupole de la mosquée de Kairouan, 5-Minaret de style ottoman rappelant celui de la mosquée Saheb Ettabaâ à Tunis, 6-Détails des loggias du palais du Bardo, 7-Détail de la mosquée Hammouda Bacha à Tunis, 8-Détail d'une porte de la médina de Tunis.

Source : (Boulangier, 1889, p. 100)



Fig.0.5 : Figures de l'orientalisme architectural à Tunis (fin XIXe - début XXe siècle)

À droite : Le collège Sadiki (1875) à Tunis par l'architecte Maillet

À gauche : Villa Barquehayé à Tunis par l'architecte Guesnier

Dans les deux cas de figure, la signification du symbole architectural a été sacrifiée pour sa valeur esthétique. Le minaret censé renseigner sur l'emplacement d'une mosquée, abrite désormais une cage d'escalier. Idem pour la coupole utilisée normalement pour couvrir un espace sacré, devient dans ces deux édifices un simple ornement.

Source : (Guy, vers 1912, pp. 32-43)

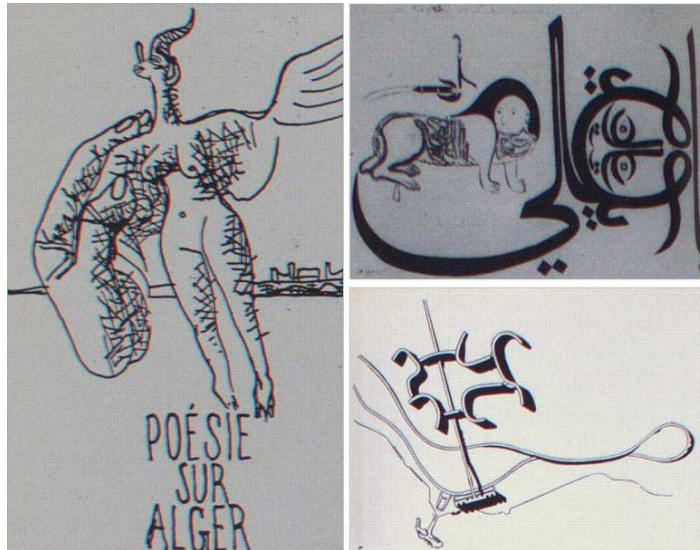
Fig.0.6 : Le Corbusier à Alger (1931-1932)

À gauche : Poésie sur Alger – couverture par Le Corbusier (1950).

À droite en haut : Calligraphie arabe.

À droite en bas : plan masse du plan Obus. On note la similarité formelle entre la ligne calligraphique la structure bidimensionnelle du plan.

Sources : (Von Moos, 1980, p. 58) et (McLeod, 1980, pp. 90-91)



À l'échelle de la ville, l'hybride peut être issu de la greffe d'un ensemble architectural métisse formant une rue ou une place, voire une ville entière, au sein d'un tissu qui lui est complètement étranger. Un exemple qui marqua profondément l'urbanisme corbuséen au début des années trente est le plan Obus pour Alger. C'est l'exemple d'une ville moderne à implanter au-dessus d'une ville indigène. Son paradoxe réside dans son aspect universel, d'un côté, puisqu'il applique les solutions imaginées à Rio De Janeiro et son aspect local ou orientaliste, d'un autre côté, parce qu'il puise formellement dans les peintures de femmes algériennes et de la calligraphie arabe dessinées par l'architecte lors de son *Voyage en Orient* (1911)¹ (fig. 0.6). Le projet est un système d'autoroutes habitables où, pour conserver la ville indigène, Le Corbusier prévoyait un vide entre la ville d'en haut (moderne) et la ville d'en bas (ancienne médina). Cette stratification de deux villes qui s'apparente à une hiérarchisation de deux mondes distincts, Manfredo Tafuri dans « Machine et mémoire : la ville dans l'œuvre de Le Corbusier » (1987) lui donna le sens d'un dialogue métaphorique entre la ville « hors du temps » (indigène), la ville de « l'accélération », voire aussi l'« hypothèse théorique la plus achevée de l'urbanisme moderne » (Tafuri, 1987, p. 465).

On note à titre indicatif que dans le contexte tunisien, les architectes issus de la *Tendenza* tomberont dans ce mimétisme formel en essayant de résoudre le problème d'intégration entre la ville indigène et la ville européenne du XIXe siècle. La quête d'un symbolisme à la fois nostalgique et hors contexte, trahira les propositions de Quaroni et

¹ Voir à ce sujet : (Lamprakos, 1992) et (McLeod, 1980).

ses collaborateurs, d'abord, pour le percement de la médina (1960), ensuite, pour les aménagements de la Casbah (1965) et du lac de Tunis (1969).

■ **De la Charte d'Athènes à la formation de Team X : la ville moderne inachevée ? :**

« La modernité : un projet inachevé », en plus d'être le condensé de la thèse d'Habermas, c'est aussi le titre de l'exposition architecturale du Festival d'automne 1982 organisée par la Direction de l'architecture du ministère de l'Urbanisme et du Logement en France. Illustrant les travaux de 40 architectes, le catalogue de l'exposition est nanti d'essais de Kenneth Frampton, Jürgen Habermas, Burghart Schmidt et autres. Ils projettent tous un point de vue concernant l'architecture et la ville modernes, notamment, leur entrée dans une phase de questionnement et d'auto-évaluation face aux transformations paradigmatiques nées en réaction aux réalisations modernes. L'inachèvement devient synonyme de l'entrée en crise du Mouvement moderne et l'affirmation progressive de l'insuffisance de sa démarche simpliste face aux problèmes sans cesse complexes de la ville.

Pour comprendre ce point de vue, il est intéressant de revenir sur quelques événements clés dans l'histoire du Mouvement moderne : l'apparition de la Charte d'Athènes issue du C.I.A.M 4 (1933), la nouvelle représentation du territoire et le cri contestataire de Team X. Ces événements sont sélectionnés parmi d'autres parce qu'en tissant des passerelles sensibles avec la ville maghrébine de l'après-guerre, ils travaillent plus la présente recherche.

Depuis leur création en 1928 à La Sarraz, les congrès internationaux d'architecture moderne (C.I.A.M) ont comme objectif de « protéger "le droit à l'existence" de l'architecture contemporaine qui avait à lutter contre les forces antagonistes toutes puissantes d'un académisme dont les critères étaient suivis de manière générale à cette époque », précise Sigfried Giedion. L'initiative vient essentiellement de Le Corbusier qui s'est vu débarrassé de son premier prix ex-aequo dans le concours du Palais de la société des nations à Genève. Selon Giedion, « c'était un barrage élevé contre l'architecture moderne par Aristide Briand qui ne voulait à aucun prix d'un édifice public édifié dans cet esprit » (Giedion, avril-mai 1964, p. 36). Les C.I.A.M ont eu par la suite dix rencontres au cours desquelles ont été discutées les bases de l'architecture et l'urbanisme modernes. À titre d'exemple, le premier congrès souligna dans sa déclaration que

« l'urbanisation ne peut être déterminée par des soucis d'ordre esthétique, mais uniquement par des préoccupations d'ordre fonctionnel ».

Cependant, le summum de leur réflexion paraît lors de leur quatrième rencontre en 1933¹ sous forme d'une charte de l'urbanisme moderne dite la Charte d'Athènes. La réunion initialement prévue à Moscou par C. Van Eastereen a dû se dérouler à bord d'un yacht (S. S. Patras II) de Marseille à Athènes et d'Athènes à Marseille, et ce, à cause « d'une opposition d'origine stalinienne », précise Giedion. La charte condense les problèmes de l'urbanisme autour de quatre fonctions : habiter, travailler, circuler et se distraire (se cultiver le corps et l'esprit). En 1941, une première version anonyme est imprimée à Paris en pleine occupation allemande. En 1943, elle est remaniée par Le Corbusier avec l'aide de la Baronne Villeneuve. Peu après, Jose Luis Sert publia la version anglaise avec un titre sous forme de question : « Can our cities survive ? : an ABC on urban problems, their analysis, their solutions ». Au début, la charte a eu un grand succès auprès des architectes au point que Michel Écochard, architecte influent dans l'urbanisation du Maroc de l'après-guerre, disait à propos : « la lecture honnête de ce petit livre apporte plus à l'urbanisme que tous les cours de nos écoles officielles, qui, elles, ignorent ce travail. Si elles l'acceptaient, elles n'auraient plus qu'à fermer leurs portes. [...] Si l'on entreprend de régler la ville sur les quatre fonctions de la Charte d'Athènes, [...] on pourra [...] résoudre les problèmes majeurs que posent nos villes nouvelles, aussi bien que l'adaptation de nos anciennes cités à la vie moderne » (Ecochard, 1955, p. 98).

En revanche, ce point de vue ne tarda pas à changer, aussi bien chez Écochard que chez d'autres architectes qui ont vu dans l'application aveugle de la charte, une véritable « banalisation » de la complexité de la ville. Selon Pierre Emery, elle « ne prévoyait pas la très rapide dégradation du rôle de l'architecte, peu préparé à faire face aux problèmes multiples et nouveaux que posaient à la fois l'économie et la technique, cela quel que soit le régime politique au pouvoir » (Emery, oct.-nov. 1971, p. 28). Dès 1947, *L'Architecture d'Aujourd'hui* (num. 15, nov. 1947) publie une réponse formulée par M. Lods aux « attaques contre la charte d'Athènes » jugée « dépassée ». En 1964, dans la même revue, Georges Candilis résume dans cet extrait les conséquences de son application systématique :

¹ On note qu'en 1931, lors de l'exposition coloniale internationale de Vincennes (10 au 15 octobre 1931), il y a eu le Congrès de l'urbanisme aux colonies et aux pays tropicaux qui aura une nette influence sur l'organisation spatiale des villes, en l'occurrence, celles du Maghreb.

« L'application de la Charte d'Athènes par des gens qui voyaient uniquement la recette et non l'esprit a provoqué la confusion et le désordre de nos plans d'urbanisme actuels. Les urbanistes ont colorié des km de papier avec des tâches polychromes pour introduire d'invraisemblables solutions, d'un conformisme réglementaire. Les urbanistes sont devenus inconsciemment des spécialistes du désordre, caractérisé par le manque d'audace et d'imagination et l'absence de vision d'avenir. La Charte d'Athènes est devenue le « manuel de poche du bon urbaniste » ; il s'agissait de l'appliquer mot à mot pour faire une « œuvre ! ». La Charte d'Athènes est devenue une sorte de super-réglementation qui permettait à l'urbanisme statique et myope d'appliquer toutes les solutions et demi-mesures de « ravaudage » du passé et du présent, toutes les solutions de facilité et de conformisme, sous la façade apparente de la pensée moderne » (Candilis, 1964-1965).

La Charte d'Athènes et les C.I.A.M de manière générale, sont deux incidents inédits et propres à leur époque. Ils se voulaient permanents et universels, d'où l'esprit de leur approche. Candilis critique, en effet, l'application draconienne de la « grille C.I.A.M », un outil de représentation simpliste, voire abstrait, basé sur le découpage de la ville en zones fonctionnelles correspondant aux 4 fonctions de base de la charte. Sous une seule plage de couleur, on voit donc réunies des fonctions majeures et mineures. Ce procédé qui se voulait scientifique, néglige les détails et dessine la ville selon une composition discontinue qu'on doit accompagner d'une légende pour la lire.

On verra plus tard que l'urbanisation de Tunis a passé par cette étape dans le cadre du plan de zone de 1954 où la médina fut assimilée à un *gourbiville*. Par ailleurs, ce qui mérite d'être cité en rapport avec le contexte maghrébin, c'est la création de C.I.A.M-Alger et C.I.A.M-Marc¹ et l'opinion critique qui en a découlé contre la Charte d'Athènes. L'apparition des bidonvilles à proximité des grandes villes maghrébines à partir des années trente et leur imposition comme une pathologie urbaine réelle lors de la reconstruction de l'après-guerre², étaient à l'origine de ces deux créations. Pierre Emery précise que « la guerre, et surtout l'après-guerre, sera pour tous l'heure de la vérité, vérité parfois cruelle et presque toujours inattendue. Pour certains, la fin des illusions, pour d'autres, le commencement d'illusions nouvelles. [...] Au lendemain de la guerre, mise à part la malheureuse tentative de Bizerte-Zarzouna, aucun essai d'application de la Charte d'Athènes n'avait sérieusement vu le jour autrement que sur le papier » (Emery, oct.-nov.

¹ On note qu'il n'y a pas eu de C.I.A.M-Tunisie. À notre avis, ceci est dû à l'absence des bidonvilles (différent du *gourbiville*) en Tunisie.

² On aura l'occasion de regarder de près cet incident à travers une parenthèse historique sur l'étude du bidonville Mahieddine en Algérie par C.I.A.M-Alger.

1971, p. 35). La cité dont parle Emery est l'œuvre de l'architecte Bernard Zehrffuss¹ au nord de la Tunisie. En effet, il y a eu tout au long des années quarante (la reconstruction) au Maghreb une urbanisation intense marquée relativement par l'éloignement de ses concepteurs de la Charte d'Athènes et leur opposition aux limites imposées par l'administration coloniale. La pénurie du fer et le manque de main-d'œuvre spécialisée ont poussé les architectes français dans les trois pays du Maghreb à se restreindre aux ressources humaines et matérielles locales. Le résultat fut sans précédent au point que Pierre Emery disait à l'époque : « le meilleur de l'architecture française moderne se trouvait en Afrique du Nord, au Maroc et surtout en Algérie ». On assiste à une nouvelle compréhension de la modernité, un moment décisif auquel on consacra une section à part dans le corps de la présente recherche.

L'écho de l'expérience nord-africaine ne tarda pas à se propager sur l'ensemble de l'Europe grâce aux publications de *L'Architecture d'Aujourd'hui*². Dès 1954, parmi les personnes chargées d'organiser le dixième C.I.A.M prévu à Dubrovnik en 1956, on compte les architectes français du Maghreb, à leur tête Écochard, Candilis et Shad Woods. Ces derniers, largement imprégnés des conférences internationales, n'ont pas hésité à présenter les résultats des C.I.A.M-Alger et C.I.A.M-Maroc avec l'intention de secouer l'orthodoxie doctrinale des C.I.A.M : « Les rebelles – Bakema, Van Eyck, Georges Candilis, Alison et Peter Smithson et Giancarlo De Carlo – mettent en cause l'ensemble de la démarche « universaliste » des C.I.A.M à partir des expériences conduites au Maghreb sur la base d'enquêtes sociologiques et ethnologiques » (Cohen, 2012, p. 320). Ils plaident pour un renouement avec les cultures locales et surtout à établir des études moins abstraites aux problèmes de la ville et de l'habitat en les analysant à un micro niveau. Leur appel coïncide avec l'expérience semblable de Le Corbusier en Inde³, ce qui facilita l'acceptation de leurs idées et références. Pour Le Corbusier, « il fallait tourner la page ! ». Ce fut ainsi la fin des C.I.A.M et le début d'un nouveau groupe : le Team X (10 par référence au C.I.A.M 10).

¹ Il s'agit de l'architecte en chef désigné à la tête du groupement formé pour la reconstruction en Tunisie (1943-1947). Sa présence est récurrente dans l'histoire de l'urbanisation de Tunis et en particulier dans l'affaire de la percée de la Casbah.

² À ce sujet, J. L. Cohen rapporte : « l'effet des réalisations nord-africaines est instantané en Europe. Dans le quartier du Tuscolano qu'Adalberto Libera construit pour l'INA-Casaà Rome (1950-1954), un immeuble sur pilotis domine une nappe de maisons à cours, comme en écho aux cités d'Écochard, qu'il dénomme ironiquement « INA-Casbah » au dos d'une carte postale envoyée du Maroc » (Cohen, 2012, p. 319).

³ Un pertinent parallèle est récemment établi par le CCA dans le cadre de l'exposition Casablanca Chandigarh : Bilan d'une modernisation (26 novembre – 20 avril 2014). Voir aussi : (Avermaete et al., 2014).

Dès 1959, sous la direction d'Aldo Van Eyck, la revue architecturale *Forum* consacre son 7^e numéro, intitulé « Vers une Casbah organisée ! », à un panorama de l'architecture vernaculaire dans le monde. Une année après l'*Architectural Design* dédie son numéro de mai 1960 à la conférence d'Otterlo : « CIAM-Team 10 ». On y trouve en plus des travaux sélectionnés de Van Eyck, Candilis, les Smithson et Bakema, des exemples architecturaux et urbains de Louis Kahn, Ralph Erskino, Coderch and Valls, Kenzo Tange et Charles Polonyi. En 1962, les idées de Team X sont véhiculées grâce à la publication du *Team 10 primer* par Alison Smithson. Cette dernière publie en 1982, avec le concours de The architectural association, un recueil d'archives (procès-verbaux, croquis d'intentions, notes, etc.) intitulé *The emergence of Team 10 ou of C.I.A.M* (1982).

En fin de compte, même si l'action de Team 10 a mis fin à l'autorité des C.I.A.M, a sensibilisé aux bienfaits d'une architecture et une urbanisation de « participation » et s'est faite une place plus ou moins considérable dans l'histoire du Mouvement moderne, elle demeure à son tour inachevée. Et ce, parce qu'au-delà de cette étape, les architectes de Team 10 n'ont pu aller plus loin dans leur action sur la ville ou dans l'élaboration d'une théorie à part. Concurrencé par d'autres organisations, dont l'UIA qu'on verra s'imposer dans l'histoire de la percée tunisienne, ou par des mouvements analogues telle que la *Tendenza*, Team 10 s'est limité aux recherches individuelles, loin d'une synthèse ou une ligne idéologique claire et bien documentée. Même leur histoire reste fragmentaire et souvent publiée partiellement, en témoigne le contenu du dossier qui leur est consacré par *L'Architecture d'Aujourd'hui* où on lit :

« Pour tenter aujourd'hui de dresser un bilan, établi à partir des productions récentes de divers membres du groupe, *L'Architecture d'Aujourd'hui*, prenant exemple sur le *Primer*, n'a pas cherché à établir une cohérence idéologique interne apparemment qui n'a jamais existé. [...] Les œuvres de certains dénotent un principe de continuité dans l'orientation des recherches individuelles par-delà les années, tandis que pour d'autres c'est le caractère formel des réalisations qui s'est transformé, sans que la ligne idéologique sous-jacente change pour autant » (Taylor, Jan.-fév. 1975).

0.2.4 Questions de recherche et hypothèses :

Ipsa facto, quand la modernité se frotte à la ville, elle lui transmet ses paradoxes. Ville et architecture modernes ne cessent de clamer leur révolution, revendiquer et réinventer la rupture avec le passé, pourtant il s'agit d'une évolution qu'il vaut mieux regarder hors l'instantanéité de l'inattendu. Elles entrent dans une phase de métissage qui les éloigne progressivement de leur identité première et les pare de corps hybrides qu'on

voit remis en question de manière cyclique à chaque fois qu'une nostalgie aux formes anciennes est éprouvée. La ville fait aussi appel à la technique moderne, se mécanise davantage et devient progressivement un « dispositif » manipulable dans le sens où elle sert d'outil dans l'interminable conquête humaine sur la nature et les hommes.

Le hiatus est encore plus grand dans le cadre des médinas du monde arabo-musulman, là où l'importation de la technique moderne s'est accompagnée dès le début d'un souci militaire et un autoritarisme bureaucratique dont les effets paradoxaux se sont aggravés à l'arrivée du colonisateur. Au Maghreb et particulièrement à Tunis, la ville moderne à proprement parler est celle qu'on nomme ville européenne et/ou coloniale. Elle induit de ce fait chez son récepteur indigène un sentiment d'ambivalence¹ déchiré entre l'adoration d'une Europe, moderne, prospère, technologique..., d'un côté, et un colonisateur effrayant, repoussant, voire méprisant d'un autre côté. L'arrivée par contre d'un air d'indépendance et la mise en marche d'un programme de décolonisation laissent espérer qu'une telle ambivalence ira en se dissipant et que la fissure identitaire aura de fortes chances de réconcilier les bienfaits de la modernité et l'attachement aux valeurs identitaires. Ceci, surtout lorsqu'un futur chef d'État comme Bourguiba annonce d'entrée de jeu avec un ton et des mots rassurants que :

« L'évolution doit se faire, sinon c'est la mort. Elle se fera, mais sans cassure, sans rupture, de façon à maintenir dans le perpétuel devenir de notre personnalité une unité à travers le temps susceptible d'être perçue à chaque moment par notre conscience » (Bourguiba, 1967, p. 5).

Nonobstant, ayant déjà avancé à l'ouverture de ce chapitre que le premier jet de l'évolution dont parle Bourguiba fut, dans le contexte urbain, sa décision de moderniser la capitale tunisienne par le « décongestionnement » de son noyau historique : la médina ; et que pour ce faire, une percée a été planifiée au cœur de la ville. Nous étant fait une idée claire des risques encourus face à tout projet de modernisation, d'autant plus que l'outil technique à employer (la percée) s'est avéré difficile à manipuler et s'est en plus teinté d'une dimension répressive historiquement démontrée, une série de questions s'imposent à nous :

Comment Bourguiba conçut-il cette évolution, certainement fondamentale, comme devant se faire « sans cassure » et assurer consciemment une sauvegarde de la

¹ À comprendre dans sa profondeur psychologique : « disposition psychique d'un sujet qui éprouve ou manifeste simultanément deux sentiments, deux attitudes opposées à l'endroit d'un même objet, d'une même situation » (Chemama, 1993, p. 9)

personnalité tunisienne dans le temps et dans l'espace ? L'ancien militant du Mouvement national, ne se trahit-il pas du moment où l'on sait que la percée urbaine fut certes une amélioration de certains aspects de la ville, mais aussi cassure, rupture et anéantissement à jamais d'un patrimoine¹ irréversible ? Sachant qu'avant Bourguiba, le colonisateur français avait essayé à maintes reprises de percer la médina sans pour autant y parvenir, qu'est-ce qui pousse l'État indépendant à relancer le projet et qu'en est-il de l'enseignement tiré de la leçon du passé ? Comment est-ce que la valeur patrimoniale de la médina s'est-elle réduite aux yeux du colonisateur puis de l'administration indépendante jusqu'à faire apparaître la table rase comme une solution fiable et urgente ? Ce retour sur la solution préconisée par le colonisateur, fut-elle inaboutie, et la décolonisation et la modernité promues par le gouvernement Bourguiba, ne sont-elles pas simplement la continuité des stratégies coloniales, voire même beylicales ?

Le présent travail ambitionne donc de répondre à ces questions et de vérifier les deux hypothèses suivantes :

- On estime que l'analyse des différentes tentatives de percement de la médina de Tunis depuis les premières années de la colonisation, informe sur les véritables motifs politico-économiques qui semblent l'emporter sur les raisons d'hygiène, de circulation et d'embellissement. De cette analyse on espère reconstituer les étapes de marginalisation de l'espace historique dans la ville arabo-islamique et les usages du patrimoine dans le contexte colonial.
- On souhaite, à travers l'étude de la percée bourguibienne en particulier, montrer que celle-ci n'est qu'une reprise des précédentes et que dans ses coulisses se dévoile la quête acharnée des autorités à s'accaparer des lieux symboliques de la souveraineté nationale. Dans ce sens, on estime que la modernisation urbaine introduite sous l'égide de la décolonisation avait plus à voir avec une centralisation du pouvoir et sa personnification qu'une réelle volonté d'améliorer les conditions de vie dans le Grand Tunis.

¹ Patrimoine : « La notion de patrimoine, dans le sens où nous l'entendons aujourd'hui, est un objet de fabrication occidentale importé au Maghreb par les sociétés coloniales, qui diffère de la notion arabe de patrimoine sur laquelle elle prévaut désormais dans le monde arabe. Le terme patrimoine, dont la traduction arabe est « *turâth* », définit un héritage qui « présente un aspect beaucoup plus abstrait que concret, fondé sur l'essence des objets, les savoirs, les modes et les rythmes de vie ». [...] Au Maghreb, la patrimonialisation de l'architecture, dans le sens où nous l'entendons aujourd'hui, résulte donc en grande partie du regard porté par les savants européens sur la culture maghrébine, celle du colonisé » (Bacha, 2011, p. 14).

0.2.5 Objets et objectifs de la recherche :

Le présent travail s'intéresse à une page de l'histoire urbaine et architecturale de la ville de Tunis allant de 1881 (installation du protectorat français) jusqu'à 1987 (destitution de Bourguiba). Cet intervalle est marqué par l'indépendance en 1956 et l'arrivée au pouvoir de Bourguiba une année plus tard.

La thèse se focalise sur les différentes tentatives de percement de la médina de Tunis, et en particulier celles qui ont donné lieu à la percée prolongement de l'avenue Habib Bourguiba. Cette percée demeure le pivot central du travail et forme la tranche la plus importante de la thèse. Cette dernière n'est pas une reprise de l'histoire urbaine de la ville de Tunis ni de sa médina. Malgré l'élargissement de l'analyse au-delà du périmètre immédiat de la percée, la recherche s'intéresse à une portion précise de la ville et en fait son principal objet d'analyse.

Hormis les profits méthodologiques et épistémologiques à tirer de l'analyse et de l'interprétation des documents supports au travail, on espère contribuer à la production des connaissances par des :

- Connaissances historiques : ce travail est peut-être le seul à réécrire l'histoire urbaine et architecturale de la ville de Tunis en partant de l'étude de la percée. On note que la percée bourguibienne constitue un moment décisif dans l'histoire de la ville de Tunis, pourtant, historiens, architectes et urbanistes passent rapidement là-dessus sans pour autant la détailler. Ceci est dû, à notre avis, au fait que la plupart des pièces d'archives liées à cette page ont été détruites alors que d'autres ne sont toujours pas mises à la disposition des chercheurs par l'ANT (Archives nationales de Tunisie) et la BNT (Bibliothèque nationale de Tunisie). Ceci sans oublier la nature des rapports administration/chercheurs où l'intention de garder à l'ombre certaines pièces, surtout celle impliquant de près ou de loin le chef de l'État, s'est souvent montrée volontaire.
- Connaissances documentaires : l'un des principaux défis de la thèse fut la collecte des pièces d'archives nécessaires pour la réécriture de cette histoire. C'est ainsi qu'on a eu recours à plusieurs fonds d'archives situés dans 4 pays différents (Tunisie, France, Italie et Canada), là où les acteurs (architectes et urbanistes) de cette histoire ont laissé une trace de leurs travaux. Des pièces inédites sont publiées pour la première fois dans ce travail.

- Connaissances biographiques : la thèse accorde une importance particulière au parcours biographique de certaines personnalités déterminantes dans l'histoire à l'étude, qui sont, entre autres, des architectes-urbanistes peu connus ou peu commentés malgré leurs poids dans la prise de décisions d'envergure et leurs antécédents architecturaux en Tunisie ou ailleurs. C'est le cas de l'architecte-conseil du président Olivier Clément Cacoub (1920-2008), Grand prix de Rome en 1953. Aucun ouvrage en dehors de celui composé par l'architecte lui-même en 1974, n'a été dédié à son œuvre pourtant riche d'un enseignement à plus d'un titre sur l'architecture moderne. La thèse offre une piste d'approfondissement du parcours de cet architecte.
- De manière générale : ce travail essaye d'introduire les nouveaux territoires de la modernité questionnée dans les contextes arabo-musulman, maghrébin et tunisien. Il essaye de montrer que cette modernité non-occidentale avait largement reformé la modernité occidentale en lui infligeant parfois une autocritique. Ainsi, par rapport à l'histoire de la ville, la thèse ambitionne de montrer qu'une étude de la ville orientale est indissociable d'un parallèle avec la ville occidentale et vice-versa. Enfin, notre travail teste l'applicabilité de la trilogie foucauldienne « espace-savoir-pouvoir » dans le contexte tunisois. Il vise donc à dévoiler les politiques d'instrumentalisation du patrimoine et de l'« espace public » dans l'art de fabriquer une légende autour d'un homme, d'une époque et d'une œuvre.

0.3 Méthodologie

0.3.1 Positionnement disciplinaire :

La présente thèse noue entre l'architecture, l'urbanisme et le patrimoine. Elle croise ces trois disciplines de l'aménagement sur un palier commun nommé : la ville qu'on observe en termes d'« **architecture urbaine** ». Cette notion consiste selon Jacques Lucan à considérer « l'architecture comme production particulière et la ville comme résultat d'un processus d'urbanisation, sachant que les processus d'urbanisation conditionnent les architectures, mais que tout aussi bien celles-ci conforment les villes » (Lucan, mars 1980).

En outre, compte tenu des objets de la thèse, ses objectifs et surtout son caractère historiographique, le champ disciplinaire qui a tendance à réunir l'architecture urbaine et l'histoire, est celui de l'**histoire urbaine**. Elle est définie par Jean Castex comme suit :

« L'histoire urbaine croise la forme et l'histoire. Elle est un champ unifiant entre l'étude morphologique et l'analyse sociale et géographique mesurées en raison du temps propre de la ville. [...] L'histoire urbaine se distingue de l'histoire, elle s'en sépare pour se consacrer à la connaissance de la ville » (Castex, 1995, p. 77).

Partant de l'évidence que la ville, la médina incluse, est un système de formes insaisissables hors leur contexte général, qu'elle est le reflet des conditions socioculturelles, économiques et politiques qui lui ont donné naissance et l'ont fait évoluer dans le temps volontairement et/ou spontanément, on l'aborde dans le sens d'un composé de « **projets urbains** ». Son singulier se définit comme « un projet architectural qui ne se base pas sur des prescriptions universelles, mais qui émerge, en principe, des conditions locales » (Darin, 1993, p. 10). Y sont donc indissociables les volets architectural et urbain auxquels s'ajoutent les dimensions sociale et historique (patrimoniale).

On se permet, toutefois, une ouverture sur d'autres disciplines comme la philosophie, la sociologie, l'anthropologie de l'espace et la politique qu'on juge nécessaires pour argumenter ou expliquer certaines prises de position.

0.3.2 Littérature choisie :

Pour mener à bien cette recherche, on a dû passer par une revue de littérature assez dense et diversifiée qu'il serait impossible de citer au complet. Il a fallu l'organiser et la limiter en fonction des objectifs de la thèse. Ainsi, dans la plupart des ouvrages consultés, on a essayé de se concentrer sur les travaux qui associent analyse formelle et histoire critique en rapport avec la percée. On se permet dans ce qui suit de présenter quelques sources clés aux principaux thèmes de la thèse :

- Cadre théorique général :

Ce cadre coïncide avec l'ère des démolitions commencée depuis la seconde moitié du XIXe siècle, voire avant, et poursuivie durant la première moitié du XXe siècle, l'éveil d'une conscience patrimoniale, le retour à l'ancienne ville pour en extraire la leçon du passé et la mise en marche à partir des années soixante du projet d'une histoire morphologique des villes.

Pour une meilleure saisie de ce cadre, on a commencé par lire les histoires des villes, notamment celles qui tiennent compte de la forme de la cité et de son architecture parallèlement à sa « personnalité sociale ». À titre d'exemple, on cite l'incontournable : *La cité à travers l'histoire (The city in history)* (1961) de l'économiste américain Lewis

Mumford. L'auteur y procède en historien, urbaniste et philosophe grâce à un regard éminemment critique, à n'en pas douter influencé par ses deux textes *Technics and civilisation* (1934) et *The culture of the cities* (1938) ainsi que son film *The city* (1939). Son histoire tient compte de l'évolution de la pensée au sein d'une société de plus en plus mécanisée et envahie par l'esprit industriel capitaliste. La cité pour Mumford est « une représentation symbolique du monde » qu'il ne faut pas regarder à vol d'oiseau seulement. Elle est aussi une architecture. Du coup, son histoire est indissociable de son volet architectural et exige qu'on associe architecture, urbanisme et actions sociales. On doit rappeler que Mumford était fortement influencé par les grands historiens de la ville et adeptes de ces idées, à savoir, Marcel Poëte (1866-1950), Pierre Lavedan (1885-1982) et Patrick Geddes (1854-1932). D'entrée de jeu, l'auteur insiste sur l'intérêt de « la nature historique de la cité », notion qu'on peut situer dans la continuité des idées introduites par P. Geddes à propos d'une ville en perpétuelle transformation et non un simple produit spatial créé une fois pour toutes. « Bâtissant ainsi sur d'anciennes fondations, sans pour autant niveler le terrain au Bulldozer comme l'aurait fait un promoteur avide de spéculation, [Mumford] ne faisai[t] que suivre symboliquement le mode de développement historique de la cité » (Mumford, 2011, p. 2).

Dans le même esprit, mais avec plus d'intérêt pour le côté architectural, *Histoire de la ville (Storia della città)* (1975) de Leonardo Benevolo, représente un tournant dans la manière de tracer historiquement le portrait des villes. Contrairement aux travaux précédents qui réduisaient cette histoire aux seuls plans d'urbanisme, Benevolo additionne des plans d'architecture (maisons, églises, mosquées, etc.), des intérieurs et des objets de design. Il intègre aussi la dimension territoriale de la colonisation et décrit la cité coloniale formellement et socialement en parlant des « traitements infligés aux indigènes ». Son histoire se distingue par un chapitre consacré à la ville de l'Islam. Même s'il en parle sommairement, il impressionne par sa façon d'aller du plan général de la ville au détail de l'arabesque en passant par les coupes et les axonométries sur des habitations isolées pour montrer leur répartition spatiale et la gestion des courants d'air. Ce genre de détails ne figurait pas auparavant dans les histoires des villes et on peut aisément l'associer aux idées de la *Tendenza* auxquelles Benevolo a largement contribué. Néanmoins, certains énoncés concernant la ville arabo-musulmane demeurent vagues et superficiels, surtout lorsqu'il avance sans un argument fort que : « la simplicité du nouveau système culturel, qui est tout entier contenu dans le Coran, produit une réduction des rapports sociaux » (Benevolo, 2000, p. 153).

L'apparition de ces deux traités sur l'histoire des villes va de pair avec la genèse de la *Tendenza*. En réalité, il s'agit d'une revivification des idées nées, entre autres, de la pensée de l'architecte viennois Camillo Sitte (1843-1903) qu'il développa dans son *Art de bâtir les villes* (1889). L'idée consiste à reconsidérer « les creux et les pleins, entre les places où se déroule la vie publique et les bâtiments. [Sitte] montre comment les œuvres du passé révèlent les principes dont nous pouvons nous inspirer, tout en recommandant expressément de ne pas essayer d'adapter à des fins modernes les beautés pittoresques des vieilles villes » (Bardet, 1975, p. 16). En procédant pareillement à Sitte et en critiquant l'architecte-urbaniste du gouvernement fasciste Marcello Piacentini (1881-1960), Gustavo Giovannoni (1873-1947) publie peu après son traité *Vecchie città ed edilizia nuova* (1931), traduit sous le titre *L'urbanisme face aux villes anciennes* (1998). Le texte appelle à une sauvegarde « consciente » des noyaux historiques sans pour autant les élever au rang du joyau intouchable. L'auteur parle du danger de la démolition au même titre que de la muséification de ces noyaux. Ce point en particulier est intéressant pour la thèse car on verra que la médina de Tunis des architectes orientalistes (Victor Valensi) s'est trouvée réduite à un musée vivant dans les plans de 1920. En outre, Giovannoni propose « une métaphore botanique : l'éclaircissage (*diradamento*) analogue à l'intervention des jardiniers ou des pépiniéristes qui, en supprimant les sujets excédentaires ou parasites, facilitent la croissance et augmentent la beauté de leurs jardins et leurs plantations. [...] Construction, architecture, urbanisme, aménagement et restauration des tissus anciens cessent d'être des pratiques autonomes pour devenir les faces indissociablement solidaires d'une seule et même pratique professionnelle que Giovannoni nomme *architecture intégrale* » (Giovannoni, 1998), explique F. Choay dans l'avant-propos de l'édition française.

Le retour à ces textes a influencé les précurseurs de la *Tendenza*. On doit à Rossi *L'architettura della città* (*L'architecture de la ville*) (1966), qui compte parmi les références fondamentales et largement influentes dans la reconsidération de l'architecture de la ville, de l'« art urbain » et de la morphologie urbaine. Au début des années 1970, ce traité a eu un retentissement sans précédent en France, notamment au sein des deux groupes de recherche UP8 (Unité Pédagogique 8) que fonda Bernard Huet (1932-2001) et UP3 par où passèrent Jean Castex (1942-) et Philippe Panerai (1940-). Ces trois auteurs sont incontournables pour cette recherche, d'où le recours à leurs écrits respectifs.

Bernard Huet a joué un rôle prépondérant dans la revalorisation du rapport architecture/projet urbain. De ses écrits, on a sélectionné le fruit de son expérience au

contact de l'architecture traditionnelle tunisienne¹, à savoir, son article « Circularité et identité » publié dans la revue *Signes du présent* en 1988. Les éditeurs de la revue considèrent ce travail comme « l'une des rares tentatives pour cerner les grands aspects des études et conceptions architecturales dans le monde musulman ». Pour Huet, dans ce contexte précis, il y a eu souvent une mauvaise assimilation des notions d'espace et de géométrie par les auteurs qui les ont limités à un ordre quantitatif ou à un symbolisme ésotérique. « Il me semble, dit-il, beaucoup plus fondamental (et aussi moins idéologique) de poser les questions de fond au sujet des moyens par lesquels une société considérée dans son ensemble opère concrètement avec les espaces qu'elle habite » (Huet, 1988, p. 73). B. Huet insiste sur l'aspect d'une construction spontanée qui est à l'origine de l'uniformité de la médina et des médinas. La spontanéité est démontrée par les relations conception/réalisation et circularité/identité ainsi que par les choix formels (dominance du carré) et compositionnels (la répétition). Il finit son texte en attirant l'attention sur « les résultats catastrophiques » des productions locales récentes et insiste sur l'urgence d'améliorer l'éducation (la formation des architectes). « Pour parler objectivement, précise Huet, ceux qui sont formés dans les écoles, sont des agents du néocolonialisme économique et des fossoyeurs de la culture traditionnelle ».

De leur côté, Jean Castex et Philippe Panerai comptent parmi les architectes-historiens signataires de la « Déclaration de Bruxelles », texte issu d'un colloque sur la « Reconstruction de la ville européenne » qui eut lieu au mois de novembre 1978.

« Ils (les signataires) dénoncent l'architecture et l'urbanisme fonctionnalistes parce que cela détruit la Ville Européenne. En réponse aux exigences du développement des structures industrielles du capitalisme privé et public, ils dénoncent également la complaisance des architectes et de leurs organisations professionnelles à accepter les conditions de la production, cette attitude ayant grandement contribué à l'état de fait actuel ; ils considèrent que le seul chemin possible en vue de la reconstruction de la Ville Européenne est celui du développement d'une main-d'œuvre aux qualités professionnelles élevées et du rejet des méthodes industrielles développées au seul profit de leurs promoteurs » (Darin, 1993, p. 15).

¹ Dans l'ouvrage qui lui est dédié : *L'architecture et la ville : mélanges offerts à Bernard Huet* (2000), Serges Santelli parle de cette expérience dans un article intitulé « Bernard Huet, le Tunisien ». Santelli rencontra Huet en Tunisie en 1973, alors qu'il organisait pour ses étudiants de l'UP8 un atelier d'été dont l'objet était l'étude d'une médina tunisienne. L'auteur de *Tunis : le creuset méditerranéen* (1995) lui conseilla donc la médina d'El-Mahdia. Six ans plus tard, Huet et Santelli organisèrent un colloque sur l'architecture traditionnelle du pays. Les travaux de Huet et ses étudiants servirent par la suite de base documentaire à l'Association de sauvegarde de la médina (ASM – 1976). Pour de plus amples détails sur cet épisode du parcours de Huet, voir : (Santelli, 2000).

Dans leurs nombreux écrits, entre ouvrages, articles et sections de livres, Castex et Pannerai ont beaucoup travaillé sur le parcellaire, la genèse et la disposition des îlots, la formation des voies, la typologie, le rapport de la ville au temps, etc. On cite leur ouvrage *Formes urbaines : de l'îlot à la barre* (1977) traduit en six langues. Ivor Samuels, le traducteur de la version anglaise le présente comme suit :

« First, *Formes urbaines* acknowledged the importance of the detailed physical design of our environment in the enabling of populations. Secondly, it is truly a work of urban design in the way that it focuses on the connection between the form of cities and their architecture – especially with respect to ordinary buildings. Thirdly, it is important because it brings a genuinely Europe-wide vision to the topic. As a study whose methods are based on the techniques of urban morphology, it also links to a wider cultural basis, which crosses both countries and disciplines » (Panerai, Castex, Depaule, & Samuels, 2004, p. viii) .

Enfin, on ne doit pas oublier *Les cahiers de la recherche architecturale* qui, depuis leur premier numéro paru en 1977, se sont démarqués par cette approche réconciliatrice entre l'architecture, la ville, l'urbanisme et la mémoire. Leur premier numéro : « Formes urbaines » (1977) auquel ont contribué Jean Castex, Philippe Pannerai, Bernard Huet, Carlo Aymonino, reprend l'épisode de l'urbanisme haussmannien, traverse quelques capitales européennes du XIXe siècle et arrive au « modèle théorique du plan de Cérda pour Barcelone ». Les numéros 4, 5, 8, 9 et 12 intitulés respectivement : « Mémoire de la ville », « Construire en quartier ancien », « De l'art urbain à l'urbanisme (1) : les bâtisseurs de la ville moderne », « De l'art urbain à l'urbanisme (2) : Villes nouvelles, cités satellites, colonies » et « Modernité », creusent plusieurs thèmes de la présente thèse notamment la question de la modernité, de l'urbanisme colonial et de la construction dans les ensembles historiques. L'avantage de ces cahiers est qu'ils permettent une saisie rapide et efficace de plusieurs notions déjà évoquées et d'autres à aborder au long de la présente recherche. D'autres numéros seront cités dans cette revue de littérature en fonction de leurs thèmes.

- Sur la percée, ses raisons d'être et ses répercussions :

On retiendra principalement les travaux de Jean des Cars et Pierre Pinon qui traitent pertinemment des aspects morphologique, historique, social et technique de ce phénomène urbain. Même s'ils se concentrent sur le contexte parisien sous le Second Empire, ceci n'empêche qu'ils offrent une large introduction aux premières percées londonniennes et préhaussmanniennes ainsi qu'aux conditions hygiéniques, politiques et économiques qui leur ont donné lieu. Dans leur traité : *Paris-Haussmann, le pari d'Hausmann* (1991), ouvrage à lire comme un véritable roman historique richement

illustré sur le déroulement des travaux d'urbanisme qui bouleversèrent Paris, les auteurs rendent justice à la percée haussmannienne dans le sens où ils montrent qu'elle avait certainement des méfaits, mais aussi des bienfaits qu'il ne faut pas négliger. Ils misent sur « le conflit de valeurs qui s'institue entre le plaisir et l'efficacité, entre le beau et l'utile » et remettent en question la notion du patrimoine perdu qu'on avance à chaque fois que la percée est évoquée. Les auteurs retracent aussi les coulisses de ces travaux et montrent que la percée est en fin de compte un « phénomène de société dont l'ampleur dépasse largement le poids de ses acteurs, une telle mutation [ayant] laissé bien souvent désarmés Haussmann et son équipe : la dynamique des projets qu'ils avaient lancés allait parfois au-delà du cadre fixé – au point que l'on pourrait affirmer sans le moindre paradoxe que le Paris d'Haussmann n'est pas uniquement celui que le grand préfet a voulu, mais celui qui s'est réalisé, spontanément, sous ses yeux – éventuellement, contre sa volonté » (Pinon & Des Cars, 1991, pp. 9-10). En plus de l'apport historique et du lien fait avec les percées antérieures en Europe, ce travail servira à montrer l'ampleur de ces opérations urbaines, leur difficulté technique et leur manière à échapper au contrôle administratif.

Dans la continuité de ce traité, Pierre Pinon a publié son *Atlas du Paris Haussmannien : la ville en héritage du Second Empire à nos jours* (2002). « L'objectif premier de cet ouvrage est de décrire, par le dessin et par le texte, ce qui a été l'essentiel des « transformations de Paris » sous le Second Empire » (Pinon, 2002, p. 6). Trois aspects pertinents de cet atlas méritent d'être cités : le premier étant la lecture cartographique de l'évolution de la percée entre l'esquisse, les plans à réaliser et les plans réalisés. Cette cartographie superpose les différents schémas qui cachent à leur tour les fluctuations décisionnelles de la percée et invitent par conséquent à observer de près les raisons de certains choix. Le second point est relatif au détail d'intervenants entre administratifs, professionnels et sociétés concessionnaires qui met en valeur l'ampleur des ressources humaines et matérielles mises en jeu. Enfin, le troisième point correspond à la gloire éphémère de l'*haussmannisme*, la nature de l'urbanisme policier vu de ses deux angles positif et négatif et « l'accueil à l'étranger » de ce procédé urbain.

Dans une perspective plus technique, Michaël Darin, dans *Patchwork urbain : la grande percée* (1987), poursuit le travail de Pinon et s'attaque à d'autres villes françaises où le modèle haussmannien a su convaincre les décideurs locaux. Rouen, Nantes, Toulouse et Montpellier ont vécu d'une manière ou d'une autre l'expérience parisienne.

L'auteur adopte le même plan d'analyse pour ces 4 villes, à savoir, commencer par introduire les circonstances de l'adoption du projet de la percée, distinguer chaque cas par ses particularités urbaines et architecturales, pointer un moment d'opposition au projet et finalement montrer les moyens, souvent truqués, de son imposition. Ensuite, il analyse chaque projet à part en se basant sur un modèle généralisable où il tient compte de l'addition « d'éléments urbains majeurs », des substitutions parcellaires, des jonctions entre îlots. A travers ce travail, Darin compte montrer que « la percée du XIXe siècle n'est pas seulement un remède aux problèmes de la circulation ou de l'hygiène, mais plutôt le moyen le plus grandiose (dans la ville ancienne) que l'ordre se soit jamais donné dans sa lutte éternelle contre le désordre » (Darin, 1987, p. 25). Darin élève la percée au rang de l'art. Dans sa contribution au catalogue de l'exposition *Paris s'exporte : architecture modèle ou modèle d'architectures* (1995), il fait un retour sur le modèle haussmannien et étaye sa position par un article intitulé « L'art de la percée : les boulevards d'Haussmann ». Il y montre comment « les percées facilitent par contre la revalorisation des centres anciens cent ans plus tard » (Darin, 1995).

Cependant, on note qu'entre les deux Guerres, la percée urbaine a vu les questions d'hygiène et de circulation passer au second rang derrière les questions de police ou de contrôle. Les régimes totalitaires ont donné lieu à un aspect architecturalement exagéré de la percée qui travaille plus le côté mégalomane de certains chefs d'État. On propose en guise d'exemple, les avenues Karl-Max-Allée et celle du führer en Allemagne, quoiqu'elles n'aient pas été réalisées. La seconde fut conçue par l'architecte d'Hitler : Albert Speer. Pour la documentation, on se servira d'abord des mémoires de l'architecte en personne : *Inside the third Reich* (1970) et *L'immoralité du pouvoir* (1981), puis des analyses critiques d'autres auteurs dont *Albert Speer : Architecture 1932-1942* (1985) de Léon Krier. Parce qu'on estime proche de la percée bourguibienne l'esprit qui a donné lieu aux plans de l'avenue du führer de par son désir excessif de puissance, ces écrits serviront à montrer le rôle de l'architecture dans la glorification du « roi » et leur façon de revivifier le titre historique de « l'architecte du roi ».

- Sur l'architecture et l'urbanisme policiers, le biopouvoir et la biopolitique :

La thèse accorde une importance particulière à ces notions auxquelles le philosophe français Michel Foucault, en plus d'être l'inventeur des deux derniers, a donné un sens proche du territoire, de l'espace, de l'architecture et de la ville. De ses recherches sur l'histoire de la folie et la naissance des institutions hospitalières, Foucault produisit

l'un des ouvrages les plus cités dans ce domaine : *Surveiller et punir : la naissance de la prison* (1975). Le traité part d'une lecture historiographique critique de l'évolution de la punition et des dispositifs de correction infligés aux condamnés par le pouvoir dirigeant. L'auteur montre la gradation de cette punition qui ne se limite plus nécessairement dans les temps modernes aux hors-la-loi, mais se généralise sur l'ensemble de la société par une surveillance permanente que légitime le maintien de l'ordre. Il accorde aux mesures prises dans la cité lors d'une invasion épidémique un rôle majeur dans la naissance d'un urbanisme policier et d'une architecture carcérale. On verra que les constats de Foucault expliquent clairement le processus d'implantation de cet urbanisme dans les médinas à la fin du XIXe siècle et rendent compte de l'incompatibilité entre l'urbanisme policier et l'urbanisme de l'intimité. Dans ce même traité, Foucault consacre un chapitre au « panoptisme » où il retrace l'utilitarisme de Jeremy Bentham en partant d'une analyse des conditions architecturales de la prison inventée par ce philosophe : le panoptique. D'autres écrits ont découlé de ce texte, en essayant d'intégrer le rôle du savoir ou d'approfondir la dimension spatiale en rapport avec l'espace public. On cite un texte de référence « Space, Knowledge and Power » (1982) issu d'un entretien avec Paul Rabinow et dont la version française parut dans *Dits et écrits 1954-1988* (1994). Cette trilogie servira tout au long de cette thèse à mettre en valeur la dimension intelligible de l'espace urbain et son instrumentalisation à des fins de gouvernance. Foucault introduisit les néologismes « biopouvoir » et « biopolitique » à partir de ces recherches, les approfondit dans ses cours au collège de France (1978-1979) et leur consacra la *Naissance de la biopolitique* (2004).

Enfin, on note que dans le cadre du Cercle des études architecturales qui eut lieu le 14 mars 1967 à Tunis, Foucault proposa une conférence intitulée « Des espaces autres » où il inventa le concept de l'hétérotopie. On l'utilisera pour désigner des entités spatiales qui disposent du « pouvoir de juxtaposer en un seul lieu réel plusieurs espaces, plusieurs emplacements qui sont en eux-mêmes incompatibles » (Foucault, 1994a, p. 758), cas de la médina lorsqu'elle éveille les fantasmes des mille et une nuits et plonge l'esprit orientaliste dans un monde imaginaire qui n'a qu'un rapport lointain avec la réalité. La version écrite de cette conférence n'apparut que 17 ans plus tard dans la revue *Architecture, mouvement, continuité* (1984).

Les travaux de Foucault ne cessent d'être cités dans les recueils d'architecture et d'urbanisme qui traitent des dispositifs modernes de gouvernance. On cite deux ouvrages collectifs qui ont permis de brosser un portrait général de l'architecture et de la ville dans

leur illustration de l'image du pouvoir durant la période à l'étude (fin XIXe siècle et première moitié du XXe siècle) : *Monumentalité(s) urbaines aux XIXe et XXe siècles : sens formes et enjeux urbains* (2011) et *Villes bonnes à vivre, villes invivables : urbanisme, utilitarisme et démocratie* (1999).

- Sur l'architecture de la ville arabo-islamique, la médina de Tunis en particulier, sa symbolique, sa morphologie et son patrimoine :

Les ouvrages qui abordent la ville arabo-musulmane selon un procédé classique où est privilégié le plan d'urbanisme au détriment de son détail abondent. Toutefois, c'est dans les traités récents que l'on décèle une recherche historico-urbaine, c'est-à-dire un lien entre la forme et son histoire.

L'œuvre colossale parue en deux grands volumes sous la direction de Salma Khadra Jayyusi : *The city in the Islamic World* (2008) est peut-être le travail le plus complet et le meilleur à dresser un panorama détaillé de la ville islamique depuis le VIIe siècle jusqu'à une période tardive du XXe siècle. Son emprise géographique dépasse le monde arabe et embrasse d'autres villes touchées par l'Islam. Nombre d'architectes-historiens des plus connus dans ce domaine y partagent le fruit de leurs travaux dans des spécialités différentes. On y trouve, entre autres, André Raymond pour parler de l'organisation spatiale et la gestion de la ville pendant la période ottomane, Besim Hakim pour une recherche sur la loi islamique et son application dans le domaine du bâti, Antonio Berardi pour une typomorphologie de la ville arabe (Tunis), Oleg Grabar pour une étude sur Jérusalem sous l'influence musulmane, Boukhara et Samarkand sont étudiées par Attilio Petruccioli alors que Jean-Louis Cohen se réserve l'étude sur Casablanca et la modernité nord-africaine. Les deux volumes sont répartis sur six sections allant du général au particulier et abordent la ville islamique selon des approches analytiques différentes. Ils donnent alors une idée des différentes manières dont on peut appréhender cette ville. Dans les études de cas, Berardi et Besim Hakim se concentrent sur la médina de Tunis et permettent de la situer morphologiquement et socialement dans l'ensemble des cas étudiés.

Moins large sur le plan géographique, l'étude de Stephano Bianca *Urban Form in the Arab World : past and present* (2000) tient compte de la dimension typologique et tend à mettre en valeur les différences formelles et fonctionnelles entre les villes du monde arabe. En effet, les médinas sont connues par leurs similarités malgré les climats et les distances qui les séparent, pourtant une marge de différences dues à maints paramètres mérite d'être éclairée. En procédant par étude de cas (Médine la ville sainte, Bagdad, Fez

et Alep), Bianca compare quatre villes typiques de leurs régions respectives. Il les observe entre hier et aujourd'hui tout en mettant en valeur les effets de la Modernité sur leurs formes et leurs modes de vie, notamment la provenance et la mise en place des percées. L'ouvrage est pertinent de ce côté précis. Il l'est aussi du point de vue méthodologique puisqu'il soumet les villes étudiées à une analyse typomorphologique, à n'en pas douter inspiratrice pour la présente thèse.

Les cahiers de la recherche architecturale dédient leur numéro 10/11 d'avril 1982 aux « Espaces et formes de l'Orient arabe ». Toujours en quête d'une architecture de la ville, le numéro est réparti en trois sections : « La ville : formes et transformations », « De la ville à la maison : le hammam » et « Habitats : héritages et ruptures ». Même s'il a tendance à se concentrer sur Damas et Alep, ceci n'empêche qu'il aborde d'autres villes du monde arabe (Le Caire, Tunis, Beyrouth) dans une perspective plus générale. L'article de Robert Ilbert : « La ville islamique : réalité et abstraction » y est particulièrement pertinent. L'auteur s'interroge sur certaines généralités assignées de manière systématique aux médinas au point de former une sorte de stéréotype réducteur de la symbolique, de la complexité et de la diversité de la ville arabo-musulmane. Son intérêt pour la thèse se situe dans la continuité du discours sur les préjugés tissés autour de la ville arabe. En effet, on aura à parler de la dimension symbolique de l'architecture islamique, notamment, sa mauvaise compréhension par les artistes orientalistes du XIXe siècle et même d'aujourd'hui. Pour ce faire, il a fallu appuyer certaines prises de position par des essais scientifiques récents faits en rupture avec les premières interprétations de l'architecture islamique. Ces essais intègrent les dimensions sociale et historique, ont recours aux sources religieuses fondamentales en Islam (Coran et Sunna) et renvoient à la métaphore du voile dans l'architecture et dans les arts de l'Islam. Parmi les travaux significatifs, on cite : *Le piège de Salomon : la pensée de l'art dans le Coran* (2002) de Valérie Gonzalez, *Une esthétique du voile : essai sur l'art arabo-islamique* (1994) de Dominique Clévenot, *L'univers symbolique des arts islamiques* (2009) de Patrick Ringgenberg et *Le sens caché de la ville méditerranéenne* (1998) de Jean Paul Guez.

Pour aller plus dans le détail et regarder de près la composition formelle de la médina de Tunis, c'est le travail de Roberto Berardi qui assure une meilleure saisie de sa diversité. Son article « Lecture d'une ville : la médina de Tunis », paru dans *l'Architecture d'aujourd'hui* (n°153, décembre 1970), est le premier travail dans son

genre à décortiquer la complexité du tissu médinal¹. Berardi part d'un repérage des formes élémentaires, définit les relations entre elles et élabore sur le processus de formation d'entités plus complexes. La publication de son travail coïncide avec l'émergence des études morphologiques en Italie et en France. Berardi fut des premiers architectes à œuvrer dans l'atelier d'urbanisme de l'ASM dès sa fondation. Il travailla beaucoup sur les relevés, et partant, comprit que derrière la complexité formelle de la médina de Tunis se cache une spontanéité dans la conception et la réalisation de ses différentes entités. À l'époque, son étude n'a pu dépasser les lieux accessibles au public, à savoir, les souks, les mosquées, les médersas..., mais certainement pas les habitations privées. Son texte est devenu depuis sa publication un passage obligé pour toute étude sur la morphologie des villes arabes. Il est repris par plusieurs auteurs auxquels on a eu recours, mais, par souci de synthèse, leurs travaux ne seront pas détaillés dans cette présentation. C'est le cas d'Attilio Petruccilio dans *After Amnesia : learning from the islamic mediterranean urban fabric* (2007).

Enfin, pour épauler son point de vue concernant la percée, la thèse se réfère en grande partie à la portée patrimoniale des médinas du monde arabe, en l'occurrence Tunis. Les ouvrages qui ont assuré une bonne saisie de l'histoire de cette médina en particulier tout en cernant l'œuvre des quatre périodes : pré-ottomane, ottomane, coloniale et postindépendance, sont respectivement : *Tunis : histoire d'une ville* (1998) de Paul Sebag, *Tunis ville ottomane : trois siècles d'urbanisme et d'architecture* (2010) d'Ahmed Saadaoui, *Patrimoine et monuments en Tunisie* (2013) de Myriam Bacha, *Tunis, d'une ville à l'autre : cartographie et histoire urbaine (1860-1935)* (2010) de Leila Ammar et *La médina de Tunis : espace historique* (1989) de Jellal Abdelkafi. Les trois premiers sont issus de travaux d'historiens alors que les deux derniers découlent d'une architecte et d'un urbaniste. Dès lors, les approches dans l'écriture de cette histoire diffèrent. L. Ammar et J. Abdelkafi offrent de véritables atlas commentés de la médina de Tunis. Dans les autres cas, les plans d'architecture et d'urbanisme n'en manquent pas, néanmoins, ils servent de simple appui documentaire, mais pas forcément d'éléments d'analyse. Le travail du sociologue et historien Paul Sebag est le premier à dresser une histoire globale de Tunis (depuis l'antiquité jusqu'aux années 1970). Il émane, entre autres, de plusieurs années de

¹ Médinal : Néologisme utilisé comme adjectif pour renvoyer à tout ce qui est propre à la médina (urbanisme médinal, architecture médinale, etc.). Plusieurs auteurs dont Myriam Bacha dans *Architectures au Maghreb (XIXe-XXe siècles) : réinvention du patrimoine* (2011) l'utilisent pour simplifier leur textes (au lieu de « de la médina »). Il est à distinguer de l'adjectif « médinois » qui renvoi à Médine et non pas à la médina.

travail sur terrain dont ses enquêtes auprès des néo-citadins issus de l'exode rural et peuplant les goubivilles nés autour de la médina dans l'entre-deux Guerres. Pour sa part, l'archéologue et historien A. Saadaoui dénombre les fondations ottomanes à Tunis entre nouvelles constructions, extensions, restaurations et classement avec une précision qui va jusqu'à compter les carreaux de Djelliz, nommer les différents maitres-maçons, les sommes versées et leurs provenances, etc. De cette façon, il rend justice à l'œuvre architecturale et urbaine des beys de Tunis, montre sa richesse et sa contribution dans la conservation et la perpétuation du patrimoine. L'historienne de l'art, Myriam Bacha se concentre par contre sur les efforts et stratégies coloniales dans la sauvegarde du patrimoine tunisien. Elle s'intéresse en particulier à la fondation des institutions chargées de fouiller, recenser et sauvegarder un patrimoine remontant à la présence punique en Tunisie. L'essentiel de sa recherche est le fait d'avoir montré que ces institutions ne visaient pas une instrumentalisation de ce patrimoine, la médina incluse, pour des raisons colonialistes comme l'avancent plusieurs auteurs. Au contraire, elles étaient à l'origine de nombreuses fondations de valeur, dont le musée Alaoui connu aujourd'hui sous le nom du musée de Bardo (contient la plus grande collection de mosaïque au monde). De son côté, l'architecte L. Ammar rassemble dans son travail des pièces inédites sur la ville de Tunis entre plans, photographies, dessins d'architectes, etc. Elle montre grâce à une cartographie originale les étapes de formation de la ville moderne. « Leur rassemblement [les cartes] et comparaison à même échelle de 1860 à 1935 permet de restituer le développement de la capitale, l'organisation matérielle des espaces urbains, l'inscription des découpages administratifs et fonciers autant que la vision et le point de vue de ceux qui les ont dessinés » indique P. Pannerai dans l'avant-propos de l'ouvrage. Elle le clôture par un tableau comparatif judicieux entre Tunis, Alger, Istanbul et Paris.

- Sur la percée dans les médinas, en l'occurrence la médina de Tunis :

Les ouvrages qui traitent de cette problématique dans le contexte arabo-musulman sont relativement récents et ne l'abordent pas à titre essentiel. La percée fait partie d'un grand thème : la modernisation des médinas. C'est en adoptant les méthodes de l'histoire urbaine et de la typomorphologie que quelques études ont sensibilisé leur lectorat à l'envergure de ce thème. Il va de soi, le cas du Caire demeure l'un des plus significatifs puisqu'il fut des premiers à importer le modèle haussmannien. Viennent ensuite les villes maghrébines lors de l'occupation française. Le phénomène se généralise avec l'accès à l'indépendance de certains États et leur marche vers une nouvelle modernité.

Au début, pour avoir une idée sur les percées hors Tunis, on s'est référé aux travaux de Sawsan Noweir et Mercedes Volait sur la modernisation du Caire. Les deux auteures ont consacré à ce thème plusieurs ouvrages, articles et expositions. On cite à titre indicatif celui qu'on a jugé plus opportun pour cette thèse partant de son intérêt pour la forme et son histoire : *Le Caire* (1984) de S. Noweir et M. Volait. D'autres médinas furent exposées au risque de la percée, c'est le cas de Damas à laquelle l'architecte historien Jean-Luc Arnaud consacre son ouvrage *Damas : urbanisme et architecture (1860-1925)* (2006) ; Casablanca, qu'on peut observer en détail grâce à la recherche de Jean-Louis Cohen dans *Casablanca : mythes et figures d'une aventure urbaine* (1998) ; enfin, les médinas algériennes d'Alger, Annaba, Tlemcen et Constantine qu'analyse l'architecte-géographe Bernard Pagand dans « Constantine et les grandes médinas nord-algériennes entre ruines et projets », paru dans l'ouvrage collectif *Maghreb, architecture, urbanisme : patrimoine tradition et modernité* (1991).

Pour le cas tunisois, Leïla Ammar dans « Pensée de l'urbain et transformations viaires à Tunis à la fin du XIXe siècle : deux projets de percées dans la médina », paru dans le recueil de textes qu'elle dirige : *Formes urbaines et architecturales au Maghreb aux XIXe et XXe siècles* (2011) décrit sommairement deux percées programmées depuis 1887 par le colonisateur français. L'auteure consacre approximativement les deux premiers tiers de son article pour le cadre général (conditions d'hygiènes et transformations administratives) et peu d'espace pour les deux percées à proprement parler. Elles seront reprises dans le cadre de cette thèse et détaillées davantage. Sinon, pour ce qui est de la percée bourguibienne (de la Casbah) et son concours international, on compte seulement trois auteurs qui en parlent dans l'espace de quelques pages de leurs ouvrages : Jellal Abdelkafi dans *La médina de Tunis : espace historique* (1989), l'architecte Pierre Vago dans *Une vie intense* (2000) et l'architecte Nicolas Aymone dans *L'apogée des concours internationaux d'architecture : l'action de l'UIA 1948-1975* (2007).

L'œuvre de J. Abdelkafi sur la médina de Tunis est majeure. Son ouvrage fut un support permanent pour le présent travail. Il couvre l'histoire de la médina depuis sa genèse jusqu'à la fin des années 1980. Abdelkafi a œuvré dans l'atelier d'urbanisme de l'ASM et fut contemporain des figures professionnelles et politiques impliquées dans l'histoire de cette percée et son concours. Il a par conséquent eu accès à leurs témoignages ainsi qu'à plusieurs pièces d'archives. Il a le privilège d'être le premier à les analyser et à les publier, d'abord dans une thèse de doctorat soutenue en mai 1987 à

l'Institut d'urbanisme de Paris (Université Paris-Val de Marne), puis dans l'ouvrage de 1989 que préface André Raymond. Toutefois, son passage sur la percée de la casbah s'est limité à une relecture des documents repérés dans les fonds d'archives de l'UIA et les quelques pièces conservées dans les archives de la municipalité de Tunis. Le dévoilement d'autres pièces auxquelles on a eu accès et la publication en 2000 des mémoires de Vago, viennent enrichir cette histoire.

L'architecte Pierre Vago fut le Secrétaire général de L'UIA et le superviseur du concours en question. Il consacra un chapitre de ses mémoires à son expérience en Tunisie avant, au cours et après le concours. Il en parle en évoquant ses discussions avec les ministres chargés de l'organisation, les architectes-urbanistes participants et le président Bourguiba. Ses témoignages sont d'une précieuse valeur.

Enfin, l'architecte Nicolas Aymone qui connut Pierre Vago, brosse un portrait détaillé des conditions d'émergence de l'UIA comme organisateur des concours internationaux, des étapes d'organisation de cet événement, du contexte politique qui le cadre et des modalités de jugement dans les concours. Il consacre un chapitre à la compétition tunisienne qu'il documente, comme le fait J. Abdelkafi, à partir des fonds d'archives de l'UIA. Son travail permet de situer le cas tunisien parmi ses semblables du monde arabe et en Afrique. On l'avance, Aymone informe que pour des raisons politiques, le concours tunisien n'a pas eu le même parcours, comparativement à ses contemporains.

0.3.3 Méthode(s) d'analyse et de traitement des données :

Partant d'un côté du positionnement disciplinaire et des objectifs indiqués précédemment, et d'un autre côté de la nature variée des données et des pièces documentaires supports pour la présente étude, cette dernière ne peut se restreindre à une seule méthode : elle tire profit de plusieurs méthodes afin de construire les siennes. Néanmoins, la recherche demeure de nature qualitative et procède par approche inductive basée, en premier, sur une **analyse contextuelle de faits historiques**. Il s'agit, selon Alex Mucchielli, d'une « analyse consistant à faire surgir le sens d'un **élément historique** (objet, événement, texte...) en le mettant en rapport avec différents éléments de contextes pouvant être très différents » (Mucchielli, 2002, p. 38). Les éléments historiques principaux sont dans ce cas de figure **les tentatives de percement** de la médina. Elles sont perçues comme une succession d'**événements** cadrés par des **informations**

discursives (discours écrits et oraux), dessinées (plans, photos, dessins...), juridiques (textes de loi), ainsi que par des **actions concrètes**¹ sur l'espace physique.

En second lieu, la thèse procède par une analyse inspirée, entre autres, des travaux de Michaël Darin sur la percée pour étudier la percée bourguibienne et les projets proposées dans le cadre du concours. L'auteur de *La grande percée* (1987) fait appel à la **morphologie urbaine**² qui, si on la combine à l'analyse contextuelle de faits historiques, place la recherche au cœur de **l'histoire urbaine** telle qu'on l'a définie dans le positionnement disciplinaire.

Darin analyse en détail « l'interaction entre une nouvelle forme urbaine et les formes préexistantes. Pour ce faire, il étudie surtout comment toute intervention urbaine se compose de plusieurs actions qui façonnent un même objet en l'inscrivant dans la continuité et le changement de ce qui l'englobe, de ce qui lui cède la place et de ce qui l'avoisine. Il examine donc la transformation urbaine qui a eu lieu lors du percement sous trois aspects : addition, substitution et jonction. Si l'on considère la ville comme un jeu de puzzle en quatre dimensions, cela revient à étudier comment le dessin d'un nouveau fragment important du jeu contribue, à un moment donné, au dessin de l'ensemble, comment cette pièce s'imbrique avec celles qui la précèdent et comment elle s'emboîte avec les pièces adjacentes ». L'analyse est faite selon trois niveaux morphologiques :

- 1- Examen des relations entre la percée et les autres éléments majeurs de la ville (monuments, voies principales, places, etc.)
- 2- Examen du rapport entre le nouveau réseau parcellaire et l'ancien.
- 3- Examen des limites de la percée au sein des îlots.

¹ A. Mucchielli note que « le sens d'une **information** est sens par sa mise en relation avec d'autres informations (l'information ne devient « renseignement » que par « recoupement » et mise en relation avec d'autres informations ; le sens d'un « **événement** » est sens par rapport à nos attentes, à nos intentions ou par rapport à notre situation (il y a mise en relation de l'événement, de nos attentes et de la situation) ; le sens d'une **action** est sens par rapport aux événements passés, aux éléments de la situation présente, à des projets futurs et par rapport à d'autres choses qui comptent pour nous et que nous faisons intervenir mentalement pour mettre notre action en perspective (en relation) avec tout cela » (Mucchielli, 2002, p. 39).

² Morphologie urbaine : « La morphologie urbaine est l'étude de la forme physique de la ville, de la constitution progressive de son tissu urbain et des rapports réciproques des éléments de ce tissu qui définissent des combinaisons particulières, des figures urbaines (rue, place et autres espaces publics...). Cette réalité complexe analysable à différents niveaux d'échelle et de plusieurs points de vue, traverse les cloisonnements disciplinaires. Elle est partagée par plusieurs savoirs. Par ses aspects théoriques, elle se rattache à la géographie urbaine, à l'histoire et à l'architecture. Sous ses formes appliquées, c'est une composante importante de l'urbanisme, mais relève à la fois de l'aménagement urbain (*urban planning, Stadtplanung*) et de la composition urbaine (*urban design, Städtebau*) » (Allain, 2004, p. 5).

On note que Darin s'inspire, entre autres, des propositions d'analyses que donne Aldo Rossi dans *L'architecture de la ville*, notamment en ce qui a trait à la définition des éléments majeurs (ou premiers) et mineurs du site ainsi que des limites de ce dernier. Rossi précise par référence à Tricart qu'« avant d'analyser un lieu, il faut déterminer les limites à l'intérieur desquels il se définit. Tricart établit ainsi trois ordres, ou trois échelles différentes :

- a) L'échelle de la rue, comprenant les constructions et les espaces non construits qui la bordent ;
- b) L'échelle du quartier, constitué par un ensemble d'îlots présentant des caractéristiques communes ;
- c) L'échelle de la ville tout entière, considérée comme un ensemble de quartiers.

Le principe qui lie entre elles et rend homogènes ces quantités est le contenu social qu'elles présentent » (Rossi, 2001, p. 41)

Avec Rossi et Darin, il y a aussi Pierre Pinon qui a amplement travaillé sur les percées et qui a établi une typologie des percées en fonction des éléments qu'elle met en jeu. On se réfère à cet auteur pour identifier le type applicable à la percée bourguibienne sachant que Pinon distingue cinq types de percements combinables : la percée comme dégagement d'un équipement ou des abords d'un monument, la percée/traversée, la percée liaison entre deux points caractéristiques, la percée voie d'accueil de futurs immeubles et les percées secondaires.

Enfin, l'objectif de cette analyse tel que défini par Darin est de « comprendre quelles sont les idées qui guident les projeteurs ; comment ils veulent relier les nouvelles artères à l'ensemble et aux parties ; quelles sont enfin les règles du jeu » (Darin, 1987, pp. 16-18).

La recherche fait appel à plusieurs sources documentaires et à des données de nature différentes :

- Discours écrits ou oraux (transmis) : de natures différentes, ils englobent pratiquement les 5 types de discours (narratif, descriptif, explicatif, argumentatif et injonctif). Ils sont issus essentiellement des correspondances, rapports et mémoires écrits ou racontés des architectes, des hommes politiques ou de toute autre personne proche de l'un des acteurs de cette histoire (cas de l'épouse de l'architecte-conseil du président). Ces discours sont des supports informationnels pour cette histoire et

ne forment pas forcément un objet essentiel d'analyse. Ainsi, l'analyse de leurs contenus est faite de manière intuitive et non quantitative¹.

- Pièces graphiques : ce sont les cartes, plans, dessins (croquis) et photographies qu'on analyse parallèlement aux données historiques et aux rapports de leurs auteurs. On se sert du DAO (Dessin assisté par ordinateur) pour la reprise de certains documents, leur coloriage, leur ajustement (agrandissements) en fonction des besoins d'analyse.
- Textes de loi : issus du Journal officiel de la République tunisienne (JORT), ils représentent une source d'informations très importante. Ils permettent de dresser une chronologie des faits et de se faire une idée sur les décideurs et les modalités d'application de certains choix.
- Documents audiovisuels : ce sont principalement des films documentaires et des enregistrements sonores repérés dans les fonds d'archives. On s'en sert pour reporter un discours ou faire des captures d'écran de scènes de vie inédites.

0.3.4 Plan de la thèse :

La thèse place l'événement de la percée prolongement de l'avenue H. Bourguiba en son centre. De ce fait, elle tient compte de deux phases avant-percée et après-percée qu'on juge fondamentales pour la bonne compréhension de la phase centrale. Méthodes d'analyse et nature de l'événement l'exigent, le rapport au passé et au futur est incontournable dans la saisie d'une phase charnière, produit de son passé et dont les répercussions n'apparaissent qu'à long terme. Par contre, on tient à souligner que la durée d'une période n'est pas à lier systématiquement à son importance dans la thèse. La partie B demeure la plus importante puisqu'elle couvre le pivot central de la recherche. La partie C se distinguera par un rythme plus rapide, malgré l'importance des événements qu'elle aborde.

- La partie A couvre la période coloniale (1881-1956). On la consacre à l'identification des ancêtres de la percée bourguibienne. On y montre les phases d'une marginalisation du patrimoine issu de la civilisation arabo-islamique face à une modernité entamée par les beys et poursuivie par l'administration coloniale. Elle est répartie sur

¹ Pour assimiler la méthode d'analyse discursive, on a suivi les ateliers de l'École d'été en ATO (analyse de texte par ordinateur) 2012 à l'UQAM. Il s'agit d'un champ disciplinaire à part où le texte devient objet d'une quantification et un procédé analytique complexe qui s'est avéré pertinemment porteur de sens pour cette thèse. Néanmoins, il lui donne une autre direction totalement différente des objectifs, d'où la limitation de l'analyse des discours supports à l'intuition. Pour de plus amples informations sur cette dernière notion appliquée aux sciences humaines et sociales, voir : (Mucchielli, 2002, p. 111)

quatre chapitres. **(1)** Le premier sert d'introduction à la percée urbaine en Occident puis en Orient. On essayera, grâce à une présentation de cas, d'appuyer les idées avancées sommairement au début de ce chapitre introductif sur les raisons d'être de la percée et les motifs de son adoption dans le monde arabe. **(2)** Le second chapitre s'attaque au cadre spatial de l'étude : Tunis, son histoire et ses particularités architecturales et urbaines. On en profite pour offrir une lecture des dimensions symboliques et rituelles de la médina en se basant sur une analogie avec la métaphore du voile. **(3)** Le troisième chapitre est une étude de cas : le projet Delamarre-Ferrand-Durant pour la transformation de deux quartiers de la médina par deux percées. Il permet de donner une idée du cadre administratif général et les conditions d'hygiène qui ont légitimé ce projet. On assiste à la naissance de la « voie publique » à Tunis. **(4)** Dans le quatrième chapitre, on dénombre les quelques essais d'aménagement de Tunis. De ces essais est mise en évidence l'oscillation des décisions administratives entre l'acceptation et le refus de la percée. On assiste à la formation d'une artère représentative du pouvoir colonial : l'avenue Jules Ferry. À la fin de ce chapitre, on brosse un portrait de la médina et ses environs à la veille de l'indépendance. La partie est clôturée par une conclusion générale.

- La partie B couvre les six premières années de l'indépendance (1956-1962), c'est la période qui correspond à la mise en marche et au déroulement du projet de la percée de la Casbah. L'étude du projet place le concours international pour une étude d'aménagement de Tunis au centre. Il y a donc une phase avant-concours et une phase après-concours. La partie B est scindée en quatre chapitres. **(1)** Le premier est une présentation des réformes administratives introduites par l'État indépendant en rapport avec la gestion de la ville. Cette introduction interroge la nature de ces réformes modernisatrices qu'on estime en étroit rapport avec les antécédents beylical et colonial. **(2)** Dans le second chapitre, on étudiera la première phase de la percée bourguibienne. Elle correspond aux plans élaborés par l'architecte Michel Kosmin et approuvés par l'architecte-conseil du président, Olivier Clément Cacoub. **(3)** Le troisième chapitre coïncide avec l'étude du concours. On y détaille les étapes de son déroulement entre lancement, réception des travaux et jury. Les coulisses du concours témoignent d'un faux départ et remettent en question son sérieux **(4)** Enfin, la partie B est clôturée par l'analyse des différents projets primés puis par un arrêt sur le colloque international organisé dans la continuité du concours. On y observe les réponses proposées par les architectes participants au concours pour l'aménagement de Tunis. La partie s'achève sur une

critique de l'avis du personnel administratif et les mesures finales prises par l'équipe responsable de cet événement pour le futur aménagement de Tunis.

- La partie C couvre les années après-concours qu'on limite à l'an 1987, date de la destitution de Bourguiba et de la prise du pouvoir par Ben Ali. Cette partie se veut une réponse à la question : est-ce que les recommandations de l'équipe organisatrice du concours ont été respectées ou non par l'administration ? Elle dévoile tour à tour les réels objectifs présidentiels derrière les percées. On y assiste à la réappropriation des signes du pouvoir par une main mise sur l'espace public que devrait représenter normalement l'ancienne artère Jules Ferry, désormais rebaptisée Avenue H. Bourguiba. La partie C est répartie sur deux chapitres. **(1)** Le premier donne une idée sur les différentes opérations menées dans la ville pour une éventuelle récupération des symboles de la souveraineté nationale. L'avenue H. Bourguiba devient le portrait urbain du président. La médina est percée. **(2)** le second chapitre s'intéresse aux répercussions du chantier urbain mené par l'État indépendant tout au long du règne bourguibien. La fondation de l'ASM, le rayonnement de certaines personnalités, la distinction de certains lieux précis par une charge politico-symbolique qui perdurera jusqu'à aujourd'hui.

- Une conclusion générale servira à valider les hypothèses et préciser leurs limites. Elle clôturera la thèse par une ouverture sur les incidents de décembre 2010-Janvier 2011 relatifs au déclenchement du « printemps arabe » en Tunisie. On s'y interrogera sur la transformation de l'espace public par les mouvements citoyens et leur réappropriation des symboles et des lieux du pouvoir.

A. L'avant percée bourguibienne : la médina de Tunis face aux stratégies coloniales dans leur gestion du territoire et du patrimoine.

A.1. La percée : notions générales

A.1.1. Définitions

Défini par le *Dictionnaire historique de la langue française* (2010) d'Alain Rey, le terme « percée » apparaît vers 1750. « Créé dans le langage technique, désigne concrètement une ouverture ménageant un passage (1763) et employé comme nom d'action pour le fait de pénétrer en un lieu (1798), surtout dans un contexte militaire (1845). Le sens figuré de « développement spectaculaire en dépit d'obstacles » en est une extension moderne (1962) » (Rey, 2010, p. 1590).

Pour P. Pinon « une percée, c'est une direction qui relie physiquement et/ou visuellement, c'est un espace dégagé, qui traverse les tissus de consistances différentes, qui donne du recul. [...] L'idée de percée suppose le remaniement d'un tissu urbain existant, et donc sa prise en compte, malgré les apparences. La percée, surtout haussmannienne, est destruction mais aussi reconstruction, non seulement de bâtiments mais aussi de paysages. La percée est avant tout une attitude devant la ville. Elle ne la nie pas, elle la reconstitue en s'en appropriant des parties » (Pinon & Des Cars, 1991, p. 88). Dans son *Atlas du Paris haussmannien* (2010), Pinon enrichit sa définition en ajoutant qu' : « une percée (« percé », au masculin, jusqu'au début du XIXe siècle, puis « percement » et « percée » aujourd'hui) est l'ouverture d'une voie publique nouvelle, nécessitant le recours à l'expropriation, à travers un tissu urbain constitué. Le mot ne s'applique donc pas aux ouvertures de voies privées, dans le cadre de lotissements, c'est-à-dire opérées par un lotisseur dans un terrain qui lui appartient déjà pour distribuer les lots, même si l'usage de la rue est public. On hésite cependant à parler de percée pour l'ouverture d'une voie nouvelle à travers des champs ou des jardins » (Pinon, 2002, p. 13).

Sinon, la percée telle que définie par M. Darin, « est une forme urbaine complexe qui résulte de l'action combinée de plusieurs intervenants « au sommet » – municipalités et instances étatiques – et « à la base » – propriétaires fonciers –. Elle se compose, à la fois, d'un nouvel élément urbain majeur – une large artère –, d'une multitude de nouveaux éléments mineurs – les immeubles qui bordent la voie – et de nombreux éléments préexistants – les îlots dans lesquels se trouvent ces immeubles. En outre, cette

nouvelle forme urbaine s'additionne à certains éléments majeurs préexistants et gomme beaucoup d'anciens éléments mineurs tout en conservant une multitude d'autres » (Darin, 1987, p. 13).

On retient de la première définition l'usage technique du terme qui, paraît-il, n'a été reconnu dans son contexte urbain qu'au XVIII^e siècle. Sur l'origine de la percée, Pinon précise : « La percée serait-elle une invention parisienne apparaissant à l'époque de Rambuteau et prenant une ampleur exceptionnelle à celle d'Hausmann ? Pure illusion qui ne peut qu'être nourrie d'une certaine méconnaissance de l'histoire des villes européennes. La percée est couramment pratiquée dans l'Italie du XVI^e siècle, à Rome, à Gênes, jusque dans une petite ville comme Viterbe » (Pinon, 1995, p. 45). En effet, dans son *Histoire de la ville* (1975), Benevolo, tient compte de cette solution urbaine dans les plans de Ferrare à la fin du XVI^e siècle. À cette même ville, Bruno Zevi consacre son pertinent traité *Apprendre à voir la ville* (2011) et fait d'elle « la première ville moderne d'Europe » (Zevi & Bels, 2011, p. 3). En outre, la définition d'Alain Rey lie la percée au contexte militaire et rappelle, par conséquent, l'idée de l'urbanisme défensif ou policier avancée dans le chapitre précédent.

Dans la seconde définition de P. Pinon, on repère principalement deux idées : la perspective et le rapport à la ville. La première étant concrétisée par les liaisons physiques et/ou visuelles qu'assure le dégagement (élimination des obstacles). Quant au rapport à la ville, il est à la fois destructeur et constructeur. La percée rase tout en substituant aux logements vétustes des immeubles modernes et des espaces verts. Pinon limite ensuite la percée au domaine public dans la mesure où une percée passe en amont par un recours aux expropriations et serait à sa création une voie publique.

Dans la définition de Darin, on retrouve l'idée d'une prise en considération de la ville ancienne où sont laissés intacts ses éléments majeurs alors que ses éléments mineurs sont sacrifiés. En plus, l'auteur attire l'attention sur une hiérarchisation des intervenants entre un sommet administratif et une base formée de propriétaires fonciers. Les travaux de la percée engagent donc plusieurs intervenants et sont le fruit d'une action collective.

A.1.2. Les premières percées italiennes : la perspective au service de la percée

Dès la Renaissance, on assiste en Italie à la réalisation des premières percées dans la ville médiévale. Ce tournant dans le rapport à la ville est certainement dû à l'invention et la mise au point de nouvelles règles architecturales ainsi qu'au développement économique et politique de certaines cités. En effet, à la Renaissance, l'invention de la perspective donna à l'architecture de la ville un autre sens : l'espace y est appréhendé en termes d'organisation idéaliste où plusieurs paramètres tels que les proportions, l'alignement et le point de vue sont réfléchis simultanément. En plus, la perspective a sensibilisé le regard et l'esprit à la notion d'événement qui, à son tour, a initié au parcours, à la séquence et à la fragmentation de l'espace selon des faits urbains. Ainsi, les utopies dessinées à l'époque, pour guider l'œil vers un endroit précis, ne mettaient-elles pas un monument, un édifice ou une place au centre de leurs perspectives. Le meilleur exemple demeure l'illustration de la cité idéale de Francesco di Giorgio (1438-1501) (fig. A.1.1). Dans cette cité déserte où est réinventé l'idéal utopique de la cité antique, la géométrie fait valoir l'apport scientifique et donne à l'architecture de la ville une nouvelle présence marquée par la mise en scène. La ville moderne est de ce point de vue synonyme de rationalisation géométrique et d'événementialité¹.



Fig.A.1.1 : La cité idéale de Francesco di Giorgio
Source : (Jean, 1994, pp. 32-33)

À la fin du XVI^e siècle, la ville de Ferrare, capitale de la seigneurie d'Este et ville prospère connue par la fondation du premier théâtre permanent d'Europe en 1531, subit une première forme de percement. C'était une ville de spectacles où les deux ducs Borso et Ercole I et leur architecte Biagio Rossetti avaient compris l'utilité de la perspective. Ainsi, pour loger la population locale et les nouveaux venus, ils dotèrent la ville médiévale de deux quartiers construits selon les normes architecturales modernes :

¹ C'est l'appréhension de l'évènement « par rapport à une action(s) et son inscription dans une durée(s) » (Ismail, 2009, p. 28)

rectitude des voies, visibilité des perspectives et créations d'événements dans des lieux particuliers de la ville. Si le percement dans le sens d'une ouverture forcée dans un tissu médiéval s'est limité à une petite zone de la ville, néanmoins, l'extension s'est marquée par la reprise du modèle antique tel que décrit par Vitruve, c'est-à-dire, selon de véritables *cardo* et *decumanus* d'un tracé en échiquier. Ce plan innova par le traçage des rues sans qu'il y ait construction simultanée des logements. On dirait une réserve foncière viabilisée qui attend d'être peuplée. On assiste, « pour la première fois [à] une nouvelle méthode qui établit une distinction entre le plan d'urbanisme et les projets architecturaux – sans en connaître encore l'opportunité et les dangers » (Benevolo, 2000, p. 289).

En revanche, c'est à Rome que le tissu médiéval a vécu l'expérience de la percée à vrai dire. Au XVe siècle, l'absence du pouvoir pontifical à Rome la rendit moins importante comparée à Florence, Venise et Naples. Il fallait attendre l'an 1420 date du retour des papes à Rome et la reprise totale du contrôle de la ville en 1453, pour qu'un nouveau programme de revalorisation de la ville puisse être mis en œuvre. Récupération des monuments antiques utilisables, restaurations de basiliques et construction sur la colline du Vatican de la citadelle de la cour pontificale à proximité de St-Pierre, espéraient faire de la prestigieuse ville du passé la principale cité du monde moderne (Benevolo, 2000, p. 290). Toutefois, Rome n'atteignit cet objectif qu'après 1503, lorsque s'y installa l'ambitieux pape Jules II. Il fit venir de Florence les meilleurs artistes de l'époque, dont Michel-Ange, Raphaël et Bramante qui entreprirent des projets gigantesques conçus selon le modèle antique. « Le tissu modeste et confus de la ville médiévale est taillé sans hésitation pour faire place à de nouvelles rues rectilignes et à de nouveaux édifices réguliers (ici comme à Ferrare on peut apprécier le contraste entre la ville médiévale et la ville moderne ; mais le tissu médiéval est détruit par la superposition de nouveaux tracés réguliers aux anciens tracés irréguliers) (Benevolo, 2000, p. 291). Bien entendu, ces percées cherchaient à mettre en valeur certains monuments et lieux particuliers de la cité, cas du « système viaire en trident : trois rues rectilignes (*le Corso*, *Via Ripetta* et *Via del Babuino*) qui convergent vers *la porta del Popolo* où se trouve l'entrée nord de la ville » (fig. A.1.2). On retient que la percée italienne à l'époque fut motivée, en premier, par le pouvoir pontifical et ne visait pas forcément l'amélioration des conditions d'hygiène ou celles de la circulation, comme on le verra plus tard avec les percées haussmanniennes.

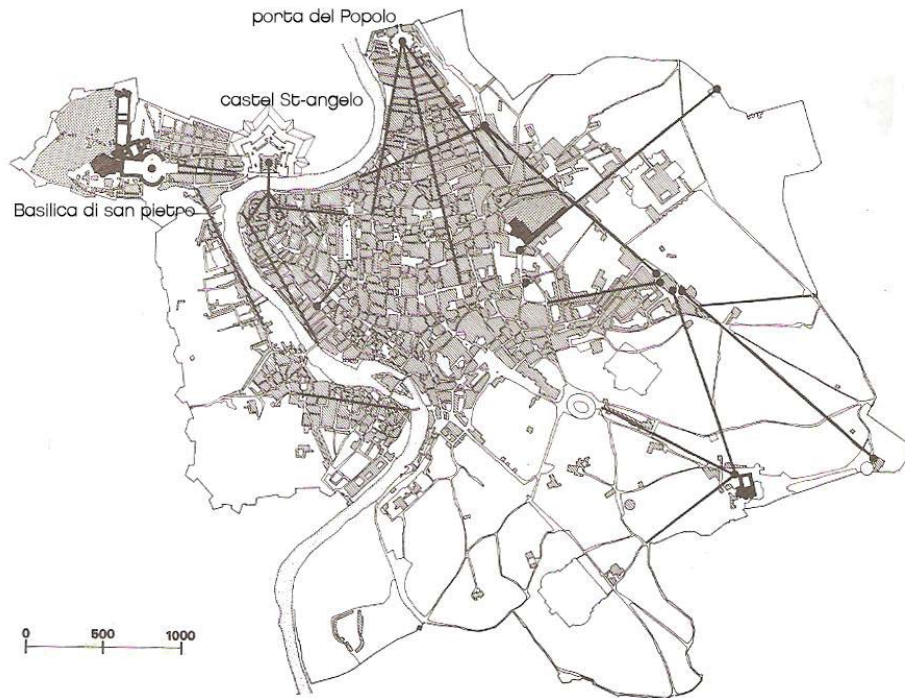


Fig.A.1.2 : Plan de Rome au XVIIIe siècle.

Indique (lignes en noir) les voies rectilignes antiques qui fonctionnent encore, et celles ouvertes par les Papes au XVe et au XVIe siècles. Source : (Benevolo, 2000, p. 296).

A.1.3. La transformation de Paris : origines, typologie et retombées politiques, sociales et patrimoniales des percées haussmanniennes

Le chantier mené par le Baron Haussmann à Paris entre 1853 et 1870 demeure l'exemple le plus riche pour une étude de la percée. Mais dans le contexte parisien, ce chantier n'invente ni l'idée de la percée ni sa technique, il se borne à les faire évoluer. Dès 1607, Henri IV décida de prolonger le Pont-Neuf à l'intérieur de la rive gauche et eut recours à l'expropriation des Augustins. D'autres élargissements de voies menés par des particuliers et indemnisés par le pouvoir royal furent réalisés au cours du XVIIe siècle. Toutefois, P. Pinon suppose que le seul élargissement à considérer comme le vrai précurseur des percées est celui de la rue de la Ferronnerie effectué en 1669. « À partir du milieu du XVIIIe siècle, les propositions d'embellissement de Paris par le percement de voies se font nombreuses (elles sont présentées par Voltaire, l'architecte Pierre Patte (fig. A.1.3) ou encore par des amateurs comme Jean-Baptiste Élie de Beaumont et Poncet de la Grave), mais restent au stade de projets » (Pinon, 2002, p. 13). En 1793, un comité d'artistes révolutionnaires dirigé par le peintre Jacques-Louis David proposa un plan pour le percement de Paris dont seule la rue Rivoli a pu être réalisée. Son chantier entamé en 1801-1807 coïncidait avec la construction des arcades. Considérées par Walter Benjamin

dans *The Passagenwerk* (1927-40) (*The arcades project*) comme les prémisses d'une modernité architecturale et sociale à Paris, les arcades avaient aussi une influence sur le projet de la percée. Leur alignement, leurs perspectives et surtout leur valeur commerciale incitèrent à élargir les rues de Paris afin d'accroître leur rentabilité et leur visibilité, en témoigne la percée de la rue Rambuteau. Pinon la considère comme « la plus importante et la plus emblématique des percées antérieures au Second Empire ». Dans ses *Mémoires* (1905), le Comte de Rambuteau précise : « J'ai recherché surtout les percements qui créaient de belles places à bâtir où les façades atteignaient un grand prix : telle la rue Rambuteau, qui a coûté neuf millions de francs et dont les constructions en bordure doivent en valoir cinquante » (Rambuteau, 1905, p. 375).

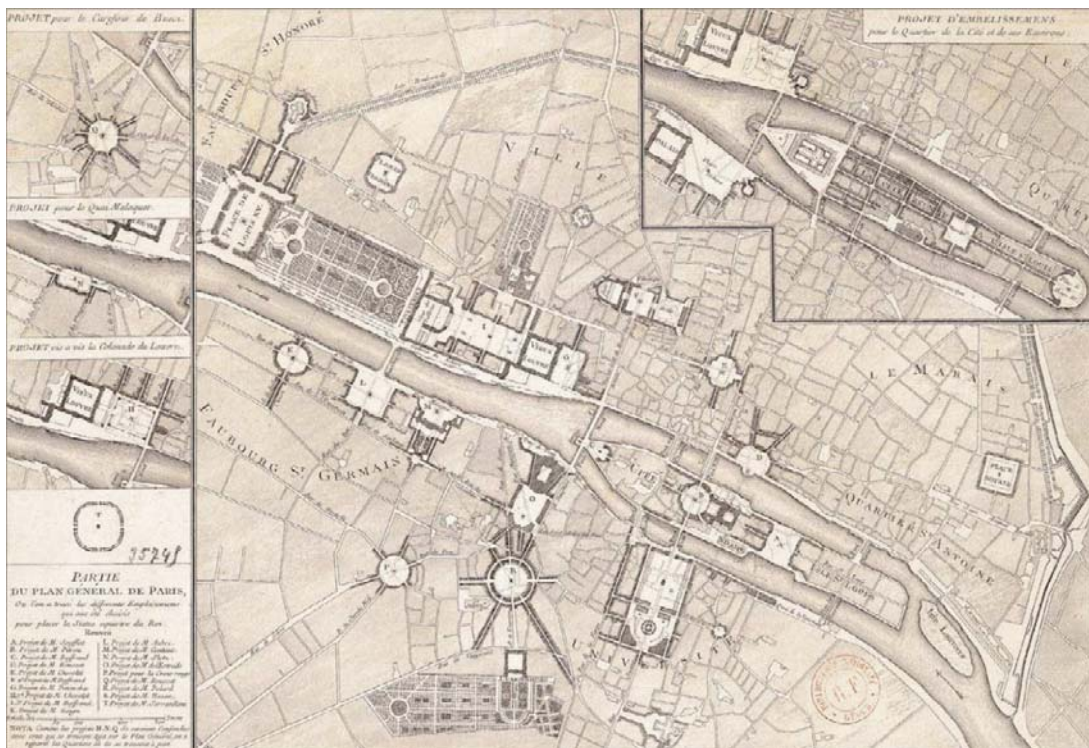


Fig.A.1.3 : Plan des places Louis XV (1765)

« Partie du plan général de Paris où l'on a tracé les différents emplacements qui ont été choisis pour dresser la statue équestre du roi. Publié par Pierre Patte (1723-1814) dans *Monuments érigés en France à la gloire de Louis VX précédés d'un tableau du progrès des arts et des sciences sous ce règne*, Paris, 1675, Pl. XXXIX, 92/32 cm, BNF, C & P. Ge D 5423 » Source : (Pinon, Le Boudec, & Carré, 2004)

On note, cependant, que tout au long du XVIII^e siècle, le percement n'obéissait pas à une politique publique précise dans la mesure où il n'existait pas une loi claire organisant ses différentes phases. Par exemple, les expropriations et l'indemnisation des propriétaires se faisaient seulement par voie de négociations. C'est avec la monarchie de juillet (1830-1848) que l'application d'une loi sur l'utilité publique devint systématique

pour tout projet d'ouverture d'une voie. Néanmoins, avec la réalisation d'autres percées, cette loi s'est avérée insuffisante, nécessitant des améliorations, surtout en ce qui a trait aux expropriations. Au XIXe siècle, le délabrement du centre-ville, l'augmentation de la population et la nécessité d'organiser urgemment le commerce dans la ville poussèrent l'administration à améliorer ses lois proportionnellement à d'autres problèmes tels que le déplacement de la population et le financement des travaux. Certains élargissements du début du XIXe siècle furent couronnés par un échec, faute d'une loi régissant les puissances publiques et l'action des spéculateurs.

Lors de son séjour à Londres (1846-1848), Louis-Napoléon (1808-1873) fut emporté par l'urbanisme londonien, ses rues bien larges, ses squares, ses parcs et surtout son Regent Street. À l'époque, Londres ne souffrait pas du même stress urbain ressenti à Paris. Étant reconstruite après l'incendie de 1666 sur un plan régulier, elle n'éprouvait pas un grand besoin d'élargissement, ni d'alignement de ses rues. La seule percée qui fut « ouverte par négociation avec les propriétaires des terrains et non par expropriation autoritaire est Regent Street », précise Pinon. Conçue par l'architecte John Nash (1752-1835), il la dota de belles façades commerciales et résidentielles, mais au-delà des apparences, elle cachait derrière elle les taudis de Londres :

« Tout ce qui ne s'offrait pas directement à la vue demeurait d'un aspect peu engageant, sordide parfois. En ce sens, l'architecture reflète la vie [...]. À Édimbourg : les élégantes demeures de Charlotte Square, vues par-derrière, ont des allures de casernes, et il suffit de prendre les allées qui traversent le square pour déboucher sur des taudis, séparés seulement des maisons des maîtres par des étables où logeaient les serviteurs et des petits commerçants. Là où ces bâtiments n'existaient pas au moment de l'aménagement des squares, ils étaient envisagés comme un élément du développement futur : les rues à l'arrière des superbes façades de Regent's Park (œuvre de Nash) furent conçues dès le départ comme des emplacements pour les taudis. Les concepteurs de ces espaces pensèrent même à la construction de petites maisons pour loger de façon pratique les maîtresses et les courtisanes » (Mumford, 2011, p. 554).

De retour à Paris, Napoléon III songea à réorganiser la ville en partant de l'idée que ses gares soient désormais ses portes, une idée que reprendra beaucoup plus tard Le Corbusier. Pour assurer une liaison directe entre les différentes régions françaises, le dégagement de ces gares était nécessaire. En plus, étant l'auteur « en 1844 de *L'extinction du paupérisme*, et commanditaire, en 1850, d'une traduction de l'ouvrage *Des habitations des classes ouvrières* de H. Roberts », l'Empereur pensa aussi à améliorer l'habitat ouvrier. Il eut en 1850, de la part de notables et d'élus municipaux, deux propositions

jugées réalistes : l'ouverture du boulevard de Strasbourg et la rue des Écoles. La réalisation de ces deux percées déclencha une série de réflexions sur d'autres travaux du même genre. Aussi, l'Empereur n'oublia pas les ouvriers auxquels il construisit 16 immeubles de 311 logements cédés à des prix économiques.

En juillet 1853, Haussmann entra en scène et fut favorablement accueilli par le personnel administratif de la ville. Il commença par réviser les lacunes des percées réalisées avant 1853, notamment, les problèmes de financement et d'expropriation. Il garda l'ancien système d'emprunt et renforça la solution des concessions¹ élue favorable depuis la percée du boulevard de Strasbourg. Les percées qu'il conçut visaient à décongestionner le centre-ville pour améliorer la circulation mécanique, loger la population en croissance continue, régénérer le bâti par la construction des terrains nus, asseoir un dispositif sécuritaire, doter la ville d'un réseau d'égouts fonctionnel et embellir la cité en la verdissant et en ornant ses perspectives par des monuments. Pour ce faire, il révisa donc le décret du 26 mars 1852 relatif aux modalités d'expropriation, d'élargissement et de redressement des rues, ordonna la formation de la commission des indemnités et engagea des équipes spécialisées en architecture, en ingénierie, aux finances, etc. Les obstacles d'ordre technique furent résolus au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

Les auteurs de *Paris-Haussmann* (1991) dressent une typologie des percées haussmanniennes en fonction de leurs objectifs et de leurs tracés. Ils distinguent 5 types :

- 1- La percée comme dégagement d'un équipement ou des abords d'un monument : c'est la plus traditionnelle des percées. Elle a comme objectif de faciliter l'accès à un équipement de la ville ou de mettre en valeur un monument. Elle est directe et assure une bonne visibilité.
- 2- La percée/traversée : plus novatrice même si employée depuis le XVIIIe siècle par les projets des Ponts et Chaussées dans les villes de province. Elle donne lieu aux « Grandes Croisées » ou aux voies « radiales ».
- 3- La percée liaison entre deux points caractéristiques : lie généralement les places et/ou les monuments entre eux.

¹ Concession : « Dans la concession, le soumissionnaire prend en charge les expropriations, les travaux de voirie (ce que fait la ville quand elle agit seule) et, en outre, la construction des maisons riveraines. Comme dans les reventes de parcelles des opérations en régie, la ville impose à l'acquéreur (en l'occurrence le concessionnaire) un délai maximum de réalisation de ces constructions. [...] Dans le système de concession, la compagnie se substitue à l'administration pour appliquer la loi d'expropriation de 1841. [...] Les soumissionnaires sont de deux genres : ceux qui n'opèrent qu'une seule fois et ceux qui soumissionnent avec succès plusieurs fois » (Pinon, 2002, p. 62)

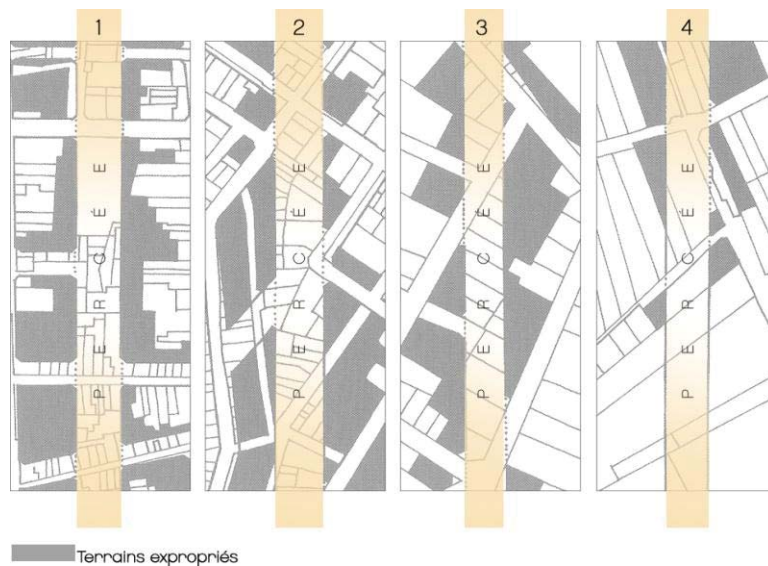
- 4- La percée voie d'accueil de futurs immeubles : se fait lorsque la voie est à vocation résidentielle. En réalité, toutes les percées étaient destinées à recevoir des immeubles de part et d'autre de leurs axes, néanmoins, certaines l'étaient plus que d'autres.
- 5- Les percées secondaires : ce sont généralement des voies secondaires destinées à irriguer les voies principales.

Ces 5 types peuvent être combinés pour donner lieu à des voies plus complexes, ce qui est souvent le cas. Quand une percée se complexifie, les chances de la voir se réaliser conformément au tracé prévu sont réduites. Les études sur les percées haussmanniennes ont montré, par exemple, que certaines percées qui se voulaient perpendiculaires à d'autres voies ne l'étaient pas, que certaines perspectives se trouvaient gênées par des détails qui ont pu échapper aux démolitions, etc.

Pierre Pinon fait aussi une distinction des percées en fonction des expropriations et des futures démolitions selon qu'elles interviennent dans un tissu médiéval du XVIIe ou du XVIIIe siècle ou un tissu rural, et selon que leur tracé épouse l'allure des îlots initiaux ou qu'il est en biais par rapport à eux (fig. A.1.4). Il note que le lancement d'un projet de percée commence par l'enquête d'utilité publique sur le projet d'expropriation. L'expropriation correspond au moment où l'opérateur, ville ou société concessionnaire, accède à la propriété. L'acquisition des terrains se fait par expropriation ou à l'amiable et c'est en fonction des difficultés rencontrées lors des négociations avec les propriétaires qu'on peut estimer l'ampleur de la tâche : simple voie ou un grand projet urbain. C'est seulement en dernière instance que l'administration recourt à l'acquisition autoritaire selon la loi de 1841 (Pinon, 2002, 77).

Fig.A.1.4 : Schéma comparatif des terrains expropriés pour différents percements.

1-Petites et nombreuses parcelles d'origine médiévale (boulevard de Sébastopol, entre les rues St-Denis et St-Martin),
 2-Nombreuses parcelles, biaisées par rapport au tracé de la percée, du tissu urbain du XVIIe siècle (Avenue de l'Opéra),
 3- Grandes parcelles biaisées du tissu urbain du XVIIIe siècle (rue La Fayette),
 4-Rares parcelles rurales (rue des Pyrénées)
 Source : (Pinon, 2002, 77).



Finalement, le chantier haussmannien transforma Paris esthétiquement et socialement. Ses retombées furent nombreuses et trouvèrent depuis la fin des travaux autant d'admirateurs que de détracteurs. Les percées haussmanniennes donnèrent lieu à une nouvelle méthode de travail multidisciplinaire qui, depuis le démarrage de l'opération par l'enquête de l'utilité publique, impulsa les techniciens et les professionnels à exceller dans l'innovation et la mise au point de nouvelles techniques. Elles inventèrent l'immeuble haussmannien connu par son plan souple et polyvalent. L'îlot devint une unité architecturale du moment où un cahier de charge régissait les constructions dessus et permettait à la cité de garder une façade urbaine uniforme. Certains monuments furent revalorisés alors que d'autres furent sacrifiés. Paris fut doté, entre autres, d'un réseau d'égouts fonctionnel, d'un mobilier urbain innovateur et de nombreux édifices publics où l'esprit ingénieur associé à l'esthétique de l'architecte firent preuve de technicité, de fonctionnalisme et de bon goût. La circulation dans le centre-ville fut améliorée et le flâneur parisien trouva refuge dans les bois et les parcs verts.

Considéré sous un autre point de vue, le chantier haussmannien a fait perdre à Paris et à d'autres villes françaises une part de leur patrimoine matériel et immatériel. La légalité du Préfet fut accusée : à l'enrichissement des ministres et des spéculateurs s'opposait l'appauvrissement des ouvriers qui, ne pouvant acquérir ou louer les nouveaux appartements, ont perdu leurs logements avant d'être rejetés dans des taudis à l'extérieur de la ville. La question sécuritaire, l'élimination des barricades et l'instauration d'un urbanisme policier sont avec le patrimoine perdu, la bête noire qui discrédite la percée haussmannienne et incite à son abandon. On laisse Michel Ragon et Gustave Kahn s'exprimer à ce sujet :

« L'urbanisme de Haussmann est un urbanisme policier. De larges artères, toutes droites, relient les casernes de Paris. Les lignes droites d'Haussmann sont avant tout des lignes de tir. Les barricades sont impossibles dans des rues aussi larges et chaque émeute peut être balayée aisément par les charges de cavalerie. À la place des maisons ouvrières détruites, on élève des maisons de rapport. Les ouvriers sont chassés de Paris. On les loge près des portes. On les pousse vers la banlieue, de plus en plus loin du cœur de Paris. La grande peur bourgeoise causée par les révolutions de 1830 et 1848 est maintenant sans objet » (Ragon, 1958, p. 64).

« Le nouveau gouvernement voulait détruire les rues étroites, rendre impossible des faits, tels que la défense du Cloître-St-Merri, de la rue Transnonain, de la rue des Pourvaires et abattre les parois naturelles des barricades ; il lui fallait un Paris stratégique, un Paris facile à balayer de charges de cavalerie. De là ces grandes voies droites, larges, directes, reliant de grandes places. De plus, il fallait reprendre sans soulever leur ancienne dénomination, les ateliers nationaux, et donner aussi à la spéculation l'occasion de s'exercer. L'"Enrichissez-vous" des

ministres fait face à l'extinction du Paupérisme rêvé par le Souverain. De ces trois mobiles, peu nobles, car en créant les ateliers nationaux sous couvert d'équipes au service de la ville de Paris, on voulut embrigader les ouvriers au nouveau régime bien plus qu'on ne souhaitait leur être utile, est résulté une œuvre qu'ont légitimée des raisons d'hygiène et de moderne beauté » (Kahn & Paquot, 2008, p. 139).

Ceci n'a pourtant pas empêché l'urbanisme à la Haussmann d'influencer et d'être adopté par les grandes villes européennes. En 1860, l'ingénieur des Ponts : Ildefons Cerdà (1815-1876), proposa son plan hippodamien *l'Eixample* pour la ville de Barcelone. La ville traditionnelle fut éventrée, mais le plan en général donna lieu à une nouvelle approche urbaine et la notion d'urbanisme vit le jour sous la plume de Cerdà dans sa *Théorie générale de l'urbanisation* (1867). Bruxelles eut le même sort sous le bourgmestre Jules Anspach (1829-1879) qu'Yvon Leblicq qualifie d'"émule d'Haussmann". « Avec Anspach, se marque en effet la volonté politique de faire triompher l'haussmannisme et les travaux exécutés sous son mayorat constituent certainement l'exemple le plus proche du modèle parisien de l'haussmannisation d'une ville non française à l'époque du Second Empire et dans les années immédiatement postérieures, haussmannisation qui s'accompagna, tout comme ce fut le cas à Paris et ailleurs, d'aspects négatifs du point de vue social » (Leblicq, 1995, p. 80). Les exemples des villes européennes touchées par l'haussmannisation abondent. Néanmoins, on note qu'en 1873, Haussmann, souffrant d'un déficit financier, s'est rendu à Constantinople pour négocier la fondation d'une « Société de finances et de travaux publics de l'Empire ottoman ». Au début, le projet n'a pu aboutir vu la crise financière de la Sublime Porte. Ceci n'empêche qu'une percée : la rue des Banques, a été réalisée entre 1871 et 1874. Une caricature publiée dans l'hebdomadaire *Comic-Finances* du 26 juin 1873 illustre l'entrée de la théorie de la percée dans les terres d'Islam par un « Haussmann-Pacha » vêtu de babouches, assis sur des sacs nommés projets, tenant les outils de l'urbanisme régulier (équerre et compas) et s'inspirant pour la transformation de Constantinople d'un plan de Paris accroché sur un mur (fig. A.1.5). La ville ottomane n'ayant pas réellement subi une haussmannisation dans le sens d'une application systématique d'un modèle exporté, la caricature est peut-être beaucoup plus applicable à d'autres villes comme Le Caire plutôt qu'à Constantinople.

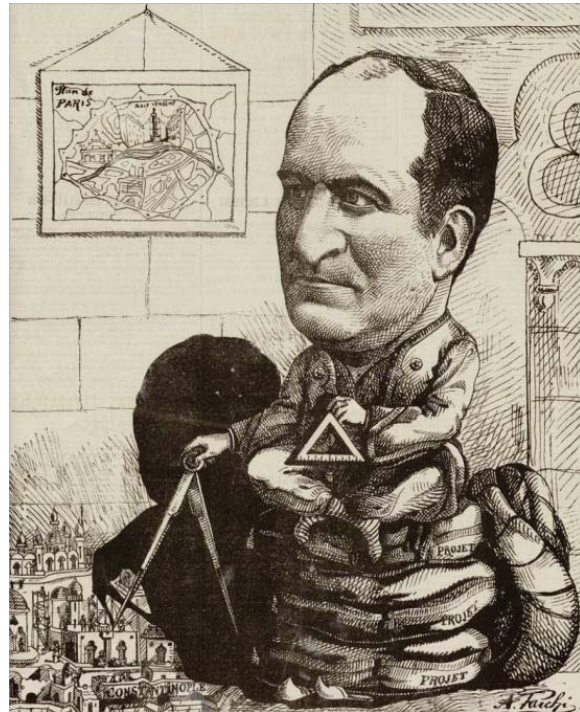


Fig.A.1.5 : Haussmann-Pacha
L'haussmannisation de Constantinople vue par le journal satirique financier *Comic-Finances* (26-06-1873)
Source : BNF, estampes N3T. 37.

A.1.4. La percée dans le monde arabo-musulman : le cas du Caire

Lors de l'exposition universelle de 1867 à Paris, le Khédivé Ismaïl Pacha rencontra le Baron Haussmann. Ensemble, ils décidèrent d'une série de travaux à effectuer au Caire. Néanmoins, avant l'épisode d'Ismaïl Pacha, on doit rappeler que Le Caire subit d'abord quelques transformations par les Français après la conquête napoléonienne, ensuite, par le fondateur de la dynastie khédiviale : Mohammed Ali. Surnommé "Père de la modernité égyptienne", selon Arthur Goldschmidt, « [he] was the first non-Western ruler who tried to industrialize his country on a Western model » (Goldschmidt, 2000, p. 134). Si les premiers remaniements se voulaient une astuce militaire pour garantir la sécurité et l'ordre public, les seconds étaient faits « au nom du confort moderne » et « témoignent plus d'un souci de rénovation urbaine que d'une politique de réalisations effectives », précise Sawsan Noweir. Dès 1816, le chantier de réorganisation de la ville s'engagea à dégager les décombres, à démolir et à reconstruire les habitations en ruines, à peindre les façades de la ville, à élargir certaines rues et à veiller à ce que la propreté y soit maintenue. Mohammed Ali et ses successeurs entreprirent certains travaux comme « l'assèchement de quelques marais pour y construire des palais (comme à *Helmiya*) ou pour y faire des plantations (comme celles d'Ibrahim Pacha à l'ouest de la ville), l'aménagement du domaine de *Choubra* pour le Pacha (au nord du Caire) et de la rive du Nil pour les résidences de la famille royale, une politique

d'entretien des rues fort peu appliquée, une percée dans la vieille ville (la rue *Mousky*) et enfin la création de l'Ornato, organisation chargée de l'embellissement des villes du Caire et d'Alexandrie » (Noweir & Volait, 1984, p. 14). Néanmoins, l'intervention la plus importante faite à l'initiative de Mohammed Ali reste la création du parc vert conçu « à l'européenne » et destiné à héberger la résidence royale: l'*Azbakiyya* (1- sur fig. A.1.6). Son successeur Abbas Hilmi ouvrit à l'urbanisation un nouveau quartier moderne : *Abbassiya*. Il entama quelques percements dans l'ancienne ville mais n'a pas pu les achever. Par contre, avec le lancement du projet d'un chemin de fer liant l'Alexandrie au Suez par Le Caire et l'installation en 1856 d'une gare au nord-ouest il mit en marche un mouvement d'urbanisation sans précédent. La ville historique garda jusqu'à cette date une allure inchangée malgré les quelques interventions faites depuis l'époque de Mohammed Ali.

À la fin des années 1860, à son retour de Paris, le petit-fils de Mohammed Ali, Ismaïl Pacha, comptait poursuivre l'œuvre de son grand-père. C'est à lui que revient le lancement du plus grand chantier modernisateur du Caire. Pour ce faire, le Préfet de la Seine mit à sa disposition, dès 1868, certains de ses hommes de métier : l'ingénieur Jean-Antoine Cordier à la tête de la Compagnie des eaux du Caire, l'ingénieur civil Pierre-Louis Grand pour diriger la Direction de voirie et les horticulteurs Pierre-Barillet Deschamps et Gustave Delchevalerie chargés des jardins et des plantations. Ismaïl Pacha, le vice-roi, nomma aussi son compagnon à l'exposition de 1867 : Ali Pacha Mubarak, à la tête du ministère de l'Aménagement. Alors que Le Caire se préparait à célébrer l'inauguration du canal de Suez en 1869, sa transformation devint une urgence. De ce fait, la plupart des interventions furent faites à la hâte, « à la manière des architectures d'exposition universelle dont elles partagent les fonctions de représentation », disait l'architecte-historienne Mercedes Volait. Il fallait doter la ville du visage moderne auquel aspirait le vice-roi. Afin de l'aider à concrétiser cette vitrine dans les plus courts délais et dans le faste qu'il espérait, le Khédivé céda les terrains lotis, sans aucune charge, aux princes et aux fortunés du Caire, à condition d'élever leur palais dans une période n'excédant pas les 18 mois et avec un coût supérieur à 2 000 LE (Noweir, 1995, p. 155).

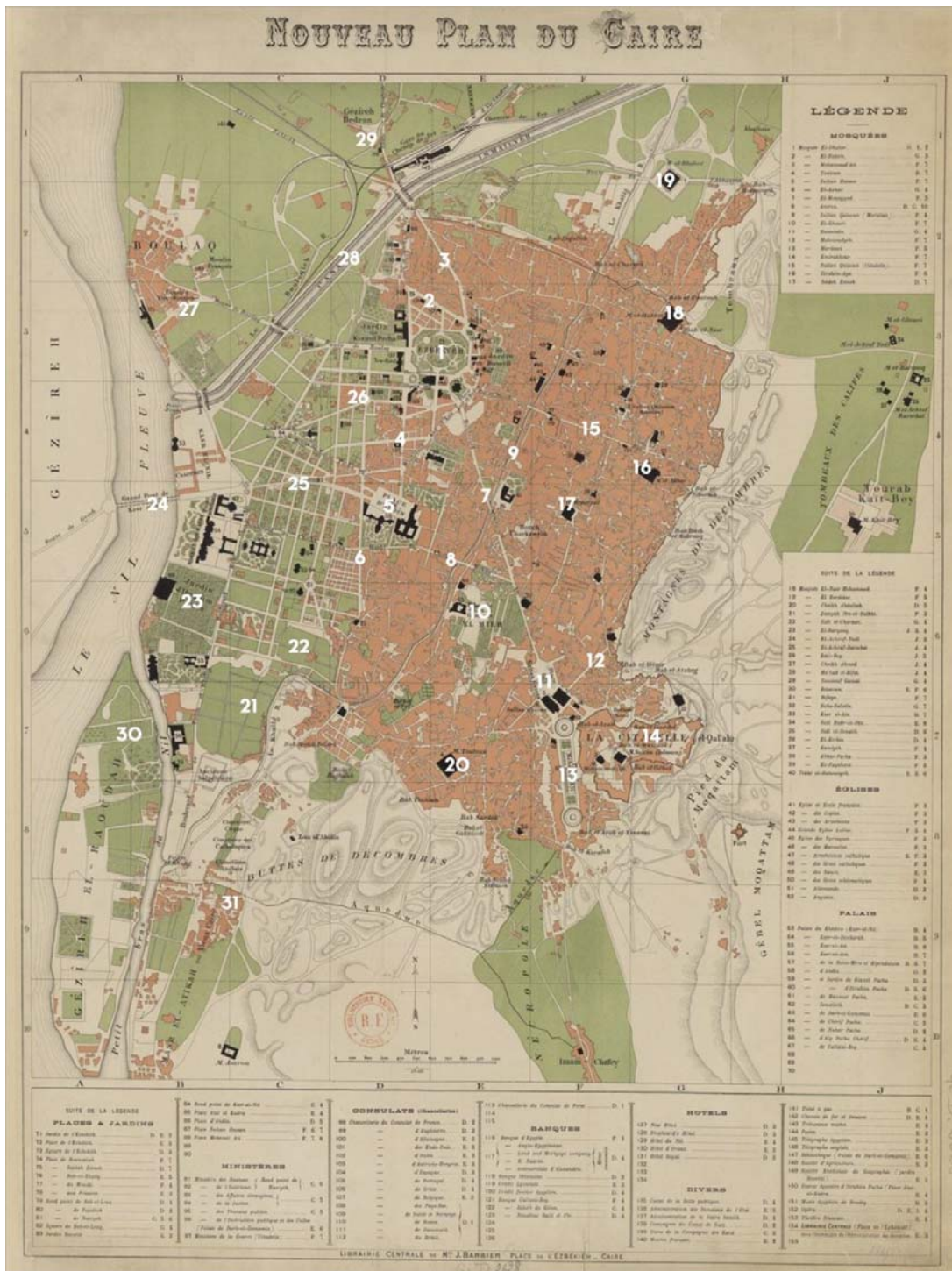


Fig.A.1.6 : Nouveau plan du Caire (1886) fait sur la base du plan de l'architecte Pierre-Louis Grand (dit aussi Grand Bey) en 1874 et édité par Mme J. Barbier:

On y voit les principales transformations ramenées à l'ancien Caire durant le règne de Muhamed Ali et Ismaïl Pacha. Au nord-ouest se trouve le quartier *Azbakiyya* (1). De son parc, la ville est traversée par l'avenue Muhamed Ali (7) et débouche sur la Place Muhamed Ali (11). Un peu plus au Sud-est, on trouve la Citadelle (casbah) (14). Les nouveaux lotissements se développent à l'ouest, sur les bords du Nil.

1-Parc Azbakiyya, 2- Quartier Azbakiyya, 3-Rue Colt, 4-Avenue de la République, 5-Place (Midâne) de la République, 6- Rue Imed Eddine/Rue Muhamed Farid, 7-Avenue Muhamed Ali, 8-El-Habbaniya, 9-Avenue El-Khalij El-Masri, 10-El-Hilmiya, 11-Place Muhamed Ali, 12-Avenue Souk Essilah (les armes), 13-Place Salah Eddine, 14-La citadelle (casbah), 15-Avenue Al-Azhar, 16-Université théologique Al-Azhar, 17-Mosquée Al-Müayed, 18-Mosquée El-Hakim, 19-Mosquée El-Zahir, 20-Mosquée Ibn Tûlûn, 21-Lotissement El-Mûnira, 22-Lotissement Nassiriya, 23-Future Garden City, 24-Le Nil (Kûbri Ettahrir), 25-Futur Quartier gouvernemental Ettahrir, 26- Quartier d'affaires El-Ismaïliya, 27-Bulaq, 28- Avenue Ramsès, 29- Lotissement El-Qulay, 30-Géziret (île) El-Raoudha, 31- Lotissement El-Diyûra/Abou El-Suûd.

Source : BNF, Réf : GED-2628. Échelle originale du document 1:13 125. Nomenclature par l'auteur.

Cet état d'urgence permit, heureusement, de sauver l'ancien Caire des nombreuses percées programmées. Nécessitant une longue démarche à suivre (l'expropriation face aux biens *habous*) ainsi qu'un grand budget (déjà en souffrance à cause des anciennes dettes), Ismail Pacha et Ali Pacha Mubarak devaient se contenter d'une première façade moderne créée en extension à l'ancien Caire sur les terrains nouvellement lotis. « Si une partie du Caire subissait une véritable révolution (on abattait les vieilles demeures, posait des trottoirs, plantait des becs de gaz venus de Paris, ouvrait des avenues bordées de façades turco-baroques aux allures de pâtisseries orientales), l'autre partie de la ville, la plus ancienne, restait scrupuleusement arabe avec ses mosquées, ses oulémas et ses moucharabiehs » (Ismail, 2010, p. 79). Les travaux furent qualifiés par A. Hermant dans *Le monde illustré* du 3 avril 1869 d'« herculéens » (Bernard, 3 avril 1869).

Fig.A.1.7 : Modernisation du Caire :
Cortège du vice-roi à l'entrée de son chalet au lac *Timsah* construit pour superviser le déroulement des travaux du Canal de Suez
Source : (Le monde illustré du 3 avril 1869, BNF)



Une fois l'inauguration faite, Ismaïl Pacha se tourna vers l'ancienne ville pour y poursuivre le chantier interrompu de son grand-père. Ce dernier avait entamé quelques percées dont *Assika Al-Gadida* (la rue neuve) commencée en 1846 et la grande avenue qui porta son nom : l'avenue Mohamed Ali. Il la voulait une liaison directe entre la nouvelle résidence princière à l'*Azbakiyya* et l'ancienne citadelle ottomane (casbah). Ainsi, la médina devait être traversée par une diagonale longue de plus de 2 kilomètres. Ismaïl Pacha rasa donc un peu plus de 400 édifices dont 4 mosquées. Le rêve de Muhamed Ali se réalisa. En liant directement avec la citadelle 2 palais khédiviaux récents (le palais de la place *Ataba al-khadra* et le palais du gendre du khédivé à *Bâb al-Khalq*), la percée devint un raccourci à cachet aristocratique et une vitrine du pouvoir khédivial, d'où son nettoyage permanents et la classe sociale aisée qui la fréquentait. En 1868, le théâtre national y fut inauguré. En 1872, pour l'ouverture de l'Opéra du Caire, l'italien Giuseppe Verdi y joua son chef-d'œuvre : *Aïda*. L'avenue donna lieu à une modernité

urbaine que Nicolas Puig lie à « une modernité musicale qui participe d'un même mouvement réformateur. De nouvelles territorialisations des lieux de rassemblement culturel se mettent alors en place suivant les nouvelles centralités de la ville d'Ismaïl pacha. Les nouveaux jardins d'*Azbakiyya*, dans lesquelles sont disséminés des kiosques à musique, accueillent des instrumentistes ottomans qui affluent au Caire tout au long du siècle, invités par les membres de la famille khédiviale et par les confréries » (Puig, 2001, p. 209).

D'autres percées, plus réduites, furent réalisées sous le règne d'Ismaïl Pacha : une courte rue relia deux monuments (le *Bayt al-Qâdî* et la mosquée *Qalâwûn*) et une autre artère destinée à être bordée d'arcades fut tracée à partir de l'*Azbakiyya* en direction de la gare (rue Clot-bey). L'architecture de remplacement fut hybride ralliant les formes européennes à celles cairottes. Les plus illustres des architectes orientalistes de l'École des Beaux-Arts dont Ambroise Beaudry, ont eu la chance de réaliser leurs dessins d'étudiants et d'œuvrer sans la moindre contrainte budgétaire grâce aux notables du Caire.

Ismaïl Pacha qui se montra parfaitement conscient de la valeur patrimoniale des antiquités égyptiennes et leur réserva le musée *Boulaq* (1863), n'éprouva pas autant d'intérêt pour le legs ottoman qu'il sacrifia sans modération au nom de la modernité. Certains auteurs lient ce comportement au désir du Khédivé de se dissocier complètement de l'Empire ottoman et de faire du Caire le Paris africain, selon sa fameuse phrase déclarée le 21 août 1879 : « Mon pays n'est plus en Afrique. Nous faisons partie de l'Europe ! ». « Notons à ce propos que les deux visions contradictoires, celle de la modernité et celle de la conservation du patrimoine, sont nées avec la modernisation de la ville du Caire et toutes les deux étaient défendues par des cadres européens vivant en Égypte ou Égyptiens formés en Europe. La conservation du patrimoine, née avec la modernité, devint un aspect caractéristique indispensable de cette dernière » (Ismaïl, 2010, 185).

Enfin, si l'on essaye de comparer le projet de modernisation du Caire par Ismaïl Pacha au projet d'Hausmann pour Paris, on se rend compte que les percées khédiviales n'étaient pas des percées haussmanniennes, considérant leur taille réduite et l'innovation technique peu importante. D'abord, les travaux n'ont pas fait l'objet d'une étude détaillée des lieux pour une éventuelle minimisation des coûts et pour trouver une solution efficace aux réels problèmes dont la création de logements sains au plus grand nombre. Au

contraire, en procédant par une politique d'emprunt auprès de l'occident, le khédivé Ismaïl ne semblait pas avoir été suffisamment conscient de la contrainte budgétaire. En témoigne sa largesse démesurée surtout lorsqu'il céda les terrains lotis gratuitement aux notables de la cité. Arthur Goldschmidt précise dans la biographie du vice-roi : « his industrial, military, and construction projects proved expensive, and he also sponsored many other extravagant schemes having no long-term value to Egypt, such as his many palaces and the expensive luxuries that he purchased for his wives and mistresses » (Goldschmidt, 2000, 90).

Sur le plan technique, ces percées ont certainement introduit de nouvelles technologies urbaines sur le paysage égyptien, surtout tout ce qui a trait à l'éclairage au gaz, à l'hygiène et aux techniques constructives. Néanmoins, ces innovations demeuraient ponctuelles et permettaient seulement à la classe sociale aisée d'en profiter. C'était le cas des quelques égouts installés dans les quartiers nobles, alors que le reste de la cité était abandonné à son triste sort. Au bout du compte, on ne peut pas s'empêcher d'assigner à ces percées et à la modernité qui les accompagne le rôle d'une vitrine du pouvoir, du faste, de l'éclat pompeux et solennel de certains souverains au lieu d'une véritable politique de promotion de l'espace urbain et des conditions sociales.

En 1882, l'Égypte devint une colonie anglaise. Le Caire continua à être défiguré et ses vestiges à être pillés pour alimenter les musées britanniques et français. Deux autres percées inaugurées en 1929 : la rue *Al-Azhar* et la rue *Al-gaych* (rue de l'armée) ont requis la démolition de plus de 700 édifices. Le chantier de la rue *Imad Ad-dine* commencé depuis 1870 est repris. L'élargissement de l'artère *Al-Khalij* à 40 m de large et mis en route. Dans la même période, Le Caire se dota de ses deux premiers tunnels percés au-dessous des chemins de fer à l'entrée du faubourg de *Chubrâ*. D'autres percées faites soi-disant pour remédier à l'étalement des quartiers spontanés, ou pour stopper la taudification de la ville arabe, ont donné lieu à d'autres déchirures urbaines et sociales. Au début des années 1950, l'ancien Caire devait s'attendre à une autre série de travaux.

A.1.5. La percée au Maghreb : cas des villes algériennes et marocaines

De toutes les villes du Maghreb, les villes algériennes étaient les plus touchées par le phénomène de la percée. Il leur a été imposé dès l'occupation du pays par les troupes françaises en 1830. Force est de noter que les percées algériennes ont précédé l'arrivée

d’Hausmann à Paris en 1853. Le percement effectué dans les villes algériennes pendant les premières années de l’occupation, loin d’être fait dans le cadre d’une modernisation quelconque, se voulait dès le début stratégique et visait une militarisation du territoire conquis. Il n’a fait l’objet d’une réflexion hygiénique que lorsque le nombre des Français a augmenté dans la colonie.

D’une part, le premier contact avec l’architecture de l’Afrique du Nord n’avait rien de l’admiration qu’ont eu les Français lors de la Campagne d’Égypte. L’architecture colorée et sophistiquée de l’Égypte contraste en effet avec la blancheur et la simplicité des villes algériennes. Elle n’a pas non plus la même richesse ornementale qu’a connue l’Occident dans ses références les plus consultées, c’est-à-dire l’architecture de Cordoue ou de Séville¹. Du coup, l’architecture et l’urbanisme en Algérie étaient considérés comme laids et anarchiques, et méritaient donc d’être sacrifiés pour le bien d’une architecture européenne et d’un tracé régulier plus adaptés aux besoins de l’occupant.

D’autre part, l’Algérie était la nouvelle base française en Afrique du Nord. Située entre le Maroc et la Tunisie, elle occupait un endroit stratégique constamment soumis au danger du voisin. Le souci de protection contre les éventuelles attaques turques, kabyles ou berbères incita les autorités françaises à doter la ville d’Alger dès 1830 d’une double enceinte (fig. A.1.9), à rendre rapide l’accès aux périphéries et à la casbah grâce à des percées et à aménager un point de contrôle dominant la ville et ses environs. André Raymond note que ces mesures préventives n’ont pas été adoptées dans les autres colonies du Maghreb (Tunisie et Maroc) et précise à propos des démolitions faites dans la ville que « les mobiles de cette destruction sont bien connus. Dès l’installation des Français à Alger, les militaires désirèrent y disposer d’un espace dans lequel les troupes puissent se rassembler et manœuvrer, et sans doute, aussi, d’un point de contrôle central d’où ils pourraient surveiller l’ensemble de la ville » (Raymond, 2003, p. 51). Parce que ce point de contrôle ne pouvait être réalisé qu’au détriment des constructions existantes, l’armée française s’est donc adonnée à des destructions massives et irréfléchies (fig.

¹ On lit dans le 24e numéro du journal *La chronique des arts et de la curiosité* de 1905 concernant le motif des démolitions les phrases suivantes : « La seule excuse que peuvent invoquer les conquérants, c’est que, vraiment, si l’ensemble de la ville arabe, vue de loin, présente une belle apparence, l’architecture, étudiée dans le détail, était misérable. Nous sommes loin ici des belles résidences de Cordoue et de Séville: des marbres de qualité inférieure, taillés sans goût la plupart du temps, provenant de Sicile, forment les portes des maisons riches ; de médiocres plaques de revêtement d’origine italienne, à la place des chefs-d’œuvre de la céramique persane, cachent les murs, sauf dans de rares bâtiments, comme dans la mosquée de Sidi Abd-el-Rahman et la Bibliothèque de la ville, ornées de jolies plaques de Delft » (Cordier, 1er juil. 1905, p. 196) (document déposé dans les archives de la BNF). À noter que le texte a été écrit suite au Congrès des orientalistes qui a eu lieu le mois d’avril de l’an 1905 à Alger.

A.1.8). « Dès les premiers jours, la nouvelle autorité agit comme si aucune administration ne l'avait précédée, raconte Luc Vilan. Elle ignore les administrateurs locaux, expulse les fonctionnaires turcs, les registres sont laissés à l'abandon ou brûlés. Anarchie administrative et spoliation seront dénoncées à Paris comme à Alger où un notable de grande culture, tel Hamdan Khodja, pleure la disparition de la France des Lumières sous la France colonisatrice » (Vilan, 1995, p. 112).

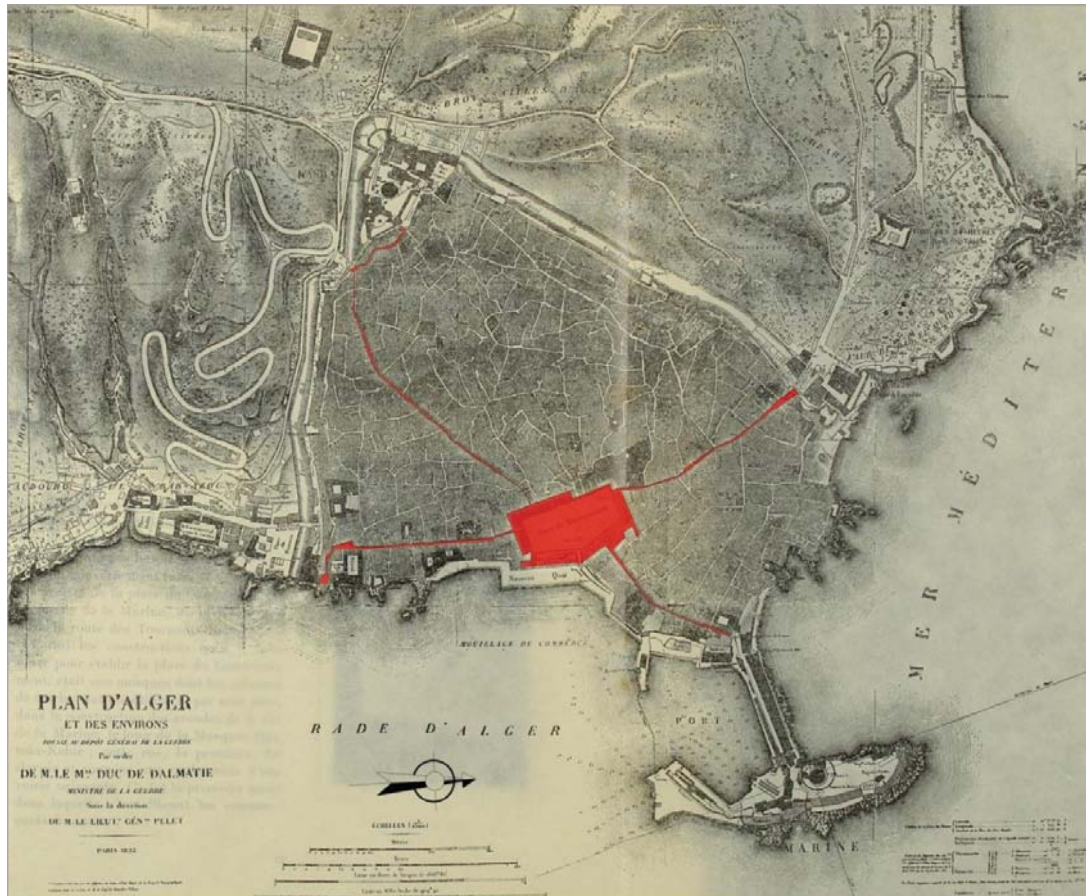


Fig.A.1.8 : Alignement des voies stratégiques et création de la place du gouvernement dans la ville d'Alger : Plan Pelet 1832. En rouge, les modifications apportées à la ville. Au centre, la place/point de contrôle qui domine le port de la ville (est). Les 4 voies créées relient les 4 points cardinaux de la cité. Celle à l'ouest de la ville débouche sur la Casbah. Source : (Guiauchain, 1909, p. 19). Coloriage pour études par l'auteur.

Au bout d'une trentaine d'années d'occupation, les villes principales de l'Algérie (Alger, Annaba, Tlemcen et Constantine) étaient toutes percées. L'échelle des transformations variait entre la seule percée directe suivie par un alignement de la voie, la suppression d'une grande partie de la ville avec l'aménagement des terrains libérés dans une logique complètement étrangère à l'urbanisme local et dans la plupart des cas la combinaison des deux. Une étude de la cartographie produite entre 1830 et 1860 pour la transformation et l'extension de la ville d'Alger montre la façon dont ce territoire a servi

de laboratoire pour l'urbanisme colonial. Ce dernier a tendance à revivifier le système de la grille infinie qu'adoptaient les Européens depuis la renaissance dans leurs colonies américaines (fig. A.1.10).



Fig.A.1.9 : Plan de la ville d'Alger, comprenant le port, les fortifications nouvelles et les divers projets de construction et d'alignement (1830). Architecte : Charles Delaroche. En rouge, les transformations à apporter.
Source : BNF, département Cartes et plans, GE C-2279. Traitement pour étude par l'auteur.

Dès la première année de l'occupation, l'architecte Charles Delaroche proposa un plan d'extension et d'alignement pour la ville d'Alger (fig. A.1.9). Il prévoit une série d'interventions concentrées dans l'extrémité est de la médina. Il élargit les rues connectées au port et la Place du Gouvernement (point de contrôle), créa des placettes dans des points éparpillés de la ville et perça la moitié ouest de la médina de part en part. Les voies créées ou élargies essayaient de se prolonger dans une cité parallèle destinée à abriter les Français. Entre ces deux villes, il aménagea un grand boulevard, sorte de nette séparation entre les deux mondes. L'ensemble fut fortifié par une enceinte regroupant l'arsenal édifié au nord-est de la ville indigène et les futurs points de contrôle. La casbah militarisée fut à son tour entourée par une seconde fortification. Ce plan, quoique non réalisé, influença les futurs plans de 1846 et 1850 approuvés et partiellement réalisés.

Le plan de Delaroche fut conçu essentiellement sur la base d'une demande militaire. Il s'intéressa peu aux problèmes d'hygiène dans la médina et ne visa point

l'amélioration de celle-ci. C'est au début des années 1850, lorsque le « vandalisme colonial barbare » fut déploré par le littérateur Xavier Marmier, qu'Alger commença à être vue autrement : comme une nouvelle ville française qu'il fallait entretenir pour le bien des nouveaux occupants. En 1858, un géomètre civil au nom de Vigouroux et un conducteur des Ponts et Chaussées : Philippe Caillat, proposèrent un autre plan qui partait des précédents et prévoyait une autre ville deux fois plus vaste que la ville indigène et son extension. À construire totalement à l'extérieur de l'enceinte édifiée par l'armée, le plan de l'ensemble fut guidé par l'extension de la ligne de chemin de fer. À son endroit le plus élevé, ses concepteurs prévirent un palais impérial entouré par des jardins, des hôpitaux, une bibliothèque et des services militaires. La ville fut marquée par plusieurs places et placettes, foyers civiques où se croisaient les grands boulevards bordés par des rangées d'arbres. L'administration finit par écarter ce plan qu'elle jugea inapproprié pour les besoins de la ville d'Alger.

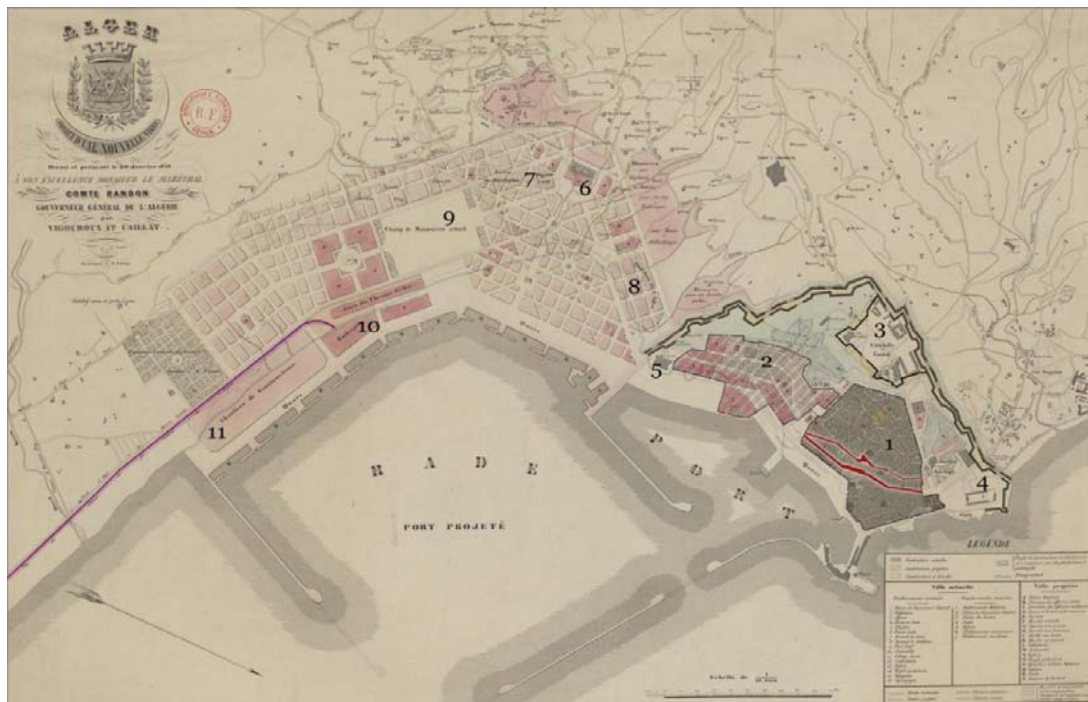


Fig.A.1.10 : Alger. Projet d'une nouvelle ville dressé et présenté le 20 janvier 1858 au maréchal Comte Randon. Architectes : Vigouroux et Caillat. 1-Ville indigène, 2-Extension ville européenne, 3-Casbah, 4-Arsenal, 5-Fort de contrôle, 6-Palais impérial et ses jardins, 7- Hôpitaux et bibliothèques, 8-Résidences, 9-Champ de manœuvre, 10-Entrepôt et entrée de chemin de fer, 11-Chantier de constructions.

Source : BNF, département Cartes et plans, GE D-15064. Coloriage et nomenclature par l'auteur.

Progressivement, l'opinion du colonisateur quant à la dimension esthétique de l'architecture algérienne commença à changer parallèlement à l'émergence de l'orientalisme architectural en Europe. À la fin du XIXe siècle, l'intégration de l'histoire de l'architecture arabo-musulmane dans l'histoire générale de l'architecture et l'intérêt

que lui donnaient les cours de l'École des Beaux-Arts poussèrent les professionnels puis les militaires à changer de regard. En effet, quand le voyage en Orient devint pour les architectes une étape de leur formation accessible grâce à la proximité de l'Algérie, les expéditions algériennes se multiplièrent. Les étudiants et les artistes voyageurs furent en outre motivés par la présence des troupes françaises qui garantissaient une certaine sécurité. Enfin, parce que la démolition ou la reconversion des monuments algériens, surtout les religieux d'entre eux¹, n'a fait qu'accentuer les batailles et les pertes humaines et matérielles, les agents administratifs, avec à leur tête le Gouverneur général de l'Algérie Charles Célestin Auguste Jonnart, éprouvèrent la nécessité de montrer un certain respect pour le paysage local en adoptant les formes architecturales indigènes. On comprend ici l'origine de l'appellation « style Jonnart » donnée à cette esthétique néo-mauresque. G. Guiauchain dans *Alger* (1909) disait à ce sujet :

« Notre Gouverneur général, M. Jonnart, auquel les soucis d'une administration compliquée ne font heureusement pas perdre de vue les questions d'art, veut réagir contre l'abus des formes architecturales trop banalement européennes, il veut conserver et développer ce cachet oriental dû aux constructions des Maures et que semble nécessiter l'atmosphère spéciale de notre pays. Dans ce but, il demande aux architectes, chargés de la construction d'édifices publics, de rédiger leurs projets dans un sentiment inspiré par l'architecture mauresque. Cette innovation peut, après des erreurs et des tâtonnements inévitables, arriver à de bons résultats, mais il ne faut pas oublier que l'architecture est un art trop complexe pour pouvoir évoluer avec rapidité ; c'est lentement qu'elle subit l'influence des progrès

¹ Dans *Les usages du patrimoine : monuments, musées et politiques coloniales en Algérie (1830-1930)* (2004), Nabila Oulebsir raconte l'histoire de la réquisition de la mosquée Ketchaoua à Alger : « La mosquée Ketchaoua représentait pour la population d'Alger le plus important lieu de culte musulman de la ville. Invoquant ses droits protégés par la convention du 4 juillet 1830 signée par Bourmont lors de la prise d'Alger, la population de la ville a refusé jusqu'à la dernière minute de donner son accord pour la réquisition de l'édifice, proposant une autre mosquée, Djemaa el-Djedid, pour assurer la fonction de Cathédrale. Mais en fixant spécialement son choix sur la mosquée Ketchaoua, le duc de Rovigo voulait faire une démonstration de force à l'intention de la population d'Alger. Remettant en cause la solution proposée par cette dernière, le duc de Rovigo s'est adressé à son intendant Pichon plus enclin à respecter les traités signés lors de la prise d'Alger et à construire une église aux frais de l'armée, en ces termes : « On vous a donné la mosquée la plus mal placée et la moins vénérée de la ville. Je n'en veux pas ! Je veux la plus belle ! Nous sommes les maîtres, les vainqueurs » (Oulebsir, 2004, p. 88). Ce n'est que plus tard, au début du XXe siècle que la transfiguration de cette mosquée et de la ville d'Alger en général sera dénoncée par un groupe d'artistes : « Sous Louis-Philippe, grand bâtisseur de vilaines maisons, on avait pratiqué dans la ville arabe une échancre pour construire la place du Gouvernement, qui, moins étendue qu'aujourd'hui, descendait jusqu'au port ; sous l'Empire on éleva les édifices poncifs du boulevard de la République, qui supprimaient la vue des quartiers indigènes ; on songea même à déplacer la mosquée de la Pêcherie, dont le pittoresque a le tort d'égayer les casernes de la place du Gouvernement ; la République, ne voulant pas être en reste avec les régimes qui l'ont précédée, a érigé entre ce monument et la grande mosquée, les écrasant de sa masse, une immense construction quadrangulaire qu'on a baptisée du nom pompeux de Palais consulaire et qui n'est que le dernier exemple de l'absence de goût chez ceux à qui a été confié le soin d'administrer la ville d'Alger. Rien n'est respecté : que dire de cette mosquée des Ketchaoua transformée, sous le vocable de Saint-Philippe, en une ridicule église chrétienne parée du titre imposant de cathédrale ? Ici le Barbare n'est pas le Turc » (Cordier, 1er juil. 1905, p. 196).

industriels, c'est lentement qu'elle reflète l'état intellectuel et social du milieu dans lequel elle se développe, et qu'elle écrit l'histoire des peuples » (Guiauchain, 1909, p. 151).

Finalement, les essais de défiguration des villes algériennes, quoique atténués, se sont poursuivis jusqu'aux dernières années de l'occupation. Peut-être la tentative la plus marquante fut-elle le plan Obus de Le Corbusier cité dans le chapitre introductif de la thèse. L'expérience algérienne a par contre servi de leçon pour le colonisateur qui a su intelligemment en profiter pour le cas de la Tunisie, et surtout du Maroc.

La Tunisie et le Maroc devinrent des protectorats français respectivement en 1881 et 1912 et accédèrent à leur indépendance en 1956. L'expérience algérienne fut partiellement reproduite pour le cas tunisien, mais elle prit un autre tournant pour le cas du Maroc, là où les Français ont fait preuve d'une certaine maturité nécessaire pour éviter les conflits religieux et les affrontements militaires. « Le Maroc va être utilisé comme terrain d'essai, quasi expérimental, de nouvelles pratiques urbaines au service de la domination coloniale » disait Saïd Mouline. En effet, les villes marocaines furent pratiquement écartées du plan modernisateur du protecteur français. Les quelques interventions faites sur ces villes se limitèrent à la restauration de certains monuments et l'amélioration des conditions de vie, par exemple, par l'adduction en eau potable ou le curage et le nettoyage des rues. On doit cette politique au Résident général Hubert Lyautey (1854-1934) et son architecte-urbaniste officiel à commencer de 1914 : Henri Prost (1874-1959).

Avant d'arriver au Maroc, Lyautey publia déjà trois ouvrages tirés de son expérience au service de l'armée française : *Le rôle social de l'officier* (1891), *Du rôle colonial de l'armée* (1900) et *Dans le Sud de Madagascar, pénétration militaire, situation politique et économique* (1903). Il insista dans ces essais sur plusieurs aspects de la colonisation et ne manqua pas d'attirer l'attention sur son rôle temporaire au sein des colonies, c'est-à-dire, qu'il arrivera un jour où les Français recèderont les terres colonisées à leurs vrais détenteurs. De ce fait, la pacification et l'organisation du pays étaient pour lui les clés d'une exploitation intelligente et rapide. Cet extrait tiré de son traité de 1900 résume sa philosophie :

« Le meilleur moyen pour arriver à la pacification dans notre nouvelle colonie est d'employer l'action combinée de la force et de la politique. Il faut nous rappeler que dans les luttes coloniales nous ne devons détruire qu'à la dernière extrémité, et, dans ce cas encore, ne détruire que pour mieux bâtir. Toujours nous devons

ménager le pays et les habitants, puisque celui-là est destiné à recevoir nos entreprises de colonisation future et que ceux-ci seront nos principaux agents et collaborateurs pour mener à bien nos entreprises. Chaque fois que les incidents de guerre obligent l'un de nos officiers coloniaux à agir contre un village ou un centre habité, il ne doit pas perdre de vue que son premier soin, la soumission des habitants obtenue, sera de reconstruire le village, d'y créer un marché, d'y établir une école. C'est de l'action combinée de la politique et de la force que doit résulter la pacification du pays et l'organisation à lui donner plus tard » (Lyautey, 1900, p. 16).

Partageant avec lui cette pensée, Henri Prost, ancien étudiant de Marcel Lambert (1893), détenteur du Grand Prix de Rome¹ (1902) et cofondateur de la Société française des urbanistes (1911), fut chargé par Lyautey de réaliser les plans de 10 villes nouvelles au Maroc. Il commença par étudier les cités indigènes, repérer leurs artères principales et les perspectives qu'elles offraient et partir de ces données pour tracer les nouvelles villes. La cité coloniale prit du recul et devint l'observatrice d'un paysage pittoresque mis en scène. Pour ce faire, l'architecte prévint une frange séparatrice entre l'urbanisme médiéval et le tracé moderne. En outre, il aménagea dans des lieux précis de la ville coloniale des espaces verts, sorte d'observatoires donnant sur des perspectives choisies de la ville arabe. Cette valorisation du pittoresque qui réduisait la ville arabe à un spectacle vivant, la condamna à l'inertie. L'un des projets témoins qu'on peut proposer pour illustrer ce parti urbain est celui de la ville de Rabat (fig. A.1.11).

Pour Lyautey et son architecte, les villes arabes ne pouvaient absorber la modernité. Celle-ci leur était étrangère et n'aurait que des conséquences néfastes sur la structure vernaculaire de leur cadre bâti. Sinon, la modernité adaptée au vécu arabe pourrait être introduite grâce à une ville nouvellement construite avec une prise en considération de quelques aspects du vécu indigène. C'est d'ailleurs la solution adoptée à Casablanca dans les années trente où fut construite une nouvelle médina et un quartier dit des *habous* pour abriter les indigènes issus de l'exode rural. À l'aube de la Première Guerre, les villes marocaines ne tardèrent pas à afficher un autre aspect des plus complexes dans le Maghreb, à savoir, les bidonvilles. Résultant des cités ouvrières et s'étalant de manière éparpillée, ils posaient un énorme problème de salubrité et de sécurité pour les habitants de la ville européenne. La solution de Lyautey fut de construire une nouvelle médina qui servit d'abri pour ces néo-citadins, les maintint sous contrôle et

¹ L'envoi de Rome (1905-1907) de Prost portait sur une restitution de la Sainte-Sophie de Constantinople. De ce travail, on note son intérêt pour la structure, mais particulièrement sur l'insertion de l'édifice dans son cadre urbain.

surtout dota Casablanca, désormais une destination privilégiée pour les touristes, d'un nouveau site touristique. La nouvelle médina fut alors construite avec une architecture hybride respectant une « couleur locale » mariant formes architecturales marocaines et d'autres registres orientaux.



Fig.A.1.11 : Essai d'aménagement de Rabat par Henri Prost (1916-1951)

On note l'intention de l'architecte de mettre en scène les deux noyaux de la ville indigène en réservant, dans la ville coloniale, deux parcs observatoires. Les artères principales de la cité européenne sont tracées dans la continuité des vois structurantes de la médina.

Source : CAPP, Fonds Henri Prost 343 AA. Réf : HP-DES-015-04-01

Ces solutions plutôt ségrégatives furent rapidement taxées d'inadaptables. En effet, par souci d'esthétisme et de conservatisme, elles limitèrent le développement de l'habitat en le privant de toute forme de modernisation, un aspect qui sera ensuite critiqué par l'architecte Écochard dans les années quarante. Elles accélérèrent aussi la tombée en ruines de la médina. Saïd Mouline explique ce processus comme suit :

« Perçues auparavant comme des univers sans art et sans ordre, comme des villes sans plan, comme des labyrinthes, les médinas vont être « intégrées » dans les villes nouvelles, spatialement annexées sous forme de zone homogène, asphyxiées de l'extérieur et réduites, par d'excessives contraintes à une inertie qui fige leurs merveilleux aspects panoramiques en de superbes points de vue pour les principales perspectives des villes modernes ». Cela faisant, la ville coloniale privait la cité musulmane de son développement endogène. En d'autres termes, elle s'appropriait son futur tout en respectant son passé qu'elle préservait et mettait en scène. Toute l'ambiguïté de cette politique urbaine coloniale est dans cette pratique paradoxale de valorisation d'un passé dans un futur exproprié » (Mouline, 1988, p. 87).

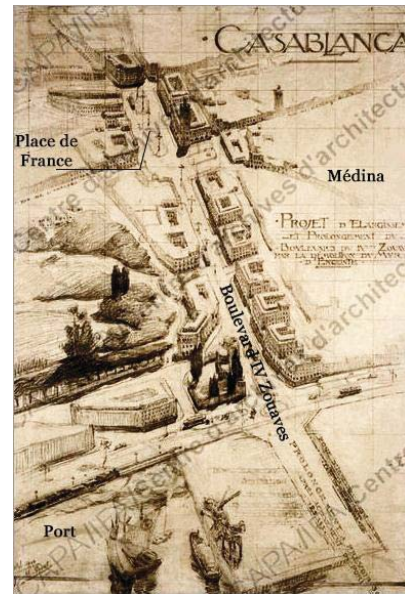
Enfin, Jean-Louis Cohen et Monique Eleb dans *Casablanca : mythes et figures d'une aventure urbaine* (1998) mentionnent qu'à maintes occasions, Henri Prost n'a pas hésité à dévoiler publiquement son désir de raser la médina et de la construire à nouveau, surtout lorsque celle-ci est devenue dans la pensée coloniale la continuité du paysage des

bidonvilles. Le désir de conserver la ville indigène avait plus à faire avec une stratégie militaire et économique (tourisme) qu'un réel désir de sauvegarder le legs patrimonial arabo-musulman. D'ailleurs, quand l'occasion s'est présentée pour sacrifier une partie de la ville indigène afin d'édifier le fameux boulevard du IV Zouave liant le port à la Place de France, le Résident général et son architecte n'ont pas hésité à entamer le chantier en dépit de l'opposition indigène. Doter toute colonie de son artère principale (fig. A.1.12) et des statues nécessaires pour rendre hommage aux meneurs du jeu, ici Lyautey, semble être une étape primordiale dans l'urbanisme colonial.

Fig.A.1.12 : Aménagement du grand boulevard le IV Zouave et la place de France à Casablanca par H. Prost (1914).

L'aménagement de la place au fond du boulevard a nécessité la démolition de plusieurs lots situés autour du marabout de Sidi Belyoût. Le projet est fait en préparation à la visite du Président de la République Alexandre Millerand prévue pour avril 1922. Pour témoigner de la grandeur de son œuvre à Casablanca, Lyautey songeait à conduire le Président « à la place de France dès son débarquement par cette large voie au lieu de l'y introduire par les défilés étranglés qui seuls donnent aujourd'hui accès dans la ville et en donnent pour l'arrivant la plus fâcheuse impression » (Cohen & Eleb, 1998, p. 106).

Source : CAP, Fonds Henri Prost 343 AA. Réf : HP-DES-024-02-01



A.1.6. Des problèmes d'hygiène au souci de glorification : la percée voie triomphale

On va s'intéresser actuellement à un autre type de percée, celle qui n'émane plus ou peu d'un souci d'hygiène et d'amélioration de la circulation et n'est guère réalisée sur un territoire colonial. Il s'agit de la voie triomphale qui s'est imposée à la fin du XIXe siècle en Amérique du Nord dans le cadre du Mouvement architectural et urbanistique City Beautiful¹. Elle part du modèle parisien, mise sur l'esprit scénographique et innove par son détachement du conditionnement de ses rives. C'est aussi la même voie qu'on

¹ Tendances architecturale et urbaine parue entre 1890 et 1900 en Amérique du Nord (Chicago, Washington, Philadelphie, Cleveland, etc.) et qui cherche à donner à la ville un aspect beau et monumental, et de là la création d'une ferveur nationaliste et d'un sentiment d'appartenance chez les citoyens. Le mouvement apparaît en réponse à l'enlaidissement des villes causé par l'exode rural et l'immigration intense vers l'Amérique du Nord. Ce mouvement voit dans le style Beaux-Arts et en particulier dans le classicisme l'idéal de la monumentalité et de la beauté recherchées. La première grande réalisation a été faite dans le cadre de l'exposition universelle de Chicago 1893 par Daniel Burnham et ses associés. Le mouvement s'est ensuite exporté vers d'autres villes américaines et européennes.

verra à partir des années trente, toujours par le biais de la mise en scène, tracée pour glorifier une nation ou un leader. Elle n'est pas sans lien avec les percées étudiées, certainement parisiennes, mais aussi maghrébines. En effet, c'est en profitant de l'écho qu'a eu le plan de Casablanca et de la réalisation des artères principales dans presque toutes les nouvelles villes marocaines qu'Henri Prost dressa les dessins de la voie triomphale dans le cadre du concours pour l'aménagement de l'axe Étoile-La Défense (1931).

En Amérique du Nord, le cas de la grande percée diagonale dite le Fairmount Parkway de Philadelphie est assez significatif (fig. A.1.13). « Imaginé dès 1871, négocié et contré en 1894, puis finalement reconduit, redéfini et recomposé en 1907, le Fairmount Parkway est un projet typique parmi ceux qui participent de la naissance du City Beautiful Mouvement aux États-Unis. Cette diagonale, percée à travers le damier de William Penn, devait relier le centre administratif (hôtel de ville et gare) au Fairmount Park. Elle trouve les moyens de sa réalisation lorsque le richissime propriétaire des tramways municipaux, A. B. Widener, propose de financer la construction d'un musée qui se situerait dans l'axe de la perspective, découpé sur le fond végétal du parc, perché sur un léger promontoire jusque-là jugé problématique pour le tracé de l'avenue » (Lortie, 1995, p. 53). Le concepteur de la voie, le paysagiste et urbaniste français Jacques Gréber (1882-1962), puisait directement dans des références parisiennes qu'il voulait reprendre plus ou moins à la lettre : la place en étoile renvoie à la place de la Concorde alors qu'il assimile l'ensemble de l'avenue à un Champs-Élysées censé « rendre la dignité à ce quartier de la ville ». Conçue à l'instar des percées haussmanniennes dans le sens où elle éventre un ensemble urbain existant, elle se différencie de celles-ci par son traitement végétal qui fait d'elle une promenade et non pas l'usuelle avenue bordée des deux côtés par des bandes d'immeubles et des rangées d'arbres. Sa réalisation n'est plus conditionnée à celle de ses rives, mais, surtout, Gréber y transcende son modèle et résout la difficile équation immobilière qui permet son exécution, constate André Lortie. Ce dernier ajoute que : « Sa faiblesse découle toutefois de sa force, dans la mesure où la grande part des parterres est aujourd'hui plate et déserte, comme si les autorités municipales n'avaient jamais pu se résoudre à traiter les vides. [...] C'est l'ombre de Paris qui plane sur une forme urbaine inédite, fondamentalement américaine ». Alors que sa réalisation était en négociations (1871-1907), l'architecte-urbaniste américain Daniel Burnham (1846-1912) prit de l'avance et réalisa dans le même esprit une première de ce

type pour abriter l'exposition universelle de 1893 à Chicago. En 1902, il dessina avec Low Olmsted et Charles McKim la voie triomphale de Washington dans le cadre du plan Macmillan (fig. A.1.14). C'est un exemple parlant d'une percée qui privilégie le paysage et fait de la monumentalité sa devise. Son cas ne tarda pas à se multiplier en Amérique et à s'exporter au-delà de l'Atlantique, là où les Européens vont lui donner une autre grandeur.



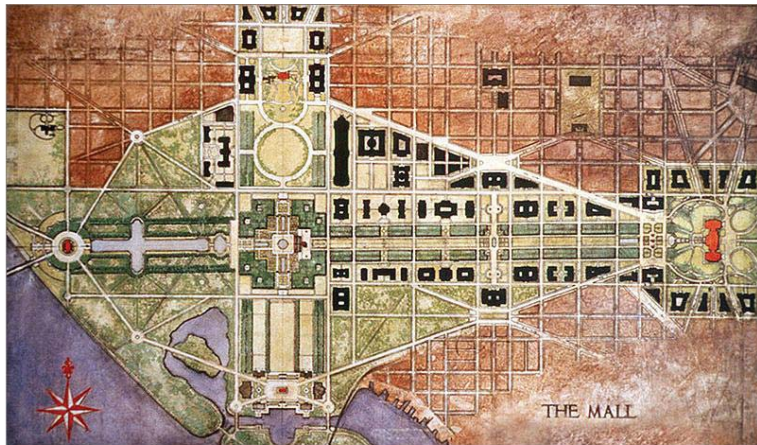
Fig.A.1.13 : Plan partiel du Parkway à Philadelphie par Jacques Gréber (1919)

Source : (Lortie, 1995, p. 53)

Fig.A.1.14 : Plan de la voie triomphale de Washington par Brunham et associés (1902)

Ci-contre, plan et vue à vol d'oiseau. En bas, l'obélisque et la partie non réalisée.

Source : Captures d'écran du film documentaire sur l'urbanisme de Daniel Burnham : *Make no little plans : Daniel Burnham and the American city* (2010) - (McBrien, Allen, Archimedia Workshop (Firm), WETA-TV (Television station : Washington D.C.), & Public Broadcasting Service (U.S.), 2010)



À la fin des années trente, sous l'égide des régimes totalitaires et propulsée par des courants de pensée et des mouvements politiques les plus controversés (communisme, nazisme, fascisme, etc.), la voie triomphale devint le vecteur par excellence de l'esprit mégalomane de certains chefs d'État ou de groupes dirigeants. Elle évolua de la

promenade implantée à une autre marquée par des séquences et des perspectives monumentales, accentua l'appel aux monuments phares de l'histoire (arc de triomphe, temple, cathédrale, etc.) et déboucha couramment sur un événement majeur comme un palais présidentiel, une Maison du peuple ou un parlement. En guise d'exemple, on n'a pas trouvé mieux que le projet de transformation de Berlin par Adolf Hitler (1889-1945) et Albert Speer (1905-1981), son architecte officiel et ministre des armements de la production de guerre au sein du Troisième Reich.

Avant l'arrivée d'Hitler au pouvoir en 1933, Berlin subissait déjà quelques chantiers à placer dans la continuité des réformes entreprises par la plupart des villes européennes (hygiène et amélioration de la circulation). Ensuite, cet objectif changea de direction au profit d'une vitrine de l'Allemagne nationale-socialiste. Bien avant 1933, le Führer songeait déjà à un plan de revalorisation de la capitale du troisième Reich et avait en tête l'idée d'un arc de triomphe et un dôme majestueux à implanter sur une avenue (fig. A.1.15), « sorte de confirmation anticipée du réalisme de ses buts politiques », disait Albert Speer en personne dans le préface de l'ouvrage de Léon Krier : *Albert Speer : architecture 1932-1942* (1985). Les historiens s'entendent à ce que la référence pour Hitler et son architecte étaient les Champs Élysées de Paris avec leur arc de triomphe et leur place de l'Étoile. Hitler voulait avoir une réplique où les dimensions seront plus exagérées par rapport à l'originale. « Par contre, dans la version définitive, la configuration de la rue ressemble plutôt au Ring de Vienne, et est, à bien des égards, comparable à la partie est de Unter den Linden, notamment au tronçon comportant les théâtres et les ministères » (Larsson, 1983, p. 72). Il proposa ainsi un axe nord-sud destiné à lier les deux gares (nord et sud) en passant par le vieux Berlin (fig. A.1.15). Pour sa réalisation, la ville devait sacrifier 50.000 logements existants. « Ainsi que Mathias Schmidt vient de le révéler récemment, les expulsions forcées faisaient partie intégrante d'une politique raciste meurtrière ». « L'Axe Nord-Sud, écrit Krier, est sans aucun doute la vitrine d'apparat des ambitions et des exploits du Reich. Ce défilé monumental de toutes les institutions et agences de l'État, du Gouvernement, des industries et du parti est à la fois le cerveau et le cœur d'un vaste empire moderne. Transcendant toute intention de propagande nazie, la complexité symbolique et l'articulation technique très développée de cette machine urbaine en font l'expression emblématique de toute civilisation industrielle, de ses valeurs, de sa logique interne et de son destin inéluctable » (Speer & Krier, 1985, p. 49).

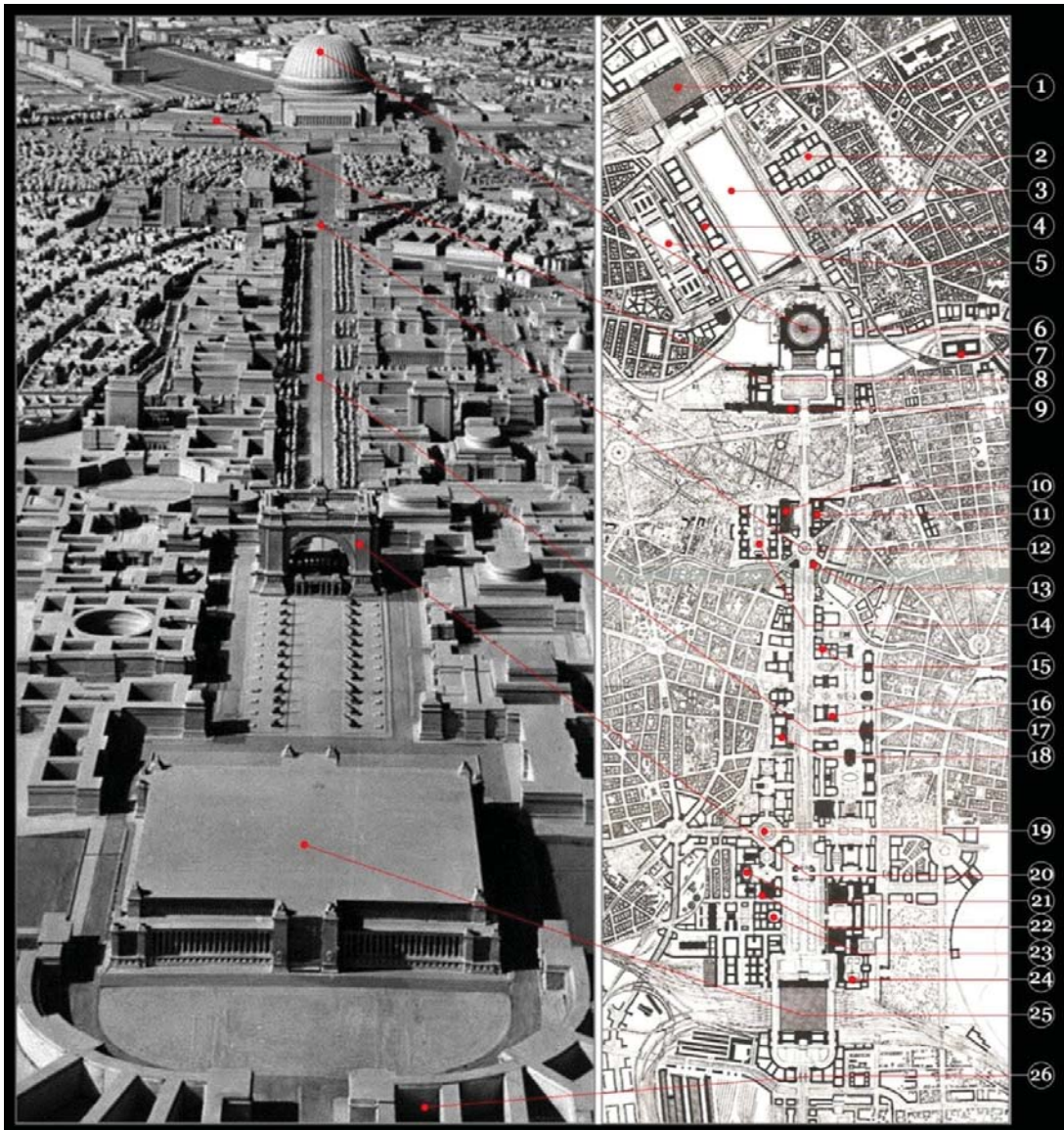


Fig.A.1.15 : La percée/Avenue du Führer (1937) – Architecte : Albert Speer. Plan et maquette.
 1-Gare du nord, 2-Ober. Komando Der Marine, 3-Grand bassin, 4-Hôtel de ville, 5-Caserne, 6-Grand Hall (dôme), 7- Musée ethnologique, 8-Palais de Hitler, 9-Chancellerie, 10-Soldatenhalle, 11-Reichs Marschall AMT, 12-Fontaine, 13- Maison des artistes, 14-Ober. Komando Der Vehermacht, 15-Ministère de la propagande et cinéma, 16-Ministère de l'intérieur, 17-Rangée d'arbres le long de l'avenue, 18-Ministère de l'économie, 19-Place octogonale sur le ring 2, 20- Arc de triomphe, 21-Arena, 22-Opera, 23-Ministère des postes, 24-Restaurant Hôtel collectif, 25-Garde du sud, 26- Centrale des postes.

Source : (Speer & Krier, 1985). Nomenclature par l'auteur.

Dans son analyse de cette percée monumentale, Krier assimile le travail de Speer à celui d'Haussmann disant qu'« en vérité le plan Speer fut l'héritier légitime de la conception haussmannienne de la métropole à l'âge des transports de masse généralisés. Toutes les considérations infrastructurelles et techniques à diverses échelles sont clairement subordonnées à la conception très large d'une morphologie urbaine, c'est-à-dire de la forme et de la signification des limites, des espaces, de la silhouette et de tous les objets qui font la ville. Alors que le Grand Axe servait clairement à des fins de

prestige, il trouvait sa signification en tant qu'épine dorsale d'un réseau routier métropolitain cohérent et intelligible » (Speer & Krier, 1985, p. 50). Cette position est contestable du moment où on sait que les percées haussmanniennes étaient d'une autre échelle. Elles visaient certes la mise en scène de certains monuments de Paris, mais n'avaient pas l'ambition d'écraser l'échelle de l'ancienne ville et de faire une autre qui bat les records mondiaux. À titre d'exemple, le dôme conçu par Speer à l'image du panthéon, prévu comme débouchement de l'axe devait être placé sur un socle carré de 315 m de côté et avoir 290 m de hauteur, soit presque quatre fois la hauteur du Reichstag (pointe plus haute 75 m). C'est l'architecte même qui fait cette comparaison dans ses mémoires *Au cœur du Troisième Reich* (1969) pour montrer le gigantisme et la démesure du projet. L'immeuble haussmannien par contre, même s'il multiplie les étages de l'ancienne habitation, il a réussi à conserver une certaine unité (échelle) sur l'ensemble de la ville et c'est ce qui rend riche la leçon à en tirer malgré le patrimoine sacrifié.

Techniquement, l'avenue du Führer rase sans peine. Contrairement aux percées haussmanniennes qui essaient de s'adapter à la structure existante pour éviter au maximum les démolitions, le boulevard de Speer et Hitler ne dialogue pas avec la structure existante et taille de manière rectiligne dans les masses. Au-delà de la monumentalité, les études du projet de Speer et Hitler n'évoquent presque rien sur l'apport technologique (solutions inventées) pour améliorer l'infrastructure berlinoise.

Il y aurait beaucoup à dire au sujet de la percée hitlérienne notamment en ce qui a trait à l'influence estimée sur la psychologie des foules, ses objectifs plutôt de répression que d'embellissement ou d'harmonisation de la cité, sa monumentalité qui traduit une idéologie personnelle et sert à construire un emblème de l'État-nation. Parce qu'on aura l'occasion de revoir ces aspects dans les chapitres qui suivent, on se contente à présent de laisser s'exprimer Albert Speer au sujet de son projet qui instaure le « game of power » et l'« Empire Style » :

« Impressionner les hommes était une des intentions que Hitler poursuivait dans tous ses plans et ses projets de bâtiment. La seconde était de créer des monuments en l'honneur de sa grandeur. Ainsi, il lui arrivait de s'enthousiasmer à l'idée qu'un petit paysan viennois d'une province quelconque à Berlin, entre dans le « Grand Dôme » et soit tout simplement abasourdi par l'impression produite. Même la création de ce qu'on appelait le « *Lichtdom* » à Nuremberg était pour lui – et pour moi – la volonté, poussée très loin, d'impressionner les hommes, précisément d'un point de vue politique, avec le but d'ordonner, de soumettre les hommes, d'éliminer leur personnalité. [...] Cette dépersonnalisation de l'homme par Hitler

et le national-socialisme s'est répercutée, en sa totalité et en premier lieu, dans l'architecture » (Speer & Reif, 1981, p. 150).

A.1.7. Conclusion

La percée et la modernité vont de pair. Quand un percement est justifié par une action modernisatrice, il se veut une promotion des conditions d'hygiène, une amélioration de la circulation mécanique dans la cité et l'embellissement de celle-ci. Le présent chapitre a montré que la percée est un phénomène urbain complexe qui, partant de son lien avec la modernité, apparaît comme ambivalent et paradoxal. C'est une technique que Michael Darin élève au rang de l'art, pourtant destructrice d'un patrimoine irréversible. La percée élargit les rues et crée les places pour générer des lieux publics, mais reste un outil militaire d'évacuation, de repérage et une démonstration de force. Elle n'est pas que destruction, elle est aussi une reconstruction du moment qu'elle cherche à valoriser des perspectives, à créer une nouvelle morphologie de la ville et à agir systématiquement.

Les premières percées remontent à la renaissance et sont pratiquées en Occident avant qu'elles ne soient introduites au monde arabe à l'issue de la Campagne d'Égypte. Adoptées dès 1816 pour moderniser Le Caire, les voies générées par les percées ne tardèrent pas à devenir un outil d'exubérance pour les khédives d'Égypte. En 1830, les percées introduites à Alger par le colonisateur français se voulaient militaires en premier lieu. Elles informèrent les percées haussmanniennes aussi bien sur le plan technique que militaire. Dans le contexte colonial au Maghreb, opter pour le percement ou rompre avec celui-ci s'est avéré un choix concerté qu'influença la leçon tirée des confrontations subies avec les indigènes. De ce fait, la protection du patrimoine arabo-islamique avait plus à faire avec un objectif politico-économique qu'une réelle ambition de le sauvegarder. La prolifération des hybrides (orientalisme architectural) découle de cette attitude paradoxale qui se veut une perpétuation des formes orientales, mais sous la forme d'un néo-style façonné selon la vue du colonisateur. Dans l'entre-deux-guerres, la percée devient un outil de mise en scène de la ville exposition. Les voies qu'elle génère incarnent le gigantisme idéologique des mouvements politiques les plus controversés de l'époque. La perspective qui a guidé la percée depuis la renaissance trouve dans plusieurs cas de figure du XXe siècle une célébration renouvelée.

A.2. Tunis et sa médina : généralités

A.2.1. Aperçu historique

Les historiens et chroniqueurs arabes s'accordent sur le fait que c'est l'émir omeyyade Hassan Ibn Al-Numan (حسن بن النعمان الغساني) qui fonda Tunis en 699 (80 de l'hégire) sur une bourgade berbère¹ dite *Tunes* ou *Thynes* antérieure à la fondation de Carthage par la reine phénicienne Elyssa (Didon) en 814 av. J.-C. L'essor de Tunis comme ville à dominance musulmane fut tributaire de la destruction de la Carthage romaine² par les Arabes. En effet, excellant dans les conquêtes terriennes plutôt que maritimes, ils préféraient prendre du recul par rapport à l'ancien site carthaginois et s'installer sur les plaines protégées par les actuels lac de Tunis et lac Sédjoumi (fig. A.2.1). Pour Hassan, il fallait se débarrasser de Carthage pour éviter à jamais le retour de la flotte byzantine qui a déjà réussi à s'en emparer en 695. Pour reconstruire Tunis, les Arabes procédèrent par récupération des matériaux prélevés sur le site de Carthage. Marbres, pierres de taille et colonnes à provenance punique ou romaine servirent dans l'édification des maisons, des remparts et des édifices publics de la future médina de Tunis. Néanmoins, avant que Tunis ne devienne « l'une des plus illustres villes de l'Ifriqiya³ » telle que décrite par l'historien andalou Al-Bakri (1014-1094), il faut rappeler que Kairouan et El-Mahdia étaient les premières capitales des autorités musulmanes installées au centre de l'actuelle Tunisie à partir de 647 (date de l'adoption de l'Islam par les Berbères de Tunisie). De la même manière qu'aux Carthaginois succédèrent les Romains (46 av. J.-C.) puis les Vandales (349 ap. J. C) ensuite les Byzantins (534), la présence musulmane dans cette partie du Maghreb fut marquée par la succession de quelques dynasties. En effet, des mains des Arabes Aghlabides initialement établis dans la ville sainte – Kairouan - (800) sous le règne du Calife abbasside Haroun Al-Rachid (765-809), le pouvoir passa en 909 entre les mains des Fatimides. C'est la première dynastie autochtone à confession chiite qui opta pour El-Mahdia comme résidence principale. En

¹ Alors que d'autres en font une bourgade punique, Paul Sebag réfute cette hypothèse et attribue, dans *Tunis : histoire d'une ville* (1998), les premières constructions de la ville aux Berbères sédentaires.

² Rappelons que la Carthage punique fut complètement détruite par le général romain Scipion Émilien (185-129 av. J.-C.) en 146 av. J.-C. à l'issue de la troisième guerre punique (149-146 av. J.-C.). Elle fut ensuite reconstruite par César et Auguste, devint une province romaine, le grenier de Rome qui atteignit une prospérité sans précédent. À partir du II^e siècle, les premiers palais épiscopaux y furent édifiés et Carthage fut dotée de l'église chrétienne la plus influente en Afrique du Nord. L'arrivée des Arabes mit fin à cette civilisation et réduisit le champ d'influence de l'église.

³ Appellation correspondant à l'actuelle Tunisie.

partant de l’Ifriqiya, ils conquièrent l’ensemble de l’Afrique du Nord, la Sicile et une partie du Moyen-Orient et formèrent, par conséquent, un empire suffisamment puissant pour contester le calife abbasside installé à Bagdad. En choisissant Le Caire comme capitale de leur califat, ils délèguèrent en 1048 le règne de l’Ifriqiya aux Zirides sous condition de conserver la suzeraineté du Caire. Ce fut donc la seconde dynastie autochtone dont les princes « constituaient le type même du Tunisien moderne. Ils aimaient le faste, les sciences, l’art, la poésie et le luxe. Une remarquable prospérité régna sur le pays. La civilisation urbaine était très florissante : les villes voyaient continuellement affluer les artisans, les commerçants, les savants et les lettrés de la plupart des coins du monde » (Dimassi, 1979a, p. 31).

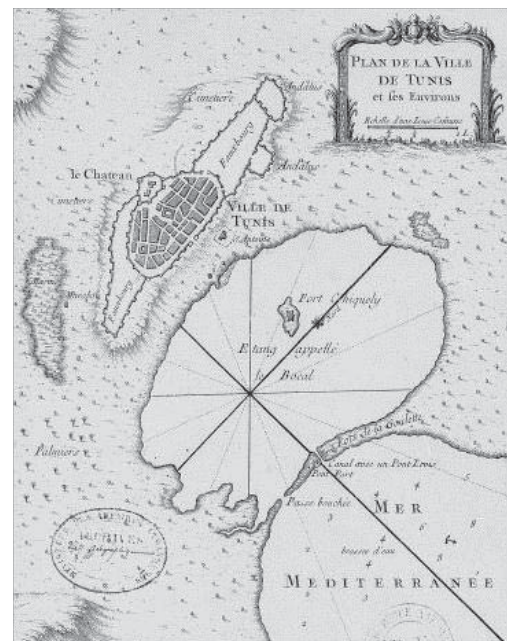


Fig. A.2.1 : Plan de Tunis et ses environs vers 1764
D’après une planche de J. N. Bellin, *Petit Atlas Maritime*, Paris, 1764.
Source : BNF, Réf : GeDD 2987.

Motivés par cette prospérité et les quelques révoltes berbères, les Zirides proclamèrent leur indépendance du Calife fatimide, décision qui fut lourde de conséquences. En réponse, le Calife Al-Mustansir leur envoya en 1157 les troupes de Béni Hilal (Hilaliens) et de Béni Soleïm, pillards arabes cantonnés en Basse-Égypte dont le calife cherchait à se débarrasser. Là où ils passaient, ils ne laissaient derrière eux que décombres et ruines. « Avant cette invasion, toute la région qui s’étend depuis le pays des Noirs jusqu’à la Méditerranée était bien habitée : les traces d’une ancienne civilisation, les débris de monuments et d’édifices, les ruines de villes et de villages sont là pour l’attester » (Khalidûn, 2006, p. 312) reportait Ibn Khaldun dans ses *Prolégomènes* (1377). Les Arabes mirent ainsi fin à la dynastie ziride en 1159 en la fragmentant en de petites principautés à aspect tribal. Parmi eux, les Béni Khurassan qui s’installèrent à Tunis. Les

Hilaliens introduisirent de profondes transformations majoritairement négatives sur les environnements socioculturel, urbain et économique d'un pays exposé aux invasions normandes. En revanche, ils furent à l'origine de l'épanouissement de la langue arabe. Cette situation ne tarda pas à se rétablir quand en 1159, les Almohades venus de Marrakech et issus d'un mouvement religieux unificateur (d'où leur nom) réussirent à unifier le pays en faisant de la Tunisie une province d'un immense empire englobant l'ensemble de l'Afrique du Nord et une partie d'Al-Andalous (l'Espagne). Ils choisirent Tunis comme capitale d'une province de l'empire Almohade. En 1230, ils désignèrent à la tête de la Tunisie et sous leur tutelle les Hafsides (1230-1574). Ces derniers formèrent conséquemment la troisième dynastie indigène après les Fatimides et les Zirides et gardèrent Tunis comme capitale d'un royaume souverain. Tunis, à l'époque réduite à sa médina, fut déjà dotée de ses premiers remparts élevés depuis le VIII^e siècle et garnis de cinq portes : *Bab Al-Djazira* (porte de la presqu'île), *Bab Carthagenna* (porte de Carthage), *Bab Al-Saqqayines* (porte des porteurs d'eau), *Bab Arta* (porte Arta) et *Bab El-Baher* (porte de la mer). Avant qu'elle ne devienne la capitale des Almohades puis des Hafsides, les Aghlabides (800-909) y construisirent un arsenal pour sa défense et une Casbah au point le plus haut de la ville. Ils agrandirent aussi la mosquée de *la Zitouna* (l'olivier) construite en 734 par le gouverneur omeyyade Oubeyd Allah Ibn Habhab et l'entourèrent par les souks. Une ceinture résidentielle et quelques édifices publics encerclèrent ensuite les mosquées et les souks. Tunis garda ce périmètre jusqu'à l'arrivée des Almohades (1159-1230) au XII^e siècle. C'est à eux et aux Hafsides (1230-1574) que revient l'étalement de la médina au nord et au sud pour donner lieu à ses deux *R'bat-s* ou faubourgs : *R'bat Bab Souika* et *R'bat bab El-Djazira*. Les Hafsides, une fois indépendants de la suzeraineté des Almohades en 1228 fondèrent leur propre émirat et placèrent Abou-Zakaria à sa tête. Ce dernier commença par transformer la Casbah en l'agrandissant et en la protégeant par une enceinte. Au deux palais : l'un pour la résidence de l'émir et sa famille et l'autre pour la vie politique, viennent s'ajouter des casernes, une prison et l'actuelle mosquée dite de la Casbah. La médina fut ainsi dotée de son centre gouvernemental. Au cœur de la médina et dans ses faubourgs, les émirs hafsides veillèrent à entretenir, agrandir et multiplier leurs fondations pieuses entre mosquées, medersas, hammams, hôpitaux, souks, etc. Si le noyau central fut rapidement protégé par une enceinte dont le nombre de portes s'est élevé à sept avec les Hafsides, les faubourgs devraient attendre le XIV^e siècle pour voir érigée en 1317 une deuxième enceinte percée de six portes. Construite à la hâte, elle ne résista pas au temps et exigea sa consolidation

par les futurs souverains turcs qui s'emparèrent de Tunis avec l'affaiblissement de l'émirat hafside vers 1574. C'est au XVIII^e siècle que la médina et ses faubourgs furent dotés d'une double enceinte formant leur puissante fortification.

Malgré leur origine berbère, les Hafsides participèrent amplement dans l'arabisation des indigènes et incitèrent les Arabes bédouins à s'installer dans les villes nouvellement fondées sur l'ensemble du territoire tunisien. En 1391, quand les juifs furent chassés de l'Espagne, ils trouvèrent refuge à Tunis où ils contribuèrent à enrichir la vie culturelle et économique du pays. Tunis devint un lieu culminant à réputation sans précédent que diffusaient les voyageurs et les commerçants. Hélas, avec les révoltes internes des Béni Soleïm, la prolifération d'une piraterie principalement turque, les tentatives d'invasions européennes et l'apathie des souverains hafsides, Tunis entra progressivement dans l'anarchisme et devint selon l'expression de Félix Karsenty « un jouet dans la lutte qui oppose l'Espagne et la Turquie ».

Avec l'expulsion des derniers Maures d'Al-Andalous en 1491, l'Espagne gagna du territoire sur le Maghreb et déclencha un temps chaotique marqué par la formation des états pirates dans le bassin méditerranéen. Le 18 août 1534, le roi des corsaires Kheir Eddine Barbarossa (1478-1546), réussit à s'emparer de Tunis via l'Algérie. Il destitua l'émir hafside de sa position pour faire de la Tunisie une province de l'Empire ottoman. Le sultan détrôné connu pour son oisiveté, Moulay Hassan (? – 1550), fit donc appel à Charles Quint (1500-1558) pour récupérer son émirat. Le roi d'Espagne réussit à chasser les Turcs et à remettre aux hafsides leur royaume. Il se réserva en contrepartie le fort de La Goulette situé à proximité de Tunis et veilla à sa consolidation. De leur côté, les Turcs poursuivirent leurs invasions des villes côtières tunisiennes telles que El-Mahdia (1560) et l'île de Djerba. Quelques confrontations entre Turcs et Espagnols préparèrent la dernière invasion ottomane où une puissante armée réussit à mettre Tunis sous le joug des Turcs (fig. A.2.2). A partir de 1574, la Tunisie est une province ottomane dirigée par un pacha nommé pour trois ans, un dey à la tête du commandement militaire et un bey comme chef de l'administration. En 1612, cette hiérarchie céda la place au seul pouvoir de Mourad Bey (? – 1631) qui élimina pacha et dey et fonda la dynastie mouradite (1613-1705). Cette dernière fut renversée en 1705 par le Dey Hussein Ben Ali qui instaura à son tour la dynastie Husseinite (1705-1957). Celle-ci ne tarda pas à sombrer dans des conflits familiaux et finit vers 1857 par accorder certaines prérogatives à la France. En 1881, les

Français forcèrent le bey à signer la convention du Bardo annonçant par un tel acte l'installation du protectorat français dans la Régence de Tunis.



Fig. A.2.2 : Attaque de la flotte turque sur la Goulette et Tunis au cours de l'été 1574 :

D'après la planche 58 de l'Atlas de Braun et Hoggensberg, *Théâtre des Cités du Monde*, Cologne, 1574.

Les Espagnols construisirent en 1573 deux forts pour remédier aux attaques Ottomanes. Entre la mer méditerranée et le lac de Tunis, ils fortifièrent La Goulette par un Galeta arx (fort de La Goulette) (forme étoilée en premier plan). Entre le lac et la ville de Tunis (dernier plan), ils édifièrent le second fort dit Nova arx (nouveau fort). Néanmoins, les deux forts n'ont pu résister aux canons turcs qui réussirent à s'emparer de Tunis en 1574. Source : (Sebag, 1998, 372).

Malgré la tumultueuse période dominée par les Turcs, la médina de Tunis continua à se doter d'une nouvelle parure architecturale inspirée du registre ottoman. En plus, l'ouverture des Turcs sur le monde occidental et la cohabitation de plusieurs nationalités dans la médina favorisa le foisonnement des styles architecturaux sans pour autant nuire à l'harmonie de l'ensemble. Le périmètre de la ville ne dépassa pas les anciens faubourgs même si les beys continuèrent à multiplier les édifices publics, effectuèrent de nombreux agrandissements et restaurations et introduisirent de nouvelles activités artisanales. Aux mosquées, à la Casbah et aux remparts fut consacré l'essentiel de leurs efforts.

Vers la fin du XVIII^e siècle et à l'instar de plusieurs villes médiévales, Tunis devrait faire face aux invasions épidémiques et exigea, par conséquent, que ses souverains adoptent les solutions européennes pour l'amélioration des conditions d'hygiène. En dépit des réformes entreprises par certains beys et leurs ministres, ils ne réussirent pas à stopper le délabrement de certains quartiers de la médina. À l'arrivée des Français en 1881 et la formation de la nouvelle administration de la ville, c'est à cette dernière de faire face aux problèmes d'hygiène. L'histoire de la percée à Tunis débute dans ces circonstances précises.

A.2.2. La médina de Tunis : particularités urbaines et architecturales :

■ Du romantisme au positivisme : la médina siège de controverses :

Le sens de l'architecture de la ville arabo-islamique fut longtemps faussé par un regard réducteur largement influencé par un romantisme orientaliste vieux aux moins de deux siècles. Dans son *Itinéraire de Paris à Jérusalem* (1811), Chateaubriand lui assigna un caractère péjoratif, éphémère, peu savant et imitatif :

« [...] Architecture du désert, enchantée comme les oasis, magique comme les histoires contées sous la tente, mais que les vents peuvent emporter avec le sable qui lui sert de premier fondement » (Chateaubriand, 1867, p. 262).

Quand le critique Edward Saïd déclencha par son ouvrage *L'orientalisme : l'Orient créé par l'Occident* (1978) une remise en question de l'ensemble des acquis issus de l'érudition des XVIII^e et XIX^e siècles au sujet d'un Orient d'opulence, toute l'information liée à la ville orientale et son architecture s'est vue mise en doute. Dorénavant, l'étude de cette ville devrait prendre en considération maints paramètres, auparavant ignorés ou peu comptés, comme la structure socioculturelle, les conditions climatiques, les sources religieuses et les exégèses philosophiques qui en découlent. Il est impératif de reconnaître les différences entre ces villes orientales et de rompre avec l'idée que les médinas sont morphologiquement pareilles : mosquée centrale entourée par les souks puis les habitations. « Effectivement, l'idée d'une « ville islamique » (plus rarement « arabe » ou « orientale ») est présente chez presque tous les grands orientalistes modernes. Elle exprime la permanence de certains caractères qui se retrouvaient partout, qu'il s'agisse de la ville-camp, créée par les conquérants comme Kûfa, ou de la ville millénaire aux structures héritées de l'antiquité comme Damas ou Alep. [...] La ville du monde arabo-musulman porte la double trace de ses origines tribales et de sa cosmogonie. [...] L'idée de la « cité islamique » renvoie plus à la totalité de la civilisation qu'à l'urbanité » (Ilbert, avril 1982, p. 6).

Progressivement, les recherches récentes ont pu se rendre compte de l'étroite relation entre l'urbanisme musulman et les textes fondateurs de la charia (Coran et hadiths). Dans *L'univers symbolique des arts islamiques* (2009), Patrick Ringgenberg note par exemple que l'un des fondements de cet urbanisme est « l'Islam communautaire ». Il est à l'origine d'un idéal égalitaire entre les habitants de la cité.

(Ringgenberg, 2009a, p. 273). L'urbanisme musulman obéit à un précepte fondamental : *la darar wa la dirar*, dont « l'explication malikite ordinaire est qu'il est défendu de causer à autrui – donc à son voisin (*jar*) – un dommage dont on tire ou dont on ne tire pas profit » (Brunschvig, 1947, p. 130). Le respect de cette règle a donné lieu à une union caractéristique des relations sociales dans les médinas qu'on voit aujourd'hui reprise comme solution contre l'individualisme de la ville moderne. La ville arabo-islamique a en plus survécu grâce à un système de financement fondé sur les revenus gagnés des biens *habous*¹ et du domaine *sultanien*. Depuis les temps du prophète Mohamed, les revenus des *habous*, publics ou privés, permettaient d'entretenir, d'embellir ou d'agrandir les monuments de la ville. Ceci contredit l'opinion selon laquelle les villes du monde arabo-musulman étaient dépourvues d'une gestion savante et d'un souci pour la sauvegarde de leur patrimoine bâti. Enfin, les sièges de controverses sont multiples, néanmoins, l'attitude concernant l'aspect introverti de cette ville demeure la dimension la plus critiquée par les orientalistes. L'urbanisme de l'intimité ne pouvait satisfaire leur œil curieux. Souvent pris pour un urbanisme misogyne destiné à soustraire la femme de la vie sociale, il est réduit dans la plupart des cas à une prison pour femmes.

■ Voile et architecture de voile : la dialectique du visible et de l'invisible

« L'apparent et le caché constituent l'une des polarités les plus fondamentales en Islam. Dans la culture musulmane, elle commande une série de dualités, qui régissent aussi bien les attitudes sociales, les conceptions philosophiques et religieuses que l'art et l'esthétique. [...] L'apparent est la face visible et perceptible d'une réalité cachée, et cette réalité cachée constitue le cœur ou l'essence d'une réalité apparente » (Ringgenberg, 2009a, p. 391). Cette polarité structure aussi la médina. Son sens ne peut être saisi en dehors d'une bonne assimilation du rapport qu'elle établit entre les couples

¹ *Habous* : « Désignent en Tunisie une propriété affectée à un usage pieux et dont généralement le fondateur conserve la générale - possession durant sa vie ; à sa mort, la possession passe à ses descendants jusqu'à l'extinction de sa postérité, puis revient à la fondation de retour, c'est-à-dire à l'œuvre pie (*merdjâa*). [...] La *Djemaïa* a, un droit de contrôle sur les *habous* privés. Elle intervient pour les échanges et les cessions à *enzel*. Elle a un droit d'administration sur les *habous* publics. Toutes les transactions en matière de *habous*, telles que cession à *enzel*, échanges, location, se font par l'intermédiaire de la *Djemaïa* » (Lambert, 1912, p. 229). « Les *habous* étaient des biens communs. Leur essence était telle, et si elle recouvrait des notations religieuses, ils n'étaient pas forcément toujours des biens religieux. Les biens communs des municipalités d'Ancien régime sont ainsi régis sous la catégorie de *habous*, qui est aussi une catégorie juridique et fiscale » (Lafi, 2005a, p. 89). Le poids de cette gestion est aujourd'hui mis en valeur grâce au retour de certains auteurs au traité du maître maçon Ibn Al-Rami : *Kitab al-I'lan bi Ahkam al-Bunyan* - الإعلان بأحكام البنين (XIV^e siècle). L'auteur y expose les normes juridiques formulées par les oulémas du rite malikite (période hafside) concernant l'art de bâtir. À titre d'exemple, les travaux de Jean-Pierre Van Staëvel sur cet ouvrage ont permis de rompre avec le préjugé qui réduit l'urbanisme des médinas à un schéma spontané, vide de sens et loin de toute règle organisatrice. Voir : (Van Staëvel, 2008)

visible/invisible, public/privé, transparent/opaque, introverti/extraverti, extérieur/intérieur, exotérique/ésotérique, ..., et voilement/dévoilement. « Ces couples d'opposés ne sont pas perçus comme étant mutuellement exclusifs, note Bernard Huet, mais comme deux aspects du même phénomène, dont l'un ne doit pas briser l'unité de l'espace » (Huet, 1988, p. 76). Partant de cette idée, certains auteurs comme Dominique Clevenot dans *Une esthétique du voile : essai sur l'art arabo-islamique* (1994) ont fait de la ville arabo-islamique l'extension urbaine et architecturale du voile vestimentaire. On a vu dans cette métaphore un rapport analogique juste et susceptible de mener à une lecture originale et explicite des particularités urbaines et architecturales de la médina, en l'occurrence, celle de Tunis.

Avant d'entamer le développement sur cette « architecture de voile », on souligne un premier aspect commun entre la médina et le voile, à savoir, la controverse et le préjugé qu'on vient d'évoquer. En effet, le voile continue jusqu'à aujourd'hui à être considéré comme étant le propre de l'Islam. Pourtant cette pièce vestimentaire s'avère universelle et seule la valeur symbolique que les hommes inventent et réinventent à leur guise diffère¹. En omettant que pareillement à tout vêtement et à toute architecture vernaculaire il existe entre le milieu et les sphères protectrices de l'homme une parfaite adaptation aux conditions climatiques, certaines idiosyncrasies préfèrent donner au cachet religieux la grande part de leur jugement. Il en résulte qu'une origine islamique est assignée systématiquement au voile des femmes au même titre que sont liées à la maison du prophète Mohamed l'origine de la maison à patio et ses pratiques (claustration des femmes). P. Pinon constate dans l'avant-propos de son article sur « Les fondements de l'orientalisme architectural en France : Les cours d'histoire de l'architecture de Jean-Nicolas Huyot à l'école des Beaux-arts (1823-1840) » (2009), qu'« il n'est pas rare de trouver encore aujourd'hui, sous des plumes un peu naïves et abusivement pieuses, la mention du rôle de la maison de Mahomet dans la formation de la typologie des maisons « arabes » à cour centrale » (Pinon, 2009, p. 34).

Pour faire l'économie d'un long discours sur l'origine du voile et de l'habitation à patio, on précise que leur naissance remonte à l'antiquité païenne et précisément à l'ère

¹ « Faire du voile des femmes la marque de l'identité islamique est, de toute manière, une piètre idée. Une véritable identité qui serait ramenée au vêtement deviendrait, à l'image de ce dernier, superficielle. Le vêtement peut être changé du jour au lendemain, sur un coup de tête, selon les circonstances, dans un sens ou dans l'autre. Attirer l'attention du monde en la concentrant sur un vêtement dont en revêt les femmes donne l'image d'une identité sans profondeur, d'une identité aussi légère qu'un voile » (Lambin, 1999, p. 19).

mésopotamienne. Depuis, le voile s'est développé dans les villes et son port a été intimement lié à la vie urbaine et à la taille des cités. Loin de toute connotation religieuse, il jouait un rôle purement social : distinguer la femme noble de la captive et la citadine de la paysanne¹. L'Islam n'a fait que revivifier cette tradition sociale et n'impose point le port du voile en tant que signe religieux. Par ailleurs, plusieurs auteurs oublient que l'homme, même à visage découvert, circule voilé au sein de la médina (fig. A.2.3). Ceci laisse penser à la prééminence d'un souci d'adaptation au climat plutôt qu'à une volonté de fuir les regards. On rejoint à ce sujet le regard rationnel de l'architecte Henri Saladin dans sa description des femmes tunisoises lorsqu'il rapporte que :

« Les femmes arabes vivent d'ailleurs beaucoup moins cloîtrées qu'on ne le pense généralement, elles circulent partout, hermétiquement voilées, il est vrai, mais peut-être bien autant pour coquetteries, et pour protéger leur teint, que pour échapper aux regards des hommes » (Saladin, 1908, p. 26).



Fig. A.2.3 : Burnous et sefsari.

À droite : Femme vêtue d'un *sefsari* (voile féminin).
À gauche : Homme vêtu d'un burnous (voile masculin)
Source : Photos de l'auteur (12-12-2011)

Par son étude sur la médina de Tunis en 1970, Roberto Berardi est peut-être le premier architecte à mettre scientifiquement en évidence l'idée de ce voilement. Il s'agit de la synthèse tirée des relevés effectués sur la ville où, à force de dessiner et redessiner la ville, il a noté que certains éléments simples se répétaient dans une logique précise. « La démarche de R. Berardi consiste à essayer de dégager des homologies structurales entre les constituants de la formation sociale tunisienne (ses instances économique, politique et idéologique) et ses formes d'urbanisation spécifiques. Ceci se traduit, au niveau

¹ « La demi-claustration des femmes, prescrite par le Coran, et qui se développera plus tard dans les milieux rigoristes en réclusion quasi totale, ne se conçoit que d'une société urbaine. On peut enfermer les femmes dans une maison de pierre ou de terre ; on ne les claustrer pas entre les parois mobiles d'une maison de poil. Le port du voile qui relève de la même conception demeure jusqu'à nos jours incompatible avec les rudes travaux de plein air imposés à la femme par la vie nomade. Nul voyageur qui n'ait été frappé du contraste que fait, en terre d'Islam, avec la citadine, masquée, fantomatique et empêtrée dans les housses qui la dissimulent, la femme rurale ou bédouine, souple, hardie et circulant à visage découvert » (Marçais, 1928, p. 89).

méthodologique, par la distinction d'éléments types (discrets), de leurs types de combinaison (souk, fondouk) en fonction des réalités sociales auxquelles ils correspondent (la mosquée, la médersa, le monde des femmes, celui des corporations...) » (fig. A.2.4).

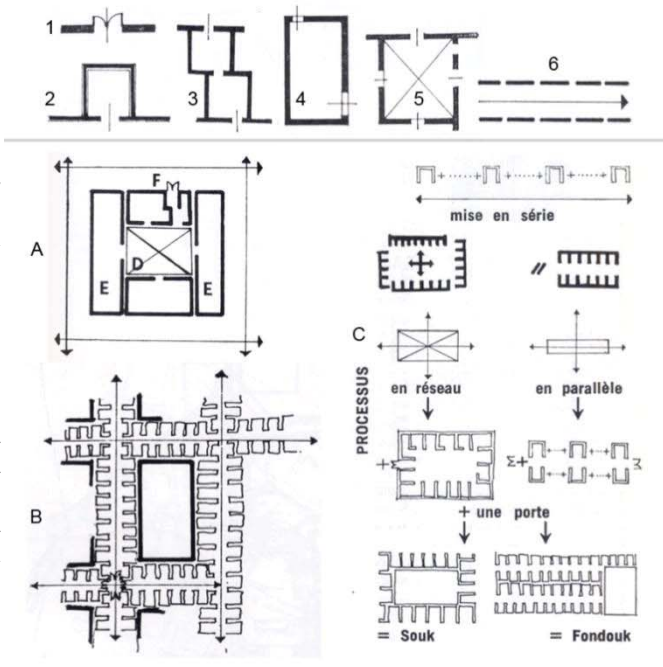
R. Berardi a compris que l'ensemble de la médina est fondé sur un concept clé qu'il nomma **l'enclos**. Il s'agit d'une structure fermée, résultat de l'agencement et la combinaison des cinq « éléments discrets » (la cellule simple, la chicane, la porte, la cour et le chemin). Ils sont à la base de toute forme architecturale ou urbaine peu importe sa complexité. Combinés par « mise en service » ou par « simple addition », ils génèrent des entités plus complexes : souk (mise en série des cellules) et maison (mise en réseau des cellules autour d'un noyau central : le patio). Les formes composites sont ensuite combinées à leur tour dans la même logique de l'enclos, c'est-à-dire, en respectant l'idée que tout emboîtement est généré pour protéger un élément central. L'enceinte de la ville est *de facto* considérée comme l'enclos majeur qui contient et exclut à la fois. Berardi tire la conclusion que la médina, lorsqu'elle multiplie ses enclos, tend à rejeter l'étranger et limite son expérience au seul domaine des souks. D'ailleurs, les conclusions de Berardi sont fondées uniquement sur l'expérience des souks et n'ont pu être testées sur le domaine privé des maisons privées.

« L'étranger ne peut que traverser le souk, constate Berardi, le reste demeure caché derrière lui comme le secteur résidentiel, que l'étranger n'arrivera jamais à effleurer. D'une porte à l'autre de la ville, sa condition deviendra statut, norme, ordonnement juridique, imposition. [...] C'est dans le souk que la ville montre son visage fermé, secret, régi par l'interdiction, par la distinction, par la tutelle jalouse de la norme dont elle tire sa raison d'exister. [...] Vide de toute intention politique, cette ville venue du fond des temps, couvre par l'ombre d'un tyran, offre la splendeur de ses commerces, sa sécurité militaire, le confort d'une foi qui dirige. La ville n'est pas, ici, l'affirmation d'une indépendance gagnée contre un despote : elle n'est que la forme du privilège d'être citoyen. [...] Cette ville à deux dimensions est le résultat de sa fermeture. Nous consulterions en vain ses coupes ; elles ne nous donneraient qu'une série d'enceintes creuses ; le réseau nous indiquait par l'allusion que l'inconnu s'organisait sur une surface. Elle nous était interdite, rien ne désignait une séparation par la hauteur » (Berardi, Décembre 1970, Janvier 1971, p. 40).

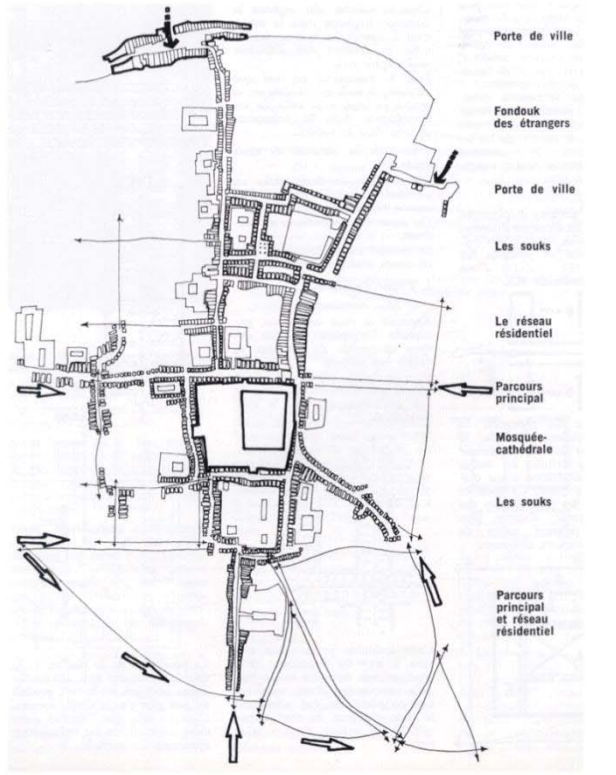
Fig. A.2.4 : Analyse typomorphologique de la médina de Tunis par Roberto Berardi.

Les éléments discrets : 1- la porte (aménagée dans un mur) est à la base de toute configuration, 2- cellule, 3-4- chicane, *driba* : vestibule de passage destiné à éloigner l'espace central (la cour) des regards étrangers, 5- la cour, 6- le chemin.

Les opérations simples : combinaisons par mise en réseau ou par addition des éléments discrets. **A-** mise en réseau des cellules pour donner lieu à une maison ouverte sur une cour centrale. **B-** addition puis mise en réseau des cellules pour générer les souks destinés à protéger un élément central (la mosquée). **C-** le processus de formation des entités composites.

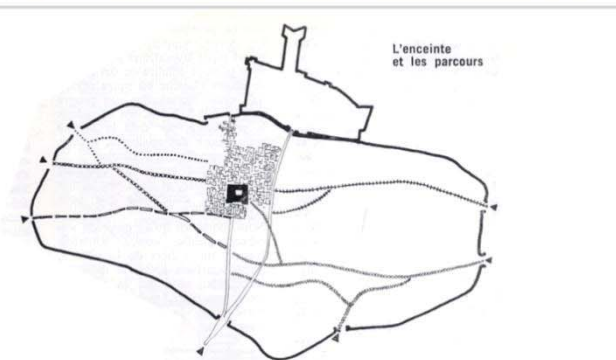


Les souks encerclent la mosquée centrale et forment par conséquent une enceinte de boutiques tournant le dos au centre religieux. Pareillement, les souks tendent à se développer autour de certaines autres constructions nobles (palais du bey, marabout, medersa, zaouïa, etc.). Les principaux parcours sont le produit de la mise en série des boutiques d'un souk, puis de la continuité d'un souk par rapport à un autre. Les voies secondaires proviennent de l'agencement des demeures. L'ensemble est par la suite encerclé par les habitations. L'enceinte vient en dernier lieu pour protéger l'ensemble et en faire **une unité** compacte. Sans l'un de ces éléments, la structure n'a point de sens.



Le cœur de la médina est réservé à la maison de Dieu que protègent les multiples enveloppes fonctionnelles. Du côté ouest est édifiée la Casbah ; chef-lieu fortifié de la ville. Cette dernière est traversée par des artères principales liant les portes entre-elles.

Source : (Berardi, 1970, 38-43)



Même si Berardi a trouvé « tyrannique » cet écartement de l'étranger, néanmoins il a saisi, comme Ringgenberg d'ailleurs, que « dans la société musulmane le rapport extérieur-intérieur ou public-privé détermine un registre d'attitudes et de convenances sociales, comme le respect du secret et de l'intimité, la pudeur, la modestie, la discrétion, l'absence de mauvaise curiosité », soit un code comportemental qui est en fin de compte la clé même du domaine privé. Ce qui a échappé à Berardi qui s'est limité à une analyse du matériel, est que l'art dans la cité arabo-islamique est régi par « un système esthétique qui refuse d'incarner le beau dans une réalité palpable, présente et corporelle, qui refuse, autrement dit, d'en donner une matérialisation idolâtre. C'est un système esthétique qui, humblement, ne prétend qu'au seul embellissement des choses, embellissement qui peut donc se définir comme supplément, impermanence et voile » (Clévenot, 1994, p. 153).

En Islam, Dieu a tout créé à son image. « Il est le *dhahir* et le *bâtin* (l'apparent et le caché) (Coran, LVII, 3). Il a créé l'homme à son image et tout ce que l'homme produit est à son image, donc à l'image de Dieu puisqu'indirectement créé par lui. L'homme construit donc la cité à son image. « L'homme est une cité miniature, comme la ville est un grand homme. Cette relation en miroir entre la ville et l'homme s'inscrit dans la conception savante de l'Islam, pour laquelle l'être humain est une synthèse de l'univers : en construisant une ville, l'homme ne fait que projeter dans un ordre urbain l'image qu'il a de lui-même, du monde, et de sa propre inscription dans l'univers »¹ (Ringgenberg, 2009b, p. 282).

Aussi, selon un hadith, Dieu est voilé par une infinité de voiles². La cité, comme toute autre création, incarne cette image et fait de ses obstacles les innombrables voiles qui la protègent. Depuis les remparts jusqu'au minutieux détail architectural en passant par les rituels, les voiles se complètent dans leur tâche protectrice et se complexifient en fonction de leur aspect physique ou abstrait. Fait certain, leur dévoilement n'est qu'inachevé. La maîtrise de ces voiles est toujours partielle de par leur immense volet métaphysique lié à la vérité divine. « Dans le soufisme, les maîtres parlent d'une hiérarchie de vérités et de symboles comme autant de voiles de la Vérité divine ; chaque

¹ On retrouve ce même rapprochement chez Richard Sennett auquel il dédie son ouvrage *La chaire et la pierre* (2002). Voir : (Sennett, 2002).

² Dans *Le tabernacle des lumières (XIIe siècle)*, Al-Ghazali donne une explication bien approfondie de ce hadith : « Dieu à soixante-dix voiles de lumières et de ténèbres ; s'Il les enlevait, les gloires fulgurantes de sa face consumerait quiconque serait atteint par son regard » (Ghazzālī & Deladrière, 1981, p. 85). Ce qu'on doit retenir est que cette conception du divin n'est pas propre à l'Islam. Les Grecs voilaient certaines de leurs divinités, de même que les Égyptiens. La déesse Isis, la mère Nature, par exemple est couverte d'un nombre infini de voiles que les philosophes, les artistes et les scientifiques ne cessent de dévoiler. En Islam, ce dévoilement se fait de la même manière à travers l'intellect (*Al-akel*).

symbole, chaque vérité est le voile d'une vérité plus profonde, ésotérique, et ce symbole ou cette vérité est à son tour le voile d'une signification plus essentielle encore, et ainsi de suite. L'art lui-même, en tant qu'expression symbolique, est le voile de significations plus ou moins cachées et codées, le dévoilement plastique, musical ou poétique, d'une perception plus ou moins profonde et subtile » (Ringgenberg, 2009b, p. 392).

■ Les voiles de la demeure :

Les voiles de la demeure sont innombrables et tendent à élargir leur rayon d'action sur l'ensemble de la ville. Ainsi, l'habitation se trouve-t-elle dissimulée des regards par sa position dans la médina. Éloignée du centre et hermétiquement séparée du domaine marchand (les souks), elle est protégée par un réseau de voies créé par la mise en série des boutiques et des édifices publics. Ces mêmes ceintures qui encerclent les principaux centres spirituels de la cité (mosquée, masjid, zaouïa), sont aussi repérables autour des agglomérations résidentielles (fig. A.2.5). Ainsi protégée, la maison détient une dimension spirituelle qu'on retrouve dans le rapprochement étymologique¹ entre les appellations *harem* de la cité (حرم المدينة), désignant la grande mosquée et le *harem* résidentiel (الحرم) pour dire l'habitation privée. De là viennent ensuite les termes *harim eddar* (حريم الدار) qui est le patio, la *horma* (الحرمة) et *el-mahram* (المحرم) pour renvoyer respectivement à l'épouse (la femme) et son mari (l'homme), et finalement l'*hrem* (حرام) pour désigner le vêtement voile. L'ensemble de ces appellations est issu de la racine ; *al-haram* (الحرام) qui désigne dans la langue arabe l'interdit. Appliqué à l'espace, il le dote d'une spiritualité qui y interdit tout acte blasphématoire, maléfique ou funeste pouvant nuire au caractère sacré du lieu et à autrui. Le dévouement religieux d'un croyant se fait dans deux lieux les plus protégés de la cité : la mosquée et la maison. Elles sont deux sanctuaires, là où se prosternent les croyants devant leur créateur cinq fois par jour. Quant au domaine marchand (souks) qui forme la ceinture/voile, il n'est qu'un simple moyen, mais nécessaire pour assurer les pratiques dans ces deux espaces. Le bon croyant ne se laissera pas emporter par la vie commerciale en la plaçant au-dessus de ses préoccupations religieuses et familiales. Ce voile de nature commerciale permet d'acquérir les richesses éphémères, emprisonne les faibles esprits et devient un piège. L'Islam interdit les extrêmes et prohibe, par conséquent, le dévouement total pour la vie matérielle au même titre que pour la vie spirituelle : travaille pour ta vie ici-bas comme si

¹ Voir au sujet de ce pont étymologique la pertinente démonstration de : KENZARI Béchir & ELSHESHTAWY Yasser, 2003, « The Ambiguous Veil : On transparency, Masharabiya'ya's and architecture », in *Journal of Architectural Education*, Volume 56, no. 4 : United Arab Emirates University.

tu vivais éternellement, et prépare-toi pour l'au-delà comme si tu mourais demain - عمل (لديناك كأنك تعيش أبدا وأعمل لأخرتك كأنك تموت غدا). Ceci explique la valeur et le rôle du voile : il est l'outil qui empêche les hommes et les femmes de tomber dans les interdits, de quelque nature que ce soit. C'est ainsi que tout ce qui est objet d'une protection mérite d'être voilé. À noter qu'être voilé, ne réduit pas la liberté du porteur du voile du moment où ce hijab (voile) demeure pénétrable grâce à une caractéristique physique importante : la transparence (الشفافية). Il faut comprendre ce concept opératoire dans ses deux dimensions matérielle et immatérielle. Dans le premier cas, la transparence est le produit des caractéristiques matérielles du voile que le regard voilé (*al-bassar* - البصر) peut traverser aisément pour se projeter à l'extérieur du voile. La transparence du voile assure, mais d'un seul côté, le prolongement de l'intérieur vers l'extérieur. Elle informe sur l'extérieur, mais ne permet pas à ce dernier de violer l'intérieur, d'où le sens même de la protection. À l'évidence, voir sans être vu, met le voilé dans une position de force, encore mieux que s'il se cache complètement le visage. Le visage est la partie du corps où se concentrent les cinq organes des sens. Le voiler, c'est produire un rapport de force déséquilibré où la personne voilée occupe la position la plus favorable, l'explique Emmanuel Lévinas dans un discours consacré à « l'être dans la pensée de Heidegger : l'autre et son visage »¹ (1981). Dès lors, une question s'impose : « qui est-ce qui est réellement voilé, l'intérieur du voile ou son extérieur ? ». Répondre à cette question revient à considérer la transparence dans sa dimension immatérielle, celle qui se dote d'un volet spirituel et met en dialogue l'homme et son créateur. À ce stade, l'intérieur devient une intériorité et le regard (*al-bassar* - البصر) s'élève au niveau de la conscience (*al-bassira* - البصيرة) accessible seulement à travers l'intellect (*al-akel* - العقل).

Les voies dans la médina se privatisent en s'éloignant des souks et en se rapprochant des demeures. On distingue la voie publique, la voie semi-publique et la voie privée dite impasse (fig. A.2.5). L'accès à l'habitation se fait généralement à travers une impasse interdite aux étrangers. « La multiplication et l'enchevêtrement des impasses dans les villes musulmanes du pourtour de la méditerranée sont bien connus et désagréablement appréciés par les voyageurs », le souligne Robert Brunschvig. Il s'agit d'un autre voile qui exclut l'étranger et le retient à une certaine distance de l'entrée principale de la maison. Son allure pliée ou coudée rompt avec les perspectives directes et forme par conséquent un pli qui éloigne visuellement le regard d'autrui (fig. A.1.5).

¹ Voir : (*Anthologie sonore de la pensée française par les philosophes du XXème siècle*, 2003).

L'impasse est considérée comme « une voie privée, appartenant en copropriété à ceux qui en ont la jouissance immédiate, c'est-à-dire aux riverains » (Brunschvig, 1947, 134). « Les arabesques des ruelles se déploient comme un arbre ou un dédale. Elles matérialisent les liens entre les quartiers et les édifices, entre différentes fonctions sociales, économiques et religieuses. Leurs détours offrent également une forme de protection : complices des habitants, elles perdent les étrangers. En effet, le dédale rassure et enveloppe ceux qui y vivent et qui savent en retirer les sens, et il trompe, décourage et détourne ceux qui voudraient le renverser, le perturber ou arracher indûment ses secrets » (Ringgenberg, 2009b, p. 276).

La médina est la cité des symboles. C'est un labyrinthe codifié que ses usagés l'ont doté d'un grand nombre de détails architectoniques renseignant sur l'emplacement des souks, des salles de prières, des zones d'habitations, etc. Hélas, depuis qu'ils furent arrachés de leur contexte pour servir de simple décor de façades, ce savoir s'est progressivement dissipé et a aujourd'hui presque disparu.

Dans la médina on distingue quatre types d'habitations : l'habitation commune, la maison bourgeoise, la grande demeure et le palais. Elles sont identifiables grâce à leur programme qui va en se complexifiant en fonction du rang social du propriétaire. À noter que toute la distinction se fait de l'intérieur. L'extérieur renseigne peu sur cette typologie, même si entre l'habitation modeste et la maison bourgeoise par exemple les dimensions et l'ornement de la porte peuvent servir de repères. Ceci reste difficilement applicable entre la grande demeure et le palais (fig. A.1.7). En dehors du besoin d'adaptation aux contraintes climatiques et au souci d'intimité, la nécessité de garder un aspect sobre et relativement homogène de l'extérieur revient essentiellement à la règle islamique interdisant l'exhibition des richesses et des pouvoirs. La façade simpliste, dépouillée de toute ornementation, devient un voile protecteur qui épouse, par analogie, la fonction du voile vestimentaire. À Tunis, au XIXe et jusqu'au premier tiers du XXe siècle, il existait deux voiles distinguant la bourgeoise de la femme modeste. Le voile sert, en plus de la protection contre les rayons de soleil, à cacher la parure (bijouterie), à éloigner le regard curieux et à conserver les parfums. Pareillement, l'homme se couvre d'un burnous qui dissimule sa parure et renseigne, par la superposition de deux ou trois burnous, sur le rang de la personne (fig. A.1.6). En sortant de chez eux, hommes et femmes épousent l'image simpliste reflétée par le mur de la façade. De retour, ils se dévoilent, révèlent leur parure à l'image des intérieurs. Les façades internes, celles du patio, sont richement décorées et forment l'emblème de la maison ; c'est le vrai visage/façade du *dar*.

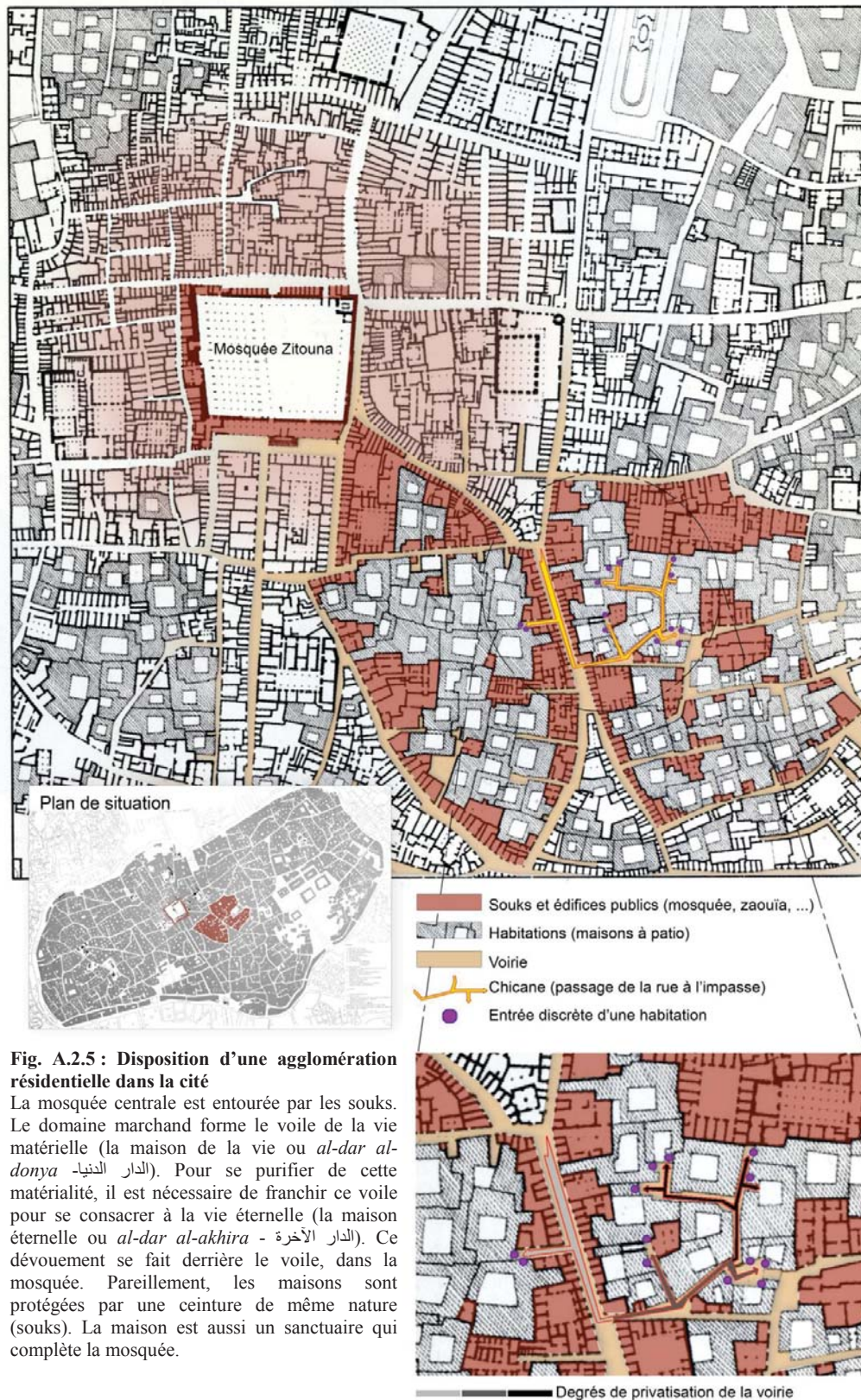


Fig. A.2.5 : Disposition d'une agglomération résidentielle dans la cité

La mosquée centrale est entourée par les souks. Le domaine marchand forme le voile de la vie matérielle (la maison de la vie ou *al-dar al-donya* - الدار الدنيا). Pour se purifier de cette matérialité, il est nécessaire de franchir ce voile pour se consacrer à la vie éternelle (la maison éternelle ou *al-dar al-akhira* - الدار الآخرة). Ce dévouement se fait derrière le voile, dans la mosquée. Pareillement, les maisons sont protégées par une ceinture de même nature (souks). La maison est aussi un sanctuaire qui complète la mosquée.

Ci-contre, à droite, le processus de privatisation de la rue publique par sa transformation en impasses. L'impasse est un autre voile régi par ses dimensions physique (plissement et rupture avec les perspectives) et juridique (aspect privé de la voie - copropriété entre voisins).

Source : ASM - Coloriage pour étude par l'auteur (2013).

Fig. A.2.6 : les voiles (vêtement de Tunis fin XIXe siècle.

A droite : voile d'une bourgeoise.
Au centre : voile d'une femme modeste.

A gauche : tunisois (juif) vêtu d'un burnous et coiffé d'un turban.

Source : (Sladen, 1906, 325, 479, 519).



Sur la façade d'entrée, dans le mur aveugle, sont mises à l'écart une porte et quelques ouvertures surhaussées qui forment à leur tour un voile à l'échelle du détail. Lorsque la porte d'entrée se trouve nettement décalée par rapport au centre de la façade, ceci ne doit pas être pris pour une faiblesse géométrique. L'idée est de dissimuler au maximum cette issue qui doit préparer à une chicane formée par deux ou trois *skifas* (cellule de passage) qui donnent lieu à *la driba* (succession de *skifas*) (fig. A.2.8, 9). La porte cloutée¹ s'offre comme un livre ouvert mis à la portée du connaisseur de son code. Elle renseigne sur le statut du propriétaire, la composition de la famille qui y habite et sa religion. L'ornement en Islam est de l'ordre de l'idée plutôt que de la forme. Lorsqu'il est perçu comme un simple ornement, il devient un piège qui distrait l'observateur et le fait passer à côté du message réel. Ainsi, les portes de la médina vont en se dépouillant de leur *zina* (ornement) en fonction du caractère spirituel des espaces. Les portes des habitations généralement de couleur jaune (la couleur appréciée par les femmes) peuvent être sculptés et/ou cloutés. Par contre, les portes des édifices publics comme les mosquées, les *mesjeds* (petite mosquée), les hammams et les zaouïas se contentent de la couleur comme principal signifiant (fig. A.1.7). Ainsi, les lieux de culte (mosquée, masjed et zaouïa) se réservent, dans la plus part des cas, une porte de couleur verte (olive) qui renvoie à la couleur du paradis (les *riadhs* ou jardins). Une porte associant le rouge et le noir serait celle d'un hammam. Le rouge étant le symbole de la vie alors que le noir est approuvé en Islam parce que Mohamed, le jour de la conquête de La Mecque portait une *Djobba* et un turban noirs. On rappelle que la Kaaba est couverte d'un voile noir.

¹ Parmi les symboles qu'on peut voir sur la porte d'entrée d'une demeure : (poisson : contre le mauvais œil, la lyre : le féminin, le sapin : le masculin, la lyre traversée par un sapin : la femme féconde, etc. Pour d'amples informations à ce sujet voir : (Chebel, 1995).



Fig. A.2.7 : Quelques portes de la médina

De 1 à 5 : **portes résidentielles** : 1- porte d'un palais : Dar Lasram, 2 et 3 portes de grandes demeures 3-Dar Zaouch – Rue Sidi El-Mouahed) : on note que même si le programme du palais dépasse de loin celui de la grande demeure, sa porte est par contre peu décorée et se contente d'un cloutage très simplifié. La porte ne renseigne pas forcément sur le statut économique du propriétaire. 4 et 5 : portes de maisons bourgeoises. 4- Dar ben Achour. La porte n°5 se distingue par son aspect italianisant, tendance qui gagna certains Tunisois vers la fin du XIXe siècle.

De 6 à 8 : **portes d'espaces publics** : 6- Hammam (dominance de rouge et de noir), les deux colonnes à côté peuvent être placées dans un coin pour indiquer la proximité à un bain. 7- porte d'un *masjed* (petite mosquée) (couleur verte et forme rectangulaire), 8- porte d'une zaouïa. Pour trouver un lieu de culte, une mosquée ou un *masjed*, il suffit de chercher une colonne incrusté dans l'angle de deux murs croisés. Vu l'abondance des salles de prière dans la ville arabo-islamique, ce détail est fréquemment observé dans les rues de la médina.

Source : (Photos de l'auteur, 2011).

Dès qu'on franchit la porte d'entrée, on se trouve dans la *driba*. C'est un autre voile formé d'une succession de deux, trois ou quatre *skifas* dont l'objectif est d'éloigner le cœur de la demeure (patio) de sa porte d'entrée (fig. A.2.8). Même s'il ne s'agit pas d'une règle fixe, le nombre de *skifas* varie en fonction de la grandeur de l'habitation. Généralement, la première *skifa* est dotée d'une pièce où le propriétaire peut recevoir ses invités sans être obligé de les faire entrer dans les appartements (fig. A.2.10). Le parcours en chicane créé par ces espaces tampons annonce l'évènement du patio grâce à un jeu de clair-obscur. La lumière du jour qui va en s'intensifiant à chaque fois qu'une *skifa* est franchie dans la direction du patio augmente l'effet de surprise. La valeur de cet espace est à chercher dans l'expérience spatiale. Cette chicane qu'on assimile à un pli deuzien plonge le visiteur dans l'univers des inflexions et des inclusions, notions chères à Bernard Cache et Gilles Deleuze. En effet, la chicane est un pli évènement. Son essence est dans l'effet produit par le voyage entre les inflexions et les inclusions du pli. Il s'agit d'un

parcours qu'on a vu se reproduire, à différentes échelles, sur l'ensemble de la cité : de la chicane des voies publiques à la chicane de la simple habitation en passant par la chicane de l'impasse, l'art de la chicane/voile est un concept fondamental pour l'urbanisme et l'architecture de l'intimité. « On va de l'inflexion à l'inclusion comme de l'événement de la chose au prédicat de la notion, ou comme du « voir » au « lire » : ce qu'on voit sur la chose, on le lit dans son concept ou sa notion. Le concept est comme une signature, une clôture » (Deleuze, 1988, p. 55).



Fig. A.2.8 : Le pli de la chicane

A-Dar Chaouch (type : habitation commune) - (XVIIe siècle, Rue torbet el-Bey, Impasse du saint), B-Dar Bellahouane (type : habitation commune) - (XVIIe siècle, Rue sisi el-Banna), C-Dar Stamerad (type : maison bourgeoise) - (XVIIe siècle, Rue des juges), D-Dar Zarrouk (type : grande demeure) – (XVIIe siècle, Rue des juges). Source : (Revault, 1967, 285) Coloriage pour étude par l'auteur (2013)

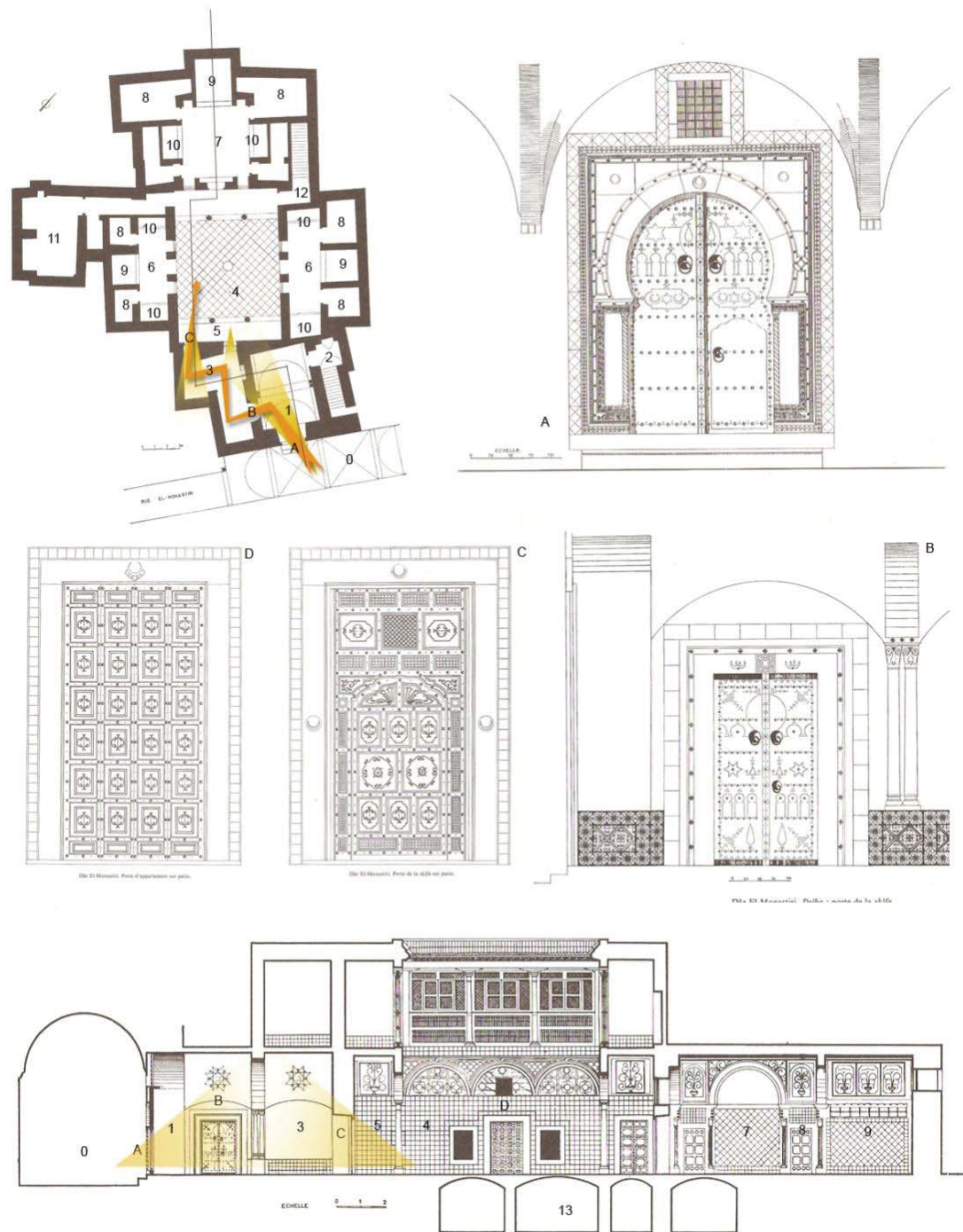


Fig. A.2.9 : Portes d'une demeure : Dar El-Monastiri (Rue El-Monastiri – début XIXe siècle).

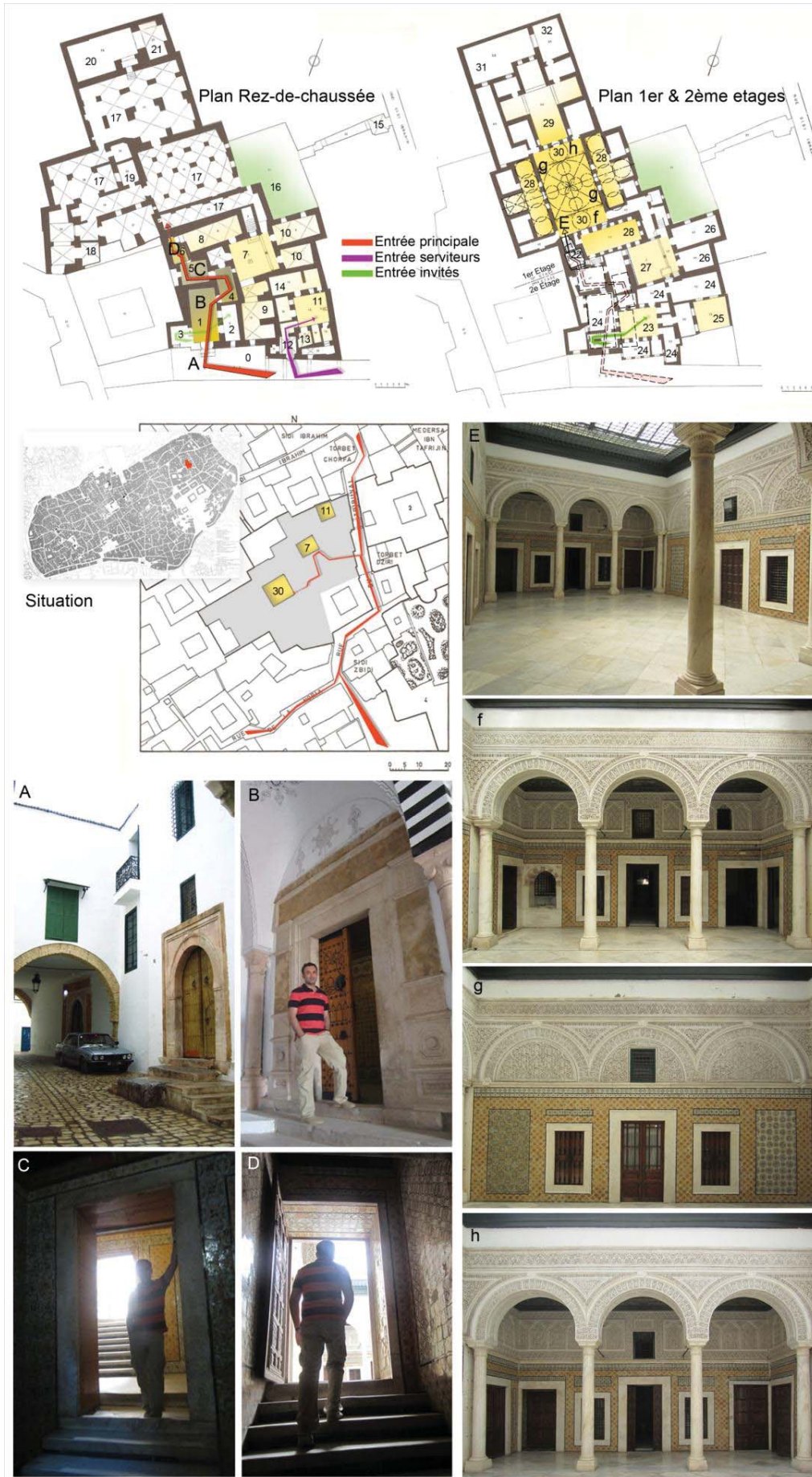
Plan RDC : De l'extérieur à l'intérieur, les portes vont en se chargeant des motifs décoratifs : 0-Niveau rue – Rue El-Monastiri, 1-Driba (l'entrée en chicane), 2-Escaliers vers les appartements des invités, 3-Skifa (espace de passage), 4-Patio, 5-Bortal (partie couverte du patio), 6-bit (chambre), 7- La grande chambre, 8-maksoura (niche habitable), 9-Kbu (niche aménagée en espace de réception), 10-Kbu latéral, 11-dwiriya (cuisine + WC + SDB), 12-escalier vers les appartements de l'étage, 13- Citernes de réserve d'eaux de pluie.

A-Porte d'entrée principale, B-Porte de la skifa 1, C-Porte de la skifa 2 donnant sur le patio, D-Porte des appartements.
Source : (Revault, 1971, 374-385)

Fig. A.2.10 : (page suivante) Dar Lasram – (Palais du XVIIIe siècle, actuel siège de l'ASM) – Rue du tribunal.

0-Rue du tribunal, 1-4-5-6- Skifas formant la *driba*, 2-Pièce de réception, 3-Escalier vers la maison des invités, 7-Patio bloc des services, 8-cuisine (*matbakh*), 9-Réserves, 10-chambre, 11- Patio maisons des serviteurs, 12-Skifa : entrée maison des serviteurs, 13-cuisine, 14-chambre, 15-Entrée des makhzens (réserves), 16-Jardins, 17-makhzens, 18-Gardien, 19-chambre, 20-jardin, 22-salle de détente, 23-Patio de la maison des invités, 24-chambre, 25-vide sur patio, 26-chambre, 27-vide sur patio, 28-chambre, 29-Grande chambre (salle d'honneur), 30-Patio, 31-32- Chambres.

A-Entrée, niveau rue, B- Skifa (1), C-Skifa (2), D-Skifa (3), E-Patio central du palais, f-façade interne sur skifa, g-façade des appartements, h-Façade de la salle d'honneur. Source : (Photos de l'auteur, 2013)



Arrivé au patio, le regard est ébloui par la lumière intense venant de son ciel ouvert. On est pris par le contraste entre la sobriété externe et la richesse décorative interne. L'absence d'une composition géométrique claire sur la façade externe s'oppose à la parfaite symétrie des façades internes. Un monde de proportions et d'harmonie témoigne d'un savoir-faire géométrique (fig. A.2.10). Néanmoins, faut-il rappeler que tout ornement doit être perçu comme porteur de sens, d'une idée, et le cas échéant, c'est le piège qui distrait et éloigne du vrai sens.

L'espace plastique en Islam est dominé par l'arabesque végétale et l'entrelacs géométrique. « Appréhendé comme une surface bidimensionnelle qui occulte la réalité matérielle de l'objet décoré, l'espace plastique se présente tout à la fois comme le plan de clivage et le plan de contact de deux mondes, deux mondes que l'on peut identifier au *zahir*, le visible, l'extérieur, et le *batin*, le caché, l'intérieur. [...] La première de ces voies prend son départ dans une expérience physique du sensible, c'est la voie menant de la précarité de la vie au désir d'éternité. La seconde s'initie dans une réflexion intellectuelle, c'est la voie menant d'une déconstruction du réel à l'intuition d'une vérité inaltérable. Ainsi ces deux voies impliquent-elles une pensée de la différence selon une problématique à double versant. Selon le processus d'abstraction de l'arabesque végétale, le destin de l'homme apparaît lié par l'opposition entre la « Vie immédiate » et la « Vie Dernière », alors que dans l'abstraction absolue de l'entrelacs géométrique, c'est la différence radicale entre la création et le Créateur qui est en jeu. [...] En ce sens les arts abstraits arabo-islamiques échapperaient à la simple fonction décorative. En se détachant des réalités terrestres, ils relèveraient d'une esthétique du dévoilement et s'inscriraient dans une demande contemplative » (Clévenot, 1994, 171).

Élément essentiel en Islam de par le message qu'il véhicule, Dieu réserve à l'ornement une sourate entière du Coran : *al-zoghrof* – 43 – (الزخرف). La ligne de l'arabesque, lorsqu'elle se plie et se replie en se projetant dans l'infini, traduit l'idée du divin en Islam : Dieu est unique, n'a ni début ni fin, partout présent et n'a point d'équivalent (Ringgenberg, 2009b, p. 339).

Ouvrant sur le patio, puisant son air et sa lumière, les chambres (*bit-s*) sont la continuité du mouvement en chicane, un prolongement de la parure de la cour centrale et le lieu par excellence où le matériel et le spirituel se confondent dans l'acte le plus intime, le plus protégé. Un *bit* dans la langue sumérienne est un sanctuaire, un lieu de culte et de prosternation. Y fleurit la vie du couple et y s'accomplit l'œuvre de la création. « Parmi ses signes : il a créé pour vous, tirées de vous, des épouses afin que vous **reposiez** auprès

d'elles, et il a établi l'amour et la bonté entre vous. Il y a vraiment là des signes, pour un peuple qui réfléchit » – Coran, 30-21 « وَمِنْ آيَاتِهِ أَنْ خَلَقَ لَكُمْ مِنْ أَنْفُسِكُمْ أَزْوَاجًا لِتَسْكُنُوا إِلَيْهَا وَجَعَلَ بَيْنَكُمْ مَوَدَّةً » « وَرَحْمَةً إِنَّ فِي ذَلِكَ لآيَاتٍ لِقَوْمٍ يَتَفَكَّرُونَ ». Le verbe – se reposer - renvoie dans ce verset au terme arabe *sakana* - سكن – qui veut dire habiter. L'acte d'habiter est un repos en soi qui est indissociable de la présence féminine d'un côté et de la méditation d'un autre côté. Le lit conjugal est l'espace le plus intime de la maison. Il est doublement protégé, d'une part par la configuration spatiale de la chambre et d'une autre part, par le voile de la femme. En effet, on distingue trois types de chambres (bit-s) : en L, en longueur et en T renversé, le dernier étant le plus répandu (fig. A.2.11). L'aménagement du lit se fait dans une alcôve dissimulée des regards par un morceau de tissu qui est, dans la plupart des cas, le *ajar* ou *rda'* : pièce en soie brodée du voile des femmes. « Tissé de soie ou lamé d'argent, le *rda'* était le voile nuptial qu'une jeune fille bien née devait revêtir, la veille de ses noces (*lilt el 'ars*), reporte Jacques Revault dans les *Arts traditionnels en Tunisie* (1967), mariée, elle pouvait alors le tendre dans l'alcôve de sa chambre. Devant le grand lit doré ou peint (*hanout hajjâm*). Enfin, à sa mort, c'était sa dernière parure, le *rda'* recouvrant le cercueil (*tâboût*) porté sur le haut brancard traditionnel (*na'ach*) jusqu'au cimetière situé aux portes de Tunis. Aussi avait-on coutume de dire à son sujet « *dekhlet be-rda', tekhrej be-rda'* ». « Elle est entrée (dans la maison de son mari) avec le *rda'*, avec le *rda'* elle en sortira » (Revault, 1967, p. 106). Ce que J. Revault avait nommé *Hanout Hajjam* est une sorte de cadre en bois sculpté qui est aussi appelé *wijeh farech* – la face du lit, d'où le besoin de lui réserver son voile. Dans ce détail de la chambre se confondent et se complètent le voile vestimentaire et le voile architectural.

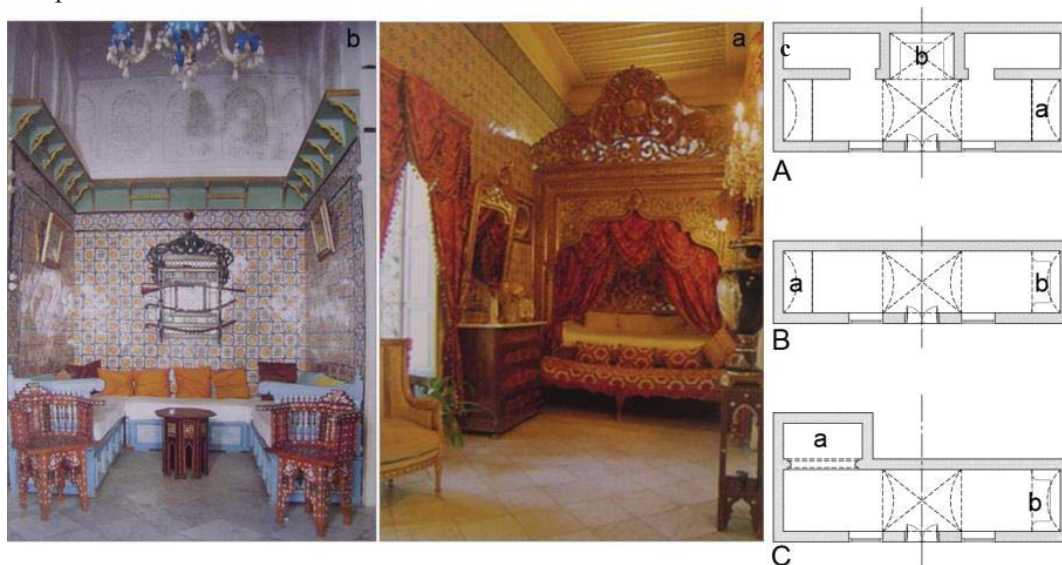


Fig. A.2.11 : Chambre (bit) – Typologie :

A : chambre en T renversé, B : chambre en longueur, C : chambre en L, a : alcôve (espace nuit), b, espace de réception, c : réserves.

Source : (dessins de l'auteur-2013, Photos : (Binous, 2001)

A.2.3. Conclusion : les voiles de Tunis à l'épreuve de la modernisation

Pour conclure, on préfère attirer l'attention sur le devenir de ces voiles à partir de la seconde moitié du XIXe siècle. On ne nie surtout pas leur entrave face à un vécu moderne de plus en plus actif et transparent, mais on s'oppose à la manière dont leur signification culturelle a été défigurée et leur instrumentalisation pour des visées politiques.

Sous l'objectif des photographes orientalistes, le corps de l'« Orientale » s'est vu dénudé. Les cartes postales l'ont fait circuler en Europe en tant qu'objet d'art (fig. A.1.12). Quant à l'architecture, elle s'est réduite en occident puis en Orient à un orientalisme architectural qui a réinventé les notions de style et de norme. Sorte d'amas de motifs décoratifs arrachés des intérieurs et exhibés sur les façades des édifices publics. Les détails architectoniques signifiants sont agencés pêle-mêle au nom de l'alliance tradition/modernité. Le strict code de la médina est perturbé et son message est faussé. En parlant de l'effort fourni par l'administration coloniale pour « loger la civilisation française dans la vieille Tunisie musulmane », l'architecte orientaliste Raphaël Guy, l'un des pionniers de cette stylistique en Tunisie, fait preuve dans *L'architecture moderne de style arabe* (vers 1912) d'une mauvaise assimilation des bases de l'architecture locale, à ses yeux, inesthétique, vide de sens et peu fonctionnelle. En outre, il extériorise inconsciemment, l'idée de la mission civilisatrice que l'administration coloniale croit mener au sein de la colonie :

« Le gouvernement du Protectorat et spécialement la Direction des Travaux publics, secondèrent généralement les efforts des artistes qui voulurent loger la civilisation française dans la vieille Tunisie musulmane. C'est ainsi que s'édifièrent à Tunis, Sousse, Sfax, Bizerte et jusque dans les bourgades, des monuments grands ou petits, dont la structure générale, la couleur, les motifs, les matériaux : pierre rose de Gabès pour l'encadrement des portes et des fenêtres, carreaux de faïence tunisiennes, tuiles pour les larmiers vertes comme les herbes des terrasses, pierre dorée de Keddell, crépis clairs comme la laine vierge des burnous, ajoutent au charme du pays dont ils deviennent le centre d'intérêt. [...] L'art de bâtir était somnolent depuis près d'un siècle chez les Arabes : nos artistes français reprirent l'architecture au point où elle avait été abandonnée et ils apportèrent leur esprit de méthode, leur habileté technique, leur imagination. Jadis les immenses palais musulmans, charmants et pittoresques, déconcertaient par leurs erreurs d'accommodation. Aujourd'hui les monuments franco-arabes sont exactement appropriés à leur destination sans perdre leur grande allure. Enfin les villas qui se multiplient offrent une variété de profils et de façades que les constructions d'agrément d'anciens arabes, presque toutes identiques dans leur forme extérieure, ne connurent jamais » (Guy, vers 1912, p. 6).

À la veille de la Seconde Guerre, la transformation de la structure sociale de la médina à l'issue de l'exode rural et la fuite de ses notables dans les villas de la banlieue, l'expansion de la ville coloniale et l'arrivée massive des occidentaux armés de leur technique ont grandement changé le statut de ces voiles. Les deux voiles vestimentaire et architectural ont commencé à être simplifiés, industrialisés, modernisés et ont fini par être délaissés, voire même bannis. Ce sentiment s'est accentué avec l'arrivée d'une paysanne, qui, pour s'ajuster au vécu de la ville, a préféré se voiler. Incapable de s'offrir un voile traditionnel, cette néo-citadine s'est contentée d'un bout de tissu blanc de plus en plus léger. La médina est devenue le refuge des ruraux, entassés dans des demeures louées à la chambre. Il arrive qu'une pièce devienne le dortoir d'une ou deux familles. Le principe d'intimité qui gouvernait l'ensemble de la cité s'est du coup trouvé bouleversé par une société peu familiarisée avec le code local et, pour être juste, incapable de s'ajuster à ce code. Les palais transformés en *oukalas*¹ se sont vus débarrassés de leurs colonnes, fer forgé, panneaux de céramique, ..., bref, de tout ce qui pouvait être arraché et vendu sur marché.

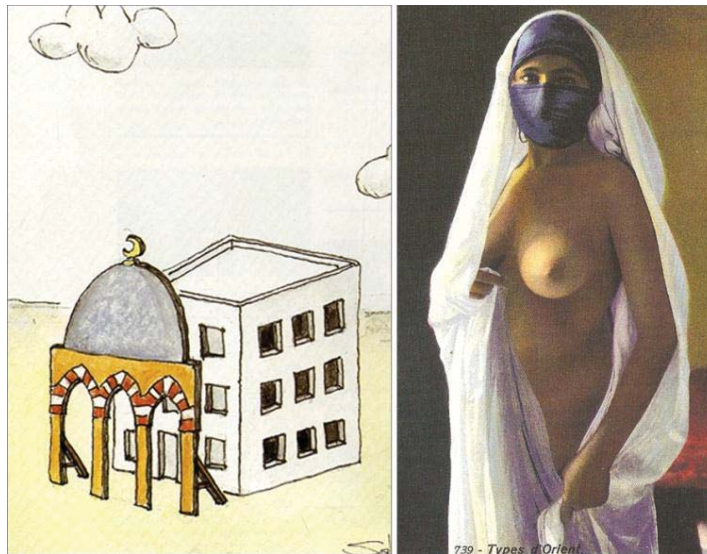
Fig. A.2.12 : devenir des voiles tunisois à partir de la seconde moitié du XIXe siècle.

A droite : carte postale des photographes orientalistes Lehnert et Landrock – 1900

Source (Méglin & Lehnert & Landrock, 2005)

A gauche : caricature illustrant la façade théâtrale faite à base de motifs décoratifs orientaux pour servir de décor aux immeubles coloniaux.

Source : (Mimar, 1981, p. 1).



¹ *Oukala* : Habitation de la médina dans laquelle cohabitent quatre familles ou plus n'ayant pas une relation de parenté. Souvent, une chambre sert de logement pour une famille. La cour centrale, la cuisine et les sanitaires sont partagés entre les familles. Ceci a mené à une redistribution spatiale rudimentaire (séparations légères) qui a souvent des effets néfastes sur l'habitation. L'*oukalisierung* est le phénomène de passage d'une demeure bourgeoise à une *oukala*.

A.3. La médina de Tunis : conditions d'hygiène à la fin du XIXe siècle, genèse et développement de la ville coloniale, naissance de la voie publique et les premières tentatives de percement de la médina :

A.3.1. Conditions d'hygiène et initiatives beylicales à la veille de l'installation du protectorat français en 1881 :

On a vu que les beys de Tunis étaient largement informés de ce qui se passait dans les pays voisins en matière d'aménagement urbain et de modernisation des villes. En dépit de leur allure figée, les 300 hectares de la médina de Tunis subissaient depuis la première moitié du XIXe siècle des remaniements ponctuels ayant pour objectif l'hygiène, la consolidation de certains monuments et l'extension ou la construction d'autres. La médina tunisoise se distinguait du Caire de Mohammed Ali et d'Ismail Pacha, par l'absence de toute tentative de percement massif. Comparée aux villes algériennes, elle n'est toujours pas touchée par les défigurations infligées par un colonisateur en pleine activité depuis 1830.

La ville de Tunis est dotée en 1835, à l'initiative du bey, d'un premier Conseil sanitaire de la ville (*al-majlis al-sihhi* المجلس الصحي) qui devient à partir de 1873 le Conseil d'hygiène et de salubrité publique. « Formé sur le modèle de ceux d'Alexandrie et de Constantinople. Le compte rendu de la première réunion, en date du 19 novembre 1835, nous indique la composition de ce conseil : les consuls de Suède, Espagne, Naples, États-Unis, Hollande, Sardaigne, Danemark, Royaume-Uni et France ainsi que le gouverneur de la Goulette et le médecin personnel du Bey. La présidence de ce conseil sanitaire était assurée chaque semaine par rotation. Tous les membres étaient bénévoles sauf le secrétaire, salarié sur une base mensuelle. La principale fonction de ce conseil concernait probablement le Service de la quarantaine. Ce service aurait une existence bien antérieure à cette création, des agents sanitaires, rémunérés par le gouvernement beylical, étant déjà en fonction dans les principaux ports du pays : Tabarka, Bizerte, Galippia, Sousse, Monastir, Mahdia, Sfax, Gerba, Gabès et Zarzis. Ce conseil sanitaire serait demeuré en activité au moins jusqu'en 1883 présidé alors par D^r Poncet, médecin principal de 1^{re} classe de la division d'occupation » (Gaumer, 2006, p. 169). En 1843, l'hôpital St-Louis est fondé par l'abbé François Bourgade sur la rue Sidi Sabir de la médina. Avant cette date, seul l'hôpital *Sadiki* (256 lits) se forçait d'absorber la lourde

charge de la santé publique (Great Britain. Naval Intelligence Division., 1945, pp. 181-182).

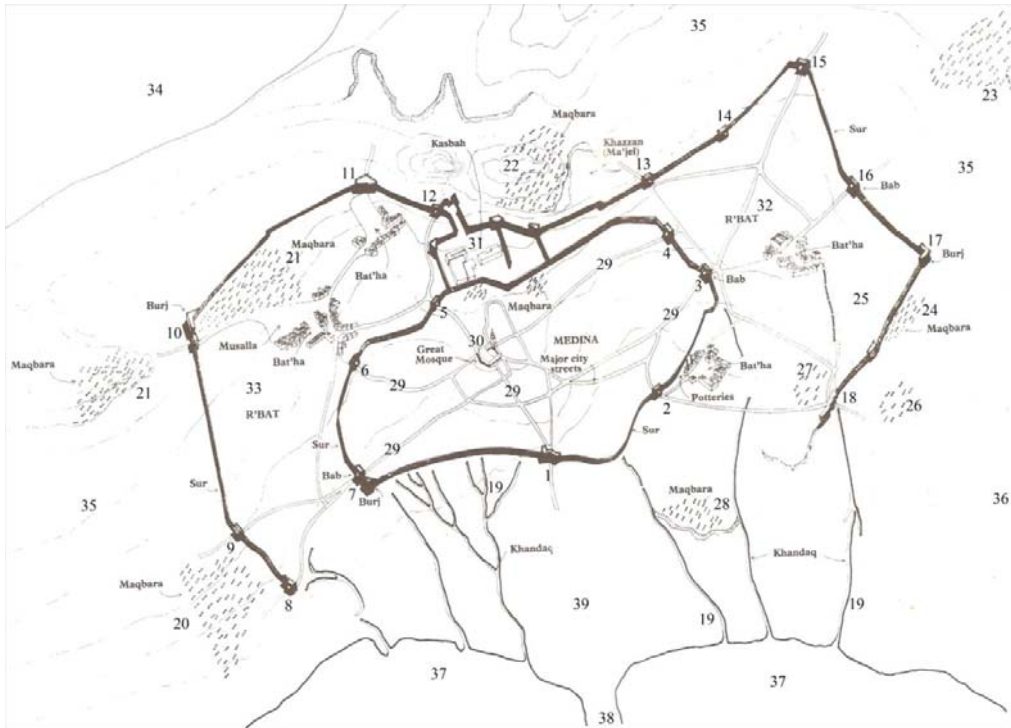


Fig. A.3.1 : Plan schématique de la médina de Tunis (1860)

Portes (Bab-s) : 1-Bab-El Baher, 2-Bab-Carthaginna, 3-Bab-Souika, 4-Bab-Bnet, 5-Bab-Mnara, 6-Bab-El Jdid, 7-Bab-Al-Jazira, 8-Bab-Aleoua, 9-Bab-El Falla, 10-Bab-El Gorjeni, 11-Bab-Sidi Kacem, 12-Bab-Sidi Abdallah, 13-Bab-Al Aluj, 14-Bab-Elaquass, 15-Bab-Saadoun, 16-Bab-Sidi Abdesslam, 17-Bab-El Assal, 18-Bab-El Khadra

Cimetières (Maqbar-s) : 20-El-Jallaz, 21-El-Gorjani, 22-Aziza Othmana, 23-Catholique, 24-Sidi Bsili , 25-Sidi Bou Salah, 26-Sidi Masoud, 27-de Bab-El Khadra, 28-Israélite

Autres : 19-Khandaq, 29-Voie principale, 30-Mosquée Zitouna, 31-Kasba, 32- Faubourg nord (R-Bat Bab-Souika) , 33-Faubourg sud (R'Bat Bab-El Djazira), 34-Lac Sédjoumi, 35-Terres agricoles (Oliviers), 36-Jardins, 37-Lac de Tunis (El Bouhaira ou Boughaz), 38-Port de Tunis, 39- Futur emplacement de la ville européenne (l'avenue de la marine)

Source : (Hakim, 1986, p. 58) (nomenclature : par l'auteur)

La municipalité de Tunis ou encore le conseil municipal (*al-majlis al baladi المجلس البلدي*) est fondé par décret beylical du 30 août 1858. Composé d'un président, d'un vice-président et de douze membres élus des notables de la ville, les assemblées du conseil, « secrètes », devaient se faire au moins quatre fois par an pour discuter l'état sanitaire de la ville (hygiène, aménagement et entretien des rues), la recette des finances et les éventuels travaux à faire pour entretenir, restaure ou élargir les bâtiments publics. Les décisions prises conformément à un règlement décrété le jour même de la fondation du conseil, étaient soumises à l'approbation du Bey. Avec ce texte/règlement de 24 articles détaillant le rôle du conseil et de son président, on assiste à l'organisation des éléments liés au principe d'« utilité publique », à savoir, les expropriations, les rues,

l'aménagement et la construction de nouveaux édifices. Il innove aussi en distinguant les rues (*sikkak* السكك) des avenues et des places. On voit se préciser, pour la première fois, les pratiques non autorisées sur les rues. Ces dernières sont perçues comme des voies publiques destinées exclusivement à la circulation. Y sont donc interdits l'étalage des marchandises, le dépôt des matériaux de construction ou le stationnement des calèches et des charrettes. Enfin, le conseil se charge, selon ce texte, des futurs dessins d'aménagement pour les souks, les rues et les places de la ville. Cette nouvelle attribution est assez importante du moment qu'elle ne laisse plus la construction de la rue à la spontanéité citoyenne.

Il va sans dire que ces réformes étaient prises en urgence pour remédier aux invasions épidémiques introduites depuis les ports du pays et dont la diffusion était facilitée par l'insalubrité d'une médina entourée des quatre côtés par des cimetières (*maqbar-s* مقبرة) (fig. A.3.1). On comptait aussi les fossés (*khandaq-s* خندق) à ciel ouvert qui versaient directement dans le Lac de Tunis (dit encore *Boughaz* بو غاز à cause des odeurs nauséabondes qu'il dégageait). On souligne, par contre, que « le conseil [municipal] est toutefois confronté au défi de faire accepter aux habitants de Tunis, toutes nationalités confondues, une « hygiène publique » (*hafdh al-sahha al-`umumiyya* حافظ الصحة العمومية), principe sans cesse rappelé par le conseil sanitaire depuis 1835. L'expérience des quarantaines par quartiers lors des épidémies et les témoignages des médecins sur l'état de saleté des rues de la ville a fait prendre conscience aux responsables de la nécessité de nettoyer les rues et les impasses, et de pourvoir les habitations en systèmes d'aération. L'instance municipale tente donc de faire de l'hygiène, qui restait une affaire largement privée, une question d'intérêt général (*al-maslaha al-`amma* المصلحة العامة) » (Ammar, 2008, p. 178).

Le 20 juillet 1860 est fondé le conseil de police (*majlis al-dhabtiyya* مجلس الضبطية) chargé certes du maintien de l'ordre, mais aussi de l'enlèvement des ordures ménagères, du curage des rues et des *khandaq* et du contrôle de la qualité et des prix des denrées alimentaires. Parmi ses membres, on compte l'ingénieur principal du conseil. C'est à lui que revient la tâche de dessiner les futurs aménagements des rues, des places, voire des édifices à restaurer ou à agrandir. Ses dessins sont soumis à l'approbation du conseil et du bey. Le premier règlement de ce conseil est ensuite complété par une série d'articles (70) (*al-quanun al-jinai* القانون الجنائي) indiquant avec précision le rôle du conseil et les obligations des habitants. La fondation du conseil de police et la rédaction de son

règlement ont préparé la société à un nouveau mode de vie que domine la surveillance policière. La police avait par exemple le droit de « pénétrer chez les habitants, de nuit comme de jour, sans invitation », un droit qui rompt avec un pilier du vécu dans la médina, à savoir, l'intimité. On doit pas s'étonner de voir ces réformes réfutées par toutes les communautés de la société civile. Par contre, elles ont changé la perception de la rue qui devenait de plus en plus l'apanage de l'administration de la ville et non plus des habitants. On assiste donc aux débuts de la « voie publique ». Cette notion le deviendra de manière officielle à partir du 2 juin 1872 quand sera créé le département des travaux publics au sein du Ministère de l'Intérieur.

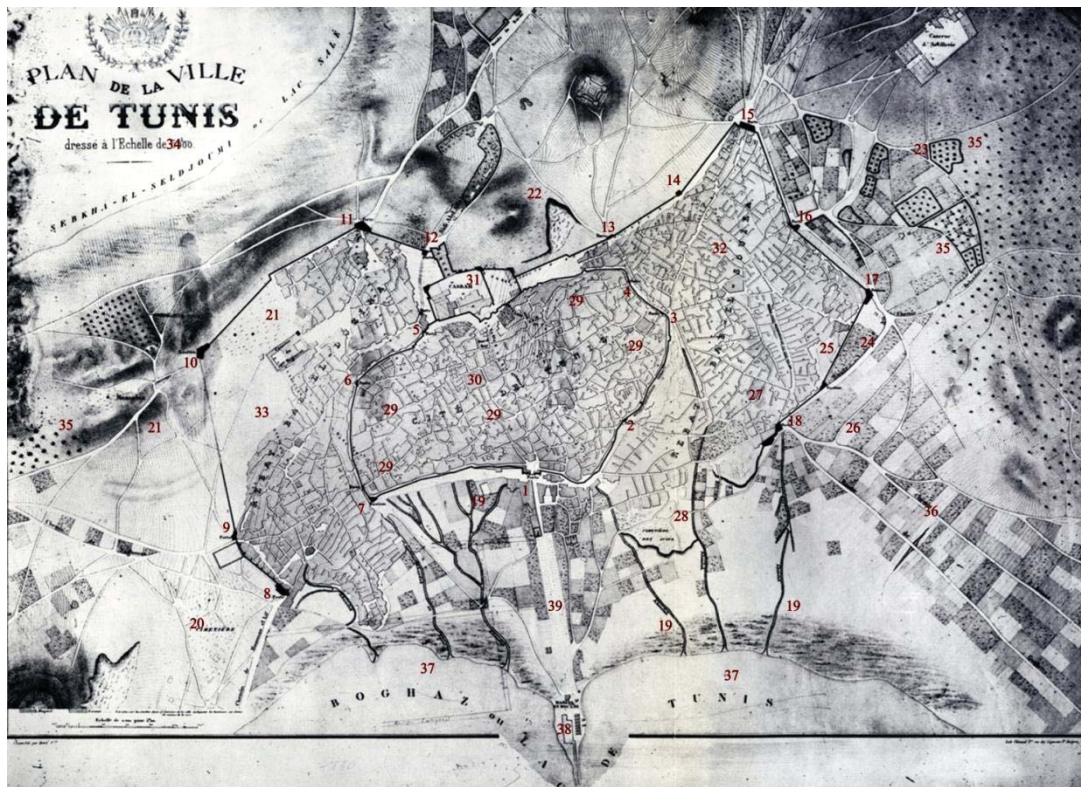


Fig. A.3.2 : Plan de la médina de Tunis par l'architecte ingénieur Pierre Colin – 1860

Portes (Bab-s) : 1-Bab-El Baher, 2-Bab-Carthaginna, 3-Bab-Souika, 4-Bab-Bnet, 5-Bab-Mnara, 6-Bab-El Jdid, 7-Bab-Al-Jazira, 8-Bab-Aleoua, 9-Bab-El Falla, 10-Bab-El Gorjeni, 11-Bab-Sidi Kacem, 12-Bab-Sidi Abdallah, 13-Bab-Al Aluj, 14-Bab-Elaquass, 15-Bab-Saadoun, 16-Bab-Sidi Abdesslam, 17-Bab-El Assal, 18-Bab-El Khadra
Cimetières (Maqbar-s) : 20-El-Jallaz, 21-El-Gorjani, 22-Aziza Othmana, 23-Catholique, 24-Sidi Bsili, 25-Sidi Bou Salah, 26-Sidi Masoud, 27-de Bab-El Khadra, 28-Israélite
Autres : 19-Khandaq, 29-Voie principale, 30-Mosquée Zitouna, 31-Kasba, 32- Faubourg nord (R-Bat Bab-Souika), 33-Faubourg sud (R'Bat Bab-El Djazira), 34-Lac Sédjoui, 35-Terres agricoles (Oliviers), 36-Jardins, 37-Lac de Tunis (El Bouhaira ou Boughaz), 38-Port de Tunis, 39- Futur emplacement de la ville européenne (l'avenue de la marine). Echelle du document original : 1.5000, Source : (Archives de l'ASM)

La même année du 1860, le Bey de Tunis a demandé à l'ingénieur Pierre Colin de dresser un plan détaillé de la ville. Sans compter les anciens plans schématiques et peu précis, il s'agit du premier plan détaillé de Tunis (fig. A.3.2). Grâce à ce plan, la ville de

Tunis est finalement observée dans sa totalité et l'intervention sur son territoire se fait désormais selon une approche globale. La mise au point de ce plan a déclenché par conséquent une série de travaux d'une autre taille : la restauration de l'aqueduc de Zaghouan pour le ravitaillement de la ville en eau potable est confiée à Pierre Colin, l'aménagement des routes reliant la médina à ses environs, notamment le Bardo, est attribué à l'ingénieur Philippe Caillat.

Cependant, l'incident le plus important reste l'installation du consulat de France sur les terrains vaseux situés entre le Lac de Tunis et les remparts de la médina¹. Le Consul de France : Léon Roches (1809-1900), a choisi cet emplacement peu favorable à cause de son sol vaseux pour fuir les pathologies de la médina et pour affirmer la présence française dans le territoire tunisien. Cet événement est considéré comme le premier jet de la future avenue de la Marine (prochaine avenue Jules Ferry). Elle n'a pas tardé à donner lieu à une esplanade large de 60 m et longue de 600 m reliant le port de Tunis à la Porte de la Mer (*Bab B'har* باب بحر). Embellie par une double allée de fucus, elle formait un espace de flânerie étranger aux pratiques spatiales de la médina. En peu de temps, elle a gagné en ampleur grâce à la construction d'immeubles commerciaux et résidentiels de style européen (néoclassique) de part et d'autre de son axe. Les investisseurs de toutes les nationalités se sont précipités pour acquérir une boutique, un appartement ou tout simplement un terrain nu. Le futur économique et social de la cité n'était plus enfermé dans les remparts de la médina. Faire fortune est désormais dans l'acquisition de ces terrains cadastrés et loués conformément au règlement des *enzels*² الأنزال. À peine quelques années écoulées, l'avenue de la Marine est devenue l'endroit le plus attractif de la cité. Avec son architecture, sa dynamique, son alignement, ses voitures, ses vitrines, ses cinémas, ses fleuristes, et surtout sa vocation publique, elle incarne parfaitement le mode de vie moderne (fig. A.3.3).

En juin 1872, l'administration consacre au nettoyage des rues une taxe que les ménages payeront en fonction de la taille ou la valeur de leur propriété (construite ou non). Pour établir une telle évaluation, le conseil a dû passer par un recensement et une

¹ Avant cette date, le consulat de France se trouvait dans le Fondouk des Français situé dans le quartier franc de la médina, entre *Bab B'har* et *Bab Carthagenna*.

²*Enzel* : « Le mot *enzel* désigne en Tunisie un contrat particulier très en usage, en la rente variable et perpétuelle qui en résulte. Le contrat d'*enzel* est celui par lequel le propriétaire d'un immeuble *melk*, ou *habous* cède les *ankad's* (domaine utile) de l'immeuble moyennant une rente fixe que le preneur (*débi-enzeliste*) s'engage à verser annuellement et à titre perpétuel (sous réserve de la promesse de rachat prévue aux décrets des 22 janvier 1905 et 21 mai 1906) » (Lambert, 1912, p. 180).

catégorisation des constructions de la ville. Peu après, l'arrivée au début des années 1870 du Ministre Kheireddine avec son plan réformateur a renforcé l'aspect « public » de la voie de la médina. En effet, il a commencé par mettre en place un Département des travaux publics intégré au Ministère de l'Intérieur qui avait pour objet principal la voirie et les nouvelles constructions. « La propreté de la ville devint l'affaire des associations de quartier organisées sous l'autorité du conseil municipal, mais toujours sous tutelle de l'État beylical » (Ammar, 2008, 182). À la tête de ces associations est désigné un représentant selon que le quartier est habité par des musulmans, des chrétiens ou des juifs. Il joue le rôle d'intermédiaire entre l'administration et les habitants et se charge de ramasser les taxes, de reporter les dépassements et de transmettre les plaintes. Cette solution est ensuite épaulée par des contrats signés avec des sociétés auxquelles le conseil lègue la responsabilité du nettoyage de la ville quartier par quartier.

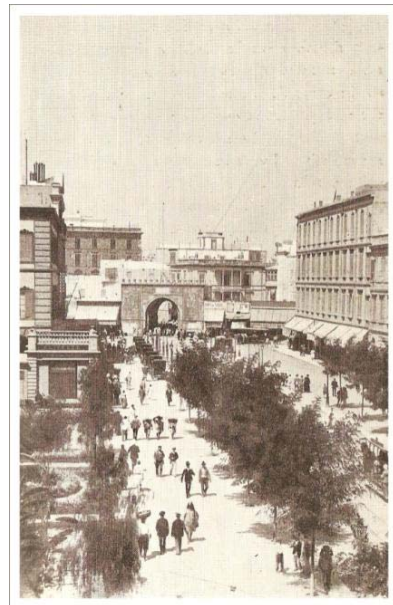


Fig. A.3.3 : L'avenue de France vers 1900

Première portion de la promenade de la marine coté est de la médina. Au fond, la porte de la mer (*Bab B'har*) flanquée des deux côtés par des boutiques à l'europpéenne. Les constructions derrière la porte forment le quartier franc intramuros où se logeaient l'ambassade de l'Angleterre et l'ancien fondouk des Français.

Source : (Sladen, 1906, p. 349).

En 1873 (23 juillet), l'administration décrète un autre règlement sur le nettoyage des rues et les dote d'un éclairage public au gaz. Les améliorations de ce genre légitimaient la taxe imposée. Le conseil de police devenait de plus en plus strict là-dessus au rythme des travaux réalisés. L'installation d'un chemin de fer reliant la banlieue à la médina d'une part, et l'aménagement des bords de l'avenue de la Marine en des terrains constructibles d'autre part, ont nécessité plus de restrictions sur le payement des taxes. La nécessité d'élargir et d'organiser les sources de revenus s'est faite sentir principalement à la fondation, le 19 mars 1874, d'une Association des *habous* (*Djamia des habous*- جمعية الحبوس) destinée à gérer les revenus issus des *habous* publics et privés. Aussi, pour un meilleur contrôle d'une ville en expansion, celle-ci n'est plus répartie en quartiers, mais

divisée en secteurs (*aqsam* - أقسام). Enfin, on note que si l'aspect de plus en plus affirmé de la « voie publique » s'est constamment lié à l'évolution de ses conditions d'hygiène, ce sont aussi ces mêmes conditions qui ont fait de la ville l'objet d'un contrôle policier. Cette dimension va en s'affirmant avec l'arrivée du protecteur, la promulgation d'autres lois et l'étalement de la ville européenne.

A.3.2. L'administration de Tunis entre 1881 et 1914 : réajustements administratifs et réappropriation des lieux de pouvoir

Avant l'arrivée des Français en 1881, les beys de Tunis avaient déjà procédé à la modernisation de leur administration parallèlement à la situation politique de l'Empire ottoman. Toutes les réformes citées précédemment entrent dans le cadre de cette modernisation. Par contre, on précise par référence à Nora Lafi « qu'à Tunis la réforme municipale se heurte à de profondes résistances de la part de plusieurs factions de notables, et que sa mise en œuvre nécessite l'acceptation de la part des réformateurs de demi-mesures, avec la reconduction d'institutions antérieures, au lieu de leur remplacement total par les nouvelles instances. Cette situation semble s'expliquer par la précocité et la force dans cette ville de l'influence européenne, frein à une modernisation administrative ottomane destinée en dernier ressort à renforcer la position de la Porte dans une province excentrée, et soumise à de fortes pressions centrifuges. De la sorte, une importante part de la notabilité est déjà, dans les années 1860-1870, insérée dans des réseaux de clientélisme européens, et refuse le nouveau système municipal ottoman. La municipalité parvient tout de même à s'implanter, mais reste marquée par cette caractéristique fondatrice, qui en limite l'influence. Un élément mérite par ailleurs d'être souligné : [...] on constate à Tunis un lien fort entre réformes municipales et résistances de l'ancien système, éventuellement manipulées par les puissances étrangères, lors des émeutes de 1864 » (Lafi, 2005b, p. 22).

Les beys husseinites qui ont commencé depuis le début du XVIIIe siècle à agir indépendamment de la Sublime Porte, ont ouvertement manifesté leur volonté de se dissocier de celle-ci et de nouer des liens diplomatiques avec la France lors de l'exposition universelle 1867. En effet, pour affirmer son autonomie, le bey de Tunis a décidé de se consacrer son propre pavillon et de rompre avec l'ancienne tradition qui a toujours limité la présence tunisienne dans les expositions universelles à un simple rayon

intégré dans la section de l'Empire ottoman. Fasciné par une France moderne avec qui la Régence établissait déjà une politique « d'emprunt à l'occident », le bey a fait d'un pavillon entièrement construit à sa charge le moyen de consolider les relations franco-tunisiennes. Au sujet de cette construction offerte à la France, on retient une fausse réplique du palais du bey où l'architecte français Alfred Chapon (1834-1893) a mis tout son génie d'orientaliste. N'ayant jamais visité à la Régence, il a conçu l'édifice par référence au palais de l'Alhambra¹ (fig. A.3.4).

Cette autonomie n'a malheureusement pas perduré parce que le 12 mai 1881 la France a imposé sa présence en tant que protecteur de l'ancienne régence ottomane. Ayant d'abord épaulé et bien travaillé à ce que les beys de Tunis se détachent de leur suzeraineté à l'Empire, puis qu'ils s'endettent davantage, la colonisation de la Régence est le résultat d'une politique concertée et un long processus entamé depuis la colonisation de l'Algérie.

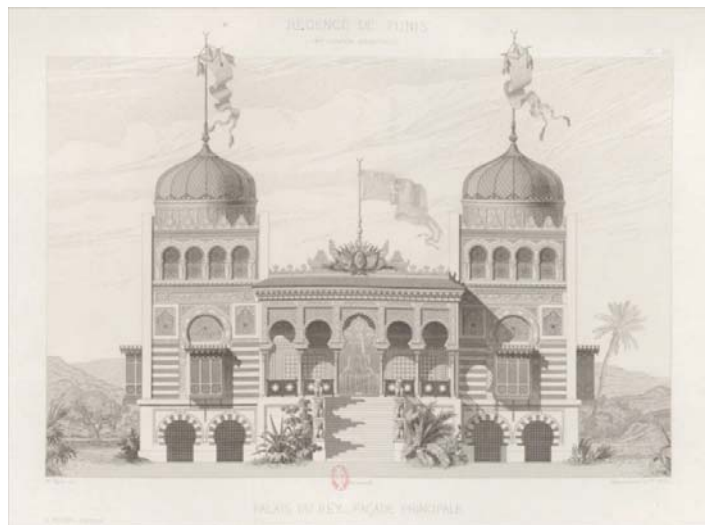


Fig. A.3.4 : Pavillon de la Régence de Tunis à l'exposition universelle 1867
Architecte : Alfred Chapon
Source : (Normand, 1867) BNF :
département Littérature et art, V-5461)

La structure de l'administration (conseil municipal) a changé progressivement par décrets successifs. Par décret du 3 septembre 1882 est instituée une Direction générale des travaux publics (DGTP). « [Elle] comprend quatre grands services : Ponts et chaussées, Chemins de fer, Mines, Service topographique. Outre différents bureaux (eaux, travaux communaux, navigation et pêches maritimes, etc.), la Direction générale a deux Services spéciaux de son ressort : Bâtiments civils et Phares et Balises de la région nord (bureau : 195, rue de la Casbah) » (Lambert, 1912, p. 405). Le directeur des travaux

¹ Pour plus d'informations sur ce pavillon, voir : (Meddeb, 2014).

publics est souvent un ingénieur issu des Ponts et chaussées assisté par un autre ingénieur en chef. Le premier qui a dirigé la DGTP de 1882 à 1887 est M. Grand.

Au cours des deux premières années, l'administration du protectorat s'est trouvée contrariée par la présence du *majles el baladi* et la *djamia des habous*. En effet, la présence d'un conseil municipal indigène fonctionnel ne permettait pas au corps français d'agir librement. En outre, la gestion des terres et des biens *habous* limitée à la *djamia* ne lui donnait pas libre accès à la propriété foncière. Sachant que les terres aux alentours de la médina étaient des terres *habous* inconstructibles, la ville européenne ne pouvait pas dépasser l'emprise du sol limité par le lac de Tunis et les remparts de la médina. Du coup, débarrasser ces deux institutions de leur pouvoir est devenu la préoccupation majeure du colonisateur.

Effectivement, suite à la signature de la convention de La Marsa le 08 juin 1883, le bey est dessaisi d'une seconde partie de ses pouvoirs. Un autre décret du 31 octobre 1883 limite l'action du président du conseil, *shaykh al-madina*, et le force dans certaines circonstances à léguer une partie de ses responsabilités à l'un des membres étrangers du conseil. La composition de ce dernier a changé : il comprend désormais 9 musulmans, 1 israélite, 6 français, 2 italiens et 2 anglo-maltaïes. Cette nouvelle structure bicéphale a créé autant de tensions qui se sont manifestées dans une gestion défailante de l'espace urbain.

Le problème de la *Djamia des habous* était plus complexe. Pour réduire son action, il fallait procéder par décrets successifs. Le premier étant celui du 1^{er} juillet 1885 connu sous le titre de loi foncière et le dernier du 24 juillet 1914. Selon ce décret, « il convient de refondre la législation relative aux ventes des terres domaniales au profit de la colonisation. Sous l'égide d'un comité consultatif sont désormais élaborés des centres de colonisation : des petits lots de culture dans les zones suburbaines ainsi que des lots urbains de colonisation sont vendus à prix fixe et à tempérament. En organisant la vente des terres domaniales, ce décret met un point final à la difficile question des *habous* et c'est la périphérie de Tunis qui est tout particulièrement touchée par ces dispositions. [...] Le rôle du conseil municipal est réduit à sa plus simple expression : un décret en date du 14 juillet 1914 assujettit ses décisions à l'approbation du premier ministre, et réduit son action à la gestion de la voirie et de l'hygiène publique » (Abdelkafi, 1989, p. 67). Dans les quelques années qui ont suivi à l'abolition des *habous*, Tunis a subi un véritable boom urbain.

De la conquête administrative, on passe à la conquête des lieux de pouvoir qui commence par la réappropriation de la casbah et sa militarisation. Le premier ministre a siégé à Dar El-Bey, le commandement des forces françaises a opté pour le palais de Dar Hussein, l'appareil technico-politique du protectorat, à savoir, les Directions des travaux publics, de l'agriculture, des finances, du commerce et de la colonisation ont occupé d'autres édifices de la casbah. Certains d'eux étaient de nouvelles constructions faites dans le style néo-mauresque. Enfin, par la construction de casernes, la casbah a passé d'un chef-lieu ottoman à une nouvelle base militaire française.

Au-delà de la ville indigène et au cœur de la ville européenne, l'ancien consulat de France devient la Résidence générale de France. L'avenue de la Marine est rebaptisée avenue Jules Ferry. Pour renforcer sa dimension symbolique, une statue de Jules Ferry est érigée le 24 avril 1899 au cœur de l'avenue. En 1882, l'édification à l'initiative du Cardinal Lavignerie de la cathédrale Saint-Vincent-de-Paul-Sainte-Olive, affirme le retour de force de l'église chrétienne en Afrique du Nord. Située en face de la Résidence générale de France, elle est construite en deux phases : 1892-1897 et 1910 respectivement par les architectes L. Bonnet-Labranche et Louis Queyrel (pour les deux tours). « La cathédrale n'est pas orientée, car le cardinal Lavignerie, commanditaire du projet, choisit l'emplacement de l'ancien cimetière Saint-Antoine afin que le siège du pouvoir spirituel se dressât face à la Résidence générale, siège du pouvoir temporel. L'édifice est de style romano-byzantin. Le décor de la travée centrale de la façade évoque notamment celui de l'église Saint-Augustin à Paris construite par Baltard dans les années 1860 » (Hueber & Platon, 2011, p. 200) (fig. A.3.5).

Dans la continuité des textes de loi régissant l'organisation de la voirie et du cadre bâti, la nouvelle administration décrète le mois d'avril 1885 une première « charte de l'organisation municipale de la puissance protectrice » suivie par la loi sur la propriété foncière précédemment citée, un nouveau code municipal de 1886 et un règlement de voirie du 28 février 1889. Tous ces textes ne sont que la continuité des précédents. Ils n'inventent rien par rapport à une situation de plus en plus déséquilibrée et fragile entre une ville européenne (*el-blad es-sûri*-البلاد السوري) et une ville arabe (*el-blad el-arbi*-البلاد العربي). Au contraire, « cette réglementation française ne distingue pas la ville neuve de la ville ancienne, constate Leïla Ammar. Elle considère la capitale globalement, comme un espace à ordonner, à policer et à sécuriser en fonction des objectifs de toute colonisation de peuplement. Mais personne ne s'y trompe : on sait que la ville dont il s'agit est celle

qui est alors en train de se développer rapidement à l'est de l'actuelle médina. Dès les premières années du protectorat, Tunis n'est plus une *madina wa rabadhayn* [une médina et deux faubourgs], mais une ville qui se dédouble en fonction des populations qui l'habitent, accusant les différences entre l'ancienne et la nouvelle, mises en concurrence, du point de vue de leur gestion » (Ammar, 2008, p. 185).

Fig. A.3.5 : La place de la résidence vers 1910

Au premier, la place de la résidence occupée par le tombeau du soldat inconnu. En second plan, la cathédrale St-Vincent-de-Paul

Source : (Fond d'archives de la bibliothèque de la médina de Tunis sise à Dar Ben Achour)



À partir de 1885, l'accent est mis sur le développement de la ville européenne. L'administration coloniale se contente par contre de maximiser sa surveillance sur la ville indigène en y multipliant ses contrôleurs fiscaux et ses agents de police (fig. A.3.6). Ils veillent sur le respect du règlement de voirie, mais aussi sur le maintien de l'ordre et l'avortement de toute forme de contestation à l'égard des taxes en inflation. En effet, plusieurs projets sont programmés dans la médina, mais rares sont ceux qui ont pu être déclenchés. La plupart n'ont pas dépassé les discussions du conseil qui tranche souvent avec leur report faute de moyens. Finalement, pour remédier à cette situation et calmer la colère citoyenne visible, le conseil décide de procéder par percement de la ville indigène.



Fig. A.3.6 : « La milice tunisienne »

Caricature parue dans l'édition du mois de juin 1982 de l'ouvrage d'Alexandre Dumas : *Le Vélote ou Tanger, Alger et Tunis* (1833). Dessin des deux peintres qui accompagnaient l'auteur lors de son voyage à Tunis. À son retour en France, Dumas fit venir des artisans tunisiens pour lui décorer l'une des pièces de son château de Monte-Cristo construit en 1846.

Source : (Dumas, 1982, p. 28)

A.3.3. « Projet de transformations des deux quartiers » (1887-1890) : les premières tentatives de percement de la médina de Tunis selon le procédé haussmannien

■ Mise en contexte : taudification et conditions d'hygiène dans la place *Bab Souika* et le quartier de la hara

À partir de 1885, le conseil a dû faire face à la colère des habitants de la médina qui continuaient à payer leurs taxes sans voir la moindre amélioration des conditions d'hygiène dans leurs quartiers. Il s'agissait particulièrement de la place *Bab Souika* et de la *hara*. Pour le premier cas où le problème était moins grave, c'est un nœud où convergent quelques-unes des artères les plus mouvementées de la médina ; rue *Halfaouine*, rue *Bab Souika*, rue *Bab Saadoun* et rue *Sidi Mehrez* (fig. A.3.7). Place de marchés dominée par les coupoles de la fameuse mosquée *Sidi Mahrez*, le mouvement y était intense depuis la démolition de l'enceinte intérieure de la médina par un décret beylical de 1876¹. Le vide laissé par les remparts a été transformé en voie carrossable puis un décret beylical de 1885 a autorisé la démolition de quelques habitations adjacentes pour laisser passer le réseau du tramway. Bref, le problème de la place est qu'elle est en perpétuel mouvement désordonné, en plus de la tombée en ruine des constructions qui la bordent.



Fig. A.3.7 : Place Bab Souika à la fin du XIXe siècle

À droite : vue depuis la place sur la mosquée à couples de Sidi Mehrez :

1-place Bab Souika, 2-Rue Sidi Mehrez, 3-Rue Bab Souika : était adjacente aux remparts avant leur démolition en 1860 et y passait après la ligne du tramway, 4-Rue la Foie, 5-Rue Halfaouine, 6-Rue Bab Saadoun, 7-Rue Bab El-Alouch, 8-Mosquée Sidi Mehrez, 9-Mosquée Saheb Etabaa, 10-Place Halfaouine

Source : (A.N.T : Dossier E-621-14/111, nomenclature pour étude par l'auteur-2012)

À gauche : la place *Bab Souika*, vue sur la mosquée *Sidi Mehrez*. Unique dans son genre grâce à sa toiture à coupoles qui s'inspire des mosquées turques, son édification remonte au XVIIe siècle

Source : (Saladin, 1908, 63)

¹ Selon une chronologie établie par Leila Ammar dans *Tunis, d'une ville à l'autre : cartographie et histoire urbaine, 1860-1935* (2010), les premières décisions de démolition de la double enceinte de la médina remontent à la période allant de 1846 à 1848. Les premières destructions proprement dites ont débuté à partir de 1864. Tunis, d'une ville à l'autre : cartographie et histoire urbaine, 1860-1935

Pour ce qui est de la *hara*, les problèmes d'hygiène y étaient à un niveau beaucoup plus complexe (fg. A.3.8). Il s'agit du quartier juif de la médina où s'entassaient depuis la fin du Xe siècle¹, les Israélites qui ont fui Kairouan lors des invasions des Arabes hilaliens envoyés par le calife fatimide. Accueillis et protégés par le cheikh *Sidi Mehrez*, ils ont trouvé refuge dans une partie de la médina devenue la *hara*. Vivant en complète osmose avec les musulmans de la médina, ils étaient autorisés, pareillement aux chrétiens, d'exercer librement leur culte conformément aux restrictions du Coran (payer la *jezya* – impôt de capitation). Leur situation en Tunisie a impressionné certains voyageurs :

« En vérité, raconte Guy de Maupassant, Tunis n'est ni une ville française, ni une ville arabe. C'est un des rares points du monde où le juif semble chez lui comme dans une patrie, où il est le maître presque ostensiblement, où il montre une assurance tranquille, bien qu'un peu tremblante encore. C'est lui surtout qui est intéressant à voir, à observer dans ce labyrinthe de ruelles étroites où circule, s'agite, pullule la population la plus colorée, bigarrée, drapée, pavoisée, miroitante, soyeuse et décorative, de tout ce rivage oriental » (Maupassant, 1993, p. 21).



Fig. A.3.8 : La hara de Tunis,
« maisons en ruine auxquelles la pioche des démolisseurs a accordé un sursis »
Source : (Sebag & Attal, 1959, p. 85).

À la fin du XIXe siècle, l'obtention de la nationalité française par plusieurs juifs, leur accès à des fonctions administratives importantes et l'épanouissement de leur commerce a permis à certains d'eux de quitter la misère de la *hara* pour s'installer dans la ville européenne ou dans les villas de la banlieue. Seuls y sont restés les pauvres, ce qui a aggravé leurs conditions de vie.

¹ Selon Paul Sebag, aucun texte ne renseigne avec exactitude sur la date de leur installation en Tunisie. Néanmoins, l'auteur renvoie leur arrivée au quartier de la *hara* à leur prise en charge par le cheikh *Sidi Mehrez* (XIIe siècle) qui, une fois l'aval du Bey obtenu, leur réserva cette portion de la ville.

■ **Le dossier Delamarre-Ferrand-Duret : les stratégies coloniales dans la gestion du territoire :**

Ayant pris connaissance du projet d'assainissement de la place *Bab Souika* et du quartier de la *hara* projeté par l'administration de la ville de Tunis et promulgué par le gouvernement le 9 février 1885¹, une société en cours de formation, représentée par Delamarre Casimir (propriétaire demeurant au 110 Boulevard Haussmann – Paris), Ferrand Stanislas (architecte-ingénieur demeurant 35 rue de la victoire – Paris) et Duret Pierre (architecte demeurant 46 boulevard des Brotteaux – Lyon) a proposé de : transformer la place *Bab Souika*, prolonger la rue *Sidi Mehrez* jusqu'à l'avenue de France, prolonger la rue *Es-sadikia* jusqu'à la porte *Bab Alioua* et Construire des maisons de rapport et des édifices municipaux en bordure des nouvelles rues et des places projetées.

Tel que montré sur le schéma de la (fig. A.3.9), la société Delamarre-Ferrand-Duret a déposé, mi-juillet 1888, un dossier sommaire où figurait une lettre de représentation du projet, un détaillé des opérations citées ci-dessus et un plan de la ville (1887) portant mention des transformations à faire (fig. A.3.10). La proposition des concessionnaires est à résumer dans deux percées à faire le long des rues *Sidi Mehrez* et *Es-sadikia* en plus de l'achèvement des travaux programmés depuis 1885 dans la place *Bab Souika*.

La percée de *Sidi Mehrez* (fig. A.3.11) consiste en la création d'une voie de 13 mètres de large partant de la rue *Sidi Mehrez* et débouchant sur l'intersection avec la Rue des Maltais côté Avenue de France. En passant par la *hara*, elle compte doter cette zone insalubre par un accès rapide et facile qui servira éventuellement aux services de nettoyage. Les habitations démolies seront remplacées par des maisons de rapport allant d'un rez-de-chaussée à deux étages. Les plus hautes seront munies de vérandas (balcons) en saillie sur les 13 m de largeur de la voie principale. Les concessionnaires prévoient une place publique pour embellir les lieux. Un édifice municipal (palais de justice) dominera la place. Bien informés des projets en stagnation, ils comptaient inclure dans leurs travaux les aménagements prévus par la municipalité depuis 1885 : agrandir la place *Bab Souika* et l'entourer de maisons de rapport. Cette première intervention espère donc changer le mode de vie dans un quartier de la médina en introduisant la place publique et l'immeuble de rapport.

¹ Rapport présenté par l'ingénieur des ponts et chaussées, Directeur des travaux de la ville, fait à Tunis le 18 janvier 1889 et déposé le 21 janvier 1889. A.N.T : Dossier E-621-14/111.

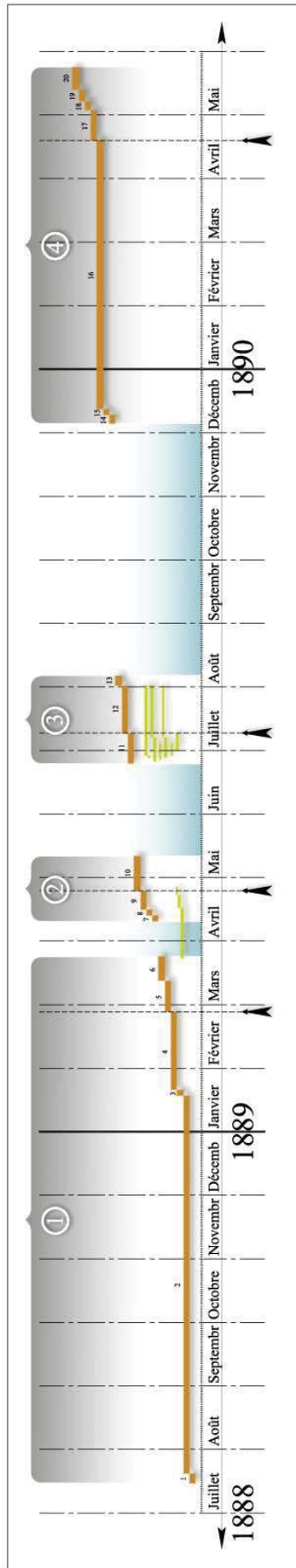


Fig. A.3.9 : Schéma explicatif des différentes phases du déroulement du dossier Delamarre-Ferrand-Duret (1888-1890):

Phase 01 :

Du 15 juillet 1888 au 20 juillet 1888 : envoi du dossier par les concessionnaires à la municipalité de Tunis.
 Du 20 juillet 1888 au 18 janvier 1889 : envoi du dossier par la municipalité à l'ingénieur des travaux publics et temps d'étude du dossier.
 Du 18 janvier 1889 au 21 janvier 1889 : envoi du dossier par l'ingénieur des travaux publics à la municipalité.
 Du 21 janvier 1889 au 28 février 1889 : temps d'attente pour la première réunion du conseil municipal.
 Du 28 février 1889 au 12 mars 1889 : envoi du dossier par la municipalité à la Direction générale des travaux publics.

Du 12 mars 1889 au 24 mars 1889 : envoi du dossier par la Direction générale des travaux publics au Secrétaire général du gouvernement.

Phase 02 : (24 mars 1889 - 10 avril 1889) temps d'arrêt pour la préparation d'une nouvelle proposition par les concessionnaires

Du 10 avril 1889 au 13 avril 1889 : envoi d'une nouvelle proposition par les concessionnaires au Résident général de France en Tunisie
 Du 13 avril 1889 au 16 avril 1889 : envoi du nouveau dossier par le Résident général à la Direction des travaux publics
 Du 16 avril 1889 au 25 avril 1889 : envoi du dossier par la Direction des travaux publics à la municipalité et réunion du conseil

Du 25 avril 1889 au 11 mai 1889 : envoi du dossier par la municipalité au Secrétaire général du gouvernement

Phase 03 : (11 mai 1889 - 25 juin 1889) temps d'arrêt pour la préparation d'une nouvelle proposition par les concessionnaires

Du 25 juin 1889 au 9 juillet 1889 : étude d'une troisième proposition par l'ingénieur des travaux publics et envoi du dossier à la municipalité
 Du 09 juillet 1889 au 1 août 1889 : réunion du conseil municipal et envoi du dossier à la Direction des travaux publics.

Du 1 août 1889 au 6 août 1889 : envoi du dossier par la Direction des travaux publics au Secrétaire général du gouvernement

Phase 04 : (6 août 1889 - 5 décembre 1889) temps d'arrêt pour la préparation d'une nouvelle proposition par les concessionnaires

Du 5 décembre 1889 au 9 décembre 1889 : envoi d'une quatrième proposition par les concessionnaires au Résident général de France en Tunisie
 Du 9 décembre 1889 au 12 décembre 1889 : envoi du dossier par le Résident général au Secrétaire général du gouvernement

Du 12 décembre 1889 au 19 avril 1890 : envoi du dossier par le Secrétaire général du gouvernement à la municipalité et réunion du conseil

Du 19 avril 1890 au 3 mai 1890 : envoi du dossier par la municipalité au Secrétaire général du gouvernement

Du 3 mai 1890 au 7 mai 1890 : envoi du dossier par Secrétaire général du gouvernement à la Direction des travaux publics

Du 7 mai 1890 au 13 mai 1890 : envoi du dossier (décision finale) par la Direction des travaux publics au Secrétaire général du gouvernement

Du 13 mai 1890 au 24 mai 1890 : envoi de la lettre d'approbation du refus final par le Secrétaire général du gouvernement à la Municipalité

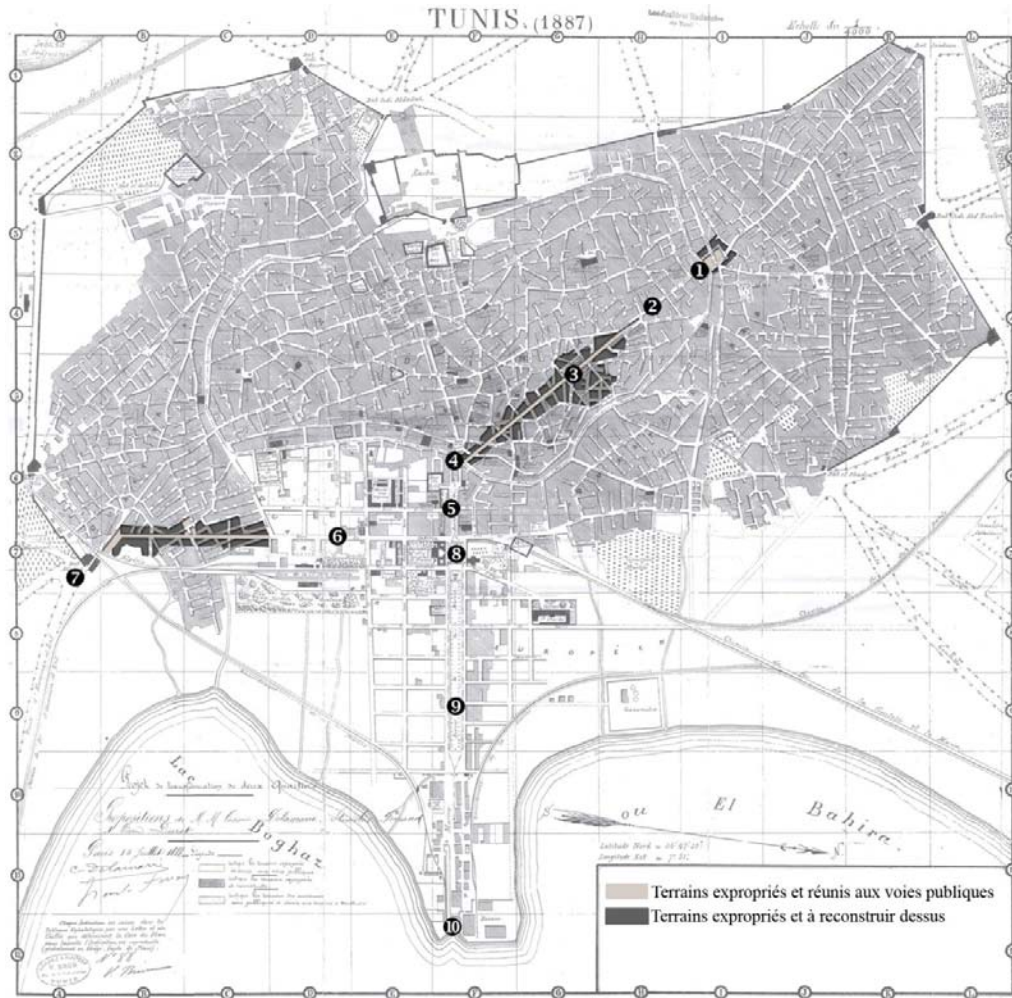


Fig. A.3.10 : Plan de la médina de Tunis avec les deux percées prévues par Delamarre-Ferrand-Duret
 1-Place Bab-Souika, 2- Rue Sidi-Mehrez, 3- La Hara, 4- Porte de France-Bab-el Baher (porte de la mer), 4-
 Avenue de France, 6- Rue Es-sadikia, 7- Bab-Aleoua, 8- Place de la résidence, 9- Avenue de la marine, 10-
 Port de Tunis.

Échelle du document original : 1/4000

Source : (A.N.T : Dossier E-621-14/11). Réduction pour études et nomenclature par l'auteur.

Par contre, la percée *Es-sadikia* (fig. A.3.12) compte prolonger la rue *Es-sadikia*, la parallèle comprise entre la rue d'Italie et la rue de Hollande. L'intervention aura comme point de départ l'intersection rue Es-sadikia/rue de l'Algérie et ira tout droit jusqu'aux abords de la porte *Bab Aleoua* (actuel emplacement de la gare du sud). Elle aura comme objectif, le raccordement du centre urbain de Tunis, avec le port, les gares et les environs de la ville. La seconde intervention s'intéresse donc à un problème de circulation et de raccordement entre les nouvelles « portes » de la ville (gares et port).

Pour le financement des travaux d'expropriation et la viabilisation des rues, la société se propose de déposer auprès de l'administration des avances dont elle se servira pour garantir les expropriations nécessaires. La société deviendra ensuite locataire des terrains en bordure où elle construira des maisons qu'elle exploitera pendant 60 ans. Les

cessionnaires seront autorisés à contracter sur les terrains et les immeubles construits un emprunt hypothécaire amortissable en 60 années. À cette échéance, la ville deviendra propriétaire des immeubles.



Fig. A.3.11 : Percée Sidi Mehrez

1-Avenue de France , 2- Porte de France (Bab-El Baher), 3- Place de la bourse, 4- Bourse, 5- Rue des maltais, 6- Oratoire protestant, 7- Collège italien, 8- Poste italienne, 9- Consulat de l'Italie, 10- Consulat d'Allemagne, 11- Rue des Glacières, 12- Rue Zarkoun, 13-Consulat d'Angleterre, 14- Rue de l'ancienne douane, 15- Consulat de Russie et Pays-Bas, 16- Synagogue, 17- Eglise catholique, 18- Consulat de Portugal, 19- Rue des commissions, 20- Services maritimes, 21- Place Bab-Carthagena, 22- La Hara – Nouvelle place, 23- Rue Sidi-Mehrez, 24- Mosquée Sidi Mehrez, 25- Place Bab-Souika – emplacement du nouveau marché, 26- Rue Bab-Souika, 27- ligne du tramway – vers Bab-el alouch, 28- Faubourg nord-R'bab Souika

Source : Portion du plan Delamarre-Ferrand-Duret– Échelle document original 1/4000
(A.N.T : Dossier E-621-14/11) Réduction et coloriage pou études par l'auteur.

Le 21 janvier 1889, le dossier est confié pour études et évaluation au Directeur des travaux de la ville. Il a vu dans la proposition un réel intérêt, néanmoins il a attiré l'attention sur le statut en cours de formation de la société Delamarre-Ferrand-Duret. Celle-ci n'a fourni comme historique de ses travaux qu'un exposé fait par le Maire de la ville de Lyon au sujet d'une affaire semblable. En effet, la société avait décroché le 20 avril 1888 un projet pour le réaménagement du quartier Grolée à Lyon¹. Ledit exposé est

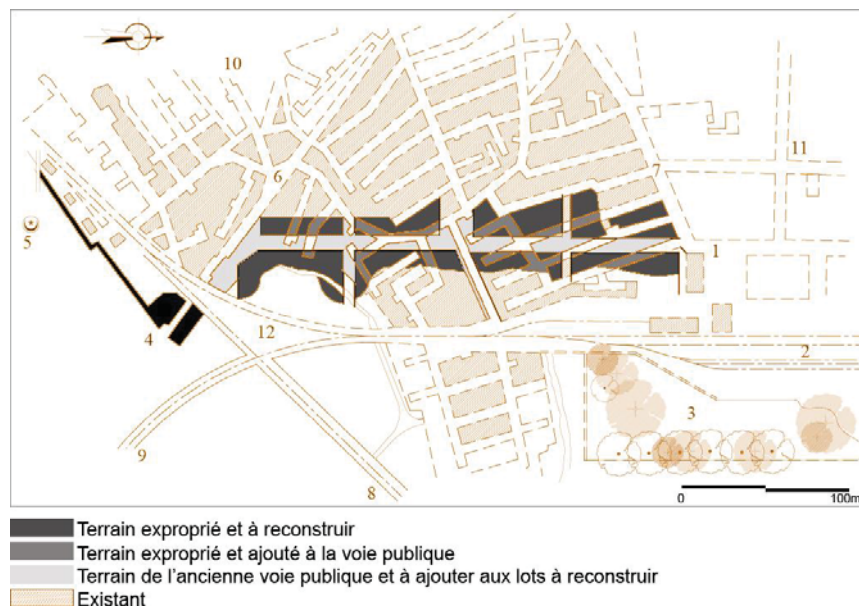
¹ On trouve plusieurs traces dans les archives sur le déroulement de cette opération. À titre d'exemple, dans les annales du Sénat, débats parlementaires, Volume 25 (1871-1942)- Séance du mardi 25 juin 1889, il est fait mention d'un projet (puis approbation) de loi d'intérêt local portant sujet la demande de la municipalité de Lyon d'un crédit pour l'amélioration du quartier de la rue Grolée par la société Delamarre-Ferrand.

un discours politique lancé lors d'une campagne électorale par le maire de Lyon où il justifie l'adoption du projet. En voici un extrait :

« Ce système qui est nouveau pour nous, disait-il, a déjà été appliqué dans des opérations analogues, à Paris, et les résultats qu'il a donné ont été tellement concluants [...]. La transformation proposée est une mesure hygiénique, salubre au premier chef et méritant par cela même, toute la bienveillante attention du conseil. M. Bedin s'est ému du sort qui sera fait aux petits commerçants de ce quartier et voit, dans ce fait, une raison suffisante pour qu'il ne soit pas donné suite au projet présenté. Qu'il me permette de lui dire qu'il commet là une erreur économique des plus graves. [...] Ce moyen, le voilà tout trouvé, l'opération projetée devant assurer le travail et, partant, le bien-être non seulement aux menuisiers, aux charpentiers, aux maçons et aux terrassiers, mais à toutes les corporations. En définitive, ce n'est pas là une opération colossale pouvant causer une perturbation dans notre ville, en y attirant une foule d'étrangers qui, après l'achèvement des travaux, resteraient à notre charge ».

Fig. A.3.12 : Percée Es-Sadikia

1-Rue Es-Sadikia, 2- Gare Cie Guelma, 3- Jardin, 4- Bab-Aleoua, 5- Cimetière musulman, 6- Rue Sidi el Bachir, 7- Rue d'Algérie, 8- Raccordement de la marine, 9- Chemin de fer d'Hamam Lif, 10- Faubourg Sud – R'bat Bab-Djazira, 11- Lotissement ville européenne, 12- Chemin de fer d'Algérie
 Source : Portion du plan Delamarre-Ferrand-Duret – Échelle document original 1/4000 (A.N.T : Dossier E-621-14/111, réduction et coloriage par l'auteur - 2012)



Pour ce qui est des remarques faites par l'ingénieur et sans tarder sur les détails, l'opinion de celui-ci s'est avérée très favorable et a vu dans l'offre une opportunité à saisir. Il argumente sa position par l'exiguïté des ressources municipales qui n'ont permis de réaliser qu'une très faible partie des travaux entamés sur la place *Bab Souika*.

En revanche, une révision des chiffres proposés par Delamarre, Ferrand et Duret a montré que les chiffres prévus étaient incorrects pour le cas de la rue *Sidi Mehrez* et la place *Bab Souika*. Ni la longueur de la voie à créer, ni les superficies à exproprier

n'étaient justes. Suite à un calcul rectificatif, le Directeur des travaux de la ville a proposé d'augmenter les frais de loyer proportionnellement aux quantités additionnées. Vu l'ampleur des dépenses, il a estimé que l'intervention sur la *hara* pourrait être limitée à l'installation d'un réseau d'égouts dont la nécessité s'avère impérieuse. À noter que ce projet a déjà sollicité l'intérêt et le vote du conseil municipal depuis presque deux ans sans avoir eu de suite. Par contre, il conseille vivement le prolongement de la rue *Es-sadikia*. Il demande à l'administration de s'engager dans le projet et de prendre le risque d'assumer la moitié des dépenses. Ci-dessous son argument :

« Le prolongement de la rue *Es-sadikia* présente je crois un intérêt supérieur. Il créera à la ville une voie d'accès qui lui fait totalement défaut pour les provenances du sud et de l'intérieur ; et le besoin de cette voie se fait chaque jour d'autant plus vivement sentir que les communications extérieures sont plus commodes et plus sûres, **que la colonisation se développe davantage**. [...] Comme je l'ai fait ressortir plus haut, l'ouverture de la rue *Es-sadikia* jusqu'à *Bab Aléoua* est d'intérêt général, le gouvernement ne doit pas y rester indifférent. Dès lors, il n'est pas probable qu'il refuse de s'engager à supporter de ses deniers la moitié par exemple des charges du marché à intervenir dans le cas où le budget municipal ne peut les assumer toutes ».

Finalement, le rapport sensibilise à un souci primordial : l'insuffisance de la loi d'expropriation. On rappelle que jusqu'à cette date, la loi régissant les *habous* se posait comme une véritable entrave pour ce type d'interventions. « C'est surtout dans l'exécution des travaux municipaux que cette insuffisance se fait sentir, précise l'ingénieur, les villes et surtout la ville de Tunis, se heurtent chaque jour à des obstacles que le gouvernement ne peut rencontrer bien souvent dans l'expropriation de terrains de valeur minime qu'il exproprie pour ses routes, ses chemins de fer ou ses autres travaux publics ».

Le rapport est ensuite acheminé auprès du conseil municipal pour servir de support à la réunion qui a eu lieu le 28 février 1889. Pour le conseil, ni l'assainissement de la *Hara*, ni l'achèvement des travaux dans la place *Bab Souika* n'étaient urgents comparés au prolongement de la rue *Es-sadikia*. Les habitants de la *hara* devaient attendre que les constructions de recasement soient faites sur les terrains nus situés à la périphérie de la ville. Quant aux remarques soulevées par l'ingénieur concernant le réseau d'égouts à faire en urgence dans la *hara*, elles étaient complètement ignorées dans la décision finale du conseil.

Le 12 mars 1889, la décision du conseil est révisée par la Direction générale des travaux publics, puis, par le Secrétaire général du gouvernement et enfin par le Résident général du gouvernement français en Tunisie. À l'achèvement de cette première phase, on a une idée claire sur le circuit normal d'une prise de décision concernant un projet de travaux publics.

Lors de la seconde phase déclenchée par la réception d'une nouvelle proposition de la part des concessionnaires, ledit circuit a été légèrement perturbé par l'entrée en contact de la société concessionnaire avec le premier ministre, semble-t-il, pour solliciter son soutien. À noter que Delamarre, Ferrand et Duret ont déjà décroché un rendez-vous avec le Résident général à Paris avant même de formuler la nouvelle proposition. Cette dernière prenait en charge l'avis de l'ingénieur qui consiste à doter la *hara* d'un réseau d'égouts. En guise de réponse, l'administration a avancé l'excuse financière et a été d'avis : « qu'elle pourrait examiner la question plus à fond, si une société se présentait pour assumer **tous les risques** à courir, en se réservant **tous les bénéfices** de l'opération, c'est-à-dire, en un mot, si la ville n'avait qu'à prêter son appui moral et son nom pour faire des expropriations ». Par contre, dès qu'il s'agit du prolongement de la rue *Es-sadikia*, les propos semblaient prendre une autre allure. La proposition a été acceptée avec plaisir, mieux encore, les concessionnaires ont été invités à se rendre à Tunis « pour éviter la lenteur des correspondances » et discuter de vive voix de la meilleure offre possible. La décision est ensuite délivrée à son parcours normal, c'est-à-dire, validation par le Secrétaire général du gouvernement puis par le premier ministre.

Entre la 2^{ème} et la 3^{ème} proposition, les pétitionnaires avaient déjà signé leur convention avec la municipalité de Lyon concernant la transformation du quartier Grolée. Dans les archives du Sénat, le parlement avait discuté et approuvé le projet d'une loi et d'un emprunt dans sa séance du 25 juin 1889. La même date correspond dans le dossier à l'étude à la décision prise par l'ingénieur des travaux de la ville à propos de 3^{ème} proposition. Celle-ci est enfin réduite au seul prolongement de la rue *Es-sadikia*. De cette manière, Delamarre, Ferrand et Duret n'agiront plus moyennant un emprunt hypothécaire amortissable en 60 ans. Ils seront remboursés au fur et à mesure de l'exécution des maisons de rapport programmées. Ainsi « la ville leur remettrait, les fonds qu'elle aurait empruntés d'autre part, à charge par eux de lui en payer l'amortissement et l'intérêt ». Pour le directeur des travaux de la ville, cette combinaison a malheureusement transformé le projet en une « [...] opération commerciale plus ou moins déguisée, réalisée avec les

fonds d'un emprunt municipal ». Il finit par conclure que : « [...] Le nombre même et l'importance des questions à régler m'amène en définitive à me demander s'il ne serait pas préférable de répondre par une simple fin de non-recevoir ». Partageant avec lui sa prise de position, le conseil municipal a rejeté cette 3^{ème} proposition.



Fig. A.3.13 : Percée et bandes d'immeubles prévues par la société Maréchal-Duret – 4^{ème} proposition – prolongement de la rue Es-sadikia

Source : Dessin de l'auteur sur la base du plan Delamarre-Ferrand-Duret.

Après un long temps d'arrêt d'une durée de quatre mois qu'on explique par le changement effectué dans la composition de la société pétitionnaire, une quatrième proposition est déposée auprès du Résident général de France en Tunisie en date du 9 décembre 1889. Un Lyonnais au nom de M. Maréchal s'est substitué à Delamarre Casimir et Ferrand Stanislas qui, selon certains, n'éprouvent plus autant d'intérêt pour le projet. Les derniers remaniements se proposent de prolonger seulement la rue *Es-sadikia* avec le concours moral et financier de la ville. De son côté, celle-ci doit assumer tous les risques des expropriations à faire pour la construction de deux bandes d'immeubles larges de 20 m sur les bords de la rue projetée. Les deux concessionnaires s'engagent à racheter à la ville l'aire créée par les deux bandes à un prix convenu d'avance (fig.A.3.13).

Cinq mois séparent l'envoi de la 4^{ème} proposition (Lyon le 5 décembre 1889) et la prise de la décision finale par le Conseil réuni le 19 avril 1890. En gardant les mêmes justificatifs relatifs à la double insuffisance financière et judiciaire, la commission a été d'avis qu' : « elle propose de remercier ces messieurs de la peine qu'ils ont prise en cette affaire et de leur faire connaître que la municipalité est toujours disposée à étudier telle

nouvelle proposition qu'ils croiront pouvoir présenter donnant satisfaction au desiderata exposé plus haut »¹.

A.3.4. Leçon tirée de l'étude du dossier Delamarre-Ferrand-Duret : les visées politiques de l'urbanisme de correction.

L'urbanisme de correction s'impose comme un modèle supérieur dans le sens où il se trace un « objectif définitif et, par définition reproductible, quel que soit le contexte physique et social de son application » (Choay, 1980). La modernité coloniale et l'urbanisme de correction sont indissociables. Le dossier étudié renseigne sur une évolution remarquable dans l'application de cet urbanisme d'une colonie à une autre. En effet, comparée à l'Algérie où le modèle haussmannien a été généralisé sur la plupart des villes dès les premières années de la colonisation, on note qu'en Tunisie l'administration s'est permis un recul par rapport aux opérations programmées. La contrainte budgétaire avait certainement une grande influence sur sa décision finale, néanmoins, les limites qu'impose le statut de protecteur notamment en ce qui a trait aux expropriations, ont limité l'application systématique de l'urbanisme de correction. À Tunis, ce dernier s'est d'abord développé librement dans la ville européenne, puis il a cherché à s'étendre sur la ville indigène en procédant par ouverture chirurgicale et greffe d'organes étrangers (immeubles de rapport). Cet urbanisme n'a pas tardé à extérioriser ses défaillances face aux conditions climatiques et sociales. Paul Herbé qui a assisté à ce type d'opérations poursuivies dans les années 1930, note qu'« aux époques de grande chaleur ou de grand vent, le promeneur est saisi par la différence de température qui existe entre la ville européenne et la médina. Il y a dans la disposition de la ville arabe complet accord avec le climat. Il est dû à des éléments locaux forts intéressants en ce sens qu'ils allient parfaitement le point de vue climatique et le point de vue esthétique : rues couvertes, rues étroites de dessertes, patios, grandes cours ou places fermées. [...] L'urbanisme colonial mal défini est souvent un Urbanisme d'importation, inadaptable au climat, aux mœurs et aux coutumes profondes des pays où il impose lourdement ses habitudes, son conformisme, souvent dans un grand désordre d'intérêt et de pensée, palliant aux premiers besoins, mais gaspillant les ressources ou imposant un pittoresque colonial de

¹ Ville de Tunis, Conseil municipal, extrait des registres des délibérations, exercice 1307, session ordinaire (4^{ème} trimestre), séance du 19 avril 1890. A.N.T : Dossier E-621-14/111

mauvais aloi, ne tenant compte en aucune façon du désir d'évolution des indigènes » (Herbé, Octobre 1948, p. IV).

Herbé attire l'attention sur l'attitude des indigènes qui ne se sont pas montrés en opposition aux travaux. Plusieurs des habitants de la *hara* étaient, en effet, prêt à suivre les démarches administratives supposées mettre à leur disposition un logement salubre. Toutefois, l'avis des habitants ne semblait pas avoir autant d'intérêt et d'influence sur les décisions prises. D'ailleurs, la seule information vaguement dite sur la situation sociale dans ces endroits précis venait du rapport de l'ingénieur en chef. Force est de noter que les premiers auteurs du dossier, c'est-à-dire les concessionnaires, n'ont mentionné en aucun lieu de leur étude les caractéristiques de la population destinée à être déplacée et relogée. Ils regardaient uniquement la médina comme une étendue facile à percer. On se rappelle le dossier témoin qu'ils ont présenté en tant que justificatif de leur expérience : l'opération du quartier Grolée à Lion (A.3.14). Une parenthèse ouverte sur cette opération décrochée et réalisée parallèlement aux négociations du cas tunisois est susceptible de renseigner sur le danger auquel a échappé la médina :

À la veille du lancement du chantier, des ouvrages et des articles de presse sont publiés pour sonner le glas d'un patrimoine remontant à l'an 542. L'artiste graveur lyonnais Tony Forest-Fleury lui a consacré un livre qu'il a voulu « une sorte d'adieu adressé à ce coin du vieux Lyon qui s'en va et ne sera bientôt plus qu'un souvenir ». Il y dénombre maisons d'artistes, églises, œuvres peintes et sculptées sur les façades des rues vouées à la pioche des démolisseurs. On reprend ci-dessous la conclusion de son ouvrage où on peut avoir une idée sur le destin de la population recasée :

« Nous savons bien que la transformation de cette rue n'est pas sa disparition, mais de belles maisons modernes analogues à celles de la rue de la République ; son élargissement ; les rues larges, correctes qui la traverseront ; la rue monumentale de 20 mètres qui la coupera, tout cela va en faire un quartier neuf, beau et riche qui ne ressemblera en rien à celui d'aujourd'hui. Si la rue ne disparaît pas, son esprit, les sentiments qu'elle inspire, les réflexions qu'elle fait naître ne seront plus, les habitants eux-mêmes seront tout autres ; les maçons ; les cordonniers et autres humbles n'y trouveront plus de logements à bas prix, le peuple ira loger plus loin, parce que le pouvoir nouveau-né au n° 59 de la rue Grolée, dont les membres ont été choisis par lui et parmi lui, a décidé que ce quartier deviendrait magnifique, qu'il ne formerait plus une antithèse avec la rue de la République, et qu'à la place des mesures qu'habitait le peuple il construirait des palais que le peuple n'habiterait pas » (Forest-Flory, 1890, p. 32).

De son côté, Félix Rivet consacre un article à cette opération où il dévoile le manque d'expérience de la jeune société concessionnaire et ses répercussions sur le déroulement et la qualité des travaux. Mieux encore, il évoque le jeu politique derrière l'instrumentalisation de ce projet, par le maire : le docteur Gailleton, dans les élections municipales. L'échec inattendu de l'opération Grolée lui a fait perdre les élections « et ceci en grande partie à cause du scandale du quartier Grolée que les orateurs de réunions publiques et la presse d'opposition dénonçaient vigoureusement » (Rivet, 1947, p. 157).

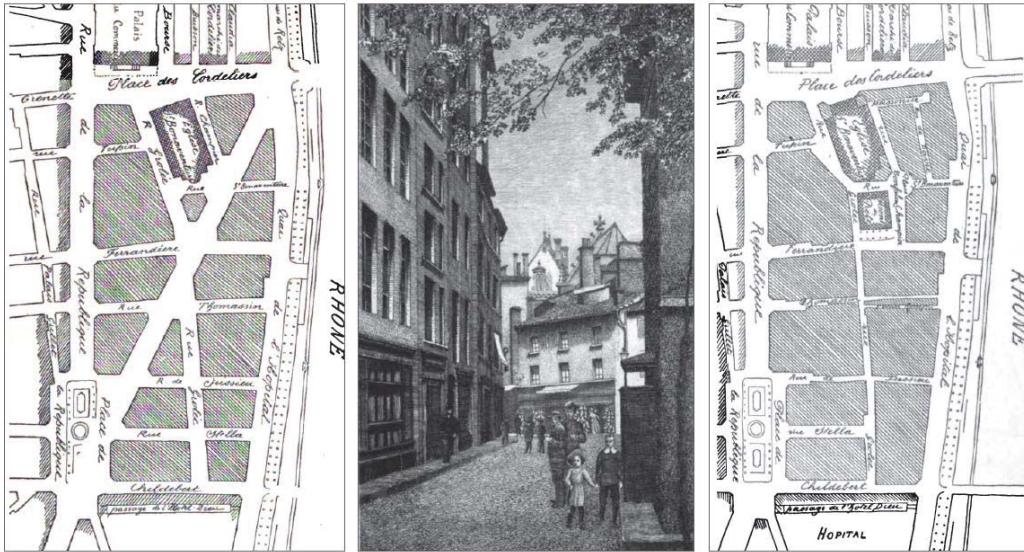


Fig. A.3.14 : Quartier Grolée –Lyon – avant et après l'intervention Delamarre-Ferrand
 À droite : plan du quartier en 1890. Au centre : Quartier Grolée côté Nord, gravure de Forest-Fleury. À gauche : Plan futur ; percée et élargissement
 Source : (Forest-Fleury, 1890, 33, 36, 37).

Fig. A.3.15 : Chemin de fer/trame urbaine de Tunis en 1888

1-vers la Goulette et la Marsa, 2-vers le Bardo, 3-vers le port de Tunis, 4-vers Hammam Lif, 5-vers l'Algérie, 6-gare, 7-prolongement prévu de la rue Es-sadikia, 8-La hara et la percée Sidi Mehrez, 9-Avenue de la Marine (future Av. Habib Bourguiba)

Source : Dessin de l'auteur sur la base du plan Delamarre-Ferrand-Duret



Enfin, si pour le cas du quartier Grolée les hommes politiques étaient motivés par les élections, dans le cas tunisois, il y avait le projet de colonisation qu'il fallait faire réussir. On a pu noter, à travers les différentes décisions prises, l'intérêt que donnait l'administration coloniale à la percée *Es-sadikia* par opposition au désintérêt qu'elle n'hésitait pas à extérioriser à propos de l'opération *Bab Souika*. En témoigne le refus catégorique, dès le début du processus, de toutes les solutions suggérées pour assainir les quartiers de la médina.

En revanche, le prolongement de la rue *Es-sadikia* comptait établir la liaison entre les ports et les gares de manière à faciliter l'acheminement des cargaisons depuis l'intérieur du pays jusqu'aux frontières algériennes, d'où son intérêt pour le projet de colonisation (fig. A.3.15). « Une telle configuration, explique Daniel Rivet, répond à des calculs stratégiques, mais correspond surtout à la nécessité d'évacuer vers les ports les richesses naturelles de l'intérieur : l'alfa, l'écorce des chênes-lièges, les vins, primeurs et agrumes, les phosphates et autres minerais. Ce drainage des ressources de la terre et du sous-sol du vieux Maghreb remanie profondément la hiérarchie urbaine multiséculaire » (Rivet, 2002, p. 285).

A.3.5. Conclusion :

À la fin du XIXe siècle et à l'instar de plusieurs villes occidentale et orientales, Tunis subissait les désavantages de son urbanisme organique relativement immuable. L'hypertrophie démographique, la surdensité, l'insuffisance de ses équipements sanitaires entre hôpitaux et services municipaux et l'invasion épidémique rendaient difficile la vie dans les quartiers insalubres de la médina. Une série de réformes en matière d'hygiène est donc mise en œuvre par les beys et leurs ministres. Avec la promulgation d'une succession de textes de loi organisant les différentes pratiques urbaines entre nettoyage, construction et stationnement, on assiste à la fin du XIXe siècle à la naissance du principe de « l'utilité publique » qui, à son tour, a donné lieu à la notion de « voie publique ». Celle-ci n'est plus la copropriété des habitants d'un même quartier qui veillent sur son nettoyage et la façonnent conformément aux restrictions du voisinage. Le conseil municipal et le conseil de police nouvellement fondés se chargent d'assumer le nettoyage des rues et le maintien de l'ordre contre une taxe municipale. La rue de la médina a ainsi changé de statut et est devenue peu à peu l'objet d'un contrôle

administratif que les habitants, toutes nationalités et religions confondues, avaient de la peine à accepter.

En 1881, l'arrivée du protectorat français a exigé la reconstitution du conseil. La structure bicéphale de la nouvelle administration s'est caractérisée par une tension entre un protecteur/colonisateur qui cherchait à affirmer son autorité et des protégés/colonisés qui se voyaient réduits à de simples signataires des décisions prises par le corps ingénieur étranger. Les répercussions d'une telle situation se sont traduites au niveau de la gestion urbaine par un hiatus flagrant entre une ville moderne en plein essor et une autre ancienne vouée au délabrement. En 1887, l'administration a décidé de faire traverser deux quartiers de la médina par deux percées censées améliorer les conditions d'hygiène et la circulation mécanique. L'insuffisance financière a mis fin à ce projet. Par contre, l'étude du dossier a mis en relief le désintérêt du colonisateur à investir dans l'assainissement de la médina, contrairement à son engagement dans la promotion de la ville européenne qui, vu le régime des *habous* appliqué aux vergers du nord, du sud et de l'ouest de la médina, devait se limiter au sol vaseux compris entre le lac de Tunis et les remparts de la ville indigène.

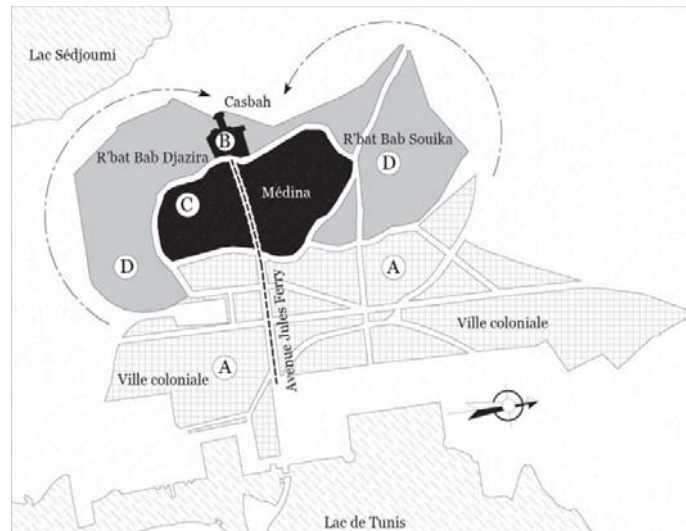
Même s'il n'y a pas eu de suite à la proposition Delamarre-Ferrand-Duret, l'idée de percement a quand même marqué l'esprit administratif en attirant son attention sur certaines urgences : réduire au maximum l'action des musulmans indigènes dans le conseil, débarrasser la *djamia des habous* de son contrôle sur la propriété foncière et trouver une solution urgente au problème d'expropriation. Pour garantir le paiement continu des taxes, elle a multiplié, d'une part, l'action de sa police dans l'espace urbain et, d'autre part, les projets d'amélioration des conditions de vie dans la médina. Dans ce qui suit, on parcourra ces projets où on verra tantôt adoptée, tantôt rejetée, l'idée du percement massif conjointement aux sens donné à la modernité, ou encore à la modernisation urbaine.

A.4. Essais d'aménagement de la ville de Tunis et évolution de la « théorie » de la percée dans l'imaginaire administratif (1914-1948)

A.4.1. Situation urbaine à la veille de la Première Guerre mondiale

Fig. A.4.1 : La nouvelle répartition spatiale de Tunis à la veille de la 1^{ère} GM.

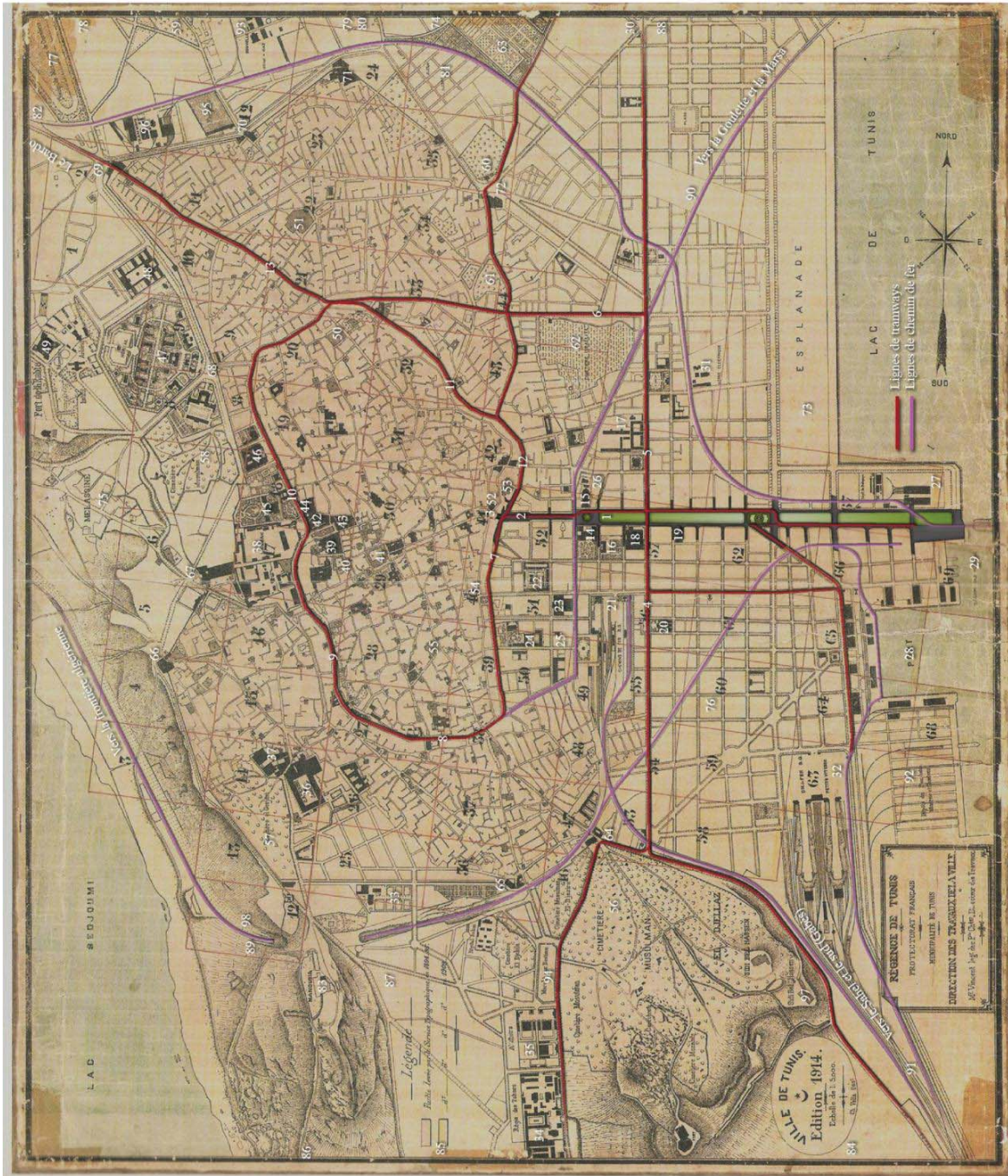
A : Ville européenne – centre des affaires
B : la Casbah francisée – centre administratif
C : Noyau historique inchangé
D : Faubourgs pratiquement inchangés aussi.
 L'idée d'un raccourci reliant directement la ville coloniale à la casbah vient de l'obligation de contourner les deux faubourgs pour passer du centre d'affaires au centre administratif.
 Source : Dessin de l'auteur



En 1881, la Tunisie devient un protectorat français. L'administration coloniale destinée à prendre en main la gestion de la ville n'a fait que poursuivre le schéma préalablement tracé par les beys. Autrement dit, pour gérer la cité elle a continué à multiplier les règlements et les moyens de surveillance qui, au fond, privilégient l'avenir de la cité européenne et du projet colonial au détriment de la ville indigène. La médina continue à abriter la majorité de la population de la ville et reste relativement écartée des priorités du nouveau conseil municipal. Pour l'assainir, les autorités ont voulu procéder à la Haussmann. Manquant de ressources financières et préférant investir dans les chemins de fer reliant l'intérieur du pays à la capitale et aux frontières algériennes, le projet d'assainissement des quartiers insalubres de la médina est constamment reporté. De son côté, la ville européenne a continué à se développer en se dotant des services nécessaires entre bureaux, boutiques, lieux de loisir et résidences. Quant à la casbah, elle est colonisée par les Français qui y ont installé leurs casernes et leur appareil technico-administratif. Du coup, entre le quartier des affaires situé au cœur de la ville européenne et le quartier administratif aménagé dans la casbah, l'étendue de la médina est devenue un obstacle qu'il fallait contourner pour passer d'un quartier à l'autre, d'où les premières réflexions sur la possibilité d'une grande percée est-ouest de la médina (fig. A.4.1).

Fig. A.4.2: Tunis 1914

Source : (Ammar, 2010, 99)
 Direction des travaux de la ville, Plan
 de M. Vincent (Ingénieur des Ponts
 et Chaussées, Directeur des Travaux)
 - Archives municipales de Tunis
 Echelle du document original 1/5000
 Format : 84*70,95cm
 Nomenclature et coloriage par
 l'auteur - 2012



- 1-Avenue Jules Ferry
- 2-Avenue de France
- 3-Porte de France
- 4-Avenue de Carthage
- 5-Avenue de Paris
- 6-Avenue de Londres
- 7-Avenue Al-Djazira
- 8-Avenue Bab El-Jadid
- 9-Boulevard Bab Manara
- 10-Boulevard Bab Bhar
- 11-Rue Bab Carthagine
- 12-Rues des nautains
- 13-Rue Bab Soudoun
- 14-Consulat de France
- 15-Cathédrale
- 16-Dames de Sion
- 17-Lycée Carnot
- 18-Théâtre et Casino
- 19-Théâtre italien
- 20-Municipalité
- 21-Gare Bône Guelma
- 22-Postes et télégraphes
- 23-Marché central
- 24-Ecole Jules Ferry
- 25-Temple protestant
- 26-Eglise grecque
- 27-Depots de tramway
- 28-Port de Tunis
- 29-Bassin des voiliers
- 30-Vers l'Institut Pasteur
- 31-Usine électrique
- 32-Chemin de fer Bône Guelma - Gare de Petit viteaux.
- 33-Hopital Italien
- 34-Régie des tabacs
- 35-Ahannone
- 36-Caverne Saussier
- 37-College El-Aloui
- 38-Cashah
- 39-Djihad
- 40-Hopital Sinitki
- 41-Mosquée Zitouna
- 42-Direction des finances
- 43-Direction des travaux publics
- 44-Direction de l'Agriculture
- 45-College Soudki
- 46-Palais de Justice
- 47-Hopital civil français
- 48-Prison
- 49-Fort de la Rabta
- 50-Mosquée Sidi Mehrez
- 51-Mosquée Sidi El-Habib
- 52-Consulat d'Angleterre
- 53-Consulat d'Italie, Collège Italien
- 54-Consulat d'Espagne
- 55-Mosquée Essabaghime-s
- 56-Cimetière El-Djillaz
- 57-Cimetière Bab El-Gorjani
- 58-59- Cimetières musulmans
- 60-Cimetière Sidi Bslil
- 61-Cimetière Sidi Souffian
- 62-Cimetière israélite
- 63-Cimetière catholique
- 64-Bab Alroua
- 65-Bab El-Falla
- 66-Bab Sidi Kasim
- 67-Bab Sidi Abdallah
- 68-Bab El-Aloji
- 69-Bab Soudoun
- 70-Bab Abdesselem
- 71-Bab El-Assel
- 72-Bab El-Khadra
- 73-Esplande
- 74-Vers le parc du Belvédère
- 75-Quartiers Mellassine-s
- 76-Quartier de la Petite Sicile
- 77-Champ de manœuvre de Cavalerie
- 78-Vers la Caverne Fougemol
- 79-Vers l'hôpital militaire
- 80-Vers le futur emplacement du quartier Franceville
- 81-Quartier Sans Souci
- 82-Quartier St-Henri
- 83-La Mannoubiya
- 84-Vers Dhoubviva
- 85-Vers Mahildeville
- 86-Vers Butte de Tir
- 87-Montfleury
- 88-Vers la cité-Jardin
- 89-Chemin de fer Bône Guelma de Tunis à l'Algérie
- 90-Chemin de fer de Tunis vers La Goulette
- 91-Chemin de fer de Tunis à Gabès
- 92-Depuis de phosphore
- 93-Nouvelle usine à Gaz
- 94-Marché aux bestiaux
- 95-Réservoir
- 96-Gare des Tramways
- 97-Fort Sidi Bel Hassen Lcheddy
- 98-Pépinière

Fig. A.4.3 : L'avenue Jules Ferry et l'avenue de France vers 1914

Au premier plan, à peine visible, la toiture de la porte *Bab B'har*. Au second plan, l'avenue de France suivie par l'avenue Jules Ferry qui commence avec la cathédrale de St-Vincent-De-Paul (les deux tours). Au dernier plan, tout au fond le Lac de Tunis.



Fig. A.4.4 : L'avenue Gambetta vers 1914

À droite, l'esplanade au bord du Lac de Tunis. À gauche, garages, entrepôts et constructions ouvrières. Cette avenue ne tardera pas à devenir l'artère administrative de la ville.

Source : collection privée de Jellal Benna.



À la veille de la Première Guerre mondiale, Tunis est désormais bloquée à ses points cardinaux (fig. A.4.2). À l'est, la ville européenne ne pouvait plus aller au-delà du lac et son port. Marquée par l'apparition de nombreux services comme le marché central, la gare de Tunis, le bureau de poste, le tramway, etc., la ville coloniale continue à se densifier, néanmoins, elle reste relativement sous-peuplée comparée à la médina qui absorbe un peu plus de la moitié de la population. Son avenue principale : Jules Ferry, rivalise avec d'autres perpendiculaires du point de vue de l'attraction. L'artère avenue de Paris/avenue de Carthage s'anime par des cafés, des boutiques de mode, des résidences et des hôtels comme le Majestic construit par l'architecte français Paul Baron en 1912. L'avenue Gambetta se dessine, mais reste relativement dominée par les entrepôts de par sa proximité avec le port de Tunis. L'avenue Jules Ferry garde sa supériorité grâce à de nombreuses fondations qu'on doit à des architectes et artistes italiens et français. On cite à titre d'exemple le beau théâtre municipal construit par l'architecte principal de la Direction des travaux publics de la ville (1884-1900) Jean-Émile Resplandy entre 1900 et 1902. Toutes ces constructions nouvelles sont faites dans des styles européens variant entre le néoclassique, l'art nouveau, le style Beaux-Arts et néo-mauresque ou orientaliste. Grâce à ce programme, une sociabilité nouvelle est née dans la ville coloniale.

À l'ouest, sur les hauteurs de la Casbah, les constructions administratives continuent à densifier les lieux. En 1900, est construit le Palais de Justice par Resplandy. L'architecte Raphaël Guy est chargé de concevoir le Ministère des Affaires religieuses en

1910. L'extension du Ministère des Finances est confiée à la même personne en 1915. À ces établissements administratifs s'ajoutent les services de santé et d'enseignement de la *Rabta*, sans oublier les casernes. La majorité de ces constructions sont faites dans une esthétique arabisante par contraste aux formes adoptées dans la ville européenne (fig. A.4.5). Ce choix, que certains justifient par un souci d'intégration, semble avoir d'autres interprétations qui, par référence à François Béguin, appuient l'idée d'un « style de protecteur » que les autorités françaises voulaient présenter comme une réconciliation entre les cultures arabo-musulmane et française, voire un anesthésiant pour les indigènes qui voyaient l'empreinte architecturale coloniale signer profondément leur paysage urbain.

Au nord, l'aménagement du parc du Belvédère, embelli par le casino de l'architecte Resplandy en 1901, bloque le développement de la ville dans ce sens. Au sud, c'est le vaste cimetière musulman *El-Jallaz* qui empêche l'étalement urbain d'aller dans cette direction.

Fig. A.4.5 :
Ministère des
finances – extension
1915.

Architectes : Raphaël
Guy. L'édifice adopte
ce que son architecte
appelle l'architecture
arabe moderne. Selon
Source :
Photographie de
l'auteur – Décembre
2011.

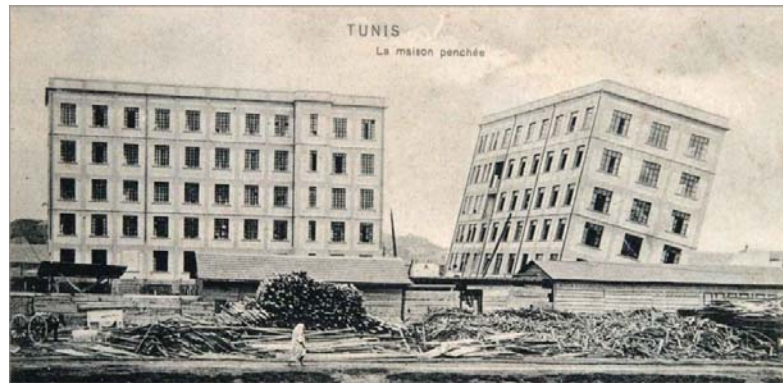


La ville s'est développée lentement tout au long du premier conflit mondial. Par contre elle a changé radicalement dès la fin de la guerre quand le colonisateur français avait mis en route une stratégie de peuplement intensive. « Tout en s'attachant à franciser les éléments déjà établis en Tunisie, les Autorités françaises se sont efforcées d'amener des Français de la Métropole afin de les installer dans le pays, en mettant à leur disposition des terres à mettre en valeur. L'effort de colonisation, arrêté pendant toute la durée des hostilités, fut alors repris. Un projet élaboré au cours de l'année 1919 se fixa pour objectif d'installer chaque année un minimum de cent familles d'agriculteurs français sur le sol tunisien. Encore fallait-il disposer de terres à allotir. La Direction de l'agriculture les trouva dans celles qui faisaient encore partie du domaine privé de l'État, mais aussi dans celles qu'elle put acheter à des particuliers grâce aux dotations dont

bénéficia le Fonds de colonisation au lendemain de la guerre » (Sebag, 1998, p. 400). Avec cette stratégie de francisation des terres agricoles, plusieurs paysans à l'intérieur du pays se sont vus séparés de leurs terrains moyennant un prix symbolique. Croyant pouvoir faire fortune avec cet argent en s'installant dans l'une des villes côtières que le colonisateur ne cesse d'industrialiser, ils n'hésitaient pas à abandonner leur bled pour s'aventurer dans les grandes villes. On assiste tout au long de la période de l'entre-deux-guerres au phénomène de l'exode rural, surtout vers la capitale. Le Tunis européen subit alors une extension sans précédent et le Tunis arabe change radialement de structure sociale avec l'arrivée des paysans. Le contraste devint flagrant et a nécessité, par conséquent, une réflexion sérieuse de la part de l'administration qui voit apparaître les pathologies urbaines et constructives de toutes sortes, aussi bien dans la ville indigène qu'européenne (fig. A.4.6).

Fig. A.4.6 : Phénomène de tassement

Les immeubles construits à la hâte sur le sol vaseux des terres situées à l'est de la médina affichent souvent ce genre de problèmes. A l'ouest de la médina se trouve par contre un sol meilleur. Les vergers situés aux environs de Tunis deviennent du coup l'objectif des promoteurs et de l'administration coloniale.
Source : collection privée de Jellal Benna.



A.4.2. Plan de Victor Valensi et l'appel à la conscience patrimoniale (1920) :

En mai 1919, la municipalité de Tunis chargea son architecte-conseil Victor Valensi (1883-1977), un juif tunisien fils de Raymond Valensi¹ (1847-1942) de dresser le plan d'aménagement de Tunis. Victor Valensi est diplômé de l'École des Beaux-Arts de Paris en 1913. Il obtint son agrégation d'architecte DPLG grâce au projet de la grande synagogue de Tunis qu'il proposa pour un concours lancé par le mécène Daniel Iffla. Dans l'exposition des arts décoratifs de 1925, l'architecte fut chargé de concevoir le pavillon de la Tunisie. Qualifié d'architecte orientaliste, il est aussi l'auteur de *L'habitation tunisienne* (1923).

¹ Architecte exerçant en qualité de vice-président de la municipalité de Tunis (1883-1887).

Dans une notice conservée à la Bibliothèque Nationale de Tunis (BNT)¹, Valensi cite cette intervention dans le cadre de la loi française du 14 mars 1919² qui « oblige les villes de France à dresser, d'ici 3 ans, leur plan d'aménagement et d'embellissement »³. Le parti de l'architecte était clairement défini dès le début de son rapport : miser sur « les éléments de l'ancienne ville à conserver ». Valensi avait en effet une perception autre de la ville indigène dont il qualifie l'urbanisme de « supérieur »⁴ et d'un « tout invisible », ayant son « caractère » propre, son « unité », son « étendue » et son « isolement » ; il recommande à ce que la médina « reste toujours ce qu'elle est. N'y touchons qu'avec la plus grande prudence ». Les percées brutales sont donc catégoriquement rejetées et le terme n'apparaît que rarement dans le texte de l'auteur pour désigner des ruelles n'excédant pas les 4.5 m de largeur⁵. Il s'agit d'interventions réduites qui, selon Valensi, « ne peuvent faire l'objet d'un programme nettement défini ; elles seront solutionnées, au jour le jour, d'après les besoins du moment et les facilités d'exécution » (fig. A.4.8). Mieux encore, il appelle à adapter l'aménagement de la ville coloniale « au pays, à son esprit et à son architecture ». Ceci explique en partie la nature du tracé introduit au damier de la ville européenne que l'architecte voulait un rappel à la ligne courbe du tissu médinal (fig. A.4.7). En effet, pour Valensi, c'est dans la ville neuve toujours en gestation qu'il est possible d'ouvrir des voies reliant le centre-ville aux futures extensions. Tout en essayant d'échapper au construit où l'intervention demeure plus couteuse, Valensi essaye de s'éloigner de l'encombrement de l'avenue Jules Ferry pour créer un vrai centre urbain. Dans l'emplacement du cimetière israélite, l'architecte prévoit un hôtel de ville extensible qui donne sur un large square cerné par des immeubles de haut standing. Son idée est de répartir la fonction administrative autour du nouvel hôtel de ville pour finalement doter le quartier européen de sa propre unité administrative. De cette manière, il compte résoudre le problème du raccourci (percée) à faire entre la casbah et la ville coloniale.

¹ Notice sur le projet d'aménagement, d'embellissement et d'extension de la ville de Tunis – Victor Valensi, BNT, RBV 663-6552.

² Il s'agit des lois Cornudet de 1919 et de 1924 qui exigent que toute ville excédant les 10000 habitants doive procéder à l'établissement d'un plan communal général. Le plan doit indiquer l'état existant de la ville et préciser les nouvelles rues à créer. L'auteur du plan doit aussi prendre en considération les opérations à faire pour promouvoir l'hygiène et la conservation du patrimoine archéologique de la ville.

³ Dans ce qui suit, les extraits, sauf en cas de précision, proviennent de la notice rédigée par Valensi.

⁴ On a vu que ce qualificatif a été assigné à l'urbanisme de correction. Avec Valensi, on assiste à une requalification des systèmes de valeurs.

⁵ Cette dimension, largement suffisante pour les travaux d'hygiène, était une astuce pour contrecarrer la réglementation en vigueur qui permet d'ajouter un étage de plus aux habitations, dans le cas où la largeur de la voie excède les 4.5 m. Pour Valensi, le fait que les maisons de la médina disposent pratiquement toutes de patios, ceci permet l'aération systématique de la ville ancienne tout entière.

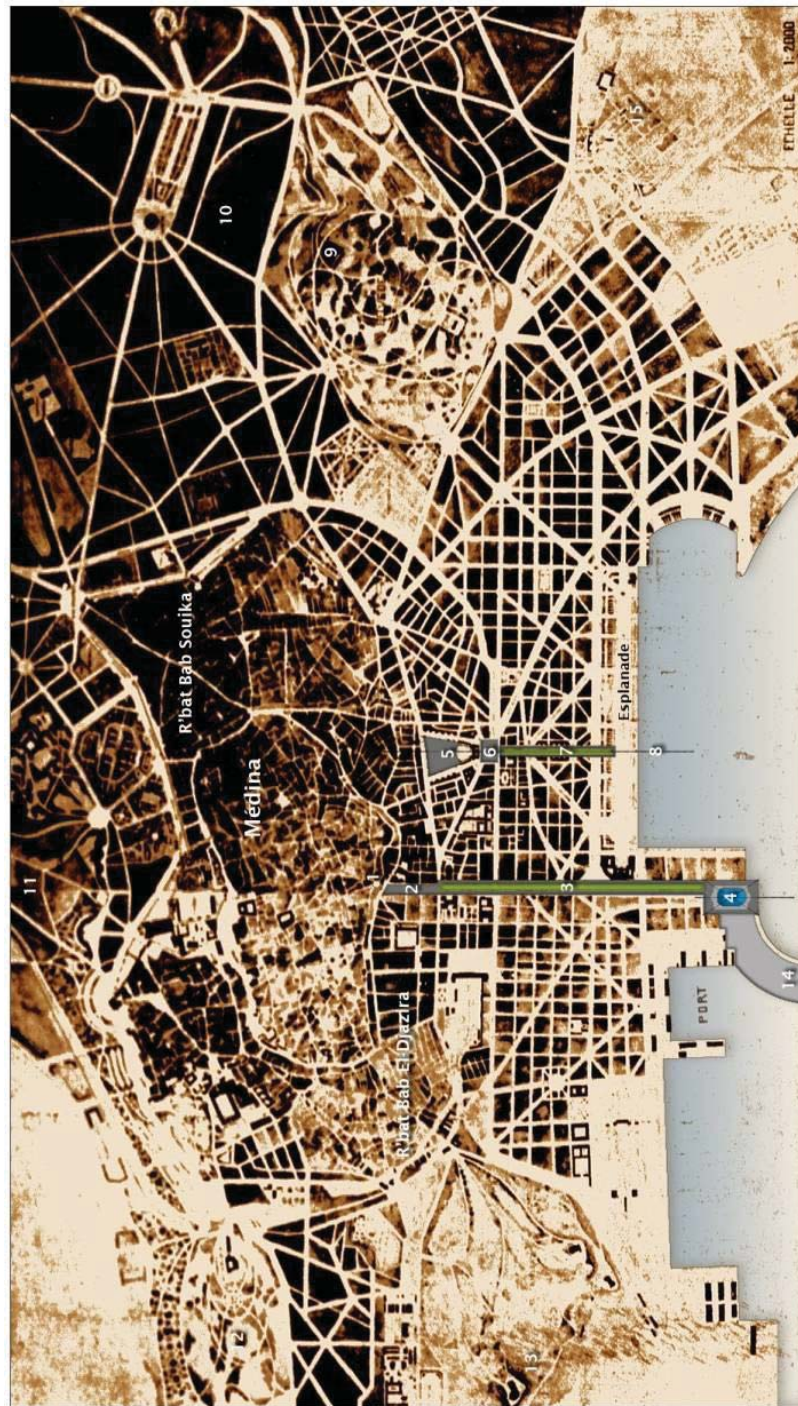


Fig. A.4.7 : Plan Victor Valensi – Proposition pour l'aménagement de Tunis 1920

1-Place de la Bourse, Bab El-Baher, 2-Avenue de France, 3-Avenue Jules Ferry, 4-Bassin – promenade du port, 5- Nouveau centre urbain : emplacement du nouvel Hôtel de Ville, 6-Square, 7-Nouvel axe –promenade, 8-Façde maritime de Tunis –Esplanade, 9-Parc du Belvédère, 10-Futur étalement urbain vers le nord, 11-jardins promenades, 12-Saïda Mannoubiya, 13- Cimetière El-Djallez
 Source : Notice sur le projet d'aménagement, d'embellissement et d'extension de la ville de Tunis – Victor Valensi, Bibliothèque nationale de Tunis, RBV 663-6552 - Coloriage et nomenclature par l'auteur -2012

Pour ce qui est de l'avenue Jules Ferry, l'architecte propose de prolonger l'aménagement de l'axe jusqu'au port, où il compte aménager « un môle formant éperon vers le lac » (fig. A.4.9). Il prévoit un socle doté d'un bassin entouré de réverbères, pylônes, sièges, etc., qu'il rattachera à l'esplanade donnant sur le lac. De cette manière, Tunis aura une véritable façade maritime. L'esprit de promenade se voit dans la ligne

courbe et à la création des points de rencontre. Voulant faire de même au sein de la médina, Valensi songe à transformer les patios des maisons en ruines en stations de repos.

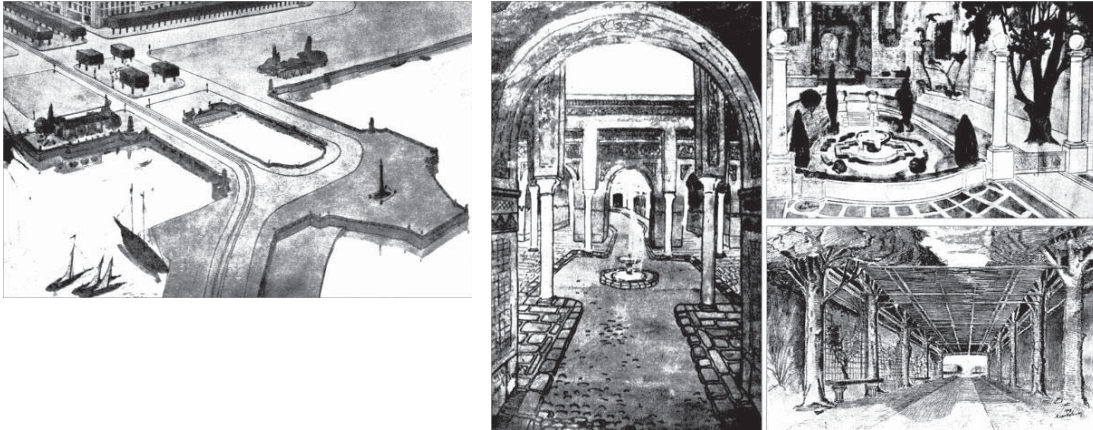


Fig. A.4.8 : (à droite) Traitement des mini-percées par V. Valensi (1920)

Certaines cours des habitations de la médina seront transformées en placettes publiques.

Certaines avenues de la ville européenne seront ombragées à la manière des ruelles de la médina

Fig. A.4.9 : (à gauche) Aménagement prévu par Valensi pour l'extrémité de l'avenue Jules Ferry (1920).

Source : Aquarelles de V. Valensi. Notice sur le projet d'aménagement, d'embellissement et d'extension de la ville de Tunis – Victor Valensi, BNT, RBV 663-6552

Au bout du compte, le projet n'a pas eu de suite. Qualifiée de « trop Beaux-Arts » avec une exagération de son aspect esthétique au détriment de la dimension économique du plan, l'administration décide de rejeter la proposition de Victor Valensi. On partage par contre l'avis de Serges Santelli qui voit que « nul ne s'en étonnera quand on connaît le peu d'intérêt pour toute culture urbaine, à l'époque, des ingénieurs et topographes responsables du développement de la ville. En simplifiant, on pourrait dire que le projet de Valensi est un projet d'architecte, qui doit se confronter à la culture d'ingénieur des décideurs et gestionnaires de la ville » (Santelli, 1995, p. 77). Quant à J. Abdelkafi, il estime que l'intervention de Valensi en dépit de son importance est assimilable à une muséification de la médina. Élevée au rang d'un joyau urbain que l'architecte voulait garder intact, la ville indigène se trouve réduite à un musée à grande échelle. En réalité, en muséifiant la médina, Valensi ne ferait qu'accélérer sa mort.

Somme toute, même si restée comme simple réflexion sur papier, la proposition de Valensi avait l'initiative de regarder la ville comme un tout exposé à d'innombrables problèmes. Pour la première fois, la valeur de la médina est jugée en fonction de ses dimensions historiques et sociales.

En dépit de la décision prise, les remarques de Valensi ont provoqué certains esprits concernés par la conservation de la médina, dont le Directeur des antiquités et arts

et le docteur Charles Nicolle. Ce dernier semble avoir bien cerné les vrais problèmes de la médina et s'est exprimé publiquement à ce sujet dans son article « La destruction de la Tunis arabe, les arguments des démolisseurs » qu'il publia dans la dépêche tunisienne du 9 avril 1921. Laissons-le s'exprimer :

« Derrière le masque d'hygiène nous ne voyons qu'intérêt ou ignorance. La maison arabe, la rue arabe, la ville arabe, ne sont nullement malsaines. [...] **Ce que la rue perd, la cour aisément le gagne...** [...] Ce qui est nuisible, ce sont les mauvaises habitudes de vie des locataires. Est-ce que les Européens y échappent ? La plus pauvre chambre arabe avec ses murs nus et froids et son inconfort évident, l'emporte encore au point de vue de l'hygiène sur ces cabanons où la ladrerie bourgeoise d'occident loge aux combles des demeures ses domestiques, et les pires taudis à Tunis sont ceux des Italiens pauvres et des Maltais. [...] les défenseurs du vieux Tunis et de l'incomparable décor tunisien n'ont jamais pensé retarder une évolution bienfaisante ; ils demandent la sauvegarde des façades des rues, de ce qui fait l'agrément du visiteur et plus encore la joie quotidienne de l'habitant. Qu'on transforme l'intérieur des immeubles, qu'on perce les cours de fenêtres, que l'hygiène et le confort y détrônent l'obscurité et l'entassement. [...] **Ils demandent qu'avant de créer du nouveau on connaisse l'ancien, qu'on le conserve, qu'on le copie.** Ils dénie à des spéculateurs le droit de parler de l'hygiène. [...] l'Hygiène ne saurait servir de prétexte au mercantilisme, ni d'excuse à la laideur »¹.

Enfin, s'il y a eu un réel profit gagné du plan Valensi et des réactions provoquées, c'est sans doute la promulgation des décrets du 3 mars 1920 et du 13 septembre 1921 relatifs à la délimitation de trois zones de préservations dans la médina de Tunis et ses faubourgs, où les futures transformations de plan et d'aspect ne sont plus autorisées.

A.4.3. Du plan Prost (1930) au plan Chevaux et Eloy (1933) : de la percée séparatrice aux multiples percées réduites

À peine quelques années écoulées, la Municipalité de Tunis tourne la page sur le plan Valensi et entre dans une nouvelle phase guidée par les nouveaux règlements de la métropole. À Paris, les lois du 14 juillet 1924 et du 14 mai 1932 donnent lieu au plan Prost présenté en 1934. À Tunis, l'administration décrète le 25 janvier 1929 une loi relative à l'établissement « d'un plan d'alignement pour l'ensemble d'une agglomération urbaine et de sa zone d'extension ». Selon ce plan, la commune de Tunis doit procéder à

¹ ANT, « Plan d'aménagement de la ville de Tunis 1934 », Série : SG, S/Série : SG2, Carton : 31.

l'établissement de son plan d'aménagement, fixer son périmètre urbain et prévoir ses zones d'extensions. Pour ce faire, la municipalité crée un Service d'urbanisme dirigé par un ingénieur en chef des travaux publics : M. Chevaux, sous l'autorité du directeur des travaux de la ville : Gaston Eloy. Les deux sont alors chargés de dresser le nouveau plan en question. Néanmoins, avant d'y arriver, un événement important mérite d'être commenté. Il s'agit du dégagement de la porte de France, l'élargissement de la place de la bourse et l'érection de la statue du Cardinal Lavigerie.

- **Projet d'élargissement de la place de la bourse et d'érection de la statue du Cardinal Lavigerie : la genèse de l'espace de la manifestation citoyenne**

En date du 18 février 1924, un projet de décret pour « l'expropriation de la porte de France » en vue d'agrandir la place de la bourse et d'élargir la rue des Maltais est mis en route par la présidence de la Commune de Tunis¹. Le Conseil municipal justifie sa décision par les deux points suivants : « Considérant, d'une part, qu'au point de vue de l'esthétique, il importe de dégager la porte de France des immeubles qui y sont immédiatement contigus. Considérant, d'autre part, qu'il y a lieu dans l'intérêt de la circulation publique d'élargir la rue des Maltais à son débouché sur l'Avenue de France ».

Pour se faire, une série d'immeubles à exproprier a été précisée dans le texte du décret et indiquée sur un plan d'accompagnement (fig.A.4.10).

Fig. A.4.10: Plan d'expropriation pour l'agrandissement de la place de la Bourse (1924)

En jaune : les parties à exproprier

Échelle du document original 1/500

Source : ANT, Série : SG, S/Série : SG2, Carton : 20, Dossier : 30



Une année après, au moment de la célébration du centenaire de la naissance du Cardinal Lavigerie, le gouvernement français décide d'ériger une statue « en l'honneur du

¹ ANT, « Projet de l'expropriation des immeubles contigus au Bab El-Baher (ou porte de France) par la municipalité de Tunis en vue de son dégagement et de l'agrandissement de la place de la Bourse », Série : SG, S/Série : SG2, Carton : 20, Dossier : 30.

grand français qui a été, avec Gambetta et Jules Ferry, l'un des trois meilleurs ouvriers de l'établissement du protectorat en Tunisie »¹. Un comité sélectionné par le 1^{er} ministre et dont faisait partie l'archevêque de Carthage était chargé des préparatifs de cet événement. Le monument prendra place au seuil de la porte de France (place de la bourse), c'est-à-dire à l'entrée même de la ville indigène. Cet emplacement n'était point hasardeux. En effet, avant que la décision finale sur l'emplacement de la statue ne soit prise, il y a eu un temps de négociations entre les membres du Conseil municipal, l'archevêque de Carthage et le Résident général. Les indigènes du conseil étaient d'avis de s'écarter de la place de la bourse et d'ériger le monument dans la place de la résidence, entre la cathédrale et la résidence de France. Ils craignaient la réaction attendue de la population locale qui verra s'implanter une icône du christianisme à l'entrée de la ville arabo-islamique. En revanche, l'archevêque de Carthage et les Européens du conseil voyaient dans la place de la bourse l'endroit idéal pour mettre au même pied d'égalité les symboles renvoyant à Jules Ferry et au Cardinal. Placé sur le même axe que la statue de Jules Ferry, le monument du cardinal lui sera un appel, une continuité, un prolongement de l'œuvre française en Afrique du Nord. Dans une correspondance envoyée par l'archevêque de Carthage – Primat d'Afrique – Alexis au Président de la municipalité : M. Curtelin, l'intention de l'archevêque était suffisamment claire :

« La place de la bourse est au centre de la cité, dit-il ; elle est dès maintenant assez vaste pour recevoir un monument et, enfin, elle est appelée à devenir une de nos plus belles places publiques dès que la porte de France aura été dégagée et que la disposition des immeubles dont l'expropriation va commencer incessamment aura permis de lui donner l'ampleur et les proportions que vous avez voulu pour elle. J'ajoute que la statue y prendra un relief particulier, lorsqu'elle sera vue sous l'encadrement majestueux que lui donnera la porte de France. [...] Son (le cardinal) souvenir s'affirmerait tangible et glorieux au milieu des populations tant musulmanes qu'européennes entre lesquelles sa vie s'est écoulée ».

Effectivement, pressé par les préparatifs de la célébration du centenaire, le conseil a voté positivement en faveur d'une statue à ériger au cœur de la place de la Bourse. Celle-ci sera baptisée « Place du cardinal Lavigerie ». Le monument est réalisé par l'artiste sculpteur Vézien, ancien élève de la villa Médicis², alors que son socle est confié

¹ANT, « Célébration du centenaire du Cardinal Lavigerie et participation du directeur général de l'intérieur à l'érection d'une statue dudit Cardinal », Série : SG, S/Série : SG2, Carton : 18, Dossier : 6.

² Municipalité de Tunis, Directions des services administratifs, Conseil municipal, Extrait du registre des délibérations, Exercice 1925, session du 7 novembre 1925, - ANT, Ref. Archi. : Série : M, S/Série : M5, Carton : 11, Dossier : 2.

à l'architecte Victor Valensi, auteur du plan du 1920. Brandissant sa croix dans le ciel de la médina en lui tournant le dos, le cardinal a été représenté dans une posture assez provocatrice pour susciter la colère des musulmans indigènes (fig. A.4.11). Evidemment, une telle décision n'a pu se concrétiser sans qu'il y ait des tiraillements avec la population locale. Les musulmans ont vu dans ce geste une insulte qu'il fallait honnir. Les étudiants de l'École coranique la *Zitouna*, guidés par leurs maîtres, ont manifesté sur les lieux. Leur action a été avortée par les forces de l'ordre et n'a pu empêcher l'érection de la statue dans l'endroit voulu. Néanmoins, cette réaction qui n'est pas la première en son genre¹ a donné lieu à une pratique nouvelle qu'on n'observait pas auparavant dans les rues ou les places de la médina, à savoir, la protestation en plein public contre le pouvoir en place. Cette tentative, quoique avortée, provoquera d'autres marches le long de la même avenue qui peu à peu devient l'entité à laquelle s'adresseront les Tunisiens pour exprimer leur colère contre l'injuste du colonisateur.



Fig. A.4.11 : Place du Cardinal Lavignier (ancienne place de la bourse) - 1925.

Source : Photothèque de la Bibliothèque de la médina sise à Dar Ben Achour.

■ Plan d'Henri Prost (1930) : la percée comme séparation entre l'ancien et le moderne

On a déjà eu l'occasion d'avoir une idée sur l'urbanisme d'Henri Prost en étudiant le cas de la percée au Maroc. Prost est l'un des adeptes de la nette séparation entre le monde indigène et le monde européen. Cette solution avait ses avantages et ses inconvénients qu'on résume dans le fait de laisser intactes les médinas tout en les privant de toute forme de modernisation. Les méfaits de cet abandon se sont avérés d'égal danger comparés au percement massif.

¹ Avant cet événement, il y a eu d'autres manifestations tunisiennes contre la célébration des fêtes chrétiennes en pleine avenue ou encore lorsque la statue de Jules Ferry a pris place à proximité du port. Rapidement avortées, ces manifestations n'ont pas fait autant de bruit comparées au moment de l'érection de la statue du Cardinal.

Après le succès qu'ont connus les plans de Casablanca et de Paris, Prost est invité par l'administration de Tunis pour trouver une solution aux problèmes d'aménagement de la ville. Il propose ainsi un premier dessin où figure l'« état actuel avec les transformations envisagées par le Service d'urbanisme » et un second intitulé « 1^{er} essai – Schéma d'un aménagement établi sur un plan de fond sans garantie d'exactitude » qui représente sa vraie proposition. Les deux dessins sont faits depuis la métropole et l'architecte ne s'est jamais rendu à Tunis. Ceci renseigne sur l'une des caractéristiques des plans d'urbanisme de l'époque, ceux qui sont faits à distance sur la base d'une information écrite ou un dessin plus ou moins détaillé des lieux.

À première vue, le premier dessin (fig. A.4.13) tend à reprendre la percée le long de la rue *Sidi Mehrez*, déjà envisagée dans le dossier Delamarre-Ferrand-Duret. En effet, au début des années trente, le Service d'urbanisme fraîchement fondé a dû faire face aux contestations répétitives des habitants qui ne veulent plus se fier aux promesses inabouties de l'administration. Les intentions des ingénieurs du Service sont alors confiées à Prost pour les adapter à son plan. Fidèle au principe du percement, l'administration projette une véritable avenue le long de la rue *Sidi Mehrez*, allant de la place *Bab Souika* à la place du Cardinal. Toute au long de cette voie et de part et d'autre de celle-ci, des constructions nouvelles essayent d'épouser un tracé régulier rappelant celui de la ville nouvelle. Une autre percée verticale reliant *Bab Carthagéna* à *Bab Alûj* coupe la nouvelle avenue en son milieu, où est aménagé un espace vert (fig.A.4.12). Enfin, une troisième percée est prévue entre *Bab Carthagéna* et *Bab El-Khadra* qui sera bordée par de nouvelles constructions sur toute sa longueur. Selon le schéma de Prost, cette intervention risque de défigurer un vaste champ de la ville ancienne. En revanche, la ville européenne est presque intouchée. Y est seulement élargie la perpendiculaire formée par l'avenue de Carthage – avenue de Paris et prolongée jusqu'aux périphéries du belvédère où elle débouche sur un nœud de distribution au nord-est de la ville. Quelques places publiques, sorte de mini-centres, sont prévues dans la zone incluse entre l'avenue de Paris et l'avenue Gambetta. Cette dernière est prolongée jusqu'au point de distribution et agrémentée par une série de palmiers, pour donner lieu à une grande promenade et à la nouvelle façade maritime de Tunis (fig.A.4.13).

Fig. A.4.12 : Portion du plan Prost (A sur fig.A.3.10) – Intervention envisagée au niveau de la Hara par le Service d'urbanisme de la ville
 1-Avenue-Percée- projetée le long de la rue *Sidi Mehrez*, 2- Percée *Bab Carthagéna – Bab Alùj*, 3-tracé se substituant au tissu de la Hara, 4-Place de la Bourse, 5-Avenue de France, 6-Mosquée *Sidi Mehrez*, 7-Place *BabSouika*, 8-Bab *Carthagéna*, 9-*Bab Alùj*, 10-vers le noyau central de la médina.

Source :CAA (Paris)

Fonds Prost, Henri (1874-1959) (1927-1930). (Objet PROST-F-27 Dossier 343 AA 25/1 Doc. HP-PHO-043-01-06)

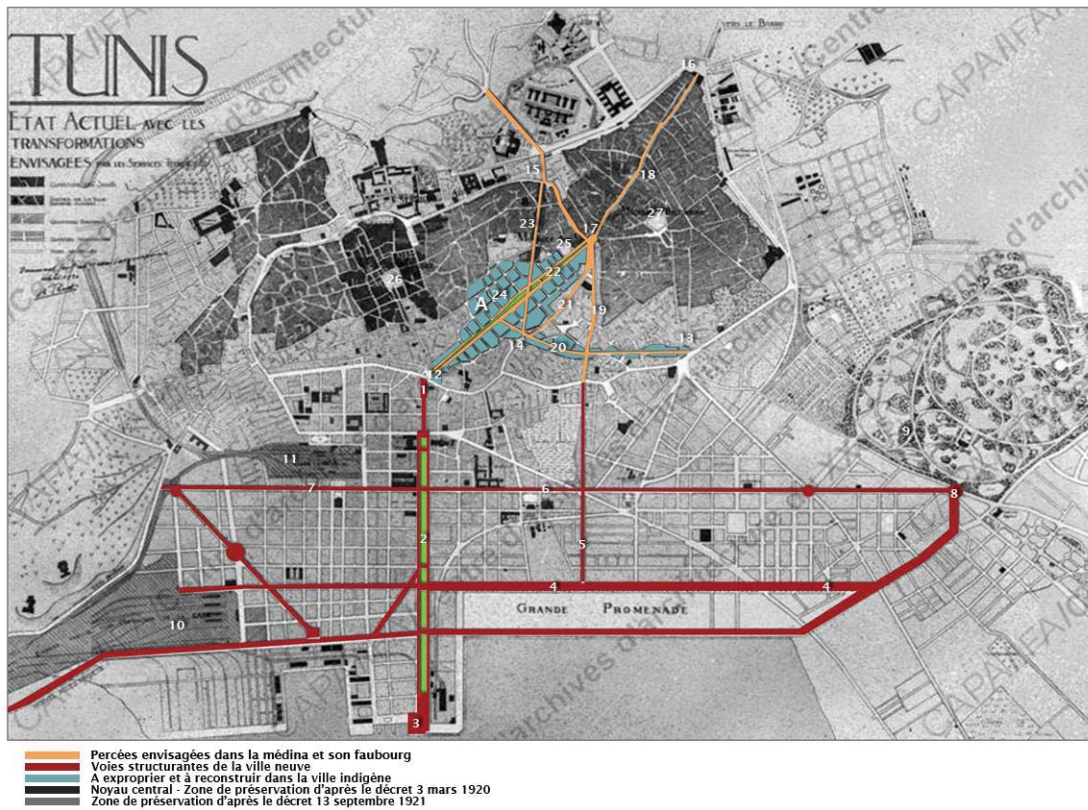
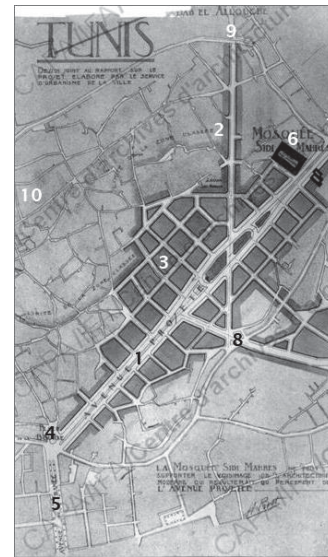


Fig. A.4.13 : Plan Prost – Dessin I : État actuel avec les transformations envisagées par le Service d'urbanisme :
 1-Avenue de France, 2-Avenue Jules Ferry, 3-Quais du port, 4-Avenue Gambetta, 5-Avenue de Londres, 6-Avenue de Paris, 7-Avenue de Carthage, 8-nœud de distribution, 9-Parc du Belvédère, 10-Gares des marchandises, 11-Gare des voyageurs, 12-Place de la bourse –Bab El-Baher, 13-Bab Al-Khadra, 14-Bab Carthagéna, 15-Bab Alùj, 16-Bab Saâdoun, 17-Place BabSouika, 18-Rue Bab Saâdoun, 19-Rue de Malta, 20-Percée Bab Carthagéna –Bab Al-Khadra, 21-Rue Carthagéna, 22-Percée rue Bab Souika, 23-Percée Bab Carthagéna-Ba bAlùj, 24-La Hara, 25-Mosquée Sidi Mehrez, 26-Mosquée Zitouna.

Source : CAA du XXe siècle , Fonds Prost, Henri (1874-1959)-(1927-1930).. (Objet PROST-F-27. Dossier 343 AA 25/1. Doc. HP-PHO-043-01-05) – Nomenclature et coloriage par l'auteur

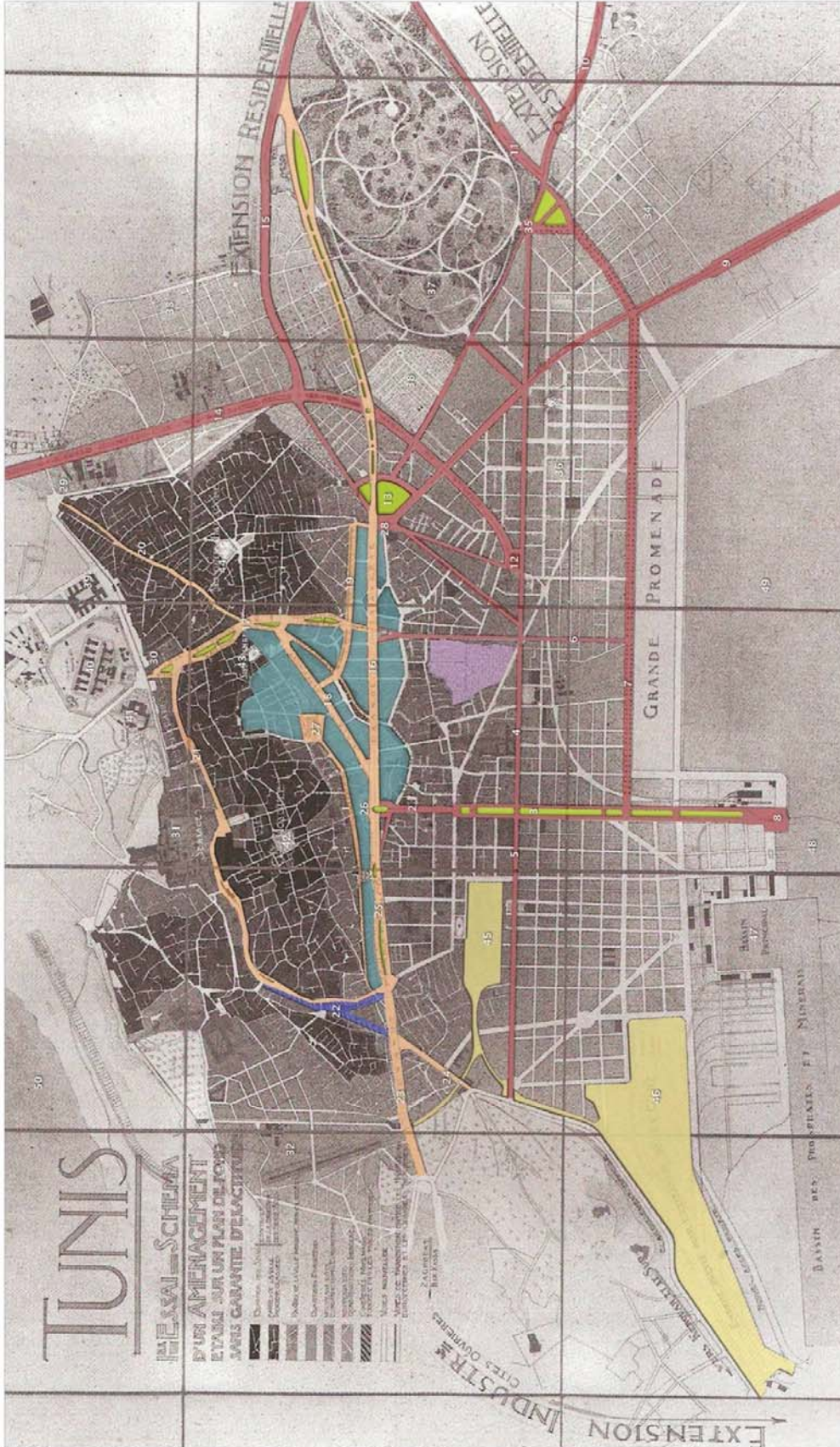


Fig. A.4.14 Plan – proposition- Henri Prost 1930

1-Médina, 2-Avenue de France, 3-Avenue Jules Ferry, 4-Avenue de Paris, 5-Avenue de Carthage, 6-Avenue de Londres, 7-Avenue Gambetta, 8-quais du port, 9-Route Tunis-La Goulette-La Marsa, 10- Vers le Jardin d'essai et l'Ariana, 11-Vers Mutuelville, 12-Nœud, 13-Place Bab El-Khadra, 14- Nouvelle voie vers La Manouba (chemin de fer), 15-Vers Beau Site, 16- Percée, La grande traverse, 17-Percée vers Bab Alïj, 18-Percée –rue Sidi Mehrez, 19-Percée Bab Carthagéna – Bab El-Khadra, 20-Percée rue Bab Saadoun, 21-Traitement de voirie entre Casbah et médina, 22-Avenue Bab El-Djazira, 23-Bab el Falla, 24-Bab Alioua, 25-Rue Al-Djazira, 26-Place de la Bourse, 27-1-La Hara, 28-Bab El-Khadra 29-Bab Saadoun, 30-Bab Alïj, 31-La Casbah, 32-Montfleury, 33-Franceville, 34- Vers les cités jardins, 35-Carrefour –point de distribution, 36-Place d'Utique, 37- Parc du Belvédère, 38-Cimetière européen de Bab Al-Khadra, 39-Prison civile, 40-Hôpital civil, 41-Ecole Professionnelle Emile Loubet, 42-Mosquée Zitouna, 43-Mosquée Sidi Mehrez, 44-Mosquée SahebEttaabâ, 45-Gare des voyageurs, 46-Gare des marchandises, 47-Bassin principal, 48-Bassin des voiliers, 49-Lac de Tunis, 50-Lac Sédjoui

Source : Centre d'Archives d'Architecture (CAA) du XXe siècle , Fonds Prost, Henri (1874-1959)-(1927-1930). (Objet PROST-F-27. Dossier 343 AA 25/1. Doc. HP-PHO-043-01-05), Nomenclature et coloriage par l'auteur - 2012

- Nouveaux lots pour constructions indigènes
- Nouveaux lots pour constructions européennes
- Cimetière israéliite
- Emprise prévue pour l'extension de la Gare
- Noyau central - Zone de préservation d'après le décret 3 mars 1920
- Zone de préservation d'après le décret 13 septembre 1921
- Zone régie par le règlement de voirie municipale
- Percée, nouvelles voies, traitement de voirie, dans le tissu indigène
- Nouvelles voies, traitement de voirie, dans le tissu européen

Sur la base de ces intentions, le second dessin (fig. A.4.14) se voulait la synthèse des intentions administratives au sujet de la circulation et des nouvelles zones d'extensions. Fidèle au principe de la séparation, Prost procède par dédoublement de la rue *Al-Djazira* qui relie la porte de France à *Bab El-Khadra*. La nouvelle voie est prolongée jusqu'aux environs du Belvédère. En quelque sorte, l'architecte prévoit un nouveau boulevard qu'il nomme « la grande traverse ». Elle perce – massivement – la médina dans sa limite est. Le nouveau boulevard forme avec les deux percées prévues par le Service d'urbanisme et une troisième liant l'avenue de Londres à *Bab Alûj* en passant par la Place *Bab Souika*, un triangle complètement inscrit dans la médina et son faubourg nord. La place *Bab El-Khadra* devient un véritable nœud vers où convergent un bon nombre d'artères liant la ville européenne aux futures extensions résidentielles. Ces dernières sont prévues au nord de la ville, dans la direction des cités jardins et de la future Ariana. Au sud, l'architecte prévoit l'extension de la zone industrielle et des cités ouvrières avec un vaste champ consacré à l'agrandissement de la Gare des marchandises.

Pareillement au précédent, ce plan dressé depuis Paris, n'a pu avoir de suite. Néanmoins, il n'était pas sans effets sur celui d'après, le plan Chevaux et Eloy de 1933.

■ Plan Chevaux et Eloy (1933-1935) : les premiers travaux réalisés

Ne satisfaisant pas aux attentes du Service d'urbanisme, le plan Prost qu'on situe dans le cadre des Plans d'Aménagement, d'Extension et d'Embellissement (PAEE) adoptés au lendemain de la 1^{ère} Guerre mondiale, est finalement abandonné. Les ingénieurs des travaux publics doivent par contre se pencher sur les problèmes d'une ville où la composition sociale change de manière radicale. En effet, dans la médina on assiste à une densification croissante à cause de l'exode rural. L'arrivée des paysans, néo-citadins, pour s'y installer s'oppose au départ des *baldi-s*¹, les juifs et les chrétiens aisés attirés par le confort des villas. À proximité du parc du Belvédère se développent déjà les premières cités jardins alors que de nouveaux quartiers apparaissent dans les villes côtières de la banlieue (Carthage, La Goulette, La Marsa, etc.). La ville européenne, à moitié vide, n'absorbe plus autant d'intérêts à cause la fétidité de son lac, ses terrains extrêmement chers, son encombrement et surtout ses difficultés techniques (à cause du mauvais sol, les constructions exigent des fondations profondes qui coutent énormément

¹ *Baldi* : Un habitant originaire de la médina est dit *Baldi* par opposition aux *Nazih* (immigrant) généralement un paysan venant de l'intérieur du pays. Cette distinction est apparue dans l'entre-deux-guerres suite à l'exode rural.

cher). Bien entendu, musulmans, chrétiens et juifs cherchaient à fonder, chacun à part, sa propre agglomération. Cette solution qui ne se figurait pas auparavant, est issue des nouvelles normes urbaines fixées lors du Congrès de l'urbanisme aux colonies et aux pays tropicaux¹. À Tunis, Franceville s'identifie comme un lotissement catholique, Crémieuxville est réservée aux juifs et El-Omrane pour les musulmans. Bref, « Cinquante ans après l'établissement du Protectorat, les lignes de force sociales, religieuses et raciales sont désormais nettement dégagées et affirmées : elles travaillent l'espace en profondeur et la ville nouvelle répond dès lors pleinement au qualificatif de ville coloniale » (Abdelkafi, 1989, p. 80).

Dans le plan approuvé le 25 mars 1935 par arrêté du premier ministre « sous réserve d'un sursis à statuer pour l'aménagement de la *hara* » (fig. A.4.16), la solution des ingénieurs du Service d'urbanisme peut être résumée dans quatre percées dont la plus importante relie la place du Cardinal, *Bab Saâdoun* et l'avenue Jules Ferry à la route du Bardo. Elle assure de cette manière la liaison de la ville européenne avec les quartiers naissants au nord-ouest de la ville. Les trois autres : *Bab Al-Khadra* – la *hara*, place *Bab Souika* – *Bab Alûj*, *Bab Al-Djazira* – *Bab Al-Falla*, sont prévues pour une éventuelle amélioration de la circulation dans la médina.

Si on essaye de comparer la proposition d'Eloy et Chevaux à celle délivrée par Prost trois ans auparavant, il est apparent que les ingénieurs n'ont fait que reprendre les percements proposés par l'architecte en éliminant la « grande traverse » destinée à séparer l'ancienne et la nouvelle ville. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que ce plan coïncide avec le Congrès international des architectes modernes (CIAM) (1928) et l'apparition de la Charte d'Athènes (1933). Les CIAM et la Charte ont profondément influencé l'art des villes en introduisant un fonctionnalisme sec et rigide, selon les expressions de F. Choay.

L'apparition de ce plan a provoqué les « amis » de la médina, dont le Directeur des Antiquités et Arts, M. Poinot, le docteur Charles Nicolle et le Président de la Chambre de l'Agriculture, O. Baccouche. Certaines correspondances avec les responsables du corps administratif laissent surgir d'autres réalités quant au regard projeté sur la ville indigène et la gestion de son patrimoine. En effet, par un envoi du 9 mai 1934 auprès du Secrétaire général du gouvernement, Poinot appelle à une révision du plan

¹ Congrès tenu à l'exposition coloniale internationale de Vincennes du 10 au 15 octobre 1931. Un rapport rédigé, entre autres, par l'architecte-urbaniste Henri Prost et le résident général du Maroc Lyautey insiste sur la séparation entre les différents cultes et religions lors de la planification urbaine.

conformément aux lois des années 20 relatives à la délimitation d'une zone protégée de la médina :

« J'ai examiné avec attention le plan d'aménagement de la ville de Tunis et le programme des servitudes d'utilité publique qui y est incorporé. De toute évidence, en ce qui concerne les quartiers non européens de la ville, le plan proposé ne répond nullement au programme indiqué dans le décret du 25 janvier 1929 et je suis obligé de constater qu'il n'a été tenu compte que d'une façon exceptionnelle, et pour dire accessoire des besoins collectifs d'hygiène, de circulation et d'esthétique. En réalité, **sous des dehors hypocrites**, seul a été visé l'anéantissement de la zone de beauté telle qu'elle a été déterminée par les décrets 3 mars 1920, 13 septembre 1921 et 12 août 1923 »¹.

Finalement, de ce plan, seule la partie programmée dans la *hara* a pu voir le jour. L'intervention témoigne de l'incompatibilité morphologique et fonctionnelle d'un organe étranger greffé au corps de la médina (fig.A.4.15). Pour Attal Robert et P. Sebag, « à vrai dire, il ne s'agissait pas pour [l'administration] d'assainir ce quartier aux maisons malsaines et surpeuplées, aux ruelles malodorantes parce que les voitures de nettoyage n'y pouvaient avoir accès. Il s'agissait plutôt de le démolir tout entier en lui substituant des maisons claires distribuées sur un plan nouveau, conformes aux données de l'urbanisme et rattachées au projet général d'aménagement du nouveau Tunis » (Sebag & Attal, 1959, p. 26). Durant cette opération, l'administration avait à s'opposer aux plaintes des habitants non indemnisés qui n'ont pas tardé à en faire un procès judiciaire. N'ayant pas réussi à contrecarrer les expropriations peu prometteuses, plusieurs d'entre eux se sont trouvés expulsés par « un huissier nanti de la force publique [qui] jetait à la rue vieilles armoires et chaises estropiées forçant homme, femme et enfants à se réfugier chez les voisins au logis surpeuplé ou à élire domicile dans un corridor » (Sebag & Attal, 1959, p. 27). Les constructions dans la *hara* étaient interrompues par la Seconde Guerre. Les personnes recasées qui attendent à regagner leurs quartiers où se trouvent leurs boutiques, leurs ateliers, les quelques écoles et œuvres d'assistance juives, ont dû rester longtemps entassés dans les immeubles hors médina. Enfin, si le plan Chevaux et Eloy n'a pu voir de suite pour des raisons essentiellement économiques, il a tout de même marqué profondément les esprits par l'idée du percement qu'on verra reprise dans d'autres contextes beaucoup plus complexes.

¹ ANT, dossier : Plan d'aménagement de la ville de Tunis 1934, Réf/A : SG/SG2, carton : 31, dossier : 3, Correspondance du 9 mai 1934 envoyée par le Directeur des antiquités et arts à Monsieur le Secrétaire général du gouvernement tunisien.

**1 à 29 : les synagogues de la Hara,
De 1 à 7 : synagogues publiques,
De 8 à 29 : synagogues privées**

- 1- grande synagogue de la Hara,
- 2- synagogue SimahSarfati,
- 3- synagogue RebbiHaïm,
- 4- synagogue de la H'ebra,
- 5- synagogue Kneseth Israël,
- 6- synagogue Bil Sion,
- 7- synagogue Or-Thora,
- 8- synagogue H'akhamSafira,
- 9- synagogue Freih'a,
- 10- synagogue El Ghriba,
- 11- synagogue Isaac Lumbroso,
- 12- synagogue Moïse Darmon (1),
- 13- synagogue Moïse Darmon (2),
- 14- synagogue Ouziet El Haïk,
- 15- synagogue Isaac Taïeb,
- 16- synagogue BarrukhFitoussi,
- 17- synagogue EliaouNahman,
- 18- synagogue Caïd AbrahamSamama
- 19- synagogue Nessim Samama
- 20- synagogue Caïd Eliaou Samama
- 21- synagogue Vaïs
- 22- synagogue Nahmias
- 23- synagogue Zoud
- 24- synagogue Abraham Sitbon
- 25- synagogue Fella Cattan
- 26- synagogue Zramma
- 27- synagogue Caïd Menahim
- 28- synagogue El Fassi
- 29- synagogue RebbiHellel

Ne figurant pas sur le dessin
30- synagogue Spinoza
31- synagogue Djemâa

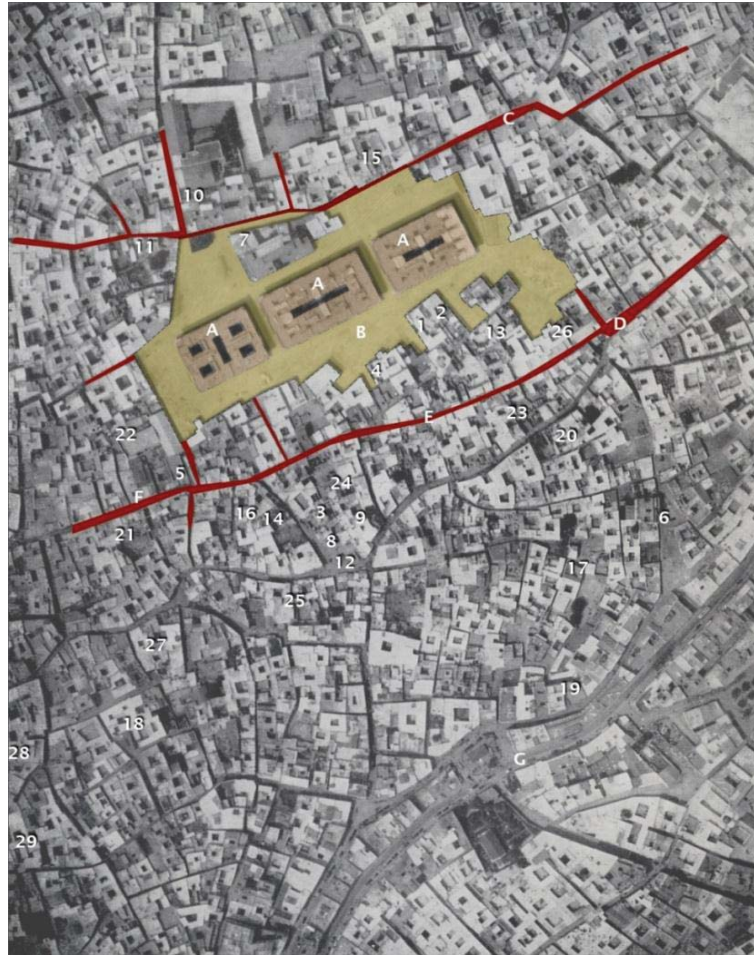
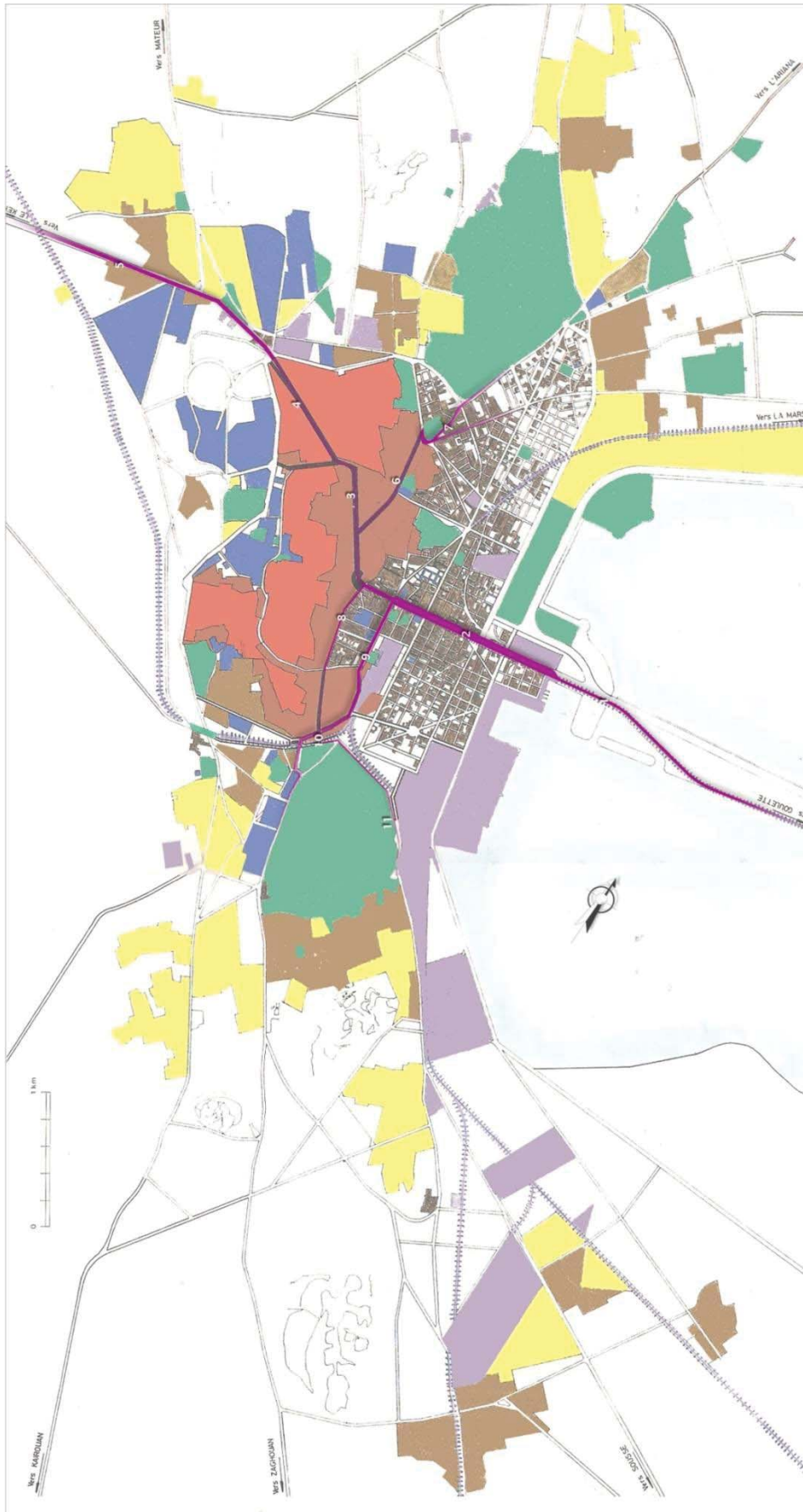


Fig. A.4.15 : La Hara rénoverée (fin des années 1930)

A : Les immeubles de recasement construits à la place des anciennes maisons. **B :** Vide laissé par les démolitions – véritable source de nuisances pour les habitations adjacentes. La montée de l'humidité est aussi causée par la circulation d'un air libre sur les parois d'un tissu anciennement compact. **C :** Rue Achour, **D :** Rue Sidi Mehrez : notons que les issues au cœur du quartier demeurent toujours si étroite pour permettre aux véhicules de nettoyage d'y entrer. Ceci confirme les propos de P. Sebag et de R. Attal, que l'objectif était une démolition pure et claire. **E :** Souk El Hout (marché des poissons), **F :** Souk El Grana : Lieux d'activité et de ressourcement de la société juive de la médina, désormais condamnés à disparaître sous les efforts d'assainissement. **G :** Rue Bab Souika. Source : (Attal & Sebag, 1959, 23) - Nomenclature et coloriage par l'auteur - 2012



Zones de préservation et de conservation de la médina d'après les décrets du 3 mars 1920 et du 13 septembre 1921
 Zones de la médina régie par le règlement de voirie de la municipalité
 Zone centrale
 Zone d'équipements publics
 Placettes, places, jardins, parcs, cimetières
 Zone industrielle et ferroviaire
 Habitats et lotissements anciens
 Lotissements nouvellement agréés
 Percées, projet de voiries à travers la médina
 Zone de carrières
 Réseau de voirie liant les quatre points cardinaux de la ville

Fig. A.4.16 : Plan Chevaux et Eloy (1933-1935)

1-ligne de TGM vers La Goulette, 2-Avenue Jules Ferry, 3-Percée Bab El-Baher/Bab Souika, 4-Percée Bab Souika/Bab Sâadoun, 5- Route vers le Bardo, le Kef, 6-Percée Bab Carthagéna/Bab Al-Khadra, 7-Ramifications routières vers l'Ariana et La Marsa 8-Rue Al-Djazira, 9-Rue Es-sadikia, 10-Bab El-Falla, 11-Chemin de fer vers le sud. Source : Cartographie et coloriage Jellal Abdelkafi (1989) réduction au 1/10000 – repris et adapté par l'auteur -2012Original Conservé aux archives nationales de la Tunisie ; photographique. Echelle du document original 1/10 000

A.4.4. La reconstruction en Tunisie : une autre modernité, conflits d'intérêts et naissance de l'ancêtre direct de la percée est-ouest de la médina (1943-1947):

■ La formation du Groupe Zehrfuss : le retour à l'architecture sociale et l'accomplissement de la vitrine du pouvoir colonial sur l'avenue Jules Ferry

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, le bilan des destructions enregistrées a été suffisamment lourd¹ pour imposer au gouvernement français un choix rationnel tel que fait dans les autres pays du Maghreb (Algérie et Maroc) : se dispenser de la lenteur bureaucratique et former un groupe d'architectes consacré rien que pour la reconstruction du pays. Pour ce faire, on a fait appel à un Grand prix de Rome (1939) : l'architecte Bernard Zehrfuss², un nom qu'on verra s'imposer dans la plupart des choix urbains et architecturaux à faire à Tunis jusqu'à la fin des années 1970. Il est embauché à l'initiative du Secrétaire aux communications au Commandement en chef civil et militaire en Afrique du Nord : René Mayer (1895-1972)³. Selon le second article du contrat approuvé par le Secrétaire général du gouvernement français en Tunisie à l'époque : Jean Binoche, l'architecte est censé fournir au bout de trois mois extensibles à commencer du 28 mai 1943 « des aperçus et schémas de données essentielles historiques, géologiques, hydrographiques, climatologiques, démographiques, sanitaires et économiques des

¹ Tel que constaté par le Résident général de France à Tunis, Jean Mons : « la Tunisie est le seul des trois pays d'Afrique du Nord qui doit être considéré, à la suite de la Guerre, comme un territoire sinistré. Les opérations militaires qui se sont déroulées dans la régence et les destructions systématiques auxquelles elles ont donné lieu avaient très durement atteint les installations de toutes sortes, les habitations, le matériel et les divers moyens dont disposait la Tunisie avant-guerre. Quelques chiffres permettront de mesurer les dommages subis par l'outillage. L'ennemi avait fait sauter 119 ponts routiers et ouvrages d'art ; le tonnage utile pour le transport par camion était passé, de 9.000 tonnes en 1940 à 1.000 tonnes en 1943. La destruction de 235 kilomètres de voie ferrée et de 69 ponts de chemin de fer avait rendu inutilisable l'ensemble du réseau ferré qui avait perdu plus de 12.000 wagons. Les centrales électriques le Tunis, Bizerte, Sousse, Sfax et Gabes avaient été mises hors d'usage et 530 kms de lignes de distribution électrique avaient été arrachés. Les ports de Bizerte, La Goulette, Tunis, Sousse et Sfax avaient grandement souffert des bombardements ; à Sousse et Sfax, les quais avaient été détruits par l'ennemi avant son départ. À ces graves dommages subis par l'outillage public s'ajoutaient la démolition de 16.700 immeubles, la disparition d'un important matériel artisanal, industriel, commercial et agricole dont l'importance était capitale pour la vie économique de la régence » (Mons, Oct. 1948, p. 2).

² Pour une lecture détaillée du parcours de cet architecte, on propose : (Desmoulins, 2008). On note cependant que Zehrfuss devait accomplir son devoir militaire quand il a été envoyé en Afrique du Nord par la France. Il passa alors par Alger en compagnie de Robert Bordaz (1908-1996), fonctionnaire français au service de Charles de Gaulle (1890-1970) en Algérie avant de devenir le Directeur du cabinet d'urbanisme d'Eugène Claudius-Petit de 1948 à 1951. Se trouvant en plein chantier où œuvraient des figures comme Pierre-André Emery, l'un des premiers stagiaires de Le Corbusier, et Michel Luyckx, l'ancien élève d'Auguste Perret, Zehrfuss profita de cette expérience pour saisir les caractéristiques des lieux et pour assimiler la nature de l'intervention française dans ces territoires.

³ ANT, « Dossier de personnel de Bernard Zehrfuss architecte à la direction générale des travaux publics », Réf. Arch. Série : M, S/Série : M3, Carton : 3, Dossier : 227

agglomérations, une étude sur l'évolution des tracés de ces agglomérations, des croquis explicatifs de quelques solutions proposées et des conclusions ».

C'était en quelque sorte une mission test accordée à Zehrfuss, qui l'a bien accomplie. Le contrat a été donc renouvelé, mieux encore, il accorde à l'architecte le privilège de choisir les membres de son équipe. Le premier Service d'architecture et d'urbanisme de Tunisie est ainsi formé¹ (fig.A.4.17).

ORGANISATION DES SERVICES D'ARCHITECTURE ET D'URBANISME DE TUNISIE DE 1943 A 1947	
Architecte en Chef du Gouvernement Tunisien, Directeur des Services : B. - H. ZEHRFUSS Architecte en Chef Conseil : Paul HERBE — Architecte en Chef Adjoint : Jean DRIEU LA ROCHELLE	
SECTION D'ARCHITECTURE ET DES BATIMENTS DE L'ETAT Architecte en Chef : J. KYRIACOPOULOS. Architectes principaux : J.-P. VENTRE, LU VAN NHIEU.	SECTION D'URBANISME Architecte en Chef : R. DIANOUX. Architectes principaux : DELOGE, GRANGER.
SECTION D'ETUDES ET TRAVAUX Architecte en Chef : J. MARMEY Architectes principaux : J. AUPROUX, J. LAMIC, M. PATOUT	
SECTION REGIONALE DE TUNIS Architecte Régional : C. BLANCHECOTTE. Urbaniste : F. JERROLD.	SECTION REGIONALE DE BIZERTE Architecte Régional : J. LECOUTEUR. Urbaniste : A. DEMENAIS.
SECTION REGIONALE DE SOUSSE Architecte Régional : GRECO.	SECTION REGIONALE DE SFAK Architecte Régional : LAINGUI.

Fig. A.4.17 : Groupe formé par Bernard Zehrfuss pour la reconstruction
Source : (Zehrfuss, 1948, 16)

Soigneusement sélectionnés, certains architectes de l'équipe Zehrfuss contournaient considérablement la problématique urbaine et architecturale nord-africaine. À titre d'exemple, on cite les cas de Jacques Marmey (1906-1988)², Michel Luyckx et Jason Kyriacopoulos. On précise à ce sujet que l'équipe se compose majoritairement d'anciens diplômés de l'École des Beaux-Arts, qui se connaissent entre eux et c'est grâce à ce point commun que le groupe a pu travailler ensemble. « Si pendant près de quatre ans, nous avons pu travailler en parfait accord et en mutuelle compréhension, souligne Zehrfuss, c'est que la plupart d'entre nous avaient reçu la même formation et le même enseignement » (Zehrfuss, Oct. 1948, p. 16). Cependant, dès le début, l'équipe devait faire face à des obstacles majeurs : pénurie matérielle, main-d'œuvre compétente, mais peu accoutumée aux techniques constructives nouvelles, ressources financières très

¹ La convention signée entre Roger Gromand, Secrétaire général du gouvernement et Bernard Zehrfuss, dorénavant Architecte principal de la section d'architecture et d'urbanisme, a été soumise à l'approbation du Conseil municipal réuni le 8 septembre 1943 et certifiée par le Directeur des finances, M. Dupuy, en date du 13 septembre 1943

ANT, « Projet de convention de l'État tunisien et des architectes Zehrfuss et Dianoux fixant les conditions dans lesquelles ces architectes assurent les travaux d'urbanisme et d'architecture en Tunisie. Réf. Arch. Série : SG, S/Série : SG2, Carton 211, Dossier 18

² J. Marmey est fils d'un médecin français engagé depuis 1919 par Lyautey au Maroc, formé dans l'atelier d'Emmanuelle Pontremoli (1928) et ami de Paul Herbé et Michaël Patout, il entama sa carrière d'architecte au Maroc sous la direction d'Henri Terrasse qui lui confia, entre autres, la restauration des biens habous de la médina de Fès, l'extension de la médersa Seffarine-Mohammed V, l'aménagement du quartier et l'université Qarawiyyin et la place Seffarine.

limitées..., seule encourageait « la carte blanche » accordée par l'administration à l'action du groupe.

Pour remédier à une telle situation, le Service d'architecture et d'urbanisme a opté pour un vrai « construire avec le peuple » à la manière de Hassen Fathy, d'où la fondation du Centre de formation professionnelle du bâtiment à Tunis. Pour une fois, les professionnels de l'administration coloniale ont pris la peine de s'approcher des gens et de comprendre leurs coutumes afin d'ajuster la réponse architecturale à leurs besoins. Il n'était pas question, tel que mentionné par Zehrfuss, d'appliquer rigoureusement la doctrine de la Charte d'Athènes ni de s'aliéner aux transpositions de la métropole, seul était nécessaire de savoir utiliser les produits et les procédés constructifs traditionnels. En plus, le temps limité ne permettait pas d'attendre les ravitaillements de fer, de ciment ou de bois que le budget ne pouvait assurer. Le recours à la pierre et à la chaux locales s'est avéré la solution idéale pour construire rapidement et au moindre coût. Aussi, il était primordial, selon une précieuse formule de Jacques Marmey, de « savoir mettre une porte ou une fenêtre dans un mur blanc » (Béguin, 1983, p. 79). Généralisée sur l'ensemble des productions architecturales du groupe, cette phrase d'or a assuré l'élimination de toute sorte de pastiches ou d'ornements superflus. Il serait intéressant de mentionner que si un tel exploit a pu avoir lieu, c'est parce que l'action du groupe s'est relativement détachée de l'emprise administrative en « dépolitisant » ses formes et ses objectifs. À maintes reprises, dans un article de *l'Architecture d'Aujourd'hui* (oct. 1948), Zehrfuss a insisté sur les initiatives prises quant à la lenteur administrative dans le traitement des dossiers, ce qui a souvent exigé une prise de décision interne au sein du groupe et parfois l'amorçage des travaux avant même que les plans d'urbanisme ne soient arrêtés. L'architecte savait d'avance qu'une marche au rythme de l'administration serait un obstacle pour l'atteinte de l'objectif du groupe :

« Le travail dont mes collaborateurs et moi-même avons été chargés dans la Régence, bien qu'il trouve sa place normale dans l'Administration d'un État, n'est pas un travail administratif. Le travail administratif a, en effet, pour caractère essentiel d'être impersonnel, anonyme et soumis à la seule appréciation des autorités hiérarchiquement supérieures à l'agent intéressé. Le travail de l'architecte, comme toute œuvre de création artistique, présente un caractère nominatif et personnel dont la sanction est celle de la clientèle privée et de l'opinion publique et que souligne au surplus sa responsabilité pécuniaire. Il résulte de là qu'en matière d'urbanisme et d'architecture, l'œuvre et son auteur

forment un ensemble indissoluble et personnalisé [...] » (Zehrfuss, Oct. 1948, p. 18).

L'action du groupe a touché à l'ensemble du territoire tunisien : aménagement de toute une ville ou d'une partie d'une ville, la sauvegarde et la restauration des constructions dans les médinas tunisiennes, la construction d'immeubles d'habitations, de bâtiments d'États, d'hôpitaux, d'écoles, de ponts, de ports, de barrages, de marchés, d'églises, etc. Le Groupe a en plus travaillé sur l'identification d'un prototype simplifié de la maison locale : « la maison minima tunisienne » (Rolland, Oct. 1948, p. 28). Destinée à abriter les paysans de l'exode, les architectes sont allés chercher la configuration spatiale de la maison rurale dans les logis vernaculaires construits par les artisans locaux dans ces lieux (fig. A.4.18). Ils ont ainsi déterminé un modèle extensible et variable en fonction des régions (nord, sud, sahel ou centre). Ils ont ensuite fait appel au *bennaï* (maçon) de la région pour s'imprégner de la technique constructive locale. En dernier lieu, pour assurer une construction en masse, le procédé est enseigné aux étudiants du Centre de formation professionnelle du bâtiment à Tunis qui se sont chargés de l'appliquer sur l'ensemble du pays. Ces réalisations ont amélioré l'état de l'habitat surtout dans les gorbivilles éparpillés à proximité de la médina.

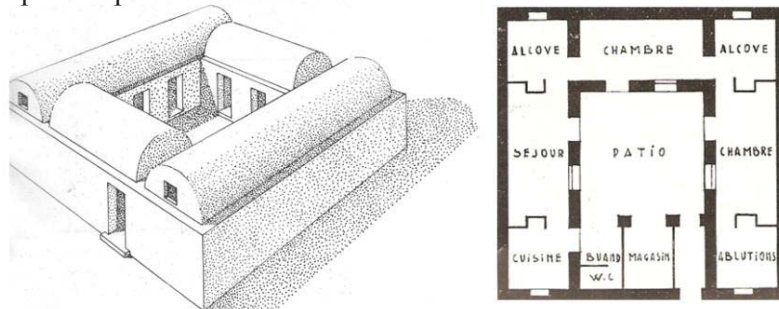


Fig. A.4.18 : La maison minima tunisienne : axonométrie et configuration spatiale
Source : (Rolland, Oct. 1948, 28)

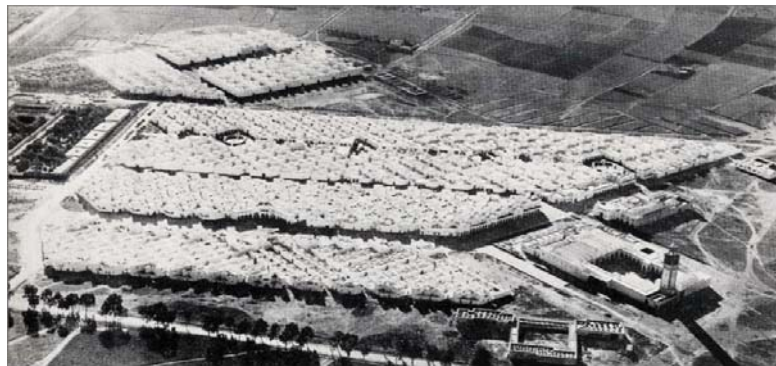


Fig. A.4.19 : L'habitat minimum au Maroc
Architecte : Antoine Marclusio
Ci-contre en haut : allure d'une agglomération/village. Le quartier d'Aïn Chock à Casablanca.
Ci-contre en bas : le quartier Fedela : une rue et une habitation type
Source : (L'Architecture d'Aujourd'hui, Mai, 1951, p. 40).



Il revient ici de préciser que cette solution voit ses analogues adoptées en même temps au Maroc et en Algérie. L'architecte Michel Écochard (1905-1985) qui œuvra dans les Services des antiquités de la Syrie et du Liban durant les années 1930, eu l'occasion de bien connaître l'architecture arabo-islamique, se consacra en 1943 à l'aménagement de Beyrouth avant d'être désigné à la tête du Service d'urbanisme du Maroc à partir de 1946 (il y vient après le départ de Prost de 23 ans), a conçu avec son groupe un « habitat minimum » qu'il appelle aussi un « habitat du plus grand nombre ». Il est inspiré de l'habitat rural et agencé de manière systématique sur des hectares formant des mini-villages destinés à loger les paysans et réduire l'apparition des bidonvilles.

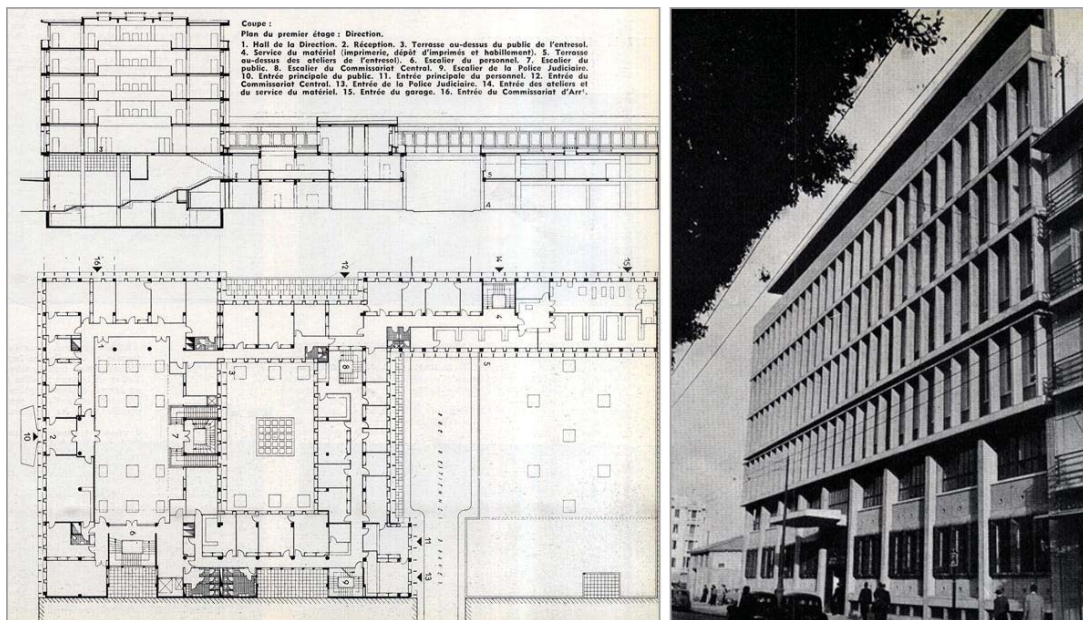


Fig. A.4.20 : Immeuble de la Direction des services de sécurité publique du protectorat à Tunis (1945)
 Architectes : Bernard Zehrfuss, Glorieux-Monfred et J. Kyriacopoulos
 Source : (l'Architecture d'aujourd'hui, Juin 1955, p. 105)

À Tunis, sur l'avenue Jules Ferry, sont élevés quelques édifices à vocations administrative, commerciale et de loisir. À n'en pas douter, le plus important est l'imposant bâtiment de la Direction des services de sécurité publique du Protectorat conçu par Zehrfuss, Glorieux-Monfred et Kyriacopoulos vers 1945. L'implantation de ce bâtiment à allure militaire imposante (couleur vert olive et sobriété en contraste avec les immeubles néoclassiques et art déco adjacents) (fig. A.4.20) au cœur de l'avenue forme l'accomplissement du contrôle policé exercé sur cette voie publique. L'édifice qui deviendra quelques années plus tard le Ministère de l'Intérieur de la République indépendante s'étale sur 8 niveaux, dont le sous-sol était réservé aux cellules

d'emprisonnement. Le colonisateur français y regroupe l'ensemble des services de la sécurité publique auparavant dispersés. Situé à quelques rues de la résidence générale de France, on est actuellement certains que tout se décide dans l'avenue Jules ferry, désormais la vitrine par excellence du pouvoir colonial.

■ **Schéma organisationnel de Zehrfuss, plan de Francis Jerrold et plan directeur de Tunis (1945-1946) : des opinions anti-percée**

En 1945, Bernard Zehrfuss et l'urbaniste Francis Jerrold proposent un schéma organisationnel pour la ville de Tunis (fig. A.4.21). Le même document a servi pour la réalisation d'un premier plan d'aménagement publié en 1946 dans *l'Architecture d'aujourd'hui* (n°7-8, Sep. Oct. 1946), puis d'un plan directeur régional de Tunis (1946).

Zehrfuss et Jerrold, en rejetant catégoriquement toute tentative de percement de la ville ancienne, se proposent de fournir des solutions aux problèmes urgents et essentiels. Ils les identifient par ordre de priorité à « l'habitat, le développement des industries et des communications » (fig. A.4.22). Ne mettant pas en premier lieu le problème de la circulation mécanique, ils se détachent de l'ancienne démarche qui privilégie la voirie et fait des interstices les endroits où seront implantés les résidences, espaces verts, administrations ou autres. Ainsi, ils s'intéressent par exemple à la particularité du site d'implantation qui leur est une notion fondamentale pour le démarrage du projet. En effet, les futures implantations seront planifiées en fonction des conditions d'altitude, d'orientation, de ventilation, de vue et proportionnellement aux agglomérations existantes qu'il faut intégrer plutôt que raser ou laisser se développer spontanément. Pour eux, cette démarche est la clé même pour les problèmes d'hygiène.

Selon F. Jerrold, « la ville musulmane ou médina, enfermée dans son enceinte historique, a dépassé depuis longtemps son maximum de contenance. La ville européenne construite en majeure partie sur le remblai du lac de Tunis sans souci d'orientation et de ventilation ne saurait sans aggraver les conditions d'hygiène, se développer dans le même sens, il importe avant tout de ne pas renouveler l'erreur du passé » (Jerrold, Sep. Oct. 1946, p. 88).

Deux ans plus tard, dans un autre article de *l'Architecture d'aujourd'hui*, il confirme ses propos :

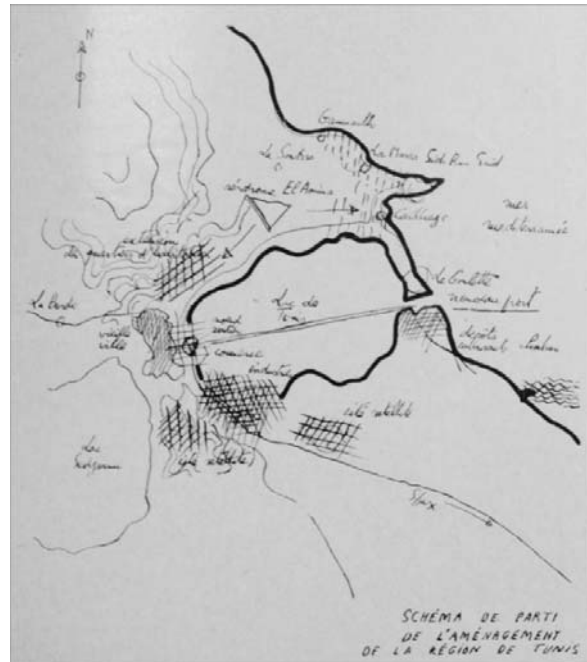
« Il fallait la crainte des flottes de l'envahisseur pour s'enfermer dans cette enceinte et toute l'histoire de la médina qui conserve encore ses limites du XIIIe siècle le confirme. Aussi peut-on s'étonner qu'au XIXe siècle un grand pays ait

amorcé cette erreur monumentale qu'on appelle la ville européenne, née du protectorat » (Jerrold, Oct. 1948, p. 18).

Fig. A.4.21 : Schéma pour l'aménagement de Tunis par Bernard Zehrfuss et Francis Jerrold – 1945

Dans ce schéma, la médina et la ville européenne ne forment plus le centre de la composition. C'est plutôt le lac de Tunis qui domine le dessin et assure une vision d'ensemble sur le Grand Tunis. Avec ce schéma, il y a eu sensibilisation à la possibilité d'organiser la ville en partant d'une réflexion sur le lac est non nécessairement du noyau historique.

Source : Annales de l'institut technique du bâtiment et des travaux publics, n°135, Juin 1950, p. 15 – Numéro spécial : « La construction en Tunisie » par Bernard Zehrfuss. Document repéré dans les fonds d'archives de l'architecte Jacques Marmey, conservés dans la cité de patrimoine et de l'architecture (CPA) à Paris.



Quant au plan directeur fait par le Service d'architecture et d'urbanisme (fig. A.4.23), il délimite dix-sept zones résidentielles suburbaines réparties sur le Grand Tunis. Le nouveau périmètre urbain n'est plus seulement limité à la médina, à la ville européenne, au Lac de Tunis et au Lac Sédjoumi. À ces quatre repères vient s'ajouter la chaîne de collines qui ceinture la ville aux côtés nord-est et sud-ouest, en plus du Lac de l'Ariana et du Golfe de Tunis. Chacune des unités résidentielles créée peut recevoir entre 30 et 50.000 habitants et est dotée d'équipements collectifs. Le centre inchangé demeure le noyau commercial et administratif de la ville. Quant au quartier industriel, son emplacement a été tributaire du réseau de chemin de fer déjà concentré dans la partie sud, des vents dominants sud-ouest et de la nouvelle jonction établie entre le port de Tunis et celui de La Goulette. Un projet de deux aérodromes prévus au nord et sur les terrains asséchés du Lac Sédjoumi, cherche à faire de Tunis une station pour les vols internationaux. Francis Jerrold, précise que les problèmes routiers ne peuvent être résolus par des « aménagements de détail », tel que le percement de la ville ancienne. Sont alors conservées les voies créées suite à la démolition des remparts. La casbah demeure accessible depuis le boulevard *Bab Al-Djazira*, sinon, c'est une ceinture périphérique qui devrait assurer le lien direct entre le nord et le sud. Dès lors, c'est aux nouvelles voies aménagées à l'est de la ville d'absorber l'encombrement routier de par leur largeur et leur

dégagement, comme c'est le cas de l'avenue Gambetta. L'avenue Jules Ferry est célébrée par deux événements : un point d'inflexion à l'entrée de la ville indigène à son extrémité ouest et la façade maritime. Au bord du lac est aménagée une aire sportive couvrant l'ensemble de l'esplanade (fig. A.3.17).

Finalement, ce plan n'a pas eu, non plus, de suite. À la fin du contrat en 1947 et malgré le rapport positif¹, la Direction des travaux publics a décidé de changer la composition du groupe et de reprendre en main l'aménagement de la ville. Cette attitude émane essentiellement d'un conflit d'intérêts entre l'administration coloniale et le Groupe Zehrfuss. À titre d'argument, on laisse s'exprimer le ministre de la reconstruction et de l'urbanisme : Eugène Claudius-Petit,

« L'urbanisme est une science que les hommes politiques ignorent trop. Il en résulte un gaspillage regrettable non seulement des deniers publics, mais du travail des hommes, pour le plus grand dam de la collectivité et du bonheur de chacun. L'atonie générale des chantiers, le marasme de la construction seraient grandement atténués si ceux qui parlent fort en ces domaines – ministres, administrateurs, journalistes – et qui stérilisent les efforts souvent désintéressés des techniciens éprouvés, pour la joie des gens sans idéal et des affairistes médiocres, comprenaient qu'il s'agit de la vie des hommes quand on parle de construction ». Il ajouta un peu loin : « L'urbanisme n'existe pas sans obstination. Les bâtisseurs sont comme les planteurs d'arbres : ils réalisent le présent en posant les fondements de l'avenir. Toutes les tâches de longue haleine rencontrent les mêmes difficultés dont les lenteurs et les hésitations de l'Administration ne sont pas les moindres. Les détracteurs ont beau jeu à cultiver le scepticisme, les impatiences, à exaspérer la rancœur compréhensible des sinistrés. Tout naturellement ils orientent le mécontentement contre ceux qui visiblement font quelque chose : les urbanistes et les architectes dont vient tout le mal ! Et ceux à qui le plan apporte une gêne momentanée et qui, mal informés, n'entrevoient pas tous les profits et améliorations futures dont il sera la cause, se laissent entraîner dans leur sillage » (Claudius-Petit, Oct. 1948, pp. 3-4).

Ainsi prend fin l'histoire du groupe de la reconstruction en Tunisie par le dessaisissement de Zehrfuss de son poste d'Architecte en chef, la démission volontaire des architectes Greco et Kyriacopoulos, l'installation d'autres membres en Tunisie pour leur propre compte cas de Marmey, Le Couteur et Ventre. En revanche, d'autres éléments ont renouvelé leur contrat cas de l'architecte Deloge, auteur du prochain plan

¹ « Nos services ont coûté à l'État environ 20 millions en un peu plus de trois ans, c'est-à-dire moins de 7 millions par an pour assurer un très important service administratif et l'établissement de plus de 20 plans d'urbanisme. Il est à remarquer que ces 20 millions représentent seulement le 1% de 2 milliards, montant total approximatif des travaux contrôlés par nos Services de 1943 à 1947 » (Zehrfuss, 1948, 17).

d'aménagement de Tunis où figure l'ancêtre direct de la percée prolongement de l'avenue Jules Ferry.

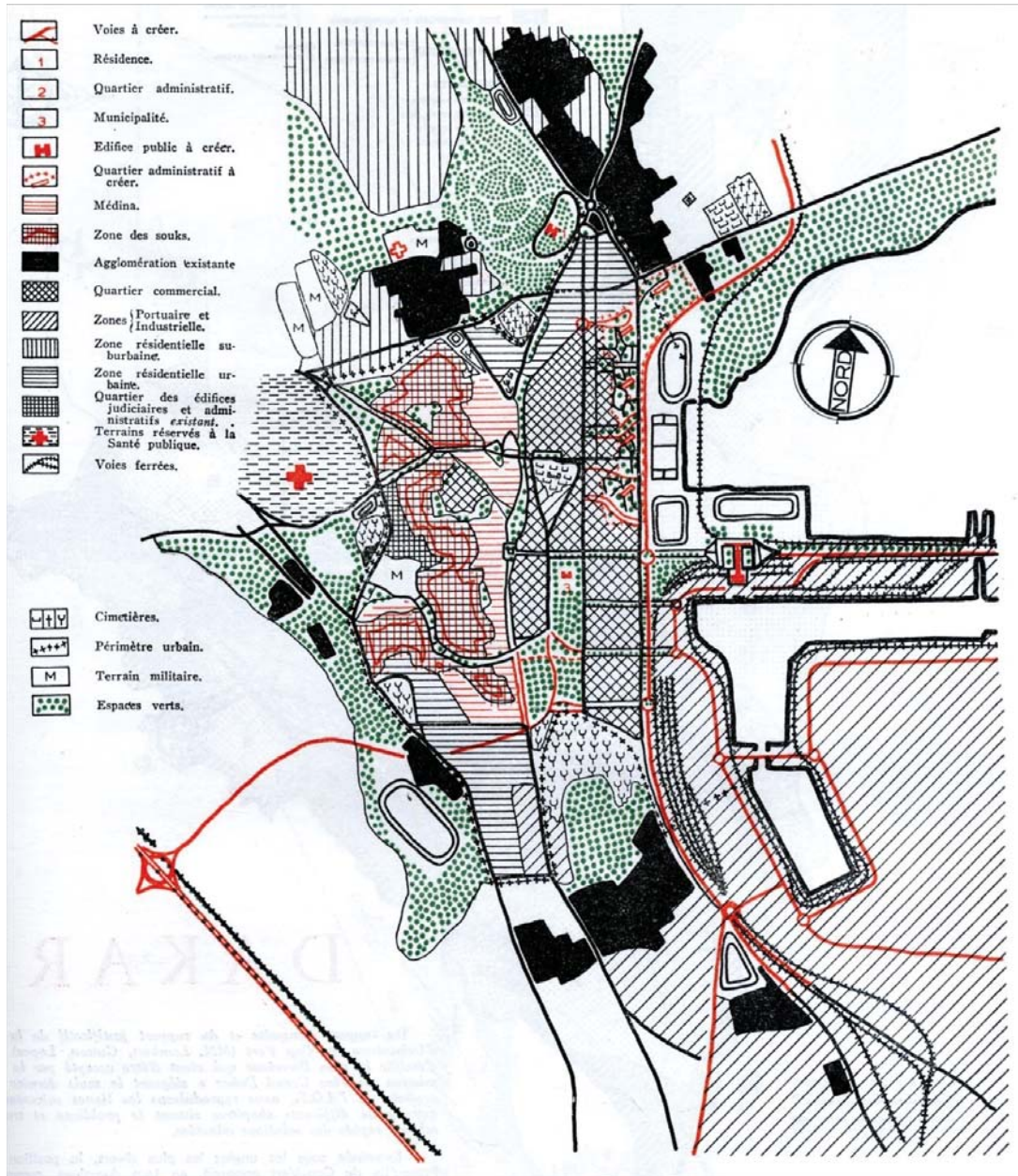


Fig. A.4.22 : Plan d'aménagement de Tunis par Francis Jerrold – 1946
 Service d'architecture et d'urbanisme, Architecte urbaniste : Francis Jerrold
 Source : L'Architecture d'Aujourd'hui, n° 7-8, Sep. Oct. 1946, pp.89

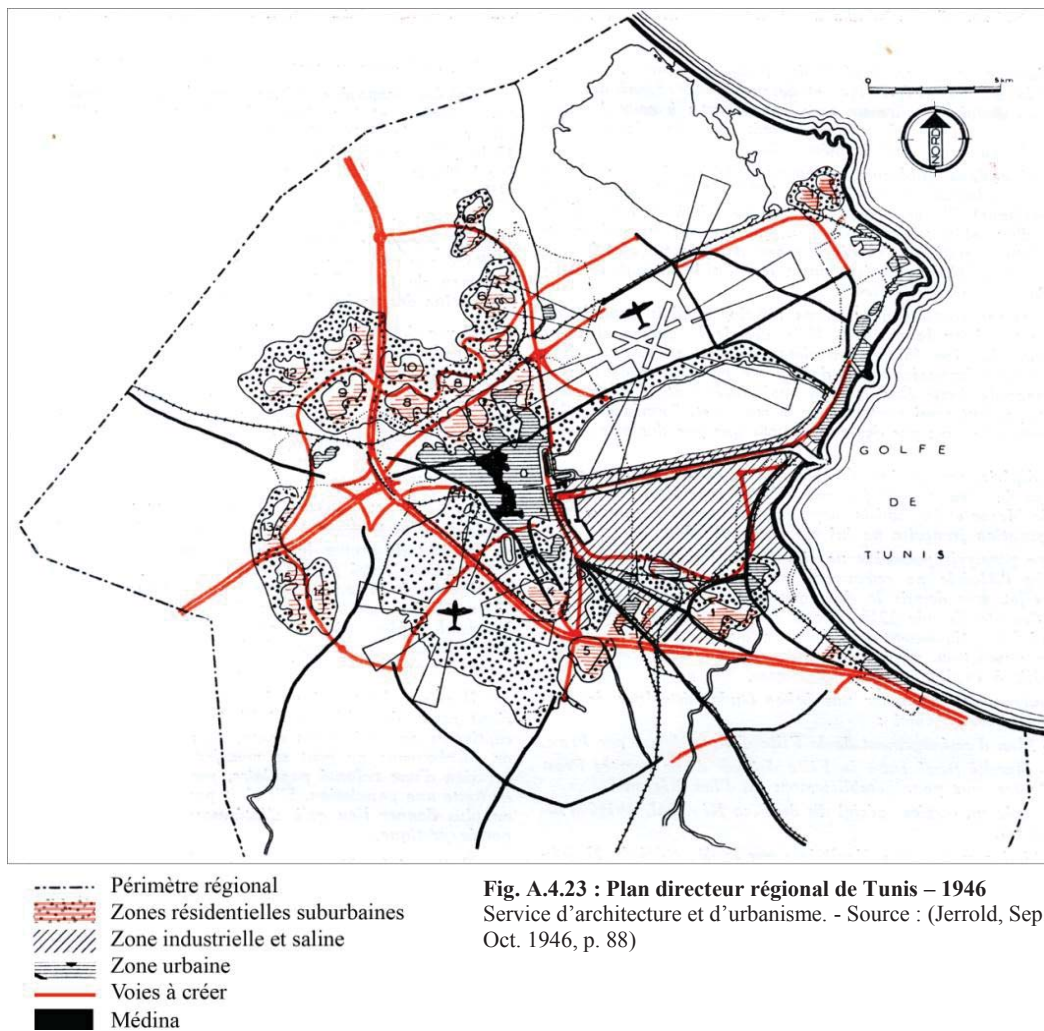


Fig. A.4.23 : Plan directeur régional de Tunis – 1946
 Service d'architecture et d'urbanisme. - Source : (Jerrold, Sep. Oct. 1946, p. 88)

■ **Le plan Deloge (1948) : genèse de l'ancêtre direct de la percée est-ouest à travers la médina**

Après la dissolution du groupement Zehrfuss, il y a eu formation d'un Groupement d'urbanisme chargé de dresser les plans des villes tunisiennes, en particulier celui de Tunis. En 1948, la nouvelle équipe dirigée par l'architecte Deloge a mis au point un autre plan qu'on assimile à une version « améliorée » du plan directeur fait par Zehrfuss et ses collaborateurs (fig. A.4.24). Les auteurs du plan ont travaillé sur le rééquilibrage des densités urbaines entre le centre de Tunis et les périphéries. En effet, le développement de la ville continuait à s'étaler sur un rayon excédant les 6 km où la densité va en s'affaiblissant par rapport à un centre surdensifié. Les concepteurs ont travaillé, par conséquent, sur l'homogénéisation des quartiers périphériques tout en encourageant la montée en hauteur de l'habitat collectif. Pour ce faire, il y a eu création d'une ceinture non aedificandi et limitation réglementaire du développement en surface.

Par contre, ce qui est nouveau sur ce plan, c'est la configuration du réseau ferré qui, en plus de montrer une certaine maîtrise du territoire grâce à son étalement sur l'ensemble de la ville, prévoit pour la première fois une percée est-ouest à travers la médina. Deloge y fait passer directement le chemin de fer venant des ports de la Goulette et de Tunis et reliant l'intérieur du pays avec la frontière algérienne. On assiste de ce fait à un retour à l'ancienne idée d'une liaison directe entre les différents points d'acheminement et de distribution des cargaisons, question qui s'est déjà posée dès le plan Delamarre-Ferrand-Duret en 1887. Le plan de Deloge a été ensuite soumis à l'approbation des autorités en 1948 qui ne lui ont pas donné suite pour la même raison financière.

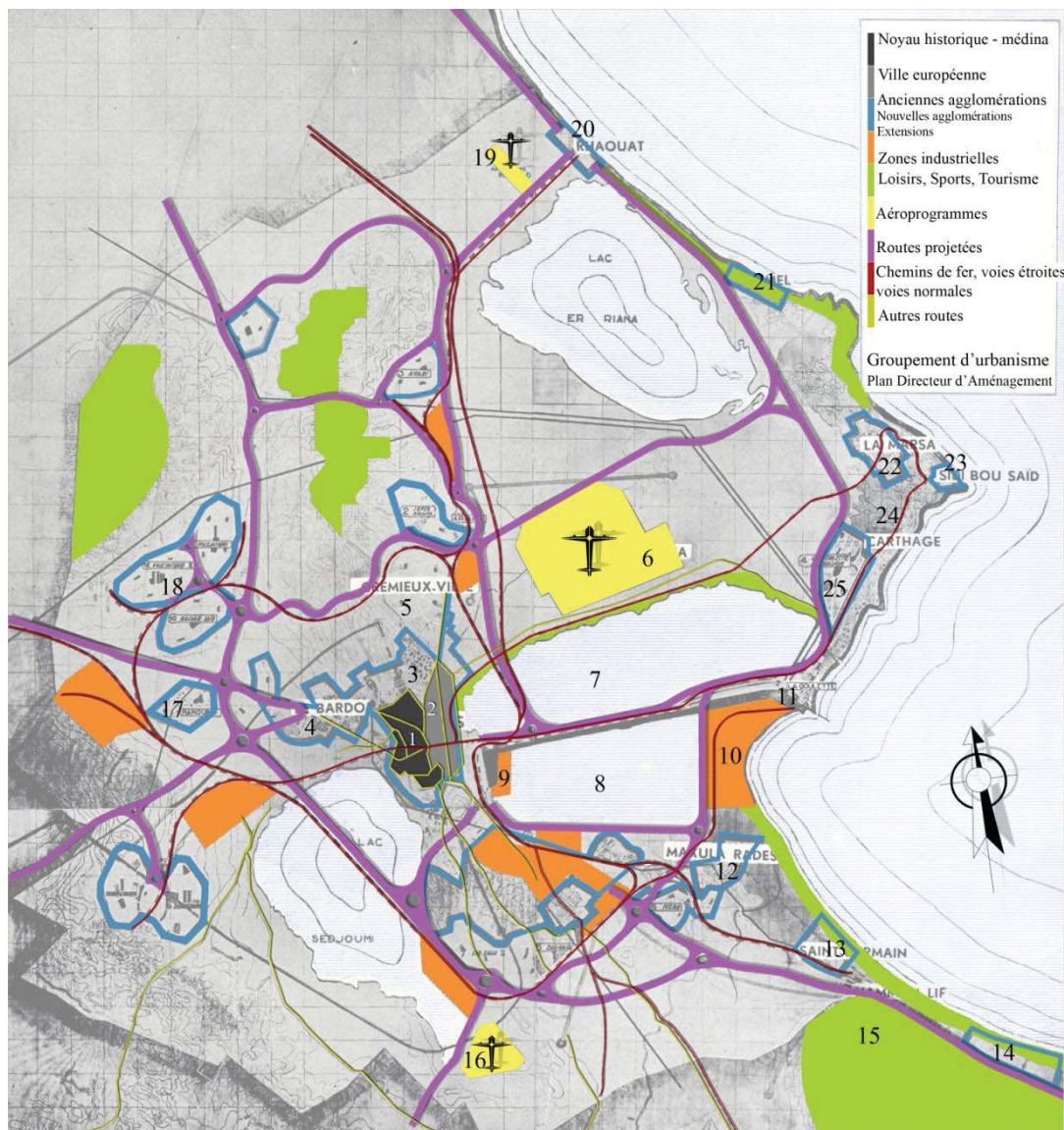


Fig. A.4.24 : Plan directeur de Tunis 1948 - Groupement d'Urbanisme, Architecte : M. Deloge

1-Médina : noyaux historique, 2-Ville européenne, 3- Parc du Belvédère, 4-Le Bardo, 5-Crémieuxville, 6-Futur aéroport d'El Aouina, 7-Lac Nord, 8-Lac Sud, 9-Port de Tunis, 10-Zone industrielle La Goulette, 11-La Goulette, 12-Maxula Rades, 13-Saint-Germain, 14-Hammam-Lif, 15-Djebel Bou Karmin, 16- aérodrôme Bir El-Kassâa, 17-La Manouba, 18-Kassar Saïd, 19- aérodrôme Raouat, 20-Rhouat, 21-Remel, 22-La Marsa, 23-Sidi Bou Saïd, 24-Carthage, 25-Extension La Goulette (Le Kram).

Source : Cartographie : (L'Architecture d'Aujourd'hui, Oct. 1948, p. 21). Réduction, coloriage et nomenclature par l'auteur.

A.4.5. La situation urbaine à la veille de l'indépendance : ghettoïsation et *gourbification* du noyau historique et la genèse d'une raison de plus pour le percement est-ouest.

Au début des années cinquante, la Direction des Antiquités a mené quelques travaux de conservation dans la médina. La valorisation, par des écrivains, du patrimoine arabo-islamique et d'un savoir-faire en voie d'extinction a suscité l'intérêt d'un corps professionnel directement impliqué (archéologues, architectes, historiens, etc.) au même titre que les moins impliqués, comme les médecins et les citoyens ordinaires. Pratiquement, la structure de la médina est restée figée et peu de transformations y sont enregistrées. Ceci n'élimine pourtant pas la tombée en ruines de quelques habitations, l'*oukalisations* massive d'autres, la disparition ou la transformation de certains souks en fonction des nouvelles marchandises mises à la disposition des habitants et des touristes et enfin, la concentration dans les faubourgs de corps de métiers répondant aux besoins de la société rurale, petits menuisiers, forgerons, bourreliers, etc.

Pareillement, la ville européenne a gardé l'allure centralisée, mais peu densifiée. Au centre, y sont regroupées des activités principalement commerciales et de loisir, mais aussi administratives et résidentielles. Par contre, au sud, la zone industrielle continue à se développer tout en créant à sa proximité immédiate des noyaux d'habitations ouvrières. Au nord, sur les rives du Lac, les quartiers résidentiels ont poursuivi leur étalement peu contrôlé. On assiste à une juxtaposition des fonctions, leur multiplicité et leur diversité dans la seule commune de Tunis. La lecture de la structure urbaine devient de plus en plus complexe avec la poussée des agglomérations dotées chacune de ses propres équipements entre petits commerces, cafés, lieu de détente et d'enseignement. Elles restaient, toutefois, en forte dépendance du centre-ville où sont concentrés les services administratifs, hospitaliers, les centres de loisir, etc. Conséquemment, un nouvel ordre social s'est imposé parallèlement à une ségrégation spatiale frappante. C'est dans ces conditions qu'a été proposé le plan de zone de la commune de Tunis par l'architecte Berlanger et approuvé par décret du 22 juillet 1954.

- **Le plan de Zone de la commune de Tunis (1954) : les étapes d'une ghettoïsation « conceptuelle » de la médina**

D'apparence, le plan de zone (fig. A.4.25) renseigne peu sur la problématique de la percée puisqu'il n'envisage aucune à travers la médina. Pourtant, il a amplement participé dans la dévalorisation du noyau historique en le confondant à un gourbiville. En

effet, le plan de zone est réductible à une stricte application des principes du zoning introduits par les CIAM dans les années trente. Il s'agit d'un découpage du territoire en fonction de pratiques spatiales singulières et généralisées (services, métiers, nature de l'occupation spatiale, etc.). Autrement dit, par souci de simplification, ce découpage élimine les fonctions ou les caractéristiques mineures et intègre l'ensemble sous une plage fonctionnelle générale. Le plan de zone de Tunis associe par exemple les faubourgs de la médina au gorbiville de *Djebel Lahmar* (le mont rouge). Ce lien, que les concepteurs du plan justifient par le style de vie, ne trouve aucun appui sur le plan morphologique, fonctionnel ou historique. Sur ce plan, le noyau historique devient réductible à quatre zones qui simplifient, voire banalisent, son identité plurielle.

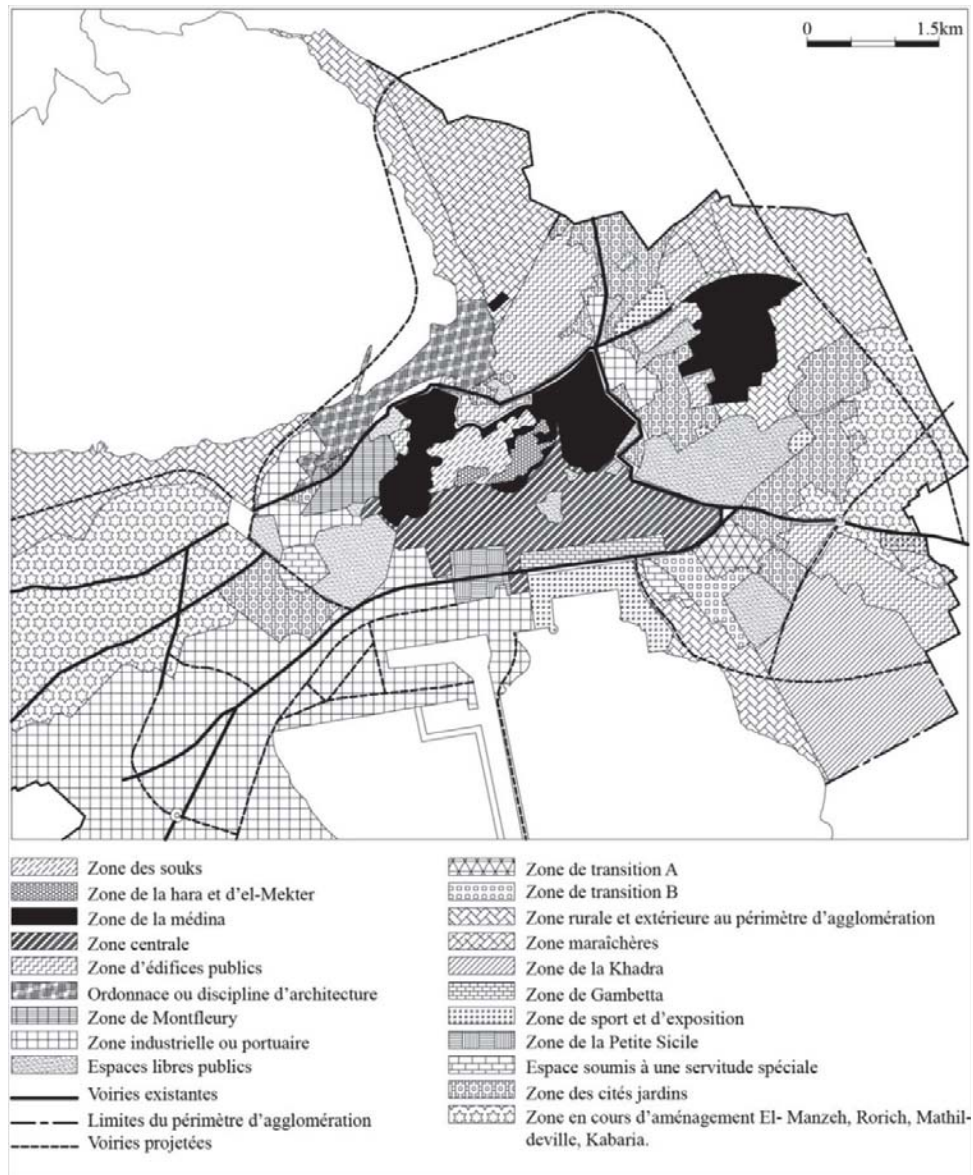


Fig. A.4.25 : Plan de zone de la commune de Tunis, 1954 (Architecte : Berlangier).

Municipalité de Tunis, Directions des travaux de la ville. Commissariat à la reconstruction et au logement.

Source : Archives générales du gouvernement tunisien. Réduction et interprétation du plan original au 1/5000 par l'auteur -2012- sur la base de (Abdelkafi, 1989, 92).

Une lecture minutieuse de cette répartition laisse comprendre que la médina est désormais réduite à quatre fonctions différentes, dont chacune cache derrière elle un obstacle pour l'aménagement de la ville.

- La zone des souks représente un secteur économique artisanal en déclin puisqu'il ne résiste plus aux produits industrialisés qu'offre la ville européenne. Depuis les années trente, les consommateurs des produits artisanaux sont en décroissance continue, parallèlement au départ de la bourgeoisie de la médina et à l'arrivée des paysans. Les souks de la médina, en dehors de leur attraction touristique, ne font plus bouger la roue économique et représentent par conséquent une entrave sur les plans économique et social.
- La zone de la *hara* et *El-Mektar* rappelle les problèmes d'hygiène dont souffre la médina depuis le XIXe siècle. On a vu que cette partie de la ville formait un lourd fardeau que l'administration a essayé à plusieurs reprises d'effacer.
- La zone de la médina qu'on voit confondue avec le quartier spontané *Djebel Lahmar*, devient un souci majeur auquel s'appliquent les enjeux des bidonvilles. Ces derniers, étant souvent destinés à être rasés de par leurs problèmes principalement sociaux, la médina devient l'objet d'une table rase appuyée par certains citadins.
- Enfin, la zone des édifices publics observée simultanément avec la zone centrale (la ville européenne), met en valeur le problème de liaison entre ces deux noyaux, c'est-à-dire, la nécessité d'une percée est-ouest. Par contre, force est de noter que la zone centrale de la ville n'est plus la médina, c'est désormais la ville européenne qui acquiert le privilège de la centralité. À noter aussi que ce nouveau centre, malgré la diversité fonctionnelle qu'il présente, apparaît complètement homogène sur le plan.

À la surprise de l'administration, un groupe tunisien d'architectes DPLG, à leur tête l'architecte Victor Valensi (auteur du plan de 1920), en collaboration avec l'Union de la propriété nue et bâtie, se sont soulevés contre le projet de plan pris comme une atteinte au droit de propriété. Ces protestations, malgré leur écho, n'ont pu empêcher sa promulgation le 22 juillet 1954. Mais, c'est grâce à eux que le plan a dû passer, pour la première fois, par une enquête publique, une série de réunions du Conseil municipal et un rapport du ministre de l'Habitat et de l'urbanisme.

■ Les gourbivilles : le visage spontané de la ville moderne

Le gourbiville est un phénomène urbain pesant pour les autorités et l'un des visages de la ville moderne. Né de l'évolution du mode de production économique qui tend à tout industrialiser, le gourbiville est le refuge dans une ville aimant et prometteuse d'une « misère-en-or ». Pareillement au bidonville, sa genèse débute par l'infraction dans le sens d'une appropriation forcée (spontanée) de la propriété du sol qui devient l'objet d'une occupation de fait. Il passe par une construction hâtive améliorée au fur et à mesure de l'augmentation du revenu des ménages et finit par un mode de groupement nouveau marqué par l'insuffisance d'équipements et une forte cohésion sociale. C'est un quartier inachevé dans la ville dans le sens où ses constructions et son infrastructure, sont à moitié finies.

Malgré son allure légère, un gourbi est construit pour durer. Même si empiétant illégalement sur les propriétés foncières d'autrui, les habitants de ces quartiers s'approprient le sol et s'unissent pour défendre ensemble ce faux droit contre l'administration de la ville. Déchirés entre la crainte d'une éventuelle expulsion par les forces de l'ordre et la nécessité d'élargir au maximum le rayon du quartier en augmentant l'effectif de la population résistante, ces « indésirables » développent un nouvel ordre social extrêmement dérangeant pour les autorités au point que Paul Sebag les a taxés de « malédiction ». Dans ces quartiers, les paysans continuent à vivre avec la même temporalité campagnarde et essaient toutefois de s'ajuster à leur dépendance à la ville. À titre d'exemple, la paysanne qui s'est habituée à ne pas porter le voile continue à circuler sans voile dans la cité des gourbis, parce qu'assimilée au bled d'origine. Dès qu'elle éprouve le besoin de fréquenter la ville, elle se couvre le corps par un voile. Ce dernier est un morceau de tissu multifonctionnel qui sert parfois de couverture aux jambes à la manière d'une longue « jupe » et ne ressemble point au *sefsari* qu'on croise dans les ruelles de la médina.

En réalité, en Tunisie ces agglomérations n'ont pas eu au moment de leur naissance et leur développement suffisamment d'attention pour être étudiées par le colonisateur. Par contre, c'est en Algérie et au Maroc que le bidonville a vu se concentrer dessus des professionnels architectes, urbanistes et étudiants mobilisés par les CIAM. Dans un article dédié au bidonville *Mahieddine* à Alger, Zeynep Celik propose une étude

faite par les CIAM-Alger¹, rarement intégrés dans l'histoire de l'architecture moderne. Fondé en 1951, le groupe CIAM-Alger auquel participaient Pierre-André Emery, Jean de Maisonseul, Louis Miquel, Jean-Pierre Faure et Roland Simounet en qualité d'étudiant architecte, est le premier à sensibiliser lors du 9^{ème} CIAM « à la rigidité de la philosophie officielle des CIAM et propose une lecture plus nuancée de la ville moderne » (Celik, 2003, 189). Le groupe s'est essentiellement basé dans son étude sur les outils standardisés prescrits par Le Corbusier, comme le modulator et le zonage. Sur les planches fournies, on repère une organisation conforme aux quatre fonctions prédéfinies par la charte d'Athènes et souvent une reprise du stéréotype orientaliste. Zeynep Celik note l'accent mis par ces architectes sur la ségrégation des sexes, les analogies voile/habitat précaire et le parcours de la femme algérienne qui, paraît-il, est pour la première fois mis à la portée de l'œil étranger (fig. A.4.26). Cette étude a pu mettre en relief plusieurs aspects de la vie dans un bidonville mais peu de la misère qui y règne. On note, à travers les archives collectées par Z. Celik et ses commentaires que les architectes se sont principalement occupés des modalités d'intégration au site, de l'apport créatif que suggère la spontanéité des implantations et des éventuelles inspirations qui peuvent en découler (fig. A.4.27). L'avantage de cette recherche, première dans son genre, est qu'elle a pu puiser dans les détails du quotidien pour saisir les modes de production de l'espace et les circuits tracés en relation avec le centre-ville et les quartiers voisins. Les conclusions du groupe montrent que ces habitants essayent de retrouver le mode de production agricole qu'on voit dans un retour à l'élevage, à la culture de la terre, à l'abandon du voile quand il s'agit de circuler au sein du quartier et son port dès que la femme franchit le rayon de la grande ville. Bien évidemment, ces observations ont joué un rôle majeur dans la définition d'un habitat de recasement adapté à ce mode de vie. Hélas, les solutions proposées par certains architectes n'ont pu se détacher du schéma profondément inspiré du zoning habituel des CIAM et des dogmes du Mouvement moderne.

Pour le cas tunisien, contrairement à l'Algérie et au Maroc, le phénomène n'a pu être sérieusement étudié qu'à l'accession à l'indépendance en 1956, lorsque Paul Sebag fut chargé d'une « Enquête sur les salariés de la région de Tunis » menée auprès de cent familles². L'étude met en valeur 11 gorbivilles peuplant la ceinture périurbaine de Tunis (fig. A.4.28).

¹ Pour une étude plus détaillée de la « grille du CIAM Alger », voir (Celik, 2003).

² SEBAG Paul & collaborateurs, Enquête sur les salariés de la région de Tunis, IHT, Paris, PUF, 1956.

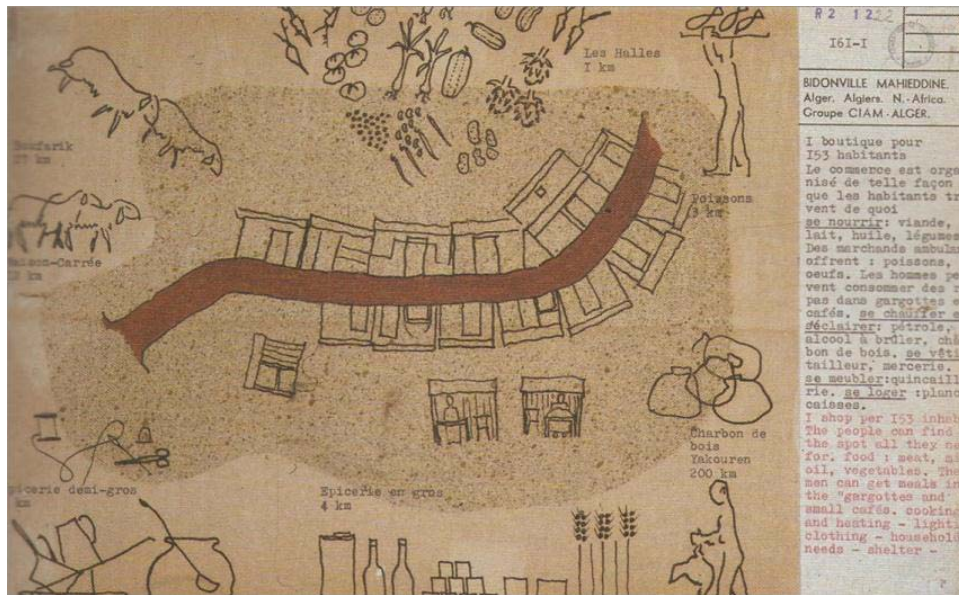


Fig. A.4.26 : Naissance d'un nouvel ordre socio-économique et retour à la temporalité paysanne
 CIAM-Alger, études sur le bidonville Mahieddine à Alger, planche présentée lors du congrès CIAM 9 d'Aix-en-Provence, 1953- Titre de la planche : Les lieux de commerce.
 Source : (Celik, 2003, 195) – Fondation Le Corbusier /ADAGP.



Fig. A.4.27 : Voile, circuit féminin, référence religieuse et mode de production spatiale
 CIAM-Alger, études sur le bidonville Mahieddine à Alger, planche présentée lors du congrès CIAM 9 d'Aix-en-Provence, 1953- Titre de la planche : Le rôle de la religion.
 Source : (Celik, 2003, 203) – Fondation Le Corbusier /ADAGP.

Dans la plupart des cas, l'implantation se fait en fonction d'une source de vie (usine, fontaine, terre agricole ou décharge), cas du *Gourbiville Borgel* situé à proximité de la grande décharge publique en bordure du Lac et où les habitants vivaient de la collecte des objets et des matériaux réutilisables ou revendables. Mais, ceci n'élimine pas d'autres motifs, telle que la présence d'un(e) saint(e), cas des gourbivilles nés autour des marabouts de *Sidi Belhassan El-Chadli* et de la *Saïda El-Manoubiya*. Dans d'autres cas, où il s'agit d'une population ouvrière mixte, musulmans et Européens se partagent le

même gourbiville. Pour ce qui est des appellations, elles font souvent référence à la nature de l'activité économique pratiquée dans le quartier : *El-Mellassine-s* (الملاسين) pour désigner l'agglomération des Potiers ou *El-Khadra* (الخضراء - la verte) par référence à l'activité agricole.

Fig. A.4.28 : Médina et quartiers spontanés de Tunis à l'aube de l'indépendance.

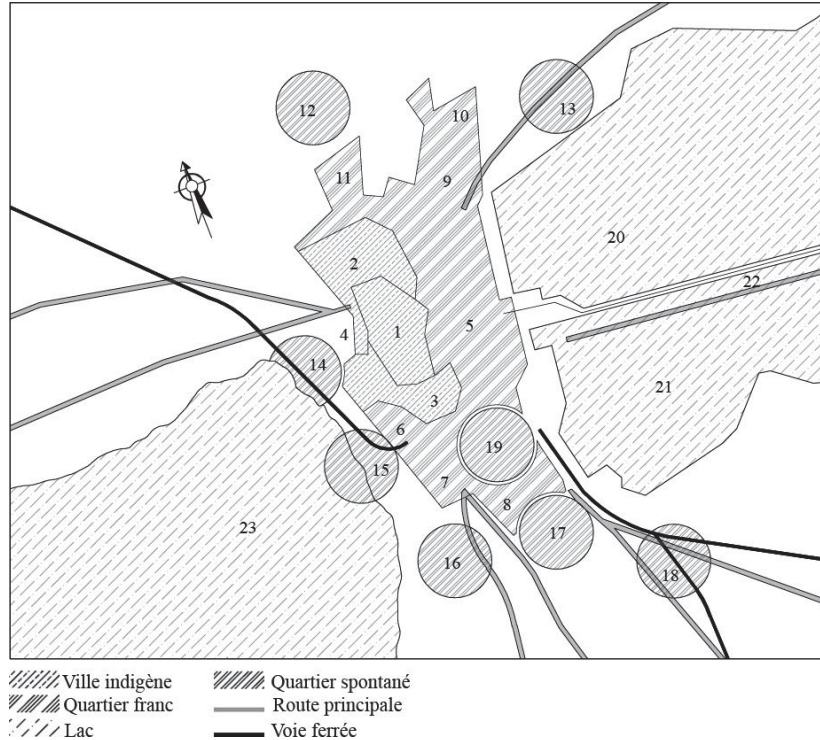
Médina : 1-Noyau central de la médina ; 2-Faubourg nord, 3-Faubourg sud, 4-Casbah.

Quartier franc : 5-Centre du quartier franc, 6-Montfleury, 7-La Cagna, 8-Dubosville, 9-Cités jardins, 10-Mutuelleville, 11-Franceville.

Gourbivilles : 12-Djebel Lahmar, 13-Borjel, 14-Mellassine, 15-Saïda Manoubya, 16-Zitoun Djerbi, 17-Garjouma, 18-Sidi Fathallah, 19-Sidi Bel Hassen.

(Lacs) : 20-Lac nord, 21-Lac sud, 23-Lac Sédjoumi.

22-Chenal
Source : (Dessin repris et adapté par l'auteur -2012- dessin support : Sebag, 1960, 15)



Par contre, ce qui est encore plus intéressant à mettre en relief, c'est la complexité des rapports sociaux qui naissent, dans et autour du gourbiville. Dans la cité spontanée est tissée une relation de résistance : attitude défensive par excellence, dont l'objectif est de légitimer le statut d'occupation illégale du sol. L'infraction, la déterritorialisation et la misère deviennent alors des paramètres unificateurs. « Le bidonvillois, écrit Thierry Paquot, adopte, sans en avoir les moyens, le mode de vie, le mode de pensée, le mode de consommation de la bourgeoisie urbaine. La non-satisfaction de ses besoins révèle la profonde inégalité sociale du capitalisme périphérique. Le brassage culturel est permanent dans les bidonvilles et provoque de profondes contradictions qui se manifestent dans des revendications comme le droit au logement, le droit à la ville » (Paquot, 1990, p. 118). Pour plusieurs auteurs, ces quartiers sont aussi les lieux où germe l'intégrisme religieux, donnée qui semble renforcer la résistance tout en amplifiant l'état de surveillance. Vouées à une réalité invincible, la municipalité et la Direction des travaux de la ville tendent à

faire de cette situation le compromis assurant un sous-contrôle, même fragile, des rébellions. Tolérer l'occupation illicite du sol à condition de rester sage, garder silence et ne rien revendiquer, devient une sorte de contrat moral entre l'administration et les occupants des quartiers spontanés. Vu d'un autre angle, le danger que peut induire la présence de ces masses n'a pu échapper au regard du Mouvement national qui en a fait une force anticoloniale aisément manipulable. L'histoire rappelle l'incident des émeutes de la faim déclenchées en 1937 dans le gourbiville d'*El-Mellassine-s* par les chômeurs revendiquant le droit au travail. Leur action a été soutenue dans les coulisses par les nationalistes et les socialistes qui l'ont instrumentalisée pour des fins purement politiques. Les promesses d'un retour aux terres agricoles expropriées et d'une vie meilleure une fois le colonisateur expatrié, étaient les points forts sur lesquels ont joué les hommes politiques. En devenant une véritable « machine de guerre » manipulable contre la présence coloniale, le colonisateur français devait trouver une solution au développement incontrôlable de ces quartiers et au risque que leurs habitants puissent être manipulés à tout moment par la résistance. Les quelques essais de les « recaser » dans des immeubles construits sur des lotissements périurbains n'ont pu freiner la multiplication des gourbis pour maintes raisons, dont essentiellement le faible revenu et le mode de vie des habitants. En effet, en dépit des aides financières, rares sont les familles (à majorité jeunes) qui ont pu s'offrir le loyer d'un logement nouveau. L'une des raisons est l'inadaptation de l'habitat européen en étages aux habitudes paysannes. Quelques observations menées par des sociologues, médecins et urbanistes ont montré que les paysans essayaient toujours de retrouver un habitus d'origine : la natte pour s'asseoir par terre, la *soufra* (petite table) pour manger et travailler dessus, le matelas posé à même le sol, etc. ce qui a contribué de manière systématique à l'attachement au gourbi malgré sa précarité.

De ces pratiques, désormais désuètes aux yeux des modernistes, est née l'analogie avec le mode de vie dans la médina. La cité traditionnelle, devenue le refuge de plusieurs familles déracinées depuis les années trente, se rapproche énormément dans ses pratiques spatiales du gourbiville. Ceci explique en partie la fausse association gourbiville/médina que font Jacques Berque et Paul Sebag.

Enfin, parce que composée d'une majorité musulmane (avec presque un tiers formé de juifs et d'Européens), la médina est identifiée à un ghetto musulman où s'enracine la société indésirable dans les faubourgs et dont l'action et les pratiques se

prolongent dans les gourbivilles. L'idée de tuer la racine par son effacement afin de stopper le développement d'une pathologie urbaine s'est imposée à la veille de l'indépendance comme un remède urgent et unique.

A.4.6. Conclusion :

Pareillement à l'Algérie, en Tunisie, le colonisateur a commencé par s'approprier le chef-lieu de la ville ottomane en y implantant ses casernes et son appareil technico-administratif. Pour faire preuve d'une politique de conciliation avec les indigènes, il opta pour les *arabisances* comme cachet architectural hybride donné aux nouvelles constructions érigées dans la Casbah. En revanche, à l'est de la médina où se peuplait la grille de la ville européenne, les Français ont concentré les affaires et les loisirs. Dans la ville coloniale, les édifices s'affichaient européens par leur architecture néoclassique. Peu à peu, le désir de relier le centre administratif (casbah) au noyau civique s'est fait senti, d'où l'idée d'une percée est-ouest, sorte de raccourci partant de la place de la Bourse, traversant le noyau historique et débouchant sur la Casbah.

De 1920 à 1954, une série de plans cherchant à réduire l'écart entre la modernité de la ville coloniale et l'aspect figé de la ville indigène au profit d'un Grand Tunis fluide, aérés et salubres, sont mis en route. On retient de ces plans les points suivants :

- Les différents essais de réaménagement de Tunis allaient de pair avec la nouvelle réglementation urbaine promulguée depuis la métropole. Ces lois étaient appliquées de manière systématique aux villes maghrébines. A une époque où Paris subissait les influences du Plan voisin de Le Corbusier, les villes du Maghreb, en l'occurrence Tunis, étaient confrontées à l'idée de la table rase et de l'urbanisme régulier.
- La valeur patrimoniale de la médina a oscillé entre la valorisation et la dévalorisation en fonction des objectifs essentiellement politiques et économiques du colonisateur. Durant le premier tiers du XXe siècle, une période qui coïncide en Europe avec l'apogée de l'orientalisme, auquel les expositions universelles ont servi de vecteur, le colonisateur a misé sur cette tendance pour inciter les Français au voyage. Ainsi, la sauvegarde du visage oriental de Tunis devint une nécessité face à une médina qui menaçait ruine, d'où la promulgation des premiers décrets

délimitant trois zones de sauvegarde dans la cité indigène. Un extrait d'une lettre adressée à l'administration par le Directeur de la chambre de l'agriculture argumente et clarifie ce point de vue :

« [...] On a fait pour la Tunisie une publicité fort couteuse. On a invité le monde entier à venir la visiter. Qu'a-t-on dit pour attirer le visiteur ? À quarante-huit heures de Paris, vous vous trouverez transporté en Orient. On n'a pas invité les touristes à admirer une avenue plantée de ficus, ni à assister à des représentations théâtrales qui rivalisent avec celles de la métropole, mais on lui a montré les images de villes ayant conservé leur cachet oriental, des bazars, puis des oasis, enfin des ruines romaines. Sans aucun doute, les souks de Tunis peuvent être classés parmi les plus beaux du monde oriental, mais ils appartiennent à un ensemble. La ville ancienne et ses faubourgs forment avec eux un tout, et c'est ce tout qu'il faut protéger »¹

Hélas, même si motivé par des attitudes orientalistes, cet intérêt va en se réduisant parallèlement à l'extinction de cette esthétique au profit d'une autre qui rompt avec l'ornement (l'art déco, Mouvement moderne).

- À Tunis, le visage de la ville coloniale s'est accompli avec l'application des dispositions fixées par le Congrès de l'urbanisme aux colonies et dans les pays tropicaux (1931). Il s'agit d'un système de ségrégation religieuse et ethnique séparant dans les quartiers naissants les musulmans, des chrétiens et des juifs soi-disant pour des raisons sécuritaires.
- À cette ségrégation, s'ajoute l'installation des symboles du pouvoir colonial le long de l'avenue Jules Ferry. Deux monuments dédiés aux meneurs de la colonisation en Afrique du Nord : Jules Ferry et le Cardinal Lavignerie ont provoqué la population musulmane qui ne tarda pas à manifester dans la rue. On estime que cette pratique rarement produite dans l'espace traditionnel prépare à la formation d'un « espace public » et révèle la nature des relations entre le pouvoir politique et les collectivités.
- Dans la plupart des plans analysés, l'étude sociale était quasi absente, puisqu'il s'agissait d'une application automatique d'une réglementation européenne d'importation, peu importe la structure sociale, urbaine ou architecturale de la cité à transformer. La société n'a été prise en considération que dans les réflexions et les plans de 1943-1947, lorsque pour une première fois un groupe d'architectes

¹ ANT, « Plan d'aménagement de la ville de Tunis 1934 », Série : SG, S/Série : SG2, Carton : 31, Dossier : 3.

a pris en charge la reconstruction de l'après-Guerre. On assiste à une modernité nouvelle qui n'essayait plus de s'imposer comme correctrice ou civilisatrice dès le départ, mais cherchait à regarder rationnellement le passé et à le faire évoluer.

- Confrontée de nouveau au projet colonial, cette modernité demeura inachevée. Le groupe d'architectes fut écarté et l'administration coloniale reprit les réponses urbaines données depuis 1887 et qui mettent le percement en amont de leur réflexion. L'ancêtre direct de la percée est-ouest est né du plan de 1948 conçu par l'architecte Deloge.
- En 1954, deux ans avant l'indépendance du pays, un plan de zone fortement influencé par le zoning des CIAM confondait la médina avec le plus grand gourbiville de Tunis. Loin d'être innocente, cette association assignait systématiquement au noyau historique les insuffisances d'un quartier spontané, dont l'insécurité et le manque d'organisation et d'esthétique. Ceci avait tendance à développer auprès d'une bourgeoisie insécurisée le soutien du projet de démolition de l'ancienne ville qu'elle prenait pour un corps malade à l'agonie. Le percement ou l'effacement du noyau historique ne sont plus soutenus par le colonisateur seulement, mais aussi par des Tunisiens dont le seul souci était de se débarrasser d'une société indésirable née de l'exode rural.

Pour synthétiser les idées tirées de cette partie, on a pensé au tableau synoptique suivant (Tab. A.1) :

Tableau synoptique 1 : Evolution de la solution de la percée urbaine dans l'imaginaire administratif (1887-1954)

Date/Plan	Auteur (s)	Percée (s) (descriptif)	Motif (s) (apparent)	Théorie (s) du moment	Résultat	Observations : motif (s) (dissimulé)
1887 (six ans après l'installation du protectorat français dans la régence de Tunis -1881)	Sté Delamarre-Ferrand-Duret (architecte)	2 percées localisées, l'une traversant la Hara et l'autre assurant le prolongement de la rue <i>Es-sadikia</i> .	Assainissement de la Hara. Amélioration de la circulation routière et ferroviaire. Logement	L'hygiène comme indicateur de la modernité. La percée urbaine comme technique de correction. Naissance de l'urbanisme policier. L'ingénieur se substitue à l'architecte. L'art de l'ingénieur au profit du projet colonial. La maîtrise du territoire et de la ville était liée à l'efficacité d'un réseau routier travaillant l'exploitation des ressources humaines et naturelles.	Inabouti à cause de : - opération première dans son genre dans la régence même si l'expérience était plus ancienne en France. - hésitation et prise de précautions nécessaires. - Difficultés financières et dépendance au financement privé. - loi d'expropriation limitée par le système des <i>habous</i> . - résistance administrative et citoyenne.	L'administration coloniale agissait par rapport aux problèmes de la médina au même titre qu'une ville médiévale européenne. Pas la moindre prise en considération du processus de production de l'espace dans la médina dont l'urbanisme était souvent taxé de chaotique. Echec d'adaptation de l'urbanisme colonial d'importation aux conditions climatiques des lieux. L'intérêt octroyé à la seconde percée (prolongement de la rue <i>Es-sadikia</i>) au détriment de la première a exotérisé les intentions administratives purement colonialistes, d'embles focalisées sur la maîtrise du territoire et ses ressources. Le Protectorat était une stratégie de façade camouflant la réelle colonisation. Ceci se voyait dans l'activité d'une administration bicéphale où les Tunisiens, exemptés de toute prise de décision, se réduisaient aux simples signataires.
1920 – Plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension de Tunis	Victor Valensi (architecte DPLG)	Rupture avec l'idée du percement massif. Seules des percées ponctuelles n'excédant pas les 4,5m étaient tolérées sous conditions	Réponse à la promulgation de la loi Cornudet de 14 mars 1919. Tunis continue à subir les lois françaises d'aménagement.	L'éveil de la conscience patrimoniale chez les écrivains, philosophes, architectes et particuliers. L'orientalisme et l'émergence du tourisme coloniale.	Inabouti à cause de : - Plan taxé de « trop Beaux-arts » - Réduction par survalorisation de la médina, désormais élevée au rang d'un joyau intouchable. - musée vivant	1 ^{ère} tentative de sauvegarde du légé arabo-islamique : qualifiée d'un « tout invisible » qu'il faut songer à sauvegarder, la Direction des arts et des antiquités s'est mobilisée pour la promulgation de 2 décrets délimitant trois zones historiques de préservation dans la médina. La distinction de deux entités à dominance européenne optant chacune pour un visage différent : la ville nouvelle extramuros à vocabulaires architectural et urbain occidentaux et la Casbah colonisée à visage arabisant (orientaliste). Les deux entités séparées par la ville indigène laissent refléchir à une percée est-ouest.
1930 – Schéma d'un aménagement établi sur un plan de fond sans garantie d'exactitude (fait depuis la métropole)	Henri Prost (architecte urbaniste)	la grande travsrse : voie longeant l'est de la médina et traversant son faubourg sud à son extrémité sud-est. 3 percées formant un triangle encerclant la Hara et ralliant l'est à l'ouest	Réponse aux consignes du Service d'urbanisme. Volonté de nettement séparer les deux villes selon la tradition de Prost (Fez et Casablanca) améliorer la circulation dans la ville.	Urbanisme de Papier Les PAEE continuent à être sujets d'un tracé axé sur le réseau routier. Emergence de l'œuvre Prost au Maroc et ailleurs avec la montée des Architectes urbanistes prix de Rome. Les colomes étaient les chantiers de l'expérimentation	Inabouti à cause de : - Plan fait depuis la métropole ne respectant pas les particularités de la problématique tunisoise, notamment, les zones de préservation patrimoniale.	De 1887 à 1930 (43 ans) et les juifs de la Hara attendent à voir se réaliser les promesses de l'administration. Tensions et procès judiciaires débouchant sur l'expulsion des citoyens. Accentuation des mouvements migratoires internes et externes. Taudification accélérée de la médina. Transformations socioculturelles affectant profondément le mode de gestion et de production de l'espace. L'apparition des premiers noyaux d'habitat isolé extramuros pour musulmans, chrétiens et juifs. Tunis répond parfaitement au qualificatif de ville coloniale (ségrégation). Ville indigène surdensifiée VS ville européenne sous-densifiée (marché foncier concurrentiel contrôlé par l'administration).
1935 – Plan général d'aménagement de la ville de Tunis.	M. Chevaux & Gaston Eloy (Ingénieurs)	3 percées dont la plus grande tend à relier l'est à l'ouest en passant par la Hara et la rue <i>Bab Saadoun</i> . Les deux autres divergent de la première pour joindre <i>Bab El-Khadra</i> et <i>Bab Altiij</i>	Amélioration de la circulation entre le centre et la périphérie. Assainissement de la Hara. Logement	Expositions coloniales : Congrès international de l'urbanisme aux colonies et dans les pays tropicaux. Démolition de la Hara et implantation de 3 immeubles d'habitat. opposition des organismes et particuliers soucieux de l'avenir patrimonial de la médina.	Partiellement abouti à cause de : - Difficultés financières - Montée des tensions entre citoyens (de la Hara) et l'administration. - démolition de la Hara et implantation de 3 immeubles d'habitat. - opposition des organismes et particuliers soucieux de l'avenir patrimonial de la médina.	La greffe d'un organe étranger au corps de la médina était la preuve bien réelle de l'adaptation de l'urbanisme d'importation. La médina est entrée dans une crise accentuée par l'exode rural. Déracinement et naissance d'un nouvel ordre social et une autre gestion spatiale de la médina. Écllosion des premiers noyaux gourdévilles sur les hauteurs de la médina à la veille de la Seconde Guerre mondiale.
1945- 1946 Schéma d'aménagement de la région de	Bernard Zehrfluss & Francis Jerrold (architectes)	Rupture avec l'idée du percement	Le percement est considéré comme gâchis financier, matériel et de temps. Il ne résout pas les	La reconstruction : pénurie matérielle et financière. Rationalité exigée. Appui de l'Etat sur les bureaux d'études	Inabouti à cause de : - Difficultés financières - Proposition jugée inadaptée aux aspirations coloniales	pour la première fois en Tunisie un architecte en chef était responsable de tous les projets urbains et architecturaux de la régence. L'imposition de la Direction des travaux de la ville se voit réduite au profit du seul Groupement d'architecture et

<p>Tunis Plan directeur régional de Tunis</p>	<p>urbanistes)</p>	<p>■ pour la première fois, la percée est-ouest de la médina était dessinée claire et nette sur un plan.</p>	<p>problèmes et ne fait que les aggraver.</p>	<p>techniques et les grandes entreprises des bâtiments ➔ s'écarter des règles de la Charte et réfléchir aux conditions d'économie locale</p>	<p>Inabouti à cause de : ■ Difficultés financières</p>	<p>d'urbanisme de la reconstruction. ■ Période de réelle conciliation entre les traditions locales et la modernité architecturale ➔ la promesse du Groupe Zehrftuss et naissance d'une nouvelle identité architecturale tunisienne. ■ Exploit économique intéressant ➔ la solution économique se trouvait dans le retour aux sources, dans l'exploitation intelligente et actualisée de ressources naturelles, spatiales, matérielles et humaines (savoir-faire local) ■ Le Groupe en question est dissous en 1947 malgré ses exploits puisqu'il voulait garder son autonomie par rapport à la Direction des travaux de la ville ➔ était jugé trop rationnel pour se s'ajuster au projet colonialiste.</p>
<p>1948 – Plan directeur de Tunis</p>	<p>M. Deloge (architecte, ex-membre du groupe Zehrftuss)</p>	<p>■ pour la première fois, la percée est-ouest de la médina était dessinée claire et nette sur un plan.</p>	<p>■ Amélioration de la circulation entre le centre et la périphérie ■ L'économie du raccourci. ■ Lier les ports aux lignes de chemins de fer algériens et de l'intérieur du pays</p>	<p>■ Retour à la solution du financement privé dans le façonnage de la ville – la concession ■ Apparition de la version détaillée de la Charte d'Athènes par Le Corbusier ➔ Application systématique de ses dogmes par certains architectes et urbanistes ■ Retour au calcul : l'infrastructure routière et ferroviaire pour la maîtrise du territoire.</p>	<p>Inabouti à cause de : ■ Difficultés financières</p>	<p>■ Plus besoin d'un service d'architecture, seulement suffisait un groupement d'urbanisme pour le contrôle des travaux à initiative privée. ■ Traversée par un chemin de fer, cette percée visait plus le raccordement rapide du port aux zones intérieures du pays et aux frontières algériennes ➔ le projet colonialiste doit avancer en dépit des tensions politiques locales. ■ Le souci de protéger la médina n'est plus mis en avant par rapport aux aspirations économiques à dominance capitaliste. ■ Affirmation plus accentuée de la taudification du noyau historique et l'étalement des gourbivilles. ➔ naissance d'un nouveau défi urbain et socio-politique que l'administration ne semble pas lui accorder suffisamment d'importance.</p>
<p>1954 – Plan de zone de la ville de Tunis</p>	<p>M. Berlangier (architecte)</p>	<p>■ Pas de percement prévu (plan axé sur le zonage plutôt que le réseau routier)</p>	<p>■ Le zonage pour une lecture simplifiée de l'aire urbaine de la commune de Tunis</p>	<p>■ Le zoning des CIAM et consignes de la Charte d'Athènes. ■ Le Mouvement moderne prend de l'essor en tant que style international ➔ Chute de l'intérêt orientaliste pour une minimisation de l'ornement au profit des volumes géométriques.</p>	<p>Inabouti à cause de : ■ opposition d'architectes et de particuliers. ■ Confusions majeures entre zones ■ amplification des éventuelles erreurs d'aménagement.</p>	<p>■ La médina se trouve réduite à 4 fonctions qui, vues d'un autre angle de vue, peuvent être prises pour les 4 problèmes qui nuisent à l'aménagement global de la ville de Tunis ➔ la médina <i>taudifiée</i> et <i>outalisée</i> est désormais prise pour un quartier nuisible. ■ Assimilation des faubourgs aux quartiers spontanés ➔ la médina est résumée dans le noyau d'où prolifèrent les agglomérations nuisibles sur les plans : urbain, social, politique ➔ songer à la raser devient une proposition valable via un faux argumentaire. ■ La ceinture périurbaine de la ville est presque totalement occupée par les gourbivilles. ■ Les tensions politiques et la résistance citoyenne ne laissent plus réfléchir à l'avenir économique, social ou culturel de la région qui demande fort son indépendance.</p>

A.4.7. Conclusion de la partie A : le processus de valorisation/dévalorisation du noyau historique et les conditions politiques à la veille de l'indépendance

Le processus de valorisation/dévalorisation de la médina s'est avéré complexe et faisait intervenir plusieurs aspects conceptuels (théorique, historique, culturel) et pratiques (politique, économique, social). Il est en étroite relation avec la modernité. Son rapport à celle-ci est qu'elle le renforce ou le rationalise en fonction de la compréhension qu'on lui donne. Dans le cas où la modernité est perçue comme un développement technique et social qui exige une rupture avec le passé, ce processus tend à légitimer l'effacement de la partie jugée inadaptée aux techniques et au vécu modernes. En Tunisie, cette idée s'est cristallisée dans plusieurs plans d'aménagement où la percée est avancée comme la solution unique aux problèmes de l'hygiène et de la circulation mécanique. En revanche, lorsque la modernité est considérée comme une phase indissociable de son passé et dont la mission est de le faire évoluer au lieu de l'effacer, le processus en question tend à rationaliser son action sur la médina. Cette rationalisation est marquée par la valorisation de la portée historique et patrimoniale du noyau historique et ne le voit plus comme une source économique défaillante ou un lieu de marginalisation sociale. Dans ce cas précis, ses problèmes sont réfléchis par rapport à l'ensemble de la ville, et non pas de manière ponctuelle ou temporaire. Tunis a vu cette vision de la modernité appliquée lors de la reconstruction de l'après-guerre (1943-1947). Hélas, contrecarrée par les aspirations du projet colonial que dominaient les soucis économiques et politiques, cette modernité a été sacrifiée au profit d'un retour à la première perception. Ce jeu de valeur rappelle la compréhension que donne Jürgen Habermas à la modernité. On a vu que le philosophe considère la modernité comme un projet inachevé, lancé par les Lumières, mais qui a été confisqué par une politisation déshumanisante des valeurs d'échange entre les autorités gouvernantes et les masses populaires, ainsi que par une survalorisation du rôle de la science dans la vie moderne. *Ipsa facto*, la modernisation de Tunis durant la colonisation française s'est accompagnée d'un processus de valorisation/dévalorisation de la médina que dominait une crise conceptuelle fortement influencée par le projet économique et socio-culturel du colonisateur.

Par crise conceptuelle, on entend le sens théorique donné à certaines notions clés intervenant dans la définition de l'architecture et de l'urbanisme arabo-islamiques. On

cite les cas de l'orientalisme architectural, l'ornement, la géométrie, le sens de l'organisation, l'enclos ou le voilement, le spirituel ou le profane, les parcours, la « ségrégation » sexuelle, etc. On note qu'une politisation de ces notions accompagne souvent leur usage dans les domaines des arts, de l'économie et du social et se manifeste dans les solutions adoptées pour intervenir sur la ville. À titre d'exemple, l'orientalisme architectural a joué un double rôle : il a valorisé la dimension esthétique des arts arabo-islamiques, ce qui a incité à la sauvegarde de certains objets architecturaux, néanmoins, cette valorisation s'est accompagnée d'une défiguration théorique du sens original de cet art, désormais, réduit à sa seule valeur esthétique. L'effet de cette défiguration perdure de nos jours et exige que l'on se positionne par rapport aux premières théorisations de l'architecture et de la ville arabo-islamiques. Dans ce qu'on a appelé processus de valorisation/dévalorisation de la médina, il y a eu souvent une valorisation qui cache une dévalorisation. Ceci est principalement dû à certaines caractéristiques des connaissances produites à propos des villes du monde arabo-musulman, dont principalement la théorisation relativement récente de l'architecture de la ville arabo-islamique et les répercussions d'une doctrine fondée sur des sources subjectives (récits de voyages, peintures orientaliste, photographies fabriquées, etc.). Ceci sans oublier l'important rôle de la colonisation et les jeux politiques qui l'accompagnent. Tout au long de cette première partie qui couvre l'action coloniale dans la ville de Tunis, les tentatives de percement étudiées ont permis de saisir ce processus et de l'expliquer. En guise de synthèse, on propose le tableau suivant :

Période	Crise conceptuelle		Politisation de la crise	Action sur la ville
	Valorisation	Dévalorisation		
Fin XVIII ^e siècle – début XIX ^e siècle Première expérience coloniale en Algérie	Premières théorisations de l'architecture arabo-islamique	Théorisation subjective basée sur les récits de voyage et les œuvres orientalistes	Architecture laide et urbanisme chaotique méritent d'être sacrifiés pour des raisons militaires	Percement et destruction massifs et remplacement par une architecture et un urbanisme d'importation
Fin XIX ^e siècle – 1 ^{er} tiers XX ^e siècle De la colonisation au protectorat En Tunisie et au Maroc	Intégration de l'histoire de l'architecture arabo-islamique dans l'histoire générale de l'architecture avec une perception plutôt positiviste	Muséification des médinas prises pour des « anciennes villes » à conserver à l'état brut	Recommandation de l'orientalisme architectural : production et sauvegarde de l'orient des mille et une nuits pour inciter au voyage.	Prolifération des hybrides La médina est partiellement épargnée du percement
De 1930 à 1943	Promotion de la valeur historique et	Rupture catégorique avec l'ornement :	compter sur la médina pour abriter	Ségrégation spatiale et

Période de conflits (2 ^{ème} guerre mondiale)	artistique de la ville arabo-musulmane par une minorité d'artistes orientalistes.	déclin de l'orientalisme face à l'art déco et au modernisme. Recommandations de l'urbanisme des colonies, les CIAM et la charte d'Athènes	les ruraux et éviter leur étalement à proximité des quartiers européens.	légitimation du percement massif
1943-1947 La reconstruction en Tunisie	Genèse d'une modernité qui puise dans le passé et tend à le faire évoluer ⇒ préservation de la médina.	Investissement faible dans le développement des outils et des moyens d'intervention dans la médina.	Juger cette démarche à l'encontre du projet de colonisation ⇒ son avortement.	Extension de la ville au-delà du périmètre de la médina et de la ville européenne
1954-1956 La marche vers l'autonomie	Intégration de l'enquête sociale dans le projet d'un plan d'aménagement	Zoning : Gourbification de la médina par son assimilation au gourbi et la perte de sa centralité	Réduction de la médina à ses 4 problèmes : social, économique, circulation et hygiène.	légitimation du percement massif

Tab. A.2 : Processus de valorisation/dévalorisation du patrimoine arabo-islamique (la médina)

Enfin, pour clôturer cette partie et préparer celle d'après, on propose cet aperçu sur la situation politique de la Tunisie à la veille de l'indépendance.

Tout au long de la décennie qui précède le 20 mars 1956, la Tunisie a vécu une période politiquement tumultueuse marquée par l'augmentation des soulèvements indigènes et l'aliénation progressive du pouvoir français vers l'autonomie des Tunisiens. L'éveil tunisien a été propulsé par un Mouvement national né de la formation en 1907 du parti des Jeunes Tunisiens par Béchir Sfar (1856-1917) et Ali Bach Hamba (1876-1918), suivi par le Parti libéral constitutionnel dit Destour (1920), ensuite, par le Néo-Destour que fonda Habib Bourguiba en 1934¹. L'inquiétude infligée par le Mouvement national sur le colonisateur français se reflétait dans la succession rapide des remaniements ministériels. La formation de trois ministères et la nomination d'un total de cinq résidents généraux au lendemain de la Grande Guerre de 1939, expliquent l'indécision française et les fluctuations de sa politique en Tunisie. D'un résident à un autre, l'opinion française a oscillé entre une politique évolutive des relations franco-tunisiennes et son inverse, de répression.

Avec les bouleversements politiques dans l'ensemble du Maghreb (soulèvements au Maroc), à l'échelle du Monde arabe (création de la Ligue arabe le 22 mars 1945 au

¹ On n'oublie pas l'Union générale des travailleurs tunisiens (UGTT) fondée par Farhat Hachad (1914-1952), l'Union tunisienne des artisans et commerçants (U.T.A.C), l'Union générale des agriculteurs tunisiens (U.G.A.T), etc.

Caire¹) et dans le monde entier (Déclaration universelle des droits de l'homme le 10 décembre 1948 à l'ONU), le *Néo-Destour* et l'U.G.T.T étaient à la base des affrontements sanglants qui ont marqué les quelques années avant la chute définitive du régime protecteur. Sans doute, les attaques sporadiques menées par les *fellagas*² étaient les plus redoutables et ce sont elles qui ont forcé la France à se résigner à un dialogue avec les leaders du Mouvement national. En 1954, l'arrivée au pouvoir de Pierre Mendès France (1907-1982), un homme qui voyait dans une politique évolutive en Afrique du Nord le compromis inéluctable pour cette situation, a finalement doté les Tunisiens de leur autonomie interne par la signature des conventions de 3 juin 1955. Peu après, la déclaration de l'indépendance marocaine poussa les Tunisiens à revendiquer le même sort qui leur a été attribué par la signature du protocole du 20 mars 1956.

Durant sa lutte, la résistance nationale a dû affronter le colonisateur dans des endroits précis de la ville de Tunis et a fait de ces lieux les bastions de la lutte nationale. C'est le cas par exemple de la place *Bab Souika* et du cimetière d'*El-Jallaz*.

Tout compte fait, ces incidents n'ont pu donner à l'administration le temps nécessaire pour se concentrer sur le développement urbain des villes, dont la capitale. C'était alors une pause prolongée sur le plan d'aménagement urbain. En revanche, l'exode rural s'est poursuivi et a provoqué la prolifération de l'urbanisme spontané sur les hauteurs de la médina. Un autre visage de Tunis semble avoir accompli ses traits et a donné lieu à de nouvelles problématiques que le gouvernement indépendant devait affronter.

¹ Bourguiba lui lancera un appel en mars 1945 lorsqu'il quitta clandestinement la Tunisie à la recherche du soutien du monde extérieur, mais rentra déçu et finit par se résoudre à une discussion directe avec les Français.

² *Fellagas* : se dit d'un groupe de militants tunisiens originaires du sud et de l'intérieur du pays. Il a joué un rôle important dans la résignation du colonisateur à la négociation. Peu nombreux (ne dépassant pas les 2500 individus), les *fellagas* ont formé de petits groupes de 15 à 30 personnes dont la mission était de semer la terreur dans le centre et le nord du pays. Grâce à leur action discrète, ils assassinaient, pillaient et insécurisaient les agriculteurs français (et étrangers de manière générale) forçant certains d'entre eux à quitter les lieux. Avec ce stress, le gouvernement français a dû admettre l'échec de sa politique de répression menée contre les indigènes.

B. La percée bourguibienne : l'indépendance et la marche à pas de géant vers la modernité

B.1. Fondation de l'État moderne et les phases d'une rupture avec une Tunisie d'antan : la solution de la percée au nom de la modernisation

Le 8 avril 1956, une Assemblée nationale constituante formée à la hâte après des élections au suffrage universel est réunie pour mettre fin à la monarchie beylicale. Le 25 juillet 1957, au palais du Bardo, la République est proclamée et Habib Bourguiba est nommé à sa tête en qualité de premier Président de la République tunisienne indépendante. Le 1^{er} juin 1959, la Tunisie est dotée de sa première constitution instaurant un régime présidentiel démocratique. À propos de la nouvelle Tunisie de 1956, J. S. Woodford, auteur de *The city of Tunis : Evolution of an Urban System* (1988) précise :

« The Tunisia which came into being in 1956 had nothing in common with the Beylicate of the 1861 Destur. Its new Constitution, its Government organization and practice, put it firmly into the category of a western state, fulfilling the promise of the French invaders of 1881, that Tunisia should become 'civilized', in the sense of becoming westernized, at the outcome of the Protectorate contract. Tunis and its beldi played a crucial but inglorious part in the transformation » (Woodford, 1990, p. 187).

Le nouvel État décide alors d'affirmer son autonomie en mettant en branle un projet de décolonisation généralisé sur tous les secteurs. Cet exploit majeur qu'est l'indépendance a nécessité d'être gravé dans la pierre, d'où l'accent mis sur le réaménagement d'une capitale digne de cette gloire et des gens qui l'ont faite, à leur tête « le combattant suprême ». La tâche s'annonce toutefois difficile face à un nouvel État contraint à poursuivre sa dépendance aux compétences et aux méthodes occidentales pour résoudre les problèmes urbains de la capitale. On se rappelle qu'à la veille de l'indépendance, Tunis est devenue une ville quadruple avec comme souci urbain majeur, la prolifération des quartiers spontanés sur les hauteurs de la médina. Cette dernière, réduite à un simple quartier dans une grande métropole, continue à accueillir les paysans de l'exode et, conséquemment, à y voir s'accroître les phénomènes de ruralisation, d'*oukalisations*, de ghettoïsation, etc. On note aussi que peu importe la stratégie coloniale adoptée dans son action sur les villes indigènes au Maghreb (transformations importantes, moyennes ou une séparation totale), l'état des villes à l'indépendance semble être le même entre la Tunisie, le Maroc et l'Algérie. Il se distingue par le déséquilibre entre le noyau historique peu dynamique et le noyau colonial en extension continue. À côté de ce noyau, la multiplication des bidonvilles ou des gorbivilles tend à réduire sa valeur

urbaine, architecturale et historique par l'invasion d'un mode de vie rural. À ces deux aspects directement liés à la ville arabe, il ne faut pas oublier la concentration des grandes villes industrialisées sur les côtes, un choix colonial à l'origine des mouvements migratoires et d'un grand hiatus entre l'intérieur et le sahel du pays. Il revient de préciser que ces trois problèmes et les solutions qu'on verra s'imposer sont pratiquement communs à la majorité des pays du Monde arabe en décolonisation. On note aussi que le cas de Bourguiba en Tunisie et toutes les réformes dernières, n'est point une exception. Il a ses analogues dans la plupart des pays arabes dont la lutte nationale a permis à une figure militante de se distinguer et de s'imposer par la suite comme libératrice et modernisatrice.

En Égypte, « en 1952, Gamal Abdel Nasser, après son coup d'État contre la monarchie égyptienne, nationalise le canal de Suez et introduit une nouvelle équation dans le jeu de pouvoir qui oppose les blocs « communistes » et « capitalistes », en imposant l'importance du « Tiers-monde ». Au même titre que dans d'autres pays du monde arabe, la décolonisation et la montée d'un régime national progressiste ont coïncidé avec le renforcement de l'industrialisation et une immigration de masse des populations rurales vers la capitale. Le gouvernement socialiste de Nasser mit au point d'importants projets de logements publics pour les ouvriers et la classe moyenne ainsi que la construction d'entreprises et de nouvelles infrastructures. De grandes structures bureaucratiques, avec de très nombreux fonctionnaires, furent mises en place, tandis que les dépenses militaires représentaient un lourd fardeau pour le budget gouvernemental » (Bianca, El-Rashidi, & Ibrahim, 2010, p. 125).

Par ailleurs, conformément à la compréhension que donne Paul Ricœur à une modernité plurielle et qu'on a eu l'occasion de développer dans l'introduction de cette thèse, on assiste avec l'indépendance à l'émergence d'un discours plaidant pour la fondation d'un nouvel État moderne et la désignation d'un autre « père de la modernité tunisienne ». Si ce titre a été donné à Ahmed Bey puis à Sadok Bey au XIXe siècle, ensuite à Jules Ferry lors de la colonisation française, on le verra attribué à Habib Bourguiba dès 1956. La modernité civilisatrice du colonisateur devait céder la place à une autre modernité teintée des slogans et des valeurs issus de la décolonisation dans le monde entier : liberté, démocratie, droits, justice, égalité, etc.

Pareillement aux modernités qui se proclament en rupture avec leurs passés, la modernité de l'État tunisien indépendant se veut en discontinuité avec la colonisation et mieux encore avec les temps des beys. Il va sans dire que, dans ce divorce, il est possible de distinguer une rupture peu affirmée ou formelle avec le colonisateur d'une autre sociale et culturelle bien déterminée avec la période ottomane. En effet, nécessité fait loi,

on verra que l'État moderne restera majoritairement dépendant de l'intervention française sur les plans technique et économique, avec en plus sa participation dans la propagation des mœurs occidentales à travers le système éducatif adopté (francisation de l'éducation en Tunisie par rapport à la suppression de l'enseignement théologique classique). En revanche, il se définit en totale discontinuité avec l'antécédent beylical, un passé taxé d'archaïque et jugé responsable de la colonisation. Les propos de Bourguiba à ce sujet sont clairs et on dirait même qu'ils affichent une certaine haine de cette partie de la mémoire qu'on verra intelligemment effacée ou défigurée dans les manuels scolaires. Cette position par rapport à ces deux passés (beylical et colonial) se verra matérialisée dans l'espace. Dans ce qui suit, on essaiera d'argumenter l'antagonisme de cette double rupture en étudiant les remaniements administratifs et les premières décisions et actions prises quant à l'aménagement de la ville de Tunis.

B.1.1. Modernité et rupture avec le passé : Changement de régime, restrictions prises et leurs influences sur le patrimoine arabo-islamique.

Dès l'indépendance, l'abolition de la monarchie et le dessaisissement du bey¹ de ses fonctions et ses privilèges se sont accompagnés par une politique de règlement de comptes dont les premiers à subir les conséquences après le bey et sa famille étaient les *oulémas*. On se rappelle de l'importance des notables religieux dans la structuration de l'espace de la médina et leur rôle, même si réduit pendant la période coloniale, dans la sauvegarde d'une temporalité propre à la ville arabo-islamique². Leur savoir à base religieuse, concurrencé par l'enseignement introduit par le colonisateur, est désormais taxé d'anachronique aux yeux du nouveau président. Il procéda alors à leur écartement parallèlement à la réduction de l'influence de l'école coranique de la Zitouna. Celle-ci est fermée le 1^{er} mars 1961³ et remplacée par l'Université théologique. De ce fait, est mis

¹ Lamine Bey a été emprisonné avec sa famille dans le palais de la Mannouba. Après la mort du Bey le 30 septembre 1962, le palais a été converti à l'actuelle prison pour femmes, un acte symboliquement puissant aux yeux de plusieurs critiques.

² On précise par référence à Nora Lafi qu'un notable, chef de la ville, « devait simplement se comporter en bon musulman et la référence culturelle de l'honnêteté et de la probité était riche d'une morale religieuse. *Hisba* et bon gouvernement sont donc à la base de l'action des responsables de la ville, et en cas de défaillance, on les blâme selon ces critères. Le gouvernement urbain était empreint de références religieuses, comme toute la société, ce qui est différent d'une régulation religieuse de la société » (Lafi, 2005a, p. 88)

³ L'annulation de l'Université traditionnelle de la Zitouna est faite par étapes. Dès le 22 novembre 1956, un décret beylical est promulgué portant nationalisation des écoles coraniques modernes. Ensuite, la loi n°60-

définitivement un terme à la plus ancienne institution d'enseignement islamique dans le monde arabe, celle qui a vu naître le philosophe Ibn Khaldoun, le mathématicien Al-Abili, le poète Abou El-Kacem Chebbi, le féministe Tahar El-Haddad, etc. La médina perd ainsi l'un de ces phares dont le rayonnement allait de la Perse à l'Andalousie.

Après le bey et les oulémas, il y a eu la loi n° 57-59 du 19-11-1957 sur l'indignité nationale¹. Par ce texte, toute personne ayant épaulé de loin ou de près le colonisateur français est frappée de crime de trahison. Sont alors débarrassées de leurs biens certaines familles des notables *baldis*. Bien entendu, le patrimoine est le premier secteur affecté, puisque plusieurs demeures de la médina appartenaient à ces familles. Expropriés, fermée ou laissées à l'entassement des ruraux, ces habitations entre palais et maisons bourgeoises n'ont pas tardé à être affiliées à la longue liste des constructions qui menaçaient ruine (fig. B.1.1).

Finalement, par un décret du 27 septembre 1956 les organes administratifs régissant la *dajamïa des habous* sont supprimés. Le régime des *habous* est à son tour aboli par un décret du 18 juillet 1957². On lit dans le rapport du Secrétariat d'État à l'information (SÉI) : *Tunisie en marche* (1975) que « l'ensemble des biens *habous* qui couvrait, au début du siècle, le quart de la superficie agricole utile a été réduit dès 1957 à 1600000 hectares, le reste ayant été pris, soit par les colons, soit par les grands propriétaires tunisiens qui avaient profité des décrets pris en 1885 et 1888. La première liquidation des *habous* date du 31 mai 1956. Elle portait sur les *habous* publics. Le 18 juillet 1957, la liquidation des autres types de *habous* (privés et mixtes) fut décrétée » (SÉI, 1975, p. 123). De cette manière, la seule institution finançant l'entretien, l'hygiène et les extensions dans l'ancienne ville disparaît une fois pour toutes en accomplissant l'œuvre inachevée du colonisateur. On note à ce titre que « tous les pays du monde arabe sont confrontés au problème de compatibilité du droit musulman avec le droit positif moderne. En premier lieu, la question patrimoniale est dépendante du sort réservé à la législation sur les biens *habous* publics ou privés ; certains pays l'ont abolie (Égypte,

38 du 31 décembre 1960 relative à la « transformation de l'Université Ez-Zitouna en Faculté Ez-Zitouna de théologie et des sciences religieuses - Art. 20 », a mis fin à l'exercice de l'ancienne institution (JORT).

¹ Article premier : « est coupable d'indignité nationale et frappé de la peine criminelle [...], tout Tunisien qui avant le 31 juillet 1954, aura sciemment apporté une aide directe ou indirecte des autorités du protectorat. » (JORT).

² Décret du 27/09/1956: (21 *safer* 1376), portant suppression des organes d'administration et de contrôle de la *djemaïa des habous*, et organisant sa mise en liquidation (JORT).

Décret du 18/07/1957 : portant abolition du régime des *habous*, Loi no 60-25 du 30/11/1960 : portant modification de l'article 10 du décret du 18 juillet 1957, relatif à la dissolution des *habous*.

Tunisie) d'autres l'ont conservée (Maroc) » (Abdelkafi, 2010, p. 104). Plus tard, au Maroc où est fondé un ministère des *habous*, la conservation de ce régime s'est avérée bénéfique et a largement contribué dans la sauvegarde et l'amélioration des conditions de vie dans les médinas (Godin & Le Bihan, 2010, p. 168).

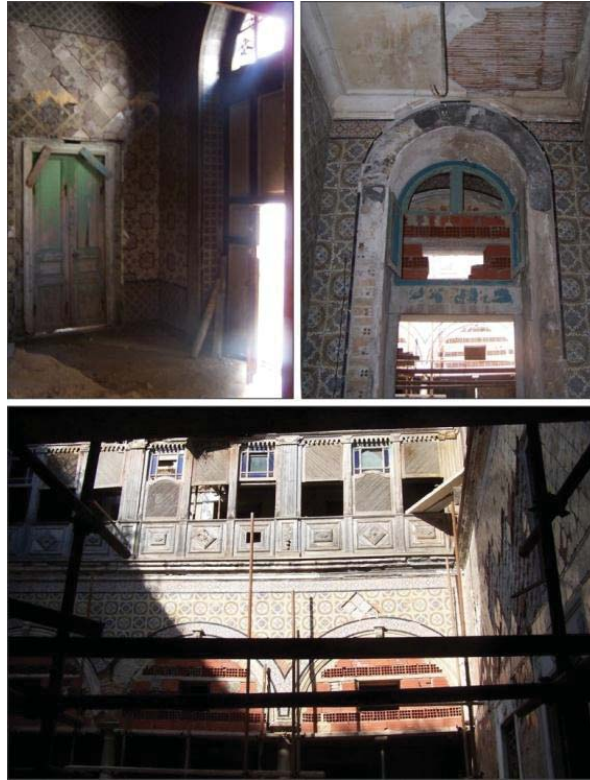


Fig. B.1.1 : Cas d'un palais menaçant ruine : Dar Cherif

Cette demeure bourgeoise sise à Rue *Sidi Maouia* – Médina de Tunis, compte parmi les centaines de maisons fermées, pillées de leurs parures et condamnées à l'effondrement. Une maison inhabitée tombe rapidement en ruine à cause, entre autres, du manque d'entretien et de la montée de la capillarité des eaux de puits et des citernes non utilisées. Lors de la prise de ces photos en 2005, l'ASM avait placé son premier échafaudage pour entamer les travaux de restauration qui demeurent en cours.

En haut à gauche : Skifa 1- entrée principale, en haut à droite : Skifa 2 – entrée sur patio, en bas : patio.

Source : (Photo de l'auteur, 2005)

À l'indépendance, l'heure était celle d'une structure introduite par les Français qu'il fallait plutôt prolonger qu'interrompre. En effet, le note Emna Bchir, « les schémas de fonctionnement sont largement tributaires des pratiques administratives du colonisateur, que reproduisent par héritage les fonctionnaires tunisiens. La structure territoriale de l'administration tunisienne suit le modèle d'aménagement classique dans la plupart des démocraties occidentales. Le territoire est divisé en circonscriptions administratives, nommées gouvernorats, dont les compétences s'étendent à l'ensemble du territoire tunisien, elles-mêmes divisées en administrations locales dont les compétences sont limitées à des circonscriptions administratives réduites. Mais si les structures administratives décentralisées de l'administration locale s'inspirent de celle des communes françaises, elles ne sont cependant pas similaires. Elles trouvent un consensus entre une association d'une structure administrative locale moderne et un contrôle de type politique » (Bchir El-Aouani, 2005, p. 328).

Les premières réponses de l'État indépendant en matière d'aménagement du territoire sont à placer dans le cadre d'un « urbanisme de rattrapage » entamé depuis l'accession à l'autonomie interne en 1955. Il se voulait, par référence à un discours présidentiel du 20 mai 1957, l'abolition avec les stratégies coloniales centralisées et leur désintérêt pour le patrimoine urbain arabo-islamique. Cet urbanisme de rattrapage continuait, pourtant, à fonctionner jusqu'aux années soixante-dix sur la base du décret du 22 juillet 1943 relatif au cadre bâti¹ et celui du 10 septembre 1943 relatif à l'architecture et à l'urbanisme². C'est en quelque sorte ce que Marshall-Johnson a qualifié, pour le cas du Maroc, d'une « fossilisation du système de l'urbanisme colonial ». Les plans continuaient à être dressés par des architectes étrangers placés à la tête des ateliers techniques du Secrétariat d'État aux travaux publics et à l'habitat. Cependant, leurs assistants étaient nommés de manière directe³ parmi les ingénieurs tunisiens formés en Europe et dont le parcours s'est marqué par une participation dans le Mouvement national, et pour être précis dans le néo-destour. C'était le cas du Maire de Tunis : Alléla Belhouane que le président désigna en personne. Dans un discours du 20 mai 1957 à Tunis, date des premières élections municipales, Bourguiba explique le motif de cette désignation directe par l'importance du poste. La mairie de Tunis, aux yeux de Bourguiba, est d'égale importance que le poste d'un ministre, voir aussi d'un chef de gouvernement. Son attribution à Belhouane était une façon de reconnaître ses efforts dans la gestion des affaires du néo-destour, précise le chef d'État (Bourguiba, 1976, p. 160).

Bourguiba profita de ces élections pour annoncer son plan réformateur de la capitale et de toutes les grandes villes de la Tunisie. Il concéda à l'action municipale dans toutes les villes une certaine marge de liberté dans leurs interventions sur leurs cités respectives. Il parla amplement de la capitale et son rôle dans la valorisation de l'ensemble du pays à l'échelle nationale et internationale. Dans ses propos, se dessine déjà l'exclusivité du projet de promotion réservé à Tunis :

¹ Modifié par le décret du 13 octobre 1949 (JORT).

² Modifié par le décret beylical de 06 juin 1957 (Décret du 06/06/1957: modifiant et complétant l'article 6 du décret du 10 septembre 1943, relatif à l'architecture et à l'urbanisme) (JORT) et signé par le premier ministre Habib Bourguiba

³ La désignation des éléments du corps administratif dans les principaux postes de l'État s'est marquée par l'intervention autoritaire du chef d'État. Les critères de sélection mettent en amont le degré de participation de la personne dans l'action du néo-destour (le futur parti unique) et non nécessairement la compétence ou la spécialisation dans le domaine d'embauche. Pour plus d'information sur les modes de sélection du personnel administratif voir : (Larif-Béatrix, 1988).

« [...] Et on a aussi libéré les conseils municipaux du contrôle du Secrétariat d'État tunisien pour que les municipalités puissent jouir du pouvoir nécessaire dans la prise de décisions et leur mise en œuvre sans avoir recours à l'approbation d'un pouvoir supérieur. Et si on a décidé de lever les restrictions et les formalités juridiques qui inhibaient leur mise en marche, c'est pour changer le visage de la capitale pour qu'elle devienne la fierté du royaume de Tunis et soit au même niveau de civilité et de propreté atteint par ce peuple, désormais, plaisant aux yeux des visiteurs étrangers de ce pays. Pour que leurs regards ne tombent sur les choses pauvres comme les saletés, les boues et les taudis qu'on voit essentiellement dans les quartiers de l'ancienne ville. Vous êtes, ainsi, censé entamer l'embellissement des rues et des places de cette ville sans la crainte du moindre reproche » (Bourguiba, 1976, p. 155)¹.

B.1.2. Les prémisses du projet modernisateur de la ville de Tunis : de la dégourbification à la percée de la médina.

Avec l'indépendance, Tunis est entrée dans une nouvelle phase marquée par ce que Paul Sebag a nommé « arabisation de la population urbaine ». En effet, avec le sentiment d'insécurité qu'impose la nouvelle situation politique, la ville a vu partir un grand nombre d'Européens et d'israélites. Ces derniers craignaient la montée des hostilités dans les villes du Monde arabe à cause du conflit israélo-palestinien. Ils laissaient derrière eux leurs logements vendus à bas prix et parfois donnés sans contrepartie pour être revendus ou loués. Les investisseurs se sont arraché cet habitat accessible à l'automobile. Les habitants de la médina, ceux qui ne supportent plus de partager une demeure avec quatre ou cinq familles et dont le revenu s'est amélioré, se sont précipités sur les logements vacants de la ville européenne. Conséquemment, l'écart entre l'ancienne et la nouvelle ville en termes de pratiques sociales s'est vu atténué par une majorité musulmane. D'ailleurs, la distinction entre une ville arabe et une autre arabisée ne se fait plus en fonction des pratiques spatiales, mais se limite au seul aspect architectural et urbain. En revanche, le continuel exode rural a aggravé les densités dans la médina, le quartier franc et les gourbivilles. La taudification dont souffre le noyau historique se voit donc prolongée dans les quartiers de la ville européenne.

¹ "وقد خلصنا هكذا المجالس البلدية من ربة الكتابة العامة للحكومة : التونسية لتكون للبلديات السلطة الكافية بشأن التقرير والتنفيذ دون الألتجاء الى موافقة السلط العليا ولنن قررنا الغاء القيود و التراتيب القانونية التي كانت تعطل سيرها فليقع تغيير وجه العاصمة حتى تكون مفخرة للمملكة التونسية و تكون في مستوى ما بلغه هذا الشعب من رقي و نظافة تسر الناظرين من الأجانب الذين يؤمون هذه البلاد و حتى لا تقع أنظارهم على الأمور المزرية كالأوساخ و الأوحال و الخرابات التي نشاهدها خصوصا بأحياء المدينة العتيقة فعليكم حينئذ أن تبادروا بتجميل شوارع هذه المدينة و ساحاتها دون أن تلومكم لومة". (الحبيب بورقيبة، تونس في 20 ماي 1957، خطب، الجزء 4، 155، 1976)

Il revient à ce stade de s'interroger sur les raisons qui poussent les paysans à quitter leurs terres pour s'aventurer dans la capitale. À première vue, ceci est dû à la localisation des industries à Tunis et à l'attraction du vécu moderne de la capitale. Néanmoins, on doit se rappeler de l'expérience socialiste menée par le gouvernement au lendemain de l'indépendance et sa politique de nationalisation des terres agricoles. D'après le rapport du SÉI de 1975, l'expérience socialiste est une politique gouvernementale décidée depuis le congrès du *Néo-destour* à Sfax en 1955. Elle peut être résumée dans « une réforme agraire en recommandant la nationalisation des *habous* publics, l'interdiction d'en constituer des nouveaux et la remise des terres collectives à des coopératives foncières. [...] La coopérative agricole a pour fonction l'utilisation en commun par les agriculteurs de tous les moyens techniques et économiques en vue de faciliter leur production et de valoriser les produits de leur exploitation » (SÉI, 1975, p. 127). Son application a du coup nécessité des expropriations en masse de plusieurs propriétés auparavant possédées par des particuliers et des entreprises coloniales, ainsi que la promulgation de la loi du 12 mai 1964 relative à la nationalisation des terres agricoles. Alors que les agriculteurs chassés de leurs terres par le colonisateur voyaient dans l'indépendance la chance de récupérer leur ancienne source de vie, le gouvernement a cependant opté pour une autre solution que rapporte Mohsen Toumi, auteur de *La Tunisie de Bourguiba à Ben Ali* (1989) :

« On ne peut leur donner de terres parce que tout ce que l'on va leur distribuer ce sont des terres coloniales que nous avons récupérées et les paysans sont des analphabètes, aux méthodes d'exploitation archaïques, incapables d'en tirer parti. Ce sont aussi des réactionnaires réfractaires au progrès. » (Toumi, 1989, p. 64).

Toumi, ajoute au sujet des technocrates ou encore les techniciens chargés de superviser et de guider le nouveau système d'exploitation des terres agricoles :

« Les technocrates, dit-il, présentaient le coopérativisme comme un mouvement d'apprentissage de la démocratie et une initiation à la modernité. Dans ce but, on avait nommé à la tête de chaque coopérative un directeur et un directeur technique. Ils étaient rarement d'origine paysanne. C'étaient des gens de la ville, incapables à la limite de distinguer une pomme d'une tomate, qui n'avaient aucune notion d'agronomie, de zootechnie ou de climatologie, alors que les paysans analphabètes, eux, connaissaient très bien leur milieu » (Toumi, 1989, p. 64).

L'expérience des coopératives ne tarda pas à être couronnée par un échec dû, entre autres, à cette sous-estimation du savoir-faire traditionnel et son écartement de toute tentative d'amélioration et d'adaptation aux techniques modernes. Déçus de l'attitude de

L'État, les paysans ont continué à envahir la capitale et les villes côtières, chargés d'une répugnance pour les décisions prises par L'État. En effet, dans un discours du 2 mars 1963, Bourguiba n'hésita pas à annoncer ouvertement que les terres récupérées ont été cédées aux Destouriens pour leur militantisme au sein du néo-destour (Bourguiba, 1979, p. 77). Cet acte est le début d'une série de privilèges accordés aux membres du parti politique unique et d'un favoritisme qu'on verra atteindre une situation intolérable dans les années à venir.

■ **Les motifs de la dégourbification selon le discours présidentiel :**

« Nous voulons, dans les dix prochaines années, effacer cette tare [les gourbis] de notre paysage, disait Bourguiba dans l'un de ses discours adressés aux citoyens de Tunis. Ce sera l'honneur du nouveau régime de doter le peuple de logements sains et décents et d'effacer à jamais le souvenir d'un passé révolu » (Bourguiba, 1978a, p. 311).

Pour ce faire, un projet de dégourbification a été lancé par décret beylical du 15 mars 1956 relatif à l'institution des opérations « *melja* »¹. Lesdites opérations avaient comme objectif la suppression des habitations insalubres dans les zones suburbaines et paysannes et le relogement des habitants. Ces derniers doivent remplir certaines conditions telles que l'engagement de rembourser les frais de construction de leur logement. À l'époque, inhibée par la lutte pour l'indépendance, l'expérience n'a pu être appliquée avec succès. Il fallait attendre la fondation du nouveau gouvernement qui, en reprenant le même décret et en le modifiant par les arrêtés du 19 janvier 1957 et du 11 décembre 1958, a fini par enregistrer un certain progrès. Le président en personne mena sa campagne de sensibilisation à la nécessité d'améliorer les conditions de vie en se procurant un habitat décent. La dégourbification se présentait comme un défi que l'État moderne devrait assurer à tout prix pour témoigner de son efficacité et sa réussite.

L'État a ensuite pris certaines initiatives axées sur la maximisation de l'habitat social. Il décrète alors la loi du 23 août 1956 relative à l'institution d'un fonds national d'amélioration de l'habitat pour venir en aide aux sociétés d'HBM², contribue à l'amélioration d'immeubles bâtis³, encourage les sociétés coopératives de construction,

¹ Décret du 15/03/1956: (2 *chaabane* 1375), instituant des opérations "*melja*". (JORT)

² Décret du 16/02/1956: (4 *redjeb* 1375), instituant une commission des prêts aux sociétés d'habitation à bon marché et à loyer moyen. (JORT)

³ Arrêté du 02/02/1956: portant homologation des coefficients relatifs à la réparation et à la reconstruction des immeubles bâtis. (JORT)

met en place des crédits venant au concours du logement social¹ et exproprie des terrains au profit d'une politique d'accès à la propriété privée². Toutefois, pour remédier à l'insuffisance budgétaire, l'administration place la dépollution au sommet de ses projets, espérant par là réduire le coût d'amélioration de l'habitat dans ses lieux. La démolition des gourbis a par conséquent poussé les ruraux à s'installer dans la médina. On voit donc s'intensifier le phénomène d'oukalisation (fig. B.1.2). L'État procède alors par la mise en place d'un corps de police chargé d'expatrier les chômeurs vers leurs villages d'origine. Pour faire face à la résistance citoyenne née de cette politique, il a fait recours à une ancienne stratégie coloniale : démolir un gourbi et le remplacer par une école, un hôpital ou toute autre fondation pouvant être appuyée par la société civile. Aidée par les inondations qui emportent de temps à autre un grand nombre de ces habitations précaires situées à proximité du lac Sédjoumi, l'astuce héritée du colonisateur lui a finalement permis de réduire le rayon des gourbivilles sans pour autant les effacer une fois pour toutes.



Fig. B.1.2 : Phénomène d'oukalisation

L'ASM compte aujourd'hui 600 bâtiments de la médina touchés par ce phénomène. La famille cellulaire est remplacée par des familles rurales occupant chacune une pièce et se partageant les espaces en commun. Les nouveaux occupants, pour subvenir à leurs besoins financiers, n'hésitent pas à arracher tout ce qui peut être vendu sur le marché des antiquaires entre céramique, fer forgé, colonnes, stuc, bois sculpté. Leur clientèle est composée généralement des anciens habitants de la médina. Éprouvant un sentiment nostalgique, ils s'achetaient ces objets pour les plaquer dans leurs villas modernes. On assiste à l'émergence d'une architecture de pastiche qui rappelle les *arabisances* du colonisateur.

Source : (photos ASM)

¹ Décret du 31/05/1956: (20 chaoual 1375), approuvant la convention passée entre l'État tunisien et la caisse foncière de Tunisie, fixant les conditions dans lesquelles cet établissement de crédit prêtera son concours à l'État tunisien en matière de construction d'immeubles à usage d'habitation (JORT)

² Exemple du décret du 22/02/1957: portant expropriation, pour cause d'utilité publique, d'une parcelle de terrain sise à l'Ariana, en vue de la création d'un centre d'habitat suburbain. (JORT)

Après les gourbivilles, l'État s'est tourné vers la médina considérée comme le refuge momentané de ces chômeurs qui n'hésitaient pas à reprendre l'édification de leurs gourbis. Il est vrai qu'un gourbi n'avait pas la moindre valeur économique et patrimoniale ce qui a bel et bien facilité sa démolition. Mais sa situation ne s'applique pas à une médina qui, en plus de sa valeur patrimoniale, continue à loger et à faire travailler un bon nombre de la population tunisoise. Pour s'attaquer au noyau historique, il fallait donc le rabaisser au statut d'un gourbi en le présentant comme une source d'insécurité pour les riverains et en plaçant son état de ruines dans le parcours normal d'une construction vieille de plusieurs siècles. Cette tâche a été menée par le président en personne qui, chaque fois que la question de l'habitat est soulevée, n'hésite pas à réitérer ce discours :

« [...] Il me semble que la plupart des habitations dans toutes les régions de la République doivent être renouvelées. Elles ont vieilli et quelques-unes sont déjà en ruines. Celles qui restent debout sont désormais anciennes et dépassées par le temps. Leurs propriétaires ont suffisamment gagné de leur exploitation. Donc, chers citoyens, vous devez être conscients que chaque maison ayant dépassé les 20, 30 ou 40 ans doit être renouvelée, parce qu'elle ne peut pas résister à l'infini, pareillement à une voiture ou une moto qui vieillit progressivement par son usage. [...] Je crois que non seulement les maisons des villages de Jammal, du Damous et de Benbla, mais toutes les maisons de la République tunisienne, même celles de la capitale et surtout ses vieux quartiers, ses faubourgs, ses souks, et toute la ville traditionnelle ont déjà fourni au-delà de leur vraie valeur. C'est pour cela qu'il faut les renouveler selon un programme précis. Les propriétaires des habitations renouvelées doivent savoir qu'il faut les renouveler de nouveau après quarante ou cinquante ans. Ils doivent de ce fait prévoir le financement pour leur reconstruction selon une méthode meilleure conforme aux nouvelles dispositions de l'art de bâtir » (Bourguiba, 1978b, pp. 26-27)¹.

On retient de ce premier passage une conception matérialiste du problème et un écartement catégorique de la valeur patrimoniale de la construction. Bourguiba parle seulement du volet financier et n'évoque en aucun endroit la valeur patrimoniale de l'habitat. Il généralise la situation sur toutes les médinas du pays. Le renouvellement dont

¹ Traduction de l'arabe au français de l'extrait : اني أعتقد أن أغلب المساكن الموجودة بكافة أنحاء الجمهورية يجب تجديدها، لأنها قدمت و شاخت حتى انهار بعضها، وما بقي منها قائما أصبح عتيقا قد خلفه الزمن وراءه بعد أن حقق لأصحابه عن طريق الانتفاع به أضعاف ثمنه. لذا يجب عليكم أيها المواطنين، أن تدركوا أن كل بيت مضى عليه 20 أو 30 أو 40 سنة لا بد من تجديده، لأنه لا يمكن أن يدوم إلى ما لا نهاية له، إذ مثله كمثل السيارة، أو الدراجة النارية، تهتم بالإستعمال شيئا فشيئا. و اني لأعتقد أن البيوت لا في قرى جمال و الداموس و بنبله و وحدها، بل في كافة أنحاء الجمهورية التونسية، و حتى في العاصمة نفسها، و خاصة في أحيائها القديمة، و أرباضها، و أسواقها، و كامل المدينة العتيقة قد أدت من المنفعة ما يفوق أثمانها بأضعاف مضاعفة، ولهذا لا بد من تجديدها حسب برنامج مضبوط مدقق. و مع هذا يجب أن يعرف أصحاب المساكن المجددة أنه لا بد من إعادة تجديدها بعد أربعين أو خمسين سنة، و أن يعدوا لهذا التجديد عدته بتوفير ما يمكن من مداخلهم لاعادة بناء مساكنهم حسب طريقة أحسن من الطرق الحالية، بحيث تكون مبنية طبق تطورات و تقدم فن البناء.(الحبيب بورقيبة، جمال في 18 جوان 1959، خطب، الجزء 9، 1977، 26-27)

parle le président est à comprendre dans le sens d'une table rase et une reconstruction à zéro et non pas comme une rénovation ou une restauration. Il n'hésite pas évoquer, sans le préciser, l'idée d'un programme déterminé et un art de bâtir que l'on estime fondé sur les nouveaux principes de la construction moderne, c'est-à-dire, le Style international en vogue même en Tunisie.

« Jusqu'ici, je croyais, comme vous devez vous-même le penser, que la solution du problème de l'habitat consiste à détruire les gourbis des zones suburbaines et à les remplacer par des logements décents. Effectivement, nous poursuivons cette action nécessaire d'assainissement autour des grandes villes. Mais, en réalité, le mal est plus profond et plus grave, il affecte le cœur même des grandes villes. C'est ainsi qu'il m'a été donné d'apprendre que certains quartiers de la médina de Tunis étaient en voie de se « gourbifier ». En effet, il a été constaté que deux et trois familles vivent parfois dans une même pièce dans des conditions lamentables. Je crois même que l'existence que mènent les campagnards dans leurs gourbis en plein air est préférable. Cette situation existe dans les quartiers de *Bab Souika*, de *Halfaouine*, etc., et personne ne semble s'en émouvoir. C'est l'un des aspects du problème. En effet il s'agit d'un problème immense qui concerne la reconstruction de tout le patrimoine immobilier de la Tunisie, et l'on conçoit aisément que l'État n'a pas les moyens de le résoudre rapidement » (Bourguiba, 1975, p. 313).

Dans cet extrait d'un discours prononcé à Sfax le 1^{er} décembre 1968 et où le président utilise pour la première fois le terme « patrimoine »¹, l'accent est mis sur la gourbification. La compréhension que donne le président à cette notion lui permet de l'élargir sur la médina. On a déjà rencontré cette confusion dans le contexte du plan de zone de 1945, lorsque les faubourgs de la médina étaient assimilés au gourbiville de *Djebel Lahmar*. On se rappelle aussi des conséquences de ce « quiproquo » théorique qui a fini par légitimer la table rase dans le noyau historique.

Enfin, dans un autre discours fait à Carthage le 24 juillet 1971 Bourguiba se résout à la défaillance de l'opération de gourbification et au risque social et esthétique qu'impose l'exode rural continu. Il déclenche alors la sonnette d'alarme en incitant sur l'ampleur d'un danger qui « menace le pays » :

« Les logements populaires que nous avons construits pour lutter contre les gourbis ont été parfois transformés en véritables taudis surpeuplés et malsains. On y vit entassés les uns sur les autres, dans une promiscuité intolérable. Cette

¹ L'usage du terme « patrimoine » est peut-être dû à l'évolution de la perception du legs architectural arabo-islamique après la fondation de l'ASM en 1967

population hétéroclite apportée par l'exode rural a débordé maintenant les quartiers traditionnels (médiņa) où elle était confinée et s'est choisie comme exutoire l'avenue Mohamed V dont les pelouses lui servent de dortoirs pour passer la nuit. La présence de ces gens ne constitue pas seulement un danger pour les paisibles passants, mais un vrai péril pour la capitale. Ils constituent une masse facile à manœuvrer. Il faut donc prendre conscience de ce grand danger qui menace le pays » (Bourguiba, 1975, p. 317).

La population issue de l'exode rural est ici rabaissée au rang des criminels à enfermer. Leur ghetto est la médiņa prise pour un quartier à risques et, dans un autre discours, pour un « nid de vermines ». Elle est représentée comme une pathologie urbaine des plus dangereuses menaçant l'ensemble du pays. Bourguiba est le mieux placé pour connaître le danger de ces agglomérations « faciles à manœuvrer ». En effet, « c'est dans ces lieux que germent les projets nouveaux de sociétés et une grande part de l'intégrisme religieux. C'est par la conquête de la ville que se fait la conquête du pouvoir. L'habitat spontané périurbain est un acte volontaire de la part de l'usager : le choix de se fixer, extra-muros, autour de la ville. Il est ainsi un acte de transgression, de défi, au planificateur et au législateur du centre » (Zannad, 1994, p. 49).

B.1.3. Conclusion : aspects du nouvel État moderne

L'aperçu qu'on vient de donner sur les premières décisions prises par le gouvernement tunisien au lendemain de l'indépendance quant à l'aménagement de la capitale peut être résumé dans les points suivants :

- L'État reste sous la tutelle technique et économique des Français et la décolonisation a tendance à se limiter au seul statut politique. En revanche, il affirme sa totale rupture avec le passé beylical, aussi bien sur le plan politique (abolition de la monarchie) que culturel (abandon du système éducatif classique et renforcement d'une francisation de l'éducation et du style de vie).
- La centralisation du pouvoir et la répartition des richesses montrent, par contre, que la nouvelle gouvernance s'apparente à une monarchie déguisée dans le sens où est née une nouvelle famille destourienne qui se consacre l'ensemble des privilèges politiques (monopolisation des postes étatiques par les seuls anciens militants du *néo-destour* qui deviendra plus tard le parti politique unique), économiques (distribution des biens immobiliers et fonciers

recupérés sur la famille destourienne) et sociaux (le favoritisme politique et économique est à l'origine d'une promotion sociale des technocrates du nouvel État).

- En revanche, les réformes prises concernant la fondation administrative beylicale entre abolition du régime des *habous*, éradication des oulémas de leurs fonctions et confiscation des biens des indignes (collaborateurs avec le régime colonial), ont directement touché le patrimoine immobilier de la médina. Les demeures confisquées puis fermées ou abandonnées à l'oukalisisation ont rapidement perdu leur parure et leur structure spatiale.
- La concentration des établissements des pouvoirs politique et économique dans la capitale explique l'intérêt particulier que lui accordent les autorités. Son maire est alors choisi directement par le président Bourguiba parmi les anciens dirigeants du néo-destour. Son paysage architectural et urbain devient une priorité. On assiste aux prémices d'une monumentalisation de la capitale.
- Pour ce faire, l'État s'est penché sur l'amélioration de ses constructions en particulier celles de la médina et celles nées dans les quartiers spontanés. La mise en marche d'un plan pour l'amélioration du logement loin d'une enquête sociale sérieuse auprès des personnes à loger (les ruraux de l'exode) a débouché sur un échec. L'habitation moderne semble peu adaptée aux besoins des ruraux qui n'ont pas hésité à y transposer leurs anciennes pratiques spatiales.
- Aux yeux du chef de l'État, la médina devient la source d'une insécurité sociale et politique, soit une pathologie urbaine qu'il serait bon de raser que de la laisser abriter les chômeurs.

B.2. La percée prolongement de l'avenue H. Bourguiba à travers la médina : Phase I – Étude des plans Kosmin et Cacoub (1956-1958) (fig. B.2.1) :

B.2.1. Analyse des pièces écrites : Rapports, discours et arguments des différents concepteurs

■ Rapports de Michel Kosmin sur le plan d'aménagement de la ville de Tunis (1956-57) :

Dès le 9 août 1956, la percée est-ouest¹ (fig. B.2.2) est dessinée par l'architecte-urbaniste et théoricien Michel Kosmin. Auteur de *Ville linéaire : aménagement, architecture* (1952), Kosmin œuvrait à l'époque dans l'administration tunisienne en qualité de Chef de la Section d'urbanisme de la délégation régionale de Bizerte du Commissariat à la reconstruction et au logement de Tunisie. Il était chargé « d'étudier ou de faire étudier et d'appliquer les plans d'aménagement dans un vaste territoire qui comprend le bassin de la Medjerda et les régions situées au nord » (Kosmin, 1952, p. I). Le plan de la percée est le détail d'un plan général (fig. B.2.3) fait par le même architecte le 9 octobre 1956 dans le cadre d'un « Projet d'amélioration de la circulation de Tunis ». Deux rapports justificatifs² sont rédigés pour appuyer les solutions proposées. Selon Michel Kosmin, Tunis est une ville « hors normes »³ partant de sa situation démographique en 1956. Sa structure viaire est faite initialement pour une circulation hippomobile qui ne répond plus aux exigences d'une ville moderne en pleine mutation. Par exigences, il entend l'accessibilité de toutes ses entités, le noyau historique compris, à l'automobile et à l'air libre. Le plan d'amélioration de la circulation se présente alors comme un « grand anneau de circulation » qui, selon Kosmin, « permettrait non seulement une libre circulation entre les divers quartiers de la ville, mais aussi des possibilités d'extension des quartiers excentriques ».

¹ ANT, intitulé du dossier « Correspondances, procès-verbaux et plans relatifs aux travaux d'aménagement de l'avenue Jules Ferry et la percée entre la place du gouvernement et Bab El-bahr à Tunis ». Référence arch. : Série M, S/Série M5, Carton 11, Dossier 13. Une copie du même plan se trouve dans les fonds d'archives Bernard Zehrfuss (Centre d'archives d'architecture du XXe siècle – Paris).

² Deux différents rapports ont été repérés dans deux endroits différents : l'un dans les archives de l'UIA et le second dans les fonds Bernard Zehrfuss de la cité de l'architecture et du patrimoine de Paris. La différence entre les deux rapports est à résumer dans la partie réservée aux justificatifs de la percée qui est plus développée dans le second rapport (celui repéré dans les fonds Zehrfuss). Tous les extraits de la présente section sont pris dans ces deux rapports.

³ Selon Kosmin, la population de la capitale ne doit pas dépasser les 15% de la population du pays, alors qu'en Tunisie de 1956 on est déjà à 18% ce qui exige selon l'architecte la mise en place d'un programme démographique étudié.

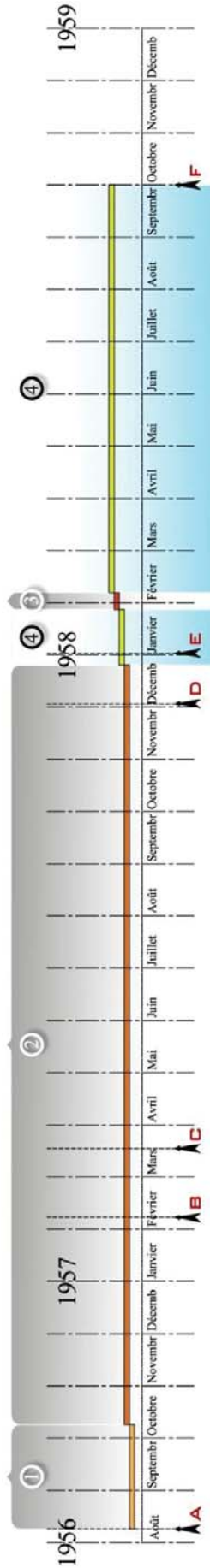


Fig. B.2.1 : Phase I de la tentative de percement de la médina : Les plans Kosmin et Cacoub.

Phases :

- 1 : Phase entre la réalisation du plan détaillé de la percée et le plan d'amélioration de la circulation dans la ville de Tunis par M. Kosmin (architecte principal).
- 1 & 2 : Phases de validation des plans et préparation des textes législatifs pour l'approbation de la percée.
- 3 : Phase d'étude et d'avis par l'architecte Bernard Zehrftuss.
- 4 : phases d'attentes.

Principaux événements :

- A : 09 août 1956 : date de dépôt et d'approbation du plan de la percée par l'architecte principal, l'ingénieur en chef des services techniques et par le Ministre de l'urbanisme et de l'habitat.
- B : Arrêté du 08/02/1957 : déterminant dans la médina de Tunis une zone requérant l'établissement d'un programme d'aménagement (JORT).
- C : 18 mars 1957 plan de la percée entre la place du gouvernement et la porte Sidi-Abdallah par M. Kosmin & L. Chiche.
- D : Décret no 57-165 du 03/12/1957 : approuvant le plan d'aménagement d'une percée entre Bab-Behar et la place du gouvernement a Tunis (JORT).
- E : 02 janvier 1958 : Le projet du siège de la présidence sise à la Casbah est mis sur papier par l'architecte-conseil du président ; Olivier Clément Cacoub.
- F : Publication d'un plan schématique de la percée signé O. C. Cacoub dans l'Architecture d'Aujourd'hui, n°80, Octobre-Novembre, 1958.

Source : Dessin de l'auteur

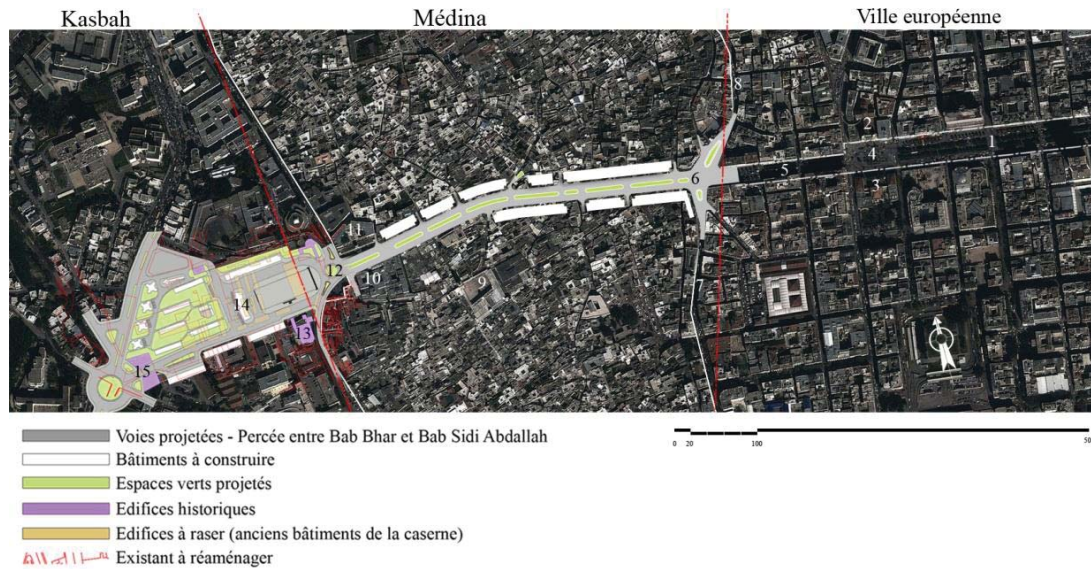


Fig. B.2.2 : Percée projetée entre Bab Bhar et Bab Sidi Abdallah (1956-57) – Architecte : Michel Kosmin
 1-Avenue Jules Ferry (devenue Habib Bourguiba), 2-Cathédrale de Tunis, 3-Ambassade de France (ancien consulat de France), 4-Place de l'indépendance (ancienne place de la résidence et lieu du tombeau du soldat inconnu), 5-Avenue de France, 6-Bab Bhar (porte de la mer dite aussi de France) et Place de la victoire (ancienne place de la bourse puis place du Cardinal Lavignerie), 7-Rue *Al-Djazira*, 8-Rue Monji Slim, 9-Mosquée *Zitouna*, 10-Dar El-Bey (siège du 1^{er} ministère), 11-Direction des Finances, 12-Place du gouvernement (ancienne place de la Casbah), 13-Mosquée de la Casbah, 14-Résidence présidentielle telle que imaginée par l'architecte, 15-Bab Sidi Abdallah.
 Source : (Dessin repris pour étude par l'auteur, vue aérienne (2013) tirée de Google Earth)

Dans un premier rapport¹, après un aperçu historique sur la ville de Tunis, l'architecte développe les trois objectifs de son plan. Ils visent à résoudre les trois problèmes relatifs à la concentration démographique déséquilibrée entre Tunis (678.000 ménages en 1956) et les autres villes, à la circulation peu fluide dans le Grand Tunis et à l'assainissement de son noyau historique et sa ville européenne. L'architecte commence par faire référence au plan Chevaux de 1933, le plan de zone de 1951-1954 et le plan de circulation de 1953 qui nécessitent, d'après lui, une actualisation proportionnellement au développement rapide de la capitale.

Pour le premier problème, Kosmin propose de procéder par décentralisation de l'appareil économique national afin de répartir judicieusement les ménages sur l'ensemble du territoire. Les premiers concernés sont les ruraux de l'exode. L'architecte propose de décongestionner la capitale par sa dégourbification. La suppression des gourbis doit passer par la mise en valeur des espaces agricoles hors périmètre communal (cas du bassin de Medjerda) afin d'encourager les paysans des gourbivilles à regagner leurs bleds d'origine. Le décongestionnement doit mobiliser des dizaines de milliers de familles, soient 50 000 personnes que Kosmin classe en trois groupes en fonction de leur pouvoir économique. Selon une approche ségrégative basée sur ce paramètre, les

¹ UIA, Boîte I/8, « Plan d'aménagement de la ville de Tunis : rapport explicatif ». Les extraits qui suivent, sauf en cas de précision, font partie de ce rapport.

économiquement faibles seront logés dans les quatre grands gourbivilles après leur amélioration : *Djebel l'Ahmar* au Nord, *Borgel* à l'est, *Mellassine* à l'ouest et *Kabaria* au Sud. Quant aux économiquement moyens et forts, ils seront répartis sur les cités jardins et les parcs cités à aménager près du parc Belvédère (fig. B.2.3).

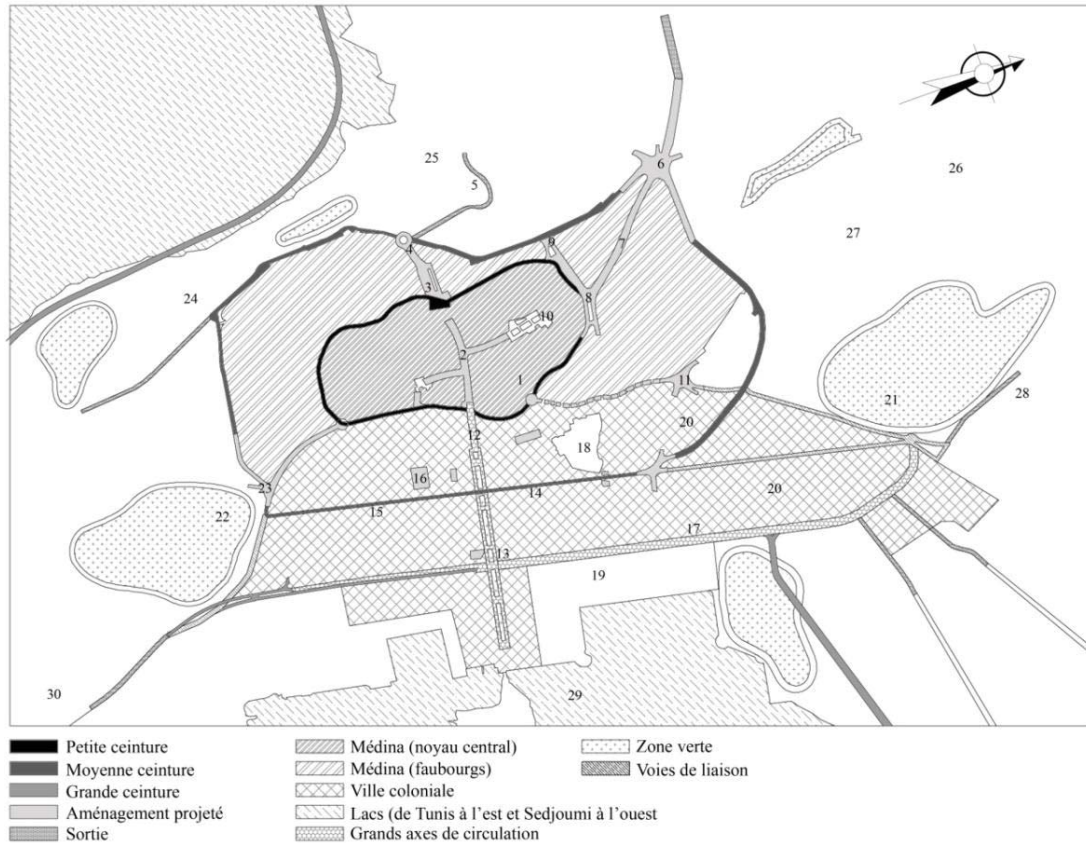


Fig. B.2.3 : Plan pour le projet d'amélioration de la circulation dans la ville de Tunis – 9 octobre 1956 – Architecte : Michel Kosmin (annexe B.2.3).

1-Zone centrale de la médina (noyau historique), 2-Percée est-ouest, 3-Aménagement de la Casbah, 4-*Bab Sidi Abdallah*, 5-Sortie vers le nord-ouest du pays et l'Algérie, 6-Dégagement nœud *Bab Saadoun*, 7-Percée *Bab Saadoun*, 8-*Bab Souika*, 9- Sortie sur l'avenue Bourde, 10-La *hara* (percée), 11- Dégagement nœud *Bab El-Khadra*, 12-Avenue de France, 13- Avenue Habib Bourguiba, 14-Avenue de Paris, 15-Avenue de Carthage, 16-Parking à prévoir à côté de la gare des voyageurs, 17-Avenue Mohamed V, 18-Cimetière israélite, 19-Esplanade, 20-quartier franc, 21-Belvédère, 22-Cimetière musulman *El-Djallaz*, 23- Dégagement nœud *Bab Alioua*, 24-Gourbiville *Saida El Manoubia*, 25-Gourbiville *Mellassine*, 26-Gourbiville *Djebel l'ahmar*, 27-Franceville, 28-Cités jardins, 29-Lac de Tunis, 30-Gourbiville *Sidi Belhassen*.

Source : CAP, fonds Bernard Zehrfuss (1911-1996) 358 AA, Boite n°15- Échelle originale du document 1/5000 – réduction, dessin et annotation par l'auteur.

Pour résoudre le problème de circulation, l'architecte prévoit un système de ceintures concentriques – grande, moyenne et petite – auxquelles il ajoute « un système de voies radiales » pour desservir les quartiers nés à proximité du noyau central et les intérieurs du pays (fig. B.2.3). Les moyenne et petite ceintures enveloppent le centre par un « système circulaire ». Afin de réaliser la petite ceinture qui limite le noyau central, Kosmin propose d'élargir les voies aménagées dans l'ancienne emprise des remparts et de réorganiser la place *Bab Souika*, solutions qu'il reprend des plans de 1933 et de 1953.

Pour améliorer le transit dans la ville européenne, la gare Terminus de T.G.M (train liant la banlieue à Tunis) et la gare routière seront déplacées sur les terrains domaniaux situés à l'angle de l'avenue Habib Bourguiba et l'avenue Mohamed V. Des parkings sont à prévoir dans trois points de la ville en plus d'un parking à étage à construire dans le quartier de la Petite Sicile. L'auteur mentionne une éventuelle transformation du réseau de transport en commun dont l'« aspect concentrique nuisait à la circulation ». Quant au percement de la médina, il ne se limite plus au prolongement de l'artère Habib Bourguiba qui doit atteindre les limites extérieures de la Casbah, mais projette deux autres percées prévues aussi dans le plan de 1933.

Finalement, à observer les différentes améliorations prévues, ces dernières ne sont qu'une reprise, avec des améliorations près, du plan de 1933 qui n'a pu être réalisé faute de moyens financiers. Toutefois, Michel Kosmin est d'avis qu'« une voirie déficiente et sclérosée est par contre la cause d'une asphyxie économique et sociale de la ville ». Son réaménagement, devenu « nécessité vitale », ne doit pas se faire obstacle les dépenses économiques parce que « tôt ou tard **l'intervention chirurgicale** sera indispensable ; il est donc préférable au point de vue financier de la prévoir dès aujourd'hui ».

Enfin, pour assainir la capitale, il faut imposer « le culte de la verdure », écrit l'architecte. Il recommande alors le boisement des cimetières et leur transformation en parcs verts, la transformation du Lac *Sedjoui* en une réserve pour les cultures maraichères, l'irrigation des « terrains conquis » et l'assainissement du lac de Tunis.

Dans son rapport, Kosmin conseille de concentrer les établissements administratifs à venir dans la Casbah. Il argumente ce choix par l'emplacement stratégique, les dimensions symbolique et historique et le rôle politique qu'a joué la Casbah depuis sa fondation. Kosmin reprend et renforce de ce fait l'ancien justificatif de la percée est-ouest, à savoir, la nécessité de lier directement le quartier administratif de la Casbah au centre d'affaires situé dans la ville coloniale. Tout au long de son discours, la médina apparaît comme un obstacle majeur face à l'aménagement de Tunis.

« L'aménagement d'une ville existante pose toujours des problèmes ardues et exige des solutions **de courage et de sacrifices**, précise Kosmin. Le développement extrêmement rapide des données techniques exige une évolution continue des grandes villes et surtout des capitales qui doivent s'adapter coûte que coûte au rythme de l'époque sous peine d'être dépassées ». « En éliminant les solutions fantaisistes, en tenant rigoureusement compte des solutions financières, en ne

procédant aux opérations chirurgicales de l'urbanisme **que dans les quartiers dépourvus d'intérêt et de qualité** ».

Pour remédier aux insuffisances financières quant aux problèmes d'expropriation et de recasement, l'architecte anticipe l'échelonnement des travaux d'exécutions sur cinq ans. L'opération qu'il considère « la plus efficace » à entamer est *de facto* la percée est-ouest de la médina. Il consacre à sa justification la grande partie de ses deux rapports : sur six pages du second rapport, quatre étaient réservées aux avantages (au nombre de 7), au plan de financement des travaux et à l'intérêt d'une telle opération pour la capitale.

■ **Justificatifs de la percée et déroulement prévu des travaux :**

Les motifs avancés par Michel Kosmin peuvent être résumés comme suit :

- La création d'« un accès représentatif aux quartiers des ministères et le décongestionnement de la place de la Casbah ».
- L'urgent souci d'assainissement qui, pour être résolu, doit passer par la transformation d'« une partie importante de la médina par la suppression d'immeubles vétustes, malsains et surpeuplés ».
- La promotion d'un quartier économiquement actif, « mais dont le fonctionnement actuel est incompatible avec les conditions modernes d'exploitation ». Ainsi, les immeubles à construire des deux côtés de la percée seront dotés de centres commerciaux modernes.

Pour la réalisation de la percée, l'architecte estime à 34.000 m² la superficie des propriétés privées à exproprier et à démolir. L'espace dégagé accueillera un boulevard de 75 m de large, soient 35 m pour la voie et 20 m de chaque côté pour les deux bandes d'immeubles qui le borderont (fig. B.2.4). Le coût de l'opération s'élèvera à huit milliards, dont un milliard est à consacrer aux indemnités issues des expropriations. Les travaux se feront sur cinq ans compte tenu de la longue procédure d'expropriations et la faible assiette budgétaire de l'État. Le déroulement des travaux est par conséquent associé au statut économique des habitants à reloger. On retrouve la distinction entre les économiquement forts, moyens, faibles et nuls. Les deux premiers profiteront d'un recasement sur place dans les premiers locaux à construire. Les autres seront logés dans des lotissements *Meljas* (abris). Les immeubles construits seront ensuite vendus « pour éviter une immobilisation de capitaux », explique Kosmin.

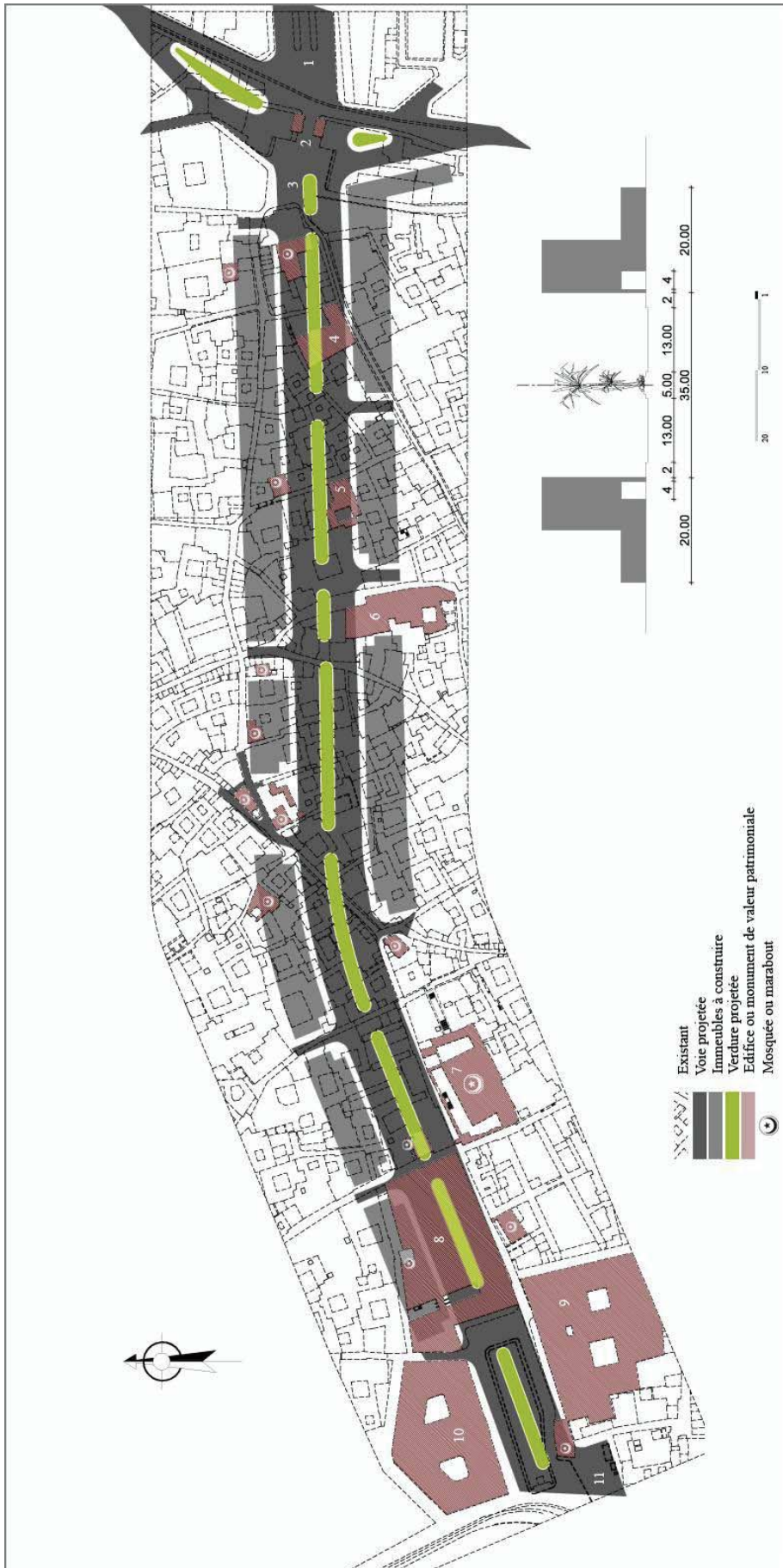


Fig. B.2.4 : Plan de la percée (1957) - Architecte : Michel Kosmin (annexe B.2.1).

1-Avenue de France, 2-Porte de France, 3-Place de la Victoire, 4- École des frères, 5- Sœurs du bon secours, 6- Pensionnat St-Joseph, 7- Mosquée de Sidi Ben Arous, 8- Direction des travaux publics, 9- Dar El Bey, 10- Ministère des finances, 11- Place de la Casbah.
 Source : ANT / Ref. Arch. Série M, S/série M5, Carton 11, Dossier 13- Une copie se trouve au Centre d'archives d'architecture du XXe siècle, Fonds Bernard ZEHRFUSS (1911-1996), 358 AA – Boite 15 – Échelle originale du document : 1/500 – Coloriage et nomenclature faits pour étude par l'auteur

L'auteur clôture son rapport par un retour sur les avantages du projet à l'échelle étatique. Kosmin va droit au but en valorisant la place de la capitale. L'argumentaire semble se confondre avec les propos de Bourguiba tenus dans son discours du 20 mai 1957 :

« [...] Il n'en est pas moins à considérer très attentivement les bénéfiques moraux et psychologiques que l'État retirerait de ces opérations. Cet argument mérite tout particulièrement d'être souligné. De toutes les grandes villes de Tunisie, c'est TUNIS, sa capitale qui subit le plus durement les conséquences du développement désordonné et chaotique qui caractérise la première moitié de ce siècle. En effet, malgré la réalisation couronnée de succès, de cités satellites telles que EL MENZAH, MATHILDEVILLE, KABARIA, le problème du centre de la ville n'a trouvé aucune solution. De plus, l'Etat de la circulation s'aggrave de jour en jour avec toutes les conséquences dangereuses d'activités économiques et sociales de la capitale. Il faut retenir avant tout que le cœur de la cité bat dans son centre et non pas dans sa périphérie ou sa banlieue. [...] Cependant, tandis que dans la plus part des capitales [du monde] ce problème est presque insoluble, **TUNIS se prête parfaitement tant du point de vue technique que financier à un réaménagement intégral. Il faut retenir encore que tôt ou tard, l'État sera obligé de réaliser ce projet, s'il veut éviter l'asphyxie économique et la régression sociale. Il est préférable de s'attaquer à cette œuvre le plus tôt possible quels que soient les efforts et les sacrifices à supporter.** Il ne faut pas oublier que c'est dans la capitale d'un pays que sont concentrées la haute administration, les institutions les plus importantes du point de vue scolaire et culturel, que sont groupés les principaux établissements industriels et commerciaux. C'est en son sein que se forme l'élite de la Nation pour laquelle nous devons créer un milieu physique favorable. Enfin, la capitale, aux yeux du monde, représente le pays et le peuple. C'est pour qu'elle remplisse dignement ce rôle dorénavant qu'il est du devoir de l'Urbanisme de lui assurer dans l'avenir, la circulation donnée, condition primordiale de sa viabilité ».

Par ailleurs, pour comprendre les choix de Michel Kosmin, il est nécessaire de consulter son ouvrage dédié à la ville linéaire¹ où il expose sa compréhension du rôle de l'urbanisme dans la création d'un bien-être social et urbain. La pensée de Kosmin se concentre sur le rôle de la ville linéaire dans le gain de temps qu'assure une circulation routière bien réfléchie. Il écrit à ce sujet :

¹ C'est l'espagnol Arturo Soria y Mata (1844-1920), un passionné des problèmes de la circulation urbaine, qui est le premier à esquisser en 1882 une théorie autour d'une ville à implanter le long d'une voie de circulation de 50 mètres de large, limitée des deux côtés par une bande d'habitations. La même ville est condamnée à une expansion en longueur, mais pas en largeur puisque ses maisons sont dotées, en arrière, de jardins potagers, suivis par des vergers, puis par la campagne (Ragon, 1986, 35). La particularité de la ville linéaire est qu'elle ne dispose pas de noyaux dominants, mais plutôt d'une colonne vertébrale dont le prolongement reste illimité.

« [...] Dans les grandes villes, [les] pertes de temps peuvent atteindre plusieurs heures par jour et par personne. La somme de ces pertes à l'échelle de la nation constitue un gaspillage énorme de temps, d'énergie et d'argent ». Plus loin, selon une perspective sociologique, le rôle de l'urbanisme chez l'auteur est « d'organiser le milieu physique où se déroule la vie sociale de l'homme. [...] cette constatation qui s'impose avec la force d'une loi a une valeur réversible : **aucun nouvel ordre social ne peut se réaliser sans un nouveau milieu physique ou sans une transformation profonde de l'héritage du passé sous le signe et à la lumière de nouveaux principes** » (Kosmin, 1952, p. 15)¹.

Dès lors, la transformation de la médina peut être comprise comme une quête de ce nouvel ordre social qui doit passer par le sacrifice d'une partie de son patrimoine. Enfin, dans la conclusion de son ouvrage, la thèse de l'auteur est explicitée davantage dans la mission qu'il attribue à l'« urbanisme intégral » qui « prévoit non seulement la construction de villes nouvelles, mais encore **la transformation des anciennes**. Il serait illogique et injuste, affirme Kosmin, de condamner les populations des vieilles villes à rester dans **l'inconfort et la laideur** ». Selon Kosmin, l'inconfort des villes anciennes est principalement lié à l'étroitesse des rues. En outre, la beauté d'une ville exige, d'après lui, qu'on l'agrémente d'espaces verts. Leur absence dans la médina condamne celle-ci à la laideur. L'auteur semble nier que la dimension esthétique de la médina est d'un autre ordre et qu'elle se base en particulier sur l'expression du minéral et non sur l'abondance du végétal.

Le projet de la percée est officiellement approuvé par décret n° 57-165 du 03 décembre 1957. Presque six mois séparent la date du dépôt du plan Kosmin le 9 août 1956 et l'apparition dans le JORT, le 08 février 1957, d'un premier arrêté déterminant dans la médina de Tunis une zone requérant un programme d'aménagement. Une enquête publique portant sur le plan est entamée « conformément aux dispositions de l'article 5 du décret du 10 septembre 1943 relatif à l'architecture et à l'urbanisme »². Parallèlement, le dossier est déposé auprès du ministre de l'Intérieur par lettre de 10 avril 1957 pour consultation avant son approbation par décret. Dans la notice justificative préparée par l'urbaniste, la percée est introduite en tant qu'amélioration de la circulation, un relai entre le quartier administratif et les zones d'habitat et des affaires, un moyen d'évacuation du centre vers la périphérie et l'intérieur du pays et surtout une « importante voie » qui permettra de « **décongestionner l'ancienne ville aujourd'hui sclérosée et de lui assurer**

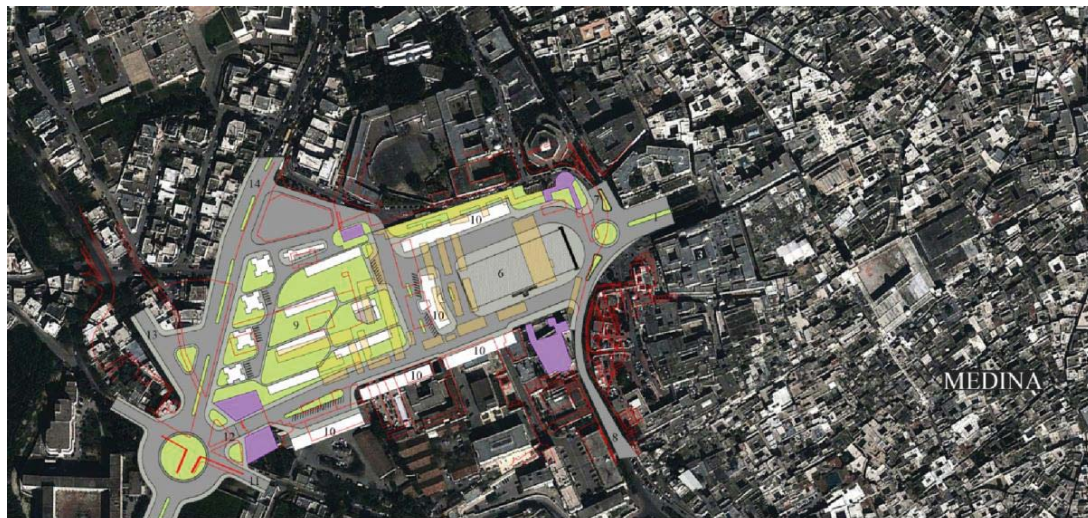
¹ Dans ce qui suit les citations sont extraites du traité de M. Kosmin sur la ville linéaire (1952).

² ANT, Lettre du Ministre de l'urbanisme et de l'habitat au Ministre de l'Intérieur – Tunis, 10 avril 1957. Référence arch. : Série M, S/Série M5, Carton 11, Dossier 13.

les conditions vitales indispensables pour son développement économique et social »¹.



- Percée entre Bab B'har et la place du Gouvernement (Casbah)
- Immeubles à construire : Habitat, bureaux c
- Espaces verts



- Voies projetées - Percée entre la place du Gouvernement (Casbah) et Bab Sidi Abdallah
- Bâtiments à construire
- Espaces verts projetés
- Edifices historiques
- Edifices à raser (anciens bâtiments de la caserne)
- Existant à réaménager

Fig. B.2.5 : (en haut) Simulation - Plan de la percée Est-Ouest de la médina de Tunis (tranche I) – 1956.

Fig. B.2.6 : (en bas) Simulation - Plan de la percée entre la place du gouvernement et Bab Sidi Abdallah (tranche II).

1-Place du gouvernement, 2-Ministère des Finances, 3-Dar El-Bey, 4-Mosquée Zitouna, 5-Collège Sadiki, 6-Esplanade projetée, 7-Boulevard Farhat Hached, 8-Boulevard Bab Menara, 9-Quartier résidentiel projeté, 10-Bâtiments administratifs projetés, 11-Rue Sidi Ezzouaoui, 12-Bab Sidi Abdallah, 13-Avenue Khereddine, 14-Boulevard de la ceinture ouest.

Source : Support : photos aériennes (3-1-2012) extraites de *Google Earth*. Traitement pour étude par l'auteur – 2012.

¹ ANT, intitulé du dossier : « Plan d'aménagement d'une percée entre la porte de France et la place du Gouvernement, Notice explicative par l'architecte principal Michel Kosmin. Référence arch. : Série M, S/Série M5, Carton 11, Dossier 13.

Le plan Kosmin pour la percée est finalement approuvé par décret présidentiel de 3 décembre 1957¹. Entretemps, la seconde portion de la percée qui va de la place du Gouvernement à la porte *Sidi Abdellah* est dessinée par Michel Kosmin en collaboration avec L. Chich. Il s'agit de substituer aux casernes de la Casbah un centre gouvernemental et résidentiel moderne et d'en profiter pour dégager les sorties de la ville depuis la médina (fig. B.2.6). Le 2 janvier 1958, la zone résidentielle est remplacée par le futur palais présidentiel conçu par l'architecte Olivier Clément Cacoub. L'avant-projet est approuvé par le Secrétariat d'État aux travaux publics puis transmis au Secrétaire d'État à la présidence pour son approbation². Le 9 janvier 1958, l'ensemble du dossier (1^{ère} et 2^{ème} tranches de la percée) est confié à l'architecte Bernard Zehrfuss à qui les autorités demandent un avis.

■ **Rapports de Bernard Zehrfuss en réponse aux plans Kosmin et Cacoub (1958)**

D'abord, on rappelle que Bernard Zehrfuss s'est partiellement éloigné du marché tunisien depuis 1948. Il a choisi de s'installer définitivement à Paris et d'entamer une nouvelle phase de sa carrière en collaborant avec des figures illustres du Mouvement moderne en architecture, comme Walter Gropius et Eero Saarinen. Il a participé aux CIAM et s'est associé au cours des années 1950 à Marcel Breuer et Luigi Nervi pour la conception du siège de l'UNESCO à Paris. Plus tard, il a été chargé des extensions du même siège. Dès 1956, il a porté le titre d'Architecte en chef des bâtiments civils et palais nationaux. En 1958, il a réalisé avec Jean Prouvé l'une des icônes de l'architecture industrielle moderne, à savoir, l'usine Renault à Flins. Il est décédé le 3 juillet 1996 à l'âge de 84 ans après avoir laissé un héritage architectural faisant de lui l'une des grandes figures des trente glorieuses. Ce parcours très actif à l'extérieur du Maghreb ne l'a pourtant pas détaché de ce marché, la part tunisienne en particulier. Il a eu plusieurs commandes de logements sociaux, d'habitats privés ou collectifs, d'institutions administratives, universitaires, hôtelières et hospitalières.

En outre, il est important de savoir que Zehrfuss nouait une forte amitié avec Bourguiba, en témoigne le bronze qu'il gardait dans son habitation privée (fig. B.2.7). En

¹ Décret no 57-165 du 03/12/1957: approuvant le plan d'aménagement d'une percée entre Bab Behar et la place du gouvernement à Tunis. Fait à Tunis le 31 décembre 1957.

² CAP, fonds Bernard Zehrfuss (1911-1996) 358 AA, Boite n°15, lettre d'envoi par le SETPH au SEP en date du 02-02-1958.

effet, Bourguiba a confié à Zehrfuss la conception de sa villa privée le 21 mars 1955¹ (fig. B.2.8). Lorsqu'au premier juin 1955, Bourguiba a fait son retour triomphal à La Goulette, il est resté dans la résidence privée de l'architecte à Sidi Bou Saïd, là où le futur président a passé quelques semaines avant la libération². Sachant que Zehrfuss a déjà travaillé sur le projet de la percée, Bourguiba lui a donc demandé son avis, d'où l'acheminement du dossier Kosmin et Cacoub auprès de Zehrfuss. En réponse, le 3 février deux rapports et un croquis pour l'aménagement de la Casbah sont adressés au Secrétariat d'État à la présidence³.



Fig. B.2.7 : (à droite) Intérieur de la résidence privée de Zehrfuss. Architecte : Bernard Zehrfuss

Le buste de Bourguiba, signe révélateur du degré d'amitié entre l'architecte et le futur président.

Source : capture d'écran du documentaire *Dar Jaouida* diffusé le 14 juillet 2010 dans le cadre de la série *Maisons méditerranéennes* réalisée par TV5-Monde & SK media.

Fig. B.2.8 : (à gauche) Villa privée de Bourguiba à Tunis (21-mars 1955)

Architecte : Bernard Zehrfuss

Source : CAP, Fonds Bernard Zehrfuss (1911-1996) 358 AA, Boite n°64. Doc. AR-18-07-03-01.

• Rapport 1 : Sur l'aménagement et la modernisation de la circulation dans la ville de Tunis :

Dès le début de son rapport de trois pages, Zehrfuss commence par critiquer la solution de la percée à travers la médina. Pour lui, « cette disposition va quelque peu à l'encontre des règles actuelles de l'urbanisme, car l'accès à une zone d'habitation et de commerce telle que la zone comprise entre la porte de France et la place de la Kasbah devrait plutôt se faire par des voies périphériques sur lesquelles seraient greffées des voies de pénétration donnant accès à de vastes parkings, ainsi la partie centrale de la zone

¹ L'avant-projet de la résidence Bourguiba date du 27 janvier 1954 (Fonds Bernard Zehrfuss (1911-1996) 358 AA, Boite n°64, Boite plate E). La même villa a été publiée dans le n°60 (juin 1955) de l'Architecture d'Aujourd'hui, avec la seule mention « résidence à Tunis ». C'est dans les archives des fonds Zehrfuss de la Cité du patrimoine à Paris, où figure la planche originale de la perspective générale de la villa.

² Témoignage de l'actuel propriétaire de la villa, l'homme d'affaires tunisien Samy Mabrouk. Ce dernier acheta la maison Zehrfuss au début des années 1980 et la nomma *Dar Jaouida*. La série *Maisons méditerranéennes* réalisée par TV5-Monde & SK media lui a réservé son épisode du 14 juillet 2011. Interviewé, S. Mabrouk, révèle cette part de la relation Bourguiba/Zehrfuss qui, paraît-il, lui a été racontée par l'architecte en personne.

³ CAP, Fonds Bernard Zehrfuss (1911-1996) 358 AA, Boite n°15- Lettre d'envoi par Zehrfuss au Secrétaire d'État à la présidence chargé de la coordination, Secrétaire d'État à la défense nationale (SEDN).

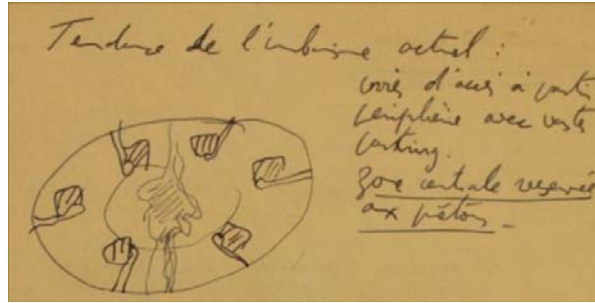
aménagée serait libérée de la circulation des voitures ». Il explique ce principe par le schéma ci-contre (fig. B.2.9).

Fig. B.2.9 : Dessin explicatif (3 février 1958)

Architecte : Bernard Zehrffuss

Texte : Tendance de l'urbanisme actuel : voies d'accès à partir de la périphérie avec vastes parkings. Zone centrale réservée aux piétons.

Source : CAP, Fonds Bernard Zehrffuss (1911-1996) 358 AA, Boite n°64. Doc.



Dans le cas où la solution du percement serait maintenue, l'architecte conseille de commencer par le dégagement du centre en aménageant les ceintures périphériques prévues dans le plan de 1956. Dans ce cas, il faut s'attendre à ce que les travaux soient confrontés au problème « insoluble » d'une limitation de la circulation. Ensuite, Zehrffuss s'attaque aux difficultés de la réalisation de la percée. Il les aborde, cas par cas, selon leurs aspects social, économique, administratif et esthétique ou monumental.

- Socialement, Zehrffuss est d'avis que « cette opération profitera surtout à une catégorie privilégiée au détriment d'une autre ». Les économiquement faibles seront gravement touchés par ces travaux puisque leur relogement est assez flou et seuls les économiquement forts et moyens profiteront du logement à substituer aux constructions de la médina.
- Administrativement, il s'agit d'un chantier pour lequel l'État doit prévoir un service compétent voué uniquement à cette opération.
- Sur le plan financier, Zehrffuss souligne que l'opération « ne peut en aucun cas s'envisager comme une opération d'État ». Vu la situation économique faible de l'État, il ne peut s'empêcher d'avoir recours aux capitaux privés, et donc de faire face au processus ardu de ces contrats où chacune des parties essaye de maximiser son profit par la minimisation du profit de l'autre. L'architecte évoque aussi l'aspect touristique qui, malgré l'état de la médina, continue à en faire une source économique considérable.
- Enfin, Zehrffuss arrive à la question de la monumentalité de la nouvelle avenue. Celle-ci ne peut être atteinte malgré l'aspect moderne et la taille des futurs immeubles, puisqu'on sait que derrière leurs façades se cache une autre vie qui attend à être améliorée. Autrement dit, l'architecte veut attirer l'attention des planificateurs sur la réalité d'un cache-misère, un décor théâtral d'une scène où voulait s'exhiber le

projet modernisateur de l'État au détriment d'une arrière-scène où s'entassent les oubliés de la cité.

En conclusion, Zehrfuss suppose qu'« on ne peut donc concevoir cet aménagement que dans le cadre d'un aménagement d'ensemble de ce quartier ». Il rejette par conséquent l'urgence du percement et appel à un aménagement plutôt qu'à un effacement de cette partie de la ville. Il clôture le premier rapport par cette formule significative :

« L'urbanisme « à la Haussmann » semble en effet avoir vécu et les opérations faites par les Turcs au siècle dernier ne se sont pas révélées heureuses, parce que trop brutales et, pour vouloir être spectaculaires, absolument antisociales ».

• Rapport 2 : sur l'aménagement de la « Kasbah »

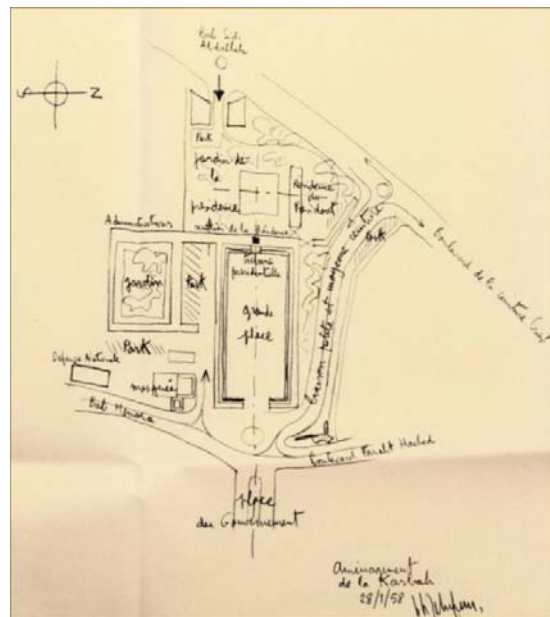
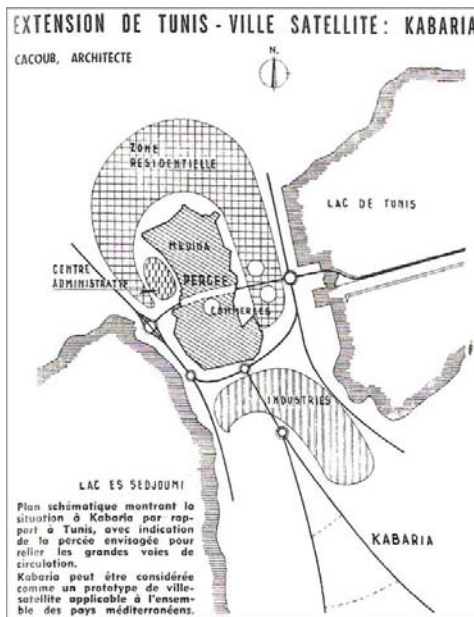


Fig. B.2.10 (à droite) : Dessin explicatif (21 janvier 1958) - Architecte : Bernard Zehrfuss
Proposition pour l'aménagement de la Kasbah
Source : Rapport sur l'aménagement et la modernisation de la circulation dans la ville de Tunis
Fonds Bernard Zehrfuss (1911-1996) 358 AA, Boîte n°64. Doc.

Fig. B.2.11 (à gauche) : La percée selon Cacoub - Architecte : Olivier Clément Cacoub
Proposition de plan de circulation et d'extension pour la ville de Tunis.
« Plan schématique montrant la situation de la Kabaria par rapport à Tunis, avec indication de la percée envisagée pour relier les grandes voies de circulation. Kabaria peut être considérée comme un prototype de ville satellite applicable à l'ensemble des pays méditerranéens. »
Source : (L'Architecture d'Aujourd'hui, Oct-Nov. 1958, p. XX)

Pour ce qui est de l'aménagement de la Kasbah, Zehrfuss partage l'avis de Kosmin à propos de la concentration des établissements administratifs dans l'ancien chef-lieu de la médina. En plaçant le palais présidentiel à proximité immédiate de l'administration, l'échange et le contrôle seront plus faciles à gérer. L'architecte l'imagine monumental,

agrémenté d'espaces verts et doté d'une vaste esplanade accessible au public lors des cérémonies. Il propose que le palais soit réalisé en premier puis entouré des autres entités du programme. Elles seront de cette manière réfléchies en fonction de la monumentalité du palais à mettre en valeur. En revanche, le plan et la maquette du palais réalisés le 18 mars 1957 ne semblent pas plaire à Zehrfuss. À son avis, ils n'ont pas « fait l'objet d'une étude suffisante : trop d'éléments disparates sont, en effet, réunis dans cette zone ; le mélange de voies de circulation intense, de bâtiments administratifs et de bâtiments d'habitation n'est pas souhaitable tel qu'il est prévu ». Pour s'expliquer, il propose un croquis (fig. B.2.10) qu'il suggère de détailler lors de sa prochaine visite en Tunisie à la fin du mois de février 1958.

Finalement, la consultation de Bernard Zehrfuss s'est avérée insuffisante pour mettre un terme au projet de la percée. En effet, le mois d'octobre 1958, un plan schématique de la percée fait par Olivier Clément Cacoub (fig. B.2.11) est publié dans le numéro 80 de l'*Architecture d'Aujourd'hui*.

■ Olivier Clément Cacoub et sa relation à la percée :

La littérature renseigne peu sur le parcours et l'œuvre de cet architecte, pourtant un Grand prix de Rome (1953) qui a construit dans les quatre coins du monde sous la houlette des présidents tunisien, camerounais, français et plusieurs autres figures politiques mondiales. Son ouvrage *Architecture de soleil* (1974) préfacé par Michel Ragon, reste le seul traité entièrement dédié à l'œuvre de Cacoub entre 1958 et 1974. Il est en revanche cité dans plusieurs articles et ouvrages avec plus ou moins de détails, cas de *Architecture and Power in Africa* (2002) de Nnamdi Elleh qui se base à son tour sur l'ouvrage de Pierre Cheynier *Yamousoukro, Cœur de la Côte d'Ivoire* (1978). À ces deux volumes s'ajoutent *Le silence de la forêt : Réseaux, mafias et filière bois au Cameroun* (2000) de la série « Dossiers noirs N°14 » où les « *Agir ici et Survie* »¹ le citent comme l'intermédiaire favori du Président camerounais Paul Biya et du Président français Jacques Chirac. De son côté, la ligue camerounaise des droits de l'homme parle d'un « architecte des dictateurs ». À la lecture de sa biographie, la relation de Cacoub à

¹ La collection « Dossiers Noirs » publiée par les éditions l'Harmattan, s'intéresse aux questions des politiques franco-africaines, notamment, les crimes infligés par les personnalités politiques dans leurs exploitations des richesses humaines et naturelles durant et après la colonisation. *Agir ici* est un réseau social spécialisé dans « l'intervention auprès des décideurs politiques et économiques des pays du nord en faveur de relations Nord/Sud plus justes ». Il collabore avec *Survie*, une association citoyenne dont l'action a démarré en 1983 avec comme objectif « une rénovation du dispositif de coopération, un assainissement des relations franco-africaines et une opposition ferme à la banalisation des crimes contre l'humanité ».

plusieurs présidents africains autres que Bourguiba ne peut que sauter aux yeux. Elle a profondément influencé la nature et la forme de son architecture réalisée dans les années 1970-1980. Monumentale et fortement symbolique du pouvoir, elle s'est principalement manifestée dans les prestigieux palais présidentiels, les villas de maître pour les personnalités politiques, les monuments mémoriaux, les cités olympiques et les Hôtels.

Pour reconstituer sa biographie, on a eu recours aux deux romans écrits par sa première épouse Mireille Boccara Cacoub, sorte de biographie personnelle où elle consacre quelques passages à l'évolution de la carrière de son mari, avec quelquefois, une description de ses rencontres avec le président de la République tunisienne. Enfin, les archives de la villa Médicis fournissent des données substantielles sur la relation de Cacoub au projet de la percée.



Fig. B.2.11 : Olivier Clément Cacoub (1920-2008)
Architecte-conseil du président Bourguiba après Jacques Marmey.
Source : (Cacoub, 1974, III)

Olivier Clément Cacoub (fig. B.2.11) est fils de René Cacoub et Anna Nizard. Il est né à Tunis le 14 avril 1920. Le seul garçon d'une famille de juifs tunisiens qui compte six filles. Il est décédé le 27 avril 2008 à 88 ans et enterré au cimetière de Montparnasse en présence de Bernadette Chirac. Il a fait ses études secondaires dans le lycée Carnot de Tunis, s'est inscrit ensuite à l'École nationale supérieure des Beaux-Arts de Tunis où il a intégré l'atelier Glorieux. Il passe après par l'École supérieure des Beaux-Arts de Lyon où il a travaillé à l'atelier Bourdeix. Son avant-dernière station est l'École des Beaux-Arts de Paris et l'atelier Pontremoli-Leconte. Il achève son parcours académique dans l'Institut de l'urbanisme de Paris où il décroche son diplôme d'architecte D.P.L.G.

Défiant la pression imposée par la Gestapo sur les juifs lors de son départ de la Tunisie pour Paris, l'étudiant, puis, le jeune architecte « a vécu toute l'Occupation sous une fausse identité. Il a connu la faim, le froid, le danger. Il est sorti aguerri de ces épreuves. La guerre et ses deuils sont terminés. Seul l'avenir compte pour lui » (Boccara, 1980, 20). Le 14 octobre 1947, il épouse Mireille Boccara Cacoub, une demoiselle âgée

de 19 ans issue elle aussi d'une famille juive tunisienne d'origine livournaise dont les parents géraient un commerce de tapis d'Orient installé sur la place Bellecour à Lyon. Elle raconte, qu'au début, la vie du couple à Paris était difficile : « une vie d'étudiants. Depuis notre mariage, en 1949, Clem prépare chaque année le Premier Grand Prix de Rome d'architecture. Notre appartement est triste, vieillot, encombré de meubles. Peu d'intimité. M^{me} Lacroix (la logeuse) vit avec nous » (Boccaro Cacoub, 1980, p. 16). Il a fallu attendre le 1^{er} juillet 1953, date où Clément Cacoub a remporté le Grand Prix de Rome, pour voir débiter les années de succès. « L'avenir s'ouvre largement devant nous » disait M^{me} Cacoub qui venait d'accoucher de leur second enfant, Dominique en 1952. Cacoub a gagné le concours grâce à un projet de Monument pour les martyrs de la guerre, un bâtiment fruit de trois mois de travail d'équipe qu'il conçut en totale intégration avec une colline (fig. B.2.12). L'« intelligence du site », pour reprendre l'expression de Michel Ragon dans l'introduction de *Architecture de soleil* (1974), est l'un des traits de force dans l'architecture de Cacoub.

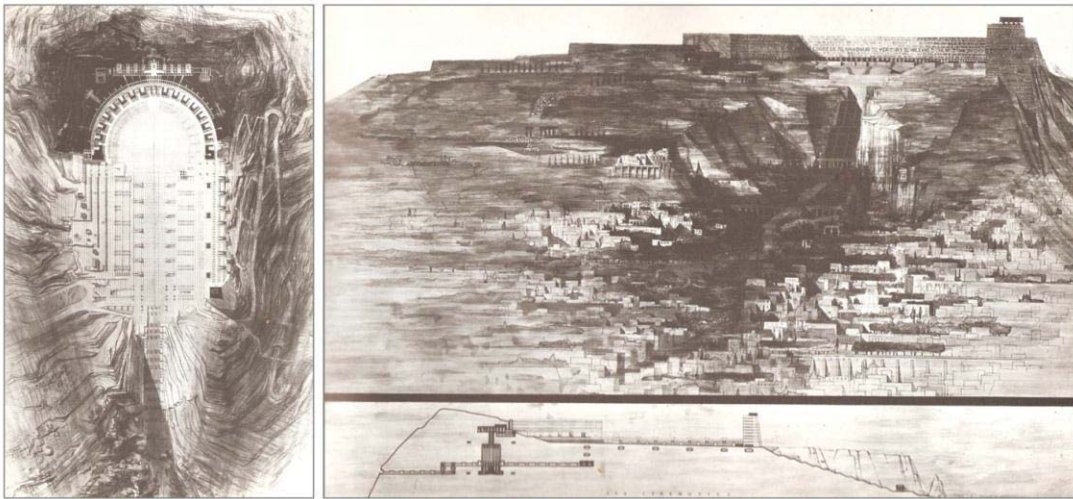


Fig. B.2.12 : Monument aux Martyrs de la guerre – 1953

Projet lauréat du Premier grand prix de Rome 1953 – Architecte : Olivier Clément Cacoub - Source : (Cacoub, 1974, pp. 50-51).

« Le Grand prix de Rome n'est qu'un premier pas » affirme l'architecte qui part alors pour de nouvelles conquêtes. Selon la tradition de ce prix, son détenteur devient un pensionnaire de la villa Médicis, siège de l'Académie de France à Rome. Elle est dirigée à l'époque par le compositeur français Jacques Ibert (1890-1962). Le pensionnaire a en effet le privilège d'être en contact et de collaborer avec les lauréats du même prix dans plusieurs domaines de l'Art.

Cacoub s'installe à la villa le 21 février 1954 et la quitte le 30 avril 1957. Il eut la chance de nouer de bonnes relations avec plusieurs artistes, dont les peintres Paul Guiramand (1926-2007) et André Brasilier (1929-), le graveur Jacques Ramondot (1928-1999) et le compositeur Jacques Castérède (1926-). L'environnement est propice à la création et au développement des talents. Le travail, tous les jours à des heures régulières sauf le dimanche, n'a pas empêché Cacoub de faire des charters à Paris pour payer ses dettes. Sa situation financière reste difficile même si la famille Cacoub a pu quitter l'appartement du boulevard des Batignolles pour rejoindre l'architecte dans le coin qui lui est réservé dans la villa. C'est là que Mireille Cacoub, motivée par son nouvel entourage et libérée des charges ménagères, commence à écrire son journal et ses notes de voyage. Elle publie « Croquis de Turquie » (1958) dans *La revue des deux mondes*. Pour ce qui est d'Olivier Cacoub et conformément au règlement de l'académie qui exige que tout pensionnaire couvre un envoi de Rome chaque année, Cacoub s'est concentré pour son envoi de 1^{ère} année (1955) sur l'architecture étrusque¹.

C'est grâce à son second envoi que Cacoub a commencé à s'intéresser au cadre tunisien où il a proposé pour l'aménagement d'*El-Kabaria* à Tunis « une ville satellite de 30000 habitants »². Néanmoins, c'est lors de son troisième envoi de 1957 que Cacoub s'est occupé particulièrement du problème de la percée. La mission, telle que citée par le rapporteur chargé de l'examen et la validation de cet envoi, est une « étude d'architecture et d'urbanisme méditerranéens avec comme programme la création et l'aménagement d'une grande voie traversant la médina historique de Tunis ». Parfaitement au courant des préoccupations de l'administration tunisienne, Cacoub a proposé ce projet à l'administration de la villa qui l'a accepté avec la mention suivante :

« L'envoi de 3^{ème} année de M. Cacoub bien que basé sur un programme essentiellement moderne, comme le règlement l'y autorise, lui a permis en même temps de relever et d'étudier des édifices dont les plus anciens datent de 1252. C'est un travail où l'urbanisme et l'architecture sont étroitement et heureusement associés, **il a le mérite d'être, malgré son ampleur, très réaliste et je crois savoir que la ville de Tunis, fort intéressée par les solutions proposées envisagerait de les retenir pour une réalisation future** ».

¹ Les objets de son envoi sont : « l'architecture funéraire : la nécropole de Caere, l'architecture privée : essai de restauration de l'architecture étrusque, la cité : essai de restitution d'un plan de ville, les peintures : Veïes (tombe Campana). Tarquinia (tombe de la pêche et de la chasse) » (Pinon & Amprimoz, 1988).

² Archives de l'Académie de France à Rome (AFR), Villa Médicis, Catalogue de l'exposition annuelle inaugurée en présence de Monsieur Giovanni Gronchi président de la République italienne et de Monsieur René Coty président de la République française, le 11-22 mai 1957, Carton n° 403, Promotion 1953. Les extraits qui suivent sont tirés de ce rapport.

Cacoub a fourni un travail énorme auquel l'exposition annuelle des travaux des pensionnaires de la villa a consacré 16 pages de son catalogue. Le projet Cacoub dans la médina de Tunis se compose de :

- « Une étude théorique pour l'amélioration du Grand Tunis où tous les problèmes des villes anciennes africaines sont posés : urbanisme d'aujourd'hui et urbanisme arabe moyenâgeux, démolition de vieux quartiers, conservation de monuments historiques : souks, églises, mosquées, palais, **création de centres commerciaux nouveaux et d'immeubles collectifs en contradiction avec le milieu musulman individualiste.**
- Toute une série de dessins, coupes et élévations ainsi que des maquettes en relief montrant les différentes variantes des solutions recherchées.
- Des relevés des souks dont la construction s'échelonne du 13ème au 18ème siècle, et leur classement en quatre types suivant les systèmes de construction et de couverture en voûtes ou charpentes. Ces relevés de souks et le recensement des mosquées sont particulièrement intéressants, car ces documents ou bien n'existaient pas, ou étaient très schématiques »¹.

C'est de cette manière que Cacoub a posé les premiers jalons de son étude d'aménagement de la ville de Tunis par l'éventrement de son noyau historique, et de là, son premier pas vers un contrat de travail à long terme. En effet, Cacoub s'est rapidement rendu compte de la nécessité de se détacher du « rêve » de la villa Médicis pour se concentrer sur l'édification de sa carrière.

« La villa est un rêve, un mirage, confesse-t-il à sa femme qui commence à s'inquiéter de son intérêt poussé pour l'argent et ses absences de plus en plus longues en Tunisie. Il ne faut surtout pas s'y laisser prendre. Ceux qui s'installent comme s'ils devaient passer ici toute leur vie se réveilleront dans le même taudis qu'ils ont quitté il y a trois ans. Il ne faut jamais arrêter de progresser. Je refuse, pour nous, les conditions de vie que nous avons connues avant d'arriver à Rome » (Boccaro Cacoub, 1980, p. 25).

Un autre passage cité par Mireille Cacoub, juste après l'ouverture de la seconde agence d'architecture à Paris en collaboration avec Eugène Battesti en 1958, traduit mieux la nouvelle vie de l'architecte :

« Mon mari reste des semaines, parfois deux, trois mois en Tunisie où le président Bourguiba lui confie d'importants projets. Et quand je me plains de cette existence de femme de marin : « Je suis un architecte. Je dois voyager, séjourner partout où la possibilité de construire me sera offerte. Si tu voulais un mari qui rentre tous les

¹ Hélas, nous étions informés que ces documents ont été perdus lors de leur transfert de la Villa au Centre d'archives de l'École des Beaux-Arts à Paris où l'Académie conserve les travaux des pensionnaires.

soirs à heure fixe, il fallait épouser un fonctionnaire ou un commerçant ! » » (Boccaro Cacoub, 1980, p. 28).

B.2.2. Analyse des pièces dessinées : analyse typomorphologique de la percée est-ouest

■ Délimitation du lieu

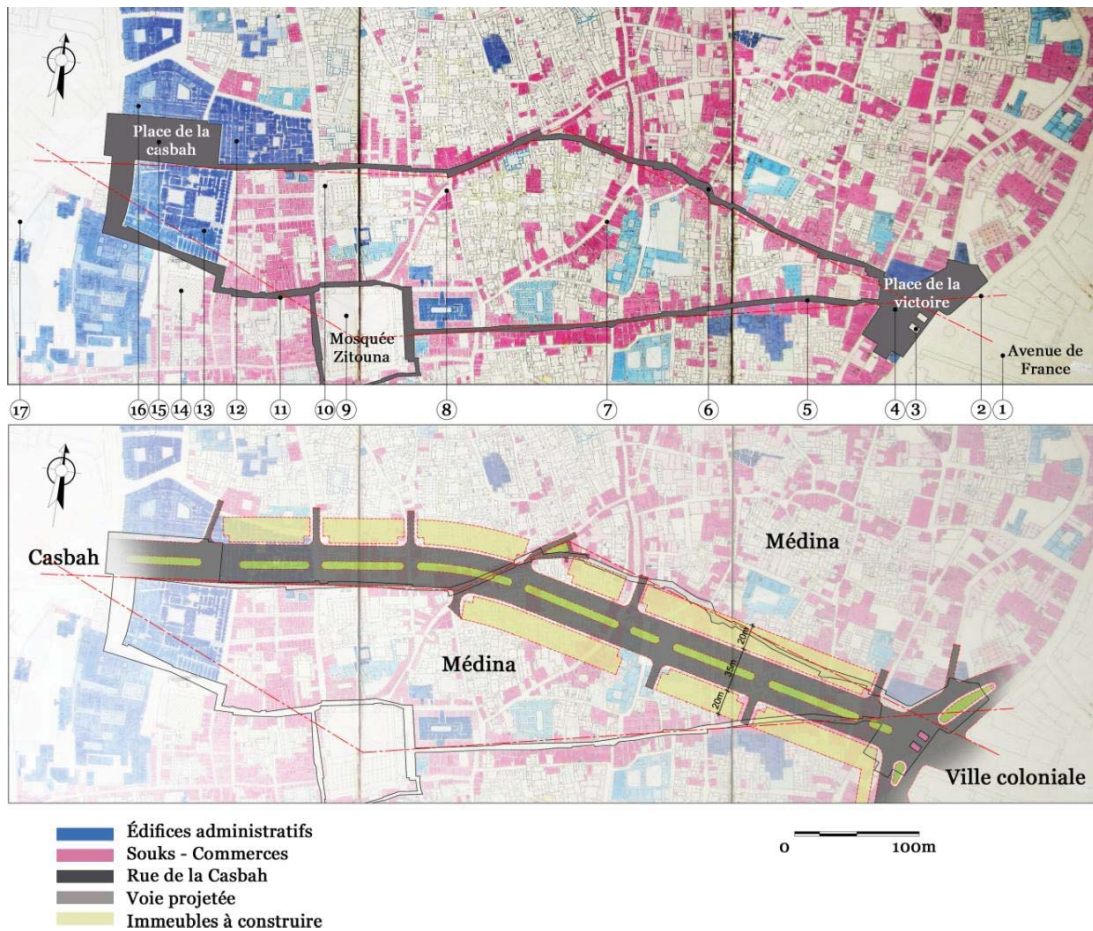


Fig. B.2.13 : Zone d'intervention – environnement de la rue de la Casbah

En haut : état des lieux, les places repères et la rue de la Casbah

1-Avenue de France, 2-Rue Mongi Slim, 3-Porte de France, 4-Place de la victoire, 5-Rue *Jamâa* (mosquée) *Zitouna*, 6-Rue de la Casbah, 7-Souk *El-Ouzar*, 8-Souk *El-Balghagia* (Babouchiers), 9-Mosquée *Zitouna*, 10-Mosquée *Hammouda Pacha*, 11-Souk *Ettourk*, 12-Directions des travaux publics, 13-Dar El-Bey, 14-Mosquée Youssef Dey, 15-Place de la Casbah (du gouvernement), 16-Ministère des Finances, 17-Boulevard *Bab Mnara*. En bas : allure de la percée conçue par Michel Kosmin. Source : Plan support ASM, réduction, annotation et coloriage pour étude par l'auteur

À l'échelle de la rue, le lieu d'intervention est réductible à l'environnement immédiat de la rue de la Casbah (fig. B.2.13). L'emprise de la percée se situe entre les deux voies principales de la médina : la rue *Jemâa Zitouna* et la rue de la Casbah. Les deux chemins dessinent une forme trapézoïdale dont les deux pointes se rencontrent au niveau de deux places repères : l'ancienne place du cardinal et la place de la Casbah. La

rue *Jemâa Zitouna* lie la place du cardinal à la mosquée *Zitouna*, d'où le nom de la rue. En contournant la mosquée par souk *Ettrouk* puis la rue Sidi Ben Zied, la voie atteint la place de la Casbah. Ce parcours est aujourd'hui le cœur battant de la médina et l'un des plus visités par les touristes.

La rue de la Casbah traverse le noyau historique de part en part et lie entre elles les deux places ci-dessus mentionnées. La place du cardinal est marquée par la présence de la porte de France qui ouvre sur l'intersection formée par la rue Mongi Slim, boulevard *Al-Djazira* et l'avenue de France. C'est l'espace charnière entre la ville arabo-islamique et la ville coloniale. La place de la Casbah est limitée par Dar El-Bey, le Ministère des Finances, la Direction des travaux publics et les boulevards *Bab Mnara* et *Bab Bnet* (fig. B.2.13). Ces deux places sont d'une valeur symbolique importante. D'une part, la première symbolise depuis l'érection de la statue du cardinal Lavignerie au début du XXe siècle la résistance citoyenne contre le colonisateur. Ainsi, devient-elle la place de la victoire à l'aube de l'indépendance. D'autre part, la place de la Casbah est l'endroit où les habitants de la médina ont eu l'habitude de se regrouper pour accueillir le cortège du souverain à l'entrée de Dar El-Bey (fig. B.2.14). Ce palais a été confisqué par le colonisateur à l'installation du protectorat et est devenu avec l'indépendance le siège du Premier Ministère. La place est rebaptisée place du Gouvernement, mais aujourd'hui le nom le plus utilisé au quotidien reste la place de la Casbah. Enfin, les deux places forment des espaces publics qui ont vu naître un rapport de résistance au pouvoir en place.



Fig. B.2.14 : Rassemblement dans la place de la Casbah devant Dar El-Bey.
Source : Collection privée de Jellal Benna.

À l'échelle du quartier, il s'agit du noyau commercial, religieux et politique de la médina. Il est d'abord marqué par la présence du foyer religieux principal de la cité : la mosquée *Zitouna*. Celle-ci est entourée par les plus prestigieux des souks cas de souk *El-Birka* (les orfèvres), souk *El-Attarine* (les parfumeurs) et souk El-Bey (fig. B.2.15). Leur

pittoresque et la variété de leurs produits artisanaux font de cette partie de la ville la force économique et touristique de la ville. À la présence de ces métiers nobles correspond l'abondance des demeures bourgeoises et des palais qui forment aujourd'hui l'emblème de la médina. Les lots de cette partie se partagent la caractéristique d'être ceinturées par les boutiques. Elles se prolongent tout au long des rues, les animent et confèrent aux lieux une atmosphère unique. La ceinture qu'elles forment assure la discrétion des demeures en les éloignant de la rue.



Fig. B.2.15 : Souks et disposition spatiale des boutiques dans le noyau central de la médina de Tunis

En haut : répartition fonctionnelle dans la médina de Tunis. En rouge les boutiques, en bleu, les administrations.

En bas : Souks et disposition spatiale des boutiques dans le périmètre d'intervention.

1-Souk serragine, 2-Souk el-berka, 3-Souk el-bey, 4-Souk Kabbabjia, 5- Souk el-laffa, 6-Souk ettrouk, 7-Souk el-balghajiya, 8-Souk el-attarines, 9-Souk el-ouzar, 10-Souk du cuivre, 11-Souk el-grana, 12-Rue de la commission.

Source : en haut : photographie de l'auteur d'un plan accroché à l'ASM, en bas : dessin de l'auteur.

À l'échelle de la ville, il s'agit du noyau historique qui, au début du XXe siècle, formait avec les deux faubourgs une ville à part entière. Au lendemain de la Seconde Guerre, cette ville est devenue un quartier historique concurrencé à l'est par un quartier franc et à l'ouest par les quelques agglomérations spontanées nées de l'installation anarchique des ruraux. À commencer des années cinquante, ce quartier n'occupe plus le centre du Grand Tunis. La grande ville voit se développer ses cités jardins au nord alors qu'au sud s'étalent les quartiers ouvriers de Tunis. Dans cet ensemble urbain, la zone d'intervention est couramment perçue comme l'idéal raccourci entre l'est et l'ouest.

■ Identification des éléments premiers

On entend par éléments premiers les différents édifices, places et voies qui structurent un espace, le dotent d'un rythme et lui attribuent une identité spécifique par rapport aux autres endroits de la cité. Leur valeur change dans le temps en fonction des transformations sociales et de leurs rôles dans la vie de tous les jours. Ainsi, voit-on la valeur de certains éléments varier suite au changement de leur vocation, cas des medersas et des palais transformés en administrations, restaurants, musées ou en centres culturels. Un élément secondaire est de même nature (édifice, place et voie), mais de valeur moins importante.

La zone d'intervention se caractérise par l'abondance de ses éléments premiers (fig. B.2.16) qu'on peut résumer dans :

- Un noyau administratif situé à l'est de la médina et formé par le siège du Premier Ministère (dar El-Bey), la Direction des travaux publics, le Ministère des Finances, le Ministère des Affaires religieuses et l'hôpital Aziza Othmana. L'ensemble forme l'appareil administratif et politico-technique de la Casbah.
- Les deux places situées aux frontières est et ouest de la médina : la place de la victoire et la place de la Casbah.
- Les deux parcours qui lient ces deux places entre elles : la rue de la Casbah et la rue *Jemâa Zitouna/Souk Ettrouk/rue Sidi Ben Zied*.
- Les souks compris entre ces deux parcours (fig. B.2.15)
- Les quelques monuments religieux entre mosquées, masjed, zaouïas et marabouts éparpillés tout au long de ces deux parcours. Les principaux sont : la mosquée *Zitouna*, la mosquée Hammouda Bacha, la mosquée Youssef Dey et la mosquée *Zitouna El-Barrani* située sur la frontière est de la médina.

- Les quelques édifices historiques construits ou habités par les Européens à l'entrée est de la médina et qui ont joué un rôle important dans la fusion de la population locale et les résidents permanents européens. On cite l'ancien fondouk des Français, le consulat d'Angleterre, l'ancienne église Sainte-Croix devenue aujourd'hui le siège de la municipalité du coin, l'ancien pensionnat Saint-Joseph reconverti en un foyer et une bibliothèque diocésaine.
- Enfin, l'avenue de France comme entrée de la ville coloniale et les deux voies qui limitent le noyau historique à l'est (rue Mongi Slim/boulevard *Al-djazira*) et à l'ouest (boulevard *Bab M'nara*/boulevard *Bab B'net*).

Toutefois, on ne doit pas oublier de mentionner que certains éléments secondaires, après leur classement ou leur reconversion, ont atteint le statut d'éléments premiers. Les palais anciennement introvertis et aujourd'hui ouverts au public en tant qu'administrations, musées, restaurants, salons de thé, etc., deviennent des repères de la ville. À ce titre, on doit souligner que la zone à l'étude est sans doute l'une des plus intéressantes pour une étude morphologique sur l'architecture de la ville arabo-islamique. Dans une pertinente analyse intitulée *Arabic-islamic cities : building and planning principals* (1986) faite par Besim Selim Hakim, l'auteur a montré la pertinence de ce secteur de la ville en relevant les différents types qui le composent (fig. B.2.21). Les relations formelles et fonctionnelles entre ces types renforcent l'idée de l'unité dans la médina et sensibilisent au déséquilibre qu'elle risque de subir dans le cas d'une intervention brutale. D'autres monuments classés comme les marabouts et les zaouïas, enrichissent le parcours touristique et culturel. Dans les planches qui suivent, on distingue ces monuments (éléments) selon quatre vocations : résidentielle (fig. B.2.17), religieuse (fig. B.2.18), administrative (fig. B.2.19) et marchande (souks) (fig. B.2.20).



Fig. B.2.16 : Eléments premiers principaux dans le secteur d'intervention

1-Hôpital Aziza Othmana, 2-Dar El-Bey (Premier Ministère), 3-Ministère des Finances, 4-Ministère des affaires religieuses, 5-Direction des travaux publics, 6-Mosquée Youssef Dey, 7-Mosquée Zitouna, 8-Mosquée Hammouda Bacha, 9-Divan, 10-Ancien pensionnat St-Joseph (aujourd'hui bibliothèque diocésaine et foyer), 11-Ancienne église St-Croix (aujourd'hui administration municipale), 12-Consulat d'Angleterre, 13-Ancien Fondouk des français, 14-Mosquée Zitouna El-Barrani, 15-Bab Bhar.

Source : dessin et photos (2013) de l'auteur.



Fig. B.2.17 : Éléments premiers à vocation résidentielle : palais et demeures bourgeoises dans le secteur d'intervention.

1-Dar Lamine Chahed (XVIe-XVIIe siècle, rue Sidi Ben Arous) connue aujourd'hui comme dar Hammouda pacha (restaurant musée), 2-Dar El-M'rabet (XVIe-XVIIe siècle, rue Sidi Ben Arous) aujourd'hui maison d'hôtes-Hôtel de charme, 3-Dar Senoussi (XVIIIe-XIXe siècle, rue El-Jeld), 4-Dar El-Jeld (XVIIIe-XIXe siècle, rue El-Jeld) aujourd'hui un restaurant gastronomique, 5-Dar Belhouane (XVIIIe-XIXe siècle, rue El-Jeld), 6-Dar El-Khalsi (XVIIIe-XIXe siècle, rue El-Jeld), 7-Dar Ben Khalifa (XVIIIe-XIXe siècle –rue Sidi Ben Arous), 8-Dar Chelbi (XVIIIe-XIXe siècle, rue El-Chelbi), 9-Dar Zaha (XVIe-XVIIe siècle, rue de la Casbah), 10-Dar Es-settari (XVIIIe-XIXe siècle, rue Saïda Ajoula), 11-Dar Ja'it et Dar Bou Hadhra ((XVIIIe-XIXe siècle, rue des Tamis, 12-Dar Rass'aâ (XVIe-XVIIe siècle, rue des Tamis), 13-Dar Ali Thabet dite aussi Dar Stambouli (XVIe-XVIIe siècle, rue de la Casbah, impasse Bou Hachem), 14-Dar Bou Hachem dite aussi Dar Dannouni (XVIe-XVIIe siècle, rue de la Casbah, Impasse Bou Hachem), 15-Dar Babouria (XVIe-XVIIe siècle, rue de la Casbah, impasse des Jnoun(de la folie)), 16-Dar El-Ayari (XVIe-XVIIe siècle, rue de la Casbah, impasse des Jnoun), 17-Dar Khazanadar (XVIe-XVIIe siècle, rue de la Casbah, impasse des Jnoun), 18-Dar El-Jenoun (la folie) (XVIe-XVIIe siècle, rue de la Casbah, impasse des Jnoun), 19-Dar Aghar (XVIe-XVIIe siècle, rue souk El-Ouzar, impasse El-Mestaoui), 20-Dar Kastalli (XVIe-XVIIe siècle, rue souk El-Ouzar), 21-Dar Boughzali (XVIe-XVIIe siècle, rue souk El-Blat), 22-Dar Ben Jich (XVIe-XVIIe siècle, rue Ben Jich).

a-Rue *El-Jeld* (porte d'entrée de Dar El-Jeld) (source : photo de l'auteur-2007).

b-Intérieur de *dar El-Jeld* restaurée et convertie en un restaurant-musée, e-Patio central de Dar Hammouda Bacha, f-Coin et porte d'une chambre donnant sur le patio (sources : (<http://www.medinatunis.com>, consulté le 13-07-2014).

c-Dar El-M'rabet : angle supérieur de la salle d'apparat, d-Dar Dannouni : façade de la cour centrale –façade à défoncement en arcatures et fenêtres géminées, d-Dar Rass'aâ : porte d'entrée principale (source : (Revault & Centre national de la recherche scientifique (France), 1980)

Plan, coloriage et repérage par l'auteur



Fig. B.2.18 : Eléments premiers à vocation religieuse : mosquées, masjeds, zaouïas et marabouts dans le secteur d'intervention

1- Marabout (*tourbet*) Mohamed Laz et marabout Ahmed Khouja Dey, 2-Mosquée Youssef Dey (XVIIe siècle, classée le 03 mars 1915), 3-Mosquée Zitouna (VIIIe siècle (732), architecte : Slimane Ennigre, classée le 13 mars 1912), 4-Zaouïa Sidi Ben Arous (XVe siècle (1437), classée le 16 novembre 1928) et *Midhet* (salle d'ablutions) Al-Sultan classée le 25 janvier 1922, 5-Mosquée Hammouda Pacha (XVIIe siècle, classée le 13 mars 1912) et le tombeau de Mourad Bey (classé le 16 novembre 1928), 6-Masjed Hammouda Pacha (XVIIe siècle), 7- Mausolée de Sidi El Klaâï, 8-Masjed souk *El-Blaghjia*, 9-Zaouïa Sidi Ibrahim Turki (XVIIe siècle, classée le 16 janvier 1928) à l'impasse du Bossu, 10-Marabout de l'impasse El-majoua, 11-Mesjed El-Fel (classé le 19 octobre 1992), 12-Marabout sur rue de la Casbah, 13-Mosquée de Souk Louzar, 14-Kottab souk Louzar, 15-Mosquée *El-mehress*, 16-Marabout, 17-Mosquée *Zitouna El-Barrani*.

a-Masjed Hammouda Bacha sur la rue de la Casbah, b-Vue sur le Tombeau de Mourad Bey à l'entrée de la mosquée Hammouda Pacha, c- Intérieur du *masjed* souk *El-Blaghjia*, d-Vue sur le tombeau et le minaret de la mosquée Youssef Dey, e-Patio Mosquée *Zitouna* vue sur la coupole de la salle de prière, f-Intérieur Zaouïa Sidi Ben Arous.

Source : repérage, dessin et photos (2013) de l'auteur.



Fig. B.2.19 : Eléments premiers à vocation administrative dans le secteur d'intervention

1-Hôpital Aziz Othmana, 2-Dar El-Bey (Premier Ministère), 3-Direction des travaux publics, 4-Ministère des finances, 5-Ministère des affaires religieuses, 6-Maderssa *El-Onquiya*, 7-Ancienne caserne devenue la Bibliothèque nationale (XIXe siècle et classée le 25 janvier 1922), 8-Divan (la maison, classée 16 novembre 1928 et déclassée), 9-Édifice occupé par la *Djamia des habous* (classé le 25 janvier 1922), 10-Maderssa *Echammai 'ya*, 11-Maderssa *El-Mouradia*, 12-Ancien Pensionnat St-Joseph, aujourd'hui un foyer et une bibliothèque diocésaine, 13-Ancien Sœur du bon secours devenue une maison privée, 14-Ancienne église Sainte-Croix, aujourd'hui le siège de la municipalité de l'arrondissement de la médina, 15-Ancienne école de frères, aujourd'hui abandonnée, 16-Ancien consulat de l'Angleterre sur la place de la victoire, 17-Hotel, 18-Ancien Fondouk des Français dit aussi fondouk des marchands sur la rue de l'ancienne douane, classé le 25 janvier 1922, 19-*Bab Bhar* ou porte de la mer dit aussi porte de France (classé le 13 mars 1912).

a-Vue sur l'entrée du Ministère des Finances sur la place de la Casbah (architecte Raphaël Guy), b- Ancien Sœur du bon secours, c-Vue sur l'ancien consulat de l'Angleterre donnant sur la place de la victoire (ancienne place du cardinal), d-Intérieur de Dar El-Bey, siège du Premier Ministère, e-Porte d'entrée de la Direction des travaux publics depuis la rue de la Casbah, f-Intérieur de la municipalité du coin anciennement l'église St-Croix.

Source : repérage, dessin et photos (2013) de l'auteur sauf (d) de l'ASM.



Fig. B.2.20 : Eléments premiers à vocation marchande : les souks dans le secteur d'intervention

1-Souk *Essarrajine* (les selliers), 2-Souk *El-Leffa* (tissus), 3-Souk *El-Birka* (les orfèvres), 4-Souk *El-Kabbabjia* (les chapeliers), 5-Souk *El-Kouafi*, 6-Souk des femmes (produits de beauté pour femmes), 7-Souk *Ettrouk* (les turcs), 8-Souk *El-Bey*, 9-Souk *El-Balghajia* (les Babouchiers), 10-Souk *El-Attarine* (les parfumeurs), 11-Souk *Louzar*, 12-Souk *Ennhass* (du cuivre), 13-Souk *El-Grana* (des juifs), 14-Souk *Jemaâ Zitouna*, 15-La rue de commissions.

Source : repérage, dessin et photos (2013) de l'auteur, sauf (b, d, e : <http://www.medinatunis.com>).

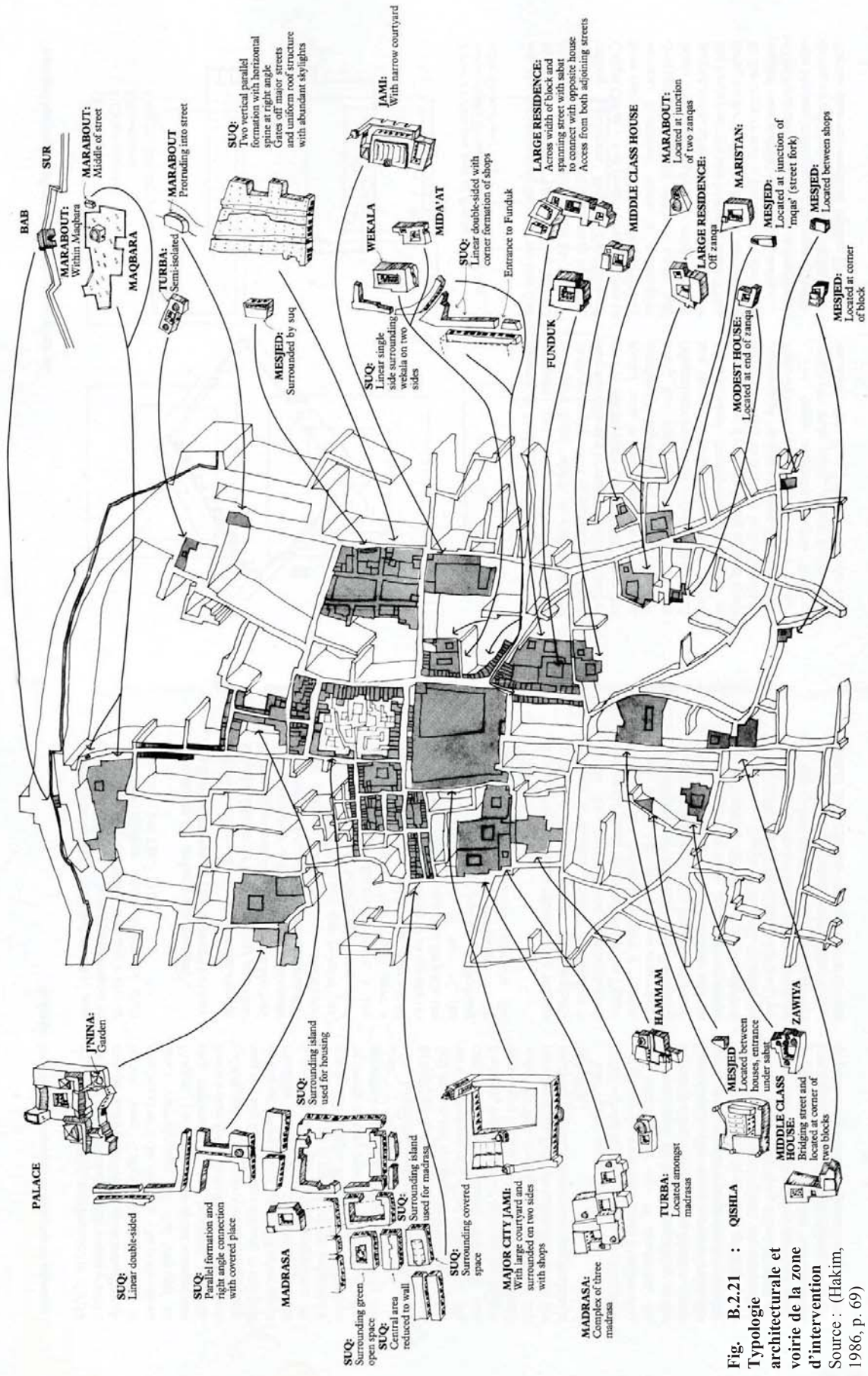


Fig. B.2.21 : Typologie architecturale et voirie de la zone d'intervention
Source : (Hakim, 1986, p. 69)

■ Examen des relations : rapport aux éléments premiers, aux parcelles et aux limites



Fig. B.2.22 : Plans masse de la percée et son emprise

En haut : portion à toucher par le percement (état initial) selon les limites tracées par l'architecte Michel Kosmin.

En bas : simulation de la nouvelle avenue telle que conçue par Kosmin et approuvée par Cacoub.

Source : dessin de l'auteur

Dans sa relation à la voirie existante, la nouvelle voie s'apparente à une reprise du parcours tracé par la rue de la Casbah (fig. B.2.22). Celle-ci étant la seule voie existante qui traverse la médina de l'est à l'ouest et de manière continue, on peut suggérer qu'elle est le chemin le moins bloqué, voire aussi le plus court, reliant la ville coloniale à la Casbah. On comprend ainsi que les choix de l'architecte quant à la trajectoire, la forme et l'emplacement de la percée n'étaient pas fortuits. Au contraire, techniquement Kosmin semble avoir bien optimisé sa percée de manière à ce qu'elle puisse jouer convenablement son rôle de raccourci. Par contre, en épousant la courbure de la rue de la Casbah, la perspective directe à laquelle aspirait le chef d'État ne l'est plus. La percée assure le prolongement de l'avenue Habib Bourguiba moyennant un boulevard qui dévie à mi-

parcours vers le sud. La déviation est certainement due à la volonté de rencontrer la place du gouvernement à la limite ouest de la percée.

L'échelle de la nouvelle voie dépasse de loin les dimensions des rues les plus larges de la médina. Elle est presque sept fois plus large que la rue de la Casbah. Vue de plan, elle apparaît comme une véritable fêlure divisant le tissu compact du noyau historique en deux parties nord et sud.

Les deux bandes d'immeubles larges de 20 m chacune, prévues de part et d'autre du nouveau boulevard (35 m de large), sont fragmentées par les anciens souks devenues simples voies de transition. Le boulevard devient une artère dans laquelle versent ces vaisseaux alors que d'autres sont obturés par les immeubles à construire (fig. B.2.23). Les rues fermées forment alors de nouvelles impasses différentes, par leurs dimensions et leur fonction, de l'impasse ordinaire dans le sens où elles n'établissent plus avec la voie principale (le nouveau boulevard) un rapport de privatisation.








-  Issues ouvrant sur la nouvelle avenue
-  Anciennes issues fermées par les blocs construits
-  Ouverture sur un fragment de la médina – rupture visuelle/changement de registre
-  Tracé/directrices de la nouvelle avenue
-  Rue de la Casbah

Fig. B.2.23 : les nouvelles issues

1-Avenue de France, 2-Porte de France, 3-Place de la victoire, 4-Boulevard *Al-Djazira*, 5-Rue Mongi Slim, 6-Rue Mostapha M'barek, 7-Rue de l'ancienne douane, 8-Rue *El-Krmed*, 9-Rue Saïd Youssef, 10-Rue *El-Hallouf*, 11-Rue de la verrerie, 12-Rue du bon secours, 13-Souk *El-Grana*, 14- Souk *El-Ouzar*, 15-Souk *Ennhas*, 16- Rue *El-Azzyatines*, 17- Rue des tamis, 18-Souk *Blaghjiya-s*, 19-Rue Saïda Ajoula, 20-Mosquée Hamouda Bacha, 21-Rue sidi ben Arous, 22-Souk el-Bey, 23-Rue *dar El-Jeld*, 24-Dir. Des finances, 25-Place du gouvernement, 26- Dar El-Bey (1^{er} Ministère), 27- Rue Sidi Ben Ziad, 28-Boulevard *Bab Benat*, 29-*Tourbet Laz*, 30-La Casbah.

Source : dessin de l'auteur – 2012

Dans sa relation aux édifices existants, la percée est conçue de manière à éviter les principaux monuments phares du secteur. Elle n'épargne pas par contre les monuments moins connus, c'est-à-dire, les demeures (fig. B.2.24). D'ailleurs, force est de noter que l'architecte ne fait figurer sur son plan de la percée, hormis le noyau administratif de la casbah, (fig. B.2.4) que les quelques espaces religieux destinés à être épargnés ou démolis. Étant avec les souks les seuls espaces ouverts à l'étranger, ils continuent jusqu'à cette date à être les seuls témoins de la valeur architecturale de la ville arabo-islamique.

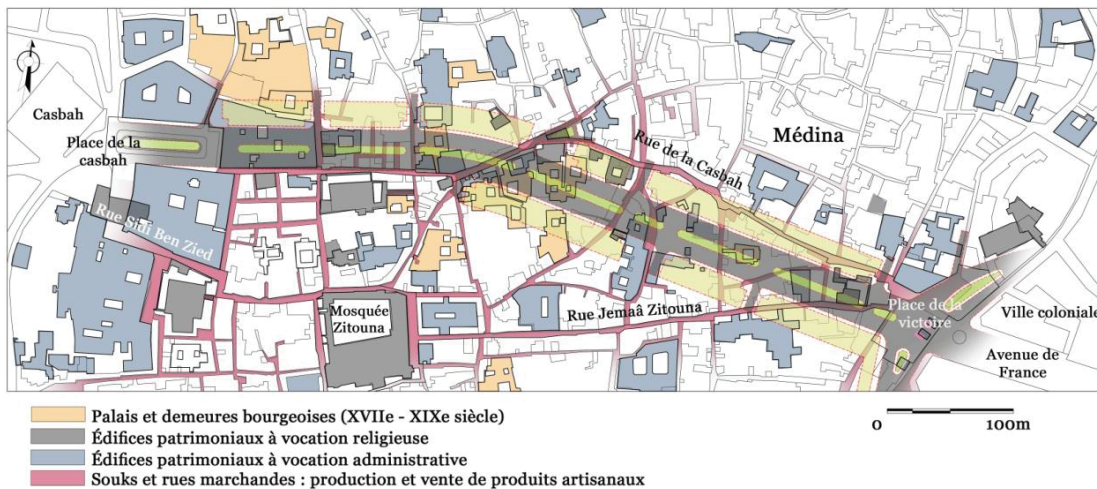


Fig. B.2.24 : rapport aux éléments premiers

Source : dessin de l'auteur – 2012

Ainsi, la bande-sud s'arrête au niveau de la rue des tamis et sauve par conséquent *tourbet* Aziza Othmana et l'imposante mosquée Hammouda Bacha (fig. B.2.22). Pareillement, la bande-nord est interrompue à son contact avec souk *Ennhas* (le cuivre) pour laisser intact *mesjed El-Fel*. Néanmoins, tout au long de son parcours, la percée rase plusieurs marabouts, palais, maisons bourgeoises et finit par démolir la Direction des travaux publics pour assurer une large ouverture sur la place du gouvernement.

À l'autre extrémité de la percée, sur la place de la victoire, l'architecte laisse debout la porte de France. Cette dernière, après la démolition des remparts au début du XXe siècle, ne joue plus son rôle de seuil entre les mondes intra et extramuros. Au lendemain de l'indépendance, le dégagement total de la porte a réduit celle-ci à un simple monument debout à la frontière de la place de la victoire et de la ville européenne. La nouvelle avenue semble de cette façon réaliser le rêve des nouvelles autorités : faire de l'avenue une voie similaire aux Champs-Élysées de Paris où la porte de France rappelle l'arc de triomphe (fig. B.2.25).

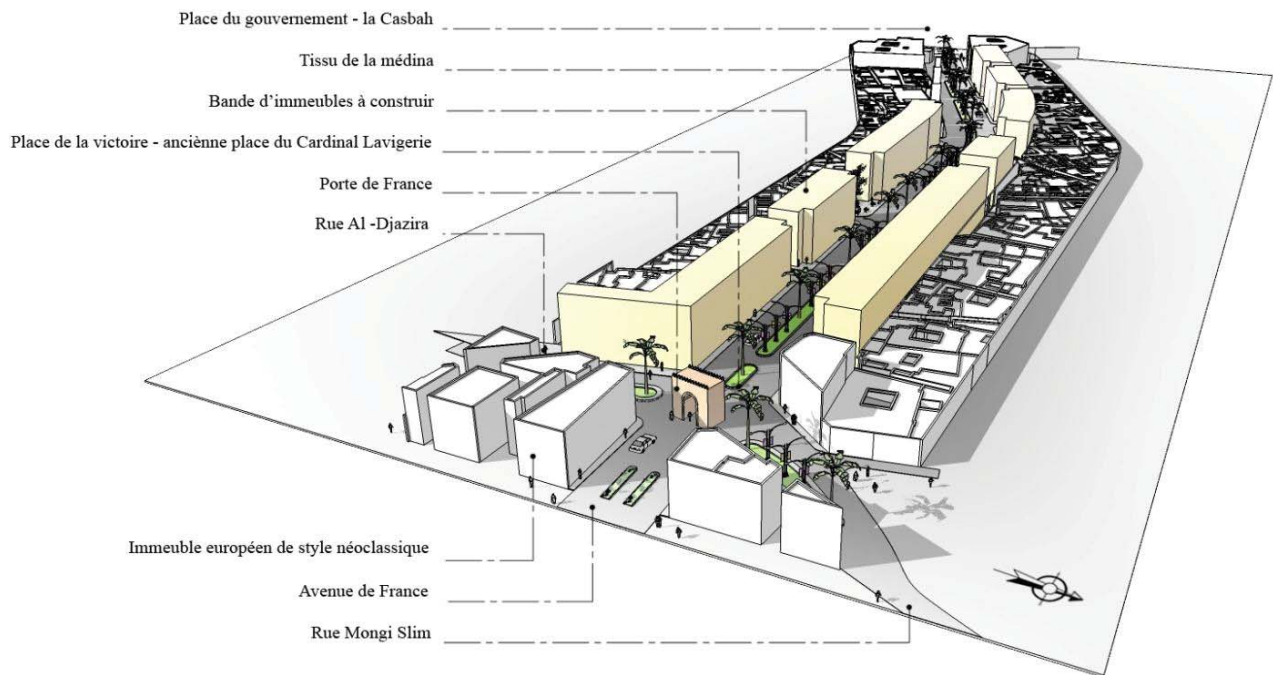


Fig. B.2.25 : La porte de France et la nouvelle allure du Champs-Élysées tunisois

Simulation : la porte de France change de vocation : elle se réduit à un monument, symbole d'une époque révolue.

Source : dessin de l'auteur

Enfin, compte tenu de l'échelle des immeubles à construire, ces derniers joueront le rôle d'un écran moderne dissimulant derrière lui le vide laissé par les maisons démolies et les habitations vétustes. Une sorte de cache-misère qui se trahit par les perspectives donnant sur les fragments de rues existantes. La percée tend à transformer l'État initial des lieux sans pour autant l'éliminer. Ainsi, le boulevard qui se veut beau et moderne devient le lieu où alternent l'ancien et le nouveau dans des séquences hybrides, à n'en pas douter, source d'un dépaysement et une esthétique désagréables.

Dans sa relation aux souks, la percée interrompt leur continuité et bouleverse conséquemment leur rôle de structure enveloppante des unités résidentielles de la médina. Souk *ennhas*, l'une des plus belles rues marchandes de la médina est complètement effacée. Il est vrai que les souks sont relativement autonomes en termes de produits vendus, néanmoins, ils demeurent complémentaires sur le plan fonctionnel. L'élimination d'un souk bouleversera certainement la chaîne de la production artisanale et affectera profondément la situation économique des habitants. Ceci sans oublier leur rôle fondamental de séparation entre les domaines public et privé. Leur bouleversement doit engendrer une transformation radicale dans les circuits anciennement piétons.

Pour ce qui est de la relation aux parcelles, généralement, pour comprendre la substitution parcellaire¹, on est censé retracer l'histoire des expropriations qui ont accompagné le percement (Darin, 1987, p. 100). Et ce, pour identifier les différents regroupements, rattachement ou amputations faites. Néanmoins, parce que dans le cas à l'étude la phase des expropriations n'a pas été poussée, la percée n'a pu être réalisée et en dehors du premier plan dressé par Kosmin on n'a pas suffisamment d'informations pour mener une étude détaillée sur ce volet, on se contente d'une analyse sommaire de l'emprise des travaux prévus par Kosmin.

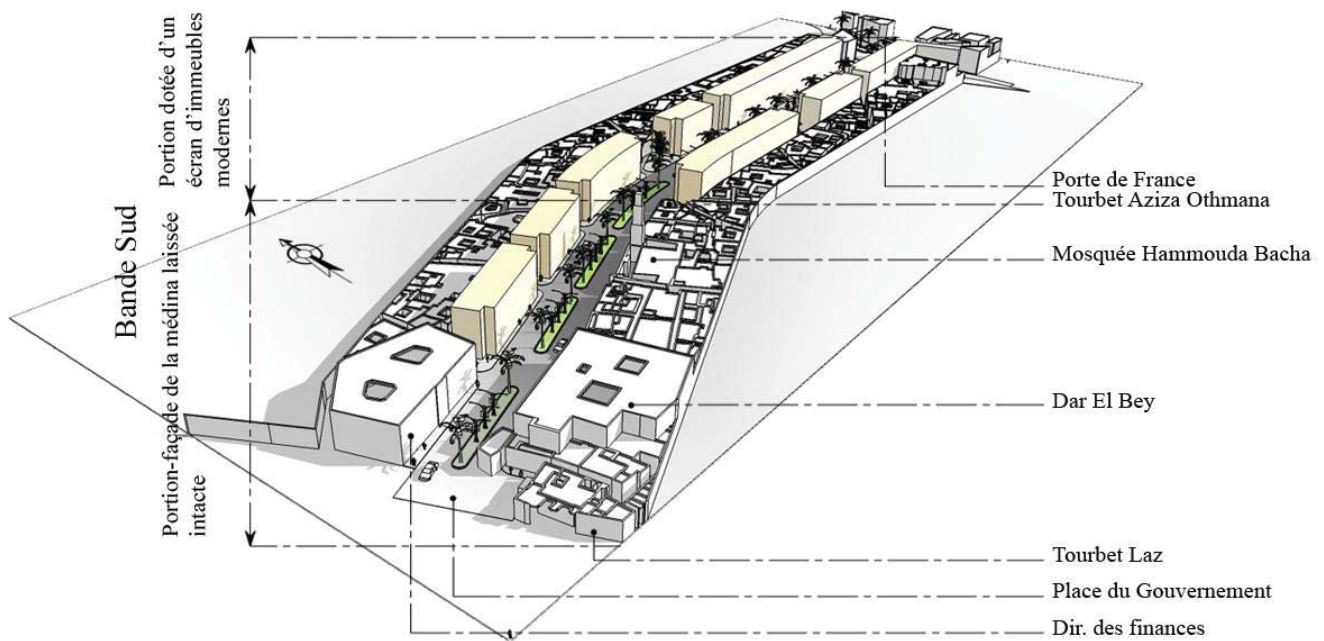


Fig. B.2.26 : Hybridité – Contraste deux registres architecturaux

Simulation : Afin de laisser intacte, entre autres, la mosquée Hammouda Bacha, la bande Sud a été arrêtée à mi-chemin produisant ainsi un effet de contraste entre un côté et son parallèle.

Source : dessin de l'auteur

Pour réaliser la percée, l'architecte délimite une bande de 145.5 m de large qui doit parcourir la médina depuis la place de la victoire à la place de la Casbah. Cette bande correspond à la limite des constructions à exproprier. L'aire totale approximative des expropriations à faire est de l'ordre de 56 500 m². Il s'agit d'une forme irrégulière due à la disposition organique des édifices de la médina (fig. B.2.27). Elle s'oppose à la rectitude de la nouvelle voie et des immeubles à construire. En effet, l'irrégularité des

¹ Consiste à montrer la nouvelle configuration des parcelles à construire. La forme irrégulière des anciennes parcelles est alors régularisée. Les nouvelles parcelles contribuent au renouvellement du parc urbain.

² Dans son rapport, Kosmin estime la surface à exproprier à 34000m² ce qui est largement inférieur à la surface qu'on venait de calculer suite à une reprise détaillée de son plan. Cette marge de différence ou pour être juste d'erreur, est très courante dans les premiers calculs approximatifs des expropriations. D'ailleurs c'est ce qui explique les surprises quant au dédoublement des coûts des expropriations et des travaux de manière générale.

formes de la médina empêche la réalisation d'un plan de coupe précis. On doit passer tantôt par des vides (les patios et les pièces) tantôt par des pleins (les murs) en condamnant maisons entières et portions de maisons. Les maisons partiellement touchées sont fréquemment condamnées à la démolition complète.

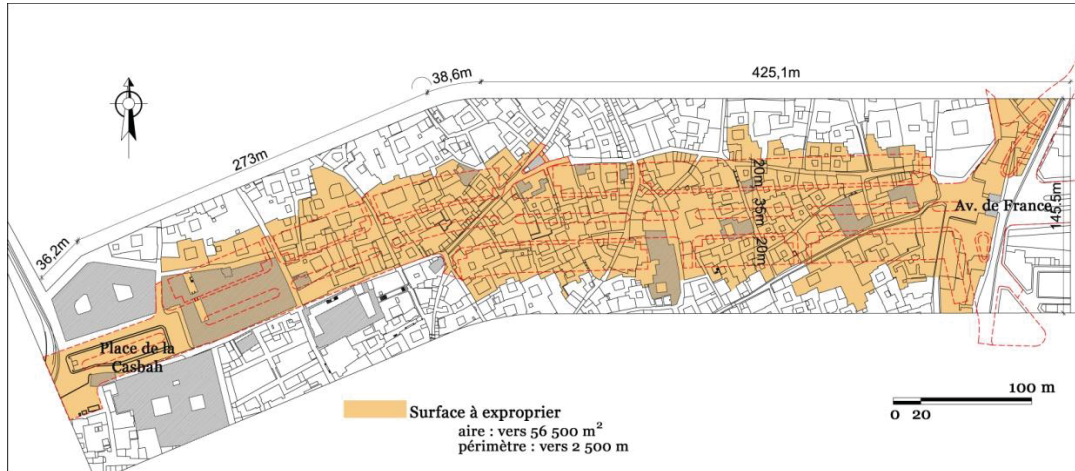


Fig. B.2.27 : Emprise des expropriations

Source : dessin de l'auteur

Cet antagonisme entre les formes d'origine et les nouvelles formes est responsable d'un vide malcommode laissé derrière les immeubles (fig. B.2.28). Difficile à aménager, les solutions pratiques entre parkings, espaces verts et aires de jeu n'ont pu l'empêcher de devenir, dans le cas d'une future percée réalisée en 1964, un lieu où s'entassaient les ordures ménagères. Le même vide est responsable d'une accélération de la dégradation des constructions adjacentes par la mise en contact direct des maisons dégagées à un air nocif étranger aux lieux.

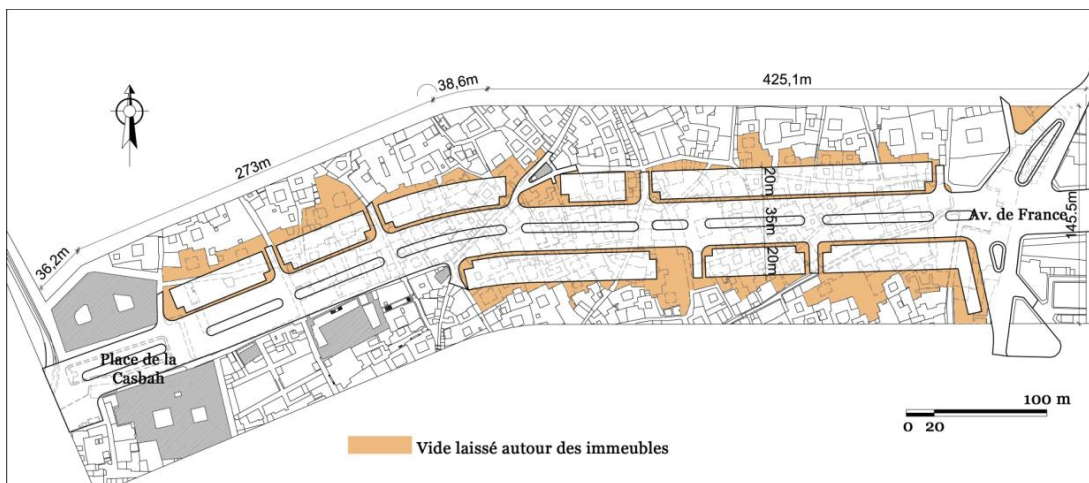


Fig. B.2.28 : Vide né de l'incompatibilité entre la disposition parcellaire des habitations de la médina et le nouveau tracé.

Source : dessin de l'auteur

Enfin, le plan fourni par Kosmin ne renseigne pas sur une méthode précise dans la réorganisation des anciens îlots par rapport aux immeubles à construire. L'emprise de ces derniers procède par regroupement de fragments de voies et de portions de maisons (fig. B.2.29). L'irrégularité et l'étroitesse des lots ne lui permettaient pas de composer par rapport à une direction précise. Celle-ci reste guidée principalement par l'axe du nouveau boulevard.

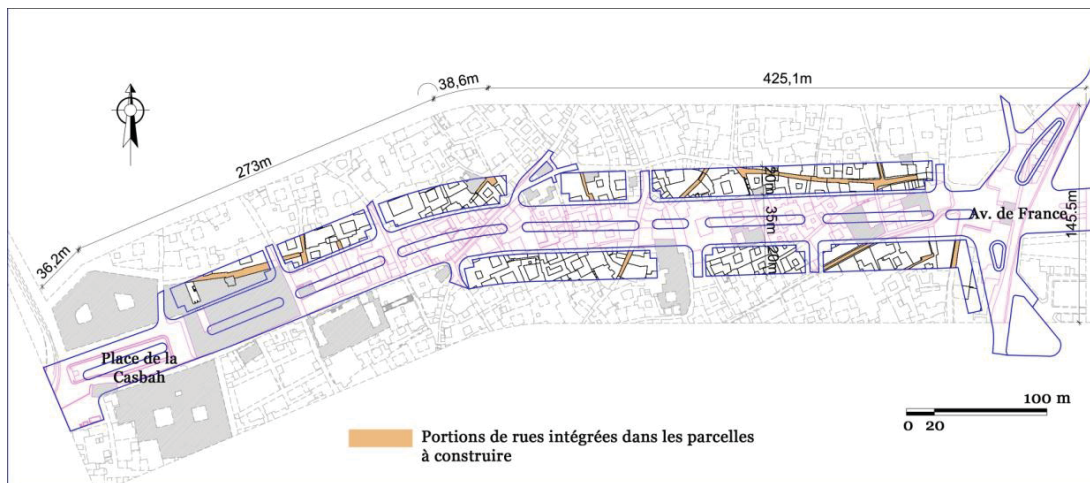


Fig. B.2.29 : Emprise des immeubles et regroupement parcellaire

Source : dessin de l'auteur

Enfin, **dans sa relation aux limites**, la percée est destinée à lier la frontière est formée par la rencontre de la rue Mongi Slim et du boulevard *Al-Djazira* au niveau de la place de la victoire à la frontière ouest qui correspond à la rencontre des Boulevards *Bab Mnara* et *Bab Bnet* dans la place de la Casbah. Ainsi, pour passer d'un point de rencontre à un autre, le raccourci généré évite de parcourir la moitié de la ceinture dessinée autour du noyau central (fig. B.2.30).

La percée assure aussi le prolongement de l'avenue de France, relie ces deux points de rencontre et prépare à la future percée qui doit relier la place de la Casbah à la porte Sidi Abdallah. Par sa typologie architecturale, sa géométrie et son échelle, la nouvelle voie s'impose comme un corps étranger qui trouve déjà son analogue dans les immeubles construits au cœur de la hara en 1932 (fig. B.2.30). On note que, dans son plan d'ensemble de 1956 (fig. B.2.3), Kosmin prévoit déjà deux percées réduites qui lieront le nouveau boulevard au quartier juif et à la *Khirba*. D'ailleurs, les vides laissés entre les immeubles au niveau de souk *ennhas* et la rue du bon secours (12 et 15 sur fig. B.2.23), ne sont pas dus à une disposition parcellaire précise, mais plutôt à la préparation des sorties vers ces deux percées.



Fig. B.2.30 : Relation aux limites et jonctions avec les voies périphériques

1-Rue Bab Saadoun, 2-Futur Boulevard 9 avril 1938, 3-Bab Sidi Abdallah, 4-Percée à faire entre la place de la Casbah et Bab Sidi Abdallah, 5-Place de la Casbah, 6-Dar El-Bey : siège du Premier Ministre, 7-Boulevard Bab Mnara, 8-Mosquée Zitouna, 9-Faubourg sud, 10-Future percée Sidi El-Bécher, 11-Rue de l'Algérie, 12-Boulevard Al-Djazira, 13-Place de la victoire, 14-Avenue de France, 15-Rue Mongi Slim, 16-La hara, 17-Boulevard Bab Souika, 18-Rue Bab El-Khadra, 19-Place Bab Souika, 20-Future Avenue Ali Belhouane, 21-Faubourg nord.

Source : dessin de l'auteur

■ Classement typologique : rapport de la percée bourguibienne aux percées haussmanniennes

Par référence aux cinq types combinables que déduisent Pierre Pinon et De Cares de leurs travaux sur les percées haussmanniennes (voir chapitre A.1), la percée à l'étude correspond au type qui consiste à relier deux points précis de la ville. Ces deux points sont la place de la victoire et la place de la Casbah. Toutefois, on peut aussi l'assimiler à deux autres types qui correspondent à la percée comme dégagement d'un équipement ou des abords d'un monument et la percée voie d'accueil de futurs immeubles. Le monument étant ici la porte de France et les futurs immeubles sont les blocs de recasement prévus.

Observée de plusieurs points de vue, la percée de Tunis partage certaines caractéristiques avec la percée de Paris sous le Second Empire. Elle change l'ancien sans l'effacer définitivement, elle compose avec l'existant pour garder intacts certains monuments de valeur et transforme la fonction initiale de la voirie qui passe de la propriété semi-privée à l'aspect public.

En revanche, si plusieurs auteurs s'entendent sur le fait que Haussmann a fait de Paris une « ville végétale » en dotant ses promenades de vastes espaces verts, la percée bourguibienne se contente d'un bac à fleurs large de 5 mètres destiné à séparer les deux voies du boulevard. Contrairement à l'ancienne promenade Jules Ferry dotée par deux allées de ficus qui font tout son charme, son prolongement à travers la médina s'annonce sec à dominance minérale. Pour les quelques arbustes à implanter dans ces bacs de séparation, correspond parfaitement cette remarque de Camillo Sitte pour qui « [...] du point de vue de l'hygiène, la présence de ces quelques arbres est parfaitement indifférente, car ils ne procurent ni ombre, ni fraîcheur. Au contraire, c'est eux qu'il faut empêcher de dépérir à cause de la chaleur et la poussière » (Sitte, 1980, p. 109).

Avec le chantier haussmannien, il y a eu la formation d'un corps administratif spécialisé qui fut à l'origine d'un travail hautement pointu mené par les ingénieurs, les architectes, les paysagistes et les designers. *A contrario*, dans les rapports des architectes chargés de l'étude des futurs aménagements de Tunis, cet aspect est très peu senti. Ce point a été soulevé par Bernard Zehrfuss lorsqu'il a attiré l'attention sur l'obligation de prévoir une administration exclusivement formée pour mettre au point les procédures nécessaires et pour étudier convenablement plusieurs aspects du projet.

L'un des premiers motifs derrière le percement de la médina est l'amélioration de ses conditions d'hygiène. Sachant qu'en aucun lieu de leur rapport les auteurs du plan ne mentionnent l'urgent besoin de doter la ville d'un réseau d'égouts, à voir aussi la nature des écrans à substituer aux maisons indigènes, à compter les rares espaces verts, etc., on estime peu prometteuse l'opération d'assainissement envisagée. Une avenue large seulement de 35 m où les courants d'air seront bloqués par deux écrans d'immeubles hauts d'un minimum de 15 m et profonds de 20 m, ne peut être en faveur d'une bonne aération des lieux.

Finalement, l'aspect monumental et représentatif auquel aspiraient les auteurs du plan ne peut être atteint avec un écran théâtral laissant apparents des fragments des habitations de la médina. La séparation rigide entre l'ancien et le moderne, le mélange des vocabulaires architecturaux et la perturbation de l'échelle humaine de la ville indigène affecteront profondément l'harmonie de l'ensemble, selon l'avis de Camillo Sitte à propos de la percée, qui « suit avec opiniâtreté son propre chemin, sans se soucier de ce qui se passe à gauche ni à droite » (Sitte, 1980, p. 88).

B.2.3. L'aménagement de la Casbah : un essai de réappropriation du chef-lieu

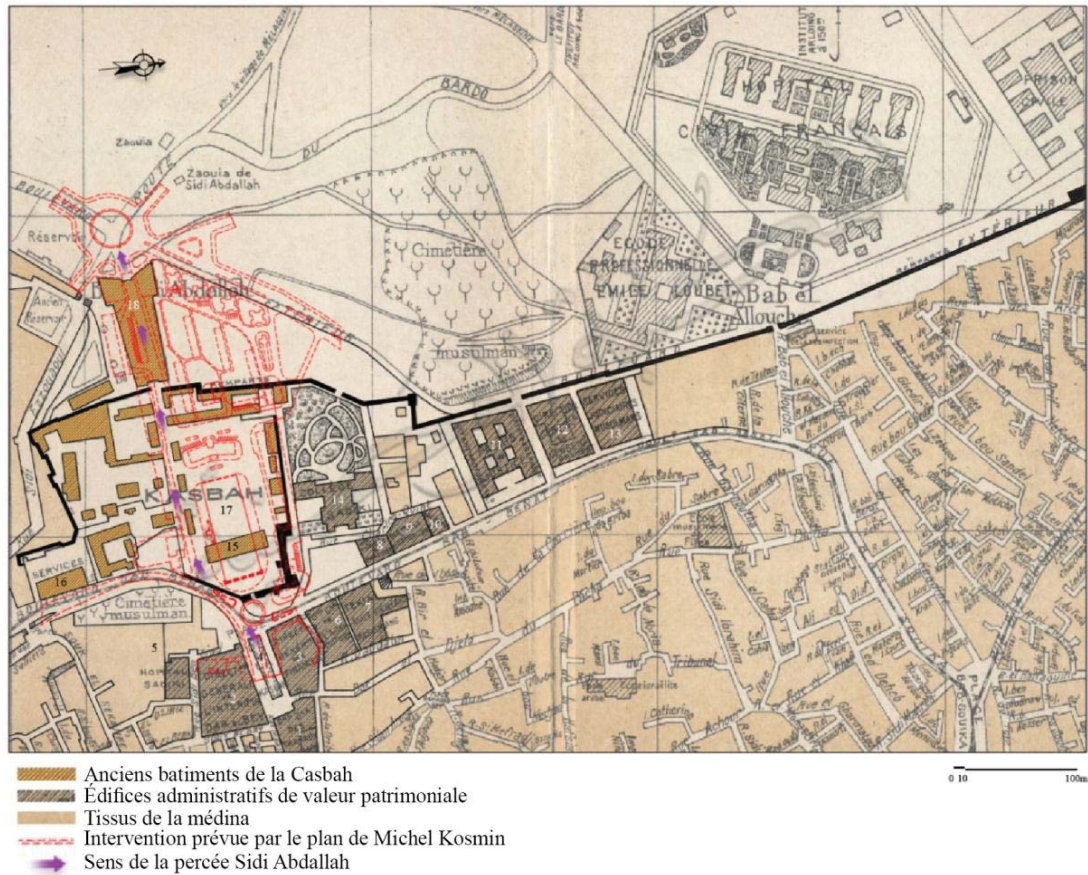


Fig. B.2.31 : Réaménagement de la Casbah

1-Dir. des travaux publics, 2-Dar El Bey, 1^{er} ministère, 3-Dir. des Finances, 4- Place du Gouvernement, 5-Hopital Sadiki, 6-Dir. Générale de l'agriculture, 7-Tkeia : asile de vieillards musulmans, 8-Dir. Timbre et enregistrement, 9-Dir. de la justice tunisienne, 10-Archives, 11-Palais de justice, 12-Dir. de l'enseignement, 13-Services judiciaires musulmans, 14-Collège Sadiki, 15-Caserne, 16- Services militaires, 17-Casbah, 18-Porte Sidi Abdallah. - source : BNT : *Plan de Tunis à l'échelle 1/5000*, 1953, Tunis : Photo-typo-litho Escano. Réf. : 8, 524 Br., superposition et coloriage pour étude par l'auteur.

En plus de la percée entre la place de la victoire et la place de la Casbah, Kosmin a proposé, avec L. Chich, un autre plan qui prolonge cette percée jusqu'à la porte Sidi Abdallah. L'intervention peut être lue comme un effacement des constructions de la Casbah pour ériger à leur place un quartier administratif et gouvernemental moderne (fig. B.2.31). Même si les auteurs du plan nomment leur opération « percée entre la place du gouvernement et la porte Sidi Abdallah », on ne considère pas cette intervention comme une percée dans le sens d'une fissure telle qu'observée dans le cas précédent. Elle consiste simplement à raser les casernes et les bâtiments militaires coloniaux, effacer les

anciens vestiges arabes et ottomans qui remontent au XII^e siècle¹, épargner la mosquée hafside dite de la Casbah, compléter la percée précédemment étudiée par une nouvelle voie allant de la place du gouvernement à la porte Sidi Abdallah et ériger un complexe administratif et résidentiel de haut standing intégrant le palais présidentiel (fig.B.2.32). La ville moderne n'a plus besoin de sa citadelle et continue à se construire sur l'ancienne ville. Le projet semble parfaitement coïncider avec les propos de Le Corbusier dans son plaidoyer à la démolition des centres-villes au profit des réserves foncières.

« La ville moderne ne peut plus se défendre militairement, constate-il [...]. Le centre des villes est malade mortellement, leur pourtour est rongé comme par une vermine [...]. Je pense donc bien froidement qu'il faut arriver à cette idée de démolir le centre des grandes villes et de le rebâtir [...]. Si le centre des villes est le capital investissement actif sur lequel se joue la bourse effrénée de la spéculation privée [...], la zone de protection constitue dans les dossiers de la municipalité une réserve financière formidable » (Corbusier, 1994, p. 88).

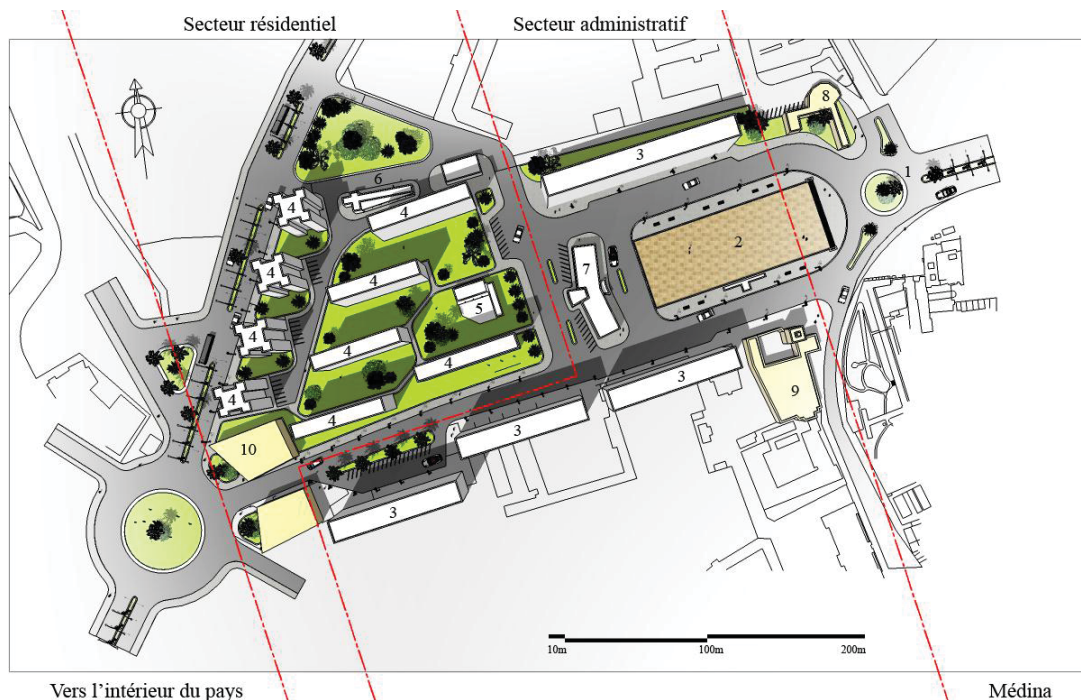


Fig. B.2.32 : Programme architectural pour le réaménagement de la Casbah (plan masse) (annexe B.2.2)
 1-Place du gouvernement, 2-Forum, 3-Immeuble administratif, 4-Immeuble résidentiel, 5-école du quartier, 6-centre communautaire du quartier, siège de l'Union Nationale de la Femme Tunisienne, 7-Palais présidentiel, 8-monument historique, 9-Mosquée de la Casbah, 10-Porte Sidi Abdallah après son percement.
 Source : dessin de l'auteur sur la base du plan M. Kosmin et L. Chich (1957) repéré dans CAP, fonds Bernard Zehrfuss (1911-1996) 358 AA, Boite n°15, échelle originale du document 1/500.

¹ Des fouilles faites par le centre de recherches archéologiques et historiques de l'Institut national d'archéologie et d'art le 27 janvier 1969 ont mis à nu les ateliers de fabrication de poudre, les fours d'une boulangerie, de nombreuses pièces de monnaie anciennes, poterie et céramique exposées actuellement au musée du Bardo. Cette recherche archéologique a été rapidement stoppée à cause des travaux de construction de la maison du parti, épisode qu'on commentera dans la troisième partie de la thèse.

Le programme à substituer aux casernes de la Casbah change partiellement son rôle de chef-lieu. Il conserve son statut gouvernemental tout en lui ajoutant une unité résidentielle qu'on estime incompatible avec la vocation des lieux. D'ailleurs, dans son rapport du 3 février 1958, Bernard Zehrfuss souligne cette incompatibilité fonctionnelle et suggère que « les bâtiments d'administration devraient être mieux groupés et il serait nécessaire de prévoir autour d'eux une zone relativement calme propice au travail. Des parkings, judicieusement placés, devraient être établis à proximité de ces bâtiments. De même, les immeubles d'habitations ne sont pas suffisamment isolés ; leur disposition sur le terrain manque de grandeur : il n'est pas concevable de prévoir un tel emplacement des immeubles qui ont le caractère d'habitations à bon marché ». Une illustration de son idée peut être lue dans la figure (B.2.33) où il supprime complètement l'unité résidentielle, réduit le nombre des immeubles administratifs en un seul et donne plus d'ampleur au palais présidentiel et son forum. L'ancienne porte de la médina devient l'entrée principale du palais. On note cependant que la proposition de Zehrfuss n'a pu être retenue parce que jugée gaspilleuse de la réserve foncière et peu soucieuse du problème de logement du personnel administratif lié au palais présidentiel.

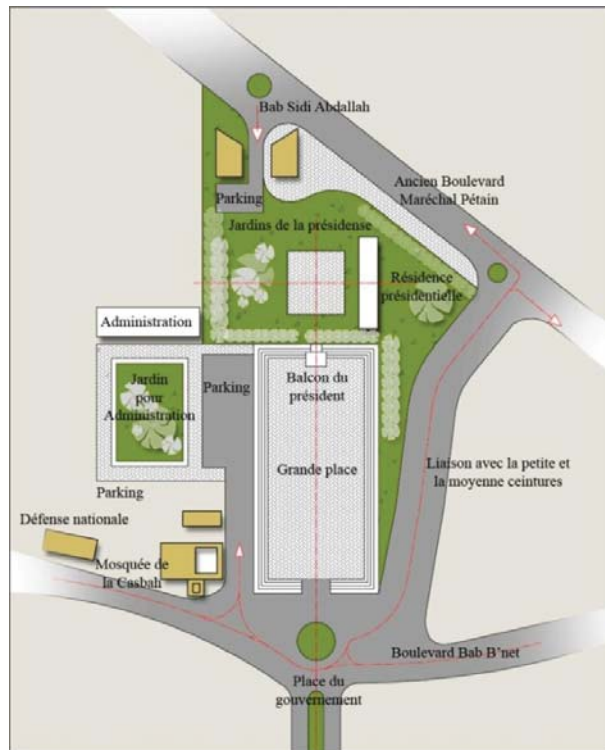


Fig. B.2.33 : Proposition de Zehrfuss pour le réaménagement de la Casbah (21 janvier 1958).

Reprise du croquis explicatif que proposa B. Zehrfuss dans son rapport du 3 février 1958 pour l'aménagement de la Casbah.

Source: dessin de l'auteur sur la base du croquis de B. Zehrfuss (fig. B.2.10)

Le rejet de la proposition de Zehrfuss a été suivi par un recours aux services de l'architecte Olivier Clément Cacoub pour la conception du palais présidentiel. Il va sans dire que cette commande témoigne du fait que Cacoub gagne continuellement du terrain

dans sa relation à Bourguiba. De son étude et son approbation de la percée est-ouest de la médina, Cacoub détient maintenant le privilège d'être l'architecte du premier palais présidentiel de la Tunisie indépendante. Mieux encore, cette étape peut être lue comme le déclenchement d'une série de réalisations d'envergure que confirment ses propos dans une correspondance du 2 mars 1960 où il décrit la nature de son travail à son épouse :

« Il est vrai que je n'écris presque plus, à toi comme aux amis. Je dicte des formules toutes faites, pratiques, sans âme, qui disent clairement ce qu'elles disent. Petit à petit je me transforme en machine robot : je reçois et transmets des ordres après un massage léger dans la forme et l'esprit des choses. Plus de temps et le temps c'est de l'argent, donc plus d'argent, c'est absurde !... **L'Art, c'est l'Art de gagner des hommes, d'attirer l'attention des juges et des parties sur soi. Tous les moyens sont bons.** J'ai choisi le plus honnête, le long chemin des valeurs vraies » (Boccaro Cacoub, 1980, p. 32).

Sur la colline de la Casbah, l'architecte prévoit un volume parallélépipédique, orienté sud-est et haut de cinq niveaux. Le sous-sol est réservé aux services, logement des militaires et du personnel. Au rez-de-chaussée, l'aile du bâtiment administratif surmonte le foyer du sous-sol et une grande place prépare à l'entrée principale de la résidence. Elle confère monumentalité et prestige au forum duquel le président compte s'adresser à son peuple lors des fêtes nationales. En franchissant le seuil de cette entrée, on se trouve dans le grand hall d'honneur donnant sur une salle de spectacles elliptique. À l'entresol, sont agencés les salons de coiffure pour les artistes et les salons d'honneurs avec une issue aux balcons de la salle de spectacles. Un autre niveau est exclusivement réservé à la réception d'hiver : grande salle de concert (piano), salons pour des concerts privés, grande salle à manger et le bureau du président. Pareillement, la réception d'été aménagée sur la grande terrasse est dotée d'un podium pour les spectacles en plein air. Entre les deux étages réservés aux réceptions se trouvent les appartements du président. Outre la suite présidentielle, l'aile des invités et les autres chambres à coucher, on trouve une bibliothèque et une salle de piano. L'ensemble est couvert par une structure plissée inspirée des techniques constructives en vogue. Une vaste esplanade où sont aménagés les jardins du palais avec un pavillon et un bassin d'eau sur lequel flotte la coque de la salle des spectacles occupe l'arrière-scène de l'édifice.

Le programme de loisir à injecter dans cet édifice est frappant. Le palais est assimilable à un *concert-hall* exclusivement occidental et laisse penser à un vécu d'opulence et d'oisiveté. Pour Bourguiba, les beys de Tunis n'ont pas laissé un seul palais

digne d'un chef d'État. En réalité ces palais déplaisaient à Bourguiba qui refuse de s'associer à cet héritage et préfère l'architecture moderne. Sa position par rapport à l'héritage beylical l'empêche de considérer leurs palais et le pousse dans certains cas à les réduire à des fonctions symboliquement dégradantes. C'est en particulier le cas du palais de la Manouba, là où fut emprisonnée la famille du bey au lendemain du changement de régime et abrite actuellement la prison pour femmes. Dans un fameux discours du 18 janvier 1963 prononcé à propos du complot organisé pour son assassinat en 1962, Bourguiba ne manque pas de s'opposer aux « attaques perfides », dit-il, qui mettent en amont les palais de Bourguiba pour l'accuser d'un gâchis des fonds de l'État. Il en profite pour expliquer les raisons d'un tel confort :

« Mais plutôt que de nous attaquer sur l'un de ces points, les communistes préfèrent agir par la bande en évoquant perfidement ce qu'ils appellent « les palais de Bourguiba ». Tandis que le peuple vit dans des gourbis, écrivent-ils. Bourguiba construit des palais. Certes ! Le peuple qui me porte tant d'affection éprouverait de la joie à me voir habiter des palais après avoir passé la moitié de ma vie dans des cachots ou en exil. Mais là n'est pas le problème. Le fait est que je n'ai jamais construit de palais pour moi-même. Le jour où je ne serai plus de ce monde, on découvrira que je suis plus pauvre que lorsque j'ai commencé ma carrière politique. Même à Monastir, je ne possède plus rien. J'ai tout donné. N'ai-je pas d'ailleurs donné ma chair, mon sang, mon intelligence et ma vie à ma patrie ? Même la maison que le peuple m'avait offerte en 1955, au moyen d'une souscription, lorsque j'étais encore en exil, je l'ai cédée pour servir d'internat à de jeunes étudiantes.

Seulement, j'estimais que le Président de la République, quel qu'il soit, celui qui détient actuellement la charge, ou son successeur doit être convenablement logé. Les beys et les souverains qui se sont succédé sur le trône de Tunisie ne nous ont pas laissé hélas ! de résidences comparables à celles qui existent à Alger, au Maroc, en Libye, en Syrie ou en Égypte. Chaque fois qu'un Chef d'État étranger est en visite en Tunisie, nous avons toutes les peines du monde pour le loger dignement. En dotant l'État de résidences honorables, j'ai voulu en même temps redonner vie à des traditions prestigieuses de notre artisanat national. Toujours est-il que, jusqu'à ce jour, nous n'avons pas de palais présidentiel, c'est-à-dire un immeuble dans lequel le Chef de l'État peut loger, travailler et recevoir. Tout comme le commun des fonctionnaires, je me rends chaque jour à mon bureau, celui-là même qui avait été occupé par les premiers ministres des beys. Outre que cela est contraire aux convenances, les mesures de sécurité s'en trouvent considérablement gênées » (Bourguiba, 18 jan. 1963, p. 32).

B.2.4. Conclusion :

Dès 1956, un plan d'organisation du Grand Tunis fait par l'architecte Michel Kosmin est prêt à être mis en œuvre. Son auteur prévoit dans la médina une double percée

dont la première tranche vise à relier l'ancienne place du Cardinal devenue au lendemain de l'indépendance la place de la victoire à la place de la Casbah rebaptisée place du Gouvernement. La seconde tranche consiste à raser les casernes du chef-lieu pour laisser la place à un centre gouvernemental dominé par le palais présidentiel. La validation du plan a tout d'abord passé par le rapport de l'architecte Bernard Zehrfuss qui a désapprouvé le percement en le taxant d'une opération « antisociale à la Haussmann ». Pour Zehrfuss, l'aménagement de la médina est inconcevable en dehors d'une réflexion portant sur l'ensemble de la ville. Les autorités doivent commencer par la création d'un corps administratif spécialisé et mener une enquête sérieuse auprès de la population concernée. Ensuite vient l'opinion inverse de l'architecte Olivier Clément Cacoub. Ce dernier, détenteur du Grand prix de Rome en 1953, avait déjà consacré son envoi de la 3^{ème} année au scénario de modernisation de Tunis par l'éventrement de son noyau historique. Par conséquent, il est en faveur de la percée et estime nécessaire, voire inéluctable et urgente, une telle opération où la ville doit sacrifier une partie de son patrimoine pour édifier une capitale « à l'image de l'État moderne », disait-il.

L'étude des rapports rédigés par ces professionnels (Kosmin, Zehrfuss et Cacoub) suivie par l'analyse typomorphologique de la percée a permis de tirer les remarques suivantes :

- La réflexion sur le futur aménagement de Tunis est faite loin de toute prise en considération des textes de loi qui organisent l'intervention dans la ville indigène, notamment la loi de 1921 relative au classement de la zone des souks et ses environs.
- L'enquête sociale est quasi absente du processus d'élaboration du plan. Le futur de la médina se discute seulement entre professionnels et chefs d'État, omission faite d'une opinion publique qui s'est quand même manifestée dès la publication, le 3 décembre 1958, du décret présidentiel approuvant le plan d'aménagement d'une percée entre la porte de France et la place du gouvernement et annonçant par là la procédure d'expropriation.
- L'aménagement de Tunis continue à se faire sur la base d'un procédé d'importation où le plan d'urbanisme est entièrement concentré sur les problèmes de circulation et de verdissement de la ville. La rentabilité de l'espace se mesure particulièrement en temps de circulation.

- L'analyse typomorphologique de la percée et son lieu d'intervention a mis en valeur l'importance patrimoniale, économique, sociale et religieuse de cette partie de la ville. Il s'agit du cœur battant de la cité et de l'identité même de la médina. Le sacrifier au profit d'une percée, s'annonce comme une idée déraisonnable qui dissimule certainement d'autres visées autres que les soucis d'hygiène, de circulation et d'embellissement de la capitale.
- Sur le plan hygiénique, le projet d'un boulevard large de 35 m et bordé des deux côtés par deux bandes d'immeubles de 20 m de profondeur est peu promoteur. Il se limite, en effet, à une façade moderne, hors échelle, dissimulant derrière elle les palais et les demeures en ruines.
- Sur le plan social, la percée finira par imposer un nouvel ordre dû à la disparition de l'unité centralisée de la médina et de la hiérarchie des circuits, sans quoi l'urbanisme de l'intimité n'aura plus de sens.
- Sur le plan économique, l'effacement de certains souks affectera de près la chaîne du produit artisanal qui annonce à son tour le glas du pittoresque et de la valeur touristique du site.
- La percée Bourguibienne rejoint la percée haussmannienne : son but est d'installer un nouvel ordre, de construire une nouvelle ville sur l'ancienne sans pour autant l'anéantir à jamais et de changer la structure sociale du centre-ville en substituant aux strates économiquement faibles l'ancienne bourgeoisie et les nouveaux investisseurs.
- Elle rompt par contre avec la percée du Second Empire sur les plans technique et administratif puisqu'elle agit ponctuellement et n'envisage pas l'engagement d'un corps professionnel entièrement consacré à cette opération d'envergure. Si la percée haussmannienne est « pensée en terme de système et de réseaux raccordés entre eux et à l'espace extra-urbain [...] [et que] Haussmann a réussi à créer une échelle spatiale, originale et intime : œuvre de praticiens spécialisés, désignés pour cette tâche » (Choay, 2006, pp. 155, 156), la percée bourguibienne rate ces deux aspects particulièrement importants.
- L'un des objectifs avancés par Kosmin derrière le percement massif est la création d'« un accès représentatif aux quartiers des ministères et le décongestionnement de la place de la casbah ». Vu le traitement envisagé où l'espace vert est réduit à un simple bac à fleurs destiné à séparer les deux voies du nouveau boulevard, à

regarder aussi l'aspect fragmentaire et hybride du nouveau paysage urbain où le moderne essaye inlassablement de cacher l'ancien, la monumentalité représentative dont parle Kosmin sera difficilement réalisable.

- Tout compte fait, la percée prévue dans la médina semble être loin de ses objectifs de base, à savoir, le décongestionnement de la médina, l'amélioration de la circulation et l'embellissement de la capitale. Son lancement hâtif au lendemain de l'indépendance, son désintérêt pour le cœur patrimonial de la cité et son programme dominé par le centre gouvernemental et le palais présidentiel, pousse à supposer que l'essentiel de ce chantier est à chercher dans une réappropriation spatiale et symbolique des deux anciens visages du pouvoir : les colonisateurs ottomans et français. La seconde phase de ce projet qui correspond au concours international pour une étude d'aménagement de Tunis est en mesure d'élucider ce constat.

B.3. La percée prolongement de l'avenue H. Bourguiba à travers la médina : phase II – Le concours international pour une étude d'aménagement dans la ville de Tunis (1959-1961) :

On est arrivé dans le projet de prolongement de l'avenue Habib Bourguiba à travers la médina à un stade où la divergence des opinions entre les partisans de la percée d'un côté et de ses détracteurs de l'autre a mené à l'impasse. Malgré l'officialisation de l'opération par la publication dans le JORT d'un texte de loi relatif aux expropriations et dans l'*Architecture d'Aujourd'hui* d'un plan schématique du futur aménagement de Tunis, ceci n'a pas empêché l'opinion publique d'extérioriser son malaise et de faire obstacle à cette première étape du projet. La tâche s'est donc avérée beaucoup plus complexe pour être résolue dans le cercle restreint des cadres locaux. Mieux encore, le projet avait tendance à gagner de l'ampleur proportionnellement aux aspirations des autorités qui voulaient, en plus du percement, édifier la résidence privée du président dans l'étendue dégagée de la Casbah, honorer les martyres et les militants du mouvement national par un monument commémoratif, aménager les façades est et ouest de Tunis donnant respectivement sur le Lac de Tunis et le Lac *Sédjoui* et joindre la banlieue au centre urbain de Tunis.

Dans un temps où les concours internationaux d'architecture culminent parallèlement aux transformations géopolitiques mondiales et l'accession de plusieurs colonies à l'indépendance, les États naissants aspiraient à une édification rapide et à une mise à niveau de leurs infrastructures. La Tunisie, pour faire face aux problèmes urbains urgents de sa capitale, compte parmi les premiers États indépendants du monde arabo-islamique après la Turquie, le Pakistan, l'Irak, la Syrie, le Liban et le Koweït, à faire appel au système des compétitions internationales. À l'époque, les concours internationaux d'architecture étaient organisés par l'Union Internationale des Architectes (UIA). La Tunisie, représentée par le Secrétariat d'État aux Travaux Publics et à l'Habitat (SETPH), s'est donc dirigée vers cette institution pour l'ouverture d'un « concours international ouvert pour une étude d'aménagement de la ville de Tunis ».

B.3.1. Composition administrative à partir de 1958 :

Par référence à Mounir Charfi, auteur d'une première analyse critique sur *Les ministres de Bourguiba (1956-1987)* (1989), ce dernier a procédé dès sa nomination au sommet de l'État à une sorte de « nettoyage » de la scène politique. Il s'agit de l'élimination de ses rivaux et la désignation des ex-militants du néo-destour à la tête des institutions étatiques, dont le Ministère des travaux publics et de l'habitat. Mounir Charfi résume ce processus dans trois prises de décisions :

- Démettre de leurs postes toutes les personnes ayant eu un contact ou un soupçon de contact avec le redoutable Salah Ben Youssef (1907-1961)¹.
- Anéantir tout rapport de force pouvant s'opposer au parti politique le néo-destour. L'Union Générale des Travailleurs Tunisiens (UGTT) voit donc écartés ses syndicalistes actifs et leur remplacement par les anciens militants du parti tel que le futur Ministre des travaux publics et de l'habitat : Ahmed Nouredine.
- Dans le néo-destour lui-même, il fallait aussi se débarrasser des figures qui représentaient avec Bourguiba les symboles de la lutte nationale et susceptibles de le supplanter. Étaient donc éloignés Mongi Slim, Mahmoud El Matri et Mohamed Masmoudi.

L'auteur précise que pour chacun de ces remaniements, la spécialisation et la compétence n'étaient pas aussi importantes comparées au dévouement au chef d'État et à son parti. L'essentiel était de garantir un gouvernement docile totalement plié aux choix politiques présidentiels.

Le cas du nouveau Ministre des travaux publics et de l'habitat, Ahmed Nouredine (1912-2007) qui vient succéder à André Barouch le 30 février 1958 est assez significatif. Il compte parmi les rares ministres, peut-être le seul, à avoir gardé ce poste pour plus de douze ans successifs. Sa sélection obéit aux deux critères de prédilection : être du Sahel et être un ancien adhérent au Néo-destour. Originaire de la ville de Sousse, membre actif de la cellule destourienne, cofondateur en 1934 de la première cellule néo-destourienne de sa ville natale, il finit Président de la fédération néo-destourienne du

¹ Chef de file du Mouvement national, Ministre de la justice en 1950 et rival politique de Bourguiba, il est assassiné par ce dernier le 12 août 1961 à Francfort (Allemagne). Il est à l'origine du mouvement yousséfiste dit aussi islamiste qui plaide à un développement linéaire de la culture tunisienne et à une conciliation avec le passé arabo-islamique. Pour plus d'informations à son sujet, on propose : (Shābbī & Ben Youssef, 1990).

Sahel Nord en 1956. À Paris où il a fait ses études supérieures en physique et chimie à la Sorbonne, il continue à militer avec les étudiants du néo-destour. Une fois de retour en Tunisie, il se consacre à la promotion de l'enseignement secondaire tout en poursuivant son activité politique au sein du parti. En 1957, il est nommé maire de la ville de Sousse et occupe ce poste pendant seize ans. En devenant Secrétaire d'État aux travaux publics et à l'habitat par décret du 30 décembre 1958, il accompagne l'édification d'une grande partie de l'infrastructure routière et hydraulique du pays. Malgré ce dévouement, il a été partiellement écarté de ses activités une fois soupçonné d'être solidaire avec le Ministre exilé Ahmed Ben Salah. Subissant le sort de plusieurs personnalités politiques que le gouvernement voulait éloigner sans pour autant les radier définitivement, il est nommé à partir de 1970 ambassadeur à Rome puis à Alger. En 1973, il retourne en Tunisie et signe sa retraite définitive. Pour rendre hommage à son œuvre dans la promotion de l'enseignement, un décret du 21 octobre 2011 nomme un lycée de Sousse à son nom. Il est pour le concours à l'étude, le président du jury.

La seconde figure fréquemment citée dans les pièces d'archives consultées est l'Ingénieur en chef des ponts et chaussées, le Chef des services du bâtiment et de l'urbanisme : Abdelaziz Zenaidi. Né à Tunis en 1914, il fait ses études secondaires au lycée Carnot puis au lycée Saint-Louis à Paris avant d'entrer à l'École centrale de Paris. Contrecarré par la guerre, il interrompt ses études secondaires et les reprend en 1941. Une année après, il obtient son diplôme d'ingénieur de la prestigieuse École centrale des arts et manufactures. Il est tout de suite embauché par les usines Renault en France où il passe deux ans avant de retourner en Tunisie vers la fin de 1944. Il est donc recruté en 1947 par le Commissariat à la reconstruction à Tunis en qualité d'Ingénieur en chef. Actif dans la communauté des ingénieurs tunisiens issus de la même école française, il occupe temporairement le poste de trésorier de la Fédération des associations d'ingénieurs de Tunisie. Incapable d'assister aux réunions de la fédération probablement à cause des nouvelles responsabilités gouvernementales, il est remplacé par Justin Blanc. En 1969, il devient le Président directeur général (PDG) de la société de bâtiment *Al-Bouniane*. Entre 1973 et 1978, date de la destitution de Bourguiba, il s'éloigne de l'ingénierie et du cadre bâti et devient le PDG de Tunis-Air. Le Secrétaire général de l'UIA : Pierre Vago, disait à son sujet : « polytechnicien brillant, il était, à mes yeux le parfait Tunisien : ouvert, cordial, plutôt bavard, intelligent, spirituel, sympathique » (Vago, 2000, p. 350). Cité par Jeune Afrique le 30 avril 2007 à l'occasion du décès de Mokhtar Latiri, il formait avec ce

dernier et avec Lassaad Ben Osman, les « trois mousquetaires », titre utilisé par Bourguiba pour désigner les trois ingénieurs les plus actifs dans la reconstruction du pays au lendemain de l'indépendance.

Enfin, le dernier poste qui mérite d'être cité vu son importance pour le chef d'État est le maire de Tunis. Partie prenante dans l'aménagement de la capitale, l'activité du maire est particulièrement associée aux travaux du conseil des ministres. En 1958, le poste est confié à Ahmed Zaouche (1907-1973). Il est peut-être le seul à avoir occupé ce poste pendant la période beylicale et à continuer à le faire dans le gouvernement Bourguiba. Zaouche fait partie de l'élite formée en France. Bachelier en droit à Toulouse (1931) puis licencié en droit à Lyon en 1934, il est administrateur et juriste politiquement très actif sur la scène tunisienne de l'avant et l'après-indépendance. D'ailleurs, il est fort probable que c'est grâce à ces qualités qu'il a continué à faire partie du gouvernement Bourguiba malgré ses positions parfois à l'encontre du chef d'État. Il a mené les premières transformations de Tunis à l'indépendance : l'aménagement de l'ancien cimetière israélite situé au cœur de la ville en un jardin public (Jardin Habib Thameur), l'aménagement de plusieurs places au cœur de Tunis dont la Place du leader, la viabilisation de la banlieue et particulièrement les travaux de la percée dans le quartier juif. En 1969, il fonde la bourse de Tunis et assure sa présidence jusqu'à 1972.

Somme toute, la nomination des dirigeants au sein de l'administration demeure tributaire de quelques qualités clés : être bilingue, avoir fait ses études en France, de préférence originaire du Sahel ou de la capitale, et avoir participé de près dans la perpétuation des valeurs du parti néo-destour. Étaient alors « les indices de la prépondérance des facteurs subjectifs, voire familiaux sur les facteurs généraux et objectifs » (Charfi, 1989, p. 102). Cela va sans dire que le secteur des travaux publics, malgré la formation initiale de ses dirigeants souvent incompatible avec la mission en question, s'est tout de même caractérisé par une certaine stabilité de par la longue durée d'embauche des mêmes personnes dans les mêmes postes.

B.3.2. À propos du recours à l'UIA pour l'organisation du concours :

Faire appel aux services de l'UIA pour l'organisation du concours est une étape évidente du moment où on sait qu'en 1956, l'UIA est nommé par l'UNESCO responsable

de l'organisation des concours internationaux d'architecture¹. Néanmoins, lorsqu'on lit sous la plume de Nicolas Aymone dans *L'apogée des concours internationaux d'architecture : l'action de l'UIA 1948-1975* (2007) qu'« il existait dans les années cinquante et soixante un lien étroit entre le lancement d'un concours et la situation politique du pays qui l'initie, matérialisé par l'aire d'influence des anciens pouvoirs coloniaux dans lequel il se trouve », et quand l'auteur ajoute plus loin que son « choix de s'arrêter sur le concours d'aménagement de Tunis ne réside pas en premier chef dans l'intérêt du programme et des résultats, mais plutôt dans l'adaptabilité du principe de concurrence au contexte de la décolonisation et dans la diffusion des principes de l'urbanisme fonctionnel » (Aymone, 2007, pp. 87-97), le concours de Tunis semble faire l'exception et mérite qu'on regarde de près la nature de cette collaboration entre le SETPH et l'UIA. La question est encore plus intrigante quand Pierre Vago, Secrétaire général de l'UIA, considère l'idée du percement de la médina comme une « lourde erreur » :

« C'était une idée que tout le monde déplorait et craignait, sans avoir assez d'arguments – et de courage – à opposer au patron. J'étais tout à fait d'accord pour considérer que, à tous égards et à tous points de vue, le percement de la ville historique construite sur une colline, entre les deux dépressions – le lac de Tunis et la zone marécageuse du *Sedjoumi* – était une lourde erreur et ne résoudrait aucun des sérieux problèmes que posaient l'aménagement et le développement de la capitale du nouvel État » (Vago, 2000, p. 350).

Malgré l'erreur prévisible, l'UIA a choisi tout de même de lancer le concours, certainement pour élargir la réflexion à l'échelle internationale, mais aussi pour d'autres raisons qu'on peut saisir grâce à une parenthèse sur les origines de cette fondation (l'UIA), ses objectifs, sa position par rapport aux autres groupements architecturaux de l'époque et la relation qu'entretenait son Secrétaire général avec le gouvernement tunisien.

Pierre Vago est fils du célèbre architecte hongrois Jozeph Vago, à l'âge de 9 ans, sa famille émigre en Italie (Rome) où il s'inscrit au lycée scientifique Camillo Cavout. Il obtient son Baccalauréat en 1928, puis entre à l'École des Beaux-Arts de Paris. Suivant les conseils d'Henri Sauvage et de Mallet-Stevens, il la quitte et intègre l'atelier

¹ « En 1956, l'UNESCO a confié à l'UIA le soin de veiller au respect des conditions du lancement et du déroulement de tels concours. Ces conditions sont définies dans un « Règlement UNESCO / UIA » qui énonce les modalités relatives au programme, au règlement, à la composition du jury, à la rémunération des lauréats, au calendrier et à la publication des résultats ». Citation tirée le 7 octobre 2012 du portail de l'UIA (www.uia-architectes.org), rubrique « Concours ».

d'Auguste Perret à l'École spéciale d'architecture. Dès les premières années, il attire l'attention par ses premiers articles publiés dans la revue *Festa* en 1928 et *Le maitre d'œuvre* en 1929. Un an plus tard, on assiste à la création de la revue internationale *l'Architecture d'Aujourd'hui* par André Bloc qui nomme P. Vago, âgé seulement de 21 ans, au poste de rédacteur en chef. À l'obtention de son diplôme d'architecte en 1932, Vago fonde les Réunions internationales d'architectes (RIA) à la suite d'un voyage d'études d'architectes en URSS. On note que les débuts de Vago étaient marqués par une action élargie à l'échelle internationale. Il est cofondateur, dirigeant, gestionnaire, rédacteur en chef de plusieurs autres revues et organisations nationales et internationales, cas de l'Union pour l'Art qu'il fonde en 1936 avec Perret, Le Corbusier, Maillol, Matisse, Léger et André Bloc, ou encore du Groupe des cinq avec P. Barbe, J. Ginsberg, F. Ph. Jourdain et A. Louis. De 1936 à 1943, il pratique son métier d'architecte tout en poursuivant son activité associative jusqu'au moment où il est arrêté par la Gestapo à cause de son activité dans la Résistance (SR Marine de la France libre). Il passe 5 mois à la prison durant lesquels il eut l'idée de réunir les architectes du monde entier dans une seule institution. À sa sortie, il propose son projet aux RIA qui apprécie l'idée. Il fonde alors l'UIA et devient son Secrétaire général jusqu'en 1969, où il devient son Directeur d'honneur.

L'atmosphère qui a vu naître l'UIA à la fin des années quarante était marquée par une querelle institutionnelle où les groupements d'architectes se disputaient la place de la fondation la plus influente dans l'organisation du métier à l'échelle internationale. D'une part, les Congrès internationaux de l'architecture moderne (CIAM) nés de l'impulsion de Le Corbusier et d'autre part, le Comité permanent international des architectes (CPIA) fondé en 1867 et piloté par l'architecte Émile Maigrot, étaient selon Pierre Vago les deux institutions « qui s'affrontaient âprement dans l'entre-deux-guerres »¹. La source de leur conflit émane de l'attitude de leurs dirigeants respectifs : « Maigrot considérait le CPIA comme sa chose. [...] À tel point qu'après son décès, il a été très difficile de récupérer les archives qu'il détenait chez lui. [Les CIAM] très dynamiques sous l'impulsion de Le Corbusier, remarquablement secondés par le critique suisse Siegfried Giedion, prétendaient être les représentants authentiques et uniques des mouvements progressistes [et] détenir la vérité ». Parallèlement, la pensée en architecture subissait un certain éveil dû aux critiques du rationalisme rigide du Mouvement moderne et à sa charte d'Athènes,

¹ Les extraits qui suivent, sauf en cas de précision, sont tous tirés de *Une vie intense* (2002) de Pierre Vago.

l'ascension de l'art des ingénieurs et son influence sur une approche technologique en architecture que représentaient, entre autres, les travaux de Buckminster Fuller et Konard Wachsmann. Partant, la nécessité de défendre la profession et de rendre fructueux les débats architecturaux absorbait bon nombre d'architectes. Emportés par l'esprit unioniste qui a donné lieu à l'ONU et à l'UNESCO, certains d'eux ont décidé de former un seul corps qui « devait être œuvre commune (et) ne devait pas être élitiste, émanation de groupes limités, académies ou chapelles ; mais représenter démocratiquement les architectes à travers leurs organisations nationales, ce qui évitait tout danger de culte de la personnalité et l'incrustation de groupes ou d'individus, qui, en empêchant les nécessaires renouvellements, conduisait à la sclérose ». Pour ce faire, le 23 septembre 1946 une première rencontre d'architectes originaires de nombreux pays a eu lieu dans le *Royal Institute of British Architects* et avait comme objectif d'annoncer le projet d'une institution internationale. Si le CPIA s'est montré consentant grâce à son chef l'architecte bâlois Paul Vischer, l'incident n'a pu plaire aux dirigeants des CIAM qui, avec la pression des jeunes activistes et futurs fondateurs du Team X, voyaient déjà les lumières se projeter sur une autre scène que la leur. En effet, « Le Corbusier et Giedion déclinèrent l'offre d'une fusion, malgré toutes les garanties de pouvoir qui leur étaient offertes, dans le cadre de la future Union ». La position des CIAM était renforcée par le comportement inattendu de l'Ordre des architectes qui « était un otage manœuvré par le groupe de la SADG [les Anciens des Beaux-Arts] et son président Jacques Duvaux qui, avec le titre de secrétaire général, dirigeait de facto l'Ordre. Bien entendu, en surface tout n'était que sourires et sentiments confraternels : les coups bas étaient portés par derrière ». Le 28 juin 1948, quatre cents architectes du monde entier étaient présents lors de l'Assemblée constituante de l'UIA présidée par l'urbaniste britannique Sir Patrick Abercrombie (1879-1957). Ainsi, l'UIA a vu officiellement le jour. Ses premières années d'action n'ont pu se dérouler sans les contrariétés des CIAM qui finiront par disparaître sous les attaques du Mouvement moderne.

Le 21 et 22 septembre 1959, l'UIA a eu sa VI^e assemblée ordinaire au palais Foz à Lisbonne. « Le Secrétaire général a déclaré qu'en raison des modifications survenues à la situation en Afrique du Nord depuis la fondation de l'UIA, les organisations qui constituent la section nord-africaine proposaient de dissoudre la Section, d'admettre le Maroc et la Tunisie comme Sections indépendantes, le Groupe algérien étant rattaché à la section française. Le Maroc et la Tunisie seront représentés, chacun par un délégué »

(Techniques & architecture, Déc. 1959, p. 29). En revanche, parce qu'au début des années soixante le corps des architectes tunisiens n'avait toujours pas un statut clair, il fallait attendre la loi n° 74-46 du 22 mai 1974 portant organisation de la profession d'architecte en Tunisie pour que cette délégation auprès de l'UIA puisse avoir lieu¹. De ce fait, le recours à des architectes étrangers pour la réalisation de projets de grande envergure s'est avéré inéluctable.

On doit préciser, par référence à Nicolas Aymone, que l'UIA avait comme objectif d'exporter le procédé compétitif en Afrique, en Asie et au Moyen-Orient. « Dans le domaine de l'architecture et plus particulièrement des services municipaux et nationaux des travaux publics, ce mouvement se traduit par le transfert des modèles et des pouvoirs décisionnels, étroitement liés aux diverses pratiques coloniales » (Aymone, 2007, p. 88). Il permettait aux pays européens de garder une large action au sein des anciennes colonies condamnées à subir et à poursuivre le schéma urbanistique instauré par le colonisateur. Dans ces États en voie de construction, le marché de travail demeure de bon augure pour les groupements de jeunes architectes qui y voyaient un moyen pour se remarquer à l'échelle internationale. Enfin, l'action de l'UIA a été facilitée par les transformations géopolitiques dans le monde et la volonté des États nouvellement indépendants à monumentaliser leur lutte pour la liberté. On assiste à la multiplication des concours portant sur l'organisation des capitales, l'érection de monuments commémoratifs, l'édification de palais et de musées nationaux, etc. Le cas tunisien s'insère dans ce processus.

Tout compte fait, la fondation de l'UIA et la gestion de son activité en tant que Secrétaire général peuvent être considérées comme l'œuvre majeure de Pierre Vago. En plus de son engagement institutionnel, son parcours a été marqué par d'innombrables projets d'architecture et d'urbanisme, par l'enseignement de l'architecture et par la

¹ Selon la loi n° 74-46, le président de l'Ordre des Architectes Tunisiens (OAT) devient automatiquement le représentant de la Section de l'UIA en Tunisie. Ainsi se sont succédés dans ce poste, de 1975 à 2012, les présidents suivants : Abdessalem BEN SAÏD, Taoufik BOUSLAMA, Fethi JLASSI, Taoufik EL EUCH, Kadhem EL MANKAI, M'hamed BEN AYED, Hamda OUERDANI, Karim ELLOUZE et Aymen ZRIBA. Toutefois, il est à noter que seuls trois de ces présidents ont été actifs au sein du conseil de l'UIA : Abdessalem BEN SAÏD (1975-1978), Fethi JLASSI (1984-1986) et Taoufik EL EUCH (1986-2002). Le dernier y été en tant que membre du conseil durant neuf ans et en tant que vice-président pour six ans. Ces informations ont été communiquées par Taoufik EL EUCH (actuellement enseignant à l'École nationale d'architecture et d'urbanisme de Sidi Bou Saïd – Tunisie), vérifiées et transmises pour archivage auprès du Secrétariat général de l'UIA.

direction des écoles d'architecture, d'où l'intitulé de son ouvrage biographique *Une vie intense* (2002).

Vago avait une connaissance considérable de la Tunisie et disait à son sujet : « La petite Tunisie, sa population très mêlée, toujours amicale et vivant en bonne harmonie : Français, Italiens, Maltais, Arabes, Juifs, Noirs ; ses élites, proportionnellement beaucoup plus nombreuses et occidentalisées que celle de l'Algérie voisine ». Il a entamé son expérience au Maghreb comme la plupart des architectes européens de la fin des années cinquante en œuvrant pour l'Algérie. Il réaménage le siège de la banque d'Algérie à Paris et construit l'habitation du gouverneur de la même banque à El-Biar (Alger) (1949). Devenu l'architecte principal de cette banque, il est alors chargé de son siège à Sousse (Tunisie) (1949) et de ses succursales à Sousse et à Sfax. Réputé « spécialiste dans l'architecture des banques », il est chargé avec Jean-Pierre Ventre de la construction des nouveaux bâtiments de la Direction générale de Tunisie et de la succursale de Tunis de la banque de l'Algérie et de la Tunisie (Banque centrale à Tunis). Ce projet, qu'il considère comme la plus intéressante de ses réalisations en Afrique du Nord, révèle la forte sensibilité de l'architecte aux paramètres du site. Hélas, pareillement à plusieurs icônes de l'architecture moderne en Tunisie, l'édifice est de nos jours défiguré et transformé pour abriter le Ministère du développement et de la coopération internationale. « L'intérieur est méconnaissable. J'ai fui », disait Vago lorsqu'il a visité le bâtiment quelques années après sa réalisation.

Enfin vient l'histoire du concours de la percée qui va rapprocher Vago du Président Bourguiba et lui permettre de décrocher d'autres projets d'architecture et d'aménagement urbain à Tunis. En 1975, touché par l'enlaidissement de l'île de Djerba par l'implantation massive des infrastructures touristiques, il organise le colloque pour la défense et la sauvegarde de l'île. Plusieurs autres activités à caractère éducatif au profit des architectes du pays ont témoigné de l'affection qu'éprouve Vago pour la Tunisie et ses maîtres d'œuvre.

B.3.3. Chronique du « concours pour une étude d'aménagement dans la ville de Tunis » :

La procédure habituelle à suivre par l'UIA pour mener un concours international conformément au règlement signé avec l'UNESCO peut être résumée dans les 6 points suivants :

1- **Rédaction du règlement et lancement du concours** : une fois informé par un gouvernement ou une institution quelconque de sa décision de lancer un concours, le Secrétaire général se charge de corriger le règlement que doit fournir un responsable désigné par le promoteur. Les membres du jury doivent figurer dans le règlement du concours. C'est une phase fragile puisqu'elle demande un choix politiquement neutre, crédible et rassurant pour les candidats. Le jury est composé d'un représentant de l'UIA, de trois représentants du maître d'ouvrage et de deux architectes-urbanistes de renommée internationale. Une fois le règlement et les pièces à fournir prêts, l'UIA se charge d'informer ses sections nationales par lettre circulaire avant de procéder à la publication du concours dans des revues internationales comme *l'Architecture d'Aujourd'hui* et sa propre revue trimestrielle.

2- **Réception des dossiers de candidatures et envoi des documents aux concurrents sélectionnés** : l'UIA ne dirige cette phase que par correspondance avec le représentant du maître d'ouvrage (le SETPH pour le cas tunisien).

3- **Réception des travaux et définition de la date du Jury** : les travaux sont envoyés directement au représentant du maître d'ouvrage avec un suivi par courriel adressé au secrétaire général de l'UIA. Un travail de préparation (contrôle, enregistrement et exposition des projets reçus) précède la réunion du jury. Celle-ci est définie quelques jours après la réception de l'ensemble des travaux. Tout changement de cette date est annoncé dans les revues internationales ci-dessus mentionnées.

4- **Jury, annonce des résultats et rédaction du rapport final** : les réunions du jury peuvent prendre plusieurs jours en fonction de la grandeur du projet et du nombre de dossiers à juger. Les résultats sont ensuite annoncés publiquement. Quelques projets du concours sont publiés dans la revue de l'UIA. Un rapport détaillé est rédigé par le représentant du promoteur puis envoyé pour correction et validation par le Secrétaire général et les architectes étrangers membres du jury.

5- **Exposition des travaux** : dans la plupart des cas, les travaux sont exposés durant un mois dans un espace ouvert au public.

6- **Activités post-concours** : parfois, le jury est suivi par une activité analytique/concluante qui vient souvent en réponse à la non-affectation d'un premier prix. Autrement dit, de la non-sélection d'un projet réalisable, ce qui est souvent le cas. Un colloque international est la meilleure solution pour faire le tour de la question.

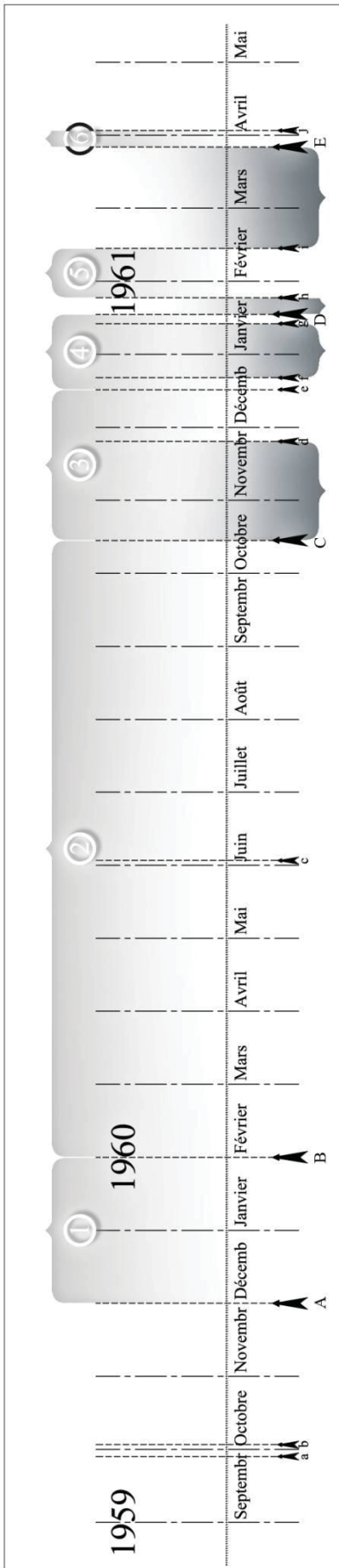


Fig. B.3.1 : Les six étapes du concours d'une étude pour l'aménagement de Tunis (1959-1961)

- a : Le 29 septembre 1959, l'ingénieur des travaux publics (Tunisie) s'adresse à l'UIA par courriel pour introduire l'idée du concours.
- b : Le 05 octobre 1959, réponse de Pierre Vago (UIA) par l'acceptation de mener le concours.

Phase (1) : lancement du concours et réception des inscriptions.

- A : 1^{er} décembre 1959 : lancement du concours par la publication d'un avis de candidature dans le n°87 (Déc. 1959-Jan. 1960) de l'Architecture d'Aujourd'hui.
- B : 1^{er} février 1960 : date limite de la réception des candidatures.

Phase (2) : Envoi des documents et période de préparation des solutions par les candidats

- C : 15 octobre 1960, date limite de la réception des solutions.
- c : 3 juin 1960, modification du règlement l'échelle des planches.

Phase (3) : Préparations au jury.

- d : fin novembre, arrivée de l'architecte Marconi à Tunis pour assister à l'ouverture des 52 projets reçus et leur préparation pour le jury.

Phase (4) : Jury et délibération

- D : 18 janvier ouverture des enveloppes et annonce des résultats
- e : 15 décembre 1960 accueil des membres du jury à Tunis
- f : du 15 au 22 décembre 1960, première partie du travail du jury.
- g : du 14 au 17 janvier 1961 seconde partie du travail du jury.

Phase (5) : Exposition des travaux

- h-i : du 25 janvier au 15 février 1961, période d'exposition publique des travaux

Phase (6) : Colloque international au sujet du concours et réflexion sur le futur aménagement de la ville de Tunis

- E : 27 mars 1961, ouverture du colloque
- j : 3 avril 1961 fin du colloque.

■ **Ouverture, règlement et lancement du concours pour l'aménagement de Tunis :**

Le 29 septembre 1959, une lettre¹ envoyée par l'Ingénieur en chef des ponts et chaussées, Chef des services du bâtiment et de l'urbanisme : Abdelaziz Zenaïdi, au Secrétaire général de l'UIA déclenche le long processus d'un concours international qui va durer presque deux ans (fig. B.3.1). Conformément à la procédure usuelle, cette première correspondance a été accompagnée par une esquisse du règlement et du programme du concours, un modèle de la lettre de candidature, quinze plans à différentes échelles (1/1000, 1/5000, 1/10000), onze photos aériennes et une carte de la région de Tunis à l'échelle 1/50000. Le but du concours selon Abdelaziz Zenaïdi est de soumettre « les projets présentés à l'examen d'un jury particulièrement compétent ». Ainsi, demande-t-il à Pierre Vago une liste d'architectes et urbanistes « de valeur internationale » pour la composition du jury.

En réponse, Vago retourne une note écrite le 5 octobre 1959 où il suggère de réajuster les éléments suivants : le programme, l'utilité du travail demandé aux concurrents, le règlement et la composition du jury. Déplorant l'idée de la percée, Vago demande particulièrement qu'elle soit révisée. Néanmoins, pour subvenir à une formule satisfaisante pour les deux parties, c'est-à-dire, à l'UIA qui refuse de se porter garant de la percée et au SETPH qui veut la voir au premier rang dans la liste des opérations projetées, le programme est ajusté moyennant un jeu de vocabulaire allant du décisif au suggestif. À titre d'exemple, le premier point du thème du concours passe d'une recommandation directe de « la création à travers le vieux Tunis d'une percée [...] » à une « étude de la création à travers le vieux Tunis d'une percée [...] ». Le mot « étude » met indirectement la faisabilité du percement en question.

Il est important de noter que le programme du concours a été rédigé sur la base du rapport de 1957 fait par Michel Kosmin dans le cadre du projet d'amélioration de la circulation à Tunis. On se rappelle que l'architecte avait fortement recommandé la percée. Par conséquent, on ne doit pas s'étonner de voir la partie réservée à la percée et ses bienfaits, tels que rédigée par Kosmin, dominer le texte du programme. Ce dernier a été pudiquement défini sous forme de cinq points dont chacun forme à lui seul un projet à part entière (fig. B.3.2) :

¹ Archives de l'UIA, boîte I/8, lettre de Abdelaziz Zenaïdi à Pierre Vago en date du 29 sept. 1959.

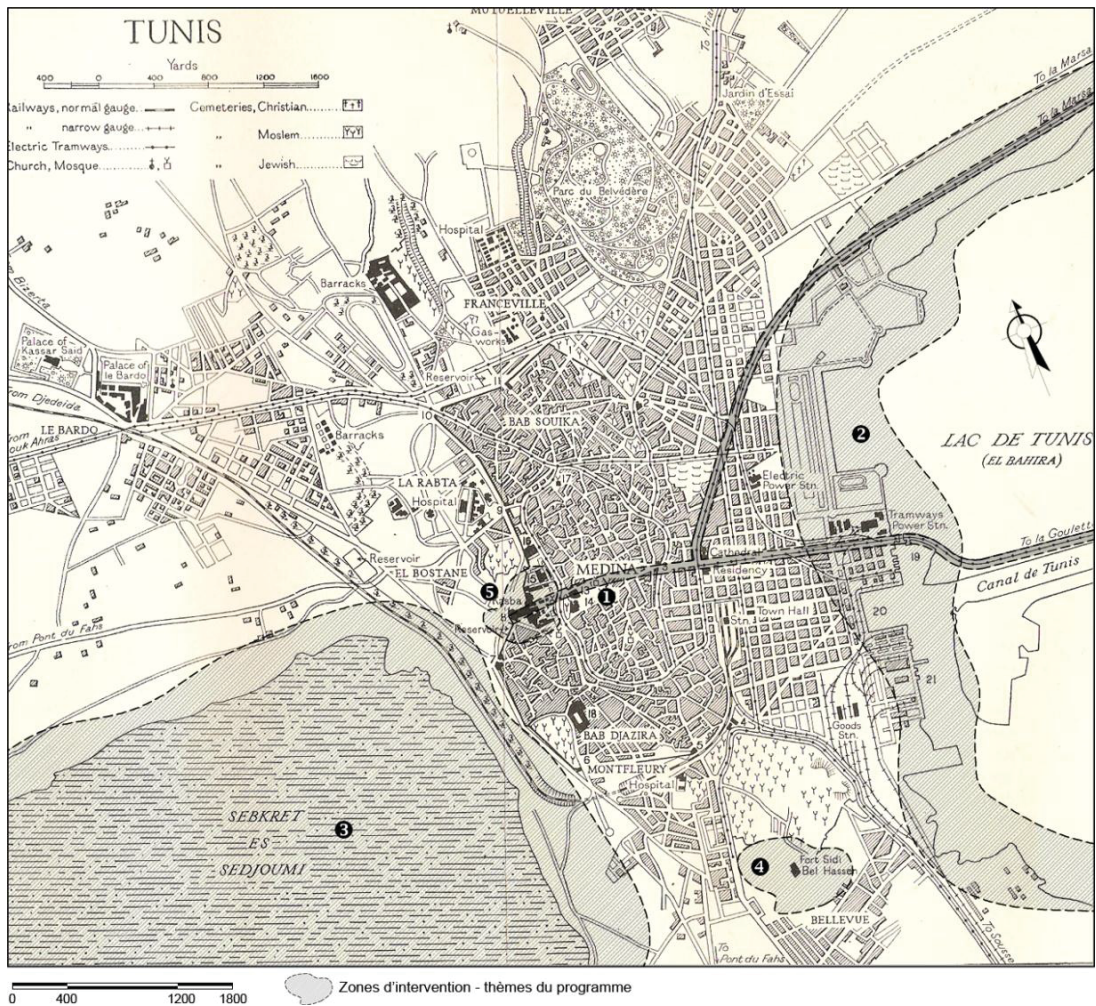


Fig. B.3.2 : Emprise des projets thèmes du concours international pour l'aménagement de Tunis (1959)
 1-La percée à travers la médina, 2-l'aménagement du Lac de Tunis et ses abords le long de l'autoroute Tunis-La Goulette, 3- l'aménagement du Lac Sedjoui, 4-Colline de Sidi Bel Hassen ; emplacement du monument, 5-la Casbah ; lieu prévu pour la résidence de la Présidence.
 Plan support : Plan de Tunis 1945 – Source (Naval Intelligence Division, 1945, 255). Repérage et coloriage par l'auteur.

- « L'étude de la création à travers le vieux Tunis d'une percée ayant pour origine l'avenue Habib Bourguiba à partir de *Bab Behar* et pour aboutissement le Boulevard de ceinture près de l'ancienne porte *Bab Sidi Abdallah*.
- Une esquisse d'aménagement du Lac de Tunis (*Bahira*) et de ses abords entre l'autoroute Tunis-Goulette et la zone du *Borgel*.
- Une esquisse d'aménagement du Lac *Sedjoui*.
- Une esquisse d'un mémorial de portée Nationale à ériger sur la colline de Sidi Bel Hassen.
- Une esquisse de la résidence du président de la République dont l'emplacement est laissé à l'initiative du concurrent »¹.

¹ Archives de l'UIA, boîte I/8, règlement et programme, version finale.

En réaction à ce programme, Pierre Vago adresse au SETPH la note suivante :

« Il semble que le programme soit extrêmement vaste, parce qu'en fait, on demande, en dehors d'un aménagement urbanistique proprement dit, des études de servitudes architecturales, l'esquisse d'un monument, l'architecture du palais de la Présidence qui ne peut être simplement une image, mais qui implique une véritable étude de bâtiment, dont par ailleurs, le programme n'est pas donné. Il semble donc que le programme technique mériterait d'être précisé et si possible limité. Il faudrait surtout éviter de demander du travail qui risque d'être tout à fait inutile ; ce qui serait sans doute le cas de « l'architecture » du Palais de la Présidence, car l'architecture, c'est-à-dire l'aspect extérieur, ne peut être que le résultat d'un plan et d'une structure »¹.

Malgré cette remarque substantielle, on note qu'il n'y a pas eu de changement dans l'énoncé du programme et l'amélioration souhaitée s'est limitée à de légers remaniements dans la formulation des articles.

D'autres remarques ayant trait à l'organisation et à la réglementation générale témoignent d'un fait réel : il s'agit d'une première pour les cadres tunisiens, notamment, pour l'Ingénieur en chef chargé de la rédaction du programme. À titre d'exemple, il a été demandé aux participants de fournir les maquettes de la résidence présidentielle et du mémorial à l'échelle 1/500 et trois autres maquettes à l'échelle 1/2000 pour les trois aménagements prévus. Il était nécessaire que P. Vago fasse la remarque pour sensibiliser à une exigence poussée, rien qu'en réfléchissant au transport et à ses frais². En outre, dans l'article X du règlement proposé (Situation des architectes lauréats), le gouvernement tunisien compte s'approprier les projets primés tout en gardant le privilège de les réaliser, en tout ou en partie, par un architecte de son choix. Ceci rompt avec la réglementation générale des concours internationaux qui considère cette décision à l'encontre du code d'éthique. Dès lors, l'article a été reformulé au profit d'une association avec le ou les auteurs du projet dans le cas d'une réalisation partielle ou totale par un contrat de contrôle artistique. « En tout cas, ce que l'UIA ne peut absolument pas admettre, précise Vago, c'est que l'État tunisien se réserve le droit de faire réaliser n'importe quel projet par n'importe quel architecte, sans tenir compte des décisions et des indications du jury ».

¹ Archives de l'UIA, boîte I/8, Note au sujet du projet de concours international pour l'aménagement de la ville de Tunis, par Pierre Vago. (5 octobre 1959).

² « Il semble que le programme demande trop d'éléments à des échelles sans doute excessives. Si le plan d'ensemble est à 1/500^{ème}, que veut dire le plan masse demandé à la même échelle ? D'autre part, qu'entend-on par « maquettes » ? Est-ce une maquette en volume ? Dans ce cas, c'est énorme, et l'emballage, le transport, etc. représentent des frais et des complications considérables. Si ce n'est pas une maquette en volume, comme le contexte le fait penser, on ne comprend pas très bien ce que veut dire le mot « maquette » puisque par ailleurs il est question de plans et de perspectives » (Pierre Vago, Note au sujet du projet de concours international pour l'aménagement de la ville de Tunis, archives de l'UIA, boîte I/8).

Dans l'article XI relatif à la composition du jury, A. Zenaïdi propose une dizaine de personnes dont sept sont des cadres de l'administration tunisienne et seulement trois architectes de renommée internationale. Parmi les Tunisiens, il propose l'architecte en chef du SETPH : Michel Kosmin dont on sait d'avance la position par rapport à la percée. Ne satisfaisant pas à la réglementation internationale qui recommande un jury peu nombreux et internationalement connu, P. Vago suggère « que le jury soit composé, d'une part de membres « indépendants » et en voix délibératives et formant la majorité, et d'autre part de « conseillers » qui pourraient être l'Ingénieur en chef des ponts et chaussées, le Président de la commission des travaux, l'Ingénieur en chef des services techniques, etc. Il va de soi qu'étant donné la connaissance des problèmes et des possibilités, ces membres conseillers, qui participeraient à tous les débats, pourraient exercer une influence considérable sur les autres membres « techniciens » du jury, et le principe serait respecté, selon lequel le jugement ne reste pas en fait entre les mains de fonctionnaires de l'État. [...] Le gouvernement tunisien désire obtenir les projets les meilleurs et les plus intéressants, il est donc indispensable d'inspirer la plus large confiance aux concurrents éventuels. Ceux-ci demandent toujours que leurs projets soient jugés par des juges totalement impartiaux, indépendants et compétents ».

Par conséquent, le 16 octobre 1959, une liste de douze architectes internationaux est mise à la disposition de Zenaïdi qui s'est chargé de désigner trois d'entre eux. Étaient proposés « Farouk Akcer, service d'urbanisme d'Istanbul ; Michel Ecochard, auteur de la cité universitaire de Karachi ; Maxell Fry, urbaniste à Chandigarh ; André Gutton, lauréat du concours de la place des Nations à Genève ; Werner Hebebrand, architecte en chef de Hanovre, Sir Robert Matthew, ancien Président de l'UIA, Antonio Perpina, ancien chef des services d'urbanisme de Madrid, etc. ». Étaient finalement désignés par ordre de préférence ; M. Écochard, P. Vago et Plinio Marconi (architecte actif à Rome et à Tunis, professeur à la faculté d'architecture de l'Université de Rome). Écochard voulant concourir plutôt que de siéger au jury, il est remplacé par un ami à Vago, l'urbaniste madrilène Antonio Perpina (Aymone, 2007, p. 103). Le jury finit par se limiter à six personnes au lieu de dix.

Dans la version finale du programme, la médina a été définie sommairement par « la ville des souks aux rues coiffées de voûtes, où sont livrés au public les produits de l'Artisanat, aux maisons basses à patio qui se suivent le long de ruelles et impasses étroites. Jusqu'au XIX^e siècle, le pittoresque de la médina ne s'embarrassait pas des

préoccupations inhérentes au monde actuel ». Le texte ne mentionne en aucun endroit la valeur historique des lieux protégés par la loi de 1921. Il précise par contre que le but de l'opération est de « dégager la médina et l'associer à la ville moderne ». Cinq prix allant de 5000 à 500 dinars tunisiens (dt) seront décernés à titre de récompenses, avec une somme de 2000 dt « mise à la disposition du jury pour récompenser éventuellement certains autres projets représentant un intérêt particulier ». Les délais de réception des dossiers de candidature puis des projets étaient fixés respectivement au 1^{er} février et au 15 octobre 1960, soit une période de presque huit mois pour répondre aux cinq grands thèmes du concours.

Une fois approuvé, le programme est imprimé en 1000 exemplaires et envoyé aux 43 sections de l'UIA en fin de novembre 1959. L'avis du concours est enfin publié au numéro 87 de *l'Architecture d'aujourd'hui* (décembre 1959, p. V). Sur la même page figure aussi le « concours de la maison européenne 1960 ».

■ Réception des dossiers, envoi des documents et questions des candidats :

Malgré la quantité du travail demandé, le 1^{er} février 1960 le SETPH a reçu 615 demandes d'inscription. En éliminant les retardataires¹ et les dossiers non conformes au règlement, le nombre des architectes acceptés est réduit à 315. La clôture de la réception des candidatures est annoncée dans le numéro 88 de *l'Architecture d'aujourd'hui* (Février/mars 1960), avec un rappel de la prochaine date des rendus (15 octobre 1960), le montant total des prix et la composition finale du jury. Sur la même page de la section « Informations de l'UIA » figure le « Concours d'idées pour l'aménagement de la zone résidentielle « Elviria » (Costa Del Sol, Espagne) où Antonio Perpina et Pierre Vago siègent au Jury.

Vu l'aspect générique de l'énoncé, certains architectes ont réagi à l'encontre du déroulement du concours, des documents fournis jugés insuffisants ou pour demander d'amples clarifications au sujet du programme. Au départ, plusieurs candidats ont reçu en retard les pièces que le gouvernement tunisien devait leur acheminer. Ceci a suscité une demande de prolongation d'un mois de la date du rendu. Parce que 80 candidatures ont été déjà rejetées pour forclusion et pour éviter leur emportement, la demande n'a pu être

¹ À titre d'exemple, est rejetée la candidature d'Allan S. Anderson de Boston parce que reçu en retard (lettre envoyée le 2 mai 1960, réception et réponse négative le 6 mai 1960 par Pierre Vago). Pareillement pour l'architecte Erik Fuks-Markovic de la *United Nation Mission* à Tripoli (lettre de 12 juin 1960) qui a manifesté un désagrément total en accusant les organisateurs du concours de la non-application de la réglementation internationale.

acceptée. Trois mois plus tard, d'autres candidats ont sollicité une révision des échelles du rendu, car les pièces à fournir se sont avérées assez larges pour rendre difficile le travail dessus et leur éventuel envoi par voie postale. Ainsi, un réajustement par lettre recommandée de 7 mai a passé en revue de toutes les échelles, sans qu'il y ait une prorogation des délais, même si demandée par les concurrents. La décision de garder le 15 octobre 1960 comme dernier délai de réception des travaux a été publiée à deux reprises dans deux numéros successifs de *l'Architecture d'Aujourd'hui* (le n° 89, avril/mai 1960 (sur la même page figure l'avis de lancement du concours international pour la construction d'un bâtiment pour les services de l'électricité de Bagdad) et le n° 90, juin/juillet 1960 (parallèlement au lancement du concours pour l'extension de la bibliothèque de Trinity Collège, Dublin, Irlande).

Par lettre du 11 avril 1960, Erik Nilsson de la fédération danoise des architectes, pose des questions sur la percée, sur l'aménagement des lacs et sur la résidence présidentielle. Il se renseignait sur des données techniques qui devaient normalement figurer dans l'énoncé du concours.

Une autre lettre de l'architecte Emile-Jean Duhon, Président de la section marocaine de l'UIA et Architecte officiel du Roi du Maroc, reproche aux organisateurs leur « manque de sérieux ». S'adressant directement au secrétariat de l'UIA en qualité de porte-parole de l'architecte-urbaniste Claude Verdugo de Rabat, ce dernier considère que « l'organisation d'un concours qui, vu l'insuffisance de son programme et le manque de pièces graphiques fournies, n'a pas dû être approuvé ». En effet, « l'étude d'aménagement même partielle, d'une capitale demande un minimum de documentation écrite, graphique et photographique, que [leurs] confrères délégués à la Section des concours internationaux se doivent d'exiger avant d'approuver un concours »¹. En guise de réponse P. Vago s'est basé sur les capacités réduites d'un pays sous-développé, jugé incapable de fournir autant de pièces détaillées :

« Si l'on voulait donner satisfaction au confrère Verdugo, explique Vago, il faudrait annuler purement et simplement le concours, car il n'est pas possible de supposer que dans l'état actuel des choses, Tunis puisse donner toutes les précisions que voudrait avoir notre confrère. Je crois que ceux qui ne s'estiment

¹ Lettre envoyée le 20 juin 1960 de Rabat par Emile Jean-Duhon à Pierre Vago.

pas en mesure de participer au concours disons parce qu'ils sont trop sérieux, n'ont qu'à s'abstenir »¹.

Plusieurs correspondances entre les deux membres étrangers du jury, le Secrétaire général de l'UIA et l'Ingénieur en chef ont fini par opter pour le 16 décembre 1960 comme date de leur première réunion.

■ Réception des travaux, ouverture des plis, réunion du jury :

Au mois de novembre 1960, le SETPH compte 56 projets en provenance de 15 pays². Vu ce grand nombre et pour des raisons confidentielles, l'ingénieur en chef demande à Plinio Marconi qui se trouve déjà en Tunisie, où il dirige une étude urbanistique dans la région du Cap Bon, de l'assister dans l'ouverture et la préparation des travaux pour le jury. Ce dernier est convoqué par lettre ministérielle et doit par conséquent se réunir du 16 au 22 décembre.

La journée du vendredi 16 décembre débute par la réunion des membres du jury dans le bureau d'Ahmed Noureddine, Ministre des travaux publics et de l'habitat. Le groupe part ensuite pour une visite guidée de Tunis, sa Casbah et sa banlieue nord. C'était, selon Pierre Vago, un contact « pris avec divers milieux tunisiens pour avoir une connaissance et une compréhension de tous les aspects – y compris psychologiques – des problèmes divers et multiples que posait le concours sans que cela pût constituer une quelconque pression » (Vago, 2000, p. 250). Les membres du jury étaient logés dans le prestigieux *Tunisia Palace Hotel* situé sur l'avenue de France à l'entrée de l'avenue Habib Bourguiba. Une petite marche à travers l'avenue suffisait pour atteindre la salle du jury. De cette manière, ils avaient l'occasion d'observer la dynamique des lieux concernés par le concours.



Fig. B.3.3 : Membres du jury (1960)

De gauche à droite : Ahmed Noureddine, Secrétaire d'Etat aux travaux publics et à l'habitat, Pierre Vago, Secrétaire général de l'UIA, Osman Bahri, Ingénieur en chef de la ville de Tunis, l'urbaniste espagnol Antonio Perpina, l'architecte-urbaniste italien Plinio Marconi et Abdelaziz Zenaidi, Ingénieur en chef des Ponts et chaussées.

Source : Archives de l'UIA, Boîte I/8

¹ Réponse à la lettre d'Emile Jean-Duhon par Pierre Vago, envoyée de Paris le 18 juillet 1960. (Archives de l'UIA, boîte I/8)

² Archives de l'UIA, boîte I/8, lettre de Plinio Marconi à Pierre Vago en date du 2 décembre 1960.

La première séance de travail a eu lieu le 17 décembre. Étaient présents comme convenu dans le règlement, le Ministre des travaux publics et de l'habitat en qualité de président du jury, Ahmed Noureddine : l'Ingénieur en chef des ponts et chaussées au rôle du rapporteur, Abdelaziz Zenaidi : l'Ingénieur en chef des services techniques de la ville de Tunis, Osman Bahri et les trois architectes étrangers, à savoir, Pierre Vago comme représentant de l'UIA, Plinio Marconi et Antonio Perpina. Il y avait aussi l'administrateur du gouvernement, El-Abassi Noureddine en qualité de secrétaire des séances. Cependant, le jury ne s'attendait pas à la présence des deux architectes auteurs des plans de la percée de 1956 et 1957. Olivier Clément Cacoub et Michel Kosmin étaient présents en qualité de conseillers du président du jury. Leur présence n'étant pas à l'encontre du règlement, le jury a fini par accepter leur présence en dépit de leur opinion connue d'avance.

Au cours de cette première séance, le jury s'est contenté d'un réexamen de la conformité des projets reçus, ce qui a mené à réduire le nombre des propositions retenues à 49.

Le jury a repris son travail le 19 décembre, car le dimanche du 18 décembre a été réservé à une visite de certaines villes historiques du pays : El-Djem, Kairouan, Hammamet, etc. Dès le début, le jury s'est rendu compte de la difficulté de juger un à un les cinq projets des 49 propositions. Il a commencé par la sélection d'une première série de travaux où il a jugé pertinent l'aménagement des deux lacs (Lac de Tunis et Lac *Sedjoui*). On note que ce point de départ privilégie cette partie du projet à la percée censée être l'élément dominant du programme¹. Ce n'est qu'à partir de l'après-midi du 19 décembre et des deux jours qui suivent que la voie à travers le noyau historique a fait l'objet des observations du jury. Après plusieurs tours, une seconde liste de projets a été sélectionnée, une autre a été définitivement éliminée. Le jury, qui estimait achever l'ensemble du travail durant la semaine allant du 16 au 22 décembre, s'est rendu compte de l'extrême difficulté de jugement, alors qu'il lui restait le monument et la résidence présidentielle à juger. Il décide alors de consacrer la journée du jeudi 22 décembre à une discussion générale au bout de laquelle il a tranché « à l'unanimité qu'il ne serait pas décerné de premier prix ». En appliquant le paragraphe 2 de l'article 6 du règlement, il y a

¹ Dans le rapport final du jury, il est mentionné que le monument commémoratif été le premier élément examiné, ce qui contredit les données du procès-verbal de la séance du 19 décembre.

eu une nouvelle répartition des 10.000 dt de prix¹. Conditionné par les fêtes de la fin d'année, le jury était obligé de prévoir une prochaine période de travail placée vers la mi-janvier 1961. De l'autre côté de la salle du jury, la presse tunisienne attend pour faire le « scoop ». En revanche, à cause de la décision prise, les préalables informations relatives à la décision finale et à l'exposition publique des travaux que Pierre Vago avait communiquées à certaines revues internationales, devaient être annulées. Dans une entrevue exclusive pour le Journal tunisien *La presse* en date du 20 décembre, Pierre Vago opte pour un discours optimiste en faveur d'un « enseignement global » qui semble préparer à la décision prise deux jours plus tard :

« Sans anticiper sur les résultats du concours ou divulguer la teneur des projets soumis, puisque les résultats ne seront donnés que dans quelques jours, M. Vago met déjà en valeur la grande utilité de cette confrontation internationale : « cela permettra à ceux qui prendront des décisions et ceux qui assumeront les responsabilités de la réalisation de mieux réfléchir et de mieux comprendre les problèmes d'urbanisme propres à Tunis ». On lit plus loin : « M. Vago met bien en valeur le fait que les nombreux projets d'aménagement font un tout ; la construction de la Présidence à la Kasbah, au belvédère, au bord du lac ou dans la médina, influence les autres projets, de percements de la Kasbah ou de transformation des plans d'eau : « l'essentiel, nous dit M. Vago, est de savoir tirer de ces idées un enseignement global » » (Presse, 20 déc. 1960, p. 2).

Le jury s'est réuni de nouveau le samedi 14 janvier 1961 où il a réexaminé tous les éléments du concours. Plusieurs tours ont permis de sélectionner deux projets pour les cas du mémorial et de la résidence présidentielle. Le dimanche étant un jour de congé réservé à une visite des lieux, c'est à la fin du lundi 16 janvier qu'une liste finale des projets retenus a été arrêtée, la voie à travers la médina étant l'élément tranchant dans la sélection. Le 17 janvier, la dernière liste a subi un classement par coefficients qui a débouché sur une confirmation de la décision prise depuis le 22 décembre 1960. Conséquemment, il n'y a pas eu de premier prix, par contre, il y a eu nomination de trois 2^{ème} prix ex-aequo de 3000 dt, un 4^{ème} et un 5^{ème} prix de 500 dt, en plus de 4 autres mentions pour d'autres projets. L'ouverture des enveloppes a été laissée pour le 18 janvier 1960.

¹ Archives de l'UIA, boîte I/8, procès-verbal du 22 décembre 1960. Il est important de noter que dans le rapport final, cette décision a été reportée à la fin de la seconde période de travail. Il n'est pas fait mention que la décision du jury a été déterminée depuis le 22 décembre 1960.

■ **Délibération, coulisses, exposition des travaux et visite présidentielle :**

Le mercredi 18 janvier 1961 à 9h du matin, les membres du jury se sont réunis dans la galerie municipale des Arts à Tunis pour dévoiler les noms des projets gagnants (fig. B.3.4). Des représentants de la presse, de la radio et de l'administration étaient présents pour mémoriser un moment historique dans l'histoire urbaine de Tunis. Hommes, femmes et enfants se bouscuaient sur les trottoirs de l'avenue. Ils attendaient impatiemment la visite du président de la République (fig. B.3.5).



Fig. B.3.4 : (à droite) Délibérations le 18 janvier 1961 à 9h du matin.

Dans la galerie des arts de Tunis, les membres du jury, en présence des responsables de la presse et de la radio, ont procédé à l'ouverture des enveloppes et l'annonce des noms des maîtres d'œuvres lauréats. Au fond, Ahmed Nouredine, à sa gauche Abdelaziz Zenaidi et à sa droite (peu visible) Pierre Vago. Debout, à droite, Ahmed Zaouch, maire de la municipalité de Tunis.

Fig. B.3.5 : (à gauche) La visite solennelle de Bourguiba à la salle d'exposition des projets du concours – Salut aux rythmes de l'hymne national

Devant « Le Palmarium », édifice conçu à la fin des années 40 par les architectes P. De Montaut et A. Gorska sur l'avenue Habib Bourguiba, le trottoir arrivait à peine à contenir hommes, femmes, garde présidentielle, ministres, journalistes, photographes, etc. venus vivre et mémoriser le moment, chacun selon l'objectif qui l'animait.

Source : Archives de l'UIA, Boite I/8

Les enveloppes enfin ouvertes, les trois 2^{èmes} prix ex-aequo étaient décernés à des équipes bulgare¹, turque² et polonaise³. Ont décroché le 4^{ème} et 5^{ème} prix respectivement une équipe tchécoslovaque⁴ et belge⁵. Des mentions ont été données à une équipe

¹ L'équipe bulgare : (sigle du projet 151.060) Luben Tonev, Kalin Bojadjiev, Assen Stoitchkov, Eugenie Zidarov, Totio Totev, Atanas Agoura, Nonka Giorgieva, Alexandre Vakrilov, Ciril Botchkov, Ciril Delev et collaborateurs.

² L'équipe turque : (sigle du projet 539.796) Ergun Ersoz, Ilhami Yiimazer et collaborateurs.

³ L'équipe polonaise : (sigle du projet 711.711) Wladislaw Bryzek, Barbara Perchal, Jerzy Plesner, Mieczyslaw Turski et collaborateurs.

⁴ L'équipe tchécoslovaque : (sigle du projet 998.811) Milan Hladki, Wladimir Fasang, Jiri Hruza, Ferdinand Milucky.

⁵ L'équipe belge : (sigle du projet 431.661) Lucien-Jacques Baucher, Jean Pierre Blondel, Odette Filippone.

polonaise¹ pour son projet de la résidence présidentielle, à une équipe italienne² pour leur proposition d'un monument commémoratif de portée nationale et à deux équipes Hollandaise³ et polonaise⁴ pour avoir donné la meilleure solution en termes de liaisons générales.

« Après la rédaction des conclusions et l'ouverture des enveloppes, l'euphorie régnait, jusqu'au moment où se pose la question de savoir qui allait faire connaître et expliquer à Bourguiba une position totalement contraire à ses vues. Le président et le rapporteur, tous deux tunisiens et dépendant du chef suprême, n'étaient visiblement pas enchantés par la perspective de devoir affronter une colère prévisible. Au grand soulagement de tous, je proposais de m'en charger » (Vago, 2000, p. 351).

Quelques heures séparaient ce moment confus de la visite attendue du président qui, selon l'un des journaux, s'est rendu sur les lieux vers 11h20. « Il arriva en solennité, accompagné par la plupart des ministres, de nombreuses personnalités⁵ et de sa célèbre garde personnelle avec fanfare et tout et tout » (Vago, 2000, p. 351) (fig. B.3.5). « Pénétrant dans la Galerie entre une haie de spahis, en grand appareil, sabre au clair, sous les applaudissements d'une foule sans cesse grossissante massée sur les trottoirs, le président Bourguiba se dirigea droit vers le panneau où se trouvaient les plans du « futur Tunis » tel qu'il a été conçu par les écoles d'architecture les plus diverses du monde » (Presse, 19 jan. 1961, p. 2).

Le président a suivi avec beaucoup d'attention l'exposé de Pierre Vago pour chacun des projets retenus (fig.B.3.6). Au sujet de l'aménagement des lacs, il lui a

¹ L'équipe polonaise : (sigle du projet 420.137) Andrée Boltuc, Vlodymierz Geppert, Tadde M. Janowsky, Jean A. Muniac.

² L'équipe italienne : (sigle du projet 871.356) Barucci Piero, Lugli Piero Maria, Nicolosi Giuseppe, Quaroni Ludovico, Vagnetti Luigi et collaborateurs.

³ L'équipe hollandaise : (sigle du projet 600.001 B) E. F. Groosman et collaborateurs.

⁴ L'équipe polonaise : (sigle du projet 261.935) Jezy Kurmienko et Stanistaw Fiszer.

⁵ L'un des signes révélateurs de l'importance de l'évènement a été la visite du président accompagné de plusieurs figures politiques du pays. Selon le journal « La presse » du 19 janvier 1961 « Vers 11 heures 20, le président Bourguiba s'est rendu hier à la Galerie Municipale des Arts où sont exposés les plans du concours international d'aménagement de la ville de Tunis qui venaient d'être primés par le jury. Un important détachement de troupes, avec drapeaux et musique, massés sur l'Avenue de Carthage rendait des honneurs au chef de l'État qui était accompagné de M. Abdallah Farhat, Directeur du cabinet et de M. Allala Laouiti, Chef du secrétariat particulier. Le président de la République a été reçu à l'entrée de la Galerie Municipale par MM. Bahi Ladgham, Secrétaire d'État à la présidence et à la Défense Nationale, Ahmed Nouredine, Secrétaire d'État aux Travaux Public et à l'Habitat ainsi que tous les autres Secrétares d'État : M. Hédi Nouira, Gouverneur de la Banque Centrale de Tunisie, MM. Abdelmajid Chaker [Directeur et membre du Bureau politique du Néo-destour], Férjeni Ben Hadj Ammar, [Ahmed] Tlili, Secrétaire général de l'U.G.T.T, M. Mohamed M'zali, Directeur de la Jeunesse et des Sports, M. Mohsen, Gouverneur de Tunis, M. Ahmed Zaouch, Président de la Municipalité, M. Vago et les autres membres du jury, etc. ». On cite aussi par référence à un autre journal : Ahmed Ben Salah, Secrétaire d'État au plan, Sadok Mokadam, Secrétaire d'État aux affaires étrangères, Hédi Kefacha, Secrétaire d'État à la Justice et aux Finances (La Dépêche tunisienne, 19 jan. 1961, p. 1).

expliqué qu'aucun projet n'avait proposé une solution adéquate pouvant être réalisée. Pour Bourguiba, cette partie du projet n'étant pas aussi importante comparée au problème de la percée, il a décidé sur le champ : « nous en ferons un nouveau poumon de la capitale » (La Dépêche tunisienne, 19 jan. 1961, p. 1). Pour ce qui est de la percée, cet extrait où Vago décrit la réaction du président et les solutions suggérées, explicite les motifs latents de l'opération :

« Lorsque je déclarais, à propos du premier projet primé, que naturellement, l'auteur avait préservé l'intégrité de la médina, Bourguiba sursauta : pourquoi naturellement ? Ceci me permit d'aborder le problème fondamental, et de le traiter sur un plan très large. Je parlais du devoir et de l'honneur pour le jeune Etat, de préserver ce que le passé avait légué de valable. J'attirais son attention sur le bon sens qui avait conduit ses ancêtres à construire la ville sur les flancs bien exposés des collines, alors que les colonisateurs s'étaient installés sur des terrains plats et humides. Le tracé géométrique des rues était l'œuvre de quelques sous-officiers peu soucieux des conditions climatiques ; c'était bien dommage d'avoir voulu faire d'une artère qui s'arrêtait à une des anciennes portes de la ville, une sorte de symbole en la rebaptisant avenue Bourguiba. J'expliquais les diverses solutions : en particulier le contournement et l'irrigation du centre réaménagé, par des pénétrations périphériques. J'ajoutai ensuite que ce n'est pas là que devrait être construit le cœur de la Tunisie du XXI^e siècle, mais sur les hauteurs qui, contournant la ville du XIX^e et du XX^e, rejoignent la mer, au-delà de Gammarth. Tunis se trouvait à la rencontre de deux axes : celui qui reliait l'Europe à l'Afrique, celui qui reliait le Maghreb au Machrek. Cette situation stratégique était le symbole du rôle historique de la Tunisie nouvelle. Placé sur ce plan, l'exposé enthousiasma Bourguiba. Aussitôt, abandonnant la malheureuse idée fixe de la percée, il voyait déjà SON TUNIS alliant passé et avenir, tradition et modernité, s'installant sur les hauteurs qui prolongeaient la ville vers l'ouest, alors que se développaient vers l'est les activités industrielles. Ravi par les perspectives qui s'ouvraient à sa Tunisie, il invita les membres du jury à poursuivre l'entretien dans l'après-midi, dans sa résidence privée. Après son départ, nous passâmes un grand soupir de soulagement. Les choses s'étaient passées au-delà de nos espoirs » (Vago, 2000, 252).

Finalement, le jury décide de poursuivre la discussion concernant le concours et ses résultats dans un colloque international où seront invités, en plus des membres du jury et des architectes lauréats, des architecte-urbanistes des plus influents dans les années soixante : Georges Candilis, de Ludivico Quaroni, et de Bernard Zehruss. Avant cet événement, le jury doit rédiger son rapport final, publier les résultats dans les revues internationales et communiquer les résultats du concours à ses différentes sections.

Entretemps, une exposition des travaux est ouverte au public du 25 janvier au 15 février dans la même galerie.



Fig. B.3.6 : (À droite) Pierre Vago expliquant au président l'un des projets primés (projet de l'équipe turque- cas du tunnel). (À gauche) : Mémorisation de l'évènement – conférence de presse.
Au milieu, Pierre Vago, à sa gauche, le président Bourguiba, à sa droite, A. Zenaidi, juste derrière Vago, A. Noureddine. Source : Archives de l'UIA, Boite I/8

■ Rapport et considérations du jury :

La rédaction du rapport final (annexe B.3.1) incombe au rapporteur du jury, c'est-à-dire, à l'Ingénieur en chef des ponts et chaussées : A. Zenaidi, qui doit l'acheminer par la suite auprès des trois membres étrangers pour le réviser. Après un long temps d'attente où Pierre Vago assumait la coordination entre les différents auteurs, le rapport était enfin prêt le 7 mars 1961. On y trouve une reprise du programme du concours, du contenu des procès-verbaux avec des petits ajustements, les critères de sélection des projets primés et la déclaration finale du jury. Dans cette dernière, à cause de la crainte des membres tunisiens à signer une décision à l'encontre des attentes du président, Antonio Perpina a proposé que la déclaration soit signée seulement par les trois membres étrangers qui ne risquaient rien à assumer une prise de position contraire à l'opinion présidentielle. Pierre Vago, de son côté, ne voyait pas dans cette proposition la moindre raison d'être puisque la décision a été prise à l'unanimité et que le jugement final ne pouvait être scindé en deux opinions différentes : l'appréciation des Tunisiens et des non-Tunisiens¹.

¹ Archives de l'UIA, boîte I/8. Dans une lettre du 4 mars 1961 envoyé par P. Vago à A. Zenaidi, on lit : « Monsieur Perpina propose que si pour des raisons particulières les membres tunisiens du jury ne croient pas devoir souscrire à cette déclaration que nous avons faite, celle-ci figure sous la signature des trois membres non Tunisiens. Cependant, j'espère vivement que les membres tunisiens du Jury voudront accepter que la déclaration que nous avons faite et dont vous avez le texte, fasse partie intégrante du rapport du jury sans qu'il y ait une distinction entre les membres tunisiens et non tunisiens ce qui pourrait mettre

Ayant fait le tour des projets lauréats, le rapport propose une liste des solutions possibles pour la problématique de la percée : percée directe, tunnel, dalle, pont, passerelle et anneau. Le jury souligne qu'aucun de ces cas n'a été pleinement satisfaisant. Il passe ensuite à une autocritique en se positionnant par rapport à l'organisation du concours, puis en abordant les vraies questions urgentes concernant le développement de la ville de Tunis.

Le jury commence par attirer l'attention sur une faille méthodologique dans la formulation du concours. Le programme s'est concentré sur un « BUT » et a indirectement fourni le « MOYEN » : dégager la médina et l'associer à la ville moderne par une voie à travers la médina qu'il était convenu de nommer « percée ». Cette faille a certainement influencé la réflexion des concurrents.

Ensuite, le rapport étale les différentes conclusions tirées de l'expérience du concours :

- 1- Le vrai problème de la médina est d'améliorer sa salubrité en essayant d'y faire entrer, dans la mesure du possible, la circulation mécanique. Une telle tâche ne peut se faire qu'après la réduction de la densité du quartier en se passant des îlots à faible valeur historique, économique, religieuse, socioculturelle, etc. Cette aération doit, toutefois, se faire grâce à des « pénétrations périphériques et axiales nombreuses » permettant d'« irriguer » le cœur de la ville sans affecter son caractère spécifique. « Pour être efficace, cette opération d'assainissement doit porter sur toute l'étendue de la médina ».
- 2- Le jury propose d'anticiper la rupture d'échelle et les séquences peu harmonieuses qui seront créées par la construction de hauts immeubles collectifs au cœur de la médina. Il caricature le devenir d'une mosquée (la *Zitouna*) perdue entre ces bâtiments modernes et isolée par le futur dégagement.
- 3- Il se pose après un questionnement primordial : faut-il développer le centre administratif né autour de Dar El-Bey pour se trouver contraint de le relier à la ville européenne ? « Certes, quelques bâtiments administratifs existent déjà, mais il s'agit souvent d'édifices insuffisants, mal appropriés à leur destination administrative, mal desservis, manquant d'aires de stationnement, etc. Peut-on utiliser des espaces libres de la Kasbah pour faire de cette partie de la ville le cœur politique et administratif de la Tunisie nouvelle ? Nous sommes arrivés à la

une note apparemment discordante, alors que je crois que nous sommes vraiment unanimes et solidaires dans toute cette affaire ».

conclusion que cela est matériellement impossible, et à déconseiller en tout état de cause », déduisent les jurés.

- 4- Le jury clôture son rapport par une reprise du développement fait par Vago lors de la visite présidentielle à l'exposition : « une cité politico-administrative moderne répondant non seulement à toutes les exigences matérielles et techniques, mais aussi aux aspirations spirituelles du peuple tunisien est à édifier dans le sens de l'évolution de Tunis, c'est-à-dire, entre la Kasbah et Carthage ».

B.3.4. Conclusion

L'idée générale qu'on peut tirer de l'expérience du concours est que celui-ci a été profondément influencé par une décision politique prise par les représentants des deux institutions organisatrices (Pierre Vago pour l'UIA et Abdelaziz Zenaidi pour le SETPH) à l'égard du déterminisme du chef de l'État que par une réelle volonté de résoudre les vrais problèmes d'aménagement de Tunis. Cette position est justifiable par un résultat connu d'avance que plusieurs moments du concours ont mis à nu :

- Avant le lancement du concours, les deux responsables ci-dessus mentionnés se partageaient leur désaccord avec l'idée du percement de la médina. Pour eux, le concours était « le meilleur moyen de donner une réponse ayant un poids suffisant, à la volonté du président de réaliser une importante opération d'urbanisme » (Vago, 2000, p. 350).
- Le concours a été lancé à la hâte sans avoir rempli les conditions normales exigées par le règlement des concours internationaux. Son programme peu précis et les documents insuffisants pour contourner convenablement la situation urbaine de la ville s'opposent à l'ampleur du travail demandé (5 projets en un seul). La réaction attendue des participants, leurs questions et leurs remarques révèlent un « manque de sérieux » selon les dires d'un candidat.
- La décision de ne pas discerner de premier prix ou encore de déclarer l'échec du concours a été prise dès les premières séances du jugement avant même que le jury ne finisse de parcourir l'ensemble des travaux.
- La proposition de signer la décision finale du jury seulement par les membres étrangers et d'épargner aux Tunisiens la réaction imprévisible de Bourguiba appuie l'idée d'une décision politiquement concertée et dévoile la soumission aveugle des professionnels locaux au chef de l'État.

- Au bout du compte, tout le travail a été fait pour se trouver avec une reprise des remarques et des solutions adressées au gouvernement par l'architecte Bernard Zehrfuss depuis 1958. Le colloque international semble argumenter ce dernier point et mène à d'autres conclusions que le concours seul n'a pu révéler.

B.4. La percée prolongement de l'avenue H. Bourguiba à travers la médina : Phase III – Relecture des projets primés et colloque international autour des résultats du concours :

B.4.1. Relecture des projets primés : réponses à la voie à travers la médina et perceptions de la ville indigène

Dans son rapport final, et afin de donner une idée la plus complète possible sur l'aspect que peut prendre la percée, le jury a sélectionné six projets dont chacun reflète une compréhension particulière de la médina et du projet urbain d'une façon générale. On les aborde dans l'ordre de leur présentation dans le rapport final du jury.

- **Cas de la percée directe : l'équipe bulgare** (2^{ème} prix ex-aequo, sigle du projet 151.060, Luben Tonev et collaborateurs)

Ce projet a été retenu grâce aux solutions données pour la voie à travers la médina et pour l'aménagement des deux lacs (*El-Bahira* et *Sédjoui*). D'après le jury, les auteurs se sont efforcés de suivre « aussi fidèlement que possible le programme et de répondre à toutes les conditions posées par celui-ci »¹. Les auteurs se proposent de faire traverser la médina par une avenue rectiligne qu'ils comptent border de part et d'autre par des immeubles modernes destinés à accueillir un nouveau programme commercial, culturel, administratif et résidentiel.

Circulation : L'équipe aborde le problème de la circulation mécanique dans la ville de la même manière que Michel Kosmin, c'est-à-dire, en optant pour le système des trois ceintures. Elle encercle la médina par une première ceinture à aménager dans l'ancien emplacement des remparts (fig. B.4.1). La seconde ceinture contourne les deux faubourgs, passe à proximité de la casbah et traverse la ville coloniale le long des avenues de Paris et de Carthage. La grande ceinture, cadre l'ensemble du centre urbain de Tunis (ville coloniale et médina), traverse la Petite Sicile, passe par l'avenue Mohamed V et assure la distribution vers la banlieue nord, l'ouest et l'intérieur du pays. La percée vient donc compléter l'artère centrale (Av. Habib Bourguiba) qui lie les trois ceintures entre elles et assure le passage direct de l'est à l'ouest de la ville et vice versa.

¹ Dans ce qui suit, sauf en cas de précision, l'ensemble des extraits est tiré du rapport final du jury.

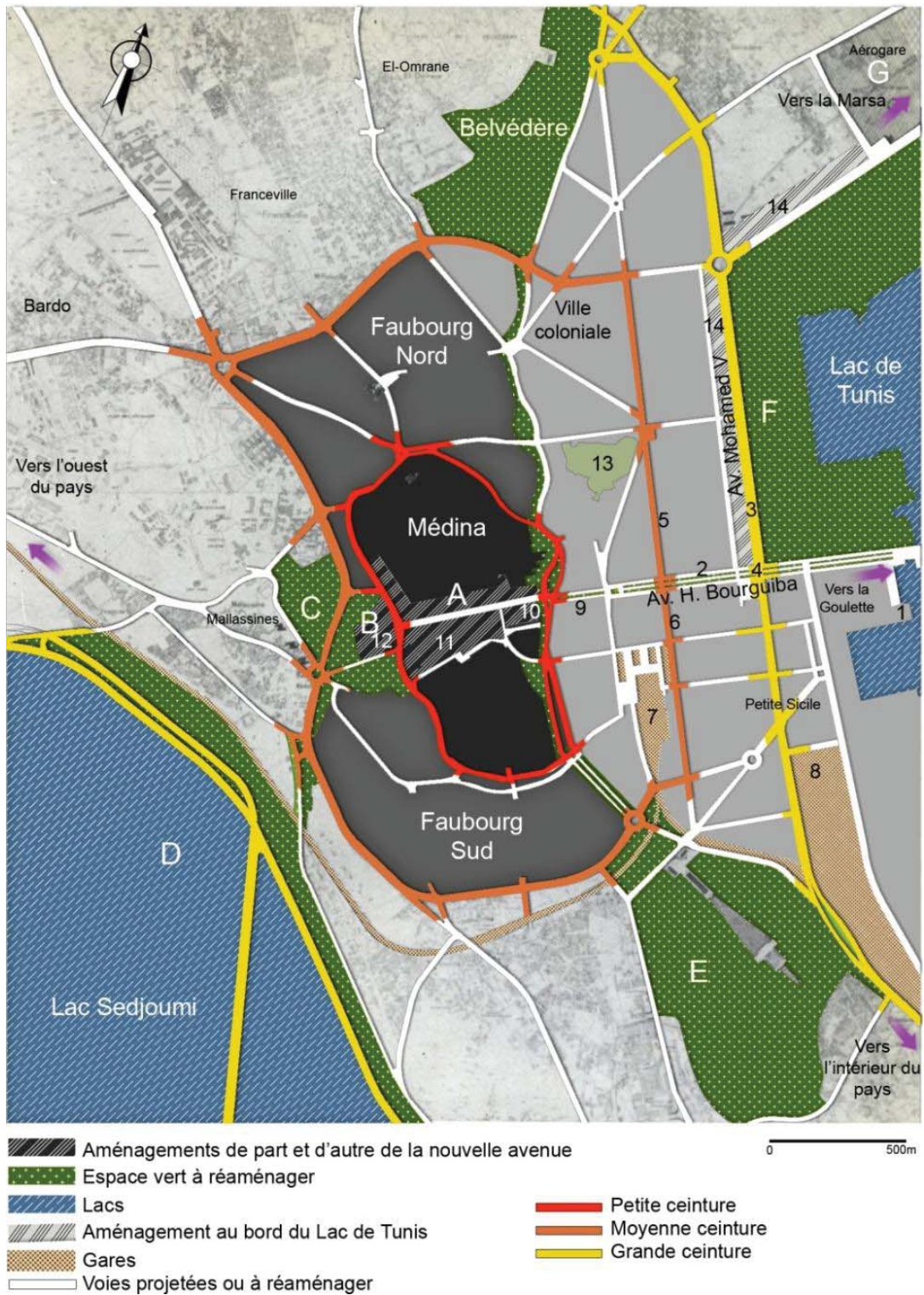


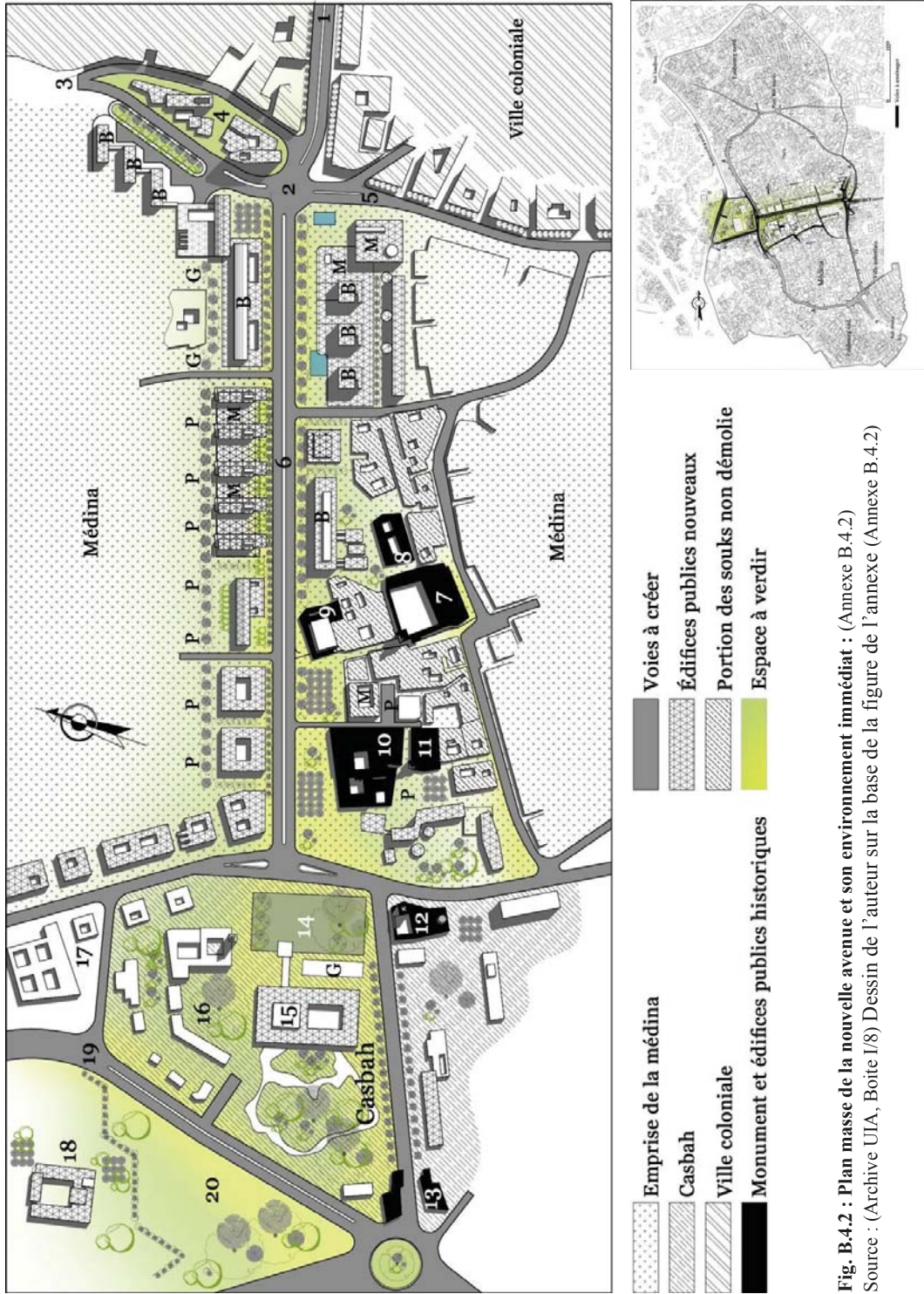
Fig. B.4.1 : Projet de l'équipe bulgare, 2^{ème} prix ex-aequo, Plan d'ensemble. (Annexe B.4.1)

La figure montre le système des trois ceintures adoptées pour résoudre le problème de la circulation mécanique dans la ville

A : Voies à travers la médina, B : Présidence, C : Résidence présidentielle, D : Lac *Sédjoui*, E : Mémorial – Mont Sidi Bel Hassen, F : Esplanade à aménager au bord du Lac de Tunis,

G : Foire et son extension,

1-Port de Tunis, 2-Av. H. Bourguiba, 3-Av. Mohamed V, 4-Rond-point à retravailler, 5-Avenue de Paris, 6-Avenue de Carthage, 7-Gare des voyageurs, 8-Gare des marchandises, 9-Av. de France, 10-Place de la victoire (porte de France), 11-Mosquée *Zitouna*, 12-Casbah, 13-Cimetière israélite, 14-Aménagement du centre d'affaires. Source : (*L'Architecture d'Aujourd'hui*, n°95, avril-mai 1961, XVII). Dessin de l'auteur sur la base de la figure de l'annexe (Annexe B.4.1).



- 1-Av. de France,
 - 2- Place de la Victoire,
 - 3-Rue Mongi Slim,
 - 4-Rond-point à retravailler,
 - 5-Boulevard *Al-Djazira*,
 - 6-Nouvelle voie à créer dans la médina,
 - 7-Mosquée *Zitouna*,
 - 8-Ancienne caserne devenue la Bibliothèque nationale,
 - 9-Mosquée Hammouda Bacha
 - 10-Dar El-Bey,
 - 11-Mosquée,
 - 12-Mosquée la Casbah,
 - 13-Porte Sidi Abdallah,
 - 14-Forum,
 - 15-Centre gouvernemental,
 - 16-Collège *Sadiki*,
 - 17-Palais de justice,
 - 18-Palais présidentiel,
 - 19-Boulevard 9 avril 1938,
 - 20-Jardins - esplanade
- P : parking, G : garage, M : magasin, B : bureaux

Fig. B.4.2 : Plan masse de la nouvelle avenue et son environnement immédiat : (Annexe B.4.2)
 Source : (Archive UIA, Boite I/8) Dessin de l'auteur sur la base de la figure de l'annexe (Annexe B.4.2)

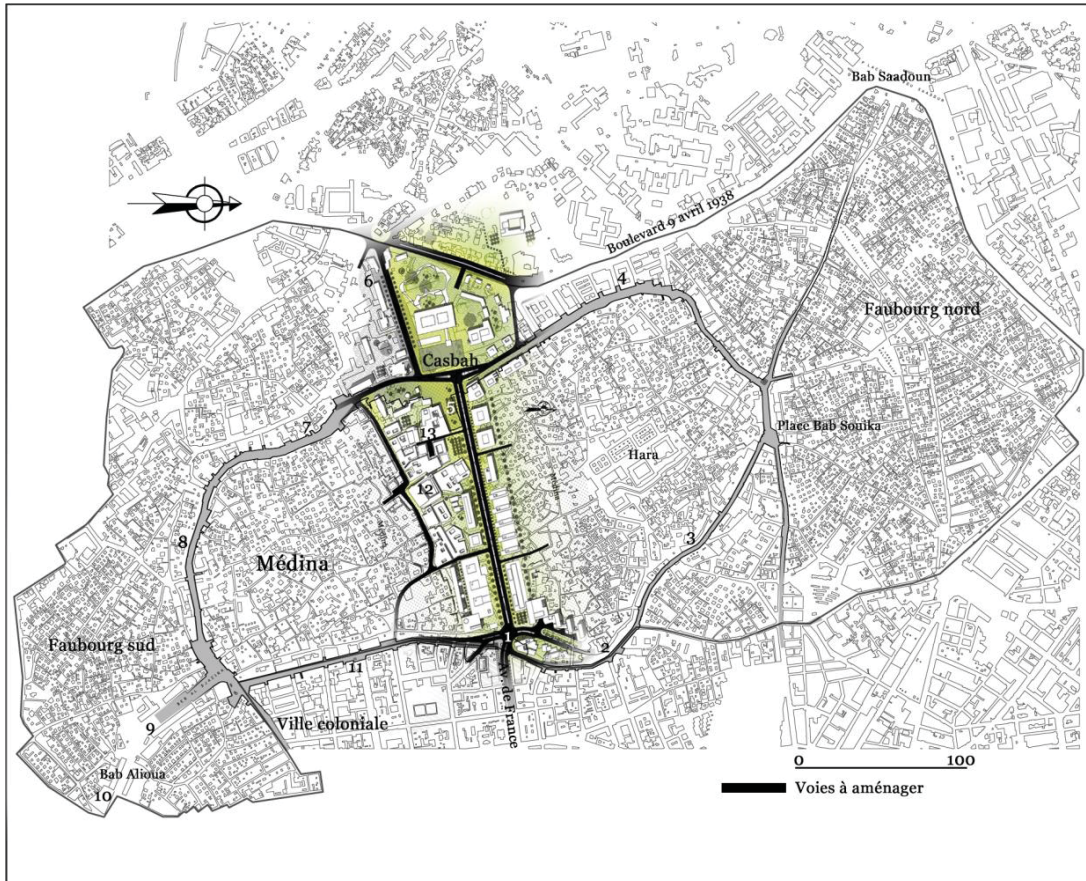


Fig. B.4.3 : Rapport à l'ensemble et emprise de l'intervention bulgare dans la médina :

1-Place de la victoire, 2-Rue Mongi Slim, 3- Boulevard *Bab Saadoun*, 4-Boulevard *Bab B'net*, 5-Casbah, 6-Porte Sidi Abdallah, 7-Boulevard *Bab M'nara*, 8-Boulevard *Bab Djedid*, 9-Rue *Sidi El Béchir*, 10-Bab *Aléoua*, 11-Boulevard *Al-Djazira*, 12-Mosquée *Zitouna*, 13-Dar El Bey.

Source : Dessin de l'auteur

En optant pour une percée rectiligne reliant directement la porte de France à la place du Gouvernement, la nouvelle avenue se trouve légèrement déviée par rapport à l'axe de l'avenue Habib Bourguiba (fig. B.4.1). Le jury a fait de cette déviation une raison pour ne pas considérer la voie créée comme un réel prolongement de l'avenue Habib Bourguiba, pourtant, vue de plan elle s'affiche comme une véritable extension massive de l'artère principale de la ville coloniale. Il soulève aussi certaines faiblesses dues au traitement des nœuds et des carrefours sur l'ensemble du plan. À titre d'exemple, dans l'intersection de la rue *Al-Djazira* et l'avenue de France, à l'entrée de la médina, les concepteurs prévoient une tour administrative annonciatrice de leur intervention. Le jury a vu dans ce bâtiment un écran qui nuira certainement à la visibilité dans ce point précis où la circulation s'avère des plus denses (fig. B.4.2, 4). Pareillement, le carrefour formé par l'avenue Mohamed V et l'avenue Habib Bourguiba semble avoir été négligé compte tenu de sa valeur historique et sa position centrale dans la ville. La même remarque est

faite pour le bâtiment gouvernemental prévu au cœur de la Casbah. L'édifice monumental est précédé par un vaste forum au-dessous duquel est prévu un passage souterrain reliant la nouvelle avenue à l'unité gouvernementale. Pour le jury, « malgré le caractère monumental de cette dernière, il ne semble pas que l'édifice projeté corresponde parfaitement à sa destination placé en écran dans un carrefour de grande circulation ». Les lacunes de ce genre étant repérées dans plusieurs points significatifs de l'ensemble aménagé, « le réseau de voies créées [...] n'améliore pas de façon sensible la circulation générale urbaine et de quartier ».

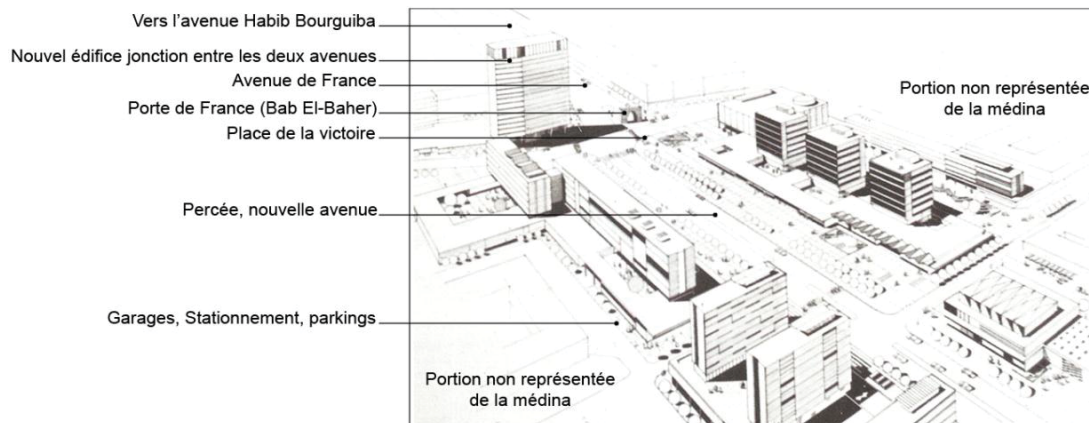


Fig. B.4.4 : Perspective (côté médina) sur le premier tronçon de la nouvelle avenue

La porte de France est réduite à un simple monument à peine visible dans la nouvelle ville. Afin de ne pas attirer l'attention sur l'écart stylistique entre les deux architectures (moderne VS indigène), les portions censées être visibles de la médina ne sont pas représentées.

Source : (Archive UIA, Boîte I/8)

Rapport à l'existant : Conformément au programme du concours, les auteurs ont limité leur intervention dans la ville coloniale à l'amélioration du réseau viaire et à l'aménagement des bords du lac de Tunis. Néanmoins, les transformations majeures sont à chercher du côté de la médina. Depuis l'extrémité ouest de l'avenue de France, la nouvelle avenue s'annonce majestueusement moderne grâce au traitement architectural des immeubles qui la bordent des deux côtés. À voir la perspective du premier tronçon illustré par la figure (fig. B.4.4), on a de la peine à repérer les traces de la ville indigène. D'ailleurs il est intéressant de noter que les auteurs du plan semblent faire exprès de ne pas représenter sur leurs dessins (plans et perspectives) la partie épargnée de la médina. Le hiatus formel et stylistique étant flagrant, on estime qu'ils préfèrent ne pas l'accentuer en représentant les deux tissus (moderne et ancien) sur un même dessin. En dehors de l'ancienne porte de France laissée debout, étrangère et à peine visible dans le nouveau paysage, l'environnement initial semble se dissiper derrière une architecture de tours. Pour dissimuler le vieux visage indigène, les nouvelles constructions ont tendance à

s'étaler sur les premières centaines de mètres des rues Mongi Slim et *Al-Djazira*. Elles forment ainsi un obstacle visuel, nécessaire pour atténuer le dépaysement que peut sentir toute personne s'appêtant à quitter la ville coloniale pour entrer dans le monde moderne de la nouvelle avenue.

Le vocabulaire architectural nouveau rompt avec les deux anciens registres : l'architecture vernaculaire de la médina et le paysage éclectique de la ville coloniale. Pareillement à la percée de Michel Kosmin et Olivier Clément Cacoub de 1958, celle de Luben Tonev et ses collaborateurs évite le passage à proximité de Dar El-Bey et son environnement immédiat. Elle laisse par conséquent s'exprimer un hybridisme frappant entre les deux façades de l'avenue. Arrivée à la Casbah, on est surpris par l'architecture spectaculaire de l'édifice gouvernemental (fig.B.4.5). En se dressant majestueusement au cœur de la Casbah, ce bâtiment horizontal domine l'espace et assure parfaitement la réappropriation du chef-lieu. L'effet est accentué par le vaste forum qui le précède.



Fig. B.4.5 : La rupture d'échelle dans la Casbah.

À droite : perspective sur l'édifice gouvernemental et les tours longeant la nouvelle avenue.

À gauche : perspective sur l'édifice gouvernemental depuis le forum.

On note que dans ces perspectives, aucun élément ne rappelle la médina. On a de la peine à situer l'intervention dans un contexte précis.

Source : (Archive UIA, Boite I/8)

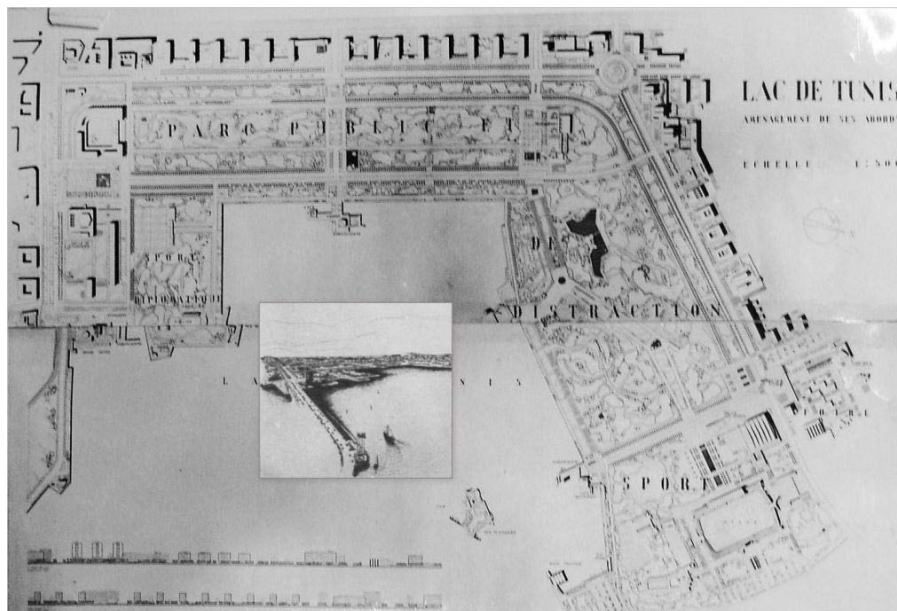
Programme : À vouloir répondre à la lettre au programme du concours, les concepteurs sont tombés dans une reprise de la répartition fonctionnelle proposée par Michel Kosmin et Clément Cacoub pour l'aménagement de la Casbah. En implantant le centre gouvernemental au cœur du chef-lieu, ils ne faisaient qu'accentuer la concentration de l'ancien centre administratif et accroître, par conséquent, le besoin au raccourci est-ouest. Sur les hauteurs de la Casbah, dans l'ancien emplacement du cimetière Sidi Ahmed Sakka, les concepteurs comptent édifier le palais présidentiel à proximité du centre gouvernemental. Entre les deux entités, ils prévoient une bande de villas de haut standing. Le problème sécuritaire engendré par ce chevauchement fonctionnel a été souligné depuis 1958 dans le rapport de Bernard Zehrfuss.

Les membres du jury estiment insuffisantes les tours à construire tout au long de l'avenue pour reloger les habitants, pour remédier à la disparition d'une partie des souks par des centres commerciaux et pour intégrer les bureaux du centre d'affaires. Ces derniers exigent de vastes aires de stationnement, donc, plus d'expropriations et de démolitions à faire.

Espaces verts et lieux publics : L'équipe bulgare compte verdir une grande portion de l'espace à démolir de la médina, essentiellement, la Casbah et les environs du palais présidentiel. Elle relie par un cordon vert le parc du Belvédère au cimetière *El-Djallaz*, là où elle compte ériger le monument commémoratif. Tout au long de sa façade est, la médina se trouve embellie par ce cordon (fig. B.4.1). Néanmoins, le véritable aménagement paysager est fait sur les bords des deux lacs. Le souci d'intégration architecturale ne posant pas problème, l'ambiance créée sur le Lac de Tunis compose avec l'avenue Mohamed V grâce à un programme administratif, hôtelier et de loisir. Tunis est de cette manière dotée de sa façade maritime tant souhaitée (fig. B.4.6). Quant au Lac *Sédjoumi*, ses bords sont assainis pour aménager une exploitation et un institut agricoles (fig. B.4.1). Moyennant ce programme, les auteurs du projet espèrent trouver une solution au problème de désintégration des paysans de l'exode dont le travail de la terre demeure leur essentiel savoir-faire et source de vie.

Fig. B.4.6 : Aménagement au bord du lac de Tunis.

Tunis est dotée de sa façade maritime grâce à un programme hôtelier, administratif et de loisir. Un vaste parc vert est créé dans les lieux
Source : (Archive UIA, Boîte I/8)



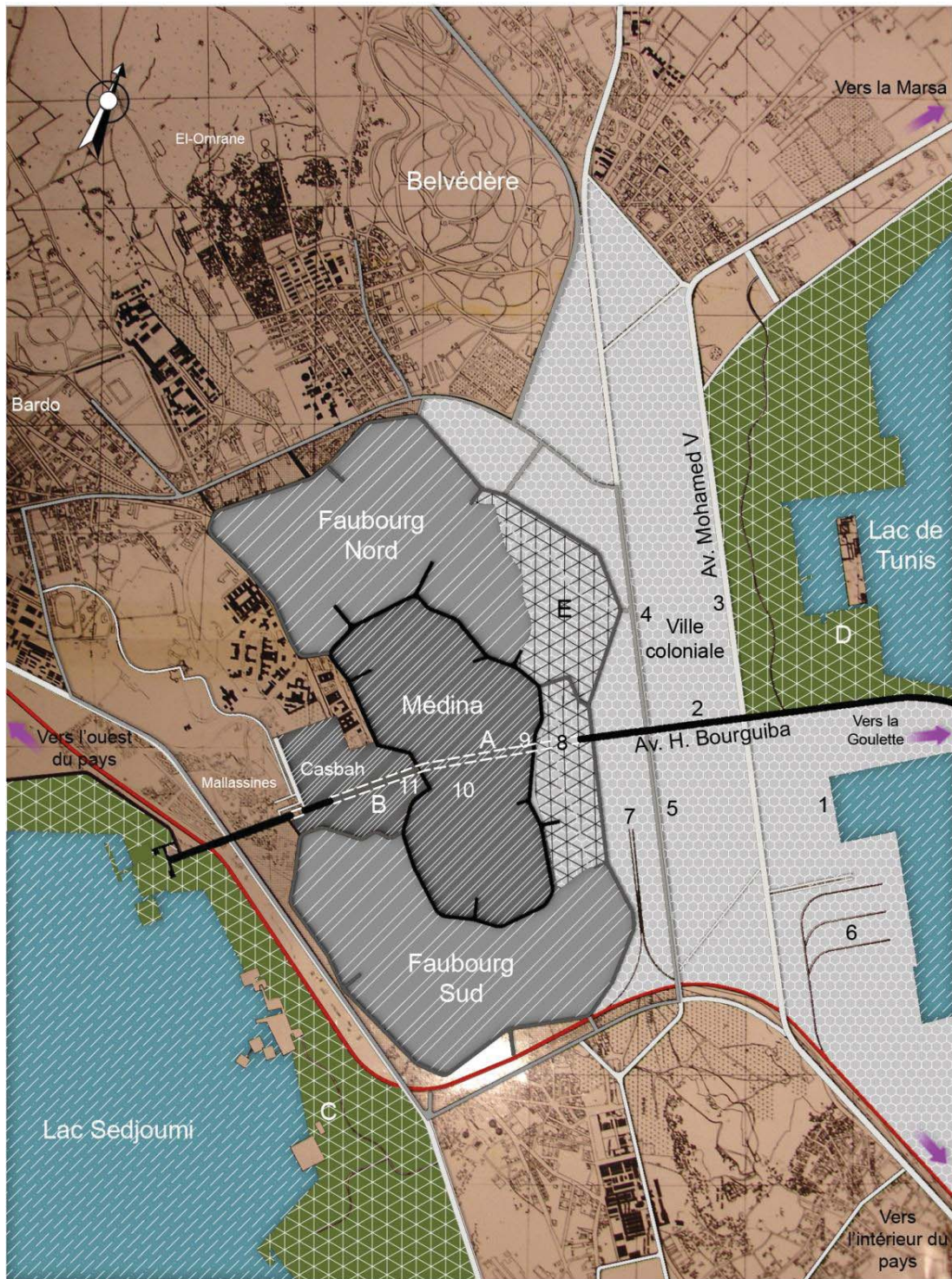
Critique : La proposition du groupe de Luben Tonev et ses collaborateurs donne de bonnes solutions au problème d'intégration et d'embellissement des quartiers spontanés nés à l'ouest de la ville, voire aussi à l'ensemble de la cité grâce au parc vert et

à la future cité lacustre du Lac de Tunis. Néanmoins, elle peut être considérée comme une version avancée de la proposition donnée par Michel Kosmin et Clément Cacoub pour l'aménagement de la ville. Elle aborde la question de la percée de la même manière, c'est-à-dire, comme une vraie opération chirurgicale brutale traitée indépendamment des caractéristiques et des besoins de la population locale. La solution ici proposée se contente d'une table rase appliquée d'une manière systématique à une grande portion de la ville indigène. Sensibles au souci de désintégration, les concepteurs s'efforcent de dissiper tout rappel aux anciens registres en évitant de les représenter sur leurs pièces graphiques.

Malgré leur intention de faire communiquer entre eux les cinq projets du concours en leur donnant une allure d'ensemble, leur réflexion demeure fragmentaire puisqu'elle n'a pu donner une solution claire au problème des liaisons générales. À plusieurs reprises, le jury a souligné la nécessité de retravailler le réseau viaire, notamment ses nœuds et ses écrans visuels. Malgré le sérieux senti dans la qualité et la richesse des pièces graphiques, la réflexion n'a pu aller en profondeur des problématiques urbaines tunisoises. On estime ce résultat attendu vu la masse du travail demandé et le temps alloué pour sa représentation. L'équipe a préféré investir dans la qualité du rendu au détriment d'une solution poussée aux vrais problèmes, en témoigne la reprise systématique, avec des améliorations proches des solutions données par Kosmin et Cacoub en 1958.

- **Cas du tunnel : L'équipe turque** (2^{ème} prix ex-aequo, sigle du projet 539.796, Ergun Ersoz, Ilhami Yiimazer et collaborateurs).

De tous les participants, l'équipe turque s'est distinguée par sa sensibilité au percement massif et sa volonté de sauvegarder le patrimoine architectural existant. Ainsi, propose-t-elle de faire passer sous la médina une voie souterraine partant de l'extrémité ouest de l'avenue Habib Bourguiba et arrivant jusqu'au Lac *Sédjoui* où est prévu un aménagement vert. L'élément nouveau qu'introduit cette équipe en dehors de la solution du tunnel est la zone de transition entre les deux villes (fig. B.4.7). Selon le jury, les auteurs de ce projet ont pertinemment soulevé les vrais problèmes de l'aménagement de la ville, à savoir, la conservation de l'identité des lieux et la création d'une continuité entre la ville arabo-islamique et la ville coloniale. Même si le traitement architectural qu'ils proposent pour certaines parties du projet n'a pu gagner la satisfaction des jurés, ces derniers estiment que la contribution des Turcs demeure sensibilisatrice aux vrais problèmes d'un projet urbain qui doit intégrer la réflexion sur la valeur patrimoniale.



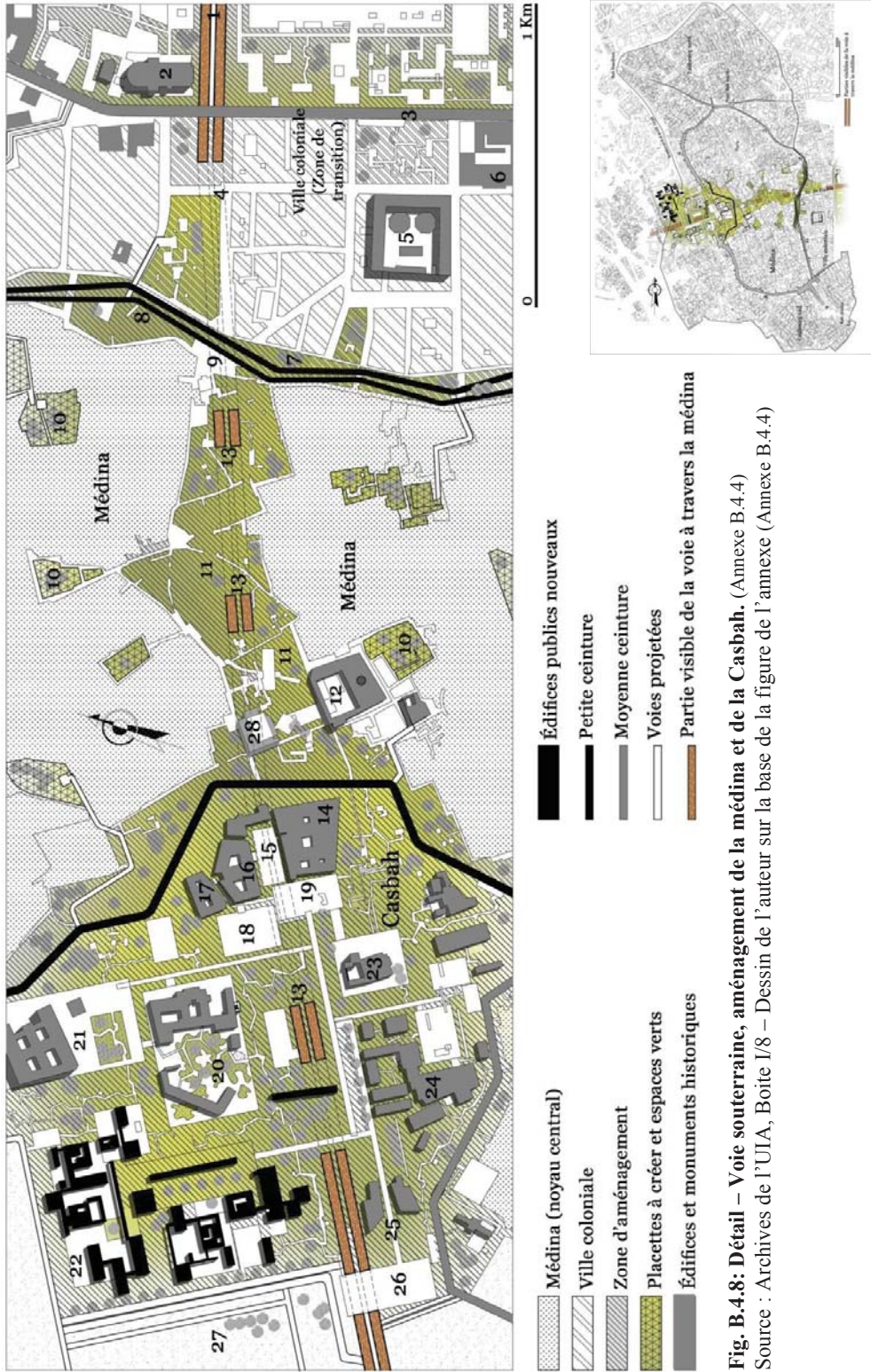
0 500m

Fig. B.4.7 : Projet de l'équipe turque, 2^{ème} prix ex-aequo, Plan d'ensemble. (Annexe B.4.3)

A : Voies à travers la médina, B : Aménagement de la Casbah, C : Aménagement au bord du lac Sédjoumi, D : Aménagement au bord du lac de Tunis, E : Zone de transition.

1-Port de Tunis, 2-Av. H. Bourguiba, 3-Av. Mohamed V, 4-Avenue de Paris, 5-Avenue de Carthage, 6-Gare des marchandises, 8-Avenue de France, 9-Place de la victoire (porte de France), 10-Mosquée Zitouna, 11-Place du gouvernement.

Source : (Archives de l'UIA, Boîte I/8). Dessin de l'auteur sur la base de la figure de l'annexe (Annexe B.4.3).



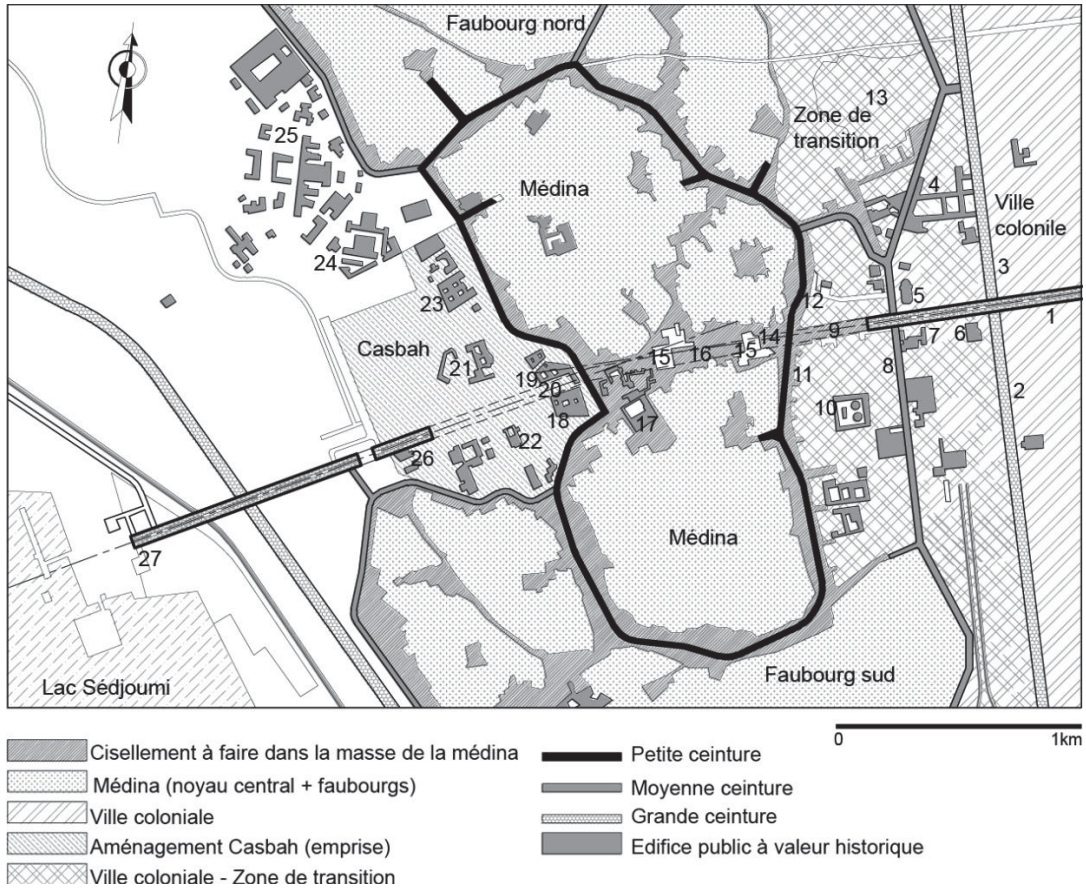


Fig. B.4.9 : Système d'irrigation à l'intérieur de la médina.

1-Avenue H. Bourguiba, 2-Avenue de Carthage, 3- Avenue de Paris, 4-Lycée Carnot (devenu H. Bourguiba), 5-Cathédrale de Tunis, 6-Théâtre de Tunis, 7-Résidence de France (devenue Ambassade de France), 8-Rue Jamal Abdelnaceur, 9-Avenue de France, 10-Marché central, 11-Rue Al-Djazira, 12-Rue Mongi Slim, 13-Cimetière israélite, 14-Place de la victoire (anciennement place du Cardinal Lavigerie), 15-Sorties depuis le tunnel, 16-Voie souterraine, 17-Mosquée Zitouna, 18-Dar El-Bey, 19-Ministère des Finances, 20-Place du gouvernement, 21-Collège Sadiki, 22-Mosquée de la Casbah, 23-Palais de Justice, 24-Hopital civil français, 25-Prison, 26-Porte Sidi Abdallah, 27-Aménagement au bord du lac Sédjoumi.

Source : Dessin de l'auteur sur la base de la figure de l'annexe (Annexe B.4.3).

Circulation : Pareillement au cas précédent, les Turcs ont procédé de la même manière pour gérer la circulation de l'ensemble, c'est-à-dire, en définissant trois ceintures développées autour de la médina et ses faubourgs (fig. B.4.7, 9). Par contre, pour résoudre le problème de l'inaccessibilité de la médina à l'automobile tout en évitant de nuire au caractère architectural du site, les deux premières ceintures (petite et moyenne) communiquent avec l'intérieur de la médina grâce à des pénétrations logées dans les anciennes rues. Ces dernières sont légèrement élargies pour permettre aux véhicules d'accéder aux zones centrales du noyau historique (fig. B.4.8, 9). Ces échappés conduisent à des dégagements internes où les concepteurs prévoient de petites placettes plantées et quelques places de parking (10 sur fig. B.4.8). Le Jury apprécie et dénomme cette façon de faire : un « système d'irrigation ». L'idée est de permettre aux résidents possédant une voiture de pouvoir entrer avec leurs engins et de les garder dans le rayon le plus proche possible de leurs résidences. Avec une solution pareille, le jury estime que

« le caractère architectural et urbanistique serait sauvegardé dans ce qu'il a de plus valable, à savoir le tracé et l'échelle des voies, et le caractère horizontal et à faible hauteur de construction, d'où émergent seulement des bâtiments publics et historiques ». Quant à la voie souterraine, elle apparaît de temps à autre en surface pour donner lieu à un parc de stationnement et à des sorties multiples. Elle favorise ainsi une déambulation piétonne sur toute la médina (fig. B.4.7, 8, 9).

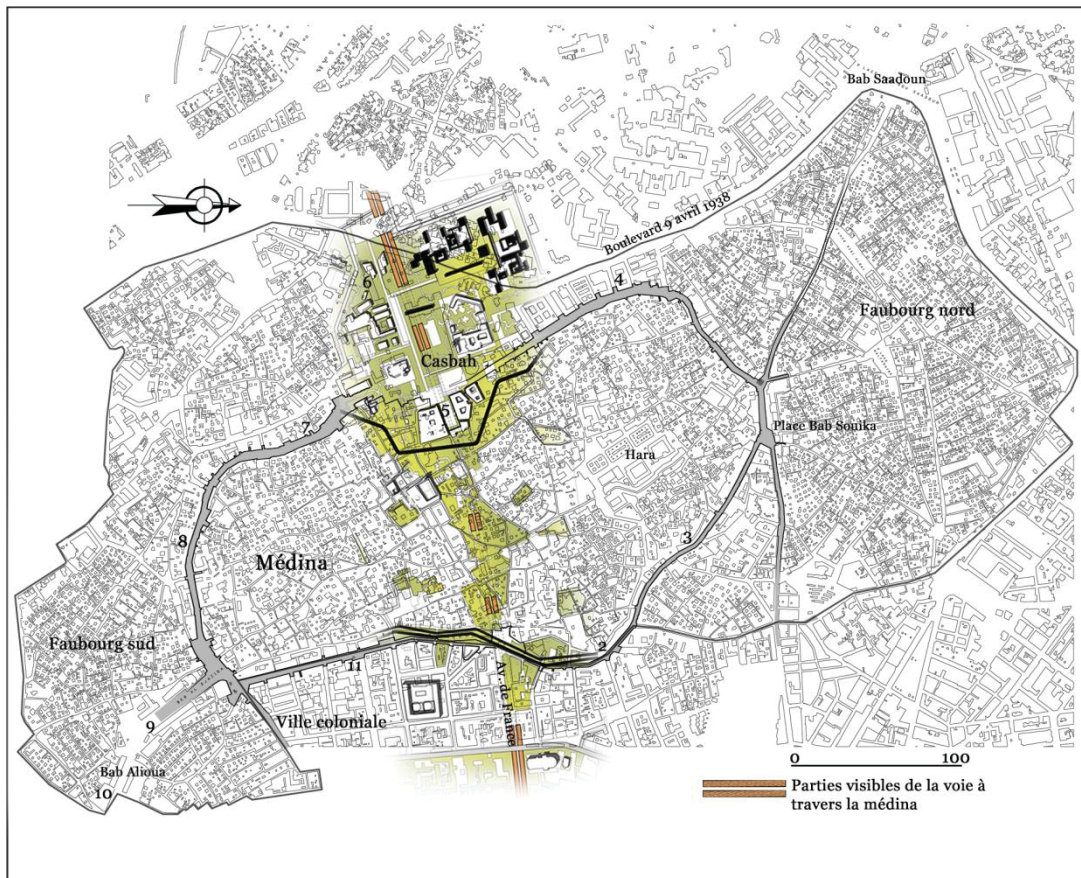


Fig. B.4.10 : Rapport à l'existant et emprise de l'intervention turque dans la médina :

1-Place de la victoire, 2-Rue Mongi Slim, 3- Boulevard *Bab Saadoun*, 4-Boulevard *Bab B'net*, 5-Casbah, 6-Porte Sidi Abdallah, 7-Boulevard *Bab M'nara*, 8-Boulevard *Bab Djedid*, 9-Rue *Sidi El Béchir*, 10-*Bab Aléoua*, 11-Boulevard *Al-Djazira*, 12-Mosquée *Zitouna*, 13-Dar El Bey.

Source : Dessin de l'auteur

Rapport à l'existant : Selon le rapport du Jury, l'intervention sur la médina dans ce cas de figure se limite à des points particuliers que les architectes ont essayé de choisir avec précaution de manière à éviter les démolitions massives et le sacrifice de constructions à valeur économique ou historique. Pour citer son appréciation, « le jury a particulièrement apprécié le système « d'irrigation » de toutes les parties de la médina, obtenu au moyen de la démolition des parties qui après analyse approfondie apparaîtraient comme présentant le moins d'intérêt urbanistique, architectural et économique ». Morphologiquement parlant, le dégagement qu'ils prévoient au-dessus du tunnel tend à

reprendre la ligne brisée de la rue de la médina (fig. B.4.8). L'opération a l'air d'une découpe méticuleuse dans les plis du tissu médinal.

Par contre, c'est à l'extrémité est de l'avenue Habib Bourguiba, dans les environs de la cathédrale de Tunis, et tout au long de l'actuelle rue Jamal Abdelnacer (3 sur fig. B.4.8), que les auteurs ont prévu une nette transformation du tissu colonial. Pour eux, si des transformations d'envergure doivent être introduites, elles le seront du côté de la ville coloniale où les immeubles construits sur un sol vaseux ont déjà commencé à afficher leurs pathologies. Avec le tassement, le vieillissement et la tombée en ruine de plusieurs immeubles remontant à la fin du XIXe siècle, les architectes turcs estiment que pareillement à la médina, la ville coloniale doit passer par les mêmes questions relatives à l'assainissement et au renouvellement du cadre bâti. Ainsi, ils délimitent une zone de transition qu'ils comptent transformer en y intégrant certains traits morphologiques de la médina, notamment la ligne brisée et la construction autour d'un patio (fig. B.4.8).

Du côté de la Casbah, où les casernes sont déjà démolies pour laisser la place à une vaste réserve foncière, les architectes prévoient un système de plateaux à ciel ouvert réservé aux activités publiques entre détente et participation à la vie politique (18 sur fig. B.4.8). Pour ne pas nuire à l'échelle des constructions locales, le bloc gouvernemental et la résidence présidentielle (22 sur fig. B.4.8) sont écartés vers l'extrémité ouest de la colline de la Casbah (fig. B.4.10). Cette dernière est nettement aérée et agrémentée par les espaces verts. Pour mettre en valeur les quelques édifices historiques qui forment son emblème, à savoir la mosquée hafside de la Casbah, le collège *Sadiki* et le Palais de Justice ; Ergun Ersoz et ses collaborateurs ont aménagé des plateaux de verdure autour de ces édifices. Enfin, le tracé organique de la médina est schématiquement repris dans les parcours liant les quelques plateaux entre eux. Considérant l'opinion du jury, « cette solution, pour séduisante qu'elle puisse paraître, semble avoir été poussée à l'excès, les dégagements gagneraient à être sensiblement réduits ».

Programme : En conservant pratiquement la totalité des souks de la médina, les auteurs de ce projet contribuent à la sauvegarde du produit artisanal et des cachets économique et social propres à la cité. À l'instar de la plupart des concurrents, les Turcs gardent la vocation principale de la Casbah comme chef-lieu en y installant la résidence présidentielle. Cependant, au lieu de la placer au cœur de la Casbah, ils ont préféré l'éloigner et la mettre au milieu d'un parc vert à aménager sur la colline dominée par le fort des Andalous (fig. B.4.10). L'emplacement suggéré ne semble pas nuire à sa fonction

puisqu'elle demeure raccordée à la cité gouvernementale et à la circulation périphérique. Le jury regrette par contre le caractère peu représentatif de l'architecture proposée pour la résidence du président (fig. B.4.13).

Toute composante à caractère moderne est projetée sur les bords des deux lacs. Pour ce qui est du lac de Tunis, là où la réserve foncière est prête à accueillir un programme résidentiel, commercial, d'affaire et de loisir flexible aux fantaisies architecturales, l'équipe prévoit un large bassin rectangulaire entouré par des aménagements divers (fig. B.4.14). L'inconvénient que soulève le jury est que ce bassin et les aménagements autour se limitaient à une portion du lac. Le reste est laissé à une réserve foncière où aucun programme n'a été prévu.

Enfin, le rapport final souligne que ce cas de figure a été retenu grâce au mémorial proposé. Le jury le considère d'une simplicité, une plasticité et une expressivité qui l'ont élevé au rang de « l'élément précieux » (fig. B.4.12).

Fig. B.4.11 : (à gauche) entrée au centre gouvernemental.

Fig. B.4.12 : (à droite en haut) : le mémorial

Fig. B.4.13 : (à droite en bas) : Perspective sur noyau gouvernemental et la résidence présidentielle.

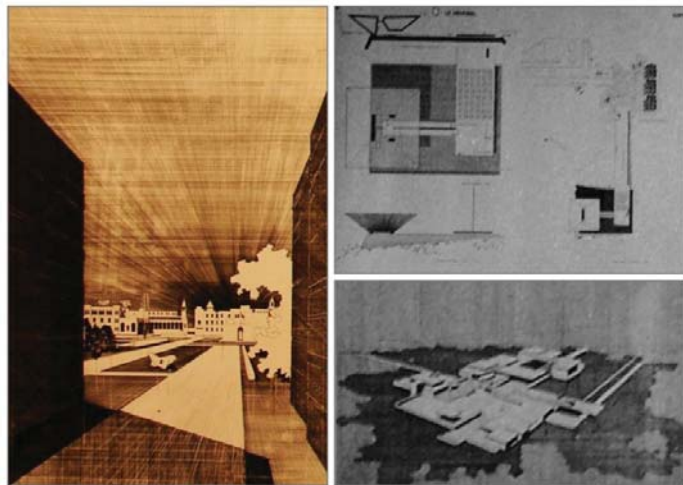
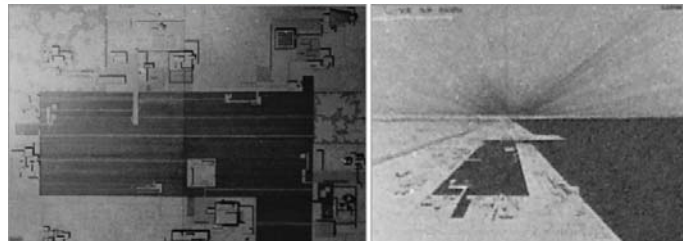


Fig. B.4.14 : Bassin aménagé sur les berges du lac de Tunis

Source : (Archives de l'UIA, Boite I/8).



Espaces verts et lieux publics : La nouvelle voie part d'un premier parc vert aménagé au bord du Lac de Tunis, traverse un autre parc prévu au cœur de la médina et arrive à une réserve agricole longeant les berges du Lac *Sédjoumi*. Ce parcours se veut une promenade traversant la ville d'est en ouest.

Pour garder l'aspect minéral de la médina, les architectes prévoient peu d'espaces verts dans les dégagements établis au-dessus du tunnel. Par contre, c'est dans la Casbah

qu'ils semblent remédier à la rareté des zones vertes en créant un véritable parc destiné à accueillir les citoyens et les administratifs. Cependant, les concepteurs manquent de prendre en charge l'un des problèmes majeurs, à savoir le stationnement.

Critique : À observer de près la solution proposée par l'équipe turque pour la voie à travers la médina, une comparaison inévitable avec le rapport de Zehrfuss de 1958 s'impose. En effet, si l'intervention bulgare a renvoyé aux plans de Michel Kosmin, la turque nous fait penser aux suggestions de Bernard Zehrfuss concernant le percement de la médina et l'aménagement de sa casbah. On rappelle que l'architecte condamne tout type de percement massif, suggère des entrées périphériques conduisant à des placettes aménagées et plaide à une opération d'assainissement généralisée sur l'ensemble de la médina. Les mêmes recommandations sont ici dictées par Ergun Ersoz et ses collaborateurs. Toutefois, hormis le traitement architectural proposé qui n'a pu absorber l'intérêt du jury, la solution du tunnel présente un désavantage majeur. Par référence à Gustavo Giovannoni dans *L'urbanisme face aux villes anciennes* (1931), « la création de voies souterraines pour désengorger les voies de surface est d'une utilité évidente, mais aussi la plus compliquée et la plus coûteuse. [...] Les conducteurs de voitures, et plus encore les piétons, éprouvent une certaine répugnance à emprunter des galeries souterraines, monotones, étouffantes, privées de l'attrait qu'offrent les magasins et le mobilier urbain, dès lors que la longueur dépasse 300 ou 400 mètres » (Giovannoni, 1998, p. 274). Même si au moment du concours, la voie souterraine demeure techniquement et financièrement inaccessible au gouvernement tunisien, il semble que la solution du tunnel ait gagné la confiance du jury parce que c'était le moment sensible pour mettre à table les vraies questions inhérentes au projet : aménager tout en sauvegardant le patrimoine et assurer la continuité entre les quartiers indigène et européen.

Enfin, plusieurs parties de l'intervention turque demeurent inachevées ou imprécises. Par exemple, elle ne donne pas une solution claire aux problèmes des gorbivilles et au relogement des habitants. Ceci sans oublier la remarque du jury concernant l'absence d'un programme, même approximatif, pour la réserve foncière laissée sur les bords du Lac de Tunis.

- **Cas du pont : L'équipe polonaise** (2^{ème} prix ex-aequo, sigle du projet 711.711, Wladislaw Bryzek, Barbara Perchal, Jerzy Plesner, Mieczyslaw Turski et collaborateurs)

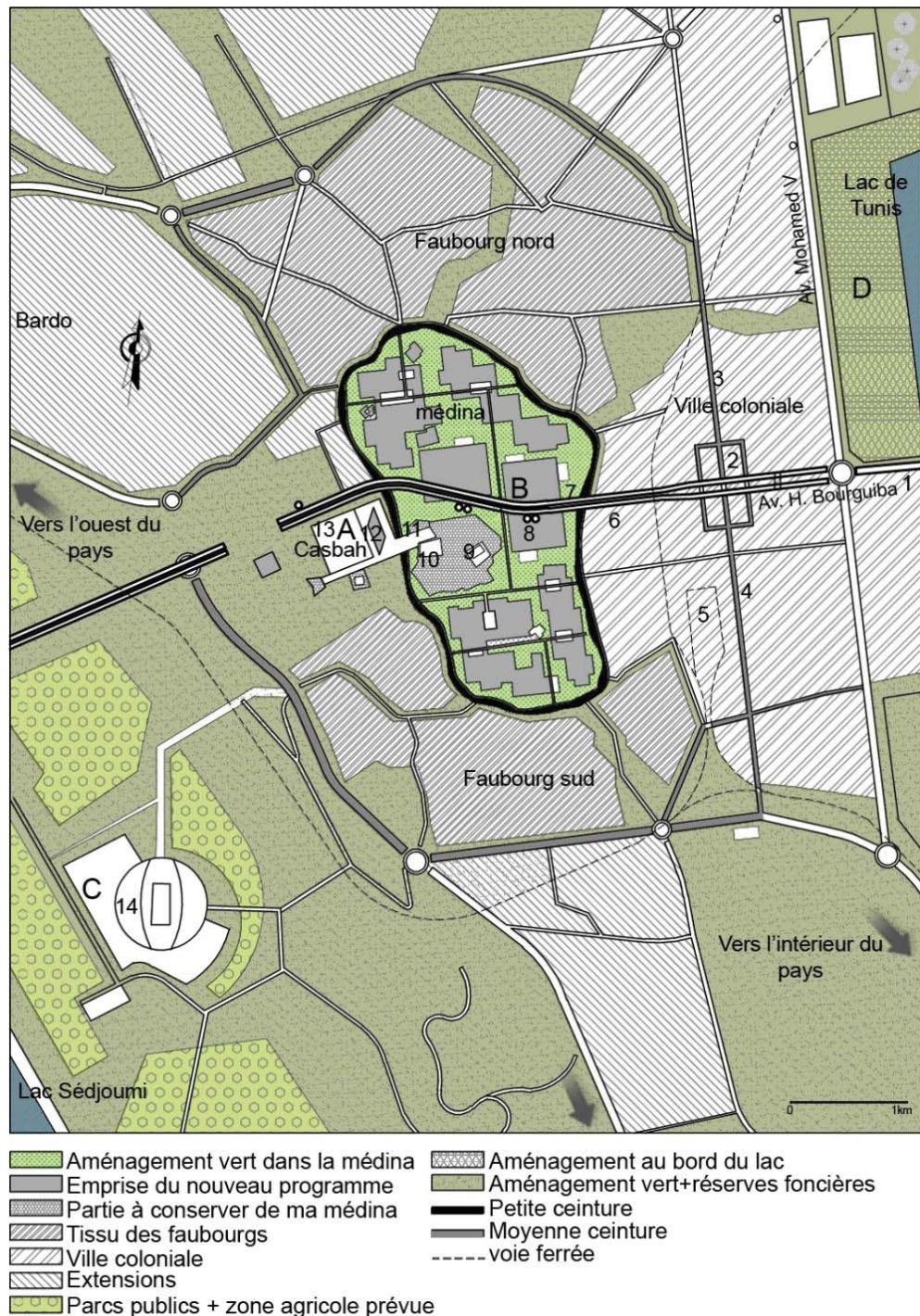


Fig. B.4.15 : Projet de l'équipe polonaise, 2^{ème} prix ex-aequo : Plan d'ensemble. (Annexe B.4.5).

A-Centre Gouvernemental, B-Voie à travers la médina, C-Sports et espaces verts, D-Expositions, loisir, affaires et résidences.

1-Avenue H. Bourguiba côté port de Tunis, 2-Nœud de distribution, 3-Av. de Paris, 4-Av. de Carthage, 5-Gare des voyageurs, 6-Av. de France, 7-Place de la victoire, 8-Emprise des nouvelles constructions, 9-Mosquée la Zitouna, 10-Dar El-Bey, 11-Ministère des Finances, 12-Batiments Gouvernementaux, 13-Forum, 14-Stade.

Source : (L'Architecture d'Aujourd'hui, n°95, avril-mai 1961, XVII. Dessin de l'auteur sur la base de la figure de l'annexe (Annexe B.4.5))

Des solutions de la percée directe et de la voie souterraine, on passe avec cette équipe à la possibilité de faire traverser la médina par une voie surhaussée : une véritable infrastructure lourde formée d'une double voie qui prend naissance à l'ancienne place Jules Ferry (intersection des avenues H. Bourguiba et Mohamed V), surplombe l'avenue de France, traverse la médina en évitant la *Zitouna* et débouche sur l'unité gouvernementale implantée en pleine Casbah (fig. B.4.15). Dans ce cas de figure, on ne parle plus d'une médina, mais plutôt d'une emprise de la médina. Celle-ci semble subir une véritable table rase où le noyau central est presque entièrement démoli.

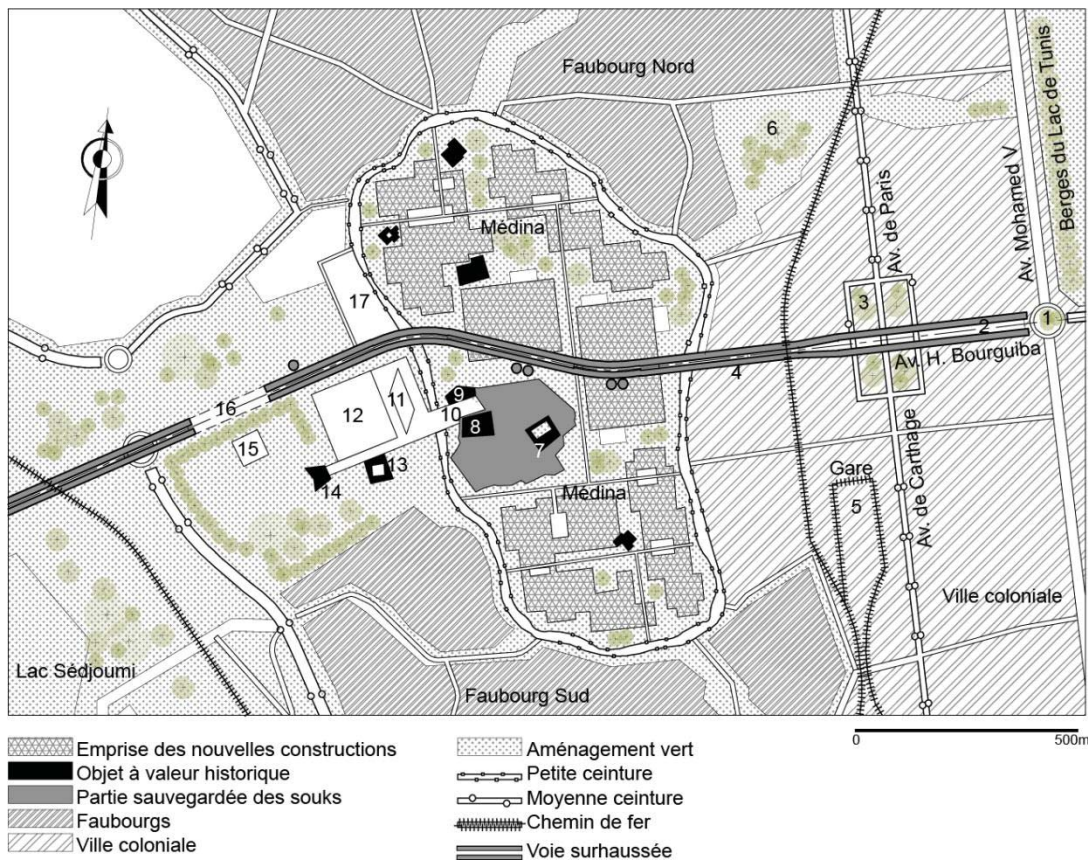


Fig. B.4.16 : Détail sur la médina et la voie surhaussée :

1-Rond-point Av. H. Bourguiba/Av. Mohamed V, 2-Voie piétonne, 3-Carrefour de distribution, 4-Av. de France, 5-Gare des voyageurs, 6-Cimetière israélite, 7-Mosquée la Zitouna, 8-Dar El-Bey, 9-Ministère des Finances, 10-Place du Gouvernement, 11-Batiments Gouvernementaux, 12-Forum, 13-Mosquée de la Casbah, 14-Porte Sidi Abdallah, 15-Palais présidentiel, 16-partie souterraine de la voie, 17-Unité administrative

Source : Dessin de l'auteur sur la base de la figure de l'annexe (Annexe B.4.5)

Circulation : Pareillement aux autres équipes, les Polonais optent pour le système des trois ceintures pour gérer la circulation mécanique dans la ville. La petite ceinture correspond au pourtour du noyau central que dessinaient auparavant les remparts. Elle communique avec la moyenne ceinture grâce à des ramifications aménagées dans les faubourgs. La moyenne ceinture délimite les deux faubourgs et la Casbah, puis traverse la ville coloniale au niveau des avenues de Paris et de Carthage. Elle est dotée de nœuds

d'où partent d'autres ramifications vers la grande ceinture. Au cœur de la ville coloniale, les auteurs du plan créent dans le carrefour formé par l'intersection de l'avenue Habib Bourguiba avec les avenues de Paris et de Carthage (3 sur fig. B.4.16) un nœud de distribution destiné à lier la passerelle aux côtés nord et sud de la ville. Le rond-point formé par l'intersection des avenues H. Bourguiba et Mohamed V devient le lieu d'où partent trois couloirs : deux latéraux réservés à la circulation mécanique et un central destiné à la circulation piétonne (2 sur fig. B.4.16). La solution est appréciée par le jury puisqu'elle permet de séparer les différents circuits. Le pont est donc formé par deux voies : la première conduit tout droit au centre gouvernemental et au palais présidentiel alors que la seconde assure la communication avec les nouvelles entités prévues dans la médina (fig. B.4.16, 17). Pour des raisons sécuritaires liées à la présence du palais présidentiel dans la Casbah, le pont emprunte à ce niveau une voie souterraine puis reprend son parcours à ciel ouvert pour mener jusqu'au lac *Sédjoui*. Aucun changement n'est enregistré en ce qui concerne les chemins de fer.

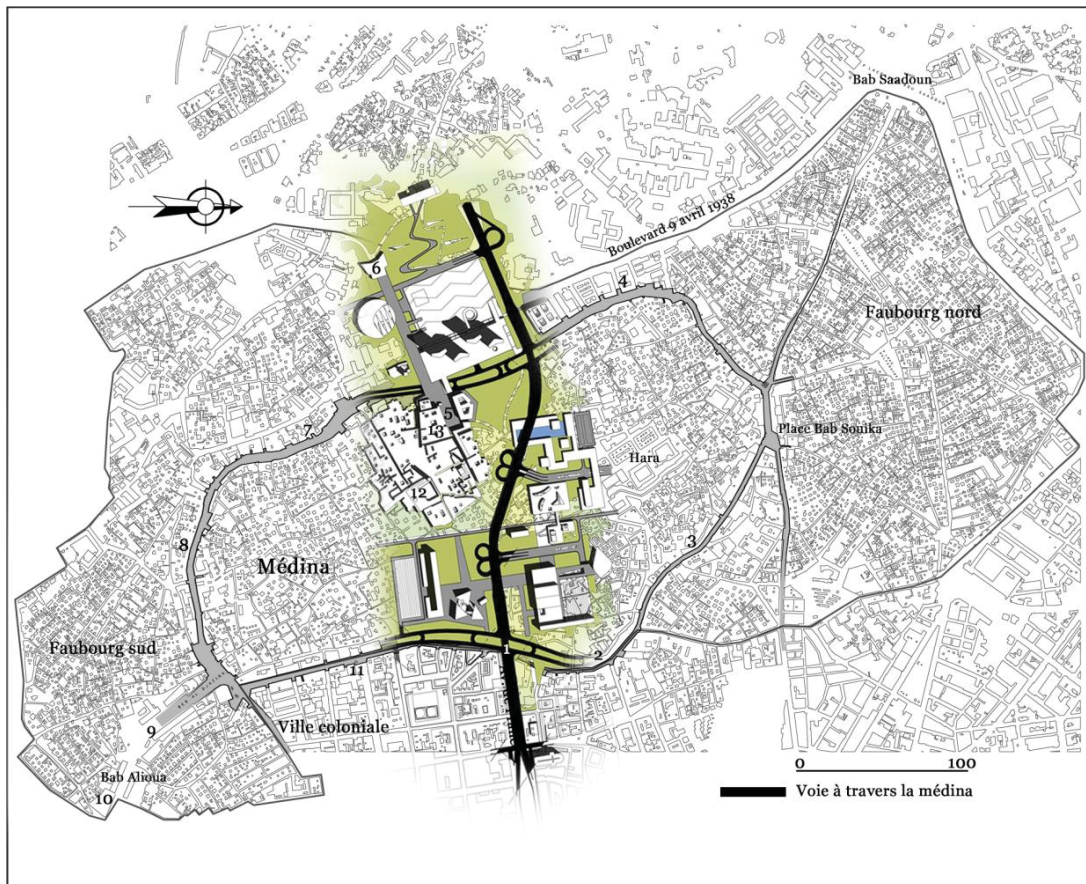
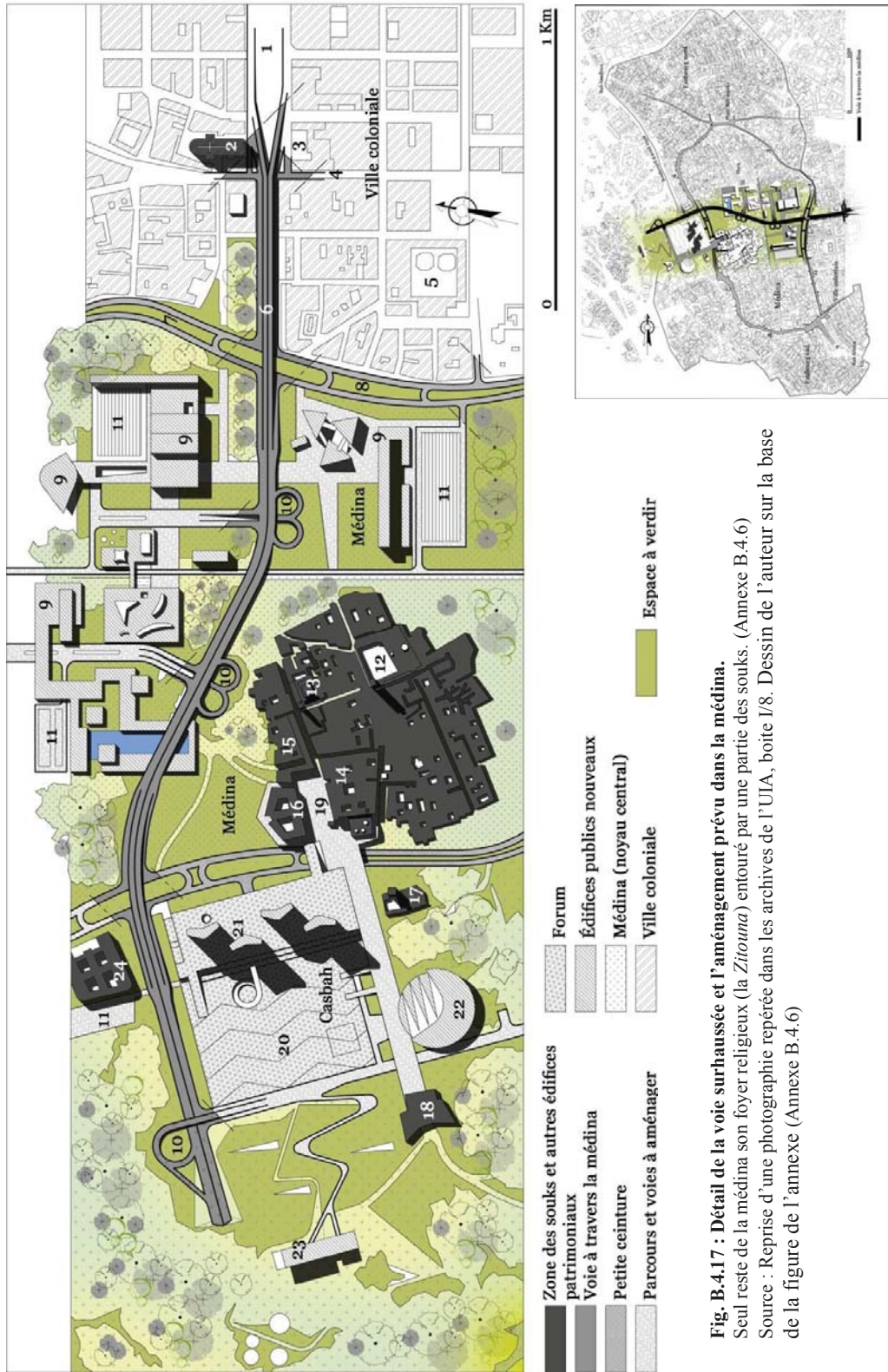


Fig. B.4.18 : Rapport à l'existant et emprise de l'intervention polonaise dans la médina :
 1-Place de la victoire, 2-Rue Mongi Slim, 3- Boulevard *Bab Saadoun*, 4-Boulevard *Bab B'net*, 5-Casbah, 6-Porte Sidi Abdallah, 7-Boulevard *Bab M'nara*, 8-Boulevard *Bab Djedid*, 9-Rue *Sidi El Béchir*, 10-Bab *Aléoua*, 11-Boulevard *Al-Djazira*, 12-Mosquée *Zitouna*, 13-Dar El Bey.
 Source : Dessin de l'auteur



Rapport à l'existant : Le jury a vu dans cette solution un moyen d'éviter la destruction massive de la médina, pourtant sa réalisation et les projets qui l'accompagnent ont nécessité l'effacement quasi total du noyau historique. Seule en reste une petite entité limitée à la mosquée de la *Zitouna* et une portion des souks. Pour l'épargner, la trajectoire du pont est déviée vers le nord, et il ne relie plus les deux places repères de la médina, c'est-à-dire, la Place de la Victoire et la Place du Gouvernement. Les concepteurs du plan ne proposent aucune solution pour intégrer ce fragment dans le nouvel ensemble. Le reste de la médina est sacrifié au profit d'un nouveau programme culturel, commercial, administratif et résidentiel (fig. B.4.17).

À voir les croquis d'ambiance (fig.B.4.19), les nouvelles verticales viennent rivaliser de force avec l'élancement des minarets pour annoncer l'inévitable trépas de l'ancien repère. La tour fonction concurrence et défie la tour symbole. Cette dimension symbolique semble avoir été réattribuée à la résidence présidentielle qui, légèrement écartée vers l'ouest et implantée au sommet de la colline de la Casbah (23 sur fig. B.4.17), domine l'ensemble de la ville et s'offre comme l'aboutissement du parcours.

Fig. B.4.19 : Vue sur le centre gouvernemental depuis l'ancienne rue de la Casbah.

Les nouvelles tours viennent concurrencer les minarets de la médina : la tour fonction vient rivaliser avec la tour symbole. Au fond, se voit le pont traversant le centre gouvernemental.

Source : (Archives de l'UIA, Boîte I/8).



Programme : Cette équipe préfère démolir et construire de nouveau le programme souhaité par le nouveau gouvernement. L'État aspire à une capitale culturelle rayonnant à l'échelle internationale, d'où le musée d'art contemporain et le centre culturel et de recherches scientifiques prévus à l'entrée de la médina, au nord de la voie. Du côté sud, un grand magasin à installer à proximité du fragment des souks entre en compétition avec leur produit artisanal.

Dans ce qui reste de l'espace dégagé, les Polonais comptent ériger des unités résidentielles pour recaser les habitants. N'ayant pas poussé les détails de ces unités et compte tenu de l'espace cédé au parc vert, les membres du jury estiment insuffisante la quantité de logements prévus. Ils s'interrogent aussi sur le programme à insérer dans les

faubourgs. Ces derniers sont traversés par des promenades vertes, mais rien n'est dit concernant le programme architectural qui se substituera à leurs maisons.

Espaces verts et lieux publics : Le rapport final du jury précise que cette équipe a été sélectionnée pour son aménagement des deux lacs. Le Lac *Sédjourni* est presque entièrement comblé pour donner lieu à une réserve foncière à vocation agricole, un vaste parc public et une cité sportive à l'échelle olympique. De son côté, le Lac *El-Bhaira* est aménagé pareillement aux projets précédents, c'est-à-dire, en tant que site administratif, hôtelier et de loisir.

Critique : Selon le jury, « la réalisation de ce projet entraînerait la disparition de parties importantes de l'actuelle médina où l'introduction de grands immeubles modernes ne permettrait sans doute pas la conservation de l'échelle souhaitable, ni une diminution de la densité ». L'équipe semble réduire la valeur historique, religieuse et économique de la médina à l'environnement immédiat de Dar El-Bey et la *Zitouna*. Le fragment qu'elle laisse inchangé, mais peu intégré dans le nouvel ensemble, accentue le dépaysement et le caractère hybride des lieux. D'ailleurs on doit imaginer le paysage offert aux regards depuis le pont et toutes les comparaisons possibles entre l'ancien et le nouveau.

Les solutions proposées par cette équipe quant aux problèmes de logement et de réintégration des habitants des quartiers spontanés restent peu précises. En optant pour la table rase, Wladislaw Bryzek et ses collaborateurs ambitionnent d'effacer une fois pour toutes leurs problèmes. Par ailleurs, avec cette table rase, la voie qu'ils proposent à travers la médina ne peut être considérée comme une percée. C'est simplement un réaménagement basé sur la solution de facilité : tout démolir et construire de nouveau.

- **Cas du canal ou de l'urbanisme de dalle : L'équipe tchécoslovaque** (4^{ème} prix, sigle du projet 998.811, Milan Hladki, Wladimir Fasang, Jiri Hruza, Ferdinand Milucky)

Contrairement à la proposition précédente, celle tchécoslovaque se contente de rabaisser le niveau de la voie par rapport à la chaussée. Elle crée une sorte de canal en forme d'Y (fig. B.4.20, 21) qui part de l'avenue de France, passe au-dessous d'une dalle, se ramifie à mi-chemin pour donner lieu à deux branches dont l'une passe à proximité du Palais de Justice et débouche sur un rond-point du boulevard 9 avril 1938, alors que la

seconde branche traverse la place du gouvernement et continue jusqu'à la porte Sidi Abdallah. La voie est dégagée de part et d'autre d'une bande de presque 200 m de large. L'espace démoli est destiné à recevoir de nouveaux édifices publics et résidentiels.

Circulation : Ne disposant pas d'une pièce graphique du schéma routier donné à l'ensemble, on se contente d'une lecture de la circulation à l'échelle de la voie. On note, cependant, que dans son rapport final le jury reproche à cette équipe de n'avoir accordé que peu d'importance au plan global de circulation qui, paraît-il, s'est limité à un tracé « sommaire » « dont certaines dispositions présentent des faiblesses évidentes ».

La solution que proposent les Tchécoslovaques pour distribuer les flux au sein de la médina entre dans le cadre de l'urbanisme de dalle. Il s'agit de dissocier entre les différents circuits selon leurs fonctions moyennant une stratification de la rue sur plusieurs niveaux. Cet urbanisme se distingue par sa dynamique et sa capacité à assurer la sécurité de ses usagers dont principalement les piétons. Ces derniers sont généralement les utilisateurs de la dalle. Les moyens de transport rapides comme le métro passent dans le sous-sol alors que l'automobile occupe le niveau zéro (la chaussée). L'équipe conceptrice distingue trois circuits (fig. B.4.22) :

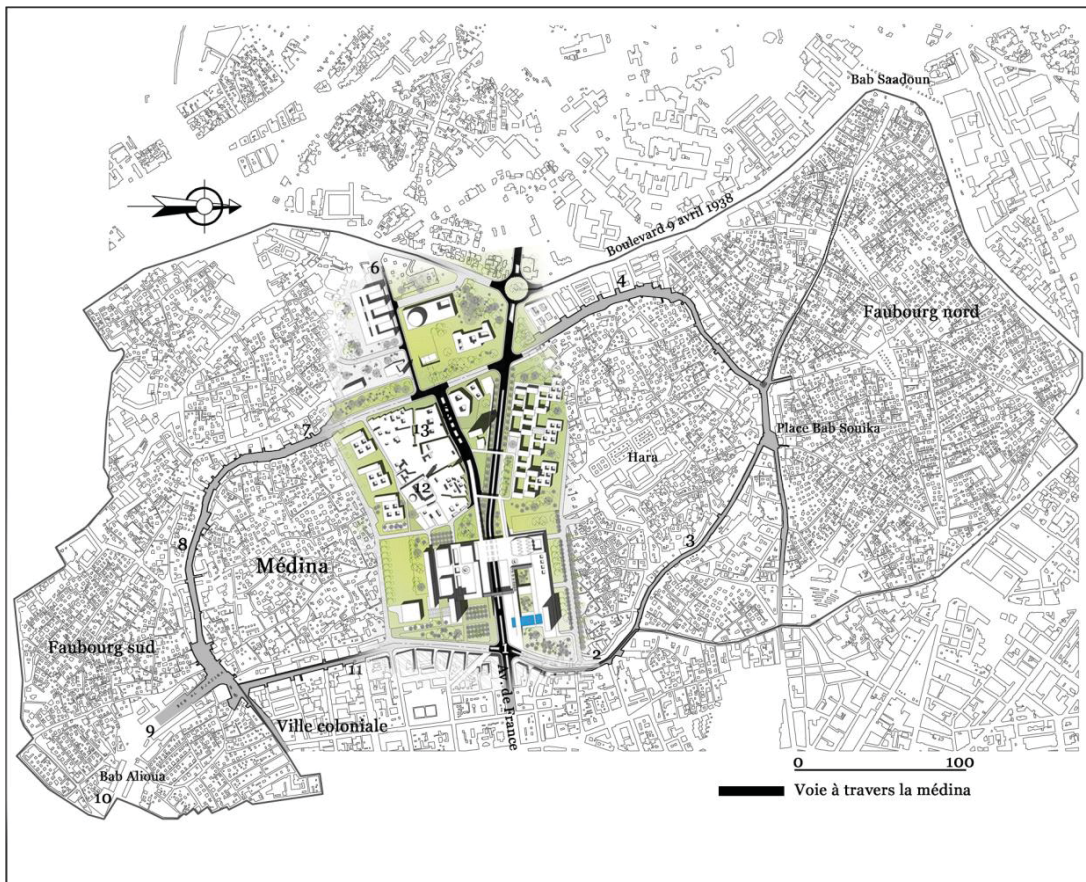


Fig. B.4.20 : Rapport à l'existant et emprise de l'intervention tchécoslovaque dans la médina :

1-Place de la victoire, 2-Rue Mongi Slim, 3- Boulevard Bab Saadoun, 4-Boulevard Bab B'net, 5-Casbah, 6-Porte Sidi Abdallah, 7-Boulevard Bab M'nara, 8-Boulevard Bab Djedid, 9-Rue Sidi El Béchir, 10-Bab Aléoua, 11-Boulevard Al-Djazira, 12-Mosquée Zitouna, 13-Dar El Bey. Source : Dessin de l'auteur

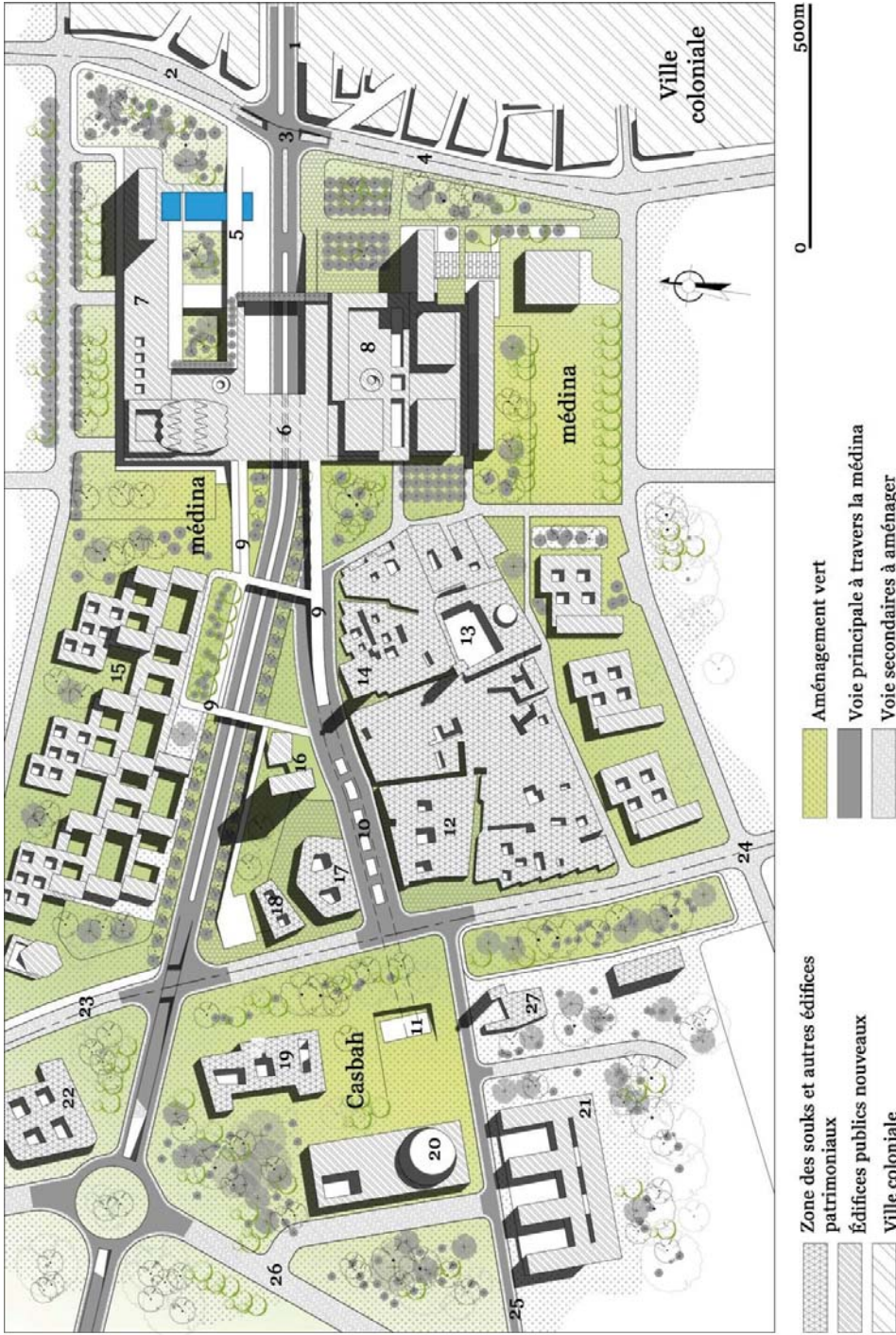


Fig. B.4.21 : Détail de la voie /canal et l'aménagement prévu dans la médina. (Annexe B.4.6)

La figure illustre bien l'aspect fragmentaire de l'intervention. Il ne s'agit plus d'un tissu urbain, mais plutôt de fragments urbains de registres architecturaux différents.

Source : Reprise d'une photographie repérée dans les archives de l'UIA, boîte 1/8 (Dessin de l'auteur sur la base de la figure de l'annexe (Annexe B.4.6))



- 1-Avenue de France,
- 2-Rue Mongi Slim,
- 3-Place de la victoire,
- 4-Boulevard *Al-Djazira*,
- 5-Rampe d'accès à la dalle,
- 6-Dalle,
- 7-Centre culturel,
- 8-Centre d'affaires,
- 9-Rampes et passerelles,
- 10-Voie piétonne souterraine,
- 11-Sortie,
- 12-Dar El-Bey,
- 13-Mosquée la *Zitouna*,
- 14-Mosquée Hammouda Bacha,
- 15-Complexe résidentiel,
- 16-Tour administrative,
- 17-Ministère des Finances,
- 18-Ministère des affaires religieuses,
- 19-College *Sadiki*,
- 20-Unité gouvernementale,
- 21-Batiment administratif annexe
- 22-Palais de Justice,
- 23-Boulevard Bab B'net,
- 24-Boulevard Bab M'nara,
- 25-Vers Bab Sidiabdallah,
- 26-Boulevard 9 avril 1938.

- 1- Le circuit piétonnier : son élément central est la dalle. Elle sert de jonction entre un centre culturel prévu au nord de la voie et un autre au sud destiné à recevoir un grand magasin et un complexe commercial et administratif. La dalle est accessible depuis le niveau du trottoir grâce à des rampes à prendre dès l'entrée du quartier (5 sur fig. B.4.21). De cette dalle, se fait la distribution des flux piétonniers vers les différentes entités du projet. Pour les atteindre, les usagers adoptent deux rampes et un passage souterrain dont la sortie donne sur le forum (lieu de réunions citoyennes). Depuis la dalle, s'offre aux flâneurs un panorama sur la médina (ou ce qui en reste) et sur la ville coloniale. Elle assure leur sécurité en évitant le chevauchement des circuits. Néanmoins, faire passer les piétons dans un tunnel long de plus de cent mètres (10 sur fig. B.4.21), demeure une alternative mal appréciée.
- 2- La voie rapide : il s'agit d'une circulation mécanique directe dont le seul objectif est de faire la liaison rapide entre l'est et l'ouest de la médina. Elle emprunte de temps à autre des passages souterrains aménagés pour séparer les véhicules rapides des moins rapides.
- 3- La circulation interne : destinée à faire entrer l'automobile à l'intérieur du quartier. Elle est moins rapide que la précédente et peut jouer son rôle de liaison entre l'est et l'ouest. Pour que la voiture puisse atteindre les profondeurs du quartier, une large voie passant par la place du gouvernement vient accroître l'espace à démolir au profit de la circulation mécanique.

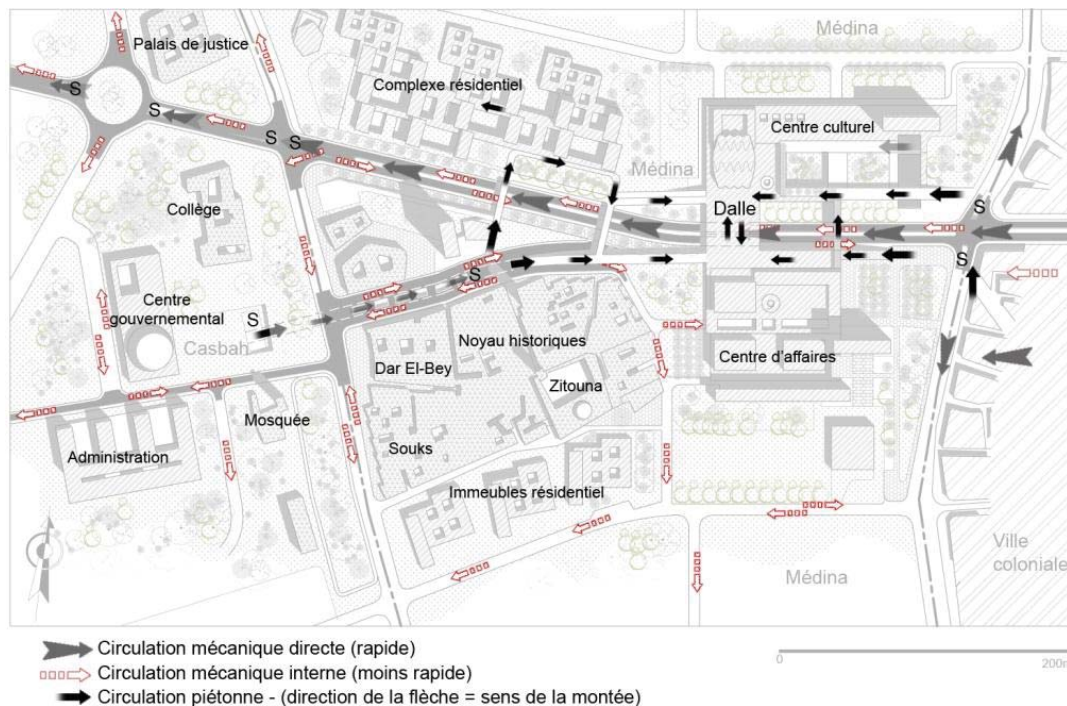


Fig. B.4.22 : Les trois circuits
 S = sortie d'un tunnel. Source : (Dessin de l'auteur)

Rapport à l'existant : Dans ce que propose cette équipe comme solution architecturale aux unités résidentielles (immeubles et complexes), se voit la volonté de retrouver les caractéristiques de l'architecture locale. En conservant la faible hauteur, le groupement autour d'un vide (patio), et une échelle relativement réduite des volumes, l'architecture proposée espère « restituer une certaine unité de la médina » souligne le rapport du jury. Ce dernier précise dans le même contexte que « toutefois, les espaces dégagés et les constructions à caractère contemporain sont tellement importants qu'ils n'en constituent pas moins une rupture d'échelle et d'unité ».

Pareillement à l'équipe polonaise, celle tchécoslovaque conserve l'environnement de la mosquée de la *Zitouna*. Hormis les démolitions prévues pour aménager la double voie et les nouvelles constructions, les concepteurs du projet comptent faire quartier au reste de la médina et ses faubourgs. Les jurés s'interrogent ainsi sur le devenir de cette partie à laquelle, paraît-il, aucune solution n'a été donnée malgré sa situation hygiénique déplorable.

Programme : Le projet a été choisi grâce à sa solution originale pour la voie à travers la médina. Milan Hladki et ses collaborateurs lui ont donné plus d'intérêt par rapport aux autres questions du concours. Ils suggèrent pratiquement le même programme culturel, commercial et résidentiel proposé par l'équipe polonaise. Néanmoins, Ils se distinguent par l'implantation de la résidence présidentielle sur la colline du Belvédère au lieu de la Casbah. Le seul parc public de la ville de Tunis risque de cette manière d'être confisqué au profit des autorités.

Espaces verts et lieux publics : Pour remédier à la privatisation du parc du Belvédère, les Tchécoslovaques proposent de transformer les berges des deux lacs (*Sédjoui* et *El-Bhaira*) en de vastes espaces verts où se pratiquent différents types de sports et se déroulent les compétitions internationales.

Critique : On doit s'arrêter sur un point commun à plusieurs équipes, celui de considérer la *Zitouna*, Dar El-Bey et leur entourage immédiat (souks) comme l'essentielle portion à préserver de la médina. En effet, il semble que les concurrents soient sensibles, d'abord à la dimension religieuse résumée dans le rôle joué par la grande mosquée, ensuite au poids du prince (le Bey) dont on peut toujours tâter le spectre dans le stuc de Dar El-Bey et enfin à la portée économique d'un artisanat pris à l'article de la mort.

Pareillement aux Polonais, les Tchécoslovaques n'offrent aucune solution précise pour intégrer le noyau épargné dans le nouvel ensemble. Ils accentuent l'effet démolisseur de l'intervention en concevant une double voie. Enfin, l'urbanisme de dalle reste une solution des plus coûteuses et difficiles à réaliser, notamment pour ce qui est des tunnels à creuser, des dalles et des passerelles à surélever.

- **Cas de la plate-forme : L'équipe belge** (5^{ème} prix, sigle du projet 431.661 - Lucien-Jacques Baucher, Jean Pierre Blondel, Odette Filippone).

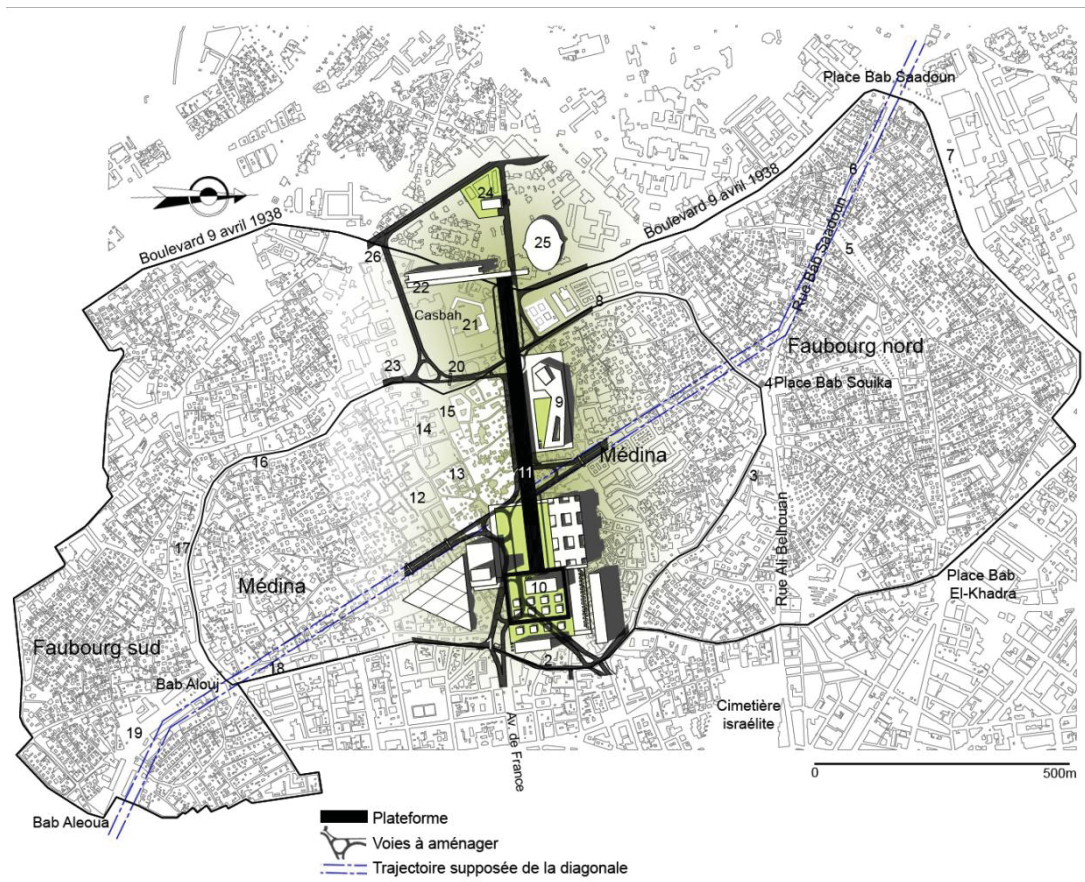


Fig. B.4.23 : Rapport à l'existant et emprise de l'intervention belge dans la médina

1-Place de la victoire, 2-Rue Mongi Slim, 3-Rue Bab Souika, 4-Place Bab Souika, 5-Place Halfaouine, 6-Rue Bab Saadoun, 7-Boulevard Hédi Saïdi, 8-Boulevard Bab B'net, 9-Nouvel édifice, 10-Nouveau centre culturel et commercial, 11-Plateforme, 12-Mosquée la Zitouna, 13-Mosquée Hammouda Bacha, 14-Dar El-Bey, 15-Place du gouvernement, 16-Boulevard Bab M'nara, 17-Boulevard Bab Djedid, 18-Rue Al-Djazira, 19-Rue Sidi El-Béchir, 20-La Casbah, 21-Collège Sadiki, 22-Nouvel édifice gouvernemental, 23-Mosquée de la Casbah, 24-Palais présidentiel, 25-Unité de conférences, 26-Bab Sidi Abdallah.

Source : (Dessin de l'auteur)

L'équipe belge propose une solution intermédiaire entre les deux derniers cas (pont et canal). Il s'agit d'une plateforme suffisamment surélevée pour faire passer dessous la circulation mécanique (fig. B.4.24). La passerelle est par contre entièrement réservée aux piétons. Elle part d'un noyau d'affaires composé autour d'un vaste jardin

pour aller droit au nouvel édifice gouvernemental. Le projet a été retenu grâce à cette variante « originale » de la voie à travers le quartier historique.

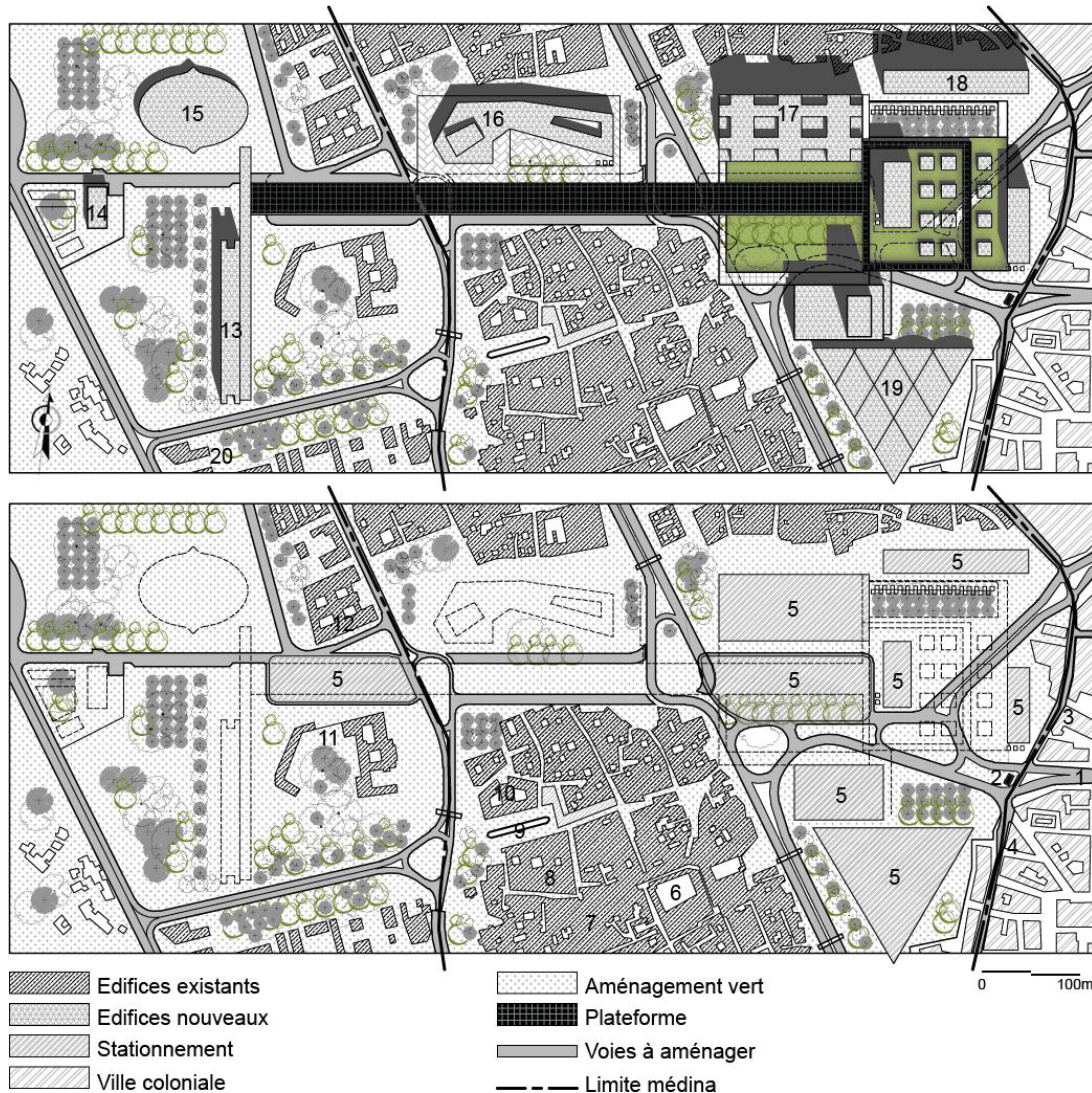


Fig. B.4.24 : La voie conçue par l'équipe belge – Plan masse
En haut : plateforme et programme architectural.

En bas : niveau de chaussée : circulation mécanique et parkings (Annexe B.4.7)

1-Avenue de France, 2-Porte de France, 3-Rue Mongi Slim, 4-Rue Al-Djazira, 5-Aires de stationnement, 6-Mosquée La Zitouna, 7-Souks, 8-Dar El-Bey, 9-Place du gouvernement, 10-Ministère des travaux publics, 11-Collège Sadiki, 12-Palais de Justice, 13-Edifice gouvernemental, 14-Palais présidentiel, 15-Salle des conférences, 16-Centre culturel, 17-Immeuble résidentiel, 18-Immeuble de bureaux, 19-Centre commercial, 20-Porte Sidi Abdallah.

Source : Reprise d'une photographie repérée dans les archives de l'UIA, boîte 1/8. Dessin de l'auteur sur la base de la figure de l'annexe (Annexe B.4.7)



Circulation : Les Belges optent pour une nette séparation entre les circuits piétonnier et véhiculaire. La plateforme étant réservée aux piétons, ils se donnent toute la

souplesse pour aménager dessous la circulation mécanique (fig. B.4.24) et les aires de stationnement. Les premiers niveaux des futurs édifices sont entièrement réservés aux parkings (5 sur fig. B.4.24). La circulation mécanique tend à composer avec les frontières est et ouest de la médina en se raccordant aux voies aménagées dans l'ancienne emprise des remparts. Elle traverse longitudinalement la médina par une diagonale passant par *la hara* au nord et les souks au sud (fig. B.4.23). Avec la plateforme et la diagonale, les auteurs du plan dessinent une croix brisée qui assure la distribution des flux vers les quatre points cardinaux de la médina. En réalité, cette diagonale est jadis tracée par les artères principales de l'ancienne ville. Les concurrents profitent de cette préexistence de la voie et élargissent les rues pour permettre aux véhicules d'accéder au cœur du noyau historique.

Rapport à l'existant : L'aménagement du réseau viaire que le jury considère comme fonctionnel mais nettement encombré par les quelques nœuds qui le composent, n'a pu se faire sans le sacrifice d'un grand nombre d'édifices. À noter qu'en dehors de l'emprise du projet, l'équipe belge a quand même épargné une grande partie de la médina, en particulier son foyer religieux et les bâtiments autour.

En se décalant nettement de l'axe de l'avenue de France, la plateforme ne peut être lue comme une continuité de l'avenue Habib Bourguiba. Au contraire, elle lui fait obstacle en implantant de hauts immeubles à l'entrée de la médina. Malgré leur essai d'imiter la morphologie indigène en donnant une forme irrégulière au centre culturel et en concevant certaines unités autour d'un patio (16 et 17 sur B.4.24), l'architecture que propose l'équipe belge rompt nettement avec le registre local. « Il en résulte une rupture d'échelle totale que rien ne semble justifier », mentionne le jury.

Contrairement aux autres équipes qui ont majoritairement eu la réflexion de conserver la fonction de seuil pour la porte Sidi Abdallah (20 sur fig. B.4.24), les Belges ont préféré s'écarter de la porte et limiter sa présence à un simple monument.

Programme : Le jury estime que « malgré les démolitions radicales envisagées, le projet ne résout pas de façon satisfaisante les problèmes propres de la médina ». Le programme envisagé tend à moderniser la médina en la dotant d'un centre culturel, de magasins et d'immeubles de bureaux. Par contre, il n'envisage rien au sujet du décongestionnement du centre historique et le recasement des habitants.

Laisser intacte une considérable partie de la médina est certes apprécié, mais il faut anticiper son avenir qui sera certainement influencé par les nouvelles installations. À ce sujet, les concepteurs belges étaient vagues.

Pareillement aux autres équipes, les Belges accentuent la vocation administrative de la Casbah en y mettant le centre gouvernemental et la résidence présidentielle. Le traitement de façade de cette dernière rappelle le *Palácio da Alvorada* (palais de l'Aurore) (1957-59) de l'architecte brésilien Oscar Niemeyer (fig. B.4.25). Ce renvoi peut être justifié par le succès international qu'a eu ce projet à l'époque, notamment sa dimension symbolique du pouvoir.

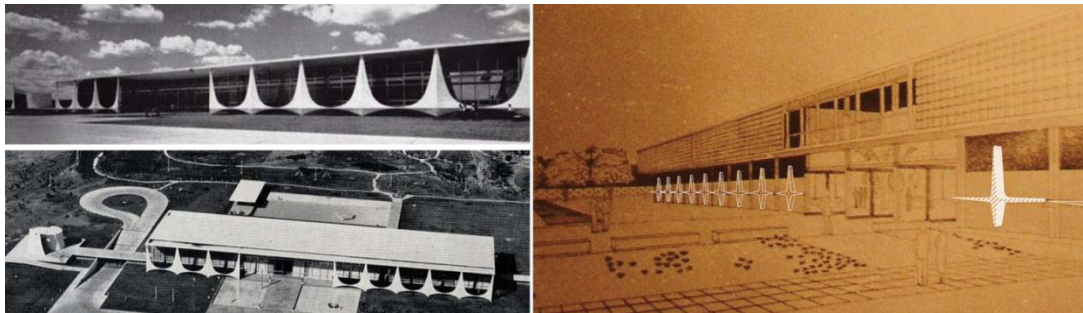


Fig. B.4.25 : Présidence bourguibienne VS Palais de l'Aurore

À droite : Perspective sur l'entrée de la présidence telle imaginée par les architectes belges – Source : (Archives de l'UIA, Boite I/8).

À gauche : Palais de L'Aurore conçu dans le cadre du projet urbain de Brasilia par Oscar Niemeyer (architecte) & Lucio Costa (urbaniste) à la demande du président brésilien Juscelino Kubitschek Source : (l'Architecture d'Aujourd'hui, n°101, avril-mai 1962).

Espaces verts et lieux publics : L'équipe belge est loin de se distinguer des précédentes quant aux solutions données aux lacs. Esplanades, espaces verts, parcours de santé, pépinières, élevage, mini-forêts, etc., sont conçus pour le bien des façades maritimes de la ville. Ils permettent en même temps de trouver une solution au problème des quartiers spontanés et la réintégration des paysans de l'exode.

Critique : Loin d'être considérée comme une percée à proprement parler, la voie conçue par les Belges se soucie peu du contexte local et peut être insérée dans tout autre environnement moderne. Elle donne certaines solutions bénéfiques aux problèmes de circulation en essayant d'épouser les anciennes artères. Hélas, cette rationalité semble faire défaut à maintes reprises : dans l'implantation de l'édifice gouvernemental sur la Casbah, dans le choix d'une plateforme rectiligne rasant tout sur son passage, dans le coût exorbitant de cette infrastructure, dans la perte totale de l'échelle et du cachet locaux et dans l'absence d'une réponse claire au problème de décongestionnement des faubourgs.

- **Cas de la ceinture : L'équipe italienne** (Mention, sigle du projet 871.356 - Barucci Piero, Lugli Piero Maria, Nicolosi Giuseppe, Quaroni Ludovico, Vagnetti Luigi et collaborateurs)

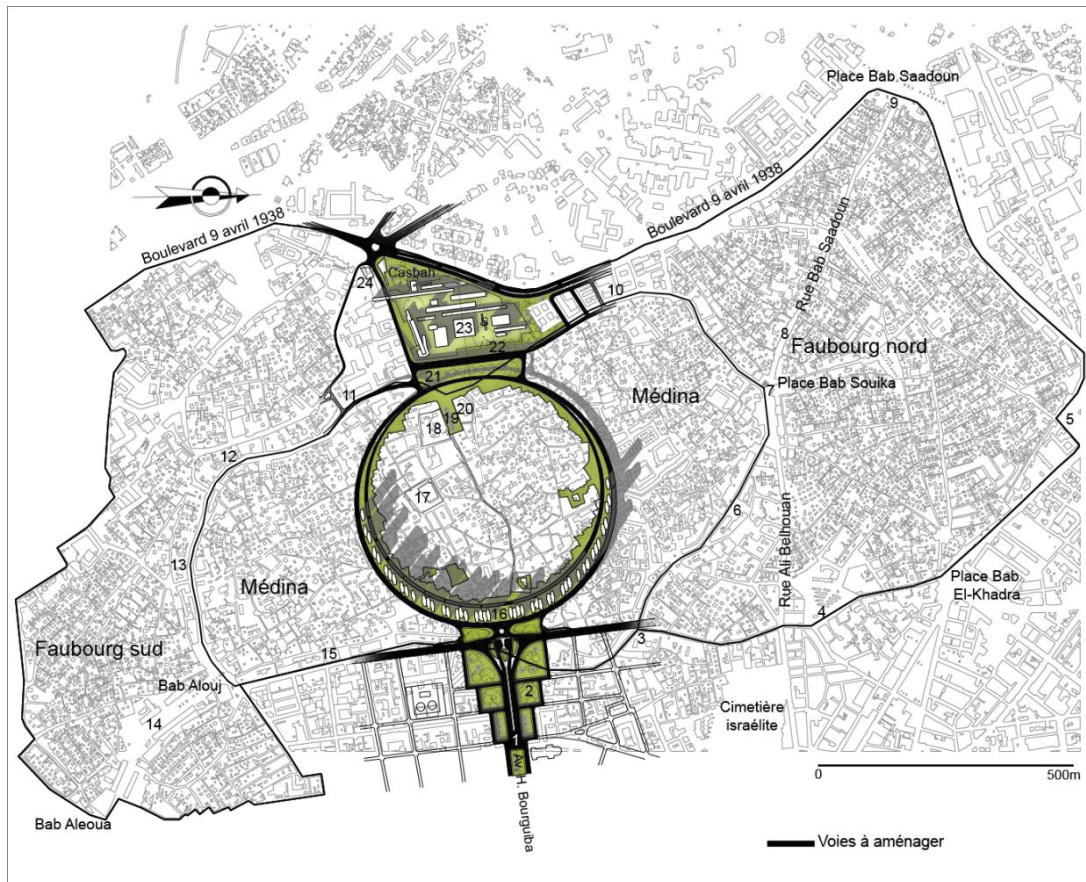


Fig. B.4.26 : Emprise de l'intervention italienne sur la médina.

1-Avenue de France, 2-Bassins de verdure en gradins, 3-Rue Bab El-Khadra, 4-Place Bab El-Khadra, 5-Bab El-Assel (porte du miel), 6-Rue Bab Souika, 7-Place Bab Souika, 8-Rue Bab Saadoun, 9-Porte et place Bab Saadoun, 10-Boulevard Bab B'net, 11-12-Boulevard Bab Mnara, 13- Boulevard Bab Djedid, 14-Rue Sidi El-Bécher, 15-Rue Al-Djazira, 16-Croissant des tours (nouvelles constructions), 17-Mosquée La Zitouna, 18-Dar El-Bey, 19-Place du Gouvernement, 20-Ministère des Finances, 21-Vide sur jardin, 22-Plateforme – terrasse, 23-Centre gouvernemental, 24-Porte Sidi Abdallah. Source : Dessin de l'auteur -2013

Ce projet a été cité rapidement¹ dans le rapport final du jury pour la mention qu'il a eu grâce à ses propositions pour le monument des martyres et la résidence présidentielle. Le jury considère l'ensemble de la réponse comme « très particulière ». Il mentionne que les concepteurs italiens ont regroupé dans un même projet plusieurs contradictions partagées par un grand nombre de concurrents, d'où l'intérêt de l'étude de ce cas de figure.

L'équipe italienne part du constat qu'« il manque à Tunis une vaste place, un ensemble important d'édifices qui seraient en même temps utiles à sa vie sociale et à son

¹ Les pièces d'archives de ce cas de figure ont été repérées dans la bibliothèque de l'école d'architecture de l'Université de Florence où figurent les fonds d'archives de l'architecte italien Luigi Vagnetti. (Université de Florence, *Biblioteca di scienze tecnologiche/Architettura*, Archives Luigi Vagnetti, 3.132).

esthétique »¹. Elle se montre sensible à la fois au caractère historique de la ville indigène et à sa « misère », mentionne le rapport descriptif. Les Italiens sont d'avis d'éviter tout percement massif direct dans la médina et de profiter des lots de la ville coloniale pour recaser les habitants et embellir la ville. Par conséquent, leur intervention compte commencer par élargir les bords de l'avenue de France et en faire une vaste esplanade publique charnière entre les tissus colonial et indigène. Pour atteindre la Casbah, ils suggèrent une double ceinture circulaire de 650 m de diamètre, soit la largeur de la médina (noyau central), destinée à accueillir la circulation mécanique, les voies piétonnes et des tours résidentielles, commerciales et de services (fig. B.4.26).

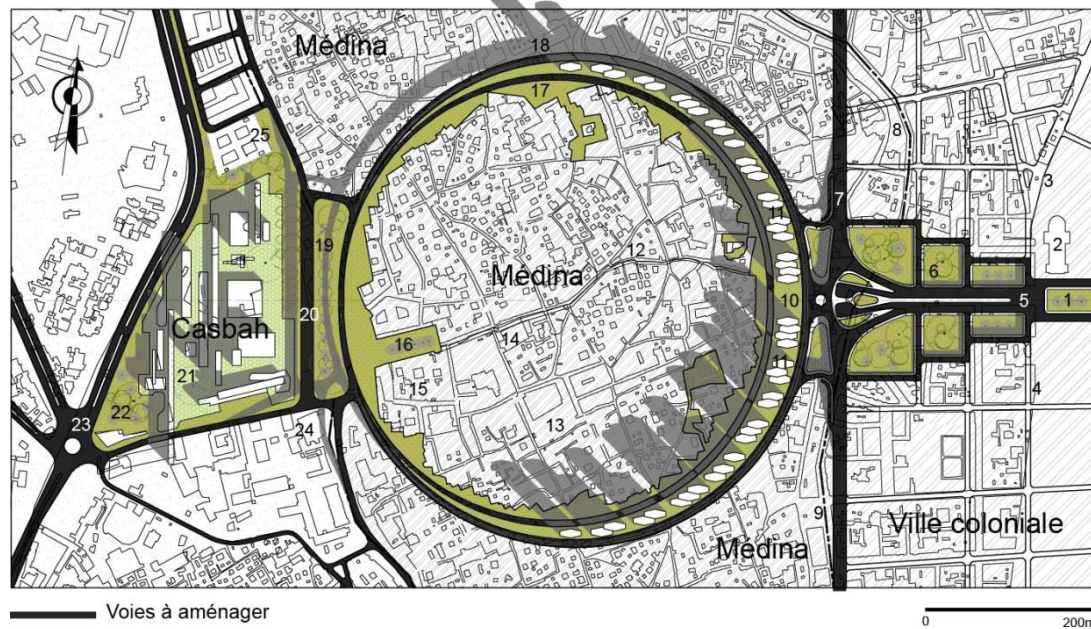


Fig. B.4.27 : La voie conçue par l'équipe italienne – Plan masse (Annexe B.4.8)

1-Avenue Habib Bourguiba, 2-Cathédrale de Tunis, 3-Rue de Rome, 4-Rue Jamal Abdelnacer, 5-Avenue de France, 6-Bassins de verdure en gradins, 7-Rampe vers la circulation giratoire, 8-Rue Mongi Slim à réaménager, 9-Rue *Al-Djazira*, 10-Croissant des tours, 11-Tours d'une moyenne de 15 étages, 12-Rue de la Casbah, 13-Mosquée *La Zitouna*, 14-Mosquée Sidi Abdallah, 15-Dar El-Bey, 16-Place du Gouvernement, 17-Petit cercle réservé à une terrasse belvédère, 18-Grand cercle réservé à une circulation giratoire unidirectionnelle, 19-Vide sur Jardin, 20-Terrasse, 21-Centre gouvernemental, 22- *Bab* Sidi Abdallah, 23, Boulevard 9 avril 1938, 24-Mosquée de la Casbah, 25-Palais de Justice.

Source : Dessin de l'auteur fait à la base d'une photographie repérée dans les archives de l'Université de Florence, Biblioteca di scienze tecnologiche/Architettura, Archives Luigi Vagnetti, 3.132. Dessin de l'auteur sur la base de la figure de l'annexe (Annexe B.4.8)

Circulation : Le traitement de la nouvelle voie commence depuis la ville coloniale (fig. B.4.27). L'avenue de France est progressivement élargie en empiétant sur les lots adjacents où figurent les plus anciennes constructions coloniales. Son extrémité ouest, côté porte de France, est marquée par un événement routier : un nœud de

¹ Rapport de l'équipe (42 pages) (Université de Florence, *Biblioteca di scienze tecnologiche/Architettura*, Archives Luigi Vagnetti, 3.132). Toutes les citations qui suivent, sauf précision, sont extraites du même rapport.

distribution de la circulation mécanique vers le nord, le sud et le grand cercle conduisant à la Casbah. La frontière est de la médina, initialement d'une forme irrégulière issue de l'allure des voies limitrophes Mongi Slim et *Al-Djazira*, est rendu droite grâce à une nouvelle voie rapide donnant l'air d'une véritable séparation entre les deux tissus de Tunis. L'espace compris entre cette voie et la rue Mongi Slim correspond au premier noyau du quartier franc. Il est alors complètement rasé pour le bien d'une extension du tracé en damier. De cette nouvelle voie, prolongement de la rue *El-Khadra*, peut être atteint le premier grand cercle. Il se trouve à un niveau élevé de la chaussée et correspond à une voie giratoire et unidirectionnelle munie de trois pistes de 3.5 m de large chacune. Le second cercle, moins large, est conçu pour servir de terrasse belvédère réservée aux piétons. Les deux cercles se rejoignent à la Casbah au niveau d'une plateforme donnant sur un vide que les auteurs du projet estiment nécessaire pour le passage au centre gouvernemental. De ce lieu précis partent les rampes de raccordement avec la frontière ouest. Dans leur rapport descriptif, Quaroni Ludovico et ses collaborateurs n'accordent pas assez d'importance au fonctionnement de la double ceinture, comparativement à l'espace alloué à la justification de la forme.

Rapport à l'existant : Emportés par la valeur historique du pays et de la ville arabo-islamique d'une manière générale, les concepteurs du plan justifient leur recours au cercle par une inspiration du port de Carthage et de Bagdad, la ville ronde du VIII^e siècle¹. Pour eux, le cercle est la forme idéale pour assurer un passage souple de la ligne droite propre au tracé en damier à ce qu'ils appellent « éléments de formes abstraites » pour désigner les formes irrégulières de la médina. Dans leur rapport, ils dissertent longtemps sur les désavantages d'une voie rectiligne à faire passer à travers le noyau historique. Ils se positionnent aussi par rapport aux objectifs du concours et ôtent le voile sur la contradiction entre l'aspect monumental voulu et le désir de conserver l'échelle et le cachet initiaux de la médina. Pour eux, il s'agit de deux objectifs incompatibles du moment où l'un exige la suppression de l'autre. Autrement dit, ils estiment que l'introduction d'une architecture monumentale sur le tissu de la médina ne peut qu'être en

¹ L'équipe italienne fait référence à *Al-Madina Al-moudawwara* (la ville ronde) aux quatre portes et à mosquée et palais centraux conçue par le calife abbasside *Al-Mansur* au VIII^e siècle (762 et 766-7) sur la rive droite du Tigre en Irak. Ils optent pour cette forme parce qu'elle fut liée à une capitale que le calife voulait un modèle pour les villes arabes et le reflet de son pouvoir centralisateur. Sachant que cette ville, dite « *Madinât Al-Salam* » (cité de la paix), a été construite pour affirmer le détachement des influences chrétiennes et omeyyades, les concurrents font le lien avec une Tunisie qui vient de rompre avec la colonisation française et s'apprête à fonder son propre avenir.

désaccord avec le paysage local. De plus, la monumentalité exige souvent un large dégagement pour laisser s'exprimer la grandeur architecturale, d'où le besoin de plus de démolitions. Du coup, les auteurs italiens abjurent l'idée d'une percée représentative du quartier administratif et la taxent d'inconcevable.

Partant de cette constatation, l'idée d'encercler le noyau central de la médina se veut en premier lieu protectrice. Les concepteurs comptent ériger dans le croissant formé par les deux cercles des tours hautes de 15 étages en moyenne (11 sur fig. B.4.27). « Ces édifices, expliquent-ils, comprennent une série de constructions fusiformes, isolées ou rassemblées par groupes de 2, 3 ou 4 afin de permettre au vent de la mer de circuler et pour ne pas empêcher la lumière de l'est de pénétrer au cœur même de la vieille ville. [...] Elles sont conçues de telle façon que lumière et ombre, masse et espaces, constituent pour la médina et la perspective de l'avenue Bourguiba, un fond changeant suivant les heures du jour ou les points de vue ». Le rapport des concepteurs mentionne que la disposition de ces tours machines a été calculée pour remédier aux intempéries et aux écarts de température entre les saisons chaude et froide. Une fois protégée, la médina doit servir d'un vaste musée urbain auquel les auteurs du plan ont prévu au moins trois stations de contemplation : d'abord, le traitement en gradins fait le long de l'avenue de France, ensuite, la terrasse belvédère aménagée dans le petit cercle et enfin, la plateforme donnant sur la casbah (fig. B.4.24).

Programme : L'équipe italienne a fait preuve d'une certaine sensibilité au site et en particulier à la médina et à la nécessité de sa sauvegarde. Hormis l'emprise de la ceinture, le reste de la médina est jalousement protégé, voire élevé au rang du joyau intouchable. Pour résoudre les problèmes d'assainissement des lieux, le rapport mentionne lapidairement l'intention de décongestionner la médina en concentrant les résidences, les bureaux et les magasins au niveau d'un seul point : la tour.

Pour satisfaire le côté politique du programme, c'est d'abord à la Casbah d'être complètement rasée et de laisser la place à une structure moderne destinée à accueillir le staff présidentiel. Ensuite, la résidence du Chef d'État est écartée des nuisances de la ville pour être implantée au sommet de la colline du Belvédère. Les concurrents italiens trouvent dans ce qu'ils qualifient de « l'une des plus belles zones de la ville », à la fois un endroit agréablement vert et un lieu stratégique pour dominer et contrôler la ville. Sur le plan formel, le palais présidentiel reprend le même croissant dessiné en pleine médina (fig. B.4.28).

Fig. B.4.28 : Projet de l'équipe italienne : mention : La résidence présidentielle

A-Plan masse (photo de maquette), B-Perspective sur le bâtiment central (photo de maquette), C-Façade sud, C'-Façade Nord, D-Perspective sur la salle des fêtes.

1-Entrée principale à la salle des fêtes (Nord), 2-Grande salles des fêtes, 3-Entité administrative – personnel de la présidence, 4-Résidence privée du président, 5-Terrasses pour des activités en plein-air, 6-Entrée secondaire (Sud), 7-Bassin-Fontaines, 8-Place.

Source : (Université de Florence, Biblioteca di scienze tecnologiche/Architettura, Archives Luigi Vagnetti, 3.132) (Nomenclature pour étude par l'auteur -2012).

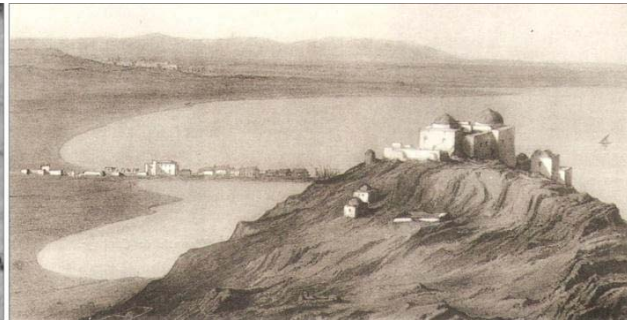
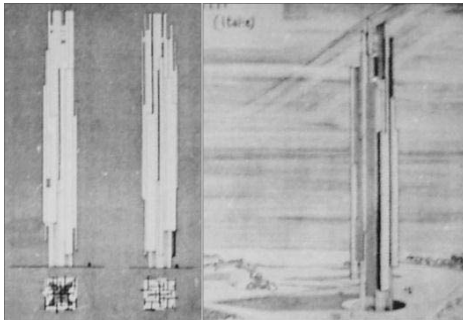
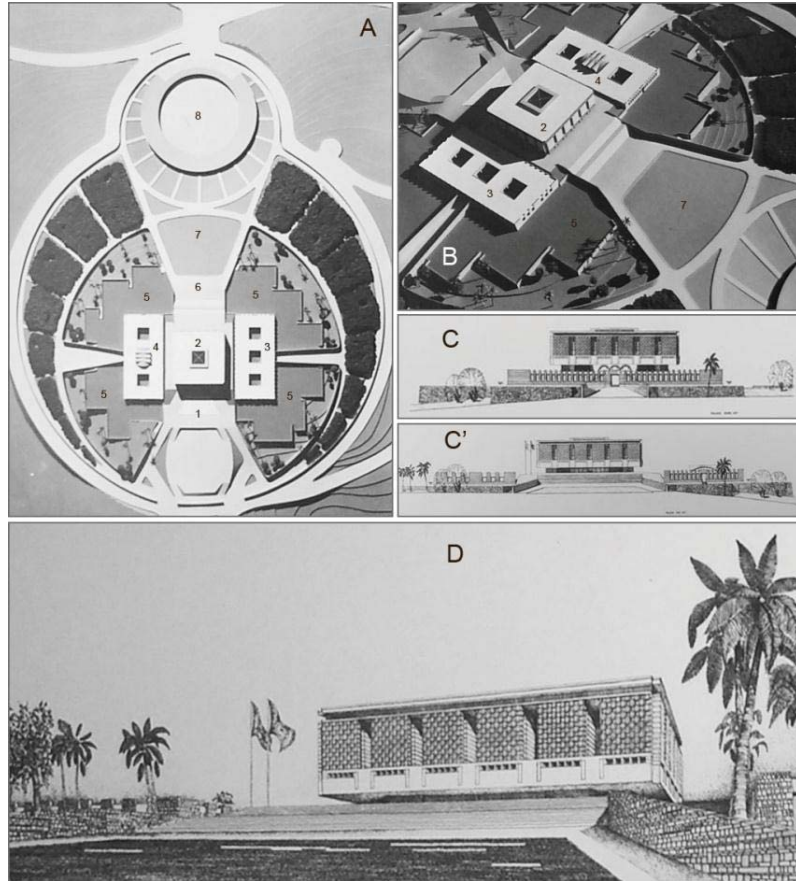


Fig. B.4.29 : Projet de l'équipe italienne : mention : Le mémorial

A droite : Panorama sur le lac de Tunis depuis le mont de Sidi Bel-Hassen Chedly (1846). Au premier plan, la Zouaïna-mosquée de Sidi Bel-Hassen occupe le sommet de la colline. En second plan, l'avancée de *la Bahira* dans le futur emplacement de la ville européenne. D'ailleurs, on y repère les débuts de l'avenue Jules Ferry, rebaptisée avenue H. Bourguiba à l'indépendance en 1956. – Source (Pellegrin, 1955, 1 – Dessin de Chassiron)

A gauche : Le mémorial proposé par l'équipe italienne. - Source : (Archives de l'UIA, Boite I/8)

Enfin, pour donner forme au monument commémoratif, les auteurs tirent profit de la nouvelle situation politique du pays et essayent de lui adapter certains éléments du site. La Zouaïna située au sommet du mont de Sidi Bel-Hassen Chedly (fig. B.4.29) est intégrée dans la composition du monument pour accentuer sa dimension spirituelle. Le monument est une espèce de tour carrée élancée vers le ciel à l'image d'une nation indépendante en plein progrès, disent-ils (fig. B.4.29). Les concepteurs comptent prolonger l'avenue de Carthage jusqu'au mont en question, le faire traverser de part et d'autre par un tunnel et faire coïncider ce dernier avec une route en spirale ascendante à sculpter en pleine roche

pour atteindre le sommet de la colline. Le mouvement doit être en mesure de renforcer l'idée de la nation libre et sa montée vers un avenir meilleur. L'image du mont sculpté rappelle celle de la tour de Babel et sa portée symbolique. Ce renvoi peut trouver une justification dans l'engouement qu'éprouve l'architecte Ludovico Quaroni pour cette tour dont le nom est l'intitulé de son ouvrage sur l'utopie architecturale de la première moitié du XX^e siècle¹.

Espaces verts et lieux publics : Hormis les quelques espaces verts prévus dans la ville européenne, les lieux de rencontres et de détente sont à chercher du côté des deux lacs. Les Italiens reprennent le même programme sportif, de loisir, hôtelier, d'expositions, etc. proposé par les autres équipes. Néanmoins, ils prévoient sur le Lac *Sédjourni* un autodrome conçu pour les compétitions internationales de courses d'automobiles. La fascination pour cette machine est célébrée sur 340 hectares où est tracée une piste de course longue de 16 km. Dans son rapport, l'équipe propose que cet événement soit de portée mondiale à l'image « d'une Tunisie, terre de rencontres depuis plus de 3000 ans ».

Critique : L'aspect le plus frappant dans la proposition italienne est la forme. Il se résout à une composition architecturale singulière appliquée à l'échelle urbaine. La forme plastique domine et guide l'ensemble de la réflexion d'aménagement qui, on peut le supposer, devient prisonnière d'un geste plus esthétique que fonctionnel. Cette façon de faire rappelle plusieurs phases de l'évolution de la « composition urbaine »² dans l'imaginaire aménagiste depuis le XIX^e siècle. On a déjà vu une réponse semblable dans le plan d'Henri Prost pour Tunis en 1930, où le plan de la ville a été traité plastiquement à l'instar d'un plan d'architecture. Cependant, le jury a taxé ce traitement de « fâcheux » puisqu'« il introduit un élément arbitrairement géométrique dans une structure historique de caractère organique, et qui n'empêche pas la déstructure d'échelle qu'il fallait éviter dans la mesure du possible. D'autre part, il reconstitue sous une forme peut être architecturalement discutable, mais fondamentalement inacceptable, des remparts encore bien plus accusés que ceux qu'il fallait supprimer pour réaliser la symbiose de deux parties d'une ville désormais unies ».

¹ QUARONI Ludovico, 1967, *La torre di Babele*, Padova : Marsilio Editori

² « L'expression « composition urbaine » est parfois employée aujourd'hui pour définir la démarche née, à la Renaissance, avec l'art urbain. Il s'agit alors pour le critique moderne, de souligner le souci esthétique des architectes dans leur organisation du paysage urbain, mais l'expression n'a pas été utilisée à l'époque » (Merlin & Choay, 2005, p. 204)

Entre le sérieux senti dans le rapport explicatif concernant la sauvegarde de la médina et la réponse d'aménagement donnée à cette fin, l'équipe italienne fait preuve d'une contradiction conceptuelle frappante. D'abord, les concepteurs étaient contre toute monumentalité écrasante de l'échelle locale, pourtant la ceinture de tours qu'ils prévoient rompt largement avec l'échelle humaine de la ville indigène et celle de la ville coloniale. Tel que précisé par le jury, il s'agit d'un nouveau quartier d'un autre ordre architectural et technologique. Elle s'impose comme un séparateur à plusieurs paliers entre la ville médiévale et la ville du XIXe siècle. L'éloge qu'ils font de la médina au sujet de son unité et son autosuffisance est contrecarré par les tours futuristes où l'orientation, la distance entre les tours, les dimensions des ouvertures, les brise-soleils orientables, etc., sont réfléchis indépendamment d'un contexte architectural précis qui s'est jadis montré autosuffisant quant aux questions du vent et d'ensoleillement.

Les confusions faites par cette équipe sont communes à plusieurs concurrents qui se sont trouvés contraints de répondre à un problème avec un moyen qui leur est imposé d'avance (le percement). Leur tâche n'était facile du moment qu'elle devait concilier entre les opposés telle que la recherche d'une monumentalité d'un côté et le désir de respecter l'échelle et l'unité de la médina d'un autre côté. Ceci a bien évidemment sensibilisé les membres du jury qui ont procédé à une synthèse des leçons tirées dans les considérations générales du rapport puis dans un colloque organisé autour du thème du concours.

B.4.2. Colloque¹ autour du thème du concours international ouvert pour une étude d'aménagement dans la ville de Tunis :

Du 27 mars au 3 avril 1961¹, architectes, urbanistes, ingénieurs et administratifs à la tête des deux institutions organisatrices du concours : le SETPH et l'UIA, se sont

¹ À propos du colloque, on n'a malheureusement pas trouvé certaines pièces nécessaires pour dresser une lecture personnelle du contenu. En effet, les seules pièces d'archives récupérées (programme du colloque, articles de presse et allocation/mot d'ouverture du colloque par l'ingénieur en chef des ponts et chaussées A. Zenaidi) nous viennent de la boîte du concours (archives de l'UIA) en plus de la conclusion du colloque publiée dans *l'Architecture d'Aujourd'hui*, n°95, avril-mai 1961, pp. XVII. Par contre, un rapport dressé par le SETPH devrait figurer dans les archives de l'AUGT (Agence d'Urbanisme du Grand Tunis). Le rapport en question est déclaré perdu. Pareillement pour un texte adapté d'un enregistrement au magnétophone et titré « Colloque autour du thème du concours international ouvert pour une étude d'aménagement dans la ville de Tunis » qui devrait figurer dans les archives de l'actuel ministère de l'Équipement de territoire et de l'habitat.

réunis au siège de la Maison des associations culturelles pour tenir conférence au sujet de la compétition et ses résultats. Il s'agit d'un chantier réflexif élargi à l'échelle internationale et où seront débattues les questions du concours par un nombre plus large d'experts. Selon la presse locale, « ce colloque avait pour but d'approfondir, à partir de nouvelles bases, les différents projets d'aménagement de la capitale et de développement de Tunis » (La Dépêche Tunienne, 30 mars 1961). Pour A. Zenaïdi, le colloque « sera la confrontation des idées et des tendances plutôt qu'un corollaire du concours »². Étaient alors présents :

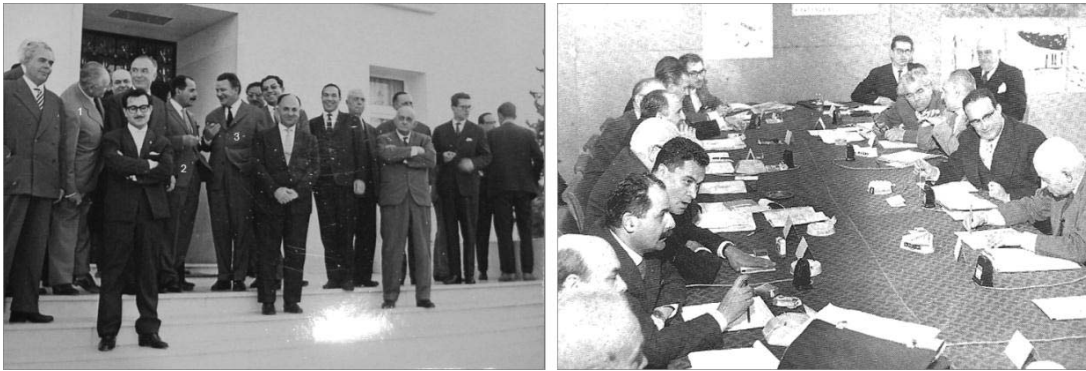


Fig. B.4.30 : Colloque autour du thème du concours international ouvert pour une étude d'aménagement de la ville de Tunis – photos des participants.

À gauche : photo de groupe en face de la Maison des associations culturelles (Rue El-Arbi Zarrouk), lieu du déroulement du colloque. Personne identifiées : 1-Pierre Vago, 2-Georges Candilis, 3-Bernard Zehrfuss.

À droite : séance de travail

Source : (Archives de l'UIA, Boite I/8)

- Les représentants des groupes primés : Wladislaw Bryzek (groupe polonais), Ergun Erzoz (groupe turc), Luben Tonev (groupe bulgare) et Ludovico Quaroni (groupe italien).
- Les membres du jury : Plinio Marconi, Antonio Perpina, Pierre Vago, Abdelaziz Zenaïdi, Osman Bahri (Ingénieur en chef des ponts et chaussées, Directeur des travaux de la ville de Tunis) et Ahmed Nouredine.
- Les architectes conseils auprès du SETPH : Olivier Clément Cacoub et Michel Kosmin.
- Les invités internationaux : Georges Candilis (1913-1995, architecte et urbaniste, délégué de la commission d'urbanisme de l'UIA), Sir Robert Hogg Matthew (1906-1975, professeur d'architecture à l'Université d'Édimbourg), Cornelius Van

¹ En réalité, seulement deux jours, le 28 et le 29 mars 1961, étaient consacrés au colloque à proprement parler. Les jours d'après, les participants ont profité d'« un vaste périple », selon la presse locale, fait dans les principales villes tunisiennes.

² « Allocation prononcée par A. Zenaïdi, Ingénieur en chef des ponts et chaussées, Chef des services du bâtiment et de l'urbanisme à l'occasion du colloque ouvert autour du concours lancé pour une étude d'aménagement dans la ville de Tunis » (Archives de l'UIA, Boite I/8).

Eesteren (1897-1988, architecte urbaniste Grand Prix de Rome en 1921) et Bernard Zehrfuss.

- Les invités de l'administration tunisienne : Ahmed Zaouche (1907-1973, Président de la municipalité de Tunis), Ahmed Ben Ismaïl (Directeur du tourisme), Hassen Hussni Abdelwahab (1884-1968, historien, Président de l'Institut national d'archéologie et Arts), Mustapha Aoun (Président directeur général de la Société nationale immobilière de la Tunisie SNIT), Salah Boulakbech (Président du Syndicat national des architectes de Tunisie) et les organisateurs – en coulisse – Nouredine El-Abbassi (Administrateur du gouvernement au SETPH) et Taoufik El-Khalsi (Chef du secrétariat des services du bâtiment et de l'urbanisme au SETPH).

■ **Ouverture : l'allocation de l'Ingénieur en chef des ponts et chaussées Abdelaziz Zenaïdi :**

Le coup d'envoi de la séance du samedi 28 mars a été donné par A. Zenaïdi. Son allocation d'ouverture résume les motifs du concours, son contenu et ses résultats. Ces derniers, malgré l'appréciable masse de travail fournie, se sont avérés insatisfaisants pour s'instituer sur une stratégie claire pour le futur aménagement de la capitale, conclut l'ingénieur en chef. Il résume la problématique dans une médina qui « apparaît comme un corps étranger au milieu de la capitale », d'où le besoin urgent de l'intégrer au reste du Grand Tunis. Pour décrire cette partie de la ville, il n'hésite pas à réemployer les deux qualificatifs : « insalubre et sclérosée », empruntés au rapport de Kosmin de 1957. Pour projeter un aperçu sur les initiatives prises par l'État afin de remédier aux problèmes urbains de Tunis, il parle d'un « programme soigneusement mis au point pour dédommager les intéressés et les reloger ». « La conclusion était que la nouvelle artère à travers la médina apporterait une vie nouvelle à cette partie de la ville », abrège l'ingénieur en chef. La « percée », vocable jugé « brutal », a dû être abandonné au profit d'une « liaison judicieuse et rationnelle », précise A. Zenaïdi. Enfin, tradition oblige, l'allocation débute et finit par attirer l'attention sur les efforts du Président dans le secteur d'aménagement urbain de la capitale :

« [...] de rendre grâce à notre vénéré président de la République Habib BOURGUIBA qui, malgré les tâches écrasantes auxquelles l'appelle la conduite du pays, ne cesse de s'intéresser à tous les problèmes intérieurs qui se posent à la

jeune Tunisie et particulièrement à l'élévation du niveau de vie des Tunisiens par le règlement des problèmes de l'habitat et de l'aménagement des villes ».

■ **Débat : les interminables querelles des anciens et des modernes, des rationnels et des sentimentaux (esthètes), des ingénieurs et des architectes**

La parole est ensuite confiée aux invités qui se sont amplement exprimés au sujet de la percée, le devenir de la médina, ses environs (gourbivilles) et les futures extensions de la ville. Leurs opinions étaient expressément divergentes et ont donné lieu à une véritable querelle entre les « sentimentaux » à l'égard d'un patrimoine à l'agonie et les « rationnels » pour qui la valeur de la médina est à chercher, en premier, dans sa rentabilité économique. Il va sans dire que les points de vue étaient guidés et influencés par la formation, l'expérience, la position administrative et les intérêts personnels de leurs auteurs respectifs.

En partant des résultats du concours et de l'analyse qu'a faite Pierre Vago de la situation urbaine de Tunis, le Secrétaire d'État aux travaux publics et à l'habitat : Ahmed Noureddine, propose de discuter les futures extensions de la ville et de décider à la lumière de ces extensions de l'avenir de la médina. Pour lui, étant donné que depuis 1946 les quartiers résidentiels se sont bien étalés dans la partie nord de la ville, il est donc nécessaire de poursuivre leur extension dans le même sens. Son opinion est partagée par la plupart des présents. Toutefois, cette décision devient problématique du moment où elle se trouve heurtée à une réalité urbaine : les gourbivilles. Ceci a permis de distinguer entre un « Tunis réel » dont le développement se fait déjà dans tous les sens sur les terres les plus déconseillées, et un « Tunis théorique » que façonnent sur papier les autorités et les professionnels. Pour ce faire, Ahmed Noureddine était d'avis qu'une « suppression radicale » est fondamentale pour mettre un terme à ce problème et donner lieu au visage souhaité de la capitale. Pour certains architectes, il n'est point question de retomber dans les erreurs d'une application systématique des articles de la Charte d'Athènes. Il est impératif d'éviter toute ségrégation sociale en procédant par zoning. « [...] Le quartier ouvrier, le quartier pauvre, les bas-fonds – est une notion terrible, souligne Pierre Vago. Elle fixe la famille à côté d'une usine, c'est une situation à laquelle l'ouvrier a absolument le droit d'échapper, si ce n'est pas lui, c'est son fils, c'est sa fille, et il ne faut

pas créer cette mentalité, ce zoning social » (Abdelkafi, 1989, p. 118)¹. Par contre, pour O. C. Cacoub, auteur du plan de la cité ouvrière *El-Kabaria* (1960), l'intention des professionnels et des architectes tunisiens ne s'est jamais faite comme objectif la création de cités ouvrières. Mais parce que ces dernières se développent naturellement dès qu'une aire industrielle est installée, il est au moins nécessaire que chaque famille puisse avoir son habitat décent. Pour d'autres, Tunis souffre d'une asphyxie centralisée qu'il faut la décentraliser et la rééquilibrer. En soulevant ce point, la médina est finalement pointée et sa valeur historique est remise en jeu. C'est G. Candilis qui a sensibilisé à la préservation du noyau central en précisant que : « percer, détruire, c'est un non-sens. La médina est un héritage qu'il s'agit de conserver. L'esprit de cette ville, spécifiquement tunisien, doit être mis en valeur ». Cette attitude n'est point étonnante lorsqu'elle émane d'un architecte pour qui « l'architecture ne s'apprend pas, elle se découvre » (Candilis & Lefebvre, 1977, p. 185). On sait que les débuts de Candilis se sont amplement nourris des problèmes vécus dans les bidonvilles du Maroc² puis dans l'habitat social de la banlieue parisienne, d'où sa position. En revanche, le discours de Candilis est jugé « sentimental et poétique » par le Secrétaire d'État aux travaux publics et à l'habitat. Pour l'historien Hosni Abdelwahab, ces deux adjectifs devaient être changés par « historique et patriotique ». O. C. Cacoub profite de cette divergence des opinions pour proposer la sienne. Selon l'architecte-conseil du Président, il existe au moins deux Tunis auxquels il faut ajouter un troisième. Le premier est celui de Abdelwaheb, le « Tunis musée historique » dit-il, et le

¹ Les extraits qui suivent, sauf en cas de précision, sont pris du même ouvrage.

² Dans son ouvrage biographique, *Bâtir la vie* (1977), G. Candilis décrit son expérience au Maroc. En 1951, il occupe le poste de directeur de la filiale de l'atelier des Bâtitseurs ATBAT fondé par l'ingénieur Vladimir Bodianski. Dès le début, il note la tendance de plusieurs familles villageoises marocaines à se séparer aisément de leur habitat qu'elles jugeaient précaire pour s'installer dans l'une des villes principales du Maroc : Casablanca, Rabat, Fez ou Marrakech. La tâche de Candilis au sein de l'ATBAT était alors de prendre soin de cette majorité « dont pratiquement personne ne se préoccupait ». En s'installant dans un quartier des plus populaires de Casablanca : *Maarif*, Candilis mène des études sur le vécu de cette population hétérogène qui, malgré les conditions déplorables, arrivait quand même à se recréer un certain équilibre. Il fallait donc étudier ce phénomène de réadaptation susceptible de conduire à une solution architecturale et urbaine raisonnable. Ainsi, avec Woods et l'urbaniste Michel Ecochard, ils conçoivent un logement simple et économique respectant les particularités architecturales locales. La première tranche de ces constructions ayant été couronnée de succès, les commandes auprès de Candilis et ses collaborateurs se sont multipliées. L'architecte souligne qu'« à partir de ce moment, j'ai senti que j'avais la possibilité d'agir, de parler, de dire ce que je pensais. On m'écoutait. Je suis sorti de l'anonymat » (Candilis & Lefebvre, 1977, p. 187). On note que la découverte d'une nouvelle approche dans la conception d'un habitat social différent des pratiques de la métropole (Paris) était à la base de sa réaction contre le systématisme des CIAM. Le jour où il s'est prononcé contre la doctrine de la Charte d'Athènes, en 1956, lors du congrès de Dubrovnik en Yougoslavie, même si plusieurs l'ont traité de rêveur, exalté et anarchiste, Le Corbusier avait un autre avis : « Le Corbusier n'avait pas pu venir à Dubrovnik. Quand il apprit la nouvelle, il se rangea à nos vues et nous écrivit : « Bravo ! Vous avez raison. Il faut tourner la page ! », raconte Candilis (Candilis & Lefebvre, 1977, p. 221). De là débute l'histoire du Team X et s'éclipse l'activité des CIAM.

second appartient au citoyen moderne qui aspire à une vie saine et actualisée. À ces deux-là, il faut ajouter le Tunis administratif à édifier au nord.

Pour l'architecte turc Erzo, il est absurde de réfléchir la ville de Tunis en termes d'ancien et de moderne, car « l'esprit philosophique de la médina est tout à fait moderne ; par son échelle, son organisation, son fonctionnement, elle est toujours valable de nos jours ». Pierre Vago voit dans ces propos l'occasion d'avancer la notion de « modèle ». En explicitant son point de vue, il met l'accent sur l'architecture et l'urbanisme de l'intimité, notion qu'on a vue disparaître progressivement avec la transparence de plus en plus poussée dans les constructions modernes¹.

« La maison à Patio tournée vers l'intérieur et fermée vers l'extérieur est un modèle parfait de cellule familiale dont chacun jouit dans la plus totale indépendance ». Vago oppose « les facilités de la vie sociale dans la médina » aux difficultés de vie « entre ces énormes bâtiments des grands ensembles séparés par des *no man's land*, plus au moins bien traités, qui coupent toutes possibilités de contacts ». [...] Si la médina est un modèle, c'est parce qu'il y a « interprétation harmonieuse de fonctions : la culture, le travail, l'habitation, le loisir ».

Pour appuyer l'idée du modèle exportable, Candilis n'hésite pas à citer Le Corbusier et ses inspirations provenant de son contact avec la médina d'Alger. Cet exposé est loin de plaire à l'Ingénieur en chef des travaux de la ville : Othman Bahri, qui expose son avis dans ces mots :

« Je voudrais essayer de lancer un petit commando contre la médina, parce que je considère que les avis sont trop conformes (...). Je considère qu'on a jeté trop de fleurs à la médina ; peut-être n'est-ce pas tout à fait mérité. Je me pose la question de savoir si ce n'est pas **une position sentimentale d'esthètes** qui veulent prendre en considération des formes du passé, les respecter par esprit de culture, par sens artistique ou sentimental, peut-être par réaction contre le caractère ennuyeux qu'ils vivent chez eux, par différenciation par rapport au système de la ligne droite (...). Peut-être que l'excès de dislocation de la ligne droite dans la médina, même s'il aboutit d'une manière qui n'était pas calculée à l'avant-garde de l'urbanisme, est un système d'improvisation un peu anarchique dans la mesure où une ville a un certain nombre de fonctions. **Qui dit fonction dit rendement**. La médina a-t-elle le rendement qu'il faut du point de vue social et économique ? N'est-elle pas au contraire **une ville fossile** et le respect dont on l'entoure n'est-il pas celui dont on entoure les fossiles, c'est-à-dire **les formes périmées de la vie** (...) ? Certains Tunisiens peuvent considérer que la médina est le produit non pas du génie

¹ Voir à ce sujet : *Le Corbusier et le projet de la modernité : la rupture avec l'intériorité* (2002) de Bernhardt Uwe. (Bernhardt, 2002).

musulman en Tunisie, mais peut-être **de la décadence** (...). Pour le **peuple tunisien** qui vient d'accéder à l'Indépendance depuis peu et qui est plutôt tourné vers l'avenir, le fait de conserver par simple sentiment une zone urbaine qui n'aurait pas un rendement adapté à ses exigences d'avenir n'est peut-être pas une solution ».

Enfin, les architectes lauréats se sont prononcés en faveur de leurs solutions. C'était une occasion pour défendre oralement leurs idées et peut-être d'assurer leur réalisation en partie conformément au règlement du concours¹.

■ **Clôture et synthèse : le continu retour aux mêmes questions/réponses**

Le dialogue s'est poursuivi dans cette logique, c'est-à-dire, entre la valorisation et la dévalorisation de la médina au nom de l'économiquement rentable ou du modèle patrimonial à sauvegarder.

Le colloque est enfin clôturé par une conclusion unanime : abandonner l'idée de la percée brutale, définir une zone centrale à sauvegarder et trouver le moyen idéal pour faire entrer l'automobile dans l'ancienne ville sans nuire à son caractère, c'est-à-dire, autoriser les percées peu brutales. Le procès-verbal du colloque est ensuite publié dans le numéro 95 de *l'Architecture d'Aujourd'hui* (annexe B.4.11). En résumé, il s'agit de mener une étude, la plus complète possible sur l'état des lieux. Il faut commencer par définir les traits du développement urbain et démographique de Tunis, ses futures extensions et l'emplacement du nouveau centre politico-administratif, pour finalement se concentrer sur la médina. Une étude, la plus détaillée possible, doit être faite pour éviter les circonstances imprévisibles. La médina doit être traitée dans son ensemble, en évitant d'en faire une « ville-musée ». Elle subira bon gré mal gré des transformations, mais certainement pas un percement massif.

B.4.3. Conclusion :

En guise de conclusion, on retient de la relecture des projets primés, d'une part, une certaine perception de la médina et, d'autre part, la solution du jury afin de fournir la réponse la plus convaincante possible auprès du président.

¹ Par lettre du 27 avril 1961, l'architecte polonais Jerzy Kusmienko (Varsovie), adresse au Secrétaire d'État aux travaux publics et à l'habitat ses remerciements pour la mention accordée et lui présente une offre de service pour d'éventuels projets. (Archives de l'UIA, Boite I/8)

Le premier est à résumer dans une perception réductrice de la médina. Celle-ci est réduite par la plupart des concurrents à ses valeurs religieuse et économique. En témoigne la décision d'épargner le foyer religieux et économique central : la mosquée *Zitouna* et les quelques souks qui l'entourent. Les concurrents étaient prêts à sacrifier une grande partie des résidences entre palais, maisons bourgeoises et demeures modestes. D'ailleurs, on note que sur leurs dessins (plans et croquis), rares sont ceux qui ont pris la peine de représenter les maisons épargnées. Ceci s'explique, peut-être, par le désir de cacher ce désaccord formel et stylistique entre les nouvelles constructions proposées et l'ancien registre local. Les quelques-uns qui ont contredit cette façon de faire sont malheureusement tombés dans une muséification de la médina et une lecture contradictoire de sa valeur patrimoniale. On retient que seule l'équipe turque a vu dans la médina un objet architectural qui informe la ville moderne. Une lecture objective des relations sociales, économiques et spatiales est susceptible de nous faire échapper au vécu individualiste qui ne cesse de hanter la ville moderne. L'intervention ponctuelle et prudente des turcs rejoint techniquement et idéologiquement les propos d'Aldo Rossi et Gustavo Giovannoni concernant les méthodes d'actions sur les noyaux historiques.

Le second point traite de la nature des solutions retenues pour le percement de la médina. Le jury a essayé de fournir un projet type de chaque intervention possible : une percée directe, un tunnel, un pont, une plateforme ou un anneau, et ce, pour maximiser la chance de convaincre le chef de l'État de la dimension destructrice du projet et ses retombées.

Pour ce qui est de l'extension du concours sous forme d'un colloque où les résultats ont été débattus par des figures internationales et locales en matière d'architecture et d'urbanisme, on retient les points suivant :

- Les architectes, les archéologues et les historiens invités ont déploré toute atteinte massive à la structure de la médina. Ils en font un modèle, voire une astuce urbaine inspiratrice pour échapper à la ville individualiste introduite par le Mouvement moderne.

- Les architectes lauréats ont pris la défense de leurs projets. Le colloque leur était le moment où il fallait convaincre pour vendre leurs propositions.

- Les architectes de la fonction publique ont préféré la position nuancée. Elle leur permettait de sauver leur image face à leurs collègues ayant déjà témoigné d'une sensibilité à l'égard du patrimoine, voire de la véritable mission de l'architecte. En outre, la position d'entre-deux leur garantissait un avis nuancé et peu accusable par les autorités.

■ Enfin, les ingénieurs mettent à l'index la valeur historique du legs patrimonial et préfèrent discuter sa rentabilité économique en termes de chiffres, on ne peut plus, peu maîtrisés¹. Ils s'entendent sur le fait que la médina est un obstacle pour l'aménagement de Tunis, voire un signe de décadence qu'il faut urgemment effacer.

Finalement, de cette extension du concours à travers une sorte de table ronde où furent débattues les problématiques inhérentes à l'aménagement de Tunis, se confirme la reprise des mêmes questions/réponses données depuis 1958, voire avant. Entre le rapport de Bernard Zehrfuss de 1958 et le procès-verbal du colloque de 1961, il existe une forte similarité des décisions prises. Partageant l'avis de J. Abdelkafi, il s'agit des « différentes phases d'une même procédure d'aménagement, dans laquelle on peut lire la volonté de réaménager la capitale dans la perspective d'une récupération des instruments et des symboles de la souveraineté nationale. Sous l'égide du leader charismatique Habib Bourguiba, premier président de la République (25 juillet 1957), une redistribution spatiale des équipements du pouvoir allait être entreprise » (Abdelkafi, 1989, p. 120).

À la lumière de cette remarque, on consacre la dernière partie de cette thèse à un exposé – rapide – de cette redistribution spatiale des équipements du pouvoir avec un accent mis sur le rôle joué par les acteurs du concours et de son colloque.

B.4.4. Conclusion de la partie B :

Pour résumer les différentes phases suivies dans l'analyse du projet de la percée bourguibienne entamé depuis 1956, le « concours international ouvert pour une étude d'aménagement de la ville de Tunis », le colloque, ainsi que les résultats tirés de chacune de ces étapes, on propose le tableau ci-dessous :

¹ J. Abdelkafi mentionne que, faute d'une enquête approfondie sur la situation des lieux, les chiffres avancés par les ingénieurs se contredisent et se sont avérés erronés.

Phases	Opération clé et son objectif	Principaux acteurs	Principales décisions prises et actions faites	Principales répercussions	Conclusions tirées
Phase I – Aperçu sur le projet modernisateur de Tunis et le processus de légitimation de la percée (1956)	La modernisation de l'État et l'édification d'une capitale à son image	<ul style="list-style-type: none"> Bourguiba (président de la République) 	<ul style="list-style-type: none"> Abolition de la monarchie et proclamation de la République Restructuration de l'appareil étatique Nationalisation des terres agricoles et l'expérience socialiste. Abolition totale du régime des <i>habous</i> Loi sur l'indignité nationale Éradication des oulémas et fermeture de <i>la Zitouna</i> Dégourbification des quartiers spontanés et de la médina ⇒ La percée comme solution 	<p>⇒ Un choix basé sur les privilèges régionaux et destouriens</p> <p>⇒ Échec de l'expérience et accentuation de l'exode</p> <p>⇒ Disparition de la seule institution responsable de la survie de la médina</p> <p>⇒ Ouverture des demeures et changement de la structure sociale</p>	<ul style="list-style-type: none"> La centralisation du pouvoir et la formation d'une nouvelle monarchie déguisée que représentent le chef d'État et les militants du <i>néo-destour</i> (les Destouriens). La dégourbification est nécessaire, mais au fond elle n'était qu'un prétexte pour chasser un danger réel : celui d'un éventuel soulèvement des habitants des gourbivilles et de la médina. <p style="text-align: center;">⇩</p> <p>La rupture avec le passé n'est que partielle et cette modernité n'est que la continuité des précédentes</p>
Phase II – Analyse discursive et typomorphologique de la percée de Kosmin et de Cacoub (1956-1958)	Le percement du cœur de la médina par un boulevard destiné à prolonger l'avenue H. Bourguiba jusqu'à la Casbah	<ul style="list-style-type: none"> Michel Kosmin (architecte-urbaniste) Olivier Clément Cacoub (architecte-conseil du président) Bernard Zehrfuss (architecte-urbaniste) 	<ul style="list-style-type: none"> Mise en forme du projet par Michel Kosmin (1956) et son approbation par O. C. Cacoub Promulgation des premières lois d'expropriation Rapport de Bernard Zehrfuss contre de la percée et son appel à une réflexion généralisée sur l'ensemble de la ville Publication du projet dans l'Architecture d'Aujourd'hui 	<p>⇒ Premières démolitions au niveau de la Casbah</p> <p>⇒ Résistance sociale</p> <p>⇒ Sensibilisation à l'envergure du problème</p> <p>⇒ Première internationalisation du projet, d'où l'idée du concours international</p>	<ul style="list-style-type: none"> L'intervention est imposée d'en haut : sans le respect des lois de 1921 sur la protection du noyau historique, sans une enquête sérieuse auprès des habitants et sans une préalable détermination des exigences techniques, matérielles et humaines de l'opération La percée bourguibienne se confond avec celle haussmannienne seulement dans son esprit démolisseur <p style="text-align: center;">⇩</p> <p>En plus de tuer le cœur battant de la médina, la percée ne résout que partiellement ou pas les problèmes d'hygiène et de circulation et d'embellissement de la capitale. On a beau à penser à un essai de</p>

<p>Phase III – Analyse du Concours international pour une étude d'aménagement dans la ville de Tunis (1959-1961)</p>	<p>Élargir la réflexion sur l'aménagement de Tunis à l'échelle internationale et en profiter pour répondre à 5 projets au lieu d'un seul</p>	<ul style="list-style-type: none"> • SETPH (Ezzedine Zeneidi (ingénieur en chef) et Ahmed Nouredine (Secrétaire générale) • UIA (Pierre vago (architect, fondateur et secrétaire général) • Bourguiba 	<ul style="list-style-type: none"> • Recomposition du SETPH • Lancement du concours avec un programme sommaire et des conditions spéciales hors les normes des concours internationaux • Réception d'une cinquantaine de projets, difficulté du jugement et réponse prise dès la première séance de travail • Essai de sensibilisation du chef d'État à l'envergure de son projet et proposition d'un autre programme d'aménagement de la capitale par Pierre Vago 	<p>⇒ Le dévouement au <i>néo-desfour</i> entre autres l'emporte sur la compétence dans le domaine d'exercice</p> <p>⇒ Mécontentement de plusieurs concurrents</p> <p>⇒ Pas de premier prix et 5 projets primés</p> <p>⇒ Bourguiba semble avoir été convaincu de l'exposé de Vago</p> <p>⇒ Le passage à l'organisation d'un colloque international</p>	<p>réappropriation des deux anciens lieux du pouvoir (beylical et colonial)</p> <p>Sachant que la décision finale du concours (son échec) était connue d'avance, que les responsables tunisiens voulaient se débarrasser de ce problème en le confiant à l'UIA et que cette dernière cherchait à affirmer son poids institutionnel à l'échelle internationale :</p> <p>⤵</p> <p>On confirme les propos de Vago quand il dit que le concours était « le meilleur moyen de donner une réponse ayant un poids suffisant, à la volonté du président de réaliser une importante opération d'urbanisme »</p> <p>⤵</p> <p>On se retrouve avec les mêmes recommandations indiquées par Zehrfuss dans son rapport de 1958 ce qui réduit l'ensemble du processus à « différentes phases d'une même procédure d'aménagement, dans laquelle on peut lire la volonté de réaménager la capitale dans la perspective d'une récupération des instruments et des symboles de la souveraineté nationale ».</p>
<p>Phase III – Analyse des projets primés et des résultats du colloque international sur le thème du concours (1959-1961)</p>	<p>Élargir davantage la réflexion sur l'aménagement de Tunis en sollicitant des références internationales en matière d'architecture moderne</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Les représentants des groupes primés • Les membres du jury • Les architectes-conseils auprès du SETPH • Les invités internationaux • Les invités de l'administration tunisienne 	<ul style="list-style-type: none"> • Reprise et discussion des résultats du concours • Définition d'un procès-verbal indiquant les consignes à respecter pour le futur aménagement de la ville • Publication du P-V dans l'Architecture d'Aujourd'hui 	<p>⇒ L'interminable querelle entre les anciens et les modernes</p> <p>⇒ Moment idéal pour la défense et la garantie des intérêts personnels</p>	<p>On se retrouve avec les mêmes recommandations indiquées par Zehrfuss dans son rapport de 1958 ce qui réduit l'ensemble du processus à « différentes phases d'une même procédure d'aménagement, dans laquelle on peut lire la volonté de réaménager la capitale dans la perspective d'une récupération des instruments et des symboles de la souveraineté nationale ».</p>

Tab. B.1 : Les étapes d'une tentative de modernisation de Tunis par le percement de son noyau historique (1959-1961)

C.L'après percée bourguibienne : Tunis en chantier et le dévoilement d'un urbanisme d'État.

C.1. Tunis en chantier : les tentatives de récupération des symboles de la souveraineté nationale :

L'État tunisien indépendant a entamé, dès 1956, une série de travaux dans la capitale pour la moderniser. En Tunisie comme au Maroc, les années 1960 se sont caractérisées par la démolition des quartiers spontanés. « Ces quartiers étaient considérés par les élites administratives et politiques, le rapporte Morched Chabbi, comme des stigmates d'une maladie honteuse, et les États maghrébins de l'époque, dans une obsession moderniste, s'étaient fixé comme mission de supprimer ce qui leur apparaissait comme l'un des symboles forts du sous-développement » (Chabbi, 2005, p. 488). À Tunis, en plus de supprimer les gorbivilles, l'État voulait ajuster la médina au rythme de la ville coloniale en y faisant entrer l'automobile. La solution était de percer le noyau historique par un boulevard destiné à prolonger l'avenue Habib Bourguiba jusqu'à la Casbah de Tunis. La fragilité de cette décision qui se discute entre aménagistes depuis 1920, a nécessité le recours à une compétition internationale organisée par le SETPH et l'UIA. Le concours et son colloque ont été couronnés par une décision à l'encontre du percement massif et un procès-verbal publié dans *l'Architecture d'Aujourd'hui*. Ce document dicte les quelques restrictions à prendre lors de l'aménagement de la ville, notamment, la nécessité de mener urgemment une étude socio-économique globale et détaillée des lieux et de réfléchir l'aménagement de la ville dans une perspective d'ensemble. On assiste donc, tout au long des années 1960 et jusqu'aux années 1980, à un chantier réformateur du visage de la capitale. Les autorités vont en profiter pour asseoir une redistribution spatiale des institutions du pouvoir par la réappropriation de la monumentalité des lieux riches de leur valeur symbolique, en l'occurrence, l'artère principale de la ville coloniale, la Casbah de la médina et les anciens bastions de la lutte nationale localisés eux aussi dans le noyau historique.

On remarque qu'au lendemain de cette compétition, certains architectes participants au concours ont été embauchés par d'autres pays pour l'aménagement de leurs noyaux historiques. On pense, effectivement, à la mission affectée à l'architecte-urbaniste Michel Écochard pour la modernisation du centre historique de Damas. On se rappelle qu'entre 1946 et 1953, Écochard a gagné une réputation pertinente de son intervention sur les villes marocaines, en particulier sur Casablanca. Il a préféré concourir

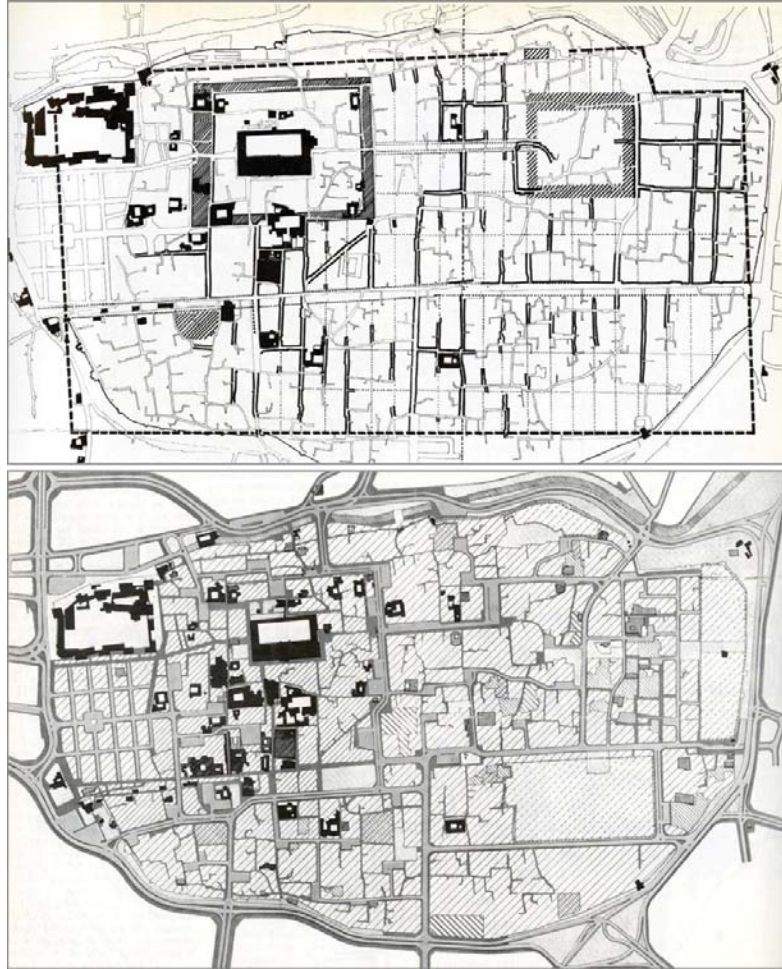
dans la compétition pour le réaménagement de Tunis au lieu de siéger dans son jury. En 1962, il est chargé du Plan directeur de Beyrouth. Deux ans après le concours, en 1964, il dessine le Plan directeur de la ville d'Alep, alors confrontée à la même problématique tunisienne. L'architecte s'est montré sensible à la valeur du centre historique, à la nécessité de garder piétonne la circulation dans les souks de la médina et de procéder par simples échappées périphériques, tel que recommandé dans le procès-verbal du colloque tunisien. Son attitude n'est point étrangère puisqu'il fut attaché aux Services des antiquités de la Syrie et du Liban depuis 1932, là où il s'est largement informé au sujet de l'architecture et l'urbanisme islamiques pour ne pas les limiter à la seule entité religieuse ou économique. Contrairement à la plupart des participants dans le concours de Tunis, qui n'ont accordé qu'une faible valeur à l'entité résidentielle, Écochard plaide pour la sauvegarde des maisons de valeur. En 1973, il publie son approche dans *l'Architecture d'Aujourd'hui* (no. 169, sept./octo. 1973, spécial « rénovation urbaine »). On relève une certaine maturité quant à l'appréhension de la médina qui certes ne doit pas être condamnée à l'inchangeable, mais traitée avec beaucoup de précautions (fig. C.1.1). Dans le même numéro, il donne le contre-exemple en citant la rénovation du centre religieux de Meshed en Iran. Au XVIIe siècle, sous la houlette du Chah Abbas le Grand, cette partie de la ville a été percée et entourée par une circulation automobile (fig. C.1.2). « Au siècle dernier, raconte Écochard, ce centre fut encore plus affirmé par une voie circulaire bientôt bordée de boutiques et de maisons de commerce dont la laideur est une injure permanente aux lieux sacrés qu'elles entourent » (Écochard, sept./octo. 1973, p. 59). Écochard a conçu en 1967 du plan de Tabriz, puis en 1978, les plans de Meshed et Téhéran.

Du côté du Caire, après la mise en flammes du centre-ville le 26 janvier 1952, l'atteinte aux monuments symboles de la présence anglaise, le coup d'État militaire orchestré par Jamel Abdelnasser (1918-1970) le 23 juillet 1952 et son arrivé au pouvoir, la ville entra dans l'ère de la modernité nassérienne. Un nouveau plan d'aménagement est promulgué et Le Caire vise à devenir une capitale du monde arabe marquée par la nationalisation de son appareil productif et l'autoritarisme de son chef d'État. « La passion pour le gigantisme et la prouesse technique distingue également la période nassérienne. Elle s'incarne dans la tour du Caire, cylindre de béton ajouré s'évasant en lotus, haut de 187 m - considéré en Égypte comme un record mondial pour l'époque -, construite en 1961 par Naoum Chebib, à qui l'on doit également le premier gratte-ciel de

la capitale, l'immeuble Belmont, de 31 étages, achevé trois ans plus tôt en bordure du fleuve à Garden-City » (Volait, Piaton, & Hueber, 2011, p. 50).

Fig. C.1.1 : Plan d'aménagement du centre historique de Damas

Architecte : Michel Écochard
En haut : Étude sur le réseau de rues et la répartition des monuments historiques (pochage en noir). On note, au sud de la mosquée centrale, que l'architecte prévoit une percée est-ouest. Elle est vite abandonnée au profit d'un alignement des voies.
En bas : Plan d'aménagement du centre. La majorité des voies est frappée d'alignements. Une ceinture périphérique permet aux voitures de contourner l'ensemble. Pour créer des aires de stationnement, l'architecte aménage des placettes sur les bords des rues. Il estime de cette manière que les anciennes ruelles « seront intégralement conservées et restaurées pour servir de passage piéton. L'intérieur de la zone commerciale sera alors entièrement dévolu aux piétons. L'accès aux entrepôts sera amélioré. Cette solution offre, en outre, l'avantage de conserver au centre son caractère historique et monumental » (Écochard & Banshoya, sept./octo. 1973, pp. 55-56)



En Algérie, l'institution en 1968 du Comité Permanent d'Études de Développement, d'Organisation et d'Aménagement de l'Agglomération d'Alger (COMEDOR) placé directement sous la tutelle du Président de la République, a tenté sans succès de remplacer la Casbah d'Alger. Le COMEDOR a fait appel à l'architecte brésilien Oscar Niemeyer qui proposa alors « une sorte de synthèse grandiose des programmes de Brasilia et Rio : une zone résidentielle dite « quartier diplomatique », comportait 105 chancelleries et 1750 villas ou appartements dotés de tous les équipements nécessaires pour les hauts fonctionnaires diplomatiques et les ambassadeurs ; une « cité gouvernementale », regroupant tous les ministères et les services de l'État disposés en éventail autour d'un vaste forum sur lequel étaient implantés le Palais de la présidence, son Assemblée, le siège du Parti FLN (Front de Libération nationale) et un Monument de la Révolution ; enfin, la « cité d'affaires »

comprenant 22 tours identiques, qui abritaient les sièges et directions de toutes les entreprises importantes. Le tout était assorti d'un parc zoologique et de loisirs » (Almi, 2002, p. 122). On note que ce programme partage plusieurs points communs avec le programme du concours pour une étude d'aménagement de Tunis et le dépasse par son gigantisme. Tout compte fait, la plupart des pays arabes évoqués ont suivi ce méandre que domine l'obsession d'une modernité nouvelle.

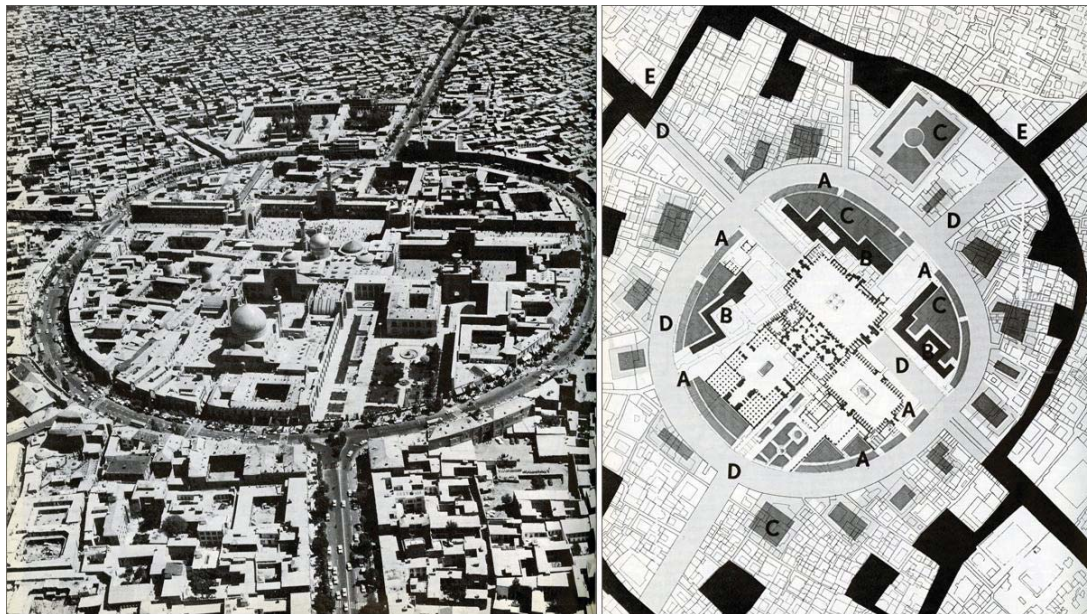


Fig. C.1.2 : Aménagement du centre historique de Meshed en Iran

À gauche : les percées réalisées dans les temps du Chah Abbas le Grand pour irriguer le foyer religieux de l'ancienne cité. À droite : proposition de réaménagement du centre par M. Écochard. Une autre ceinture périphérique contourne l'ensemble et un essai de combler le manque en aires de stationnement. A : eau, B : constructions nouvelles, C : jardins, D : piétons, E : circulation mécanique.

Source : (Écochard, sept./octo. 1973, pp. 58-60)

C.1.1. L'avenue Habib Bourguiba : le portrait urbain du « combattant suprême »

Dès l'indépendance du pays en 1956, les autorités ont procédé par éradication des symboles du pouvoir colonial présents sur la colonne vertébrale de la ville européenne (fig. C.1.3). L'opération est à résumer dans le renouvellement de l'étalage d'une devanture longtemps prise pour synonyme de la présence française en Tunisie. Il s'agit d'une réappropriation de la portée signifiante des objets urbains selon trois procédés à déterminer en fonction de l'échelle et de la nature (matérielle et immatérielle) de l'élément à transformer. On distingue ainsi les objets à échelle réduite telles que les statues, les objets à grande échelle, cas des édifices, et enfin, la toponymie prise pour un élément immatériel fortement symbolique dans cette série de transformations.

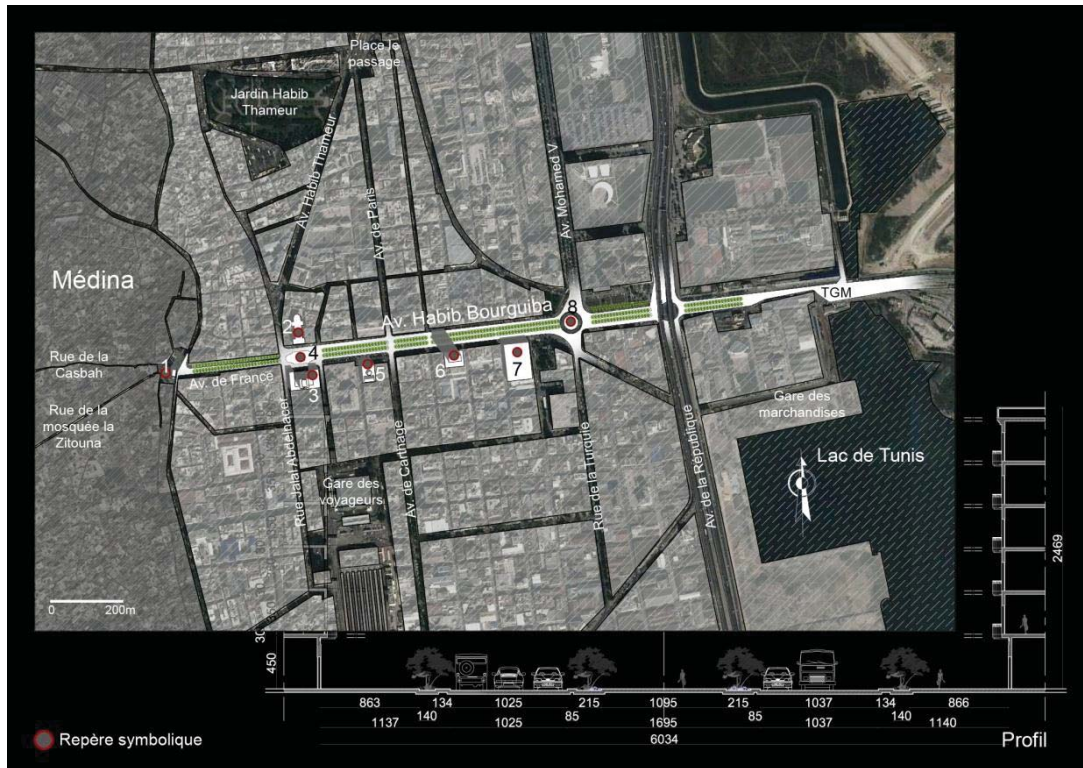


Fig. C.1.3 : Avenue Habib Bourguiba (plan et profil - de nos jours)

1-Place de la victoire ancienne place du Cardinal Lavignerie (porte de la mer dite aussi porte de France), 2-Cathédrale de Tunis, 3-Ambassade de France, 4-Place de l'indépendance, 5-Théâtre municipal, 6-Hotel Africa, 7-Ministère de l'intérieur, 8- place de l'Afrique dite aussi du Zaïm (Leader) ancienne place Jules Ferry.

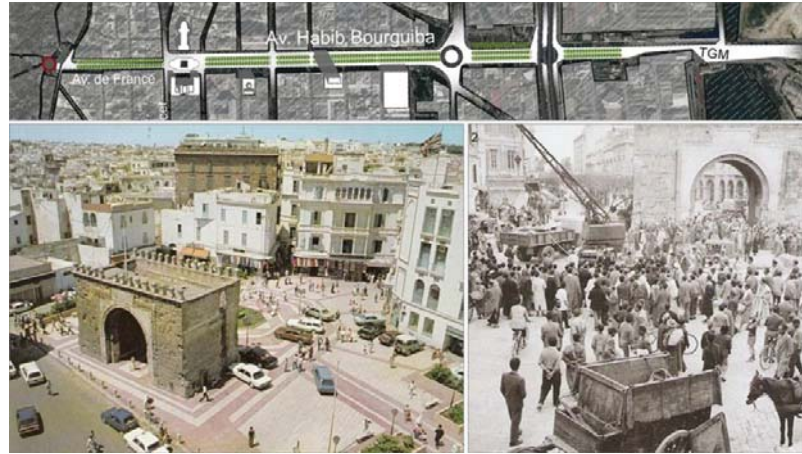
Source : (Dessins de l'auteur – photo aérienne support prise de Google Earth 23-09-2012)

■ Déboulonnage/boulonnage des statues :

S'attaquer à ces signes visuels faciles à éliminer est la meilleure solution pour faire preuve de la volonté du nouveau gouvernement de rompre avec le passé colonial. La première à dévisser était la statue du Cardinal Lavignerie (fig. C.1.4). On se rappelle les tensions produites en réponse à l'érection de ce monument au seuil de la médina, surtout de la part des étudiants de La *Zitouna*. Mettre ce monument à la tête de la liste des symboles à éliminer ne peut qu'être chaleureusement et héroïquement reçu par la population locale. Le 8 mai 1956, une grande foule en liesse a scandé, par le geste et la parole, les cinq heures de dévissement de la statue. Cette dernière est ensuite confiée aux responsables du scolasticat des Pères Blancs fondé par le Cardinal Lavignerie à Carthage. Elle est restée un moment dans les jardins de l'institution avant d'être découpée. La Tunisie perd ainsi une référence matérielle de sa mémoire que seuls le texte et l'image en gardent aujourd'hui des traces. On suppose que son étalage dans un musée aurait dû être une manière raisonnable et responsable pour affirmer sa mort symbolique.

Fig. C.1.4 : Place de la victoire :

En haut : situation. **En bas à droite :** déboulonnage de la statue du Cardinal Lavignerie (8 mai 1956). Source : (Goussaud-Falgas, 2004, p. 90). **En bas à gauche :** perspective sur la place et la porte de France vers la fin des années 1970. (Collection privée de Jalel Benna, photo utilisée avec l'aimable autorisation du collectionneur)



Le 17 octobre 1956, c'est au monument de Jules Ferry de subir un sort semblable. Le partisan de la colonisation en Afrique du Nord devait céder la place au vide puis à un bronze de Bourguiba, désormais, pris pour le héros national qui a mis fin au régime de Ferry. Après quelques mois de la cérémonie du premier déboulonnage et la marche citoyenne célébrant l'inauguration de l'avenue Habib Bourguiba, la foule s'est groupée autour de l'ancienne place Jules Ferry pour applaudir le déclin d'un autre symbole. L'enlèvement de la statue a été confié au Ministère des travaux publics qui a préféré la faire la nuit en un temps record ne dépassant pas les deux heures. La statue est ensuite déposée sur un terre-plein à côté du Lac de Tunis avant d'être condamnée à l'isolement dans le jardin d'une institution au Bardo. Même si épargné de la découpe, contrairement à son précédent, peu sont ceux qui savent aujourd'hui que ce monument historique est encore en vie.

Il a fallu attendre le 17 janvier 1978, trois ans après la déclaration de la présidence à vie de Bourguiba en 1975, pour voir une statue équestre haute de cinq mètres et lourde de quatre tonnes se dresser dans l'intersection des avenues H. Bourguiba et Mohamed V (fig. C.1.5). Le président à cheval incarne parfaitement la figure du chevalier combattant. La même statue est reproduite dans plusieurs ronds-points des grandes villes tunisiennes. Dans ce monument, se résumait une vingtaine d'années de travail sur la théâtralisation du pouvoir bourguibien. Vêtu à l'occidentale et couronné d'un Fez¹, l'habit révèle la symbiose tant cherchée entre l'ancien et le moderne.

¹ Couvre-chef d'origine turque porté par les beys et leurs ministres. Bourguiba l'abandonna plus tard au profit d'un astrakan, car jugé démodé et habituellement porté par l'aristocratie traditionnelle. Avec l'astrakan, couvre-chef des janissaires d'origine russe, Bourguiba manifesta une autorité beaucoup plus forte. Pour d'amples détails sur l'esthétique du paraître chez Bourguiba, on renvoie à l'article « Esthétique du paraître et théâtralisation du pouvoir bourguibien » (2008) de Mohamed Kerrou (Kerrou, 2008b).

Fig. C.1.5 : Statue équestre de Bourguiba:

En haut : situation - rond-point formé par l'intersection des avenues H. Bourguiba et Mohamed V devenu place de l'Afrique dite aussi du *Zaim* (Leader). **En bas à droite :** statue de Bourguiba à cheval : (Photo de l'auteur, 2011). **En bas à gauche :** perspective sur la place : en arrière-plan le Ministère de tourisme et l'hôtel du lac (pyramide renversée) (source : collection privée Jalel Benna).



Le samedi 3 juin 1978, dans les « Vive Bourguiba ! », le président assiste à l'érection de la statue du philosophe et historien arabe d'origine tunisienne Ibn-Khaldoun (1332-1406) (fig. C.1.6). Placé sur le même axe de la statue équestre, le monument offre un jeu de comparaisons entre les deux hommes : la statue d'Ibn Khaldoun renvoie à celle de Bourguiba comme le faisait auparavant la statue du Cardinal pour celle de Jules Ferry. Ibn Khaldoun s'est substitué au tombeau du soldat inconnu mis dans l'ancienne place de la résidence en mémoire des âmes sacrifiées dans les Deux Guerres. Cet emplacement n'est point arbitraire. En effet, les Tunisiens s'attendaient à ce que la statue d'Ibn Khaldoun remplace celle du Cardinal sur la place de la victoire. La décision de l'ériger dans cet endroit précis, entre la cathédrale de Tunis et l'ancienne Résidence générale de France, peut être lue comme un règlement de compte récompensant les années d'asservissement au message infligé aux musulmans par le symbole évangélique. À ceci s'ajoute le souci de visibilité que voulaient assurer les autorités tout au long de l'avenue : la continuité visuelle devrait faciliter le comparatisme entre la figure intellectuelle du XIVe siècle et la figure politique du XXe siècle. En effet, « instead of facing the old medina, the old city of Tunis with its traditional rhythm and traditional ways, Ibn Khaldun's statue faces outward toward Bourguiba Avenue, the broad, modern “Champs Elysee” of Tunis, with his back the past. In fact, a new suburban development, “Ibn Khaldun city”, had been named in his honor. The message was clear. The Ibn Khaldun of Bourguiba was no longer a fourteenth-century scholar who wrote about the perils of urban luxury and the distance between rulers and their people. Rather, the Ibn Khaldun of Bourguiba was an Ibn Khaldun draped in bournous and a jalaba, sternly focused on the future, a traditional figure from the past used to justify the politics reform. [...] Although 3.5 meters tall, 1.5 meters shorter than the equine statue of Bourguiba, the Ibn Khaldun

statue indicates from top to bottom the constant progress towards the grandeur of wisdom » (Fromherz, 2010, pp. 151-152)

Les Tunisiens s'attendaient à ce que ces symboles coloniaux soient remplacés par d'autres figures militantes ne manquant pas d'importance comparées à Bourguiba. La presse locale rapporte qu'ils s'attendaient à ce que l'avenue Jules Ferry devienne l'avenue Moncef Bey en l'honneur du martyr de la cause nationale. Ils prévoient aussi qu'une statue du docteur Pasteur succéderait à celle du cardinal. Les suggestions étaient multiples, mais elles ne prévoient pas cette consécration exclusive de l'avenue à la personne de Bourguiba. En effet, fort influencé par les « Prolégomènes » d'Ibn Khaldoun, le choix de ce philosophe repose sur l'adoption de sa devise telle qu'expliquée par Tahar Belkhodja, un des ministres de Bourguiba :

« Bourguiba, parfois ébranlé, relevait aussitôt la tête et continuait son chemin. À ses yeux, la république se confondait avec l'État, émanation et manifestation d'un pouvoir dont le parti unique était l'instrument, le tout reposant sur sa propre personne. Le Combattant suprême semble avoir adopté la devise d'Ibn Khaldoun : « La politique exige le pouvoir d'un seul » ; « Le système, c'est moi », pouvait-il, à la manière de Louis XIV, répondre à un journaliste au lendemain de l'indépendance. Bourguiba a su ainsi forger son propre mythe, qui fut largement amplifié par l'imagination collective et aura modelé pendant des décennies le cours de l'histoire tunisienne » (Belkhodja, 1998a, p. 273).

Fig. C.1.6 : Place de l'indépendance & Statue d'Ibn Khaldoun (1978)
En haut : Situation : place de l'indépendance entre la cathédrale et l'ambassade de France. **En bas à droite :** Statue d'Ibn Khaldoun (Source Photo de l'auteur - 2011). **En bas à gauche :** vue sur la place de l'indépendance (ex-place de la résidence de France) fin des années 1970 (Source : Collection privée de Jalel Benna).



Un autre témoignage nous vient de Hassib Ben Ammar (1924-2008), maire de Tunis et futur fondateur de l'Association de Sauvegarde de la Médina :

« Le Chef de l'État est, en réalité, le premier urbaniste de la Tunisie. Le président Bourguiba est quelqu'un qui voit grand. Il a conçu le projet d'une grande avenue

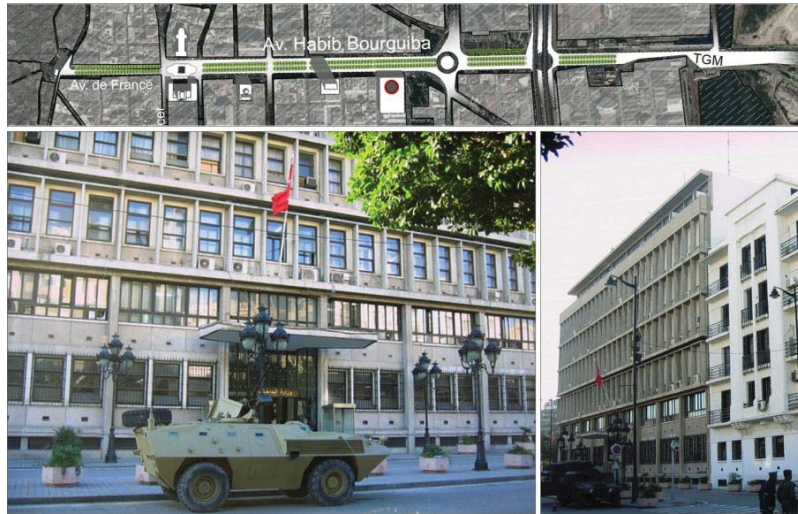
qui partirait de la place de la Casbah et traverserait le lac de Tunis jusqu'à La Goulette. Le président voulait que ses statues édifiées place de la Casbah et place de l'Afrique puissent être vues d'un côté à l'autre de la ville. Dans l'esprit du Président, le vieux Tunis représente le sous-développement » (H. Ben Ammar par Abdelkafi, 1989, p. 122).

■ Réappropriation des édifices, changement de leur vocation et construction d'autres

On rappelle que l'artère du pouvoir colonial s'est marquée par une panoplie de constructions dédiées aux pouvoirs politique, religieux, militaire et culturel français. Du coup, on assiste avec l'État indépendant, soit à une réappropriation des lieux et leur intégration dans son appareil administratif, soit à une limitation de leur action à la stricte pratique interne au bâtiment. C'est le cas par exemple de la cathédrale de Saint-Vincent-de-Paul où le rituel de la messe, qu'elle soit hebdomadaire ou festive, ne devait plus se faire à l'extérieur de l'espace architectural. Pareillement, la résidence de France située juste en face de la cathédrale ne jouait plus son rôle de maison de la gouvernance coloniale en Tunisie. La résidence abrite dorénavant l'ambassade de France et se limite à sa seule tâche de représentant diplomatique d'un État auprès d'un autre.

Fig. C.1.7 : Bâtiment du ministère de l'intérieur (vers 1945)

En haut : situation : à mi-chemin de l'avenue H. Bourguiba. **En bas à gauche :** zoom sur l'entrée principale côté avenue.. **En bas à droite :** façade sur avenue : rupture stylistique avec le traitement de l'immeuble voisin. Source (Photos prises par l'auteur au lendemain de la révolution de 2011)

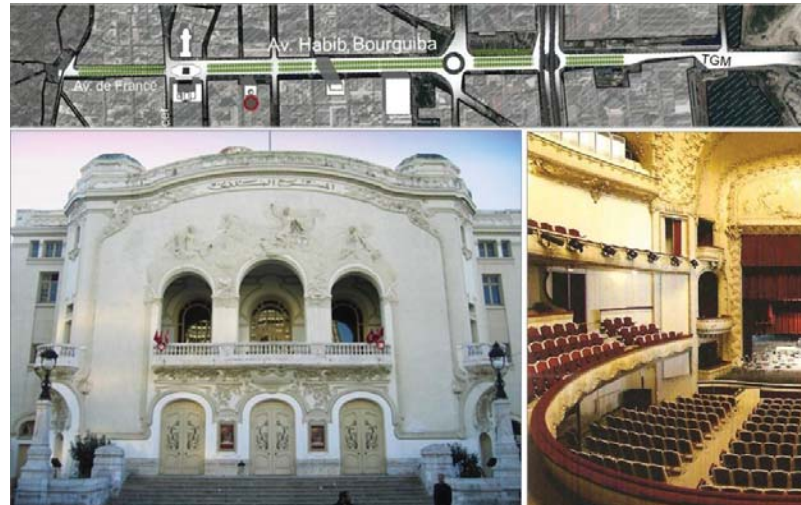


Dans la série des édifices qui longent l'avenue figure l'icône par excellence du pouvoir colonial. La construction de six étages datant de 1945 et abritant l'ancien siège de la Sécurité publique du Protectorat (fig. C.1.7) est, à commencer de la promulgation d'un décret du 6 octobre 1955, le ministère de l'Intérieur du gouvernement tunisien. Par souci d'intégration dans le paysage éclectique de l'avenue et pour refléter la vocation du projet, les architectes : B. Zehrfuss, Glorieux-Monfred et J. Kyriacopoulos, ont donné au

bâtiment une allure sobre et sérieuse qu'on juge unique dans l'ensemble. Les façades de l'édifice traduisent le rationalisme des années 40 et 50 où le béton et les éléments préfabriqués teintent les élévations d'une austère monotonie. La couleur vert-grisâtre, en plus de suggérer le vert militaire, impose une coupure chromatique avec la blancheur des immeubles coloniaux adjacents. La présence de ce volume au cœur d'une artère qui se voulait, en amont, une promenade et un lieu de détente ne peut qu'affecter défavorablement son caractère d'esplanade.

Fig. C.1.8 : Théâtre municipal de Tunis :

En haut : situation. **En bas à gauche :** Façade principale donnant sur l'avenue H. Bourguiba. Bas-relief : Apollon Phébus sur son char, encadré par les muses du Drame et de la Poésie : du sculpteur français Jean-Baptiste Belloc. **En bas à droite :** Intérieur : la salle est parfaitement symétrique. Le théâtre est classé monument historique en 1992 et rénové en 2001. Source (Photo de l'auteur, 2011)



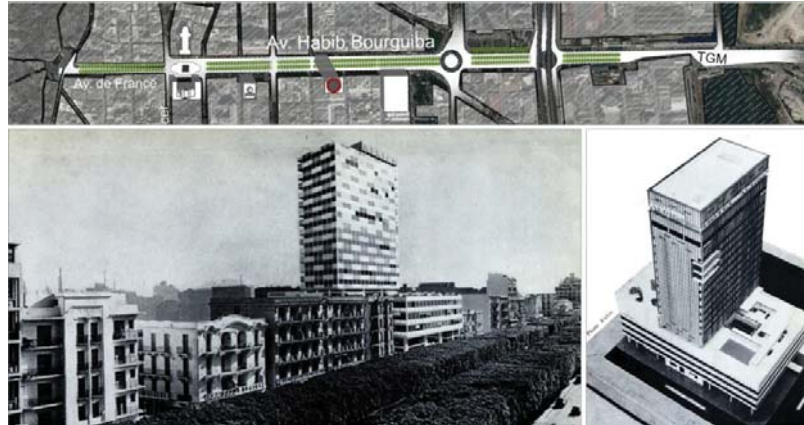
Pour ce qui est du pouvoir culturel et ludique, il a été longtemps marqué par la présence d'un programme de loisir richement varié. Entre les quelques cinémas, galeries d'art, casinos, boutiques de modes, hôtels, banques, cafés, etc. qui ont marqué l'histoire de l'avenue, le théâtre municipal s'impose par sa fonction et son image (fig. C.1.8). Il s'agit de « la perle architecturale » de l'avenue dont la scène a vu les performances d'innombrables artistes occidentaux et orientaux. Le Président en personne, grâce à son engouement pour l'opéra et le théâtre, y a accordé une attention particulière qui ne tarda pas à être négativement influencée par son architecte-conseil. À l'époque coloniale, il faisait partie d'un complexe de loisir et de tourisme d'hiver édifié à l'image des palais européens joyeusement agrémentés par leurs jardins d'hiver. Il comptait un casino, dit le *Palmarium*, un hôtel nommé le *Tunisia Palace Hôtel* et un café dit le Grand Café du Casino. Aujourd'hui, de ce complexe ne reste debout que le théâtre.

Malgré l'éclectisme frappant qui signe les styles architecturaux de l'avenue, l'ensemble formait un paysage homogène qu'accentuent l'alignement des immeubles de rapport, l'enfilade de leurs balcons et leurs hauteurs légèrement variées. Cette

homogénéité n'a pas tardé à être perturbée par l'apparition d'une vague de constructions nouvelles dont le coup d'envoi revenait à l'architecte Olivier Clément Cacoub et ses collaborateurs grâce à leur tour pour l'Hôtel Africa (fig. C.1.9). À la fin de 1962, sur un îlot de 1836 m² (54*34 m), est lancé le chantier de ce qui deviendra sous peu et jusqu'à une période récente la plus haute tour de la Tunisie. Avec ce projet, Cacoub voit se réaliser l'un de ses dessins pour le projet de la percée et de promotion de la capitale fait depuis son séjour dans la ville Médicis. Avec ses 23 niveaux dont les cinq premiers servent de socle en béton armé, à son tour porté par des pieux de viroles en acier s'enfonçant à 40 m de profondeur, la tour s'impose écrasante par sa hauteur et son traitement minimaliste. Un nouveau registre architectural voit le jour en pleine avenue. Pour la décrire, Cacoub n'hésite pas à faire l'analogie avec l'élancement des minarets de la médina en oubliant que derrière ces tours symboles, au-delà du seul contraste qu'il relève, il y a toute une leçon sur l'harmonie des proportions à prendre en considération :

« Ligne de force dans une ville horizontale, disait-il, l'Africa surprend. Mais n'existe-t-il pas au cœur même de la médina des minarets ? Des verticales dispersées dans une ville horizontale, cela obéit à la loi des contrastes, à l'harmonie des noirs et des blancs » (Cacoub, 1974, p. 91).

Fig. C.1.9 : La tour de l'hôtel Africa - Tunis :
Architecte principal : O. C. Cacoub. Architectes collaborateurs : J. Kyriacopoulos & M. Di Tullio. Ingénieur conseil : E. Kalfon. Aménagement bureaux : W. Van Eyk
En haut : situation. **En bas à droite :** maquette de la tour et son socle de 5 étages en béton armé. **En bas à gauche :** mise en contexte. Source (Architecture d'Aujourd'hui, n°105, Déc. 1962, Jan. 1963)



Le triomphe de la tour lui a valu sa publication dans le numéro 150 de *l'Architecture d'Aujourd'hui* (fig. C.1.9). Peut-être que les immeubles sacrifiés au profit de cette construction n'étaient pas aussi importants sur les plans architectural et patrimonial, néanmoins, ceci ne peut être le cas pour le *Tunisia Palace hôtel*, le théâtre municipal, le casino et le *Palmarium* que les autorités ont voulu sacrifier pour une seconde tour. De nouveau, c'est à l'architecte du président de s'occuper de ce projet. Cacoub voulait battre le record de l'ancienne tour en créant, à sa proximité immédiate,

une seconde haute de 160 m (fig. C.1.10). « Cet ensemble, conclut le rapport des concepteurs, une fois réalisé, devra constituer l'évènement architectural de la Tunisie de ces dernières décennies et l'image puissante de la Tunisie de demain » (Ben Sassi, 18 déc. 1994, p. 4). En revanche, l'opinion était tout à fait contraire chez quelques artistes et intellectuels tunisiens pour qui, « Cacoub a vu trop grand, il n'y aura jamais assez de fonds pour réaliser cette ambition qui tient plutôt de la fiction ». La conscience et la voie citoyennes ont dû s'opposer à l'opération et manifester aux pieds du théâtre. Leur réaction à fini par sensibiliser le gouvernement à l'ampleur de cette décision à conséquences irréversibles. Les deux variantes proposées par Cacoub (fig. C.1.10) ont été finalement rejetées au profit d'une autre plus raisonnable. La décision étant prise, les démolitions ont épargné le théâtre, mais ont quand même rasé le reste du complexe. Deux bijoux architecturaux de l'art nouveau ont de cette manière disparu du paysage tunisois (fig. C.1.11).

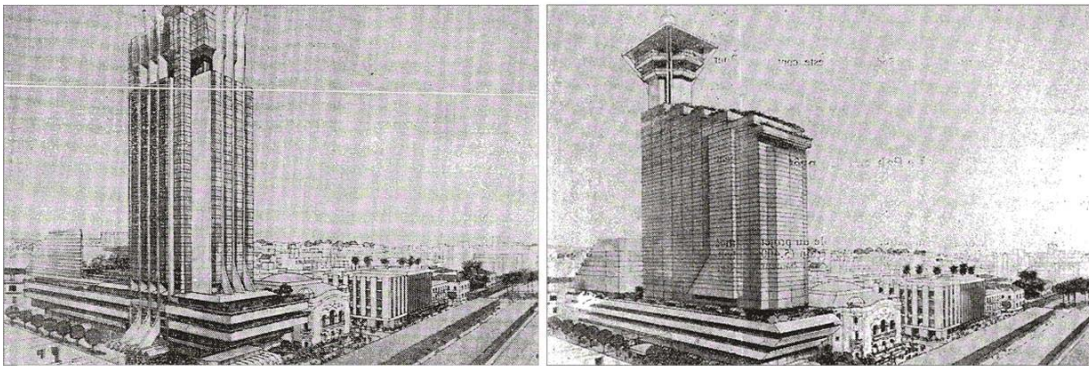


Fig. C.1.10 : Les deux variantes de tours à substituer au complexe Palmarium-Casino-Tunisia Place Hôtel : Architecte principal : O. C. Cacoub.
Le théâtre municipal (à droite sur l'avenue) est écrasé par la masse hors-échelle prévue par l'architecte conseil du président. Source : (Ben Sassi, 18 déc. 1994, p. 5).

Fig. C.1.11 : Casino municipal de Tunis – Vers la première décennie du XXe siècle. Architecte : Jean-Emile Resplandy. À gauche : perspective sur l'entrée principale. À droite en haut : le hall d'entrée du casino : une architecture de serre qui rappelle avec son métal les grands halls du XIXe siècle. À droite en bas : Intérieur – la salle de jeux. (Source : collection privée de Jalel Benna.).

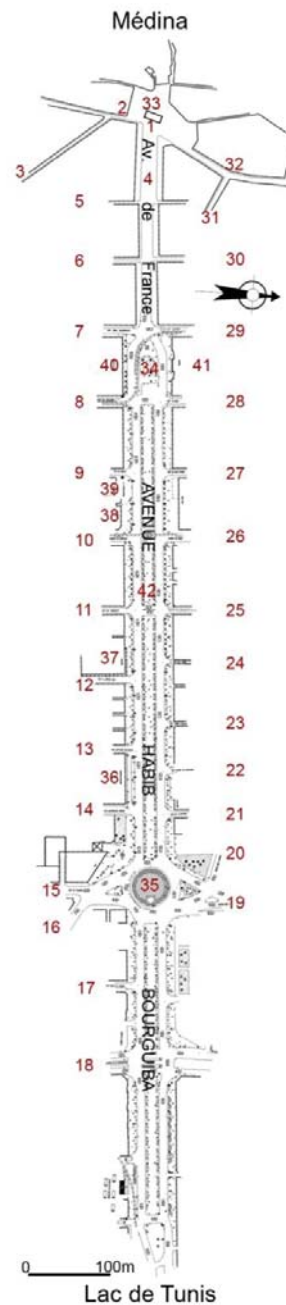


■ Transformations toponymiques : le parcours bourguibien raconté dans les plaques

La science des noms des lieux est un champ de recherche à part entière qui, depuis la seconde moitié du XIXe siècle, ne cesse de se faire une place de plus en plus importante parmi les outils de recherche sur le sens et la mémoire des lieux. À n'en pas douter, rien n'est nommé au hasard. Le nom d'une rue, d'une place ou d'un édifice entre systématiquement dans le processus d'immortalisation de tout événement ou personne importants dans la mémoire collective, d'où l'intégration de cette dimension dans la catégorie du patrimoine immatériel. Les rois y trouvaient le moyen de perpétuer leurs noms et le souvenir de leurs actes de bravoure, même si au fond ils savaient d'avance que leurs successeurs n'hésiteraient pas à en substituer leurs propres noms. Seuls paraissent résister les plaques qui ont tendance à mémoriser les actes citoyens par opposition aux noms des personnes dont la valeur change avec les régimes. Changer un nom par un autre est une opération d'une extrême fragilité. Lorsqu'une substitution est mal réfléchie, elle peut conduire à un soulèvement populaire, voire à la genèse d'un sentiment de haine à conséquences imprévisibles. Ceci a été bien démontré par Raoul Morand dans son traité *De l'Instruction des masses par les choses les plus usuelles : les plaques des rues* (1906) où il conseille de ne pas sous-estimer les répercussions à moyen et à long terme des changements toponymiques. On ne peut donc s'étonner de l'intérêt que lui donnent les autorités tunisiennes dans la longue liste des transformations urbaines. On constate que la nouvelle distribution adhère à une logique particulière à placer dans le programme de valorisation du chef d'État, de son œuvre, ses penchants et ses collaborateurs. Elle est, en outre, une réflexion sur la manière dont peuvent être dévalorisés les « héros » et les actes du passé que le nouveau régime se trouve contraint d'intégrer dans son projet toponymique.

À observer le tableau de la figure (C.1.12) où on compare les anciens noms qui remontent à l'an 1900 et les nouveaux introduits progressivement après l'indépendance, une certaine logique peut-être mise en valeur. Le changement des noms n'est pas fait d'un seul coup. Il va de pair avec les nouvelles conquêtes politiques enregistrées par le chef d'État. Pour saisir ce processus on propose cette lecture qu'on estime généralisable sur un rayon plus large dépassant le cercle de l'avenue Habib Bourguiba :

N°	Nom durant la période coloniale	Nom à l'indépendance
1	Porte de France	Porte de France
2	Rue Al-Djazira	Rue Al-Djazira
3	Rue Léon Roches	Rue M. M'Barek ★
4	Avenue de France	Avenue de France
5	Rue Amilcar	Rue Amilcar
6	Rue d'Italie	Rue Charles de Gaulle ★
7	Rue Es-sadikia	Rue Jamel Abdennasser ★
8	Rue de Hollande	Rue de Hollande
9	Rue de Grèce	Rue de Grèce
10	Avenue de Carthage	Avenue de Carthage
11	Rue Thiers	Rue Ibn Khaldoun ★
12	Rue de Provence	Rue du 18 Janvier ★
13	Rue de Bretagne	Rue Houssine Bouzaiane ★
14	Rue de Normandie	Rue Abderrazak Chraïbi ★
15	Rue de Turquie	Rue de Turquie
16	Avenue Stephen Pichon	Avenue des Nations Unies ★
17	Rue de Flandre	Rue Farés El-Khoury ★
18	Avenue de la République	Avenue de la République
19	Avenue Gambetta	Avenue Mohamed V ★
20	Avenue Jean Jaurès	Avenue Jean Jaurès
21	Rue de Vesoul	Rue de la monnaie ★
22	Rue de Strasbourg	Rue Pierre de Coubertin ★
23	Rue de Besançon	Rue Kamel Atatürk ★
24	Rue du Caire	Rue du Caire
25	Rue de Marseille	Rue de Marseille
26	Avenue de Paris	Avenue de Paris
27	Rue St-Charles	Rue Ali Bech Hamba ★
28	Rue d'Alger	Rue d'Alger
29	Rue de Rome	Rue de Rome
30	Rue de Bône	Suite Rue Charles de Gaulle ★
31	Rue de Constantine	Rue Mohamed Ali ★
32	Rue des Maltais	Rue Mongi Slim ★
33	Place du Cardinal Lavigerie	Place de la Victoire ★
34	Place de la Résidence	Place de l'indépendance. ★
35	Place Jules Ferry	Place d'Afrique dite aussi du leader ★
36	Bâtiment de la Sécurité publique	Ministère de l'Intérieur ★
37	Immeuble résidentiel	Hôtel Africa ★
38	Casino municipal/Tunisia Palace H.	Palmarium ★
39	Théâtre municipal	Théâtre municipal
40	Résidence générale de France	Ambassade de France ★
41	Cathédrale St-Vincent-de-Paul	Cathédrale St-Vincent-de-Paul
42	Avenue Jules Ferry	Avenue Habib Bourguiba ★



Tab C.1 : Toponymie de l'avenue entre 1900 et l'indépendance (1956)

Fig. C.1.12: Comparaison de la toponymie de l'avenue en 1900 et après l'indépendance

★ Changement de nom. Source (Dessin de l'auteur, 2013)

« Le nom de l'artisan du Protectorat cédant la place au nom de celui qui y avait mis fin » (Sebag, 1998, p. 626) :

Cette juste formule de Paul Sebag semble contrôler la réaffectation de la majorité des lieux qui portaient le nom de Jules Ferry. On assiste à une substitution presque

systématique de Bourguiba à Jules ferry. Ainsi, l'avenue Jules Ferry (42)¹ devient-elle l'avenue Habib Bourguiba, la place Jules Ferry (35) est remplacée par la place d'Afrique dite aussi du *Zaim* (Leader). Le Président va plus loin dans ce changement systématique lorsque la ville dite *Ferryville* devient *Menzel* Bourguiba (maison de Bourguiba). L'avenue Habib Bourguiba est désormais le nom que doivent porter toutes les artères principales des villes tunisiennes, petites ou grandes soient-elles. Pour les mettre en valeur et leur donner l'allure souhaitée, une série d'expropriations pour utilité publique, de percements et de démolitions permettait de les prolonger, les aligner, les doter des institutions administratives nécessaires à leur prestige². Elles doivent, en addition, être sans cesse décorées pendant et en dehors des temps des fêtes.

Intégration de certaines personnalités tunisiennes :

Ce sont généralement les militants du *néo-destour* qui, en guise de reconnaissance pour leur soutien à la cause nationale, ont mérité une plaque à leur nom. C'est le cas de la Rue des Maltais (32) qui devient le rue Mongi Slim.

Intégration de certaines personnalités françaises :

En compensation à leurs efforts dans le projet de décolonisation en Afrique du Nord ou par simple amitié avec le chef de l'État, certains noms ont pris la place d'autres. C'est le cas de Charles de Gaulle, auteur de la fameuse formule : « Ce Bourguiba à ceci de commun avec moi : le courage de prendre rendez-vous avec l'histoire ». La rue de l'Italie (6) devient la rue Charles de Gaulle.

Intégration de certaines personnalités du Monde arabe :

Ce sont en particulier les chefs d'États ou personnalités politiques qui ont particulièrement marqué le parcours bourguibien. L'avenue Habib Bourguiba en relate au moins trois cas : Kamel Atatürk (Turquie) (23) qui fut le gourou par excellence pour Bourguiba, Jamel Abdennasser (Égypte) (7) comme figure inéluctable dans le projet

¹ Les chiffres renvoient à la position de l'élément sur le plan de la figure C.1.10.

² JORT : Décret no 60-211 du 18/06/1960 : portant expropriation pour cause d'utilité publique de deux parcelles de terrain nécessaires à la création d'une percée entre le boulevard du Président Habib Bourguiba et la rue robaglia a la Goulette.

Décret no 61-147 du 30/03/1961: portant expropriation pour cause d'utilité publique, de l'immeuble situe angle avenue Habib Bourguiba et rue d'Alger, pour les besoins du secrétariat d'État à la présidence.

Décret no 64-229 du 09/07/1964: déclarant d'utilité publique les travaux de premier établissement de construction de trottoirs dans le Boulevard président Habib Bourguiba à Megrine.

Décret no 65-83 du 17/02/1965: portant expropriation pour cause d'utilité publique de portions d'immeubles situés avenue Habib Bourguiba au Kram, nécessaires à l'alignement de la route M.C n° 33.

unificateur du Monde arabe auquel a contribué le président tunisien. Finalement, Mohamed V (Maroc) (19) qui porte le titre du « Père de la nation marocaine moderne ».

Garder le nom de certaines villes françaises :

Alors que plusieurs villes ont cédé la place à d'autres noms, certaines ont pu résister à ce changement. Rien n'est laissé au hasard, ces villes ont profondément marqué le combat du leader contre la colonisation depuis les années d'études de droit à Paris. La rue de Marseille renvoie aux années d'exil au fort Saint-Nicolas de Marseille.

Garder la plupart des noms arabes, mais changer quelques-uns bien particuliers :

Cette règle s'applique uniquement à la rue Es-sadikia. Tous les noms arabes demeurent inchangés sauf ce cas précis. En effet, il s'agit simplement de l'institution beylicale fondée par Kheireddine Bacha en 1875 et responsable de la modernisation de l'enseignement. Même si Bourguiba est passé par ce lycée gardant toujours son rayonnement, il a fallu quand même l'ombrager. Il nuisait amplement à sa place en tête de liste des modernisateurs de l'enseignement au pays.

Introduction de noms propres étrangers et dates particulières :

La seule date affectée à l'une des rues communiquant avec l'avenue est le 18 janvier (12). Il s'agit de la commémoration du soulèvement populaire contre les autorités françaises en 1952. Depuis, cette date correspond à la « fête de la Révolution » aujourd'hui disparue. Quant aux rues Pierre de Coubertin (22) et Farés El-Khoury (17), elles rendent hommage à deux figures politico-culturelles que le président n'a cessé de magnifier dans ses discours.

Un champ lexical exclusivement politique :

La nouvelle toponymie a politisé l'avenue. La majorité des noms employés travaillent un champ lexical politique, renvoyant d'un côté à l'œuvre citoyenne : Place de la victoire, Place de l'indépendance, rue du 18 janvier (la révolution), et d'un autre côté à la stricte personne du président. À voir la manière dont tous ces noms déversent dans un corps principal nommé avenue Habib Bourguiba, on a beau à croire à une réappropriation de cette œuvre collective par le chef de l'État qui devient la colonne vertébrale de l'ensemble. On a déjà souligné au début de cette thèse que le discours bourguibien s'est

progressivement accaparé de l'effort collectif pour la libération. Le chef d'État s'est petit à petit emparé de ce long processus en se proclamant maître de toutes les décisions sages et intelligentes qui ont conduit à l'indépendance puis à la modernisation du pays. L'avenue devient un livre ouvert sur cette personne et sa compréhension dépend du degré d'assimilation de l'histoire de la libération et du vrai rôle joué par ses acteurs.

C.1.2. Le coup d'envoi du chantier urbain du Grand Tunis : des percées réalisées et des échecs enregistrés

Après le colloque de 1961, on assiste à une redistribution des tâches entre les professionnels de l'État et certains participants au concours pour une éventuelle mise en œuvre de son procès-verbal. Les années soixante ont été marquées par une série de travaux dont la plupart n'ont pas dépassé la phase d'esquisse. L'ensemble de ces travaux a été attribué à l'équipe italienne de Ludovico Quaroni¹, auteure de la solution de la ceinture (ou l'anneau). En effet, au lendemain de la compétition l'équipe réformée a été embauchée par le Ministère des Travaux publics. Elle est donc chargée de dresser les plans d'aménagement de quelques villes touristiques et intérieures du pays. Selon certaines sources, cette collaboration avec l'État tunisien entre dans le cadre du service offert par le Bureau d'aide européen aux étrangers (Ricco, 2011, p. 142). Pour donner un aperçu de ces travaux, on les aborde selon leur succession chronologique.

■ Le Plan Directeur du Grand Tunis (PDGT) (1962) et le Plan d'Aménagement de la Commune de Tunis (PACT) (1964) :

Trois mois après la clôture du dossier du concours et son colloque, le 21 juillet 1961 l'architecte urbaniste Ludovico Quaroni² (1911-1972), détenteur du prix Olivetti pour l'urbanisme (1956), est placé à la tête de l'équipe italienne chargée d'établir le nouveau plan d'aménagement de Tunis. Quaroni collabore dans cette tâche avec l'architecte Adolfo De Carlo. Ils doivent poursuivre les travaux en cours tout en tenant compte des recommandations du concours. Au mois d'avril 1962, un plan directeur général de Tunis (PDGT) muni d'un rapport explicatif est déposé auprès de l'ESTPH. Il se propose de délimiter le périmètre urbain des 13 communes qui composent la capitale et de prévoir les extensions et le réseau routier nécessaires. Le plan délimite onze zones où il

¹ Composition de l'équipe : Pietro Barucci, Piero Maria Lugli, Guisepe Nicolosi, Ludovico Quaroni, Luigi Vagnetti auxquels vient s'ajouter le membre du jury Plinio Marconi.

² Pour plus d'informations sur la biographie et les réalisations de Quaroni, voir : (Emanuel & Chaslin, 1994).

s'efforce de faire coïncider les limites territoriales avec les activités principales et le mode d'occupation de l'espace. Ne pouvant rompre avec la tradition du zonage issue des CIAM, ce plan « *is essentially a classic plan for zoning of land use and transportation patterns, useful only in deciding when to say « Thou shalt not », it cannot stimulate urban intervention* » (Micaud, 1976a, p. 138), conclut Ellen C. Micaud. Selon ce plan, Tunis est un large périmètre urbain tronqué par les poussées est-ouest des deux lacs et entouré par une zone rurale double : normale et spécialisée. Cette lecture rend valable la formule de Georges Bidault Scoffingly qui fait de Tunis « *just a big village* » (Micaud, 1976b, p. 137).

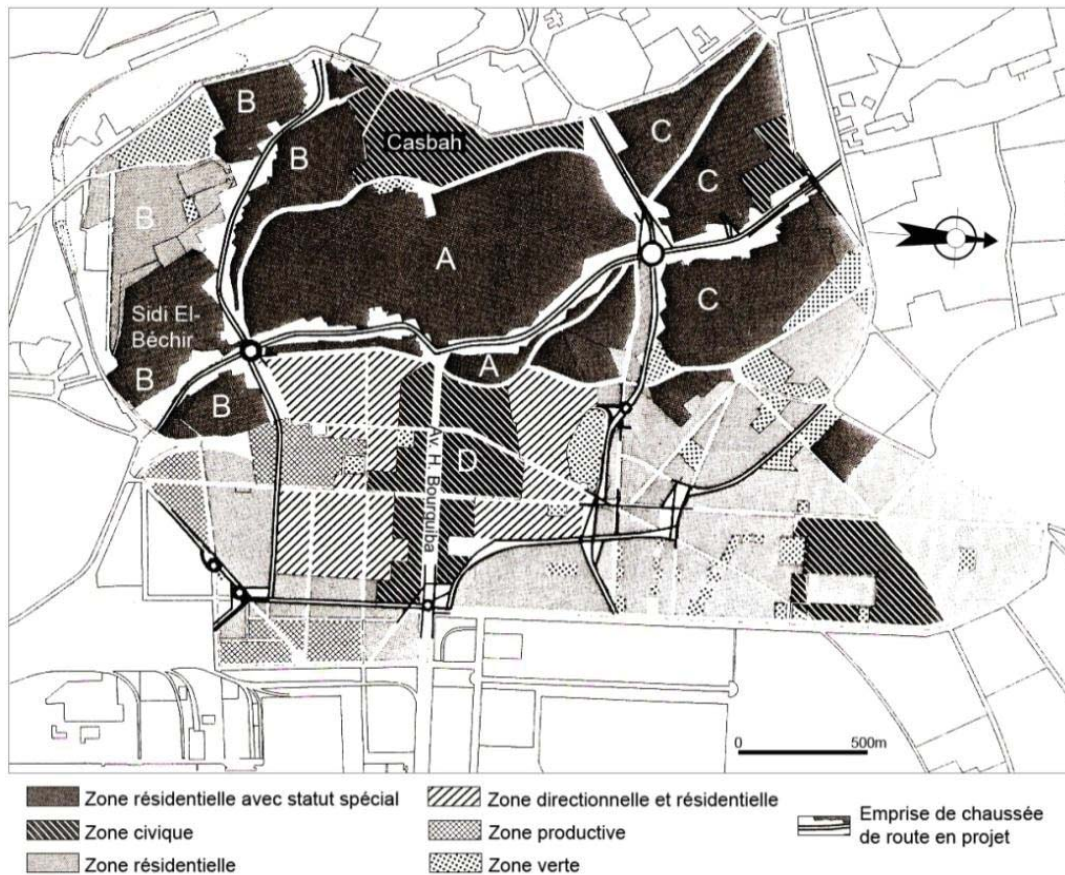


Fig. C.1.13: « Première phase d'aménagement du plan directeur du Grand Tunis (mars 1964) »
 Concepteurs : Ludovico Quaroni et Adolfo De Carlo architectes urbanistes conseils auprès de la Commune de Tunis et le SETPH. A-noyau central de la médina, B-faubourg sud, C-faubourg nord, D- ville coloniale.
 Réduction et interprétation du plan original au 1/10000. Source (Abdelkefi, 1989, 126)

Contrairement à l'approche autoritaire de Kosmin et Cacoub dans leurs plans de 1956 et 1957 qui se voulaient une solution unique et irrévocable, l'équipe de Quaroni et De Carlo présente son plan comme une lecture d'ensemble à débattre avec les autorités responsables. Elle est d'avis qu'un premier regard général est nécessaire avant de passer à une réflexion à l'échelle du détail. Une maquette du PDGT est alors déposée en 1963

auprès du Président de la République. Pour gagner l'intérêt de ce dernier, les architectes italiens ont misé sur le futur boulevard Bourguiba. Ils créent vers le nord une voie principale mettant en relation l'aéroport avec le centre gouvernemental à édifier et le futur campus universitaire. Il s'agit de l'actuelle route X. Le projet a finalement absorbé l'attention du chef d'État qui donna par conséquent le feu vert à l'étape suivante : le Plan d'Aménagement de la Commune de Tunis (PACT) (fig. C.1.13).

Même si Paola Ricco a vu dans ce plan la proposition d'une « division de ville en secteurs fonctionnels régulés par des normes d'urbanisme précises concernant les standards [...] » (Ricco, 2011, p. 133), il se démarque peu des précédents dans la mesure où il reprend le même procédé fonctionnel et réducteur qu'impose le zonage des CIAM. Faute d'une étude approfondie qu'on justifie par les courts délais entre une proposition et une autre et les plans à faire parallèlement à celui de Tunis¹, Quaroni et De Carlo ont opté pour la solution de facilité pour gérer le réseau viaire, c'est-à-dire le percement massif.

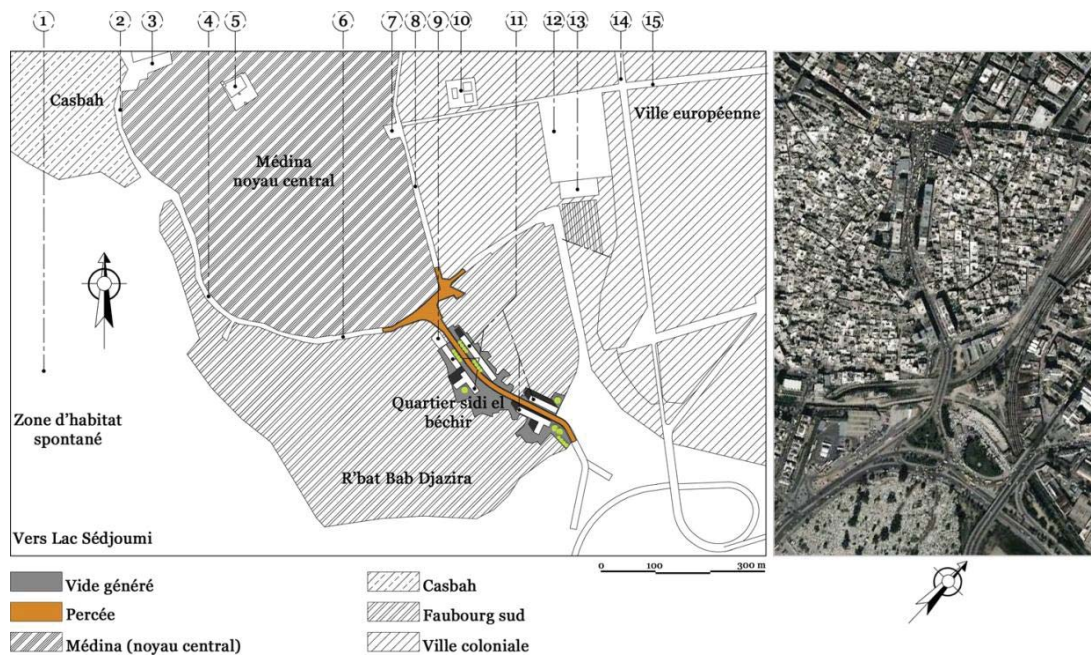


Fig. C.1.14: La percée de Sidi El-Béchr (1964)

Concepteurs : Ludovico Quaroni et Adolfo De Carlo, architectes urbanistes conseils auprès de la Commune de Tunis et le SETPH. 1-Cité spontanée : Sidi Hacine, née à proximité du lac *Sédjoumi*, 2-Boulevard *Bab Menara*, 3-Place du Gouvernement, 4-Souk *El-Asser*, 5-Mosquée *Zitouna*, 6- Boulevard *Bab Djedid*, 7-Boumandil, 8-Boulevard *Al-Djazira*, 9-Mosquée Sidi El-Béchr, 10-Marché central, 11-Bandes d'immeubles construites à la place des maisons démolies, 12-Place *Barcelone*, 13-Gare de Tunis, 14-Avenue de Carthage/Avenue de Paris, 15-Avenue *Farhat Hached*/Avenue d'Espagne.

Source : dessin de l'auteur sur la base d'une photo aérienne récente extraite de GoogleEarth.

¹ L'équipe Quaroni/De Carlo avait à sa charge, parallèlement à ce travail, la réalisation des plans de la ville de Gabès (1960), le développement de la zone touristique de tout le Cap-Bon (1962) et le plan d'urbanisme du port de La Goulette (1963). À noter aussi que certains membres de la même équipe se sont occupés des plans d'urbanisme d'autres villes de l'intérieur du pays, cas de Vagnetti et ses plans pour Le Kef, Maktar, Ebba Ksour, Sakiet Sidi Youssef, Tadjerouine, Siliana Souk El-Arab, Souk El-Khmis, Gardimaau, Aïn Drahem et Tabarka (Ricco, 2011, 137).

Sur la figure (fig. C.1.13), la médina est éventrée à l'est par une percée qui rappelle le plan Prost de 1930 alors que ses faubourgs sont nettement découpés en morceaux et séparés du noyau central par deux autres percées latérales est-ouest. En approuvant ce plan, les autorités mettent en œuvre le chantier de la percée occidentale dite de Sidi El-Béehir (fig. C.1.14). Réalisée en partie à cause de l'insuffisance budgétaire et de la résistance citoyenne réprimée par les forces de l'ordre, cette percée a été, d'une part, la preuve tangible des mauvaises stratégies d'aménagement peu soucieuses des nécessités financières et techniques et, d'autre part, la démonstration du pouvoir que voulaient expérimenter les autorités à l'égard des civils.



Fig. C.1.15 : Etat actuel de la percée Sidi El-Béehir

À gauche : Photo prise vers la fin des années 1960 des nouveaux immeubles substitués aux habitations traditionnelles. A l'époque, le Secrétariat d'Etat à l'Information (SEI) écrivait : « Des quartiers neufs, modernes et propres sont édifiés là où il y avait insalubrité et conditions précaires du logement ». (Source : SEI, 1975, 261)

À droite : Etat actuel et ambiance de la nouvelle voie. Chevauchement de la circulation mécanique et piétonne, appropriation anarchique de l'espace par les marchands de légumes et de fast-food, immeubles mal entretenus et souvent transformés par des usagés en quête d'un ancien vécu (rapport public/privé – adaptation au climat, etc.) (Source : Photo de l'auteur : décembre 2011)



Fig. C.1.16 : Nouveaux modes d'occupation de la voie et de la façade publiques

À gauche : étalage anarchique par les marchands de légumes et de fruits sur les bords de la voie.

À droite : différentes pratiques sur les nouvelles façades : 1-Installation des engins de climatisation, 2-Jardins suspendus, 3-Fermeture du balcon par un grillage en fer forgé et du roseau, 4-Balcon-séchoir, 5-Balcon fermé par un vitrage opaque, 6-Balcon fermé par un rideau, 7-Kiosque de vente de tabac, légumes et sandwiches au bord de la voie, 8-Stationnement anarchique au bord de la voie. On note que l'ensemble des pratiques exposées sur la façade tend à retrouver les anciens modes d'occupation du patio de la maison traditionnelle. Source : (Photos de l'auteur, décembre 2011)

L'échec de l'opération se voit à court et moyen termes : les usagés n'ont pas tardé à retrouver leurs anciennes pratiques, aussi bien dans leur façon d'habiter les nouveaux appartements que dans l'occupation de la voie publique. Celle-ci devient source d'une insécurité qu'inflige le nouveau mode d'appropriation de l'espace. En effet, tel que montré sur les figures C.1.15 et C.1.16, la voie mécanique est envahie par les piétons et se voit réduite par l'étalage anarchique et illégal des marchands de légumes, fruits et objets divers. En outre, l'incompatibilité des immeubles de rapport aux habitudes traditionnelles des occupants a fait surface sur les façades dans une laideur que le temps aggrave de jour en jour. Voulant retrouver l'aspect introverti et intime de la maison à patio, les balcons ont été fermés par une menuiserie en fer forgé, de la brique ornementale ou tout simplement par un rideau. Il s'agit en quelque sorte de l'équivalent du patio habituellement fait pour sécher le linge ou pour se rafraîchir durant la saison chaude, d'où l'espèce de séchoirs et de tentes temporaires exposées sur la voie publique.

■ **Réaménagement de la Casbah et la réappropriation officielle du chef-lieu :**

Depuis 1957, le vide laissé dans la Casbah après la démolition des casernes sert de parking au personnel administratif et attend à être occupé par le centre gouvernemental. On rappelle que l'une des conclusions confirmée par le concours et son colloque est la nécessité d'éviter une concentration de plus de cette partie de la ville par les équipements administratifs. Ceci pour réduire le besoin à une liaison directe entre le quartier des affaires situé en pleine ville coloniale (est) et le quartier administratif de la Casbah (ouest). En 1965, cette consigne est mise à l'écart. Les architectes Ludovico Quaroni, Adolfo De Carlo, Massimo Amodei, Roberto Berardi et Benjamin Hagler, sont chargés de concevoir le nouveau centre gouvernemental à ériger sur la colline de la Casbah (fig. C.1.17). Ils y mettent l'ensemble des services administratifs de l'État, à savoir, l'Assemblée nationale, la municipalité, quelques ministères, la future maison du Parti Socialiste Destourien¹ (PSD) et la bibliothèque nationale. Les départements sont hiérarchisés en fonction de leur poids dans la structure de l'État. C'est ainsi que dans un bâtiment pyramidal (fig. C.1.19), l'Assemblée nationale occupe le sommet alors que la Municipalité de Tunis se trouve à la base de l'édifice. La pyramide est évidée en son milieu pour donner lieu à une agora destinée à accueillir les citoyens sous le balcon présidentiel (fig. C.1.18). Pour décrire son bâtiment, Quaroni lui donne l'image d'un

¹ Le PSD est le nouveau nom que donna le chef d'État à son ancien parti le Néo-destour fondé en 1934.

cratère de volcan monumental placé au sommet d'une acropole (Quaroni, 1967, p. 248). La même image est reprise par Bruno Zevi dans sa description de « *L'Acropoli Geometrizzata Di Tunisi* » (Zévi, 1970, p. 57), lorsque le même projet a décroché le prix « *dall'In/arch e dalla società Domosic* » (1968). Pour atteindre le sommet de la pyramide creuse, les architectes ont prévu des rampes ascendantes qu'ils voulaient un référent à la montée ardue vers le lieu de la démocratie : l'agora (fig. C.1.18-20).

Fig. C.1.17 : Plan d'implantation du futur centre gouvernemental (1965)

Architectes : L. Quaroni, A. De Carlo, R. Berardi et M. Amodei.
Source : (Solà-Morales, 1989, p. 12) (Document repéré dans la bibliothèque des ouvrages rares de L'université McGill).



Par ailleurs, les concepteurs donnent à leur édifice une allure sobre et sérieuse en réduisant les ouvertures à de simples fissures laissant s'infiltrer une faible lumière zénithale (fig. C.1.20). L'intérieur est doté d'une climatisation et un éclairage artificiels. Compte tenu du climat tunisien relativement chaud, il est clair que l'image architecturale a été guidée majoritairement par son aspect symbolique plutôt que par les besoins énergétiques, économiques et fonctionnels du bâtiment. Selon B. Zevi¹, les architectes voulaient se débarrasser d'un « mimétisme architectural » dit-il, souvent engendré par une reprise systématique du vocabulaire local. Néanmoins, ce parti architectural crée une nette rupture stylistique et d'échelle avec l'environnement immédiat de l'édifice. Celui-ci s'étend sur l'ensemble de la Casbah et écrase grandement ses quelques monuments. Sur la figure C.1.21, les deux édifices qui dominaient auparavant la Casbah, à savoir, la mosquée de la Casbah et le collège *Sadiki*, sont à peine visibles comparés au massif centre gouvernemental.

¹ « *Il rapporto con il tessuto arabo è inteso, fuori di ogni velleità mimetica, come confronto di presenze distinte; anzi, proprio a contrasto con la scala minuta della Kasbah, il nuovo complesso modella la sommità della collina traendone un profilo eloquente e nitidamente percepibile* » (Zévi, 1970, 57-58).

Finalement, ce projet utopique n'a pu être réalisé pour plusieurs raisons, dont la mise à nu des vestiges de la Casbah, la découverte d'une richesse archéologique à extraire et l'opposition des gardiens du patrimoine qui n'ont pas cru aux fausses promesses gouvernementales d'ériger un musée sur la Casbah.

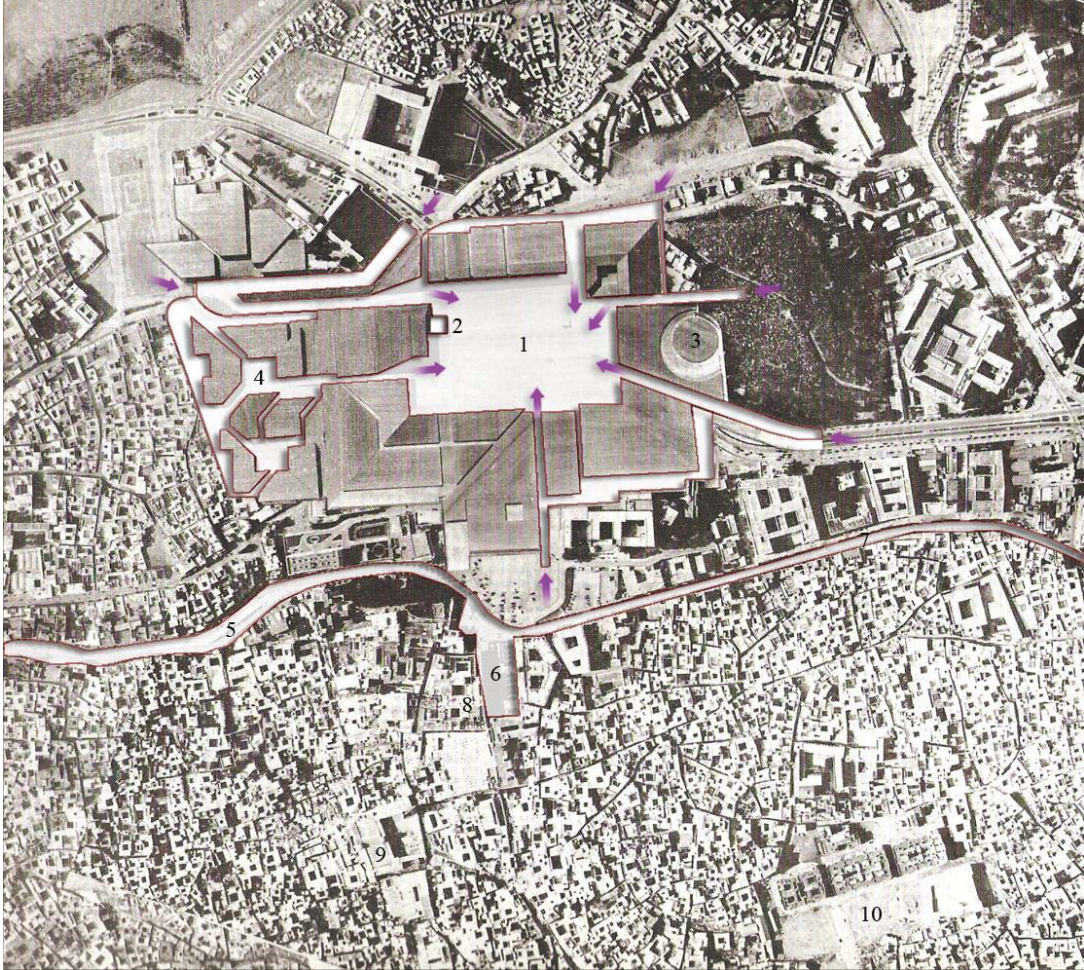


Fig. C.1.18 : Le centre gouvernemental – photomontage de la maquette du projet sur le site d'implantation : Les flèches indiquent le sens de la montée des rampes qui ramènent à l'agora.

Source : (Quistelli, 1969, p. 53). Nomenclature et traitement pour étude par l'auteur -2013.

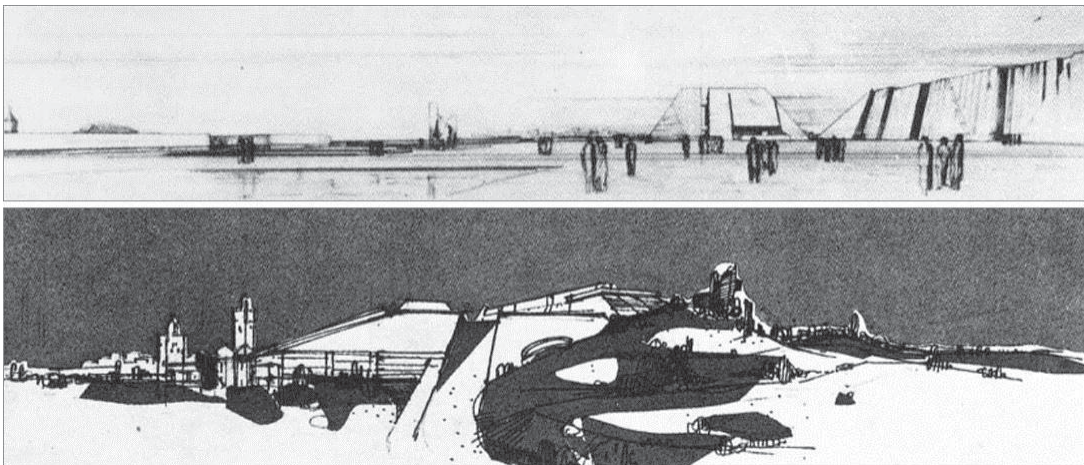


Fig. C.1.20 : Le centre gouvernemental : traitement des façades et vue sur rampe

En haut : l'aspect massif et aveugle de l'image architecturale donnée au projet. En bas : vue sur l'une des rampes conduisant à l'agora. Source : (Solà-Morales, 1989, p. 13)

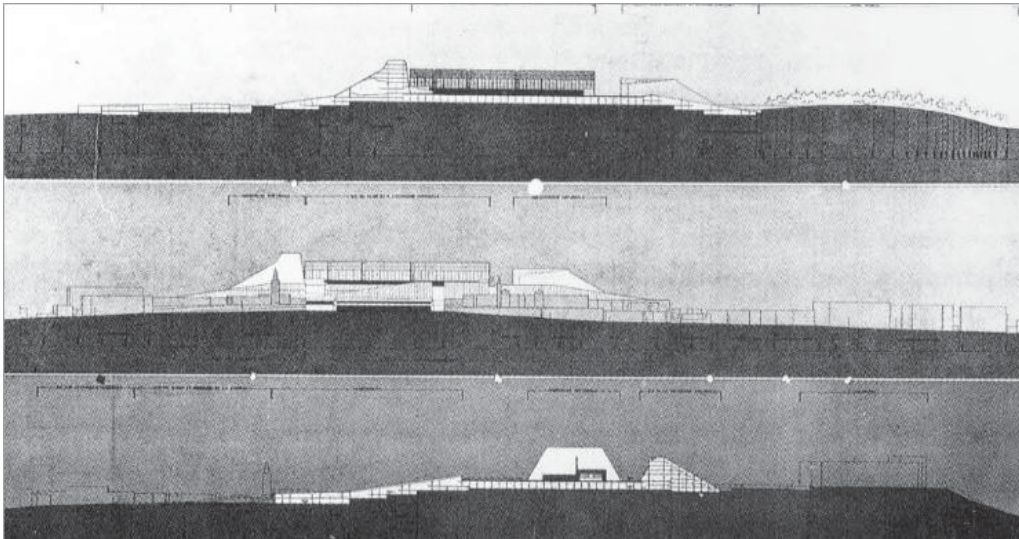


Fig. C.1.19 : Le centre gouvernemental – Coupes

L'allure pyramidale du projet et son évidement au milieu pour donner lieu à l'agora sont assimilés par Quaroni à un cratère de volcan. Le projet domine la colline de la Casbah par sa surface et ses hauteurs.

Source : (Solà-Morales, 1989, p. 12)

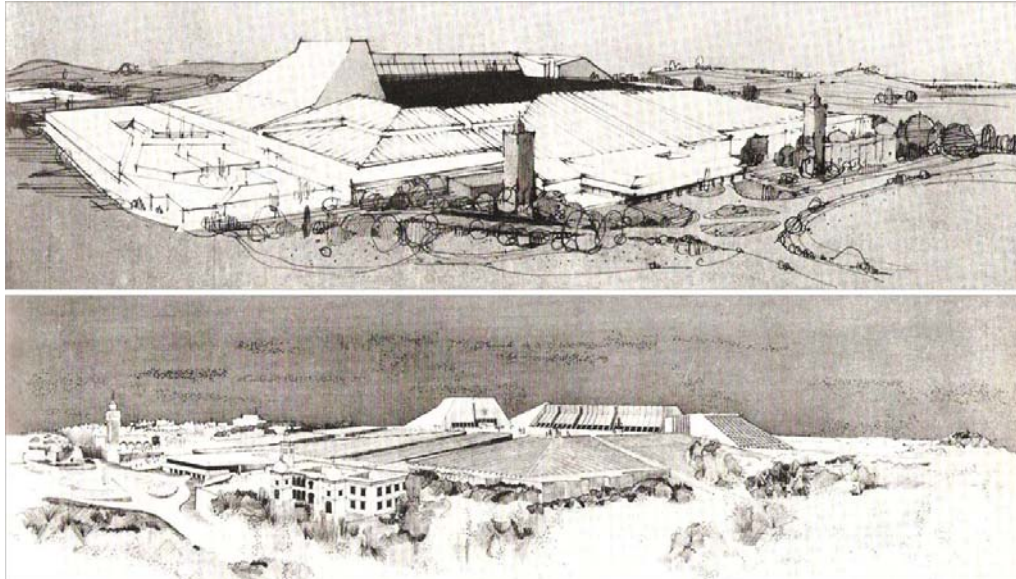


Fig. C.1.21 : Le centre gouvernemental : perspectives

La rupture d'échelle est nette entre les monuments présents sur site et le nouveau centre projeté. La mosquée de la Casbah et le collège *Sadiki* sont à peine visibles face à la pyramide du projet.

Source : (Quistelli, 1969, p. 53)

Même si cette utopie n'a pu être réalisée, on assiste à la fin des années soixante à la réduction de son programme à la seule maison du parti. Voulant à tout prix marquer le chef-lieu par une empreinte signifiante, les autorités ont trouvé dans la maison du parti unique l'icône idéale pour remplir une telle besogne. La conception de l'édifice est d'abord confiée à l'architecte tunisien Taïeb Haddad. Son aspect simple et monobloc répondait peu aux aspirations présidentielles qui l'imaginaient beaucoup plus monumental et imposant. Du coup, le Chef de l'État, rejeta cette proposition et ajouta une commande

de plus dans la longue liste attribuée à son architecte-conseil O. C. Cacoub. Sachant bien s'ajuster au goût du Président, en 1985 Cacoub propose alors l'image qui dominera la colline de la Casbah pour les années à venir (fig. C.1.22). Le bâtiment rectangulaire s'offre comme un bloc monotone dont l'aspect massif est atténué par la série de piliers qui confèrent au rez-de-chaussée une certaine légèreté. D'une architecture moderne hors contexte, précédée par une vaste place que domine le balcon présidentiel, la maison du parti se distingue par la répétition d'un seul élément sur les quatre façades. Ce traitement unificateur, l'architecte le voulait à l'image d'un peuple uni et démocrate.

Fig. C.1.22 : La maison du Parti (PSD) (1985)

Architecte : Olivier Clément Cacoub

Etat actuel : aujourd'hui le bâtiment est laissé pour une autre fonction administrative.

A gauche, détail de l'unité clonée sur les 4 façades de l'édifice.

Source : (Photos de l'auteur : décembre 2011)



■ Une île artificielle dans le Lac de Tunis : une autre solution pour prolonger l'avenue H. Bourguiba

Le dernier projet à citer dans cette liste des travaux confiés à l'architecte-urbaniste italien Quaroni en collaboration avec Adolfo De Carlo et Massimo Amodei, est la liaison du port de La Goulette au Lac de Tunis (fig. C.1.23). Ils proposent en 1969 un projet à situer dans la continuité des utopies dessinées par plusieurs architectes depuis les années 1920 à propos de la cité lacustre de Tunis. C'est le cas de Paul Herbé lorsqu'il publia en 1948, dans le n°20 de *l'Architecture d'Aujourd'hui*, son « rêve d'architecte ou possibilité d'avenir ». L'équipe Quaroni se propose alors de donner le jour à une île artificielle de forme circulaire située à l'est de l'esplanade du Lac (fig. C.1.23). Le projet regroupe des résidences de haut standing, des administrations, des centres commerciaux, des loisirs et des espaces touristiques. En outre, l'intérêt de cette île est qu'elle remédie à l'annulation du prolongement de l'avenue Habib Bourguiba à travers la médina. L'avenue sera donc étirée dans l'espace futuriste qui convient le mieux à sa typologie architecturale et à sa portée symbolique (fig. C.1.24). L'île devient un nœud de rencontre pour les anciennes et les nouvelles voies principales de la cité. La Goulette est liée à Tunis par une autoroute

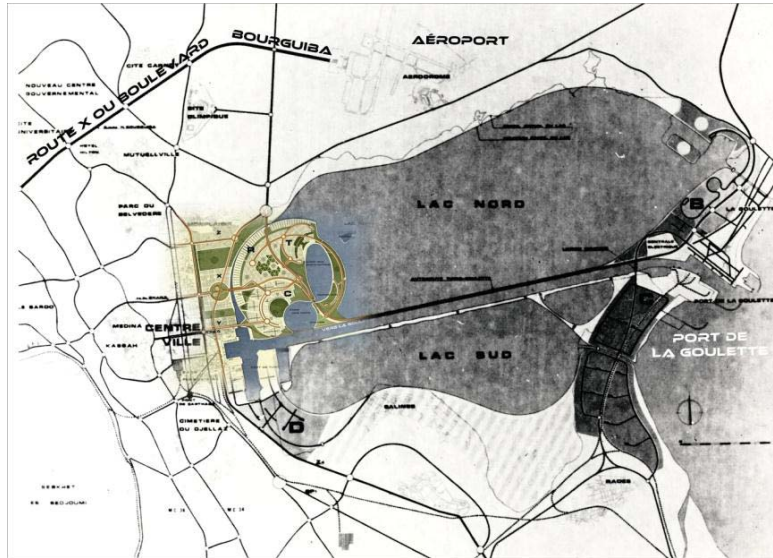
longeant le lac, traversant le quartier lacustre en son milieu et se ramifiant en deux voies liant le nord et le centre urbain de Tunis. Le paysage à créer s'annonce d'une autre échelle grâce aux multiples tours de « grande hauteur » prévues dans les zones résidentielles et d'affaires. Les architectes ont voulu combler le manque d'espaces verts dans le centre-ville en créant un grand parc au bord des bassins nautiques et de l'amphithéâtre en plein air. Ils voulaient aussi retrouver l'esprit d'esplanade en rompant avec le tracé en damier de la ville européenne du XIXe siècle.

Fig. C.1.23 : Plan d'ensemble : schéma viaire et aménagement de l'île artificielle dans le lac de Tunis (1969).

Architectes : L. Quaroni, A. De Carlo et M. Amodei

Au nord la route X ou encore le Boulevard Bourguiba passant à proximité de l'aéroport Tunis-Carthage.

Source : (Quistelli, 1969, p. 60)



Au demeurant, l'île artificielle de l'équipe Quaroni compte introduire un nouvel ordre urbain, un style de vie étranger que peut-être ni le citoyen tunisien des années soixante ni le budget gouvernemental n'étaient prêts à absorber. Cette évidence parait-il n'a fait surface dans les propos de l'architecte principal de cette île que dans les années 1980 quand il a dit : « *I am both architect and planner. I cannot conceive the division between the two. I am interested in the life within the buildings in the City, the people in the town and the life of the town in its natural environment. Before 1960 I worked in support of town planning against architecture; since 1960 I have worked in support of architecture against planning. I have always been fond of town design and of an architecture integrated into the city. I believe that, even today, with new methods of analysis and design, architecture is a synthesis of function, technology and form but form has to arise from a correct use of the integration of functional and technological planning and design* » (Quaroni par Rabeneck, 1994, p. 783).



Fig. C.1.24 : Zoom sur l'île artificielle (1969).
Architectes : L. Quaroni, A. De Carlo et M. Amodèi
Source : (Quistelli, 1969, p. 61)

- ZONE C**
FONCTIONS: DIRECTION, LOISIR, RESIDENCE
- Tissu continue d'immeubles à faible hauteur + fonction mixte.
 - Immeuble tour – fonction mixte.
 - Immeubles à forte hauteur – fonction mixte
 - Immeuble tour – fonction mixte
 - Immeubles tours aménagés en amphithéâtre – fonction s direction et commerce.
 - Plateforme sur deux étages réservée aux fonctions de direction, commerce et loisir.
- ZONE R**
FONCTIONS: RESIDENCE
- Villas isolées ou groupées disposées selon une trame.
 - Maisons de rapport à forte hauteur + tours
 - Bandes de villas superposées disposées en amphithéâtre
 - Equipements collectifs et publics du quartier résidentiel.
- ZONE T**
FONCTIONS: TOURISME, LOISIR
- Complexe hôtelier
 - Commerce et loisirs touristiques.
 - Direction, commerce et loisir – nouvelle urbanisation
 - Direction, commerce et loisir – zone à assainir.
 - Résidences
 - Espaces verts équipés
 - Espaces verts pour activités sportives
- SYMBOLS:**
- T_C** [Symbol]
 - X** [Symbol]
 - Y** [Symbol]
 - Z** [Symbol]

■ **L'opération Bab Souika-Halfaouine : un épisode de plus dans la conquête et la signature des lieux de pouvoir**

En 1983 est donné le coup d'envoi de l'opération la plus importante dans la médina. Avec la démolition de 21000 m² de constructions, la reconstruction de 28000 m² de bâti et l'aménagement de 11000 m² de places et placettes, la percée dite de *Bab Souika* a clairement marqué le paysage et les esprits. On note que cette percée reprend relativement les mêmes questions soulevées dans le dossier Delamarre-Ferrand-Duret (1887) à propos du renouvellement de la place *Bab Souika* et la *hara* de Tunis. On rappelle aussi que le percement prévu dans ces deux quartiers n'a pu voir le jour faute de moyens techniques, financiers et juridiques. Dans les années trente, la *hara* a été démolie et trois immeubles ont été construits pour reloger les juifs du quartier. Quant au secteur *Bab Souika*, il est demeuré inchangé. Sa problématique est reprise en boucle dans les programmes inaboutis de réhabilitation des quartiers de la médina.

Le quartier *Bab Souika* a été marqué durant la période coloniale par le passage des grands leaders de la lutte nationale, ceux qui lorsque Bourguiba n'était qu'un simple avocat à peine visible sur la scène politique, ont fait les premiers pas dans le processus de libération. Les originaires de *Bab Souika* continuent jusqu'à aujourd'hui à faire preuve d'une certaine amertume à l'égard de ce projet¹. « Pour comprendre cette attitude et en saisir les ressorts, l'explique Olivier Feneyrol, il nous faut d'abord rappeler qu'en affirmant sa volonté de « réhabiliter » le quartier, le président Bourguiba entendait présenter son projet comme « une marque de sollicitude et d'extrême bienveillance » à l'égard des « gens de *Bab Souika* », une sorte de manifestation de son attachement pour ce « bastion du Mouvement national », dont il aurait gardé « des souvenirs remontant à l'époque où il était jeune avocat » et auquel l'auraient uni « des liens solides de lutte commune ». Or, loin de reconnaître au chef de l'État la volonté de faire œuvre de générosité et d'utilité publique, la population locale semble avoir d'abord vu dans ce projet une manœuvre politique visant à régler des comptes avec le passé. Le « Combattant suprême » aurait voulu se venger d'un quartier dont les « enfants » lui auraient trop souvent tenu tête ; un quartier qui, pouvant témoigner de sa propre histoire, aurait représenté à ses yeux un défi permanent à sa légende et à son autorité » (Feneyrol, 2000, p. 266).

¹ Ayant vécu dans ce quartier pendant six ans, on a eu l'occasion d'aborder ce sujet avec plusieurs de ses habitants. Les gens avaient de la peine à assimiler le nouveau paysage et les fausses raisons qui lui ont donné lieu.

L'intérêt des autorités pour cette zone de la médina (fig. C.1.25) a débuté depuis 1968, lorsqu'étaient mis en route les travaux de restauration de la mosquée et la zaouïa de Sidi Mehrez. Il s'agit du fameux monument à coupoles en cascade construit selon le procédé turc et considéré comme unique dans son genre en Tunisie, voire au Maghreb (fig. C.1.27). L'opération entre dans le cadre des travaux suggérés par les institutions nouvellement fondées pour la sauvegarde et la protection du patrimoine. Il est à noter qu'en réaction au concours de la percée, la médina de Tunis est dotée à partir de 1967 d'une association de sauvegarde (ASM). On reviendra sur cette fondation dans les parties qui suivent.



Fig. C.1.25 : Quartier Bab Souika : situation

Situé au nord du noyau central, ce quartier compte parmi les plus actifs après la zone centrale des souks.

Fig. C.1.26 : Allure de la percée/liaison entre la mosquée Sidi Mehrez (9) et la mosquée Saheb Ettabaa (10).

1-Bab Saadoun, 2-Av. Ouled Hafouz, 3-Boul. 9 avril 1938, 4-Rue Bab Saadoun, 5- Boul. Bab Bnet, 6-Rue Mongi Slim, 7-Av. Ali Belhouan, 8-Place à créer, 9-Mosquée Sidi Mehrez, 10-Mosquée Saheb Ettaba, 11-Place Halfaouine.

(Source : Dessin de l'auteur – Image support Google earth – 23-09-2012)

Source : (Dessin de l'auteur. Image support Google earth 23-09-2012).



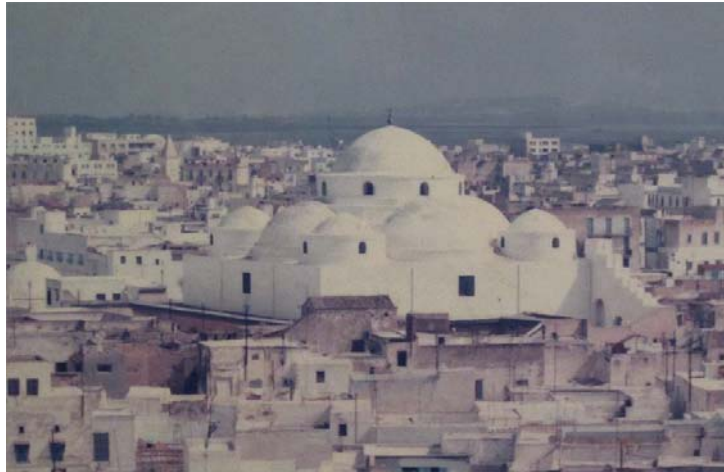


Fig. C.1.27 : Les coupoles de la mosquée Sidi Mehrez
La mosquée domine le quartier et forme son emblème.
Source : Photo ASM.

Cependant, par référence à Jellal Abdelkefi et Serge Santelli, il est important de souligner que l'action de ces institutions demeure limitée face à l'autoritarisme du corps politique. Ce dernier, précisent ces auteurs et anciens professionnels de l'ASM, semble continuer à ignorer le rôle du personnel expert en faisant de ses hommes les seuls urbanistes, architectes et restaurateurs des monuments de la ville. En effet, la restauration de la mosquée n'a pu échapper à l'intervention du premier ministre qui a exigé la prise en charge de ses choix esthétiques loin des consignes des spécialistes. Il a insisté sur l'importation d'un savoir-faire et une esthétique marocains pour décorer le monument. Le jugeant trop simple et vide d'ornement, il voulait lui donner une touche colorée grâce au stuc marocain et au marbre italien d'importation. Malgré l'opposition des spécialistes de la Directions des Monuments historiques, le ministre a imposé le placage de ces éléments, parce que déjà achetés. La mosquée est en partie dénaturée, remarque le directeur des monuments historiques (Abdelkafi, 1989, p. 207).

Cette opération est suivie par le projet de réhabilitation du quartier *Bab Souika-Halfaouine*. Au début, le projet visait la création d'une grande place et d'une perspective directe entre les deux mosquées principales du quartier : la mosquée Saheb Etabaâ et la mosquée Sidi Mehrez (fig. C.1.26). Au cœur de la place est prévu le monument des martyres qui n'est autre qu'une statue de Bourguiba (fig. C.1.33). Les habitations démolies attendent à être remplacées par des immeubles de rapport. On lit dans le rapport représentatif du Ministère de l'Équipement et du Territoire que « l'aménagement de la zone *Bab Souika-Halfaouine* engagé en 1983 par l'État s'inscrit dans le cadre de la politique du gouvernement qui vise à **sauvegarder le patrimoine urbain** des quartiers

anciens et assurer un cadre de vie décent à leurs habitants »¹. L'opération est en revanche qualifiée par les architectes et les agents de l'ASM de destructrice. Une telle position a valu leur écartement systématique des travaux au profit d'une commission technique organisée par le Président en personne. Étaient alors chargés de l'étude du projet trois architectes de la fonction publique. À leur tour, ces derniers ont rapidement décelé le danger à courir une fois le percement massif introduit. Ils décident conséquemment de limiter l'emprise de la place et de réduire les démolitions. Parce que cette décision atténue la grandeur des composantes principales du projet présidentiel, à savoir, la place et son monument, c'est au tour de ces architectes d'être écartés. Ainsi, c'est à Cacoub, l'apôtre par excellence de la solution bulldozer et le meilleur parait-il à savoir répondre aux commandes présidentielles, de concevoir la percée et la nouvelle place. En 1976, il suggère sept variantes d'aménagement où seront sacrifiés de larges îlots construits au profit d'« une place à la dimension du Président (200/60 m) » disait-il. L'ensemble est ensuite soumis au ministère concerné pour son approbation. L'ASM n'a pu rester indifférente à l'égard de cette opération qui verra disparaître, entre autres, l'un des édifices repères de l'architecture orientaliste dans la médina : le bureau de poste œuvre de l'architecte Raphaël Guy² (fig. C.1.31). L'atelier d'urbanisme de l'ASM qui est d'avis de mener une opération de réhabilitation au lieu d'une démolition/reconstruction, propose la solution du tunnel pour réduire au maximum les dommages. Tout au long de la période allant de 1976 à la fin de 1983, on assiste à des rouages administratifs complexes où la question est discutée séparément et parfois secrètement entre les autorités responsables. Le 16 septembre 1983, l'ASM est surprise par l'arrivée d'une maquette d'un projet fait par O. C. Cacoub et où étaient totalement ignorées ses suggestions, attitude qui déçut plusieurs autres parties dont la municipalité de la ville. Ainsi, s'est créée une grande polémique à l'issue de laquelle est demandé à l'architecte-conseil du Président de réviser sa proposition en tenant compte des recommandations de l'ASM. Ceci a rapidement fait écho dans la presse et auprès de quelques défenseurs du patrimoine appartenant à l'Institut technologique d'art, d'architecture et d'urbanisme de Tunis. Les adversaires, entre professionnels, habitants du quartier et citoyens sensibles à l'affaire, se sont

¹ République tunisienne, ministère de l'Équipement et de l'Habitat, Projet d'aménagement du quartier Bab Souika-Halfaouine, Bibliothèque de la Médina de Tunis sise à Dar Ben Achour, Réf : 711-522 (611).

² Jellal Abdelkefi qui était impliqué dans cette affaire raconte dans son ouvrage dédié à la médina de Tunis les détails de cette affaire. Il précise que l'une des raisons qui ont poussé le ministre du Plan : Mohamed Sayah, à insister sur la démolition de la poste de Bab Souika est son architecture. En effet, il s'agissait d'un édifice arabisant muni d'un minaret ressemblant à un clocher d'église. C'est ce détail précis, de par sa symbolique, qui déplaisait au ministre.

multipliés et étaient épaulés par la réaction du nouveau Premier Ministre Mohamed M’Zali. Ce dernier a fait preuve d’écoute et d’intelligence en sachant introduire les justificatifs économiques et identitaires dans un rapport de sensibilisation. Du coup, l’architecte-conseil s’est trouvé contraint de changer son projet en optant pour la solution du Tunnel tout en gardant la place et le monument (fig. C.1.33).

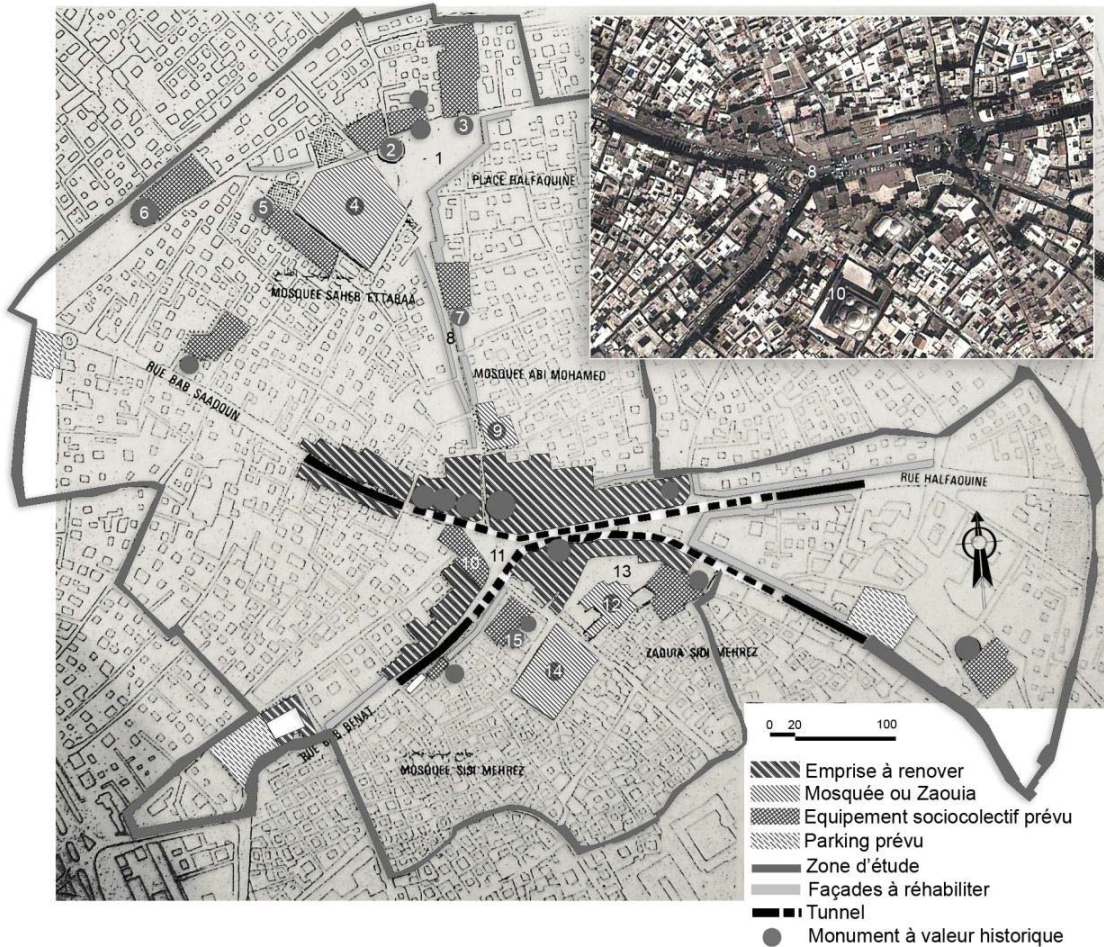


Fig. C.1.28 : Plan et vue à vol d’oiseau de la percée Bab Souika-Halfaouine

1-Place Halfaouine, 2-Palais Saheb Ettabaa, 3-Palais Khaznadar transformé en école primaire puis en théâtre d’arts dramatiques, 4-Mosquée Saheb Ettabaa, 5- Zaouïa Sidi Chiha, 6-Hamma Saheb Ettabaa, 7-Fondouk des tisserands de la rue Halfaouine, 8- Rue Halfaouine, 9-Mosquée Abou Mohamed, 10-Nouveau bureau de poste (ancien hammam bab Souika), 11-Place Bab Souika, 12-Zaouïa Sidi Mehrez, 13-Cimetière transformé en marché de fruits et légumes, 14-Mosquée Sidi Mehrez, 15-Fondouk des tisserands de Sidi Mehrez.

(Source : Ministère de l’équipement et de l’habitat, Projet d’aménagement du quartier Bab Souika-Halfaouine, Bibliothèque de la Médina de Tunis sise à Dar Ben Achour, Réf : 711-522 (611). Réduction et traitement pour étude par l’auteur-2013)

Fig. C.1.29 : Maquette du projet Bab Souika.

La mosquée domine le quartier et forme son emblème.

Source : ASM. Photo de l’auteur 2012.



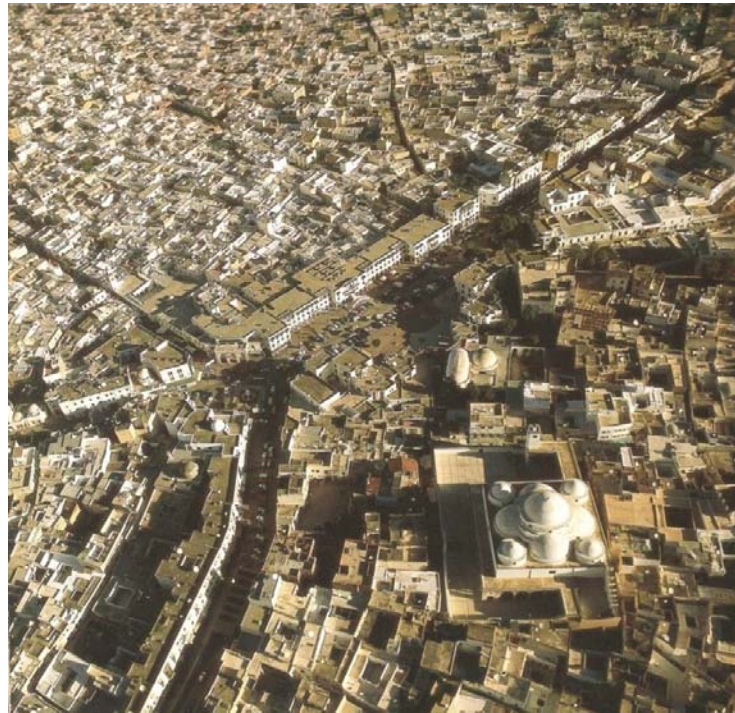


Fig. C.1.30 : Vue aérienne récente sur la percée : Au premier plan, la mosquée à coupoles et percée Sidi Mehrez. Au second plan ; place et percée Bab Souika. Au troisième plan ; faubourg nord de Bab Souika
Source : (Bettaïeb, Ben Mahmoud, & Bettaïeb, 2006, p. 94).



Fig. C.1.31: à droite - Bureau de poste de Bab Souika : Architecte : Raphaël Guy. Démoli en 1986, Serge Santelli considère son minaret « d'une conception unique au Maghreb ». Source : (Guy, 1905, planche 28).

Fig. C.1.32: à gauche – Arabisation de Bab Souika. À comparer les nouvelles constructions avec l'ancien immeuble colonial (à droite), il est clair que les architectes de l'ASM se sont inspirés de ce registre orientaliste pour donner forme à leurs façades. L'alignement des linteaux, les fenêtres archées et la présence d'une coupole dans un lieu inapproprié confirment cette volonté de s'intégrer dans le site en suivant une mauvaise référence. Faut-il mentionner aussi que la couleur verte utilisée représente un code limité aux Zauïas. Du coup, il ne faut pas s'étonner lorsqu'un habitant de Bab Souika s'exprime avec ces mots : « Ils ont transformé Bab Souika en un marabout ». Source : (photo de l'auteur, décembre 2011).

Le 3 janvier 1984, les démolitions commencent. En même temps, la Tunisie passe par l'un des moments les plus stressants de son histoire : les émeutes du pain. Une période de tension sépare les premiers travaux de leur reprise le 31 mars 1984. Le quartier *Bab Souika* est alors transfiguré ou plutôt dépaycé au profit d'une célébration d'une nouvelle forme d'orientalisme : les *arabisations* produites par les architectes locaux. Au lieu de mener une recherche sur le cachet originel de l'architecture locale, les concepteurs ont préféré procéder par mimétisme en suivant l'allure des immeubles coloniaux arabisés

présents sur le site (fig. C.1.32). Quand l'immeuble orientaliste de la période coloniale devient la référence à suivre, une grande question sur l'authenticité s'impose. Faut-il noter à ce sujet que tout au long des années 80 et jusqu'à aujourd'hui, la Tunisie est sans cesse en quête d'une *tunisianité* perdue dans la multitude des références architecturales laissées par le colonisateur, une question qu'on développera dans le prochain et dernier chapitre.

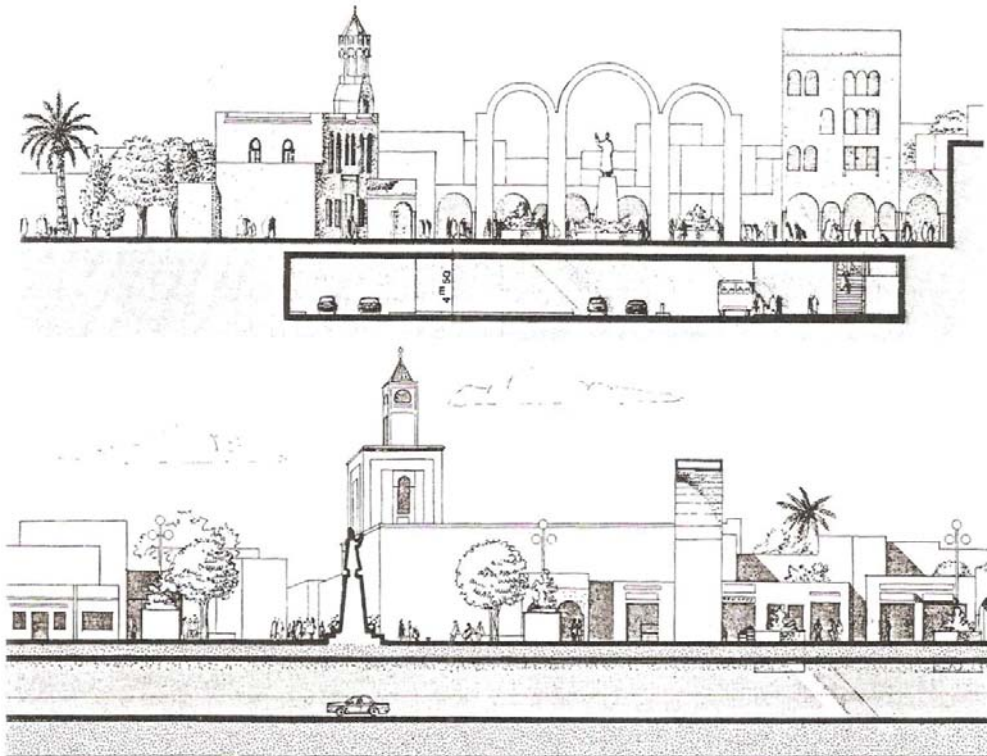


Fig. C.1.33 : Proposition Cacoub pour l'aménagement de la place Bab Souika.
Coupes sur la place et le tunnel tels imaginés par O. C. Cacoub. Au centre de la place se dresse la statue de Bourguiba, supposée représenter le monument des martyres. (Source : Abdelkefi, 1989, 217)

Une fois les travaux terminés, c'est aux autorités d'imposer leur empreinte sur ces réalisations. Pour faire preuve de leur réappropriation de cet ancien bastion de la lutte nationale, une cellule destourienne attachée au parti unique est aménagée dans les lieux. Déjà, la défiguration du quartier déplaît à ses habitants. Pour un citoyen ordinaire familiarisé avec le code de la médina, les transfigurations introduites ne sont qu'une tentative de convertir l'ensemble du quartier en une zaouïa. En effet, ayant eu l'habitude de voir la couleur verte limitée à cet espace religieux, les habitants du quartier ne s'attendaient pas à la voir généralisée sur l'ensemble des lieux (fig.C.1.34). Au-delà de cette perturbation du code local, ils ne pouvaient pas voir s'imposer de plus une statue de

Bourguiba au cœur de la place *Bab Souika*. L'expression de leur mécontentement dans l'atmosphère politique fragile de cette période a pu empêcher l'érection du monument. Une fontaine occupe à présent le centre de la place. Quant au président, il s'est contenté d'un bas-relief plaqué à l'entrée de l'un des tunnels (fig.C.1.35). Cette figuration parlante de l'œuvre du président résume son combat pour la libération de la femme d'un côté et l'instauration de la politique du parti unique d'un autre côté. À peine visibles sur ce bas-relief, les mosquées *Sidi Mehrez* et *Halfaouine* tentent de rappeler son intérêt pour la sauvegarde du patrimoine.



Fig. C.1.34 : (en haut) La place *Bab Souika* aujourd'hui

En réalité les travaux n'ont pas amélioré la circulation mécanique dans le quartier. On assiste toujours à un encombrement et à une utilisation anarchique de la voie. Le code architectural est perturbé à plusieurs niveaux : au fond une coupole surplombe le bureau de poste pourtant on sait que cet élément est symbolique d'un espace religieux. Idem pour la couleur verte strictement utilisée dans les zaouïas.

Source : (photo de l'auteur, décembre 2012).

Fig. C.1.35 : (ci-contre) Réappropriation iconique des lieux :

Une fois les travaux terminés, Bourguiba signa son intervention dans la médina par un bas-relief où il résume son « œuvre ». Au milieu, la tête du combattant suprême, à droite : sigle de son parti (PSD), à gauche : la femme libre et dévoilée clé de la promotion sociale, en bas : les deux mosquées qu'il voulait réunir par une perspective directe, heureusement inaboutie. Source : (photos de l'auteur, décembre 2011).



C.1.3. Conclusion :

Au lendemain du concours pour une étude de réaménagement dans la ville de Tunis et son colloque, le chantier visant à assainir la médina, à améliorer la circulation mécanique et à l'embellir est mis en route. La majeure partie du travail est confiée à une équipe italienne, ayant à sa tête l'architecte Ludovico Quaroni. Elle est en plus chargée d'établir les plans de plusieurs villes intérieures de la Tunisie. On retient de ce chantier les points suivants :

- Le chantier s'est principalement préoccupé du réaménagement de l'avenue Habib Bourguiba, de l'aménagement du Boulevard Bourguiba dans le cadre du PDGT et du PACT qui ont débouché sur le percement de la médina du côté de Sidi El-Béchr (1964), de l'occupation de la Casbah par le nouveau centre gouvernemental, d'une réflexion sur l'aménagement d'une cité lacustre dans les berges du lac de Tunis et enfin, du réaménagement du quartier *Bab Souika* par son percement.
- Dans chacun de ces projets, on assiste à une redistribution des symboles de la souveraineté nationale. En y érigeant la statue du leader et en manipulant sa toponymie, l'avenue Habib Bourguiba devient le portrait urbain du chef de l'État. Le boulevard Bourguiba s'offre aux citoyens comme aux visiteurs qui débarquent à l'aéroport Tunis-Carthage comme la voie représentative de la Tunisie moderne. La percée réalisée dans le quartier Sidi El-Béchr a dû être stoppée à mi-chemin à cause de l'insuffisance financière. Elle témoigne des stratégies peu réalistes des décideurs et de l'inadaptabilité du nouveau programme architectural à la demande. Après une tentative inaboutie d'implantation d'un centre gouvernemental hors échelle à la Casbah, celle-ci est colonisée par l'édification de la maison du parti unique. Pareillement, l'utopie inaboutie d'une cité lacustre dans le lac de Tunis n'a pu donner lieu au prolongement de l'avenue Habib Bourguiba. Enfin, pour mettre la main sur un ancien bastion de la lutte nationale : le quartier *Bab Souika*, celui-ci est percé puis doté de sa cellule destourienne. La lutte locale a quand même évité l'érection d'une autre statue de Bourguiba en plein place *Bab Souika*.
- Par référence au procès-verbal du colloque censé être pris en charge par les autorités et les concepteurs italiens, les travaux ont dû démarrer sans qu'il y ait une étude socio-économique approfondie, d'où la limitation sur papier ou l'arrêt à mi-parcours

de certains travaux. Le P.-V. tranche avec le percement massif, pourtant on assiste à la réalisation de deux percées relativement importantes.

- Le chantier a été accompagné par une résistance citoyenne qui, même si elle n'a pas réussi à annuler ces travaux, a quand même atténué les dégâts et les pertes en matière de patrimoine.
- De cette résistance sont nées les institutions de défense du patrimoine, à leur tête l'ASM. Dans l'espace urbain et médiatique, on assiste à des mouvements citoyens qui témoignent d'un éveil patrimonial et laissent penser à la naissance d'un « espace public ». On consacre le dernier chapitre de cette thèse à ces deux incidents majeurs.

C.2. Les répercussions du chantier urbain à Tunis sur le patrimoine, la redistribution des rôles, les villes en compétition et l' « espace public »

C.2.1. La genèse des institutions patrimoniales, les premières tentatives de sauvegarde et l'authenticité remise en question

■ Fondation de l'ASM et premières actions de sauvegarde du patrimoine de la médina de Tunis :

Quand en 1964 l'équipe italienne de L. Quaroni et ses collaborateurs a fait traverser le quartier de Sidi El-Béehir par une percée dont les travaux n'ont pu être achevés faute de moyens, quelques fonctionnaires de l'État ont exprimé ouvertement leur désaccord, faisant preuve de l'éveil d'une conscience patrimoniale. Ils voyaient dans cette intervention le commencement d'une série de destructions irréversibles. En effet, l'intervention de l'État « a créé une psychose de démolition qui incitait les propriétaires, les occupants et les pouvoirs municipaux eux-mêmes à un attentisme qui se traduisait par la négligence du bâti et des services urbains de base » (Daouleti, Binous, & Lesage, 1988, p. 98). Même si la voix des opposants n'a pas eu immédiatement l'écho espéré auprès des autorités, elle a peu à peu donné lieu à un corps associatif assumé. Dès le début, sa mission était de mettre un terme aux stratégies administratives précipitées en matière d'aménagement et de réhabilitation de l'espace historique.

Sur le plan international, en 1964, la Charte de Venise dite aussi Charte internationale sur la conservation et la restauration des monuments et des sites venait de définir la notion de Monuments historiques. Est donc considérée Monument historique « toute création architecturale, isolée ou regroupée, qui porte témoignage d'une civilisation particulière, d'une évolution significative, ou d'un événement historique » (Bailly, 1975, p. 12). La définition s'applique aux caractéristiques urbaines et architecturales de la médina de Tunis. La même année, l'UNESCO revient sur la protection du patrimoine contre les grands travaux publics, un débat abordé depuis le 14 mai 1954 à La Haye et qui avait comme fruit la « Convention pour la protection des biens culturels en cas de conflits armés, avec Règlement d'exécution »¹. Toujours en 1964, la

¹ Dans son premier article, la convention définit les Biens culturels comme suit : « sont considérés comme biens culturels, quels que soient leur origine ou leur propriétaire:

a. Les biens, meubles ou immeubles, qui présentent une grande importance pour le patrimoine culturel des peuples, tels que les monuments d'architecture, d'art ou d'histoire, religieux ou laïques, les sites

Conférence des pouvoirs locaux et régionaux de l'Europe sensibilise à la responsabilité des aménagistes face au legs historique : l'amélioration du cadre de vie des populations est inconcevable loin d'une prise en considération du « respect qu'ils méritent aux efforts des siècles passés et à ce que les générations futures sont en droit d'attendre » (Bailly, 1975, p. 32). Une année après est fondé, en réaction à la Charte de Venise, l'ICOMOS (Conseil International des Monuments et Sites -1965). Ses premiers objectifs étaient de réunir les experts internationaux pour un éventuel examen des problèmes techniques de la sauvegarde.

Loin d'être détachée de ces événements¹, la municipalité de Tunis, dirigée à l'époque par l'homme politique et éditeur tunisien : Hassib Ben Ammar (1924-2008), a eu l'initiative de créer un corps associatif destiné à porter secours à la médina et son patrimoine. Et ce, par la mise en place d'une commission municipale s'opposant aux futures percées programmées dans le Plan directeur conçu par l'équipe de Quaroni. Dans ces conditions, l'Association de Sauvegarde de la Médina de Tunis (ASM) voit le jour en 1967. En réalité, la révélation de cette conscience patrimoniale est plus le fruit d'une maturité et d'un courage à opposer au « patron » qu'à une simple et prompt aperception de l'ampleur des dégâts réalisés ou à réaliser. Le silence imposé par les autorités s'est vu enfin rompu par un originaire de la médina (un *baldi*), ex-militant pour l'indépendance et fondateur du journal clandestin *El-Hilal* (le croissant). Faut-il préciser que le nouveau maire de Tunis avait entamé dès le début de son mandat, en 1963, une bataille pour la redistribution des rôles et la limitation du pouvoir de l'administration centrale. À ce titre, « le percement de la rue Sidi El-Béchir, réalisé conformément au plan directeur des urbanistes-conseils italiens, a joué le rôle de détonateur. Il a fallu tout le savoir-faire du

archéologiques, les ensembles de constructions qui, en tant que tels, présentent un intérêt historique ou artistique, les œuvres d'art, les manuscrits, livres et autres objets d'intérêt artistique, historique ou archéologique, ainsi que les collections scientifiques et les collections importantes de livres, d'archives ou de reproductions des biens définis ci-dessus.

b. Les édifices dont la destination principale et effective est de conserver ou d'exposer les biens culturels meubles définis à l'alinéa **a**, tels que les musées, les grandes bibliothèques, les dépôts d'archives, ainsi que les refuges destinés à abriter, en cas de conflit armé, les biens culturels meubles définis à l'alinéa **a**.

c. Les centres comprenant un nombre considérable de biens culturels qui sont définis aux alinéas **a**. et **b.**, dits « centres monumentaux » (http://portal.unesco.org/fr/ev.php-URL_ID=13637&URL_DO=DO_TOPIC&URL_SECTION=201.html, consulté le 10-09-2014). La convention a été signée par certains pays arabes comme l'Égypte, la Syrie, la Jordanie et le Liban, mais pas par la Tunisie.

¹ Au lendemain de l'indépendance et par un décret de 30 mars 1957, l'ancien Service des antiquités devient l'Institut National d'Archéologie et Arts (INAA). Il est réorganisé par décret de 2 avril 1966. Néanmoins, comme son nom l'indique, il continua à s'intéresser à l'antiquité au détriment du patrimoine issu de la civilisation arabo-islamique.

maire pour calmer les esprits et surtout, pour enrayer la marche des bulldozers à travers la médina », rapporte J. Abdelkefi.

Avec cette fondation, la médina de Tunis devient la première ville arabo-islamique à se doter d'un organisme local chargé de la protection de ses monuments, de la conception et de la réalisation de ses plans. Cette position ne sera pas sans effet à court et à long terme¹. Une année plus tard, c'est à l'ICOMOS d'honorer cette initiative en choisissant Tunis pour organiser son second meeting sur le thème de la dépense des Ensembles historiques (le premier étant fait à Caceres en 1967). Dans ses débuts, l'action de l'ASM s'est limitée à des interventions ponctuelles à but symbolique et sensibilisateur des occupants et de l'administration centrale. Au courant des années 1970, l'UNESCO a prêté son aide à la jeune association afin qu'elle prenne en charge des projets d'envergure. La médina de Tunis est, à commencer de 1979, ville du patrimoine mondial. Ceci n'empêche qu': « *except for a few houses, the ASM has been unable to renovate on a large scale as had been recommended, and by 1980 it had become a purely technical, constructive body without power to advocate policies in the public interest* » (Santelli, oct.-nov. 1981, p. 8).

Qu'en est-il de la position des autorités ? La réponse à cette question est à chercher dans les entraves imposées par l'état et ses interventions forcées loin des considérations de l'ASM. À ce titre, l'opération *Bab Souika-Halfaouine* décrite dans le chapitre précédent est un exemple parlant. L'État a continué à faire fi de l'atelier d'urbanisme de l'ASM et de son corps professionnel en imposant les siens, dont l'architecte-conseil du Président. Jugeant exorbitants les travaux de restauration, sous-estimant la valeur à long terme des objets à sauver et préoccupé par la crise de logement, l'enveloppe budgétaire étatique place en dernier lieu les demandes d'aides financières avancées par l'ASM. Compte tenu de son statut d'association, l'État préférerait attendre l'arrivée du renfort financier que fournissaient occasionnellement les organismes mondiaux comme l'UNESCO. Par conséquent, on ne devait pas s'étonner de voir tomber en ruines les palais l'un après l'autre malgré la présence et les efforts de l'association.

¹ Comparée aux autres pays de la Rive-Sud de la méditerranée et des pays du Monde arabe de manière générale, Tunis a échappé grâce à la présence relativement anticipée de l'ASM à plusieurs contraintes économiques et législatives, qui ont surgi au courant des années 1980 et ont fait obstacle aux stratégies de sauvegarde. « Dans la ville historique, la libération économique s'est traduite par l'abandon ou la mise en sourdine des opérations de réhabilitation là où elles avaient été tentées, et par un renoncement à la sauvegarde comme élément constitutif des politiques d'urbanisme, sauf dans le cas où elles avaient pris suffisamment racine comme à Tunis » (Balbo, 2010, p. 13).

D'ailleurs, on note que dans le JORT le premier texte de loi ayant comme objet un emprunt à court terme pour la restauration et l'embellissement de la médina date de novembre 1977¹, c'est-à-dire dix ans après la fondation de l'ASM. « À cela s'ajoutait l'optique passéiste développée par une partie importante de la population tunisoise qui ne tenait pas compte de la composition sociale nouvelle créée par les mutations de population et qui rêvait d'une restauration de la Médina que regagnerait sa population d'origine ! » (Daouleti et al., 1988, p. 99).

Fig. C.2.1: Palais Dar Lasram, actuel siège de l'ASM

Construit au XVIII^e siècle par Amira Al-Asram l'un des notables au service de Hussein ben Ali en qualité de « Khoja » ou chef des Zouaouas.

À droite : vue sur le patio central

À gauche : entrée modeste du palais.

Source : photos de l'auteur, 2013.



En 1968, la municipalité de Tunis a mis la main sur Dar Lasram, l'un des palais du XVIII^e siècle devenu le siège de l'ASM (fig. C.2.1). Avec l'aide de l'UNESCO, il a été restauré et adapté à sa nouvelle fonction sans lui faire perdre son caractère de résidence luxueuse, aujourd'hui accessible gratuitement au public. Le local est rapidement doté d'un atelier d'urbanisme chargé en plus de « rédiger le plaidoyer de sauvegarde », de dresser un relevé architectural complet réalisé à l'échelle 1/250 (fig. C.2.2). « Outil unique au Maghreb, magnifique document de travail sur l'architecture de la médina et ses faubourgs », estime Serges Santelli. Parmi les interventions qui ont donné à la médina de Tunis son état actuel, le projet de rénovation de la *Hafsia* (1972) (ancienne *hara* Juive) compte parmi les principales réalisations de l'ASM. Pour la première fois, une intervention couvrant presque trois hectares de la médina est réalisée suite à une étude socio-économique et architecturale sérieuse. Elle avait comme premier objectif de « respecter l'organisation urbaine et la morphologie de la Médina » ; ensuite, d'identifier des pratiques spatiales propres à cette partie de la ville et les solutions architecturales

¹ Décret no 77-960 du 24/11/1977: autorisant la commune de Tunis à contracter un emprunt à court terme de 28.979 dinars pour la restauration et l'embellissement de la Medina de Tunis.

actualisées qui peuvent lui être appliquées. Le travail des quelques architectes et urbanistes chargés des deux phases du projet a ainsi donné lieu à une solution raisonnable qui a mérité le prix Agha Khan en 1983. « L'opération s'est soldée par la construction de 100 logements et la reconstruction du souk *El-Hout* qui a permis de rétablir la continuité de l'un des parcours *soukiers* les plus importants de la Médina. Elle s'est faite dans le respect du modèle urbanistique et architectural traditionnel : séparation des espaces public et privé, intégration dans la trame ancienne, habitat horizontal introverti à patios et terrasses. Mais socialement l'opération est un échec : le coût des logements réalisés pourtant par un promoteur public la SNIT, exclut la population à faible revenu. L'idée d'un habitat social à l'intérieur de l'enceinte historique n'a pas été admise. Quant au programme de réhabilitation, ne pouvant être réalisé faute de structures institutionnelles et financières adéquates, il est resté lettre morte » (Daouleti et al., 1988, pp. 100-101).



Fig. C.2.2 : Relevé détaillé du noyau historique de la médina de Tunis

Ce document inédit reprend en détail toutes les constructions du noyau historique et fut à la base de plusieurs études sur l'organisation de l'espace traditionnel dans les médinas, l'urbanisme de l'intimité et la richesse patrimoniale de cette partie de la ville. Le document fait partie de l'exposition permanente de l'ASM. L'échelle originale du document est 1/250

À gauche : le noyau historique. À droite : zoom sur le quartier Bab-Behar, la frontière est de la médina avec la ville coloniale. Source : photos de l'auteur, 2013.

Dans ses réalisations, l'ASM a dû faire face à d'autres soucis intrinsèques qui font partie de la formation des premiers architectes œuvrant dans ses ateliers. La plupart étaient des étrangers qui découvraient l'espace traditionnel arabo-musulman en profondeur pour la première fois. Était le cas de Roberto Berardi qu'on a vu élaborer en 1970 une lecture inédite de la structure spatiale de la médina (voir chapitre A.2). Ladite lecture tire profit des nombreux dessins faits sur le noyau historique et fini par mettre au point la théorie de l'enclos. Avant cette date, Roberto Berardi était aussi membre de l'équipe de Quaroni qui a donné lieu en 1965 au projet utopique du centre

gouvernemental de la Casbah. Cela dit, les professionnels de l'ASM étaient en processus de formation et de découverte de la philosophie spatiale arabo-musulmane. Ceci est valable pour les professionnels étrangers et les Tunisiens formés à l'étranger ou dans le pays par des étrangers. Ils étaient confrontés à une définition qui subissait depuis la fin du XIXe siècle les complications théoriques et formelles de l'orientalisme architectural. Dès lors, certaines de leurs réalisations confondent la génétique architecturale locale avec les « arabisances » produites dans l'ensemble du Maghreb. On a déjà cité le cas des immeubles construits lors de l'opération *Bab-Souika-Halfaouine*. Ce problème est dû à une compréhension particulière du rapport de l'architecture traditionnelle aux productions modernes qui essaient de résoudre la difficile équation : ancien/nouveau. Le rapport est d'autant plus fragile dans le cas d'une restauration ou une réhabilitation, là où le cachet original doit faire preuve de persistance sans nuire au caractère vivant et fonctionnel de l'édifice. À ce titre, la notion d'authenticité devient centrale et mérite qu'on s'y attarde un peu.

■ **Authenticité en question : l'orientalisme local et la quête d'une « tunisianité » perdue**

À la fin des années soixante et tout au long des années soixante-dix et quatre-vingt, la Tunisie a vu y retourner ses architectes formés à l'étranger, entre autres, à l'École des Beaux-Arts de Paris. Leur retour coïncide avec la montée d'une nostalgie aux formes traditionnelles, sentiment promu essentiellement par les politiques économiques gouvernementales et le rêve d'une bourgeoisie locale qui espère revivifier dans ses villas et ses appartements l'ambiance des maisons à patio. D'une part, l'État a continué à baser son économie sur le secteur tertiaire fort consommateur du folklore et des traditions locales. Les commandes étatiques et privées ont peu à peu viré vers la folklorisation des formes architecturales pour le bien d'un pittoresque qu'on espérait sauver de l'influence moderniste des années soixante et soixante-dix. D'autre part, l'éveil d'une bourgeoisie intellectuelle en quête de son identité l'a poussé à trouver refuge dans toutes les formes architecturales confondues qui rappellent l'art arabo-islamique. Certains architectes formés à l'étranger ont de cette manière trouvé l'assise prête pour renforcer les pratiques orientalistes dans les différentes commandes, petites ou grandes soient-elles. Déchiré entre la volonté d'être à la page avec un mouvement architectural international qui plaide à l'abandon de l'ornement en faveur de la simplicité et l'engouement de la clientèle pour le vocabulaire local, ces professionnels sont tombés dans une reprise des arabisances

coloniales prises pour une solution rationnelle d'une modernité qui a su faire le pont entre l'ancien et le nouveau, le local et l'universel, le traditionnel et le moderne. En outre, ils la considèrent comme conservatrice d'une certaine authenticité matérielle et conceptuelle.

Qu'est-ce que l'authenticité dans la conservation du patrimoine architectural ? Question majeure et essentielle dans le domaine de la sauvegarde, mais dont la réponse ne peut être donnée avec la profondeur qu'elle mérite dans le cadre de cette thèse. Des ouvrages savants sont consacrés rien qu'à la définition de cette notion. Elle est floue et sa définition change en fonction des contextes, des œuvres, des auteurs, etc. C'est d'ailleurs l'une des conclusions tirées de la conférence de Nara¹ (1994) qui s'est exclusivement consacrée à définir l'authenticité. Durant cette conférence, le cas de la médina de Tunis a été cité en tant qu'ensemble historique authentique sauvé grâce aux efforts de l'ASM :

« This example is chosen to illustrate the monumental architectural achievement of the Arab culture of northern Africa and the near east. The medina is well-suited to reflecting a cultural tradition, different from Europe. It is a very good example of unquestionably authentic architecture » (Larsen, Jokilehto, & Japon. Bunkachō, 1995)

On ne peut trancher avec une définition finale de l'authenticité même s'il existe des paramètres fixes liés à cette notion. Tantôt prise pour un concept par certains auteurs alors que d'autres comme Françoise Choay en font un « non-concept »², l'authenticité se dote d'une certaine élasticité qui la rend malléable en fonction des circonstances. Parmi les idées fixes de l'authenticité, on retient :

« En architecture, on prend souvent l'exemple de la hutte primitive ou de la cathédrale comme véhicules d'une forme d'authenticité, image d'un idéal d'harmonie naturelle ou d'unité sociale. En patrimoine, l'authenticité qualifie les objets concrets qui sont en lien avec le passé, qui ont conservé leur « substance » ancienne ou encore qui témoignent des intentions originales de leurs auteurs : on parle d'authenticité matérielle et d'authenticité conceptuelle » (Poisson & Vanlaethem, 2010, p. 75).

¹ Conférence tenue à Nara (Japan), du 1^{er} au 6 novembre 1994 sous le thème : L'authenticité dans le cadre de la convention du patrimoine mondial. Un acte est publié en 1995 par le centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, l'ICROM et l'ICOMOS : *Nara Conference on Authenticity in Relation to the World Heritage Convention* (1995).

² Dans un texte publié dans l'acte de la conférence de Nara sous le titre « Sept propositions sur le concept d'authenticité et son usage dans les pratiques du patrimoine historique » puis repris dans son ouvrage *Pour une anthologie de l'espace* (2006) avec un second titre : « Le concept d'authenticité en question », Françoise Choay propose une archéologie de cette notion depuis l'époque gréco-romaine jusqu'à aujourd'hui. Elle tire la conclusion que l'authenticité est un non-concept à dépasser afin de donner une marge de liberté raisonnable à la restauration et à la sauvegarde des biens historiques.

Pour Amélie Giguère « L'authenticité est généralement comprise comme la qualité d'un objet ou d'une œuvre qui émane réellement de l'auteur et de l'époque auxquels on l'attribue » (Giguère, 2010, p. 38).

On retient alors que « l'authenticité est une notion centrale de la théorie et de la pratique de la conservation du patrimoine, qu'il soit ancien ou moderne, pour les professionnels depuis la fin du XIXe siècle. Elle est au cœur de la Charte de Venise, document fondateur d'ICOMOS. Pendant longtemps, la pérennité de la matière a été considérée comme sa seule garantie. Cependant, cette conception a été ébranlée par la mondialisation de l'institution patrimoniale, dans la foulée de la Convention du patrimoine mondial de 1972, et par le rajeunissement du patrimoine. [...] Qu'elle soit matérielle ou conceptuelle, l'authenticité est un leurre. Tout bien matériel se dégrade et il est impossible de cerner précisément le concept à la base d'un projet. C'est toujours une question d'interprétation, soit que les documents manquent pour l'établir, soit qu'ils sont contradictoires. [...] L'authenticité n'est pas une qualité de l'artefact, mais qu'elle est un jugement. Est authentique, ce qui est décrété comme tel à la suite d'un processus qui doit impliquer les personnes concernées et qui nécessitent bien entendu des précautions épistémologiques. Et ce jugement est variable dans le temps, certes pas dans l'immédiat, mais à moyen ou plus long terme, alors que les valeurs auront changé et que la connaissance aura avancée » (Meddeb & Vanlaethem, 2014).

Ce processus doit en tout cas tisser la « biographie » de l'objet à sauvegarder. Sorte de détaillé de son évolution avec une prise en charge des transformations introduites et des multiples auteurs qui ont voulu le signer pour se l'approprier en partie ou dans sa totalité. L'authenticité acquiert de cette manière une marge de flexibilité conditionnelle : elle n'est explicitement reçue que dans son cadre transformationnel dans le temps et dans l'espace. La restauration ou la sauvegarde demeurent tributaires de la clarté de ce cadre. Comme le mentionne A. Giguère, la conservation-restauration ne vise pas à garder intacte la vérité originelle de l'objet, mais plutôt à permettre au même objet de témoigner d'un parcours historique en plus d'être fidèle aux intentions et au sens voulu par l'artiste auteur. Ainsi se fait la distinction entre l'authenticité conceptuelle et celle dite historique. « En définitive, la documentation préside à la capture de la mémoire des œuvres, à leur contextualisation et à leurs liens avec les divers publics qui en auraient fait l'expérience. La documentation est le moyen qui peut autoriser la possibilité de

garder des empreintes des œuvres, mais aussi de conserver les témoignages de l'expérience qu'elles ont générée, auprès des visiteurs ou des spectateurs, dans un contexte donné, et ce particulièrement si ces œuvres sont éphémères [...] » (Lacerte, 2010, p. 50).

Dans le contexte tunisien, la question est posée concernant le patrimoine arabisant introduit par les Européens avant, durant et après la colonisation française (1881-1956). On se souvient de l'attitude des beys modernisateurs qui voyaient dans les « arabisances » la formule esthétique convenable à leurs nouvelles fondations, cas du collège *Sadiki*. Le colonisateur a, à son tour, fait de Tunis un terrain d'expérimentation pour ses commandes néo-mauresques dont les plus réussies étaient exportées en Europe. L'indépendance s'est accompagnée d'un double discours qui a tantôt favorisé une modernité effrénée et s'est tantôt attaché aux questions identitaires et à la nécessité de trouver le compromis entre l'ancien et le nouveau.

Par référence à Jean Baudrillard qui différencie dans *Le système des objets* (1968) entre « la nostalgie des objets anciens et l'obsession d'authenticité », les deux ayant tendance à découler « du rappel mythique de la naissance que constitue l'objet ancien dans sa clôture temporelle – être né impliquant le fait d'avoir eu un père et une mère » (Baudrillard, 1968, p. 93). Dès lors, l'architecture arabisante est authentique dans le contexte de sa production. Elle est représentative d'une période donnée et renseigne sur un système de pensée lié à la formation des colonies et aux stratégies coloniales au contact des indigènes. Elle ne peut être assimilée à l'architecture de la médina sur la simple base des ressemblances formelles, pourtant elle renseigne sur une certaine perception de la médina. Elle n'est point appréhendable en dehors de son contexte de production. Par voie de conséquence, une réactualisation des références historiques et une révision de l'enseignement de l'architecture sont à travailler au sein des institutions académiques chargées de former les futurs professionnels. En 1988, dans son premier article sur l'espace arabo-musulman : « Circularité et identité », Bernard Huet avait mis le doigt sur ce problème et avait même proposé des solutions :

« [...] Ceux qui sont formés dans les écoles, sont des agents du néocolonialisme économique et des fossoyeurs de la culture traditionnelle. Réfléchir sérieusement sur la formation des architectes aujourd'hui en Afrique et en Asie requiert un certain nombre de conditions. En premier lieu, les étudiants doivent être culturellement décolonisés. Pour ce faire, il est nécessaire de soulever les questions des conceptions arabes de l'espace, de les organiser dans une discipline

et en déduire les méthodes d'enseignement appropriées. Après quoi, on doit essayer de retrouver tous les savoir-faire techniques et géométriques que la tradition a préservés, apprendre des maîtres maçons, et explorer l'héritage architectural qui nous est parvenu au travers des siècles. On doit s'interroger finalement sur le rôle de l'architecte dans les sociétés arabo-musulmanes, sur sa fonction sociale, et les bornes à fixer à ses efforts dans le domaine de la construction, par exemple. Voici ce qui pourrait être fait au lieu de les former à la manière des « artistes » conformément à la représentation anachronique et quelque peu ridicule des architectes des pays industrialisés qui, comme nous le savons déjà, font eux-mêmes l'expérience d'une crise d'identité concernant leur discipline, statut et profession. **Il serait possible de donner à ces nouveaux techniciens la tâche de se réconcilier avec leur propre culture, de redécouvrir la modernité de ce qui est traditionnel et de repenser dans la continuité les problèmes affectant leur développement [...].** Pour une culture qui savait comment construire des typologies aussi riches et complexes que les mosquées, les médersas, les hammams, les bazars, les fondouks, *oukalas* et *keserias*, les travaux à venir devaient s'élever à la hauteur de cet héritage » (Huet, 1988, pp. 81-82).

Enfin, on retient que pour être authentique, il n'est pas demandé aux architectes de copier intégralement la médina. « Être authentique, c'est prendre possession de son héritage, mais aussi investir et non consommer cet héritage. [...] Notre quête d'authenticité doit prendre en charge, assumer son héritage dans sa globalité » (Mechta, 1991, p. 49). L'authenticité n'est pas un inhibiteur pour la modernité ou une incitation à la stagnation, elle est une recherche continue des relations de l'homme avec son espace.

C.2.2. Olivier Clément Cacoub, l'accomplissement de la figure de « l'architecte du roi » et la concrétisation du projet présidentiel au détriment de la médina de Monastir :

Si la tentative de percement de la médina et les travaux qui l'ont suivi ont donné lieu à une fondation intéressante comme l'ASM, elles ont aussi permis à certaines figures influentes d'atteindre des sièges d'envergure dans la structure de l'État et à d'autres villes de subir le sort que la médina de Tunis a su éviter grâce aux efforts de l'ASM. En effet, dès la clôture du dossier du concours et son colloque, on assiste à une redistribution des rôles, la promotion de certains acteurs et l'écartement d'autres. Un peu plus loin de Tunis, à Monastir, la ville natale de Bourguiba, l'urbanisme de la percée a pu être appliqué à son centre historique. Acteur influent et signifiant dans ces mutations, l'architecte Olivier Clément Cacoub est le chef d'orchestre responsable du percement et du réaménagement de la ville de Monastir. Lui consacrer cette parenthèse, entre dans le cadre des

répercussions du chantier de Tunis et se veut l'illustration d'un cas concret, là où l'urbanisme de la percée a pu empiéter sur un ensemble historique arabo-musulman.

Dans ses mémoires, l'architecte Pierre Vago clôture son témoignage sur le déroulement du concours de la percée de la Casbah par un passage dédié à O. C. Cacoub :

« Je pensai à la responsabilité d'un de nos confrères, pourtant très doué, Olivier Cacoub qui jouissait de l'entière confiance de Bourguiba, et qui, peut-être par un désir mal compris de lui plaire, flattait ce qu'il croyait être le goût ou la volonté du président. [...] Mais je lui ai reproché, et il le savait, un comportement que je qualifiais [...] de courtisan, alors qu'il avait toutes les chances de pouvoir éclairer son puissant maître et ami, de le convaincre, de le guider. » (Vago, 2000, p. 353).

À considérer l'influence de Cacoub sur le Chef de l'État, on n'a pas pu s'empêcher de faire le lien avec la figure historique de l'Architecte du roi¹. Selon Michel Ragon, le détenteur de ce titre est « l'artiste chargé de magnifier le pouvoir, d'imposer à tous la présence quotidienne du prince par des monuments destinés à inspirer la crainte, le respect ou l'amour du monarque. On aurait pu penser que l'avènement de la démocratie ferait éclater cette structure féodale. Or, il n'en a rien été. Après avoir magnifié l'aristocratie et les gens d'église, la monarchie et la religion, l'architecte est passé sans complexes apparents à la glorification de la bourgeoisie et du capital. Qu'un autocrate arrive et trouve aussitôt son « grand » architecte : Speer pour Hitler, Ioffan pour Staline » (Ragon, 1977, p. 20).

À la veille du concours, Cacoub n'avait pas encore décroché la commande qu'il aura au lendemain de cet événement. De 1958 jusqu'à la fin de 1961, date de clôture du concours et l'abandon de l'idée de la percée, les travaux étatiques de Cacoub se limitaient à une dizaine de projets importants par leur taille, mais peu nombreux. On a vu aussi qu'à partir de 1964, les grands projets d'urbanisme étaient à la charge des conseillers italiens. Entre-temps, Cacoub s'est consacré aux projets liés directement au président dont principalement ses palais. Ainsi, dès 1962, il est chargé des dessins de la résidence d'été de Bourguiba dite le Palais du marbre à Skanès (Monastir). Le palais est inauguré le 03 août 1962. Peu après, Cacoub a eu à sa charge l'aménagement de l'ensemble de cette

¹ « [...] Avec Colbert, à partir de 1664, les différents services de l'architecture disposent d'un état-major d'officiers qui comprend, outre le Premier architecte du roi et ses architectes ordinaires, des artistes et des maîtres d'œuvre (du couvreur au jardinier). Un vaste ensemble de corps de métiers, dirigé par des architectes, préfigure ainsi le service des Bâtiments civils tel qu'il sera constitué au XIXe siècle. Le prestige de la profession d'architecte, tout au service du pouvoir, est définitivement consacré en 1671 par la création de l'Académie royale d'architecture » (Raymonde & Champy, 2010).

région. Bourguiba s'est mis en tête d'en faire une capitale politique et touristique du pays. Mireille Boccara Cacoub, la première épouse de Clément Cacoub, disait à ce sujet :

« Toute la région de Monastir, ville natale de Habib Bourguiba, a la fièvre. Le président a décidé d'en faire un centre touristique dont il a confié l'étude à Clem. À Skanès s'élèvera la présidence d'été, un palais de marbre blanc, au cœur de la palmeraie, face à la mer. Le président et M^{me} Ouassila [seconde épouse de Bourguiba après Mathilde divorcée en 1961] se sont installés, pour l'heure, dans des bungalows destinés aux hôtes de marque. La fin d'une chaude après-midi, à l'ombre des palmiers, le président, en *djebbah* blanche, est assis, entouré d'un groupe de femmes de tous âges. [...] Un lion mâtiné de renard. [...] Là où campe le président fonctionne le moteur du pays. Où qu'il soit, il convoque à tour de rôle tous ses ministres, tous ses collaborateurs, aux heures les plus matinales. Certains, après avoir conduit toute la nuit, sont invités à parcourir à ses côtés ses dix kilomètres quotidiens. D'un pays assoupi qui sort de la colonisation sans drame grâce à son habileté, il veut faire une nation active, moderne, indépendante. Vite. Très vite. Comme s'il avait besoin de rattraper les dix-huit années perdues dans les prisons françaises » (Boccara Cacoub, 1980, pp. 29-30).

Le Palais du marbre, comme son nom l'indique, est un bâtiment presque totalement revêtu de marbre blanc. « Nu et sculpté à la fois, le palais de marbre de Skanès se fond dans la fraîcheur des 1000 palmiers de l'oasis », disait l'architecte (fig. C.2.3). Sa décoration est faite par quelques-uns des plus connus des artistes tunisiens associés au talent de Maxime Old et André Leleu. Il s'agit, à n'en pas douter d'une prouesse qui a mérité plus tard son classement Monument historique. Dès 1960, les textes de loi se sont succédé pour exproprier, terrains et immeubles¹, pour un éventuel aménagement des routes nécessaires pour la création d'une station balnéaire devenue de haute surveillance. À partir de 1968, un aéroport² baptisé « Aéroport Habib Bourguiba » est prêt à accueillir les touristes « spéciaux » venant habiter les quelques hôtels³ conçus par l'architecte du président. Malheureusement, le palais de marbre ne tarda pas à être abandonné et vandalisé à l'arrivée de Ben Ali au pouvoir en 1987.

¹ Dès 1958, une série de textes de loi publiés dans le JORT déclenchent des expropriations massives et entament les travaux de viabilisation de la région de Skanès/Monastir. Ces travaux vont des routes reliant les villes entre elles à l'ouverture de l'aéroport de Monastir en passant par les quelques hôtels et résidences prestigieuses construits dans les lieux.

- Arrêté du 19/05/1958 : portant autorisation à organiser un service public régulier de transport en commun de personnes entre Monastir et Sousse, via Skanès (JORT).
- Arrêté du 14/05/1968 : portant ouverture de l'aéroport de Monastir Skanès au tarif aérien international (JORT).
- Décret no 60-186 du 18/05/1960: portant expropriation pour cause d'utilité publique, des immeubles nécessaires à l'aménagement de la route de la résidence présidentielle, 3 bis et la bretelle de raccordement des routes 2 et 3 dans le centre de Skanès (JORT).

² Arrêté du 14/05/1968: portant ouverture de l'aéroport de Monastir Skanès au tarif aérien international (JORT).

³ Hôtel des palmiers (120 lits) (1962), Skanès Palace (350 lits) (1965), Village de vacances « Résidence Club Skanès (800 lits) (1966) son extension de 1967 (100 lits), etc.

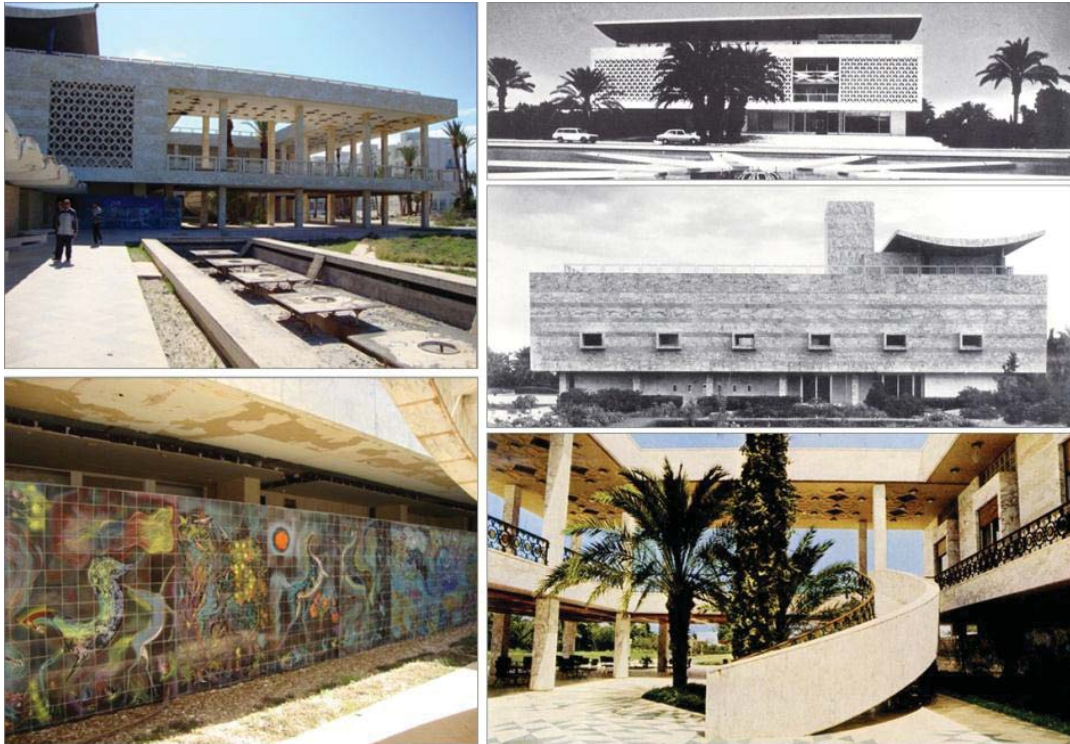


Fig. C.2.3: Palais du marbre à Skanès – Monastir (1962) - Architecte : O. C. Cacoub
 À droite, de haut en bas, façades du palais et vue sur le patio central à ciel ouvert. À gauche : état du palais abandonné à la fin de 2012. (Source : colonne à droite : Cacoub, 1974, 25-26, colonne à gauche : Youssef Ben Jannet -2012).

Parallèlement au palais de marbre et suivant le conseil de Pierre Vago qui a suggéré un palais présidentiel à l'extérieur de la capitale, le président a chargé son architecte de concevoir ce qui deviendra pour les années à venir le Palais présidentiel officiel de Carthage. Construit au cœur du site archéologique de Carthage, le complexe présidentiel intègre aujourd'hui la villa Baizeau construite en 1928 par Le Corbusier et Pierre Jeanneret. Cette demeure, où pour la première fois les deux concepteurs ont prévu le dispositif du « brise-soleil », est aujourd'hui réduite à un simple local administratif intégré au palais et interdit aux visiteurs. Le palais de Carthage est richement ornementé grâce au savoir-faire des artisans locaux. Pour lui donner une touche occidentale, l'architecte a conçu des jardins à la française estimant par là retrouver certains aspects du palais de Versailles. « Les quatre colonnes de marbre créent dans ce salon d'honneur des espaces individualisés par les ensembles mobiliers Louis XVI qui, par la délicatesse de leurs lignes, s'accordent avec ce décor typiquement tunisien », disait Cacoub en essayant de justifier le mariage des styles.

Cependant, la transformation de la médina de Monastir est l'intervention où se dessine l'ampleur du rêve présidentiel, finalement réalisé (fig. C.2.4). La ville historique,

« percée¹ et totalement défigurée, il n'en reste qu'un paysage artificiel folklorisé que surplombe le mausolée du leader. Cette construction prestige qui, selon l'une des lettres du ministre exilé, M^{ed} Mzali, avait « enterré des dizaines de milliards de centimes » (Mzali, 1987, p. 117) rien que dans les voyages d'inspirations faits par l'architecte conseil Cacoub auprès des monuments funéraires les plus célèbres du monde (Belkhodja, 1998b, p. 23). En édifiant sa tombe monumentale (fig. C.2.5) où furent regroupés les sépultures des membres de sa famille (sauf celle de sa seconde épouse Wassila parce qu'elle fut divorcée), Bourguiba qui voulait rompre avec la tradition de la monarchie, se trouvait lui-même en train de reprendre une version beaucoup plus « hâbleuse » que *Tourbet El-Bey*² (fig. C.2.5) à la médina de Tunis » (Meddeb, 2012, 173-174).

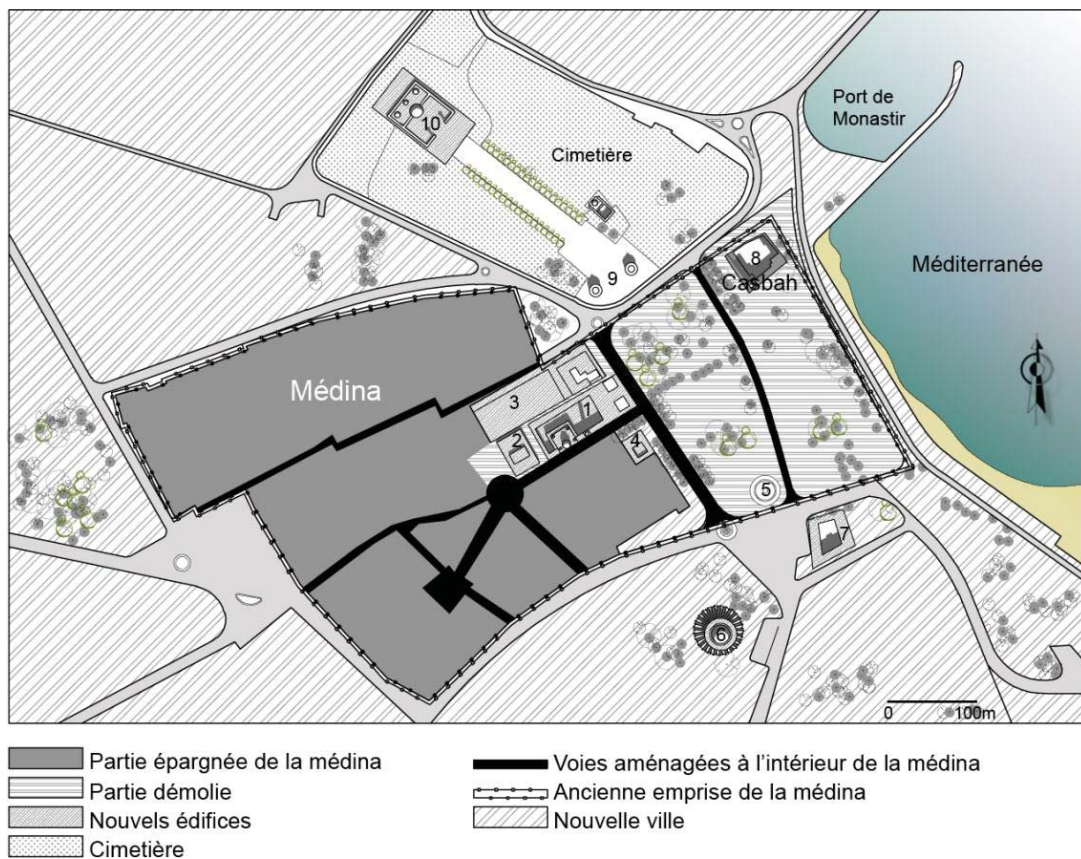


Fig. C.2.4 : Médina de Monastir – État actuel. Architecte-urbaniste de la ville : O. C. Cacoub
 1-Mosquée Habib Bourguiba, 2-Magasin général, 3-Immeubles résidentiels et d'affaires, 4-Boutiques d'artisanat, 5-Monument Habib Bourguiba, 6-Palais des congrès, 7-Hôtel de ville, 8- Ribat ou Casbah, 9-Entrée cimetière, 10-Mausolé Habib Bourguiba. (Source : Dessin de l'auteur -2013- fait sur la base d'une photo aérienne récente).

¹ JORT, Décret no 59-29 du 29/01/1959 : portant expropriation pour cause d'utilité publique, d'un immeuble bâti à Monastir, en vue de la réalisation d'une percée dans la médina de Monastir.

² *Tourbet El-Bey* (تربة الباي) : sorte de mausolée collectif où sont enterrés les Beys de Tunis. Il est l'un des monuments classés patrimoine national de la médina de Tunis depuis 13-03-1912.

Cacoub devint ainsi l'ombre de son président. Il l'accompagnait dans la plupart de ses voyages diplomatiques jusqu'au jour où il est introduit chez quelques présidents africains venant rendre visite à la Tunisie. Alors qu'au début des années 1980 avec l'arrivée d'une nouvelle vague d'architectes locaux, la compétition sur le marché de travail tunisien commençait à prendre un autre tournant, Cacoub a trouvé refuge chez les présidents Houphouët Boigny du Côte-d'Ivoire, Paul Biya du Cameroun et Mobutu Sese Seko du Zaïre où il a repris un parcours semblable à celui mené à côté de Bourguiba. Pour lui, il s'agissait de territoires vierges dans lesquels le colonisateur n'avait pas prêté autant d'intérêt à l'architecture monumentale, d'où l'idée de les doter de leurs monuments nationaux signe de leur décolonisation, s'expliquait-il auprès d'un journaliste.



Fig. C.2.5 : Mausolée Bourguiba (à gauche) et tourbet El-Bey (à droite).
(Source : Photos de l'auteur -2011)

C.2.3. Sur la notion d'« espace public » à Tunis : mythe ou réalité ?

On a vu tout au long de cette thèse que l'espace urbain tunisois a vécu, à partir de la seconde moitié du XIX^e siècle, une extériorisation particulière qu'on résume dans son accès au domaine public. Cette évolution s'est manifestée à plusieurs échelles de lectures allant du dévoilement du corps humain qui a commencé à circuler librement dans les quartiers de la médina et de la ville coloniale, la genèse et la substitution progressive de la voie publique à la rue privée et semi-privée dans la médina, l'apparition de la voie et de la place à esplanades grâce à l'urbanisme colonial et finalement, la naissance de l'espace urbain de l'expression citoyennes. Le dernier événement étant l'indicateur du niveau d'implication des citoyens dans les décisions politiques et nous ramène droit à la notion d'« espace public ». Néanmoins, avant d'y arriver, précisons que ces transformations entrent dans le cadre d'une modernité urbaine rendue responsable d'une répartition et une

gestion spatiales nouvelles. Malgré la résistance à la rupture avec les pratiques traditionnelles de l'espace, on ne peut nier aujourd'hui le triomphe de la voie publique qu'ont facilité le nouveau mode de vie et le changement du statut de l'espace traditionnel devenu patrimoine mondial régi par une nouvelle réglementation urbaine et ouvert aux pratiques touristiques.

En guise de rappel, on note qu'avant la création du premier Conseil de la ville de Tunis (1858-1860), le statut de la rue se limitait aux domaines privé et semi-privé. Régis par un précepte islamique fondamental : *la darar wa la dirar* ainsi que par le système foncier du *Waqf (habous)*, notions expliquées au début de la thèse (section A.2.2), l'entretien, l'organisation et l'intervention sur l'espace urbain traditionnel étaient du ressort des particuliers. On a aussi montré que l'organisation de la ville favorisait un cloisonnement systématique de ses entités selon des ceintures fonctionnelles qui accentuaient la privatisation de l'espace urbain, même s'il s'agissait des lieux les plus ouverts au public comme les souks, les cafés, les fondouks, les médersas, les hammams et les salles de prière. Cette disposition rend floues les frontières entre les domaines public et privé tout en privilégiant l'espace résidentiel doté d'une protection (voilement) à plusieurs couches. La même disposition permet, en effet, à André Raymond d'avancer que dans la ville arabo-islamique, « le domaine public n'est que le « résidu » de l'espace privé » (Raymond, 1998, p. 70). Partant du fait que les rues d'une médina ne sont que le prolongement des voiles qui servent à protéger les différents *finâ-s*¹ de la ville, l'auteur estime qu'« on doit donc bien parler d'espaces publics et d'espaces privés (au pluriel), avec des catégories intermédiaires, comme l'espace communautaire, et comme l'espace potentiellement privatisable du *finâ* ».

On a vu aussi que les premières tentatives beylicales de modernisation de l'administration de la ville ont commencé par la fondation du Conseil de la ville suivie par la rédaction d'une série de lois contrôlant l'hygiène et la construction. Leur action poursuivie plus tard par le colonisateur français venait donc soumettre l'espace urbain à l'autorité d'une institution municipale, un règlement de voirie et un corps de police. Ceci a donné lieu à un nouveau statut de l'espace urbain que dominait la notion d'« utilité publique ». Cette dernière s'est imposée malgré la résistance, même si peu extravertie,

¹ « Le mot de *finâ*, qui signifie « cour », « espace », « extension » désigne, chez les juristes, l'espace additionnel qui s'étend autour d'une construction et dans les impasses, et qui est considéré par eux et par les habitants comme espace semi-privé, possédé collectivement » (Raymond, 1998, p. 68).

des habitants à l'égard des interventions des forces de l'ordre qui n'hésitaient pas à rompre avec les règles de l'intimité et à violer le rayon sacré des résidences privées. En outre, « lorsqu'on parcourt la réglementation urbaine sur la voie publique édictée pour Tunis par les règlements français, entre 1883 et 1889, on ne peut qu'être frappé par la minutie et le caractère quasi obsessionnel de l'idée de contrôle de la voie publique à travers l'ordre, la circulation et l'hygiène publique (Ammar, 2008, p. 191).

Avec l'empiètement de la ville coloniale sur les frontières de la médina et la mise en place des symboles de la présence coloniale, la voie et la place publiques ont vu s'accroître une pratique rarement produite dans l'espace traditionnel : le rassemblement citoyen dans le but de protester ou contester une décision politique¹. À ce titre, on rappelle les manifestations des habitants contre l'érection des statues de Jules Ferry et du Cardinal Lavigerie dans deux lieux sensibles de l'artère principale de la ville coloniale. À l'indépendance, cette pratique s'est poursuivie contre le programme démolisseur de l'administration indépendante qui cherchait à percer la médina et à sacrifier quelques icônes de l'architecture néoclassique et les remplacer par des tours modernes à ériger le long de l'avenue Habib Bourguiba. Cette dernière, de par sa valeur symbolique représentative du pouvoir colonial puis indépendant et sa situation géographique qui correspond au centre-ville, est devenue le lieu le plus sollicité par ces rassemblements, d'où l'obsession gouvernementale de la maintenir sous un contrôle permanent.

On constate alors que l'autorité sur le domaine public de la rue a progressivement passé de la main de la collectivité à celle de l'État². Cette transition avait comme support les nouvelles institutions et lois chargées de maintenir l'hygiène et l'ordre public. Elle va de pair avec les mouvements de résistance et les essais de réappropriation temporaire de la rue par les manifestants qu'on peut lire comme des tentatives de regagner cette autorité. C'est en ce sens que les usages de la rue révèlent la nature des relations entre l'État et la collectivité et renseignent sur le degré de maturité de l'« espace public ».

¹ En réalité, ces manifestations dans l'espace urbain à l'encontre des décisions politiques sont bien antérieures à la présence coloniale. Rarement produites dans l'espace traditionnel de la médina, elles émanaient généralement des non-musulmans, chrétiens ou juifs, qui aspiraient à l'égalité avec les musulmans et l'abolition des privilèges ou des discriminations basées sur l'appartenance religieuse.

² La sociologue et urbaniste Nassima Driss cite le cas du « *beylek* » en Algérie, notion qui subsiste dans le vocabulaire en milieu urbain et désigne l'espace soumis à l'autorité du pouvoir central. « Ce qui est « *beylek* », dit-elle, figure dans les représentations populaires, tout ce qui appartient à l'État, ce dernier étant considéré le plus souvent comme « étranger », donc comme structure exogène, autoritaire et répressive. Il y a eu le *beylek* turc, ensuite le *beylek* colonial, puis le *beylek* national » (Driss, 2005, p. 199).

On a soulevé que cette dernière notion est couramment utilisée par plusieurs auteurs pour désigner l'espace urbain physique avec parfois un accent mis sur le domaine public non bâti et son aspect juridique¹. Tout au long de la thèse, on a évité son usage dans ce sens par référence à l'extension que lui donne Jürgen Habermas² : l'« espace public » est à la fois formel et informel, il englobe en plus du milieu physique tout espace informel de débat et de confrontation des opinions privées. Pour Habermas, « le registre de ce qui est public se présente lui-même comme une sphère particulière - au domaine privé fait face le domaine public. La sphère publique apparaît parfois comme étant simplement celle de l'opinion publique qui s'oppose directement au pouvoir. On comptera au nombre des « organes de la sphère publique » les organes de l'État, ou bien, suivant les cas, les *Media* qui, comme la Presse, sont au service de la communication au sein du public » (Habermas, 1986, p. 14). C'est donc cette largeur qui nous intéresse dans le cadre de ce travail, même si Habermas a tendance à limiter l'avènement de la sphère publique à une société et une période données en disant :

« [...] Nous sommes en droit de penser que, pour ce qui concerne l'Allemagne à tout le moins, cette sphère ne s'est constituée et n'a joué un rôle que dans le passé ; elle ressortit spécifiquement à la « société bourgeoise » qui, à la même époque, s'est formée, selon des lois qui lui étaient propres, en tant que sphère du travail social et de l'échange des marchandises » (Habermas, 1986, p. 15) .

En termes d'espaces urbains et architecturaux, une définition explicite que propose Thierry Paquot en partant de l'énoncé habermassien, insiste sur la distinction entre l'« espace public » au singulier et son pluriel dans le sens où le singulier « évoque non

¹ C'est le cas des auteurs du *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement* (1988), Françoise Choay et Pierre Merlin qui, au début de leur définition de l'espace public, mentionnent que le concept est « d'usage assez récent en urbanisme, la notion d'espace public n'y fait cependant pas toujours l'objet d'une définition rigoureuse. On peut considérer l'espace public comme la partie du domaine public non bâti, affectée à des usages publics. L'espace public est donc formé par une propriété et par une affectation d'usage » (Merlin & Choay, 2005, p. 355).

² Cette notion traverse l'ensemble de l'œuvre politique d'Habermas depuis son travail d'habilitation de 1962 et elle lui vient de l'ouvrage de Kant *Qu'est-ce que les Lumières ?* (1784). Il la considère comme un pilier de la démocratie. Étroitement liée à sa théorie de « l'agir communicationnel », elle ne cesse de subir des fluctuations qui poussent le philosophe à admettre l'intérêt de réécrire son ouvrage *L'espace public : Archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise* (1962). « Il reconnaît aussi, suite aux critiques qui lui ont été adressées (notamment par Nancy Fraser et Geoff Eley), qu'il avait quelque peu idéalisé l'espace public bourgeois et avait sous-estimé la pluralité des sphères publiques concurrentes » (Dupeyrix, 2009, p. 145). On retient que, quelles que soient les mutations, l'espace public chez Habermas « a vocation à entretenir un lien vivant entre critique, recherche coopérative de la vérité, autonomie et émancipation, et ce, par le biais d'une communication libre et non entravée. [...] Il ne se limite pas aux sphères de débats institutionnalisés (parlements, tribunaux, universités), mais recouvre une publicité largement informelle qui diffuse dans les interstices de la vie sociale la puissance dissolvante de la communication. [...] Il fonctionne comme une caisse de résonance susceptible de répercuter les problèmes qui doivent être traités par le système politique » (Dupeyrix, 2009, pp. 45-109-145).

seulement le lieu du débat politique, de la confrontation des opinions privées que la publicité s'efforce de rendre publiques, mais aussi une pratique démocratique, une forme de communication, de circulation des divers points de vue. [...] Il relève du vocabulaire de la philosophie politique et aussi depuis peu de celui des sciences de la communication ». Quant au pluriel, les espaces publics, ils « désignent des endroits accessibles au(x) public(s), arpentés par les habitants, qu'ils résident ou non à proximité. Ce sont des rues et des places, des parvis et des boulevards, des jardins et des parcs, des plages et des sentiers forestiers, [etc]. [...] Ils] trouvent leur emplacement dans le glossaire des édiles, ingénieurs, urbanistes, architectes et plus récemment des paysagistes » (Paquot, 2009, pp. 4-5).

Partant de cette distinction, on s'interroge sur la place de l'espace public dans l'espace urbain tunisois après les aménagements étudiés dans le cadre de cette recherche, à savoir, la réorganisation de l'avenue Habib Bourguiba et de la Casbah de Tunis ?

Certes, l'avenue en question représente depuis sa fondation l'un des endroits les plus fréquentés par les Tunisois qui y viennent passer des heures sur les terrasses de ses cafés et ses restaurants, sur les marches de son théâtre municipal, dans les rayons de ses galeries ou simplement sur les bancs de son esplanade. La Casbah par contre regroupe l'appareil administratif de l'État, le palais de justice, les tribunaux, la maison du parti, etc. Elle ne manque pas de fréquentations, mais l'ambiance y est beaucoup plus sérieuse, voire stressante, vu sa vocation. Néanmoins, dans les deux cas, on est face à deux lieux où se concentre un grand nombre d'espaces publics (au pluriel). Réalité incontestable¹, ces lieux publics ne fonctionnaient pas malheureusement dans l'objectif de structurer un « espace public » dans le sens que lui donne Habermas, c'est-à-dire, un espace de débat politique qui concourt à la formation de l'opinion et de la volonté des citoyens, qui permet l'élaboration d'une critique des pouvoirs et des institutions en place ainsi que l'expression de nouveaux besoins, transmis depuis la périphérie du système politique jusqu'à son centre » (Dupeyrix, 2009, p. 145). Et ce, parce qu'on assiste dès 1956 à une main basse sur ce vecteur essentiel de l'opinion publique dont les autorités ont veillé à limiter l'action, la détourner, ou la soustraire complètement. En témoignage à la veille de l'indépendance, l'interdiction temporaire ou définitive de l'entrée, l'impression, la circulation, la distribution et la mise en vente de plusieurs journaux édités en différentes

¹ En guise d'appui, on réfère à l'ouvrage de Lise Garon : *Le silence tunisien : les alliances dangereuses au Maghreb* (1998). L'auteure aborde le problème de la sanction médiatique et particulièrement de la presse depuis les temps de Bourguiba et durant le mandat de Ben Ali.

langues¹. La plupart traitaient des questions politiques et osaient parfois ôter le voile sur les décisions et les pratiques gouvernementales douteuses. Ils avaient aussi l'audace de décrire les conditions de vie des démunis de la cité ou des zones reculées du pays, là où l'autre visage de la Tunisie est en totale opposition avec la carte postale d'une Tunisie moderne que peignaient prudemment les autorités.

Dans les cafés, les salons, les théâtres, etc., qui peuplent l'avenue Habib Bourguiba, le Tunisien s'affiche en tant que simple consommateur d'un café ou d'un plat. Il lui est interdit de critiquer le pouvoir et doit faire continuellement attention à ses mots, sous peine d'être loupé par l'un des sbires se repliant dans la foule. L'œil du pouvoir étant partout présent, qu'il soit par les forces de l'ordre, la milice populaire ou urbaine ou par la « brigade du citoyen-espion », l'espace public confisqué devient partie intégrante d'une ville panoptique dont l'avenue Habib Bourguiba est un modèle réduit.

Dire que cette avenue est un panoptique² revient à lui assigner les caractéristiques de cette « maison de correction » conçue par le père fondateur de l'utilitarisme : Jeremy Bentham. Son principe de base est de placer l'œil du pouvoir au centre d'un édifice ou d'une ville pour induire auprès des surveillés le sentiment d'être vus et contrôlés en

¹ On relève dans le JORT plusieurs textes de loi promulgués à la veille de l'indépendance et dont le nombre a considérablement augmenté suite à la nomination de Bourguiba en tant que chef de l'État (1957). Ci-dessous quelques exemples extraits du JORT :

Arrêté du 28/01/1956 : portant interdiction en Tunisie de l'impression, la circulation, la distribution et la mise en vente du journal de langue arabe intitulé "*El-Balagh El-Djedid*", édité à Tunis pour une période de trois mois à dater du 28 janvier 1956.

Arrêté du 28/01/1956: portant interdiction en Tunisie pour une période de trois mois à dater du 5 février 1956 de l'impression, la circulation, la distribution et la mise en vente du journal de langue arabe intitulé "*El-Yakdha*", édité à Tunis.

Arrêté du 28/01/1956 : portant interdiction en Tunisie pour une période de trois mois à dater du 28 janvier 1956 de l'impression, la circulation, la distribution et la mise en vente du journal de langue arabe intitulé "*Sada-Ez-Zeitouna*", édité à Tunis.

Arrêté du 29/03/1956 : portant interdiction en Tunisie de l'entrée, la circulation, la distribution et la mise en vente du journal, en langue espagnole, "*Democracia*", dont le siège est à Paris.

Arrêté du 06/07/1956 : portant interdiction en Tunisie, de l'introduction, la circulation, la distribution et la mise en vente du journal de langue arabe "*Ech-Chaab*", imprimé au Caire.

Arrêté du 13/09/1957 : portant interdiction en Tunisie de l'introduction, la distribution, la circulation et la mise en vente de l'hebdomadaire de langue française "aux écoutes du monde", édité à Paris.

² Décrit par Michel Foucault à qui revient la relecture inédite du dispositif panoptique, « le principe étant : à la périphérie, un bâtiment en anneau; au centre, une tour ; celle-ci est percée de larges fenêtres qui ouvrent sur la face intérieure de l'anneau. Le bâtiment périphérique est divisé en cellules, dont chacune traverse toute l'épaisseur du bâtiment. Ces cellules ont deux fenêtres : l'une ouverte vers l'intérieur, correspondant aux fenêtres de la tour; l'autre, donnant sur l'extérieur, permet à la lumière de traverser la cellule de part en part. Il suffit alors de placer un surveillant dans la tour centrale, et dans chaque cellule d'enfermer un fou, un malade, un condamné, un ouvrier ou un écolier. Par l'effet du contre-jour, on peut saisir de la tour, se découpant dans la lumière, les petites silhouettes captives dans les cellules de la périphérie. En somme, on inverse le principe du cachot ; la pleine lumière et le regard d'un surveillant captent mieux que l'ombre, qui finalement protégeait » (Barou, Foucault, & Perrot, 1977, p. 10).

permanence. Voir sans être vu et être partout présent sont en mesure d'assurer, au moindre coût, le fonctionnement efficace et automatique du pouvoir. Sur l'avenue Habib Bourguiba, cet œil est d'abord représenté par le ministère de l'Intérieur placé au cœur de la voie. Ensuite, viennent amplifier cette présence les statues et les posters géants du leader qui rappellent à chaque perspective à qui revient l'autorité suprême. Enfin, selon l'une des règles du dispositif panoptique qui consiste à faire de chaque camarade un surveillant¹, la milice ou « la police politique » (البوليس السياسي) joue un rôle de base dans la suppression de toute forme de confiance en soi et en autrui. Le raisonnement peut être poussé au niveau toponymique. Tel que montré au début de cette partie, tous les noms de rues se réfèrent directement ou indirectement au chef de l'État. La toponymie accentue, par conséquent, la présence fictive du souverain et participe dans cette augmentation du pouvoir. Finalement, l'unique vérité qui hante ces espaces publics et à laquelle il faut croire aveuglément est qu'on est sous contrôle permanent. Ici, le pouvoir s'adonne à un jeu de voilement qu'on peut lire dans sa visibilité trompeuse, sa capacité à voir sans être vu et dans sa présence symbolique ininterrompue. Le citoyen est, par contre, victime d'une « visibilité isolante » celle qui ne lui montre que la silhouette de son surveillant et l'ombre de ses meneurs. Dans un rapprochement métaphorique juste et saisissant, Lise Garon associe cette situation à la caverne de Platon :

« Platon comparait la scène publique à une caverne opaque sur les murs de laquelle sont projetés les reflets de la réalité. Les acteurs et les témoins du spectacle sont condamnés à ne contempler que des ombres du réel qui leur est à jamais dérobé. Ce scénario est celui de la scène publique tunisienne, cadenassée depuis dix ans par un régime policier érigé sur la censure, la teneur et la corruption, et qui empêche toute pensée libre de s'exprimer » (Garon, 1998, p. 29).

Somme toute, que l'avenue Habib Bourguiba puisse être considérée comme un support de l'espace public tunisois et tunisien, n'était qu'une fiction. Les espaces publics n'en manquent pas, mais leur instrumentalisation, censure et contrôle obsessifs sont à l'encontre d'une plateforme discursive démocratique. Toutefois, on doit admettre que cette fiction a failli se réaliser dans de rares circonstances, lors des manifestations citoyennes contre le régime. Tout au long du règne bourguibien et hormis les quelques oppositions restreintes d'une élite bourgeoise, on compte seulement deux moments de

¹ En décrivant la chaîne du contrôle panoptique, Bentham a fait de sorte que « dans ce plan, autant de camarades ; autant d'inspecteurs ; les personnes mêmes qu'il faut garder se gardent mutuellement, et contribuent à la sécurité générale » (Bentham, 1977, p. 50).

vraie tension : le jeudi noir du 26 janvier 1978 et les émeutes de pain de 1984¹. Quand une strate d'un peuple marginalisé, oublié, voilé par une carte postale laissant croire que tout allait à merveille dans la Tunisie de Bourguiba ne pouvait plus supporter ses conditions de vie lamentables, elle a versé dans l'avenue, au seuil du ministère de l'Intérieur et au pied de la statue du leader (fig. C.2.6). Hélas, même dans ces circonstances, l'espace public a rapidement fait défaut parce qu'intelligemment instrumentalisé par le pouvoir et ses alliés. La propagande médiatique a su apaiser et réorienter la colère du peuple. Dans la rue, les partisans du régime, les faux manifestants qui se glissaient dans la foule, ont su remettre le voile sur ce système autoritaire en se montrant pleinement contents et satisfaits des promesses présidentielles prononcées en plein soulèvement.

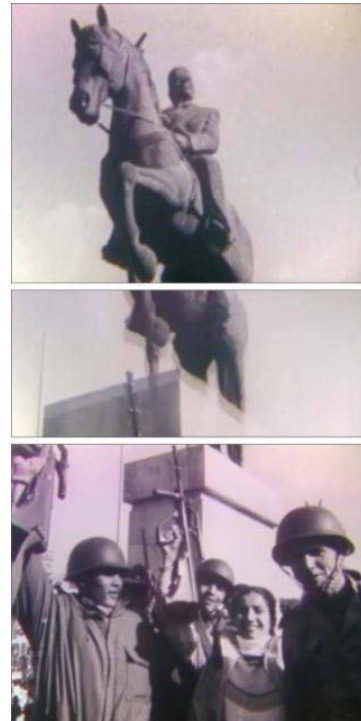


Fig. C.2.6 : Les émeutes de pain (1984) : la foule au pied de la statue du leader.

C'est au pied de la statue du leader que les foules ont trouvé le moyen de s'adresser indirectement au président pour transmettre leur mécontentement à propos de la hausse des prix.

Source : (Capture d'écran du film documentaire : *Tunisie : le couscous de la colère* (1984) réalisé par Pierre Demont et Gérard Mury. La vidéo est accessible sur les archives de la radiotélévision suisse <http://www.rts.ch>)

C.2.4. Conclusion de la partie C : bilan des transformations ramenées à Tunis et d'autres régions au lendemain du concours de la percée

Cette dernière partie de la thèse avait comme objectif de montrer si la leçon tirée du concours de la percée et son colloque a été retenue. Autrement-dit, si le procès-verbal

¹ À ces deux moments, il faut ajouter le 14 janvier 2011, date de la chute du régime de Ben Ali. En effet, la décision du peuple a été prise en face du bâtiment du Ministère de l'Intérieur.

(P-V) issu de cet événement a été appliqué à la lettre, partiellement ou complètement ignoré.

Pour ce faire, dans un premier chapitre on a passé en revue les principales interventions ramenées à l'espace urbain tunisois. D'une intervention à une autre, on ne peut qu'être frappé, d'une part, par le désaccord de ces interventions avec le contenu du P-V et, d'autre part, par le désir obsessionnel des autorités à récupérer les symboles de la souveraineté nationale. Le premier point trouve justificatif dans les percées réalisées et les travaux entamés sans une préalable étude approfondie de faisabilité. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle les travaux ont dû être arrêtés à mi-chemin alors que la majorité n'a pu dépasser l'esquisse sur papier. Le second point se voit dans les essais de réappropriation de la monumentalité des principaux lieux symboliques du pouvoir : la Casbah de Tunis, l'ancienne avenue Jules Ferry devenue avenue Habib Bourguiba et l'ancien bastion de la lutte nationale : le quartier *Bab-Souika-Halfaouine*. Chacun de ces endroits a été signé par un monument représentatif du régime et, pour être précis, du chef de l'État.

Les répercussions de ces interventions ont été étudiées dans un second chapitre. De la formation de l'ASM et l'éveil d'une conscience patrimoniale à la genèse d'un « bourgeon » d'« espace public » hélas confisqué, en passant par une redistribution des rôles, des richesses et la concrétisation du rêve présidentiel au détriment de la médina de Monastir, la plupart de ces répercussions révèlent l'aspect destructeur du programme modernisateur de l'État indépendant et son insuffisance, surtout en ce qui a trait à la conservation du patrimoine et l'amélioration de la circulation, l'hygiène et l'esthétique de la capitale. Ces conséquences, négatives ou positives, attestent de la démesure du rêve présidentiel et valorisent le rôle joué par les collectivités dans l'interdiction ou l'encouragement des actions gouvernementales sur l'espace urbain. Là où les décisions présidentielles ont fait face à une mobilisation citoyenne contre la démolition du patrimoine ou sa défiguration, il y a eu formation des institutions de sauvegarde qui ont su cadrer et promouvoir le legs patrimonial au rang du patrimoine mondial. Par contre, là où le silence de la société à propos des expropriations, des percées et des démolitions faites a été perçu par les autorités comme un feu vert pour son libre arbitre, une médina entière a été sacrifiée au profit de quelques monuments cherchant à éterniser l'œuvre bourguibienne (l'avenue Bourguiba, le palais Bourguiba, la mosquée Bourguiba, le mausolée Bourguiba et les statues représentant Bourguiba depuis ses années d'écolier).

Lieu aménagé	Valeur symbolique	Concepteur(s)	Nature de l'intervention	Statut des travaux	Répercussions
Avenue H. Bourguiba (1955-1978)	Artère principale de la ville européenne et vitrine du pouvoir coloniale de par la présence de l'ancienne Résidence de France, la cathédrale St-Paul, le bâtiment de la sécurité coloniale et les statues de Jules Ferry et du Cardinal Lavignerie.	<ul style="list-style-type: none"> Municipalité de la ville/Ministère des travaux publics 	<ul style="list-style-type: none"> Déboulonnage des statues du Cardinal Lavignerie (8 mai 1956) et Jules Ferry (17 octobre 1956) et leur remplacement par celles d'Ibn Khaldoun (3 juin 1978) et Habib Bourguiba (17 janvier 1978) Démolition des remparts côté <i>Bab B'har</i> et dégagement de la porte de France Réappropriation du bâtiment de la sécurité coloniale qui devient le ministère de l'Intérieur (6 octobre 1955). Changement de la toponymie des lieux par des noms en relation directe avec le chef de l'État. La Résidence générale de France devient l'ambassade de France Démolition d'immeubles coloniaux et construction de la plus haute tour de Tunis (Hôtel Africa) (fin 1962), symbole d'une nouvelle modernité. 	Réalisés	<p>L'ancienne vitrine du pouvoir (politique et religieux) colonial devient la vitrine du pouvoir indépendant. En concentrant, nom, toponymie et statues sur la personne du président, l'avenue devient le portrait urbain du chef de l'État. Y garder l'édifice de la sécurité coloniale devenu siège du ministère de l'Intérieur, revient la soumettre à un contrôle policier permanent.</p> <p>⇒ Ainsi, la voie la plus fréquentée de la ville et où se concentrent les principaux espaces publics est réduite à un lieu de passage et de consommation vide de toute forme d'échange d'opinions privées (espace public confisqué).</p>
Quartier Sidi El-Béehir (médina) (1962-1964)	Accès au cimetière <i>El-Djallaz</i> (des martyres)	<ul style="list-style-type: none"> L'équipe de Ludovico Quaroni 	<ul style="list-style-type: none"> Percée de Sidi El-Béehir et remplacement des maisons vétustes par des immeubles modernes. L'opération entre dans le cadre du PACT (1964) 	Réalisés en partie et à l'encontre du P-V	<p>Ces travaux qui ont été réalisés en dépit de la résistance citoyenne ont dû être arrêtés faute de moyens financiers. Les immeubles modernes substitués aux maisons traditionnelles se sont avérés inadaptés aux usagers qui ont essayé de les réadapter à leurs anciennes pratiques. Le problème de la circulation n'a pas été résolu.</p> <p>⇒ L'incident a mené à la formation de l'ASM.</p>
La Casbah (médina) (1965-1985)	Chef-lieu du pouvoir ottoman	<ul style="list-style-type: none"> L'équipe de Ludovico Quaroni O. C. Cacoub 	<ul style="list-style-type: none"> Démolition des casernes et plans du complexe gouvernemental (1965) Construction de la maison du Parti (1985) 	Réalisés en partie et à l'encontre du P-V	<p>Le projet utopique de l'équipe italienne a dû être abandonné. La présidence s'est contentée de la réalisation de la maison du parti unique. ⇒ L'ancien chef-lieu ottoman est finalement réapproprié par le nouveau régime.</p>

Lac de Tunis (1969)	Façade maritime de Tunis	<ul style="list-style-type: none"> ▪ L'équipe de Ludovico Quaroni 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Projet d'une île artificielle traversée par une nouvelle ligne de chemin de fer liant la Goulette à Tunis. L'île servira pour y prolonger l'avenue H. Bourguiba (1969) 	Non réalisés	<p>Projet utopique abandonné parce qu'il ne prend pas en considération l'assiette financière de l'État et les besoins de la société ⇒ La seconde tentative de prolongement de l'avenue H. Bourguiba a échoué.</p> <p>Sous la pression de l'ASM, la proposition initiale qui visait à lier les deux mosquées principales du quartier par une perspective directe et à créer une place où sera érigée une autre statue de Bourguiba a été abandonnée au profit d'un tunnel limité par des immeubles arabisants ⇒ Il en résulte une folklorisation de l'espace traditionnel, encombrement de la circulation mécanique et une réappropriation de cet ancien bastion de la lutte nationale par la mise en place d'une cellule destourienne et un poste de police.</p>
Quartier Bab Souika-Halfaouine (1983)	Ancien bastion de la lutte nationale	<ul style="list-style-type: none"> ▪ O. C. Cacoub 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Percée Bab-Souika ▪ Remplacement des maisons traditionnelles par des immeubles à voculaire « orientaliste » ▪ Implantation d'une cellule destourienne dans le quartier. 	Réalisés en partie et à l'encontre du P-V	
Carthage	Site archéologique	<ul style="list-style-type: none"> ▪ O. C. Cacoub 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Construction du palais présidentiel 	Réalisés	<p>L'emplacement fut proposé par Pierre Vago lors de l'exposition des travaux du concours de la percée ⇒ Projet réalisé en plein site archéologique</p>
Région de Monastir	Région natale du Président	<ul style="list-style-type: none"> ▪ O. C. Cacoub 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Percées et réaménagement de la médina de Monastir ▪ Construction de la mosquée Bourguiba ▪ Construction du mausolée de Bourguiba ▪ Construction de la résidence d'été du président dite « palais de marbre » ▪ Érection de monuments (statues) de Bourguiba. ▪ Aménagement d'un aéroport et une zone hôtelière. 	Réalisés	<p>Défiguration de la ville de Monastir, perte d'une grande partie de son patrimoine et folklorisation de la partie épargnée de la médina ⇒ Le rêve présidentiel d'une ville à l'image de son projet modernisateur est enfin réalisé</p>

Tab. C.2 : Le chantier de Tunis au lendemain du concours de la percée de la Casbah

D'après le tableau ci-dessus (Tab. C.2), on note que :

- Tous les lieux touchés par l'aménagement de la ville ont une relation avec le pouvoir qu'il soit beylical, colonial ou indépendant. Ceci explique l'intérêt des autorités à se les réapproprier. Le pouvoir du régime indépendant tend à être centralisé et à se réduire à la seule personne du chef de l'État. Ceci, de par les signatures imposées sur chaque intervention moyennant une statue du président (cas de l'avenue H. Bourguiba à Tunis et dans plusieurs endroits de la ville de Monastir), un bas-relief (cas de l'opération *Bab-Souika-Halfaouine*), un édifice (mausolée et mosquée à Monastir, maison du parti à la Casbah de Tunis et cellule destourienne à *Bab-Souika*), une place (place du leader à Tunis) sans oublier le nom donné à ces lieux qui est celui du président.
- Le chantier de Tunis a été partagé seulement entre deux acteurs principaux¹ : l'équipe italienne à sa tête l'architecte Ludovico Quaroni et l'architecte-conseil du président : Olivier Clément Cacoub. On note que c'est à ce dernier que l'on a associé la figure de l'architecte du roi, puisque c'est à lui qu'ont été confiés les projets directement liés à la présidence et à son image. Les plus importants étant le palais présidentiel à Carthage et le réaménagement de la ville de Monastir et ses environs.
- Les projets réalisés dans leur totalité forment la vraie vitrine du pouvoir : l'avenue H. Bourguiba, le palais présidentiel à Carthage et le réaménagement de la région de Monastir. Étant, directement liés au chef de l'État, ces projets semblent avoir eu une attention particulière et une certaine détermination dans leur réalisation malgré la faible assiette financière qui a fait défaut dans les autres projets. En effet, les projets inachevés, limités ou non réalisés l'étaient soit pour l'insuffisance financière (cas de la percée de Sidi El-Béchar et de l'île artificielle), soit à cause de la résistance citoyenne ou institutionnelle (cas de l'opération *Bab-Souika-Halfaouine*).
- Les projets réalisés en partie dans la médina contredisent plusieurs articles du P-V du concours. Ce dernier exige que les travaux à réaliser soient précédés d'une enquête sur les lieux et d'une étude de faisabilité, notamment pour ce qui est du budget alloué. L'arrêt de ces travaux en plein chantier puis leur abandon à cause du déficit financier met en doute le sérieux des autorités dans la gestion de ses interventions. Le

¹ En réalité il y avait d'autres architectes intervenants dans cet aménagement, issus du concours de la percée et à qui l'État a confié quelques tâches plus ou moins importantes. Ce fut le cas du Secrétaire général de l'UIA : l'architecte Pierre Vago chargé de l'aménagement de la zone de *Bab-Saadoun* et le fameux boulevard 9 avril 1938.

P-V qui rompt avec les percées massives, insiste sur la nécessité de décongestionner (réduire le nombre d'habitants) dans la médina, pourtant les deux percées réalisées (Sidi El-Bécher et *Bab-Souika*) augmentent la concentration des habitants en optant pour des immeubles en hauteur dans la médina. Enfin, en partant de la raison principale derrière le souci du percement est-ouest du noyau historique, à savoir, la concentration des équipements administratifs dans la Casbah, le P-V souligne la « nécessité d'envisager un nouveau centre politico-administratif capable de répondre aux exigences actuelles et futures de la capitale d'un État moderne à vocation internationale ». Pourtant, les autorités ont insisté sur la réalisation d'un complexe gouvernemental hors échelle sur les hauteurs de la Casbah. Le projet utopique des Italiens étant abandonné, c'était à Cacoub de réaliser la seule entité retenue de ce projet : la maison du parti unique. Ce bâtiment permettait aux autorités de signer le chef-lieu ottoman par une fondation fort symbolique dans la liste des réalisations bourguibienne.

- Le rôle des collectivités et leur conscience patrimoniale étaient déterminants dans la limitation des dégâts. L'opposition aux travaux de Sidi El-Bécher réprimée par les forces de l'ordre, et la vigilance des professionnels de l'ASM qui a limité la percée Bab-Souika, montrent que le patrimoine est une responsabilité collective. L'intervention passe par le consentement des occupants et des professionnels avant d'être une responsabilité étatique.
- Le projet modernisateur des autorités a trouvé dans la région de Monastir le lieu idéal pour afficher son vrai visage. Destructeur par excellence, il avait comme objectif d'éterniser la personne du président. La partie épargnée du noyau historique a été folklorisée par des réadaptations arabisantes à vocation touristique.

C.3. Conclusion générale

Le long de ce travail, on a essayé de montrer à travers l'étude des différentes tentatives de percement du noyau historique de Tunis : la médina, que la percée dans ce contexte précis était une technique moderne d'importation, un événement dans la ville dont les raisons d'être ne doivent pas être limitées à une simple solution urbaine aux problèmes de circulation, d'hygiène et d'esthétique. Au-delà de ces motifs patents, les étapes de sa réalisation informent sur des finalités latentes que l'on ne peut dévoiler en dehors d'une analyse multidisciplinaire la plus ouverte possible. Cette ouverture est d'autant plus importante quand l'objet à l'étude est un patrimoine arabo-islamique dont les définitions et les usages ont fluctué proportionnellement aux projets politiques et socioéconomiques du pouvoir. À Tunis, le legs patrimonial issu de la civilisation arabo-islamique a dû subir l'influence de trois pouvoirs successifs : beylical, colonial et indépendant, avec comme base inspiratrice pour leur action sur la ville : la modernité. Selon leurs compréhensions de cette notion paradoxale que l'on ne peut dissocier d'une certaine portée politique, leurs interventions sur l'espace historique ont parfois favorisé son percement, voire son effacement total, alors que dans d'autres cas elles l'ont élevé au rang du patrimoine à sauvegarder avec une prudence quelquefois obsessionnelle.

C.3.1. Résultats de la recherche

Suite à une partie introductive où on a défini les notions clés et les particularités historiques et morphologiques du cadre spatial à l'étude, la recherche a été répartie sur trois temps avec au centre le projet de la percée dite de la Casbah lancé dès l'indépendance en 1956 sous la houlette du président de la République : Habib Bourguiba. Parce que, d'une part, cette décision n'était point soudaine et avait à voir avec les anciens essais d'aménagement de la ville, la saisie de ce moment clé de l'histoire urbaine contemporaine de la ville de Tunis a nécessité le recours à une période antérieure, lorsque la solution du percement a été probablement introduite pour la première fois par le colonisateur français en 1887. D'autre part, en partant du fait que les répercussions de ce projet et ses visées politiques se manifestent souvent à long terme, on a fait appel à une période postérieure qu'on a assimilé à une reconquête concertée par les autorités indépendantes des symboles et des lieux de la souveraineté nationale.

Dans un premier temps d'étude (1881-1956) qui correspond à la période de la domination coloniale en Tunisie, on a pu remonter progressivement vers l'ancêtre direct de la percée bourguibienne tout en reconstituant le processus de marginalisation de la médina et, de là, la légitimation de la table rase dans le noyau historique. Cette période a été traversée par une série d'essais de réaménagement de Tunis faite dans le cadre d'un « urbanisme de correction ». Basé sur le tracé régulier et la grille orthogonale, cet urbanisme s'est heurté à l'aspect irrégulier de l'« urbanisme de l'intimité » dont se distingue la ville arabo-islamique médiévale. C'est dans ce sens que l'action du colonisateur s'est définie dès le début en tant que modernisatrice (supérieure). La modernité urbaine se confondait alors avec la rectitude de la rue, sa largeur, son alignement et surtout sa soumission à une réglementation urbaine qu'une administration centrale et un corps de police veillaient sur son application. Soient, les dispositions formelles et législatives nécessaires pour améliorer les conditions d'hygiène, la circulation et l'esthétique de la cité tout en intégrant sa voie anciennement privée et semi-privée dans le domaine public.

L'étude de huit essais d'aménagement de la ville de Tunis a montré que l'intervention coloniale sur la ville indigène prenait rarement en considération ses particularités urbaines et architecturales. Nés d'une spontanéité sociale et fortement influencés par un antécédent culturel et religieux, les traits spécifiques de la ville maghrébine et arabo-islamique de manière générale demeuraient peu connus par l'administration coloniale. Sa lecture de cette ville se basait sur son premier contact, on ne peut plus négatif, avec les villes algériennes depuis 1830. Dans la liste des conclusions tirées de cette étude de plans, on cite les points suivants qui renseignent sur la façon de faire de l'administration coloniale et sa perception de la ville indigène :

- **L'application systématique des lois et chartes nées en Occident et calquées sur une toile de fond nord-africaine** : pratiquement tous les plans étudiés ont procédé de cette manière. Dans l'essai de 1887 relatif au projet de percement de deux quartiers dans la médina par la société concessionnaire Delamarre-Ferrand-Duret, le procédé haussmannien connu par ses percées stratégiques a été discuté loin d'une prise en considération d'une gestion particulière de la propriété foncière dans la médina et ses environs, de l'absence d'une réglementation régissant les expropriations et les réels besoins de la société locale. Seul comptait le coût de l'opération et sa contribution dans le projet de colonisation. Pareillement, en 1935,

les consignes issues du Congrès international de l'urbanisme aux colonies et dans les pays tropicaux ont guidé, aveuglement, le plan général de la ville de Tunis dressé par les ingénieurs M. Chevaux et Gaston Eloy. Il en a résulté une ségrégation religieuse justifiée par des raisons sécuritaires : musulmans, chrétiens et juifs étaient répartis sur trois territoires différents de manière à donner à Tunis le véritable visage d'une ville coloniale. Viennent ensuite la Charte d'Athènes et la méthode des CIAM dans la représentation cartographique de la ville et l'intervention sur le patrimoine. En 1954, le plan de zone de la ville de Tunis fait par l'architecte M. Berlangier et, par souci de simplification, a assimilé la médina au plus grand *gourbiville* de Tunis : *Djebel lahmar*. Cette confusion qui rabaissait l'espace historique au niveau d'un quartier spontané indésirable, y légitimait les solutions consacrées à l'habitat précaire dont les démolitions massives.

- **La survalorisation de l'espace historique au point d'en faire un joyau intouchable** : vision orientaliste par excellence, elle condamne la médina à l'inertie et la transforme en un grand musée vivant. Cette attitude s'est manifestée dans le plan de 1920 dessiné par l'architecte orientaliste Victor Valensi qui, contrairement à l'opinion péjorative à propos de la médina, a qualifié l'« urbanisme de l'intimité » de « supérieur ».
- **L'intervention à distance sur la médina sans que l'architecte-urbaniste ou l'ingénieur concepteur ne se rendent sur les lieux** : en 1930, l'architecte urbaniste Henri Prost a procédé de la sorte en essayant de tirer profit de sa pertinente expérience face aux villes marocaines. Il a dessiné alors un plan basé sur son principe de séparation entre le monde indigène et celui colonial. En faisant fi des lois en vigueur (délimitation d'une zone patrimoniale protégée depuis 1921) et des divergences topographiques, sociales, historiques, etc. qui distinguent une médina d'une autre dans le même Maghreb, Prost a empiété sur la partie sauvegardée, l'a séparée de la ville européenne par une percée/avenue et a condamné la médina à l'immuabilité.
- **Les opérations ponctuelles débarrassées de toute perception globale et prise en considération de l'ensemble de la ville indigène** : il s'agit de véritables opérations chirurgicales, sorte de greffe d'un élément étranger (percée réduite ou un ensemble architectural) par sa forme et sa fonction sur l'espace historique. En dehors des interventions des architectes Bernard Zehruss et Francis Jerrold entre 1945-1946, tous les autres plans ont suggéré des interventions ponctuelles sur la médina et se

sont peu soucieux des répercussions d'une fissure dans un tissu qui s'est avéré fortement uni formellement et fonctionnellement. En témoigne l'intervention sur la *hara* de Tunis issue du plan de 1935. Dans ce cas précis, l'air nocif généré par le vide laissé autour des immeubles implantés en pleine médina n'a pas tardé à contaminer les maisons voisines. Quant à l'espace vacant, il est consacré à de nouvelles pratiques inesthétiques (marchands ambulants, friperie en plein air, stationnement anarchique, etc.).

- **L'absence d'un architecte en chef dans l'administration coloniale et l'intervention des ingénieurs sur l'espace historique** : contrairement à l'Algérie et au Maroc, qui ont été dotés dès les premières années de la colonisation par un service d'architecture et un architecte en chef chargés de l'aménagement du territoire et la sauvegarde du legs architectural local, en Tunisie il a fallu attendre la période de la reconstruction (1943-1947) pour que ce service puisse être formé. En dépit du travail colossal qu'il a enregistré, ce service a été rapidement dissous sous prétexte qu'il ne s'alignait pas avec les objectifs de la colonisation. L'aménagement de Tunis a été donc confié aux « techniciens du territoire » : les ingénieurs des ponts et chaussées qui prêtaient rarement attention à la dimension esthétique et misaient sur la rationalisation, la technicisation et la rentabilisation couramment obsessionnelles de l'espace.

On doit souligner que tous ces essais n'ont pas eu de suite. Seul le plan de 1935 a donné lieu à l'intervention ci-dessus mentionnée sur la *hara*. Chacun de ces plans est passé par une série de négociations où le percement massif dans la médina a été tantôt mis en amont de la solution aux problèmes d'hygiène et de circulation, tantôt complètement écarté des propositions d'aménagement. Guidée par plusieurs paramètres, la décision administrative a été principalement influencée par la rentabilité des travaux pour le projet de colonisation. Dans tous les cas étudiés, on a remarqué que le colonisateur français avait un penchant pour les percées qui travaillaient le circuit d'acheminement des cargaisons depuis l'intérieur du pays vers les différents points de transport (ports et gares) liés à l'Algérie et la France. Dans le cas où la percée dessinée s'est contentée de la seule amélioration des conditions de vie dans un quartier, elle a été écartée dès le premier tour des négociations. Dans l'opération de 1887, l'ingénieur chargé de l'étude du projet a été suffisamment clair dans son propos : il a annulé le percement du quartier Sidi Mehrez disant que l'opération n'était pas urgente et pouvait attendre, pourtant le quartier menaçait

ruine et un projet d'amélioration du réseau d'égouts trainait depuis 1885. Il a favorisé, par contre, le percement de la rue *Es-sadikia* destiné à relier directement la gare du sud au port de Tunis. En 1920, la proposition de Valensi a été éloignée parce qu'elle s'est opposée au projet de colonisation au profit d'une muséification de la médina. À l'époque, le projet colonial songeait déjà à une percée est-ouest destinée à relier directement le port de Tunis aux lignes de chemin de fer conduisant en Algérie. Mieux encore, à la fin des années quarante, toute l'équipe de la reconstruction a été écartée avec ses propositions d'aménagement pour la même raison. Cette attitude a été dénoncée ouvertement dans un article publié dans *l'Architecture d'Aujourd'hui* (oct. 1948, n.20, pp.02) par Jean Mons, Résident général de France en Tunisie. Enfin, l'ancêtre de la percée bourguibienne est apparu en 1948 sur le plan directeur de Tunis mis au point par l'architecte Deloge. Encore une fois, il s'agit d'une ligne de transport ferroviaire qui part du port de Tunis, traverse le cœur de la médina et rejoint les rails menant en Algérie. Sur son chemin, elle rase une grande partie de la ville indigène et participe à l'élimination des *gourbivilles*, ce problème urbain né de l'exode rural et qui ne cesse de compliquer la tâche de l'administration coloniale. L'insuffisance financière, technique, législative et surtout les troubles politiques à la veille de l'indépendance interne de 1955, ont mis fin à ces essais sans qu'il y ait une véritable intervention amélioratrice de l'hygiène, la circulation et l'esthétique de la cité.

D'autre part, à regarder les quelques tentatives de sauvegarde de la médina menées par le colonisateur et leur contexte idéologique, on a pu mettre au point ce qu'on a nommé : **processus de valorisation/dévalorisation de la médina**. Intimement lié à une crise conceptuelle, ce processus est fonction des définitions données à certaines notions clés et à leur usage dans le discours du colonisateur : la modernité, l'orientalisme architectural et le patrimoine.

Lorsque la modernité est conçue comme une révolution technique qui doit rompre avec le passé pour parvenir à une promotion sociale et économique, elle tourne le dos au patrimoine ou à une partie de celui-ci et favorise son effacement. Cette compréhension va de pair avec tous les moments où l'opinion administrative a recommandé le percement. Au contraire, lorsque dans de rares occasions, la modernité est vue comme une période indissociable de son passé qu'il doit faire évoluer grâce à une association savante entre la technique vernaculaire et la technique moderne, le percement est rejeté au profit d'une sauvegarde, parfois exagérée, du patrimoine. La meilleure phase représentative de cette

approche est la période de la reconstruction. L'espace historique arabo-musulman y était perçu comme renseignant sur un savoir-vivre qui a su se servir du climat, des matériaux et des mœurs locaux pour assurer le bien-être indigène. L'équipe d'architectes étrangers qui s'est chargée de la reconstruction de l'après-guerre a travaillé sur la sauvegarde et l'évolution du patrimoine matériel et immatériel, et ce, en créant une unité d'habitation inspirée de la maison traditionnelle, en améliorant la résistance des matériaux locaux en les combinant au béton armé et en fondant la première école de formation des maîtres-maçons. Cette équipe élimine toute forme de percement massif dans le noyau historique sans pour autant interdire les interventions réduites visant à décongestionner la médina selon une perception globale et systémique. On note que cette perception de la modernité n'a pu être acceptée par l'administration coloniale qui y voyait le contraire des buts politico-économiques du projet de colonisation.

Ce rapport à la modernité, dans ses deux sens, s'est accompagné d'une démarche tendancielle en relation avec les premières théorisations occidentales de l'architecture arabo-islamique, son intégration dans l'histoire générale de l'architecture et la valeur esthétique de l'objet architectural oriental. À la fin du XIX^e siècle, pour surpasser sa crise ornementale, l'Occident a trouvé refuge dans l'orientalisme. Le nouveau ou encore le moderne s'est marqué, entre autres, par un engouement pour les formes orientales. On assiste au début des années 1920 aux premières sensibilisations à la valeur esthétique des médinas volontairement confondues avec l'Orient imaginaire des mille et une nuits. Il en a résulté les premières lois de sauvegarde de la médina de Tunis. L'idée a déjà donné de bons résultats en Algérie puis au Maroc en sachant vendre les territoires d'outre-mer auprès des Français. En effet, le colonisateur a su voir dans cette sauvegarde une politique de conciliation avec l'indigène et un incitateur au voyage et, par conséquent, une estimable contribution dans le projet de colonisation (accroître le nombre de Français dans la colonie). Ses décisions de percer la médina ont ainsi pris une certaine retraite. Par contre, cette sauvegarde s'est teintée d'une stylistique nouvelle qui a donné lieu à « l'architecture moderne de style arabe », sorte d'extériorisation de l'ornement des maisons traditionnelles et son usage arbitraire sur les façades externes des villas ou des édifices administratifs coloniaux. C'est dans ce sens que cette modernité a contribué dans la prolifération d'un langage architectural hybride à la limite du pastiche.

Au début des années trente, le discours sur l'esthétique architecturale moderne a viré vers l'abandon de l'ornement au profit d'une purification des formes. Le legs architectural issu de la civilisation arabo-islamique n'inspire plus ou rarement les

architectes et les artistes. Le sacrifier pour cette nouvelle tendance ne pose plus autant de contrariétés et l'entrée en crise de valeur de la médina a favorisé le retour des essais de percement massif. Ceci n'empêche que la lutte des orientalistes et des institutions (Direction des antiquités et arts) pour la sauvegarde des médinas s'est poursuivie avec les mêmes arguments : la publicité faite pour le pittoresque de la médina durant le premier tiers du XXe siècle a coûté cher au gouvernement français et ne peut être sacrifiée aisément. En 1935, pour s'opposer aux trois percées prévues dans le plan général de Tunis, M. Poinso, Directeur général des antiquités et arts, a reproché à l'administration sa transgression des lois régissant l'intervention sur la ville indigène en qualifiant son action d'hypocrite.

Cette valorisation/dévalorisation du patrimoine arabo-islamique s'est aussi largement influencée par l'intérêt du colonisateur pour les vestiges gréco-romains en Afrique du Nord. Le patrimoine digne de protection est du coup celui qui avait une relation avec l'occident. De plus, l'intervention sur un site archéologique est de loin mieux maîtrisée comparée que sur une ville dynamique en pleine vie. Ces privilèges ont canalisé les efforts institutionnels vers la sauvegarde des antiquités au détriment de la ville médiévale arabe.

Enfin, le processus de valorisation/dévalorisation de la médina s'est marqué par un double visage où toute valorisation cachait derrière elle une dévalorisation. On a mis en évidence les deux visages, leurs usages et leurs répercussions sur l'architecture de la ville dans le tableau synthétique de la conclusion de la partie A (pages 197-198).

À ce stade, la méthode d'analyse contextuelle de faits historiques liés à une problématique urbaine nous a permis de valider notre première hypothèse estimant que l'étude des différentes tentatives de percement de la médina de Tunis depuis les premières années de la colonisation informe sur les véritables motifs politico-économiques qui l'emportent sur les raisons d'hygiène, de circulation et d'embellissement. La même analyse nous a permis de reconstituer les étapes de marginalisation de l'espace historique dans la ville arabo-islamique.

Le premier point étant résumable dans la prépondérance du projet de colonisation sur les décisions prises. Sa réussite a été fortement dépendante de la création des raccourcis entre les points de ravitaillement et de distribution des cargaisons (gares et ports) et sa mainmise sur les ressources naturelles et humaines du pays. L'intérêt général de la population locale et indigène en particulier vient en second degré.

Le second point semble se confondre avec quelques arguments, quoique critiqués, donnés par l'historien de l'art Alexandre Gady à propos de la stratégie haussmannienne dans la légitimation de la *tabula rasa* dans le Paris ancien. Il s'agit d'une fabrication conceptuelle d'un groupe d'arguments théoriques destinée à décrire l'ensemble du territoire à raser comme une ville-taudis. L'assimilation dans le plan de zone de 1954 de la médina au *gourbiville* de *Djebel l'Ahmar*, omission faite des structures architecturales et urbaines complètement différentes, représente dans le cas tunisien le point de mire de ce processus. La modernité correctrice sur laquelle s'est basé le protecteur/colonisateur pour mener à bien sa démonstration de force s'est avérée inachevée partant du fait qu'aucun des plans n'a pu aboutir et que pratiquement les problèmes d'hygiène et de circulation n'ont pas eu la moindre amélioration depuis 1881. Elle est aussi imposée d'en haut par son application systématique des lois et principes de la ville européenne. Elle est prolifératrice des hybrides et se situe, par conséquent, dans la continuité de la modernité imposée par les beys de Tunis et leurs ministres réformateurs au XIXe siècle. Au bout du compte, par son esprit civilisateur autoritaire, elle cherche tout simplement à être la modernité de cette modernité beylicale.

Quant à l'instrumentalisation du patrimoine par ce processus, on n'a pas trouvé mieux pour la récapituler que cette juste formule de l'historienne Nabila Oulebsir décrivant le rôle des professionnels de la colonisation dans leur usage du patrimoine : « le crayon de l'architecte, dit-elle, va de pair avec le fusil du soldat » (Oulebsir, 2004, p. 56). La patrimonialisation du legs architectural et urbain arabo-musulman a ainsi été motivée par son degré de contribution dans le projet de colonisation auquel ont largement contribué architectes, ingénieurs et institutions de sauvegarde. Les quelques volontés spontanées (citoyens et institutions) ont certes assuré une sauvegarde, mais faussée par l'influence d'un héritage orientaliste subjectif qu'on verra perpétué dans les deux temps qui suivent.

Le second temps de la thèse (1956-1962) correspond aux débuts de la décolonisation et de la marche accélérée des nouvelles autorités vers la construction de l'État indépendant moderne. On assiste donc à un autre discours sur une nouvelle modernité urbaine marquée cette fois-ci par un « urbanisme de rattrapage ». Comme son nom l'indique, il se veut un regain du retard technique qu'affiche la ville indigène par rapport à la ville coloniale au profit d'un Grand Tunis, salubre, fluide et surtout représentatif du régime républicain indépendant. Dès le début, et en dépit du discours

affirmé sur la rupture avec les passés beylical et colonial, cet urbanisme se place dans la continuité du chantier inabouti entamé par le protecteur. Il part donc de son héritage et ses outils qu'on a résumés dans les points suivants :

- Il continue à fonctionner avec le même règlement de voirie et de construction.
- Il garde à la tête de son appareil technico-administratif (Direction des travaux publics) les professionnels étrangers en plus de l'intégration d'une élite tunisienne (technocrates formés à l'étranger et anciennement adhérents au *néo-destour*).
- Il se base dans sa définition de la médina sur les résultats issus du plan de zone de 1954, à savoir, l'assimilation erronée de la médina aux quartiers spontanés nés de l'exode rural et, précisément, à une ville-taudis.
- Les mêmes priorités se profilent : se débarrasser des *gourbivilles* (la médina incluse) et relier le quartier administratif de la Casbah à la ville européenne grâce à un raccourci à faire passer à travers la médina.
- Il poursuit la lutte coloniale contre le régime des *habous* et débarrasse par conséquent la médina de la seule source de financement pour l'entretien de ses monuments. La propriété agricole devient relativement une propriété étatique distribuée majoritairement entre les destouriens. Ceci a accentué l'exode rural et l'*oukalisation* des maisons de la médina.

Partant de ces points, la percée est-ouest s'est imposée comme une solution héritée du passé et que le déterminisme des nouvelles autorités semble vouloir concrétiser « à tout prix », insiste dans son rapport l'architecte chargé de l'opération. Il s'agit de l'objet majeur de cette seconde partie de la recherche. Néanmoins, avant d'y arriver, on note qu'une analyse intuitive du discours présidentiel au sujet de la *dégourbification* laisse surgir une diabolisation orchestrée de la médina, ses bâtisseurs (les beys) et ses habitants. Traitée d'un « nid de vermines » et une trace décadente « d'un passé révolu », la médina devient une prison à portes ouvertes pour les ruraux qui forment « un vrai péril pour la capitale » et « une masse facile à manœuvrer ». Faisant de « ce grand danger qui menace le pays » son essentiel argument, le président Bourguiba a su convaincre une grande partie de la bourgeoisie des quartiers riverains de la nécessité de la table rase. En revanche, un intérêt considérable est accordé à la ville européenne, en particulier, son artère principale rebaptisée avenue Habib Bourguiba. Celle-ci devient le visage de la Tunisie moderne, là où se concentrent les lieux de la culture civilisatrice entre théâtres, cinémas, galeries d'art, casinos, etc.

Le retour de la percée comme solution favorite vient donc dans le contexte d'une modernité qui se proclame en rupture partielle avec le colonisateur, mais totale avec les temps des beys. L'analyse de cet événement a été répartie à son tour sur trois phases : le projet de la percée conçue par Michel Kosmin et approuvée par Olivier Clément Cacoub, le concours international pour une étude d'aménagement dans la ville de Tunis et le colloque qui s'en suit.

La première phase entre dans le cadre du plan d'amélioration de la circulation dans la ville de Tunis fait par l'architecte français Michel Kosmin en 1956. Il part des solutions données dans le plan d'aménagement de 1935 pour la circulation dans le Grand Tunis, reprend la percée est-ouest parue sur le plan directeur de 1948 et prévoit la construction d'un palais présidentiel au cœur de la Casbah. Sa proposition a été approuvée par le Prix de Rome O. C. Cacoub, dont l'intérêt pour la percée de Tunis remonte à son projet de quatrième année fait dans le cadre de ce prix. Ensuite, les premiers décrets d'expropriation sont publiés dans le JORT, en contradiction avec les lois de sauvegarde en vigueur depuis 1921. Parfaitement consciente des difficultés techniques et financières d'une telle opération, l'administration centrale a eu recours à une troisième opinion, celle d'un autre Prix de Rome, l'architecte Bernard Zehrfuss. La qualifiant d'une opération « à la Haussmann », Zehrfuss a totalement écarté le percement de la médina et a même proposé une solution qu'on peut lier à son approche des années quarante (la reconstruction) connue par sa prudence vis-à-vis de l'espace historique. Dans son rapport, il attire l'attention sur l'absence d'une enquête sociale urgente, d'un corps administratif chargé exclusivement de cette opération d'envergure et surtout de l'obligation de procéder selon une vision globale et non ponctuelle de la médina.

Pour projeter un regard critique sur les deux opinions, montrer l'ampleur des démolitions à engendrer et mesurer le profit à gagner de cette opération comparé aux pertes, on a procédé par analyse typomorphologique de la zone directement touchée par la percée. Telle que dessinée, cette fissure monumentale dans le tissu traditionnel tuera le cœur battant de la médina et affectera gravement son équilibre fonctionnel. Étant envisagée de manière ponctuelle, elle annonce la mort prochaine de l'ensemble de la médina, partant de l'interdépendance formelle et fonctionnelle des éléments de ce système. Finalement, un classement typologique laisse penser que cette opération « à la Haussmann » ne se confond avec l'« haussmannisme » que dans son esprit démolisseur du patrimoine. Elle limite cette zone à ses valeurs religieuse (mosquées) et marchande (souks), soient les deux aspects accessibles à l'étranger depuis le XIXe siècle. Elle nie par

contre la valeur patrimoniale des palais, des demeures bourgeoises, des édifices administratifs et des lieux de culte secondaires. Telle que conçue, elle est loin de résoudre les problèmes d'hygiène et de circulation pour lesquelles elle a été dessinée. En laissant apparents des fragments de l'ancienne ville sans pour autant les intégrer, elle s'offre au regard comme un écran moderne dissimulant derrière lui un monde voué à la décadence et rompt par conséquent avec l'un de ses buts : créer une allée et une entrée représentatives du futur quartier présidentiel à implanter dans l'aboutissement de l'axe en pleine Casbah. Dès lors, en faisant le lien avec le programme prévu dans le chef-lieu ottoman, on a tout lieu de croire que les nouvelles autorités ont tout fait dans le seul objectif de s'approprier les deux anciens visages du pouvoir : colonial et beylical.

La seconde phase où les autorités ont fait appel à l'UIA pour l'organisation d'un concours d'idées pour une étude d'aménagement dans la ville de Tunis, appuie le constat tiré de la phase précédente. En effet, l'étude contextuelle des différentes phases de la compétition accompagnée d'une relecture des pièces écrites (programme, règlement du concours et rapport du jury), des mémoires du Secrétaire général de l'UIA : Pierre Vago et des correspondances partagées entre les organisateurs (SETPH et UIA) et les participants, ont permis de constater que la compétition a été organisée à la hâte, avec un programme imprécis de cinq projets condensés en un seul (voie à travers de la médina, palais présidentiel, aménagement du lac *Sédjoui*, aménagement du lac de Tunis et un monument aux martyrs) en plus de la non-conformité au règlement général des concours internationaux. Ces manquements ont provoqué la réaction de certains participants reprochant aux organisateurs leur « manque de sérieux ». En effet, face à l'absence « d'arguments et de courage à opposer au patron », Pierre Vago a vu dans la création d'un événement international et sa médiatisation la solution idéale pour satisfaire l'ambition présidentielle d'organiser une grande opération d'urbanisme. Il part de la conviction que la percée « était une lourde erreur et ne résoudrait aucun des sérieux problèmes que posaient l'aménagement et le développement de la capitale du nouvel État ». La compétition sera *ipso facto* une occasion pour sensibiliser le chef de l'État à l'absurdité de son projet grâce à une opinion élargie à l'échelle internationale. À la lumière de ce préjugé, la décision de ne pas décerner de premier prix a été prise dès la première réunion du jury, la plupart des projets n'étant pas encore consultés. Il y a eu sélection de cinq propositions d'une voie à travers la médina (percée, tunnel, plateforme, pont et anneau), question de fournir aux autorités un échantillon élaboré des solutions imaginables au problème de la percée. L'analyse de ces projets a montré que les propositions ont oscillé

entre la valorisation parfois poussée de la médina d'un côté, et le sacrifice de celle-ci au profit d'un ensemble urbain moderne, d'un autre côté. La majorité des candidats ont été influencés par le règlement du concours qui part de la perception de Kosmin de la percée et la met en tête de liste des cinq projets du concours. Le jury avoue avoir présenté un problème et lui a indirectement donné une solution. Les concurrents ont, dans la plupart des cas, procédé pareillement à Kosmin en limitant la médina à ses seuls aspects religieux et commercial de manière à en finir avec un fragment musée (la grande mosquée et son environnement immédiat). Seule une équipe turque a vu dans la ville indigène une leçon ancestrale sur la modernité qu'il fallait relire selon un développement linéaire et sans ruptures. Enfin, la crainte des professionnels tunisiens à assumer la décision finale du jury, alors contraire aux aspirations de Bourguiba, lors de la signature du rapport final a nettement dévoilé la relation de soumission tissée entre le chef de l'État et ses conseillers. Le volontarisme poussé de Bourguiba, l'opportunisme de certains conseillers et l'incapacité d'autres à lui exprimer ouvertement leur avis défavorable, avait de cette manière entraîné l'État dans presque deux ans de travail aux résultats connus d'avance.

Le concours a été suivi quelques semaines plus tard par un colloque international auquel ont participé, en plus des organisateurs, des lauréats et des invités de l'administration tunisienne, les architectes Georges Candilis, Bernard Zehrfuss, Sir Robert Hogg Matthew et Cornelius Van Eesteren. Cette troisième phase avait comme objectif d'élargir davantage la réflexion sur la problématique tunisoise en partant des résultats du concours. Le discours rationaliste des ingénieurs, confronté aux discours esthétique et patrimonial des architectes et des historiens-archéologues, a donné lieu à un procès-verbal (P-V) guidant le futur aménagement de la ville de Tunis. Il élimine toute tentative de percement massif et plaide, entre autres, à une approche globale, systémique, pragmatique et visionnaire dans l'appréhension de la médina et des problèmes de la circulation dans le Grand Tunis. Il confirme l'absence d'une implication des citoyens dans ce procès et demande à ce qu'une enquête sociale sérieuse puisse être faite. Il pointe la source du problème de la percée, à savoir, la concentration des établissements administratifs dans la casbah et suggère, par conséquent, la création d'un autre centre politico-administratif, là où une nouvelle infrastructure sera bien plus favorable à son bon fonctionnement.

À observer cette conclusion, on ne peut qu'être frappé par le continuel retour des recommandations de Victor Valensi en 1920 et de Zehrfuss connues depuis les années quarante et réitérées en 1958 dans ses deux rapports critiques de l'argument proposé par

les deux architectes partisans de la percée est-ouest : Michel Kosmin et Olivier Clément Cacoub. Dans le troisième et dernier temps de cette thèse, on a essayé de faire un balayage rapide des transformations introduites, entre autres, sur les deux visages des anciens pouvoirs : la casbah et l'avenue Habib Bourguiba pour savoir à quel point la leçon tirée de l'expérience du concours a été fructueuse pour les autorités.

Au lendemain du concours et son colloque, la mise en œuvre du P-V a été confiée, entre autres, à quelques acteurs participant dans la compétition : une équipe italienne, avec à sa tête l'architecte Ludovico Quaroni, le Secrétaire général de l'UIA : Pierre Vago et O. C. Cacoub officiellement architecte-conseil du Président. Un regard analytique sur ce chantier montre que la priorité a été donnée à quelques endroits spécifiques directement liés à la succession des pouvoirs en Tunisie : l'avenue Habib Bourguiba (ancien visage du pouvoir colonial), la Casbah de Tunis (ancien visage du pouvoir ottoman), le quartier *Bab-Souika-Halfaouine* (ancien bastion de la lutte nationale), le quartier Sidi El-Bécher (ouvre directement sur le cimetière des martyrs de la lutte nationale : *El-Jallaz*), Carthage (site archéologique de l'une des premières civilisations installées en Afrique du Nord) et le lac de Tunis (visage maritime et porte d'entrée par la mer à Tunis). Les travaux menés dans ces lieux ont été confiés essentiellement à deux concepteurs : l'équipe italienne et l'architecte-conseil du président. Ce dernier, étant responsable de tout ce qui a trait à l'ancrage du pouvoir présidentiel (palais présidentiels, maison de parti, monuments, place, etc.), a bien mérité le titre de l'architecte du roi. L'intervention sur ces lieux dévoile l'ambition obsessionnelle des autorités, et pour être précis de Bourguiba, à se les approprier. Et ce, en leur donnant simplement son nom ou un nom lié à son œuvre (jeu toponymique), en y érigeant un monument commémoratif (statues de Bourguiba dans différentes postures) et en installant une fondation politico-administrative (maison du parti, ministère de la Défense, cellule destourienne). Pour ce qui est de l'application du P-V, ses recommandations ont été partiellement suivies alors que l'essentiel a été ignoré, en témoigne la réalisation de deux percées massives inabouties dans la médina et d'une plus grande concentration d'équipements administratifs dans la Casbah. Les travaux partiellement réalisés ou annulés l'étaient faute de moyens, ce qui argumente une autre rupture avec le P-V exigeant une sérieuse enquête socio-économique de faisabilité.

Les répercussions positives de ce chantier sur l'espace historique sont à résumer dans l'éveil d'une conscience patrimoniale auprès d'une élite tunisoise et la fondation en

juin 1967 de l'Association de Sauvegarde de la Médina de Tunis (ASM). Son atelier d'urbanisme a pu limiter quelques démolitions programmées par l'administration centrale, mais n'a pu empêcher la réalisation d'autres et a bon gré, mal gré, contribué dans la prolifération d'un néo-orientalisme local.

En revanche, on assiste à une confiscation orchestrée de l'« espace public » par les autorités. L'affichage à outrance de la figure du « combattant suprême » dans les lieux publics (images, noms), l'interdiction de plusieurs revues et journaux à vocation politique et la surveillance panoptique des lieux de débat (cafés, cinémas, salons, avenues, plateaux télévisés, etc.) ont imposé un silence frustrant, voire aussi, une vénération aveugle et systématique de *Zaïm El-Omma* (leader de la nation). Une ambiance que Jean Lacouture a résumée dans ces mots :

« Le chef de l'État est partout... Tout est suspendu à lui. Tout parle de lui. Lui parle de tout. La religion ? La morale ? Rien ne lui paraît échapper au « domaine réservé » (Lacouture, 1969, p. 171).

À la fin de cette partie, on a quitté intentionnellement le chantier tunisois pour décrire sommairement celui de la ville de Monastir, sa médina et ses environs. Ville natale du président, elle subissait parallèlement à Tunis la concrétisation du rêve présidentiel. Démolie, percée, folklorisée et ornée par des édifices et des voies représentatifs du pouvoir entre le palais Bourguiba, la mosquée Bourguiba, le mausolée Bourguiba et l'avenue Bourguiba, elle est la preuve concrète de l'aspect à la fois destructeur et mégalomane du projet bourguibien auquel a échappé la ville de Tunis.

En faisant le bilan de ce chantier depuis l'amorce d'une nouvelle modernité indépendante et décolonisatrice, la reprise du projet de la percée est-ouest et le réaménagement des lieux symboliques du pouvoir et ses répercussions sur les pratiques urbaines, on s'est rendu à l'évidence que l'aménagement de Tunis avait plus à voir avec une centralisation du pouvoir et sa personnification qu'une réelle volonté d'améliorer ses conditions d'hygiène, sa circulation mécanique et son esthétique. La percée étant le déclenchement de ce chantier, elle a mis à nu les manœuvres présidentielles à s'emparer des endroits où l'histoire a jadis eu rendez-vous avec le pouvoir politique. Partant, on confirme la seconde hypothèse de la présente recherche estimant que la percée bourguibienne n'est que la continuité des précédentes et qu'elle extériorise l'ambition du chef de l'État à s'approprier les lieux de pouvoir. On tire aussi la conclusion que cette modernité décolonisatrice est finalement réductible à un projet inachevé que dévoilent,

entre autres, l'instrumentalisation du patrimoine et la gestion policière imposée à l'« espace public » tunisois.

En effet, la percée bourguibienne reprend celle dessinée par Deloge sur son plan de 1948. Héritière de ses deux arguments principaux : la création d'un raccourci à travers la médina et le décongestionnement de celle-ci, elle s'appuie sur la dévalorisation de l'espace historique rabaissé au rang d'une ville-taudis et une trace dépréciée d'une Tunisie d'antan avec laquelle il fallait rompre. En plus, elle fait appel aux mêmes outils techniques, règlement et personnel auparavant associé à l'administration coloniale. Ses résultats débouchent sur les mêmes questions/réponses qui lui ont fait obstacle depuis 1920. C'est dans ce sens que la percée bourguibienne se situe dans la continuité des précédentes inabouties. En outre, si les percées haussmanniennes ont pu « optimiser le fonctionnement de la ville par l'intégration des fins et des moyens mis à sa disposition par les sciences et les techniques » (Choay, 1980, p. 268), les percées coloniales et bourguibiennes se soucient peu de l'ensemble urbain qu'elles traversent, sous-estiment les besoins techniques, matériels et financiers et procèdent de manière ponctuelle et à court terme. Elles ne leur partagent pratiquement rien de leur aspect constructeur et systémique qu'on a montré dans le premier chapitre consacré à la définition de la percée.

Par contre, la percée bourguibienne se distingue de la percée de Deloge par son objectif latent : si les Français ont eu recours à cette technique urbaine pour relier entre eux pont et gares, Bourguiba la voulait tout simplement une extension de son portrait urbain : l'avenue Habib Bourguiba, et une pierre de plus dans la pérennisation de son œuvre. Elle lui sera aussi un moyen de se débarrasser définitivement et au moindre coût, d'abord, de l'héritage beylical (la médina) qu'il a tant assimilé à un signe de décadence, ensuite, des quartiers spontanés nés à proximité de la ville ottomane et où s'entassaient des masses populaires faciles à manœuvrer contre la sécurité du pays.

Par ailleurs, la manière dont la mainmise des autorités s'est tour à tour imposée au sein des espaces publics au point d'en faire des territoires panoptiques frustrants et leur façon d'intervenir sur le patrimoine à l'encontre des recommandations du P-V du concours et de l'ASM, trahissent le projet de décolonisation et de modernisation. Si la décolonisation selon les auteurs de *Casablanca, Chandigarh : bilan d'une modernisation* (2014) a comme mission de « confère[r] une nouvelle signification au concept de développement, en le liant à l'idéal de souveraineté nationale, à la possibilité de transformer des sujets en citoyens et à la poursuite du développement économique en vue d'établir la justice sociale » (Avermaete et al., 2014, p. 35), la tutelle et la dépendance à

l'ex-colonisateur, la réduction de la souveraineté et de l'histoire nationales au prisme du Mouvement national et, enfin, le contrôle asphyxiant de l'espace public sont des aspects qui, à notre avis, trahissent cette décolonisation qui était loin de rendre aux citoyens leur droit à la ville et d'établir la justice sociale ci-dessus mentionnée. Au contraire, la personnification exagérée des lieux et la centralisation du pouvoir semblent aller de pair avec les propos du Chef de l'État pour qui « le peuple n'attend rien qu'un guide. La démocratie, il en a peur... » (Lacouture, 1997, p. 102), répondit-il à un journaliste. Également, dans une autre entrevue pouvait-il répondre à une question sur le « système » politique tunisien par : « Le Système ? C'est moi, le système... » (Lacouture, 1969, p. 148). Cet autoritarisme infligé à tous les appareils de l'État, Hélé Béji l'a lié au désenchantement d'une décolonisation ratée :

« La tendance de tous les grands leaders de la décolonisation, écrit l'auteur de *Désenchantement national : essai sur la décolonisation* (1982), est de vouloir transmettre le message de l'État, l'intuition fondamentale de l'État, le modèle d'une rationalité politique avancée, dont ils détiendraient la clé contre l'interminable histoire de l'instinct et de l'ignorance. Cela les conduit [...] à exercer un pouvoir de plus en plus solitaire. [...] La naissance d'une tyrannie se fait dans la visée de l'identité nationale (de la cohésion sociale) elle-même, qui se confond avec la progression d'un pouvoir presque total » (Béji, 1982, p. 97).

On a aussi reproché à la modernité promue par le gouvernement indépendant son inachèvement. L'inaboutissement de trois percées : celle est-ouest stoppée au niveau du concours, celle de Sidi El-Béchar réalisée en partie et interrompue faute de moyens et celle de *Bab-Souika-Halfaouine* réduite à un tunnel sous la pression de l'ASM, en est la preuve. En effet, cette modernité a essayé de tourner le dos à l'expérience du passé et a préféré reposer les mêmes questions pour finir avec les mêmes réponses. Emportée par l'utopie démesurée du Chef de l'État et l'opportunisme de ses conseillers, elle a fait fi aux obstacles techniques et financiers qui ont empêché le colonisateur d'aller jusqu'au bout avec ces percées. L'échec de cette modernisation urbaine et architecturale, du moins en ce qui a trait aux interventions sur le noyau historique, se voit clairement dans le malaise identitaire engendré au début des années 1980 par une nostalgie aux formes traditionnelles, la quête d'une *tunisianité* perdue et la retombée dans une interprétation architecturale orientaliste de l'équation tradition/modernité. Son rapport à la tradition a oscillé entre la valorisation et la dévalorisation d'une partie du patrimoine ou de sa totalité en fonction de son utilité pour le projet politico-économique du pouvoir. Pareillement aux modernités beylicale et coloniale, celle indépendante ne fait que reprendre le même cycle de la rupture puis du retour aux origines et provoque, par conséquent, la prolifération des

hybrides et la perte des significations initiales. La rupture totale avec l'antécédent ottoman et partielle avec le protecteur français n'est que fictive puisqu'elle revivifie l'expérience cyclique amorcée à la fin du XIXe siècle. Finalement, la modernité bourguibienne n'est que la continuité des précédentes et la preuve même de leur inachèvement.

En outre, dans les trois temps étudiés, la modernité s'est imposée par en haut grâce à une nouvelle classe sociale privilégiée d'administrateurs qui devaient leur promotion à la volonté politique de l'État. Ainsi, elle n'a pas été introduite comme un mode de vie à construire progressivement au sein de la société réceptrice. Au contraire, depuis les temps des beys et de manière plus autoritaire dans les deux périodes qui suivent, l'élite au pouvoir a veillé sur l'importation passive de la technique occidentale et sa mise en œuvre de manière systématique, omission faite des particularités socioculturelles de la société locale. Tel qu'avancé par H. Béji et confirmé par Lise Garon, elle se croyait détentrice des clés de cette modernité et se légitimait une responsabilité d'ordre patriarcal.

Enfin, si cette modernité décolonisatrice a été utilisée comme cheval de bataille des valeurs fondatrices de la société libérale : liberté, égalité, justice, etc., elle est cependant rapidement trahie, d'un côté, par la contradiction entre ces valeurs et la surveillance massive institutionnalisée de la rue et des lieux de débats politiques et l'oppression systématique de toute forme d'opposition et, d'un autre côté, par la genèse d'une nouvelle monarchie déguisée où le président à vie en est le roi fondateur et les néo-destouriens sa famille. La gestion policière et la suppression de l'espace public donnent à la Tunisie indépendante de Bourguiba une autre couleur totalement différente de la carte de visite qu'embellissent des scènes comme celle commentée au début de ce travail : le dévoilement de la femme tunisienne. Si cette émancipation de la femme a été rapidement démystifiée par certains auteurs comme Sophie Bessis qui en a fait un féminisme d'État, on estime que cette thèse a, à son tour, ôté le voile sur un urbanisme et une architecture qu'on peut actuellement qualifier d'urbanisme et d'architecture d'État.

C.3.2. Contribution de la thèse à la connaissance et avantages méthodologiques

Cette thèse alimente amplement le répertoire des connaissances dans les disciplines de l'aménagement, se distingue par l'originalité de certaines parties et met à la disposition du lecteur, architecte ou urbaniste, aussi bien sur le plan informationnel que

méthodologique, les outils épistémologiques d'une démonstration multidisciplinaire dont on résume le profit à tirer comme suit :

- En s'intéressant à la modernisation dans le monde arabe et en Afrique du Nord en particulier, cette thèse participe dans la définition des nouveaux territoires de la modernité. Elle s'aligne avec l'un des objectifs de la toute récente publication du Centre Canadien d'Architecture (CAA) : *Casablanca, Chandigarh : bilan d'une modernisation* (2014), à savoir « contribuer à une nouvelle géographie de la ville moderne, respectueuse des pluralités complexes (évaluations mutuelles et interactions transfrontalières incontournables) de l'urbanisme moderne » (Avermaete et al., 2014, p. 45). Elle profite de cet élargissement du rayon d'influence de la modernité pour montrer qu'une étude de la ville arabo-islamique ne peut pas se faire isolément en dehors des passerelles à tisser avec la ville occidentale, et vice versa.
- Cette recherche est à classer dans le répertoire des *postcolonial studies*. Le pont qu'elle établit entre les périodes précoloniale, coloniale et postcoloniale explicite les facteurs de la mutation paradigmatique en architecture et en urbanisme d'une gouvernance à une autre. Elle place le pouvoir politique au sommet de ces facteurs et montre qu'à l'origine des avant-gardes, il existe toujours une puissance politique mise en jeu et c'est à partir d'elle que se décide dans la plupart des cas le devenir d'une ville, d'un patrimoine, d'une école artistique, etc.
- Dans plusieurs parties de ce travail, on a essayé de rendre justice à la ville arabo-islamique, de dépasser le stéréotype orientaliste et de lui donner une définition débarrassée des préjugés du XIXe siècle. Par exemple, le recours à la métaphore du voile et la relation de l'architecture et de l'urbanisme à cette pièce vestimentaire a donné lieu à une lecture inédite de la médina de Tunis, de la ville arabo-islamique, de l'architecture du voile et de l'urbanisme de l'intimité.
- Elle est une pierre de plus dans l'histoire urbaine et architecturale de la ville de Tunis. Elle enrichit davantage les quelques ouvrages qui traitent de l'urbanisation dans le contexte colonial et se focalise sur un moment charnière, souvent négligé, entre la modernité du protecteur et celle du gouvernement indépendant. Elle donne une explication particulière de l'union des forces politiques, économiques et socioculturelles qui ont donné à Tunis son visage d'aujourd'hui.

- L'apport précieux de cette thèse réside dans ses pièces d'archives et en particulier ses documents graphiques. L'absence dans les ANT des pièces qui ont servi de base pour l'étude de la percée bourguibienne dans ses différentes phases (avant-concours, concours, colloque et exposition des travaux), ne peut qu'être décevante. La thèse comble ce vide grâce à la cueillette, la mise au propre et la reprise sur des bases scientifiques des quelques dessins repérés dans les archives de l'UIA, de la cité du patrimoine à Paris, de l'ANT et de la villa Médicis à Rome.
- L'information que propose ce travail peut être décrite comme une contre histoire de la modernisation de Tunis grâce au recul qu'elle prend par rapport au rôle joué par le pouvoir politique dans la transformation de la ville. Sachant que l'histoire est couramment écrite par la personne ou le groupe restreint de personnes au pouvoir, elle tend à magnifier une période par rapport à une autre. Dans le processus de modernisation mené par le gouvernement Bourguiba, souvent peu critiqué par crainte, par manque d'information ou par simple partisanerie, la légende du « fondateur de l'État moderne » ou encore du « père de la modernité » se trouve ici remise en question et comparée à l'œuvre du passé. À ce titre, la thèse se situe dans la continuité des rares travaux qui ont regardé objectivement les périodes ottomane et coloniale et ont essayé de leur donner la place qu'elles méritent dans l'histoire de l'urbanisation de la Tunisie, dans la modernisation de Tunis et dans la sauvegarde du patrimoine.
- Enfin, la recherche se base en grande partie sur l'apport de la biographie des acteurs principaux de l'histoire de la percée urbaine à Tunis et montre que le parcours d'un auteur (architecte ou homme politique) influence grandement ses décisions et son œuvre. Elle propose, par conséquent, des pistes d'approfondissement où l'on peut s'intéresser exclusivement à l'œuvre d'une personne. À titre d'exemple, les quelques pages qu'on a consacrées au parcours de l'architecte Olivier Clément Cacoub, hélas peu connu malgré la richesse de son œuvre à l'échelle internationale, forment une introduction à une future recherche dédiée particulièrement à ce prix de Rome. L'urgence d'un tel travail s'impose du moment où l'on sait qu'une partie des travaux de Cacoub est déclarée perdue lors de son transfert entre l'Académie de France à Rome et l'École des Beaux-Arts à Paris. Lors de notre collecte d'information, on a également noté que plusieurs de ses projets et dessins demeurent éparpillés dans quelques centres d'archives en

Tunisie alors que d'autres sont déclarés perdus par l'administration de son bureau d'architecture à Paris que dirige le fils de Cacoub.

Sur le plan méthodologique, cette recherche ne propose pas une méthode ou un modèle d'analyse bien particulier, néanmoins, elle sensibilise à l'importance de l'approche multidisciplinaire dans le traitement des problématiques inhérentes au projet urbain. Elle a trouvé dans l'histoire urbaine et l'analyse typomorphologique, les outils de sa démonstration. La particularité de cette dernière est qu'elle a su voyager entre l'architecture, l'urbanisme et le patrimoine pour asseoir un regard critique qu'on estime bien fondé.

L'histoire urbaine, en misant sur la dimension socioculturelle, renseigne en profondeur sur la transformation d'une ville et permet de puiser dans ses couches souterraines. Elle décortique les étapes de sa formation et ôte le voile sur des détails qui passent souvent inaperçus, pourtant déterminants dans la compréhension du développement passé, présent et futur de la cité.

Dans la même perspective, l'analyse typomorphologique renseigne sur la diversité d'un tissu urbain et met en valeur sa richesse. Par la prise en considération des sous-fonctions, des limites et du parcellaire, elle permet de mesurer l'ampleur d'une opération d'urbanisme à mener dans un tissu traditionnel et, par conséquent, de minimiser les dégâts et les pertes irréversibles.

C.3.3. Ouverture

En guise de clôture/ouverture et compte tenu des incidents qui ont marqué la scène politique tunisienne et arabe de manière générale à la fin de l'année 2010 (Révolution tunisienne et printemps arabe), cette thèse semble avoir été produite dans un moment particulier qui argumente ses résultats, atteste de sa pertinence et lui ouvre de nouveaux horizons. Les trois points suivants explicitent ce constat :

- La thèse a montré la pertinence symbolique des deux anciens visages du pouvoir en Tunisie : la Casbah comme visage du pouvoir ottoman et l'avenue Habib Bourguiba comme ancienne façade du pouvoir colonial réappropriée par le pouvoir indépendant. Le jour du renversement du régime de Ben Ali le 14 janvier 2011, lorsque le pouvoir a été repris par le peuple tunisien, ce dernier a versé dans l'avenue Habib Bourguiba.

La foule enragée s'est rassemblée face au ministère de l'Intérieur pour claironner son fameux « Dégage ! ». Le rassemblement dans cet endroit précis montre la persistance de son renvoi à la personne au pouvoir. Néanmoins, au cours des cinq années qui ont succédé à l'effondrement du régime et la montée des islamistes au pouvoir, on assiste à une sorte de revalorisation de la portée symbolique de la Casbah par rapport à l'avenue, mais avec une certaine friction sociale. En effet, la société s'est répartie en deux volets dominants : les conservateurs d'un côté et les « modernes progressistes » d'un autre côté. Pour manifester, les premiers s'identifient à la Casbah et préfèrent se grouper dans la place de la Casbah devenue place du gouvernement à l'indépendance en 1956. Les seconds demeurent fidèles à l'avenue Habib Bourguiba et préfèrent s'adresser au gouvernement sur les marches du théâtre municipal, face au ministère de l'Intérieur ou au pied de l'horloge de la place du 14 janvier, anciennement dite place du leader (Bourguiba) puis de 7 novembre (date de l'arrivée de Ben Ali au pouvoir). La dynamique des foules a bien marqué ces espaces, s'offre à l'observateur méticuleux comme une leçon pertinente sur la symbolique des lieux et mérite un travail analytique à part.

- La résurrection du mythe du « combattant suprême » et de l'amour patriarcal que lui conservent bon nombre de Tunisiens, surtout les femmes et les habitants de la région de Monastir, a refait surface au lendemain de la révolution de 2011. D'un coup, les posters géants de Bourguiba sont réaffichés dans les lieux publics, les discours du leader sont rediffusés dans les médias et les « enfants de Bourguiba » se prosternent devant son mausolée et appellent à une réconciliation avec les temps de Bourguiba en créant le parti des Destouriens. Ce phénomène a redonné à l'avenue Habib Bourguiba sa fonction du portrait urbain du leader. Encore, il a permis à d'autres parties politiques d'en tirer profit au point que l'un des candidats aux élections présidentielles de 2014 s'est « déguisé en Bourguiba », ici pour reprendre l'expression de Vincent Geisser, et a concentré sa campagne électorale sur les lieux profondément signés par le passage du *Zaïm*.
- Enfin, l'incident le plus marquant en rapport avec cette thèse est la manifestation des architectes tunisiens contre la construction en Tunisie de 30000 logements sociaux par une entreprise turque à la demande du Ministère de l'Équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire. Craignant l'industrialisation massive du secteur de l'habitat et reprochant à l'administration son écartement systématique des maîtres

d'œuvre tunisiens de cette opération, les professionnels du métier ont choisi pour traduire les risques à atteindre une perspective tirée de cette thèse (fig. C.3.1). L'image de la percée bourguibienne reste gravée dans la mémoire collective et continue à éveiller la conscience patrimoniale des jeunes générations. On a par contre remarqué que l'histoire de la percée est superficiellement connue par les moins jeunes alors qu'elle est presque inconnue par les plus jeunes. Cet incident leur a été l'occasion pour la connaître et certains attendent passionnément le fruit de cette recherche pour la connaître en profondeur.



Fig.C.3.1 : Collectif d'architectes tunisiens lors d'un sit-in, le 29 septembre 2012, face au Ministère de l'équipement, de l'habitat et de l'aménagement du territoire pour revendiquer leur droit aux projets nationaux.

« Bourguiba voulait faire de la sorte, les libres de la Tunisie l'en ont empêché. Le Gouvernement actuel veut faire cela, où sont alors les Tunisiens libres ? »

« بورقيبة أراد أن يفعل هكذا فصدته أحرار تونس، الحكومة تريد أن تفعل هذا فأين هم أحرار تونس؟ »

Source : Photographie de Nassim Garsellaoui utilisée après son aimable autorisation.

C.4. Références

C.4.1. Fonds d'archives consultés (par pays) :

■ Tunisie :

- Archives nationales de Tunisie (ANT)

Dossiers consultés :

A.N.T : « Correspondances, procès-verbaux, rapports et plans concernant le prolongement de l'avenue de la Marine et de l'avenue de Jules Ferry dans la commune de Tunis » Réf. Arch. Série : M, S/Série : M5, Carton : 11, Dossier : 831, Date : 1885-1908.

A.N.T : « Projet de transformations de deux quartiers : 1- transformation de la place Bab Souika, 2- prolongement de la rue Es-sadikia, 3- prolongement de la rue Sidi Mehrez. Propositions : Delamarre, Ferrand, Duret » (1887-1890) : Réf. E-621-14/111

A.N.T : « Notes relatives à l'érection d'un monument à la mémoire de Jules Ferry sur l'avenue de la Marine à Tunis » Réf. Arch. Série : M, S/Série : M5, Carton : 11, Dossier : 5, Date : 1903.

A.N.T : « Correspondances entre le Directeur général des travaux publics et le secrétariat général du gouvernement relatives à l'aménagement du prolongement de l'avenue Jules Ferry de la ville de Tunis » Réf. Arch. Série : M, S/Série : M5, Carton : 11, Dossier : 25, Date : 1909.

A.N.T : « Plans d'extension de la zone urbaine de Tunis et règlement de voirie » Réf. Arch. Série : M, S/Série : M5, Carton : 11, Dossier : 890, Date : 1909.

A.N.T : « Correspondances, notes, procès-verbaux, textes règlementaires et plans concernant les travaux de déplacement du terminus de chemin de fer électrique Tunis-Goulette-Marsa et l'aménagement du carrefour Jules Ferry-Gambetta-Rue de Turquie » Réf. Arch. Série : M, S/Série : M3, Carton : 11, Dossier : 408, Date : 1923-1936.

A.N.T : « Projet de l'expropriation des immeubles contigus au *Bab El-Baher* (ou porte de France) par la municipalité de Tunis en vue de son dégagement et de l'agrandissement de la place de la Bourse », Série : SG, S/Série : SG2, Carton : 20, Dossier : 30, Date : 1924.

A.N.T : « Célébration du centenaire du Cardinal Lavignerie et participation du directeur général de l'intérieur à l'érection d'une statue dudit Cardinal », Série : SG, S/Série : SG2, Carton : 18, Dossier : 6, Date : 1925.

A.N.T : « Correspondances et procès-verbaux relatifs à l'érection de la statue du Cardinal Lavigerie sur la place de la Bourse à Tunis » Réf. Arch. Série : M, S/Série : M5, Carton : 11, Dossier : 2, Date : 1925-1936.

A.N.T : « Correspondances, procès-verbaux et plans relatifs aux travaux d'aménagement de l'avenue Jules Ferry et la percée entre la place du gouvernement et Bab Bhar à Tunis » Réf. Arch. Série : M, S/Série : M3, Carton : 11, Dossier : 13, Date : 1925-1957.

A.N.T : « Correspondances, procès-verbaux et plans relatifs aux travaux d'aménagement des avenues de Carthage, de Londres, de Paris et de Jules Ferry et la rue St-Charles à Tunis » Réf. Arch. Série : M, S/Série : M5, Carton : 11, Dossier : 77, Date : 1930-1957.

A.N.T : « Correspondances, arrêtés et notes relatives à l'aménagement des zones de remparts : quartier millet-ville, la propriété dite « Pannissière » appartenant à M. Barouch Aron, zone des remparts comprise entre Bab El-Gorjani, et Sidi Kacem : la propriété dite « Hofret Tfel » dont le propriétaire est Amor Kobrosli et l'exécution d'un lever topographique des abords des remparts à la commune de Tunis » Réf. Arch. Série : M, S/Série : M5, Carton : 11, Dossier : 593, Date : 1932-1958.

A.N.T : « Plan d'aménagement de la ville de Tunis », Réf/A : SG/SG2, carton : 31, dossier : 3, Date : 1934.

A.N.T : « Correspondances adressées par la commune de Tunis à la commission spéciale des marchés relatives à la location de chaises sur les terre-pleins de l'avenue Jules Ferry » Réf. Arch. Série : M, S/Série : M5, Carton : 11, Dossier : 602, Date : 1942-1957.

A.N.T : « Dossier de personnel de Bernard Zehrfuss architecte à la direction générale des travaux publics », Réf. Arch. Série : M, S/Série : M3, Carton : 3, Dossier : 227, Date : 1943.

A.N.T : « Projet de convention de l'État tunisien et des architectes Zehrfuss et Dianoux fixant les conditions dans lesquelles ces architectes assurent les travaux d'urbanisme et d'architecture en Tunisie ». Réf. Arch. Série : SG, S/Série : SG2, Carton 211, Dossier 18, Date : 1943.

A.N.T : « Plainte portée par M. Rey architecte à l'encontre de M. Zehrfuss au sujet du projet de construction d'une école d'agriculture à Mogran ». Réf. Arch. Série : SG, S/Série : SG4, Carton 45, Dossier 19, Date : 1947.

A.N.T : « Correspondances entre le Président de la municipalité de Tunis et le ministre de l'intérieur concernant l'adjudication pour la signalisation électrique des carrefours de l'avenue Habib Bourguiba » Réf. Arch. Série : M, S/Série : M5, Carton : 11, Dossier : 347, Date : 1956-1961.

- **Association de Sauvegarde de la Médina de Tunis (ASM)**

ASM : Plan de la médina de Tunis par l'architecte ingénieur Pierre Colin – 1860

ASM : Plan détaillé de la médina de Tunis

ASM : Photo Maquette de la percée *Bab Souika-Halfaouine*

Nb : On s'est basé dans ce travail sur des photographies prises de ces trois documents qui font partie de l'exposition permanente de l'ASM.

- **Bibliothèque nationale de Tunis (BNT)**

Ouvrages, cartes et rapports :

BNT : *Plan de Tunis à l'échelle 1/5000*, 1953, Tunis : Photo-typo-litho Escano.
Réf. : 8, 524 Br.

BNT : *La ville de Tunis à l'exposition coloniale internationale 1931*. Réf. 4605.

BNT : *Notice sur le projet d'aménagement, d'embellissement et d'extension de la ville de Tunis* – Victor Valensi, Réf. : RBV 663-6552

BNT : *Journal Officiel de la République tunisienne (JORT)* (1956-2014)

BNT : Bienvenu François, (1944), *Problème de la reconstruction et de l'urbanisme en Tunisie*, Oran : Henrys.

BNT : Bourguiba Habib, (1961), *Pour l'édification de la Tunisie Nouvelle*, Tunis : Publications du Secrétariat d'État à l'information. Réf. Correspondances : 15, 118, 15118 Br.

BNT : Bourguiba Habib, (1962), *Civisme et loyauté : discours prononcé devant les cadres du néo-destour au palmarium le 12 mars 1962*, Tunis : Publications du Secrétariat d'État à l'information.

BNT : Bourguiba Habib, (1963), *Vers un socialisme authentique : discours prononcé à l'occasion de l'inauguration du Conseil National du néo-destour le 2 mars 1963*, Tunis : Publications du Secrétariat d'État à l'information.

BNT : Bourguiba Habib, (1936), *Le sens des proportions : discours prononcé à l'occasion de la clôture du Conseil National du néo-destour le 4 mars 1963*, Tunis : Publications du Secrétariat d'État aux affaires culturelles et à l'information.

BNT : Bourguiba Habib, (1963), *Au service de la Tunisie, au service de la paix : discours du président Habib Bourguiba avril 1956-avril 1957*, Tunis : Publications du Secrétariat d'État à l'information. Réf. 23161 Br.

BNT : Bourguiba Habib, (1936), *Combattre non les hommes mais les structures : discours prononcé à la clôture du Séminaire de la jeunesse au palmarium le 29*

juillet 1963, Tunis : Publications du Secrétariat d'État aux affaires culturelles et à l'information. Réf. Correspondances : 24, 417, 24417 Br.

BNT : Chantepie Alfred, (1913), *Tunis à l'exposition 1967*, Paris : Centrale des chemins de fer.

BNT : Tridon Henri, (1913), *Le régime des habous : ce qu'il est et ce qu'il devrait être*, Tunis : Imprimerie commerciale L. Rombi. Réf. 448 Br.

- Bibliothèque de Dar Ben Achour (BDA) (médiina de Tunis)

Rapports, plans et cartes postales :

BDA : « Projet d'aménagement du quartier Bab Souika-Halfaouine », Réf : 711-522 (611).

BDA : Anciennes cartes postales :

La place de la résidence vers 1910

Place du Cardinal Lavigerie (ancienne place de la bourse) – 1925

- Collection privée de cartes postales de Jellal Benna

L'avenue Jules Ferry et l'avenue de France vers 1914

L'avenue Gambetta vers 1914

Phénomène de tassement dans la ville européenne

Rassemblement dans la place de la Casbah devant Dar El-Bey

Place de la victoire vers 1970

Place de l'indépendance & Statue d'Ibn Khaldoun (1978)

Casino municipal de Tunis – Vers la première décennie du XXe siècle

■ France :

- Bibliothèque nationale de France (BNF)

Journaux et périodiques

Comic-Finances (1868-1937) : Paris

La chronique des arts et de la curiosité (1861-1922) : Paris

Le monde illustré (1857-1938) : Paris

La dépêche tunisienne (1899-1900) : Tunis

Cartes, plans et dessins

BNF : Plan de Tunis et ses environs vers 1764. Département Cartes et plans, réf. : GE DD- 2987

BNF : Plan des places Louis XV 1765. Pl. XXXIX, 92/32 cm, réf. : GE D-5423

BNF : Plan de la ville du Caire 1886. Département Cartes et plans, réf. : GED-2628.

BNF : Plan de la ville d'Alger 1830. Département Cartes et plans, réf. : GE C-2279

BNF : Plan de la ville d'Alger 1858. Département Cartes et plans, réf. : GE D-15064

BNF : Planche façade du pavillon tunisien à l'exposition universelle 1867.
Département Littérature et art, réf. : V-5461

- Cité de l'architecture et du patrimoine à Paris (CAPP)

CAPP : Fonds Henri Prost 343 AA

Essai d'aménagement de Rabat par Henri Prost (1916-1951) : Réf : HP-DES-015-04-01

Aménagement du grand boulevard le IV Zouave et la place de France à Casablanca par H. Prost (1914). Réf : HP-DES-024-02-01

Portion du plan Prost pour la ville de Tunis – Intervention envisagée au niveau de la Hara par le Service d'urbanisme de la ville. Réf. Objet PROST-F-27 Dossier 343 AA 25/1 Doc. HP-PHO-043-01-06

Plan Prost pour la ville de Tunis – Dessin I : État actuel avec les transformations envisagées par le Service d'urbanisme. Réf. Objet PROST-F-27. Dossier 343 AA 25/1. Doc. HP-PHO-043-01-05

Plan d'aménagement de Tunis par Henri Prost (1930) : Réf. Objet PROST-F-27. Dossier 343 AA 25/1. Doc. HP-PHO-043-01-05.

CAPP : Fonds Bernard Zehrfuss 358 AA (1911-1996)

Tunisie. 1958. Rapport sur l'amélioration et la circulation de la ville de Tunis.

Rapport sur l'aménagement de la casbah. Correspondance et dossier d'Olivier Clément Cacoub pour le siège de la présidence de la République tunisienne. Plans de Cacoub. Tunisie 1975-1976. « La Tunisie carrefour des civilisations », *Le Monde*, mars 1975. Réf. 358 AA, Boîte n°15

L'avant-projet de la résidence Bourguiba date du 27 janvier 1954. Croquis maison Bourguiba à Tunis (17.12.60). Réf. Boîte plate E n°64. Doc. AR-18-07-03-01.

CAPP : Fonds Jacques Marmey (1906-1988) 21 IFA

Bernard Zehrfuss, (Juin 1950), *La construction en Tunisie*, Annales de l'institut technique du bâtiment et des travaux publics, n°135, Paris.

- Union internationale des architectes (Paris)

Concours pour une étude d'aménagement dans la ville de Tunis : UIA, Boîte I/8

■ Italie :

- Académie de France à Rome (AFR sise à la villa Médicis)

AFR : « Catalogue de l'exposition annuelle inaugurée en présence de Monsieur Giovanni Gronchi président de la République italienne et de Monsieur René Coty président de la République française, le 11-22 mai 1957 », Carton n° 403, Promotion 1953.

- École d'architecture de Florence (Biblioteca di scienze tecnologiche/Architettura)

Fonds Luigi Vagnetti (1915 – 1980). 3.132

Concours pour une étude d'aménagement dans la ville de Tunis : Rapport, plan d'aménagement et photos de maquette de la résidence présidentielle.

■ Canada :

- Université McGill (Bibliothèque des ouvrages rares)

Bourguiba, H., & Bourguiba, H. (1974). *Khuṭ ab*. Tūnis: Kitābat al-Dawlah lil-Akhbār. Réf. : DT264.43 B6 1974 Rare Books/Special Collections - Islamic Studies Collection

Bourguiba, H. (1967). *Articles de presse, 1929-1934*. Tunis: CDN. Réf. : DT264 B59 1967 Rare Books/Special Collections - Islamic Studies Collection

Solà-Morales, M. d. (1989). Las Largas respuestas de Ludovico Quaroni : Ludovico Quaroni Answers at Length. *Urbanismo Revista, Ludovico Quaroni(7)*, 52. Réf. NA9000 U735 [By Consultation] Rare Books/Special Collections - Blackader-Lauterman.

Tunisia. Kitābat al-Dawlah lil-Akhbār wa-al-Irshād., & Tunisia. كتابة الدولة للخبر والارشاد. البيان السبوعي للرئيس البياي الاسبوعي lil-Raḥīs al-Ḥabīb Bū Ruqaybah الحبيب بو رقية (p. v.). Tunis. Réf. : DT264.3 B6 A559 1958 Rare Books/Special Collections - Islamic Studies Collection

- Université de Montréal (Bibliothèque des ouvrages rares)

Revault, J. (1967). *Arts traditionnels en Tunisie*. Tunis: Office national de l'artisanat de Tunisie. Réf. *Livres rares Collection Rioux SEM-A (RIOUX 3939)* Collections privées

C.4.2. Bibliographie

- Abdelkafī, J. (1989). *La Médina de Tunis : espace historique*. (Presses du CNRS, Paris).
- Abdelkafī, J. (2010). Médinas en devenir. Dans M. Balbo (dir.), *Médinas 2030 : scénarios et stratégies* (p. 74-111). Paris: L'Harmattan.
- Allain, R. (2004). *Morphologie urbaine : géographie, aménagement et architecture de la ville*. Paris: Colin.
- Almi, S. (2002). *Urbanisme et colonisation : présence française en Algérie*. Spriment (Belgique): Mardaga.
- Ammar, L. (2008). La naissance de la "voie publique" à Tunis : de la création de la municipalité (1858) au règlement de voirie (1889). Dans Y. Mathlouthi (dir.), *Les économies émergentes : trajectoires asiatiques, latino-américaines, est-européennes et perspectives maghrebines* (p. 175-197). Paris: l'Harmattan.
- Ammar, L. (2010). *Tunis, d'une ville à l'autre : cartographie et histoire urbaine, 1860-1935*. Tunis: Éditions Nirvana.
- Ammar, L. (2011). Pensée de l'urbain et transformations viaires à Tunis à la fin du XIXe siècle : deux projets de percées dans la médina. Dans L. Ammar (dir.), *Formes urbaines et architecturales au Maghreb aux XIXe et XXe siècles* (p. 91-105). Manouba: Centre de publication universitaire.

- Anthologie sonore de la pensée française par les philosophes du XXème siècle.* (2003). [enregistrement sonore]. Vincennes: Frémeaux & associés.
- architecture, T. (Déc. 1959). L'Union Internationale des Architectes. *Techniques & architecture* (1), 29.
- Arnold, F., Diener, R., Productions du EFFA, & TV Tours. (2012). *L'hypothèse Aldo Rossi The Aldo Rossi hypothesis.* [enregistrement vidéo]. Paris: Productions du EFFA.
- Ascher, F. (2013). *Les nouveaux principes de l'urbanisme suivi de Lexique de la ville plurielle.* La Tour-d'Aigues: Éditions de l'aube.
- Avermaete, T., Casciato, M., Barrada, Y., Honma, T., Avermaete, T., & Centre canadien d'architecture (2014). *Casablanca Chandigarh : bilans d'une modernisation.* (Première édition.° éd.). Montréal: Centre canadien d'architecture.
- Aymone, N. (2007). *L'apogée des concours internationaux d'architecture : l'action de l'UIA 1948-1975.* Paris: Picard.
- Bacha, M. (2010). La création des institutions patrimoniales de Tunisie : conflits institutionnels et idéologie coloniale. Dans K. Hébert & J. Goyette (dir.), *Histoire et idées du patrimoine entre régionalisation et mondialisation* (p. 29-40). Québec: Multimondes.
- Bacha, M. (2011). *Architectures au Maghreb : XIXe-XXe siècles : réinvention du patrimoine.* Tours, France: Presses universitaires François-Rabelais.
- Bacha, M. (2013). *Patrimoine et monuments en Tunisie : 1881-1920.* Rennes: Presses universitaires de Rennes.
- Bailly, G. H. (1975). *Le patrimoine architectural : les pouvoirs locaux et la politique de conservation intégrée.* Vevey, Suisse: Delta.
- Balbo, M. (2010). Méditerranée à venir, avenir des médinas. Dans M. Balbo (dir.), *Médinas 2030 : scénarios et stratégies* (p. 11-19). Paris: Harmattan.
- Bardet, G. (1975). *L'urbanisme.* ([5e éd.]° éd.). Paris: Presses universitaires de France.
- Barou, J.-P., Foucault, M., & Perrot, M. (1977). L'oeil du pouvoir : entretien avec Michel Foucault Dans J. Bentham (dir.), *Le panoptique* (p. 8-31). Paris: P. Belfond.
- Baudrillard, J. (1968). *Le système des objets.* Paris: Gallimard.
- Baudrillard, J. (2010). La modernité. Dans E. U. (Firme) (dir.), *Encyclopædia universalis*
- Bchir El-Aouani, E. (2005). Action urbaine de la municipalité de Tunis à la fin du XXe siècle. Dans N. Lafi (dir.), *Municipalités méditerranéennes : les réformes urbaines ottomanes au miroir d'une histoire comparée (Moyen-Orient, Maghreb, Europe méridionale)* (1. Aufl.° éd., p. 373 p.). Berlin: K. Schwarz.
- Béguin, F. (1983). *Arabesances : décor architectural et tracé urbain en Afrique du Nord, 1830-1950.* Paris: Dunod.
- Béji, H. (1982). *Désenchantement national : essai sur la décolonisation.* Paris: F. Maspero.
- Belkaïd, L. (1998). *Algéroises : histoire d'un costume méditerranéen.* Aix-en-Provence: Edisud.
- Belkhdja, T. (1998a). *Les trois décennies Bourguiba : témoignage.* [Paris]: Publisud : Arcantères.
- Belkhdja, T. (1998b). *Les trois décennies Bourguiba : témoignages.* Paris: Publisud.
- Ben Sassi, L. (18 déc. 1994). Tunis centre story : le palmarium est mort, vive le palmarium ! *Week end*(376), 1-5.
- Benevolo, L. (2000). *Histoire de la ville.* Marseille: Parenthèses.
- Benjamin, W. (1999). Paris, the Capital of the Nineteenth Century. Dans R. Tiedemann (dir.), *The arcades project* (p. 3-13). Cambridge, Mass.: Belknap Press.
- Bentham, J. (1977). *Le panoptique.* Paris: P. Belfond.
- Berardi, R. (Décembre 1970, Janvier 1971). Lecture d'une ville : la médina de Tunis. *L'architecture d'aujourd'hui*(153).
- Bernard, L. D. (3 avril 1869). La rue Rollin. *Le monde illustré*(625).
- Bernhardt, U. (2002). *Le Corbusier et le projet de la modernité : la rupture avec l'intériorité.* Paris: L'Harmattan.
- Bessis, S. (2007). *Les Arabes, les femmes, la liberté.* Paris: Albin Michel.
- Bessis, S., & Belhassen, S. (1988). *Bourguiba.* Paris: Groupe jeune Afrique.
- Bettaïeb, M.-S., Ben Mahmoud, M., & Bettaïeb, V. (2006). *La Tunisie vue du ciel.* (Nouv. éd.° éd.). Paris: Éditions du Layeur.

- Bianca, S. (2000). *Urban form in the Arab world : past and present*. London ; New York, NY: Thames & Hudson.
- Bianca, S., El-Rashidi, S., & Ibrahim, K. (2010). Transformation de la ville historique du Caire : horizon 2030 Dans M. Balbo (dir.), *Médinas 2030 : scénarios et stratégies* (p. 115-158). Paris: L'Harmattan.
- Binous, J. (2001). *Maisons de la médina de Tunis*. Tunis: Dar Ashraf.
- Boccaro Cacoub, M. (1980). *Je ne t'oublie pas, Dominique*. Paris: Julliard.
- Boulanger, L. (1889). *L'exposition chez-soi*. Paris: L. Boulanger Éditeur.
- Bourdieu, P., & Sayad, A. (1964). *Le déracinement : la crise de l'agriculture traditionnelle en Algérie*. Paris: Les Editions de Minuit.
- Bourguiba, H. (18 jan. 1963). *Khuṭ ab*. Tūnis: Kitābat al-Dawlah lil-Akḥbār.
- Bourguiba, H. (1961). *Pour l'édification de la Tunisie nouvelle*. Secrétariat d'État et d'Information.
- Bourguiba, H. (1967). Le voile. Dans H. Bourguiba (dir.), *Articles de presse (1929-1934)* (p. 1-6). Tunis: Centre de Documentation Nationale.
- Bourguiba, H. (1975). *Discours*. Tunis: Secrétariat d'état à l'information.
- Bourguiba, H. (1976). *Khuṭ ab*. Tūnis: Kitābat al-Dawlah lil-Akḥbār.
- Bourguiba, H. (1978a). *Citations*. Tunis: Editions Dar el Amal.
- Bourguiba, H. (1978b). *Khuṭ ab*. Tūnis: Kitābat al-Dawlah lil-Akḥbār.
- Bourguiba, H. (1979). *Khuṭ ab*. Tūnis: Kitābat al-Dawlah lil-Akḥbār.
- Brown, L. C. (1974). *The Tunisia of Ahmad Bey, 1837-1855*. Princeton, N.J.: Princeton University Press.
- Brunschvig, R. (1947). Urbanisme médiéval et droit musulman. *Revue des études islamiques*, 15, 127-155.
- Cacoub, O. C. (1974). *Architecture de soleil*. Tunis: Cérès Productions.
- Caillé, A. (1999). *Villes bonnes à vivre, villes invivables : urbanisme, utilitarisme et démocratie*. Paris: La Découverte/M.A.U.S.S.
- Camau, M. (1987). *Tunisie au présent : une modernité au-dessus de tout soupçon?* Paris: Éditions du Centre national de la recherche scientifique.
- Candilis, G. (1964-1965). Problèmes d'urbanisme. *l'Architecture d'Aujourd'hui*(118).
- Candilis, G., & Lefebvre, M. (1977). *Bâtir la vie : un architecte témoin de son temps*. Paris: Stock.
- Castex, J. (1995). Histoire de la forme urbaine. Dans J. Castex, J.-L. Cohen & J.-C. Depaule (dir.), *Histoire urbaine, anthropologie de l'espace* (p. 135, 131 p.). Paris: CNRS.
- Celik, Z. (2003). Learning from the bidonville : CIAM Looks at Algiers *Harvard Design Magazine*(printemps-été), 69-74.
- Chabbi, M. (2005). Fonctions et usages des études d'urbanisme dans la production de la ville au Maghreb. Dans N. Boumaza (dir.), *Villes réelles, villes projetées : fabrication de la ville au Maghreb* (p. 691 p., xii p. of plates). Paris: Maisonneuve et Larose.
- Chabchoub, A. (2000). *École et modernité : en Tunisie et dans les pays arabes*. Paris: Harmattan.
- Chantepie, A. (1867). *Tunis à l'exposition 1867*. Paris: Imprimerie centrales des chemins de fer : A. Chaix & Cie.
- Charfi, M. (1989). *Les ministres de Bourguiba : 1956-1987*. Paris: L'Harmattan.
- Chateaubriand, F.-R. (1867). *Itinéraire de Paris à Jérusalem*. Paris: Briez.
- Chebel, M. (1995). *Dictionnaire des symboles musulmans : rites, mystique et civilisation*. Paris: Albin Michel.
- Chekir, H. (2006). Les sources d'inspiration de la Constitutions tunisienne de 1861. Dans P.-J. Luizard (dir.), *Le choc colonial et l'islam* (p. 71-88). Paris: La Découverte.
- Chemama, R. (1993). *Dictionnaire de la psychanalyse : dictionnaire actuel des signifiants, concepts et mathèmes de la psychanalyse*. Paris: Larousse.
- Choay, F. (1965). *L'urbanisme : utopies et réalités: une anthologie*. Paris: Éditions du Seuil.
- Choay, F. (1980). *La règle et le modèle : sur la théorie de l'architecture et de l'urbanisme*. Paris: Seuil.
- Choay, F. (2006). *Pour une anthropologie de l'espace*. Paris: Éditions du Seuil.
- Choay, F. (2010). Urbanisme : théories et réalisations. Dans E. U. (Firme) (dir.), *Encyclopædia Universalis*

- Claudius-Petit, E. (Oct. 1948). La tâche sacrée de la reconstruction *l'Architecture d'Aujourd'hui, Tunisie : spécial reconstruction*(20), 3-4.
- Clévenot, D. (1994). *Une esthétique du voile essai sur l'art arabo-islamique*. Paris: L'Harmattan.
- Cohen, B. (1986). *Habib Bourguiba : le pouvoir d'un seul*. Paris: Flammarion.
- Cohen, J.-L. (2012). *L'architecture au futur depuis 1889*. Paris: Phaidon.
- Cohen, J.-L., & Eleb, M. (1998). *Casablanca : mythes et figures d'une aventure urbaine*. Paris: Hazan.
- Conte, A. (1978). *La légende de Bourguiba*. Paris: Editions Média.
- Corbusier, L. (1994). *Urbanisme*. Paris: Flammarion.
- Corbusier, L., & Giraudaux, J. (1957). *La charte d'Athènes, avec un discours liminaire de Jean Giraudoux*. Paris.: Editions de Minuit.
- Cordier, H. (1er juil. 1905). Correspondance d'Algérie. *La chronique des arts et de la curiosité* (24), 195-197.
- d'Aujourd'hui, I. A. (Juin 1955). Immeuble de la Direction des services de sécurité à Tunis *l'Architecture d'Aujourd'hui, Spécial Afrique du Nord*(60), 105.
- d'Aujourd'hui, I. A. (Mai. 1951). L'habitat de type marocain. *l'Architecture d'Aujourd'hui*(35), 38-42.
- d'Aujourd'hui, I. A. (Oct-Nov. 1958). Extension de Tunis - Ville satellite : Kabaria. *l'Architecture d'Aujourd'hui*(80), XX.
- d'Aujourd'hui, I. A. (Oct. 1948). Le Groupement d'urbanisme de Tunis. *l'Architecture d'Aujourd'hui, Tunisie : spécial reconstruction*(20), 21.
- Daouleti, A., Binous, J., & Lesage, D. (1988). Sites et inquiétudes. *Signes du présent : espaces urbains, espaces vécus*(3), 96-105.
- Darin, M. (1987). *Patchwork urbain*. Nantes: B.R.A., École d'architecture de Nantes.
- Darin, M. (1993). *Introduction à l'histoire morphologique des villes*. Nantes: Laboratoire architecture et formes urbaines, École d'architecture de Nantes, Bureau de la recherche architecturale.
- Darin, M. (1995). L'art de la percée : les boulevards d'Hausmann Dans A. Lortie & Pavillon de l'Arsenal (Paris France) (dir.), *Paris s'exporte : modèle d'architecture ou architectures modèles : exposition juin-septembre 1995* (p. 197-204). Paris: Éd. du Pavillon de l'Arsenal : Picard.
- Delcambre, A.-M. (1990). *L'Islam*. Paris: La Découverte.
- Deleuze, G. (1988). *Le pli : Leibniz et le baroque*. Paris: Éditions de Minuit.
- Descartes, R. (2001). Discours de la méthode. *Classiques des sciences sociales Les auteurs classiques*. Repéré à <http://dx.doi.org/doi:10.1522/cla.der.dis>
- Desmoulin, C. (2008). *Bernard Zehrfuss*. Paris: Centre des monuments nationaux.
- Dimassi, A. (1979a). *Habib Bourguiba*. Tunis?: A. Dimassi.
- Dimassi, A. (1979b). *Habib Bourguiba : l'apôtre de la liberté tunisienne*. Tunis?: A. Dimassi.
- Dortier, J.-F. (2013). *Le dictionnaire des sciences sociales*. Auxerre: Sciences humaines.
- Dris, N. (2005). Les espaces publics à Alger : mise en scène des formes opposées des usages Dans N. Boumaza (dir.), *Villes réelles, villes projetées : fabrication de la ville au Maghreb* (p. 197-210). Paris: Maisonneuve et Larose.
- Dumas, A. (1982). *Le Véloce ou Tanger, Alger et Tunis*. Paris: Les presses des Imprimeries réunies.
- Dupeyrix, A. (2009). *Comprendre Habermas*. Paris: Armand Colin.
- Ecochard, M. (1955). *Casablanca : le roman d'une ville*. Paris: Editions de Paris.
- Écochard, M. (sept./octo. 1973). Rénovation du centre de Mashad, Iran. *l'Architecture d'Aujourd'hui*(169), 58-60.
- Écochard, M., & Banshoya, G. (sept./octo. 1973). La rénovation du centre de Damas. *l'Architecture d'Aujourd'hui*(169), 54-57.
- El Ganari, A. (1985). *Bourguiba, le combattant suprême*. Paris: Plon.
- Emanuel, M., & Chaslin, F. (1994). *Contemporary architects*. (3rd^e éd.). New York Toronto: St. James Press.
- Emery, A. P. (oct.-nov. 1971). Les C.I.A.M et la charte d'Athènes. *l'Architecture d'Aujourd'hui*(158), 28-37.

- Feneyrol, O. (2000). Réaménagement urbain et actions citoyennes en Tunisie : l'opération "Bab Souika-Halfaouine" (1983-1991) Dans I. Berry-Chikhaoui & A. Deboulet (dir.), *Les compétences des citoyens dans le monde arabe : penser, faire et transformer la ville* (p. 255-287). Tunis: IRMC.
- Ferry, L. *Heidegger : les illusions de la technique*.
- Ferry, L. (2009). *Heidegger l'oeuvre philosophique expliquée*. [enregistrement sonore]. Vincennes: Frémeaux & associés.
- Ferry, L., & Ferenczi, T. (2001). *Penser la technique*. Bruxelles: Complexe.
- Ferry, L., & Renaut, A. (2001). *Heidegger et les modernes*. Paris: Le Livre de poche.
- Flaux, A. d. (1865). *La Régence de Tunis au dix-neuvième siècle*. Paris: Challamel aîné.
- Forest-Flory, T. (1890). *Quartier Grolée : le vieux Lyon qui s'en va*. Lyon: Imprimerie de Pitrat Aîné.
- Foucault, M. (1975). *Surveiller et punir : naissance de la prison*. Paris: Gallimard.
- Foucault, M. (1994a). Des espaces autres. Dans M. Foucault, D. Defert, F. Ewald & J. Lagrange (dir.), *Dits et écrits : 1954-1988* (p. 752-762). Paris: Gallimard.
- Foucault, M. (1994b). Espace, savoir et pouvoir. Dans D. Defert, F. Ewald & J. Lagrange (dir.), *Dits et écrits 1954-1988* (Vol. IV (1980-1988), p. 270-285). Paris: Gallimard.
- Foucault, M., Ewald, F., Fontana, A., & Senellart, M. (2004). *Naissance de la biopolitique : cours au Collège de France (1978-1979)*. Paris: Gallimard : Seuil.
- Frampton, K. (2006). *L'architecture moderne : une histoire critique*. (Éd. rev.° éd.). Paris: Thames & Hudson.
- Fromherz, A. J. (2010). *Ibn Khaldun : life and times*. Edinburgh: Edinburgh University Press.
- Ganty, E., & Kirscher, G. (1997). *Penser la modernité : essai sur Heidegger, Habermas et Eric Weil*. Namur: Presses universitaires de Namur.
- Garon, L. (1998). *Le silence tunisien : les alliances dangereuses au Maghreb*. Montréal: Harmattan.
- Gaumer, B. (2006). *L'organisation sanitaire en Tunisie sous le Protectorat français (1881-1956) : un bilan ambigu et contrasté*. Québec: Les Presses de l'Université Laval.
- Ghazzālī, & Deladrière, R. (1981). *Le tabernacle des lumières : (Michkât al-anwâr)*. Paris: Seuil.
- Giedion, S. (avril-mai 1964). Les C.I.A.M. *L'Architecture d'Aujourd'hui*(113-114), 36-37.
- Giguère, A. (2010). Variantes et configurations diachroniques d'une oeuvre de Jean Dupuy. Dans F. Couture & F. Vanlaethem (dir.), *Conservation de l'art contemporain et de l'architecture moderne : l'authenticité en question : actes de la journée d'étude organisée par l'École de design le 23 novembre 2007 à l'UQAM* (p. viii, 158 p.). Québec: Editions MultiMondes.
- Giovannoni, G. (1998). *L'urbanisme face aux villes anciennes*. Paris: Editions du Seuil.
- Godin, L., & Le Bihan, G. (2010). Médinas au Maroc : scénarios 2030. Dans M. Balbo (dir.), *Médinas 2030 : scénarios et stratégies* (p. 159-196). Paris: L'Harmattan.
- Goldschmidt, A. (2000). *Biographical dictionary of modern Egypt*. Cairo: American University in Cairo Press.
- Goussaud-Falgas, G. (2004). *Français de Tunisie : les dernières années du protectorat*. Saint-Cyr-sur-Loire: Alan Sutton.
- Gravari-Barbas, M., & Iosa, I. (2011). *Monumentalité-s urbaine-s aux XIXe et XXe siècles : sens, formes et enjeux urbains*. Paris: Harmattan.
- Great Britain. Naval Intelligence Division. (1945). *Tunisia*. Oxford? ,.
- Guiauchain, G. (1909). *Alger*. (IIème° éd.). Alger: Alger-Mustapha : éditions de l'imprimerie algérienne.
- Guy, R. (vers 1912). *L'architecture moderne de style arabe*. Paris Librairie de la construction moderne.
- Habermas, J. (1973). *La technique et la science comme "idéologie"*. Paris: Gallimard.
- Habermas, J. (1986). *L'espace public : archéologie de la publicité comme dimension constitutive de la société bourgeoise*. Paris: Payot.
- Habermas, J. (2011). *Le discours philosophique de la modernité : douze conférences*. Paris: Gallimard.

- Habermas, J. (octobre 1981). La modernité : un projet inachevé. *Critique* XXXVII(413), 950-969.
- Hadot, P. (2004). *Le voile d'Isis : essai sur l'histoire de l'idée de nature*. Paris: Gallimard.
- Hakim, B. S. (1986). *Arabic-Islamic cities : building and planning principles*. London: New York : Kegan Paul International.
- Heidegger, M. (1958). *Essais et conférences*. Paris: Gallimard.
- Herbé, P. (Octobre 1948). Un essai d'urbanisme colonial. *l'Architecture d'Aujourd'hui*(20), IV-V.
- Hopwood, D. (1992). *Habib Bourguiba of Tunisia : the tragedy of longevity*. New York Oxford: St. Martin's Press in association with St. Anthony's College.
- Hueber, J., & Platon, C. (2011). *Tunis : architecture, 1860-1960*. Tunis: Elyzad.
- Huet, B. (1981). Conversation autour de l'architecture urbaine. Dans Centre de création industrielle., Institut français d'architecture. & Ordre des architectes. (dir.), *Architectures en France, modernité / post-modernité* (p. 48-55). Paris: Centre Georges Pompidou/CCI.
- Huet, B. (1988). Circularité et identité. *Signes du présent*(3), 148.
- Huet, B. (1996). Plaidoyer pour la banalité ou la quête du sublime Dans B. Fortier & F. Béguin (dir.), *Métamorphoses parisiennes* (p. 155-163). Paris: Pierre Mardaga éditeur.
- Huet, B. (avril 1977). Formalisme, réalisme *l'Architecture d'Aujourd'hui*(190), 35-36.
- Ilbert, R. (avril 1982). La ville islamique : réalité et abstraction. *Les cahiers de la recherche architecturale*(10/11), 2-13.
- Ismail, D. (2009). *La pensée en architecture au "risque" de l'événementialité*. Paris: L'Harmattan.
- Ismail, M. (2010). *Le Caire une cité mère à sauver : culture, urbanisme, société*. Paris: Harmattan.
- Jayyusi, S. K., Holod, R., Petruccioli, A., & Raymond, A. (2008). *The city in the Islamic world*. Leiden ; Boston: Brill.
- Jean, G. (1994). *Voyages en utopie*. Paris: Gallimard.
- Jerrold, F. (Oct. 1948). Études et réalisation d'architecture et d'urbanisme faites en Tunisie depuis 1943. *l'Architecture d'Aujourd'hui, Tunisie : spécial reconstruction*(20), 18-19.
- Jerrold, F. (Sep. Oct. 1946). Tunis. *l'Architecture d'Aujourd'hui, Urbanisme*(7-8), 88-89.
- Kahn, G., & Paquot, T. (2008). *L'esthétique de la rue*. Gollion (Suisse): Infolio.
- Kahn, L. I. (1996). *Silence et lumière : choix de conférences et d'entretiens 1955-1974*. Paris: Éditions du Linteau.
- Kerrou, M. (2008a). Esthétique du paraître et théâtralisation du pouvoir bourguibien Dans O. Carlier & R. Nollez-Goldbach (dir.), *Le corps du leader : construction et représentation dans les pays du Sud* (p. 89-117). Paris: Harmattan.
- Kerrou, M. (2008b). Esthétique du paraître et théâtralisation du pouvoir bourguibien. Dans O. Carlier & R. Nollez-Goldbach (dir.), *Le corps du leader : construction et représentation dans les pays du Sud* (p. 396 p.). Paris: L'Harmattan.
- Khaldûn, I. (2006). Les prolégomènes. Deuxième partie. *Classiques des sciences sociales Les auteurs classiques*. Repéré à <http://dx.doi.org/doi:10.1522/cla.ibn.pro2>
- Kosmin, M. (1952). *Ville linéaire : aménagement, architecture*. Paris: Éditions Vincent, Fréal.
- Lacerte, S. (2010). La pérennité des arts médiatiques : enjeux théoriques et éthiques, défis et embûches. Dans F. Couture & F. Vanlaethem (dir.), *Conservation de l'art contemporain et de l'architecture moderne : l'authenticité en question* (p. viii, 158 p.). Québec: Éditions MultiMondes.
- Lacouture, J. (1969). *Quatre hommes et leurs peuples : sur-pouvoir et sous-développement*. Paris: Éditions du Seuil.
- Lacouture, J. (1997). *Mes héros et nos monstres, ou, Le temps des demiurges*. Paris: Arléa.
- Lafî, N. (2005a). La fabrique des villes maghrébines entre héritages et réinterprétations : institutions, espaces et cultures. Dans N. Boumaza (dir.), *Villes réelles, villes projetées : fabrication de la ville au Maghreb* (p. 691 p., xii p. de pl.). Paris: Maisonneuve et Larose.
- Lafî, N. (2005b). Municipalités méditerranéennes : pratique du comparatisme, lecture des changements institutionnels et analyse historique de l'évolution des pouvoirs urbains du XVIIIe au XXe siècle. Dans N. Lafî (dir.), *Municipalités méditerranéennes : les réformes*

- urbaines ottomanes au miroir d'une histoire comparée (Moyen-Orient, Maghreb, Europe méridionale)* (1. Aufl.° éd., p. 373 p.). Berlin: K. Schwarz.
- Lambert, P. (1912). *Dictionnaire illustré de la Tunisie*. Tunis: Librairie du Phénix.
- Lambin, R. A. (1999). *Le voile des femmes : un inventaire historique, social et psychologique*. Bern ; New York: P. Lang.
- Lamprakos, M. (1992). Le Corbusier and Algiers : the plan Obus as colonial urbanism. Dans N. AlSaiyyad (dir.), *Forms of dominance on the architecture and urbanism of the colonial enterprise* (p. viii, 358 p.). Aldershot ; Brookfield, U.S.A.: Avebury.
- Larif-Béatrix, A. (1988). *Édification étatique et environnement culturel : le personnel politico-administratif dans la Tunisie contemporaine*. Paris: Publisud - O.P.U.
- Laroui, A. (1987). *Islam et modernité*. Paris: La Découverte.
- Larsen, K. E., Jokilehto, J., & Japon. Bunkachō (1995). *Nara Conference on Authenticity in Relation to the World Heritage Convention : Nara, Japan, 1-6 November 1994 : proceedings = Conférence de Nara sur l'authenticité dans le cadre de la Convention du patrimoine mondial : Nara, Japon, 1-6 novembre 1994 : compte-rendu*. Paris: UNESCO World Heritage Centre.
- Larsson, L. O. (1983). *Albert Speer : le plan de Berlin, 1937-1943*. Bruxelles: Aux Archives d'architecture moderne.
- Latour, B. (1997). *Nous n'avons jamais été modernes : essai d'anthropologie symétrique*. Paris: La Découverte.
- Leblicq, Y. (1995). La Belgique et le modèle haussmannien. Dans A. Lortie & Pavillon de l'Arsenal (Paris France) (dir.), *Paris s'exporte : modèle d'architecture ou architectures modèles : exposition juin-septembre 1995* (p. 239 p.). Paris: Éd. du Pavillon de l'Arsenal : Picard.
- Loos, A. (2003). *Ornement et crime : et autres textes*. Paris: Éditions Payot et Rivages.
- Lortie, A. (1995). La ville métropole : entre image et organisation. Dans A. Lortie (dir.), *Paris s'exporte : modèle d'architecture ou architectures modèles : exposition juin-septembre 1995* (p. 49-55). Paris: Éd. du Pavillon de l'Arsenal : Picard.
- Lucan, J. (mars 1980). Construire en quartier ancien. *Les cahiers de la recherche architecturale*(5).
- Luizard, P.-J. (2006). *Le choc colonial et l'islam les politiques religieuses des puissances coloniales en terres d'islam*. Paris: La Découverte.
- Lyautey, H. (1900). *Du rôle colonial de l'armée* Paris: Armand Colin & Cie.
- Mantran, R. (2010). *Tanzimat (Encyclopaedia universalis)*. Paris: Encyclopaedia universalis France, S.A.
- Marçais, W. (1928). L'islamisme et la vie urbaine. *Compte-rendu des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*(1), 86-100.
- Maupassant, G. d. (1993). *De Tunis à Kairouan*. Bruxelles: Éditions Complexe.
- Mazzoni, C. (2014). *La tendenza : une avant-garde architecturale italienne, 1950-1980*. Marseille: Éditions Parenthèses.
- McBrien, J. P., Allen, J., Archimedia Workshop (Firm), WETA-TV (Television station : Washington D.C.), & Public Broadcasting Service (U.S.). (2010). *Make no little plans Daniel Burnham and the American city*. [videorecording :]. [United States]: PBS Distribution,.
- McLeod, M. (1980). Le Corbusier and Algiers. *Oppositions* (19/20), 55-85.
- Mechta, K. (1991). De l'authenticité à l'innovation. Dans K. Mechta (dir.), *Maghreb : architecture et urbanisme : patrimoine, tradition et modernité* (p. 217 p.). Paris: Publisud.
- Meddeb, N. (2011). Voile et architecture du voile sous le régime bourguibien : les voiles de Tunis revisités. *Trames*(1).
- Meddeb, N. (2014). Les visées politiques et identitaires de l'orientalisme architectural au miroir d'une anthologie des pavillons de la Tunisie dans les expositions universelles (1851-2010). *DIACRONIE Studi di Storia Contemporanea*.
- Meddeb, N., & Vanlaethem, F. (2014). *Les enjeux de la sauvegarde du patrimoine architectural moderne : une conversation avec France Vanlaethem* Communication présentée Patrimoine et horizons : les nouvelles méthodes de connaissance, de compréhension et de conservation du patrimoine Tunis (Tunisie).

- Mégnin, M., & Lehnert & Landrock (2005). *Tunis 1900 : Lehnert & Landrock, photographes*. Paris: Paris-Méditerranée.
- Merlin, P., & Choay, F. (2005). *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement*. (Nouv. éd. mise à jour, 1re éd. "Quadrige".^e éd.). Paris: Presses universitaires de France.
- Meschonnic, H. (1998). La modernité n'est modernité que si elle est la modernité de la modernité. Dans J. Poulain (dir.), *Penser, au présent* (p. 27-41). Paris: L'Harmattan.
- Micaud, C. E. (1976a). Urban planning in Tunis. Dans R. A. Stone & J. Simmons (dir.), *Change in Tunisia : studies in the social sciences* (1st^e éd., p. xxi, 333 p.). Albany: State University of New York Press.
- Micaud, E. C. (1976b). Urban planning in Tunis. Dans R. A. Stone & J. Simmons (dir.), *Change in Tunisia : studies in the social sciences* (1st^e éd., p. 137-158). Albany: State University of New York Press.
- Mimar. (1981). Mimar (p. 43 nos). Singapore: Concept Media.
- Mons, J. (Oct. 1948). Les problèmes de la reconstruction en Tunisie. *l'Architecture d'Aujourd'hui*(20), 2.
- Moore, C. H. (1965). *Tunisia since independence : the dynamics of one-party government*. Berkeley: University of California Press.
- Mouline, S. (1988). Architectures métissées. *Signes du présent, Espaces urbains, espaces vécus*(3), 83-88.
- Mucchielli, A. (2002). *Dictionnaire des méthodes qualitatives en sciences humaines et sociales*. (2e éd. mise à jour et augm.^e éd.). Paris: A. Colin.
- Mumford, L. (2011). *La cité à travers l'histoire*. Marseille.
- Musée national d'art moderne/Centre de création industrielle (France). (2012). *La tendenza : Italian architectures, 1965-1985 = architectures italiennes, 1965-1985*. Paris: Centre Pompidou.
- Mzali, M. (1987). *Lettre ouverte à Habib Bourguiba, président de la République tunisienne*. Paris: A. Moreau.
- Normand, A. (1867). *L'architecture des nations étrangères : étude sur les principales constructions du parc*. Paris: A. Morel.
- Noweir, S. (1995). La modernisation du Caire. Dans A. Lortie (dir.), *Paris s'exporte : modèle d'architecture ou architectures modèles : ouvrage réalisé à l'occasion de l'exposition ... juin-septembre 1995* (p. 239 p.). Paris: Editions du Pavillon de l'Arsenal : Picard.
- Noweir, S., & Volait, M. (1984). *Le Caire*. Paris: Institut Français d'Architecture.
- Oulebsir, N. (2004). *Les usages du patrimoine : monuments, musées et politique coloniale en Algérie, 1830-1930*. Paris: Éditions de la Maison des sciences de l'homme.
- Pagand, B. (1991). Constantine et les grands médinas nord-algériennes entre ruines et projets. Dans K. Mechta & École d'architecture de Grenoble. (dir.), *Maghreb : architecture et urbanisme : patrimoine, tradition et modernité* (p. 93-109). Paris: Publisud.
- Panerai, P., Castex, J., Depaule, J.-C., & Samuels, I. (2004). *Urban forms : the death and life of the urban block*. Oxford England ; Boston: Architectural Press.
- Paquot, T. (1990). *Homo urbanus essai sur l'urbanisation du monde et des moeurs*. Paris: Éditions du Félin.
- Paquot, T. (2009). *L'espace public*. Paris: La Découverte.
- Petrucchioli, A. (2007). *After amnesia : learning from the Islamic mediterranean urban fabric*. Bari, Italy: ICAR.
- Pinon, P. (1995). L'haussmannisation : réalité et perception en Europe. Dans A. Lortie (dir.), *Paris s'exporte : modèle d'architecture ou architectures modèles : exposition juin-septembre 1995* (p. 43-48). Paris: Éd. du Pavillon de l'Arsenal : Picard.
- Pinon, P. (2002). *Atlas du Paris haussmannien : la ville en héritage du Second Empire à nos jours*. Paris: Parigramme.
- Pinon, P. (2009). Les fondements de l'orientalisme architectural en France : les cours d'histoire de l'architecture de Jean-Nicolas Huyot à l'école des Beaux-arts (1823-1840). Dans N. Oulebsir & M. Volait (dir.), *L'orientalisme architectural : entre imaginaires et savoirs* (p. 303 p.). Paris: Picard : CNRS.

- Pinon, P., & Amprimoz, F.-X. (1988). *Les envois de Rome (1778-1968) : architecture et archéologie*. Rome: École française de Rome.
- Pinon, P., & Des Cars, J. (1991). *Paris-Haussmann : "le pari d'Hausmann"*. Paris: Édition du Pavillon de l'arsenal : Picard.
- Pinon, P., Le Boudec, B., & Carré, D. (2004). *Les plans de Paris histoire d'une capitale*. Paris: Atelier parisien d'urbanisme : Bibliothèque nationale de France : Le Passage : Paris Bibliothèques.
- Poisson, C., & Vanlaethem, F. (2010). Limite des conceptions exclusives de l'authenticité. Dans F. Couture & F. Vanlaethem (dir.), *Conservation de l'art contemporain et de l'architecture moderne : l'authenticité en question : actes de la journée d'étude organisée par l'École de design le 23 novembre 2007 à l'UQAM* (p. viii, 158 p.). Québec: Éditions MultiMondes.
- Poncet, J. (Mai 1970). *Synchrétisme urbain en Tunisie, la modernisation des villes tunisiennes : message et problème* Communication présenté Les influences occidentales dans les villes maghrébines à l'époque contemporaine Aix-en-Provence
- Presse, L. (19 jan. 1961). Le plan d'aménagement de Tunis : les résultats ont été proclamés hier. Dans L. Presse (dir.), (p. 2). Tunis: La Presse.
- Presse, L. (20 déc. 1960). M. Vago : "le concours d'aménagement de Tunis est décisif pour la ville". Dans L. Presse (dir.), (p. 2-6). Tunis: La Presse.
- Puig, N. (2001). Le long siècle de l'avenue Muhammad Alî : d'un lieu et de ses publics musiciens. *Égypte/Monde arabe*(4-5).
- Qualis, G. (Déc.-Jan. 1958-1959). Architecture et automobile. *l'Architecture d'Aujourd'hui*(81), I.
- Quaroni, L. (1967). *La torre di Babele*. Padova: Marsilio.
- Quistelli, A. (1969). P.R.G Come Progetto. *Lotus*(6), 48-61.
- Rabeneck, A. (1994). Quaroni Ludovico. Dans M. Emanuel & F. Chaslin (dir.), *Contemporary architects* (3rd^e éd., Vol. 3rd Edition, p. 782-783). New York Toronto: St. James Press.
- Rabinow, P., & Wright, G. (janvier 1982). Savoir et pouvoir dans l'urbanisme moderne colonial d'Ernest Hebrard. *Les cahiers de la recherche architecturale De l'art urbain à l'urbanisme : villes nouvelles, cités satellites, colonies*(9).
- Rabreau, D. (2010). Arc-et-Senans Dans E. U. S.A. (dir.), *Encyclopædia Universalis* (17^e éd.). DVD: Encyclopædia Universalis S.A.
- Ragon, M. (1958). *Le livre de l'architecture moderne : architecture, urbanisme, industrial design, art sacré, portraits des grands constructeurs, géographie de l'architecture contemporaine*. Paris: R. Laffont.
- Ragon, M. (1977). *L'architecte, le prince et la démocratie*. Paris: A. Michel.
- Rambuteau, C. d. (1905). *Mémoires du comte de Rambuteau publiés par son petit-fils, avec une introduction et des notes par M. Georges Lequin*. Paris: Calmann-Lévy Éditeurs.
- Raymond, A. (1998). Espaces publics et espaces privés dans les villes arabes traditionnelles. Dans A. Raymond (dir.), *La ville arabe, Alep, à l'époque ottomane (XVI^e-XVIII^e siècles)* (p. 64-71). Damas: Presses de l'Ifpo, Institut français d'études arabes de Damas.
- Raymond, A. (2003). La région centrale d'Alger en 1830. Dans J.-L. Cohen, N. Oulebsir, Y. Kanoun, D. Delaunay, Institut français d'architecture. & Cité de l'architecture et du patrimoine (Paris France) (dir.), *Alger : paysage urbain et architectures, 1800-2000* (p. 46-63). Paris: Imprimeur.
- Raymonde, M., & Champy, F. (2010). L'architecte. Dans E. U. (Firme) (dir.), *Encyclopædia Universalis* (Vol. DVD)
- Revault, J. (1967). *Arts traditionnels en Tunisie*. Tunis: Office national de l'artisanat de Tunisie.
- Revault, J., & Centre national de la recherche scientifique (France) (1980). *Palais et demeures de Tunis (XVI^e et XVII^e siècles)*. Paris: Editions du CNRS.
- Rey, A. (2010). *Dictionnaire historique de la langue française*. Paris: Le Robert.
- Ricco, P. (2011). Les projets d'architecture et d'urbanisme en Tunisie de Ludovico Quaroni et Luigi Vagnetti. Dans G. Ezio, F. Silvia, G. Milva & S. Ahmed (dir.), *Architectures et architectes italiens au Maghreb : Actes du colloque international tenu aux Archives Nationales de Tunisie -Tunis, 10-12 décembre 2009*. Firenze: Edizioni Polistampa.
- Ricœur, P. (2000). *La mémoire, l'histoire, l'oubli*. Paris: Éditions du Seuil.

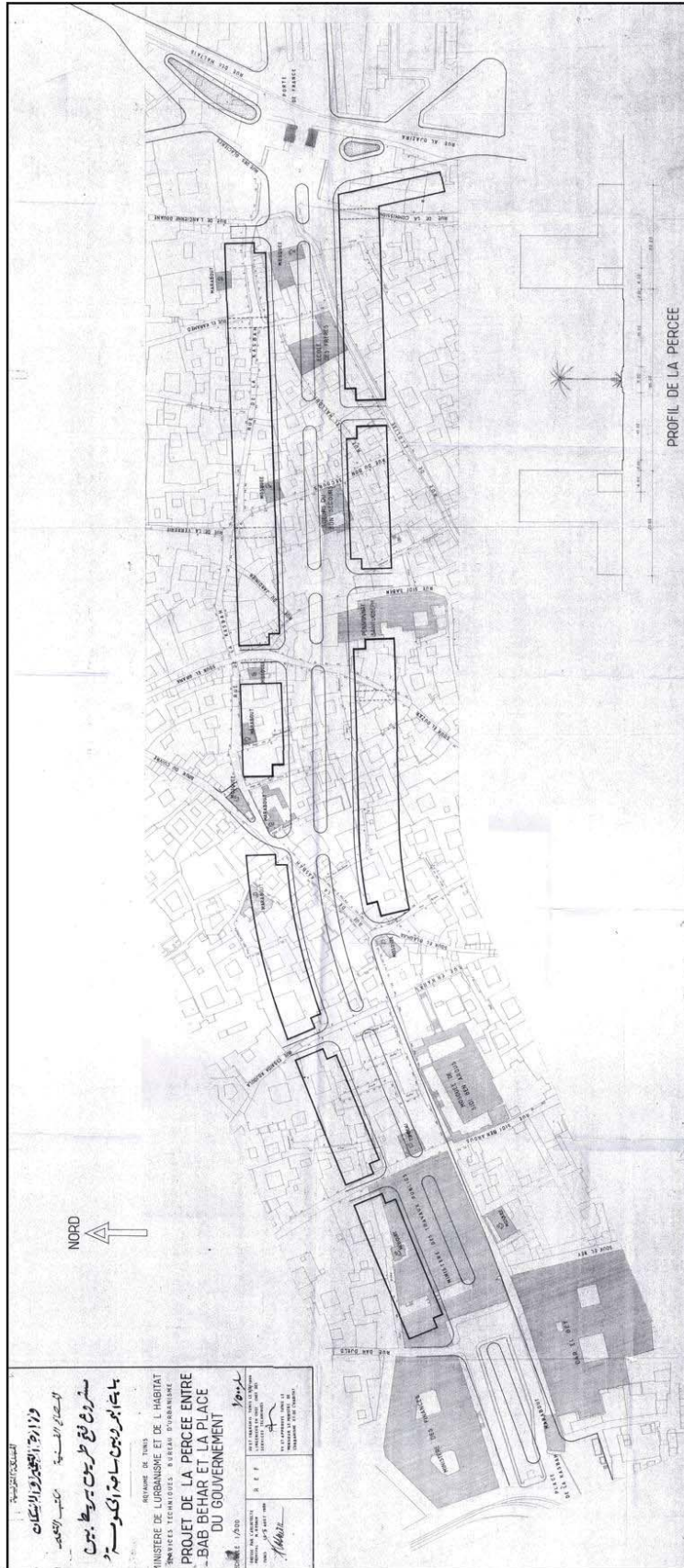
- Ringgenberg, P. (2009a). *L'univers symbolique des arts islamiques*. Paris: Harmattan.
- Ringgenberg, P. (2009b). *L'univers symbolique des arts islamiques*. Paris: L'Harmattan.
- Rivet, D. (2002). *Le Maghreb à l'épreuve de la colonisation*. Paris: Hachette littératures.
- Rivet, D. (2006). Quelques propos sur la politique musulmane de Lyautey au Maroc (1912-1925). Dans P.-J. Luizard (dir.), *Le choc colonial et l'islam : les politiques religieuses des puissances coloniales en terres d'islam* (p. 255-270). Paris: La Découverte.
- Rivet, F. (1947). L'aménagement du quartier Grôlée à Lyon. *Les Études rhodaniennes*, 22(1-4), 155-158.
- Rolland, M. (Oct. 1948). La maison minima tunisienne. *l'Architecture d'Aujourd'hui, Tunisie : spécial reconstruction*(20), 28.
- Rossi, A. (2001). *L'architecture de la ville*. Gollion: InFolio.
- Roy, O. (2008). *Le Moyen-Orient [du début du XXe siècle à la guerre d'Irak]*. [enregistrement sonore]. Paris: De vive voix,.
- Saadaoui, A. (2010). *Tunis, ville ottomane : trois siècles d'urbanisme et d'architecture*. Tunis: Centre de publication universitaire.
- Saladin, H. (1908). *Tunis et Kairouan*. Paris: Librairie Renouard, H. Laurens.
- Santelli, S. (1995). *Tunis : le creuset méditerranéen*. Paris: Les Éditions du Demi-Cercle/CNRS.
- Santelli, S. (2000). Bernard Huet, le Tunisien. Dans J. Navarro Baldeweg, E. Sarrazin & B. Huet (dir.), *L'architecture et la ville : mélanges offerts à Bernard Huet* (p. 191-192). Paris: École d'architecture de Paris-Belleville ; Éditions du Linteau.
- Santelli, S. (oct.-nov. 1981). Serge Santelli : a conversation on the current state of architecture in Tunisia with the architect of this issue's building study. *Mimar*(2), 43 nos.
- Sebag, P. (1998). *Tunis : histoire d'une ville*. Paris: Harmattan.
- Sebag, P., & Attal, R. (1959). *La hara de Tunis : l'évolution d'un ghetto nord-africain*. Paris: Presses universitaires de France.
- SÉI (1975). *Tunisie en marche*. Tunis: Cérés productions.
- Sennett, R. (1990). *La ville à vue d'oeil : urbanisme et société*. Paris: Plon.
- Sennett, R. (2002). *La chair et la pierre*. Paris: Éditions de la Passion.
- Shābbī, M., & Ben Youssef, S. (1990). *Ṣāliḥ bin Yūsuf : ḥayāt kifāḥ*. (al-Ṭ ab□ah 1.° éd.). Tūnis: Dār al-Aqwās lil-Nashr.
- Simmel, G. (1989). *Philosophie de la modernité*. Paris: Payot.
- Simonis, Y. (1992). Compte rendu : Bruno LATOUR : Nous n'avons jamais été modernes. Essai d'anthropologie symétrique. *Anthropologie et Sociétés*, 16(3), 139-141.
- Sitte, C. (1980). *L'art de bâtir les villes : L'urbanisme selon ses fondements artistiques*. Paris: L'Équerre.
- Sladen, D. B. W. (1906). *Carthage and Tunis : the old and new gates of the Orient*. London: Hutchinson.
- Solà-Morales, M. d. (1989). Las Largas respuestas de Ludovico Quaroni : Ludovico Quaroni Answers at Length. *Urbanismo Revista, Ludovico Quaroni*(7), 52.
- Speer, A. (1970). *Inside the Third Reich: memoirs*. N.Y.: Macmillan.
- Speer, A., & Krier, L. (1985). *Architecture, 1932-1942*. Bruxelles: Aux Archives d'architecture moderne.
- Speer, A., & Reif, A. (1981). *L'immoralité du pouvoir : entretiens*. Paris: Table ronde.
- Tafari, M. (1987). Machine et mémoire : la ville dans l'œuvre de Le Corbusier Dans J. Lucan (dir.), *Le Corbusier : une encyclopédie* (p. 460-469). Paris: Centre Georges Pompidou.
- Ṭ al□at, A. (1959). *Ḥaqīqat Būrḡībah : Bourguiba, sous son vrai jour*. al-Qāhirah: Dār al-Naṣ r lil-Ṭ ibā□ah wa-al-Nashr wa-al-I□lān.
- Taylor, B. B. (Jan.-fév. 1975). Team 10 + 20 : Chants d'innocence et d'expérience. *L'Architecture d'Aujourd'hui*(177), 1-3.
- Topalov, C., & Amestoy, I. (2010). *L'aventure des mots de la ville*. Paris: R. Laffont.
- Toumi, M. (1989). *La Tunisie de Bourguiba à Ben Ali*. Paris: Presses universitaires de France.
- Touraine, A. (1992). *Critique de la modernité*. Paris: Fayard.
- Tunienne, L. D. (30 mars 1961). Les architectes se sont penchés sur les projets d'aménagement et de développement de la ville de Tunis Dans L. D. Tunienne (dir.). Tunis: La Dépêche Tunienne.

- tunisienne, L. D. (19 jan. 1961). Le président Bourguiba a visité l'exposition des projets retenus. Dans L. D. tunisienne (dir.), (p. 1-2). Tunis: La Dépêche tunisienne
- Vago, P. (2000). *Une vie intense*. Bruxelles: AAM éditions.
- Van Staëvel, J.-P. (2008). *Droit mālikite et habitat à Tunis au XIVe siècle : conflits de voisinage et normes juridiques, d'après le texte du maître maçon Ibn al-Rāmī*. (Revision of author's thesis (doctoral, Institut français d'archéologie orientale, Le Caire).
- Vilan, L. (1995). Les arcades de la Casbah : alignements dans Alger. Dans A. Lortie (dir.), *Paris s'exporte : modèle d'architecture ou architectures modèles : exposition juin-septembre 1995* (p. 111-117). Paris: Éd. du Pavillon de l'Arsenal : Picard.
- Volait, M., Piaton, C., & Hueber, J. (2011). *Portrait de ville : Le Caire*. Cité de l'architecture et du patrimoine/IFA.
- Von Moos, S. (1980). Le Cosrbusier as painter. *Oppositions*(19/20), 88-107.
- Woodford, J. S. (1990). *The city of Tunis : evolution of an urban system*. Wisbech: Middle East & North African Studies Press.
- Wright, G. (1991). *The politics of design in French colonial urbanism*. Chicago: University of Chicago Press.
- Zannad, T. (1994). *La ville mémoire : contribution à une sociologie du vécu*. Paris: Méridiens Klincksieck.
- Zayzafoon, L. B. Y. (2005). *The production of the Muslim woman : negotiating text, history, and ideology*. Lanham, Md.: Lexington Books.
- Zehrfuss, B. (Oct. 1948). Études et réalisations d'architecture et d'urbanisme faites en Tunisie depuis 1943. *l'Architecture d'Aujourd'hui Tunisie : spécial reconstruction*(20), 16-18.
- Zévi, B. (1970). *Cronache di architettura*. Bari,: Laterza.
- Zevi, B., & Bels, M. (2011). *Apprendre à voir la ville : Ferrare, la première ville moderne d'Europe*. Marseille: Éditions Parenthèses.

C.4.3. Sites web (consultés entre 2012 et 2014) :

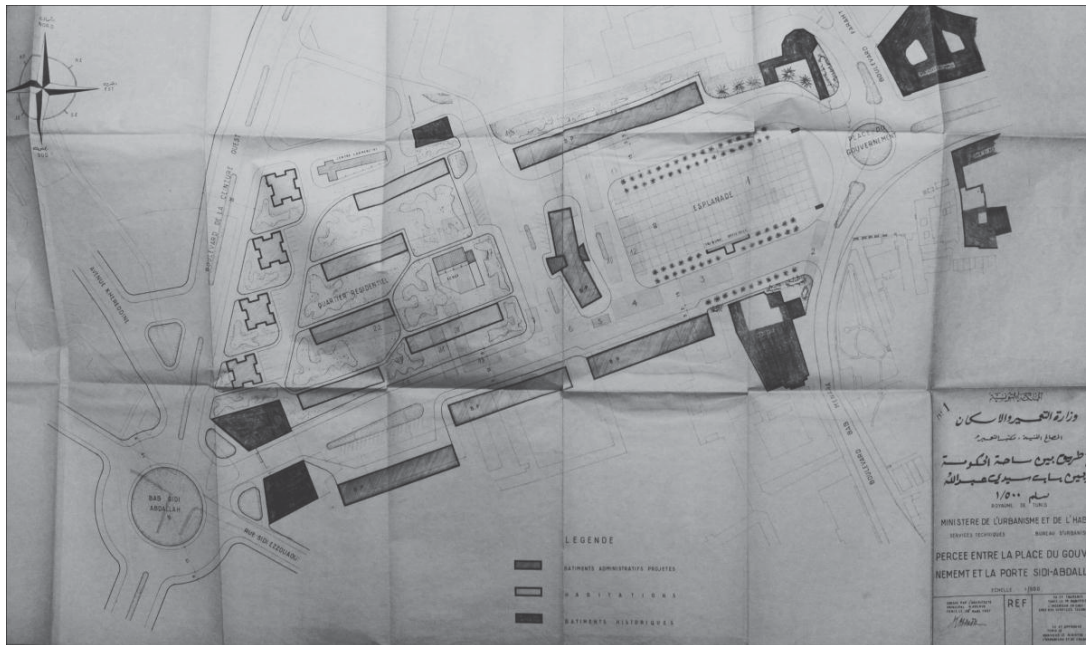
- <http://www.uia-architectes.org>
- <http://www.medinatunis.com>
- <http://www.rts.ch>
- <http://www.ina.fr>
- <http://www.replay.fr/maisons-mediterraneennes.html>

C.5. Annexes :



Annexe B.2.1 : Plan de la percée (1957) - Architecte : Michel Kosmin.

Source : ANT / Ref. Arch. Série M, S/série M5, Carton 11, Dossier 13- Une copie se trouve au Centre d'archives d'architecture du XXe siècle, Fonds Bernard ZEHRFUSS (1911-1996), 358 AA - Boîte 15 - Échelle originale du document : 1/500



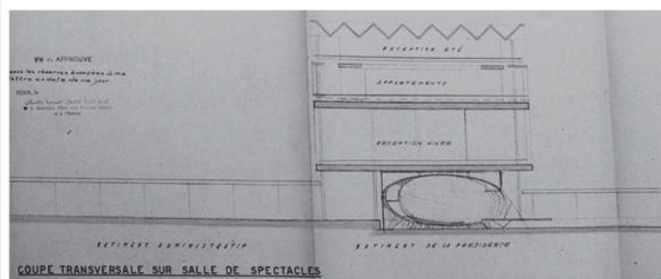
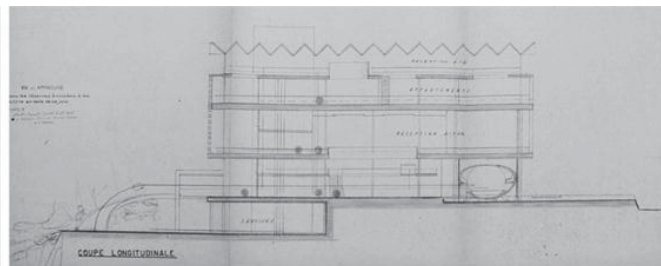
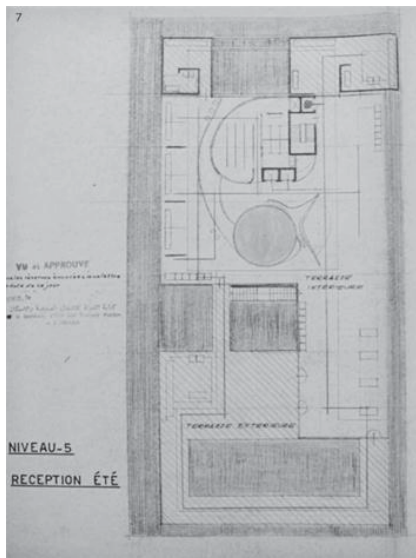
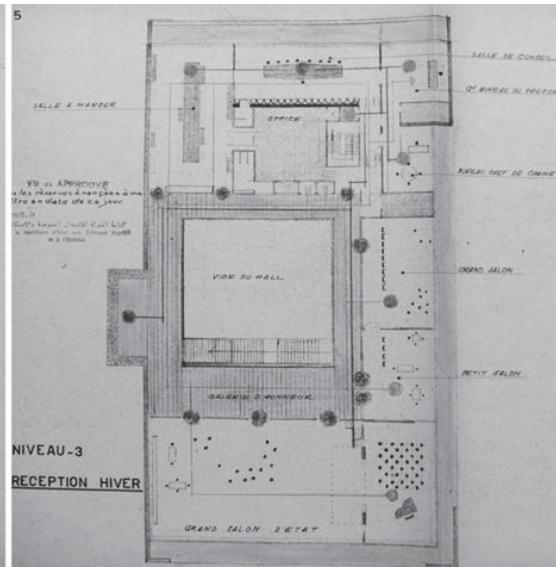
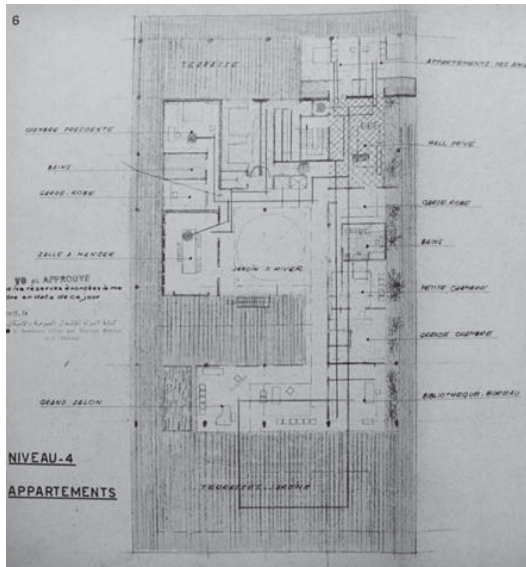
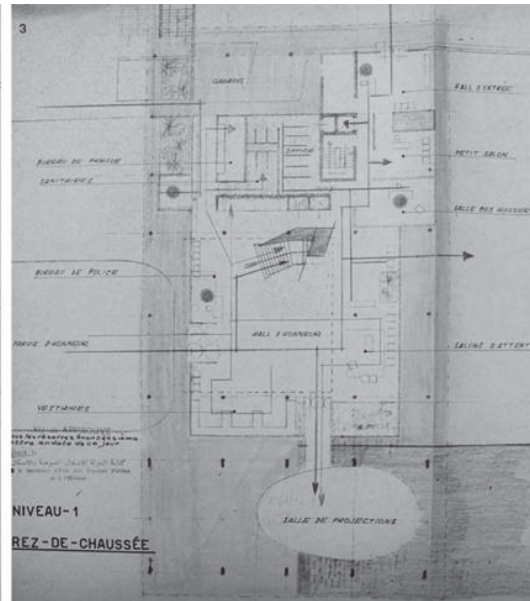
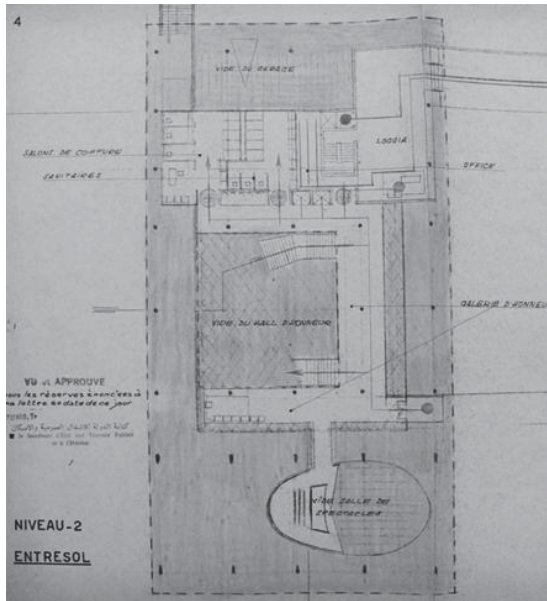
Annexe B.2.2 : Programme architectural pour le réaménagement de la Casbah par Michel Kosmin et L. Chich – 1957.

Source : CAP, fonds Bernard Zehrfuss (1911-1996) 358 AA, Boîte n°15- Échelle originale du document : 1/500

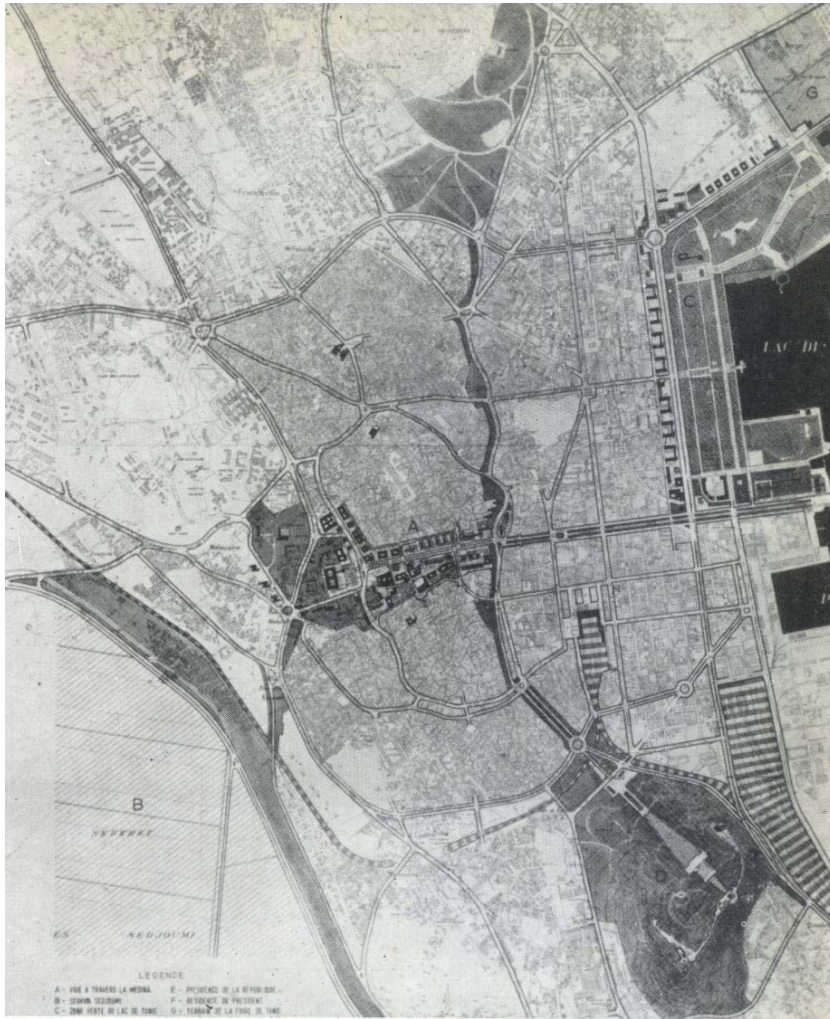


Annexe B.2.3 : Plan d'amélioration de la circulation de Tunis par l'architecte Michel Kosmin (1956).

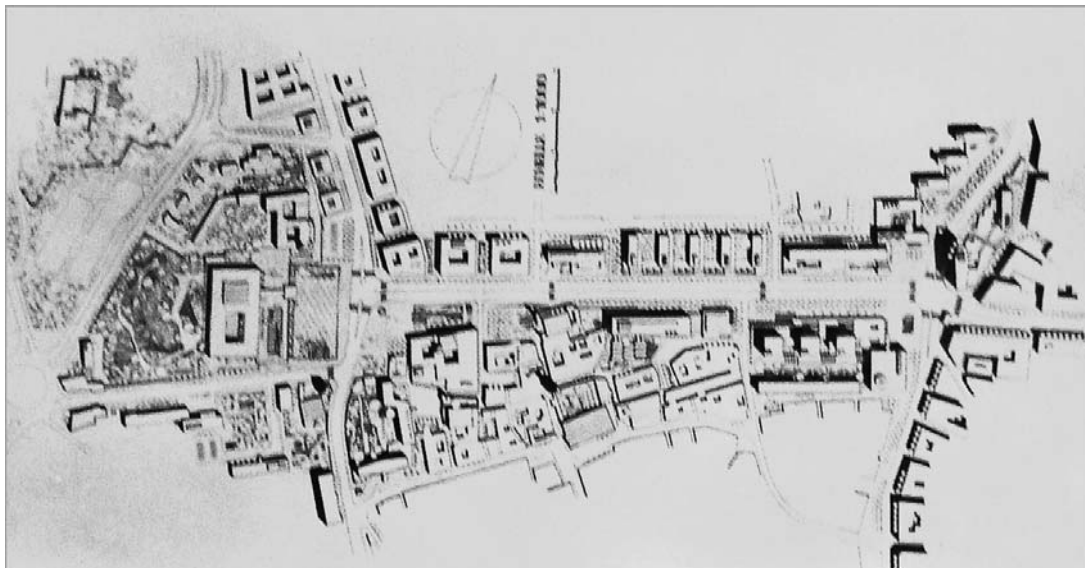
Source : CAP, fonds Bernard Zehrfuss (1911-1996) 358 AA, Boîte n°15- Échelle originale du document 1/5000 – réduction, dessin et annotation par l'auteur



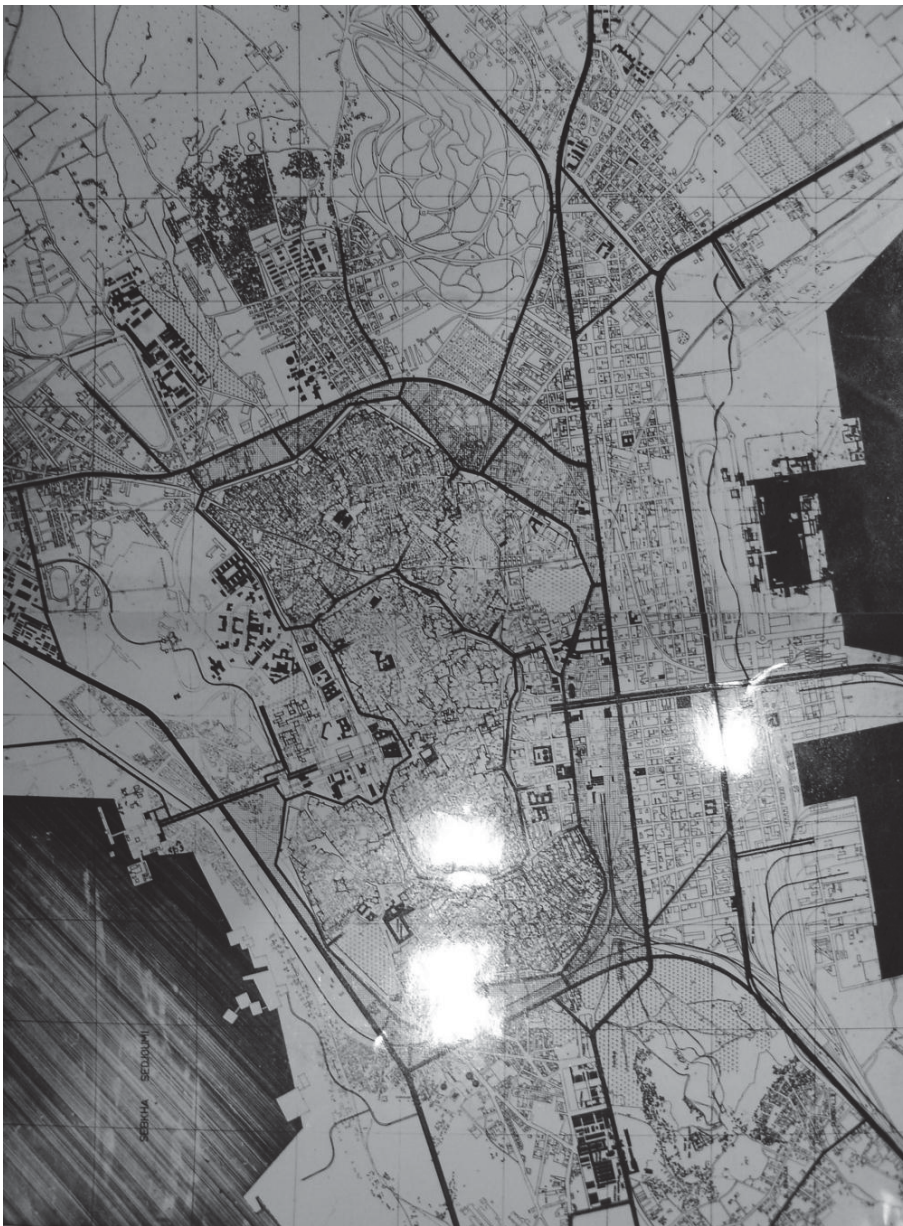
Annexe B.2.3 : Plan du siège de la résidence présidentielle prévue dans la Casbah de Tunis (projet non réalisé) – Architecte : Olivier Clément Cacoub – 1957.
Source : CAP, fonds Bernard Zehruss (1911-1996) 358 AA, Boîte n°15- Échelle originale du document : 1/200



Annexe B.4.1 : Projet de l'équipe bulgare, 2^{ème} prix ex-aequo, Plan d'ensemble.
Source : (*L'Architecture d'aujourd'hui*, n°95, avril-mai 1961, XVII).



Annexe B.4.2 : Plan masse de la nouvelle avenue et son environnement immédiat - Projet de l'équipe bulgare, 2^{ème} prix ex-aequo
Source : (Archive UIA, Boite I/8)



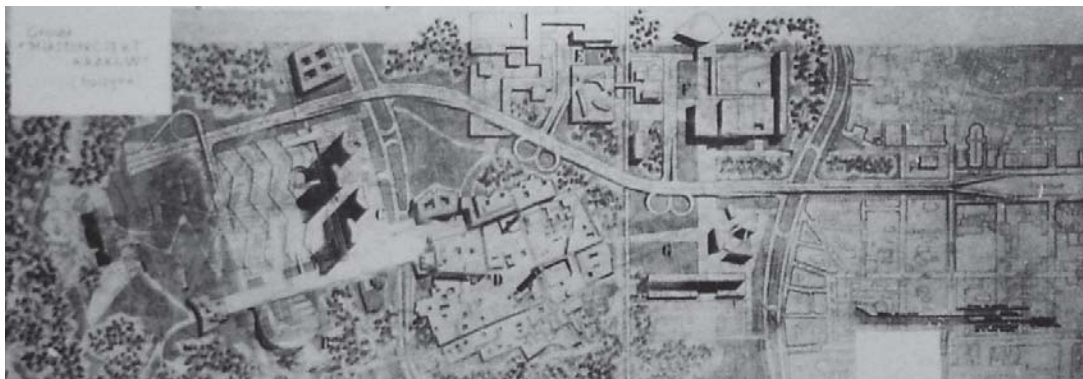
Annexe B.4.3 : Projet de l'équipe turque, 2^{ème} prix ex-aequo, Plan d'ensemble.
Source : (Archives de l'UIA, Boite I/8).



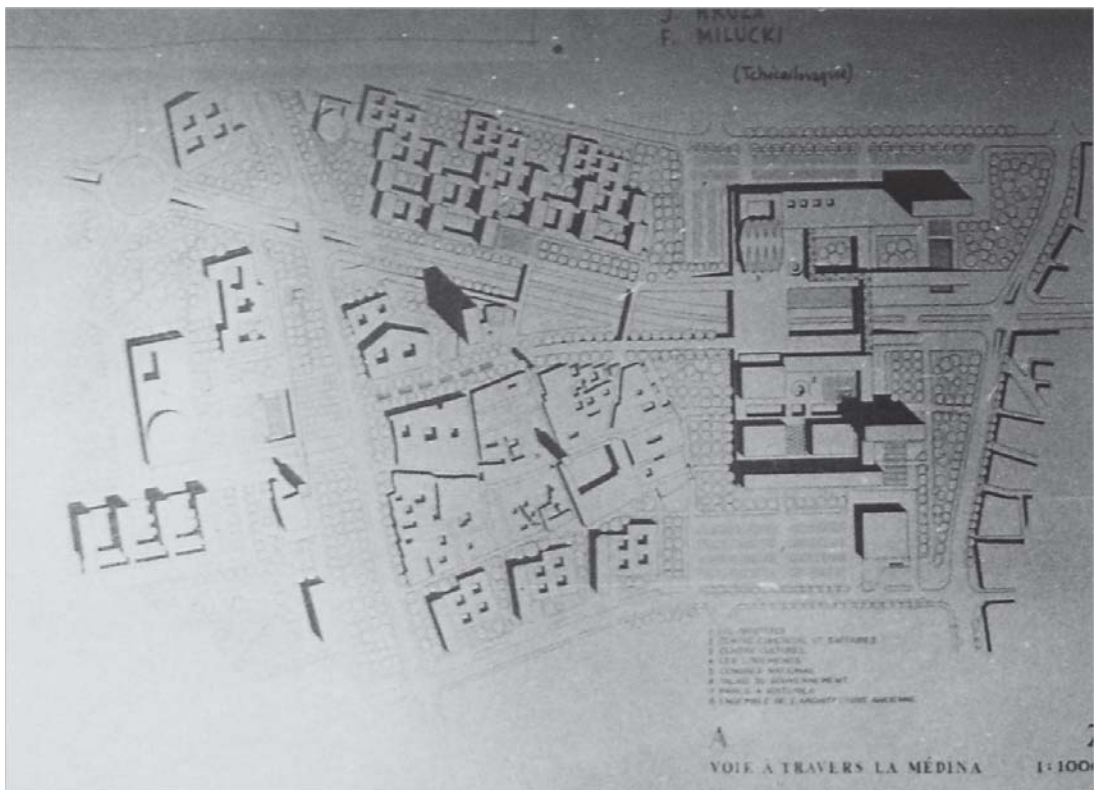
Annexe B.4.4 : Voie souterraine, aménagement de la médina et de la Casbah - Projet de l'équipe turque, 2^{ème} prix ex-aequo
Source : Archives de l'UIA, Boite I/8



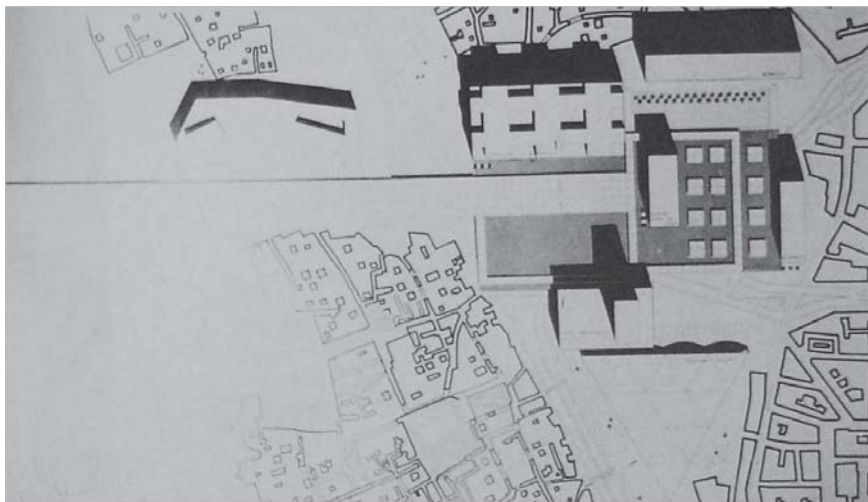
Annexe B.4.5 : Projet de l'équipe polonaise, 2^{ème} prix ex-aequo : Plan d'ensemble.
Source : (*L'Architecture d'Aujourd'hui*, n°95, avril-mai 1961, XVII)



Annexe B.4.6 : Détail de la voie surhaussée et l'aménagement prévu dans la médina - Projet de l'équipe polonaise, 2^{ème} prix ex-aequo .
Source : (Archives de l'UIA, boîte I/8).



Annexe B.4.7 : Détail de la voie /canal et l'aménagement prévu dans la médina – L'équipe tchécoslovaque
 Source : (Archives de l'UIA, boîte I/8).

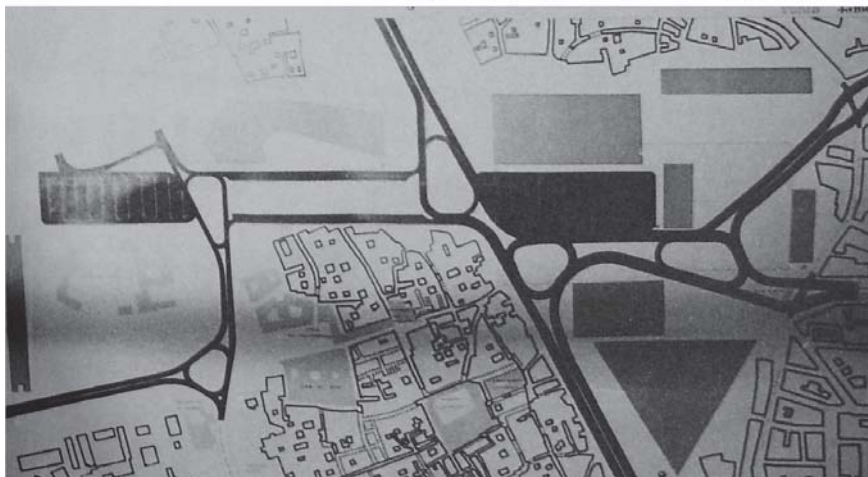


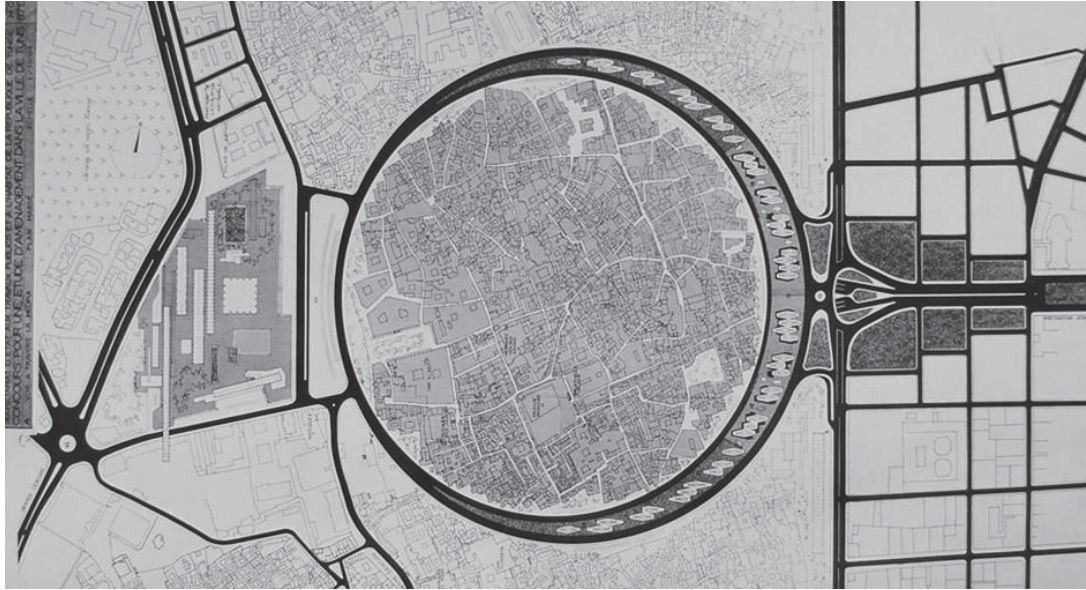
Annexe B.4.8 : La voie conçue par l'équipe belge – 5^{ème} prix - Plan masse

En haut : plateforme et programme architectural.

En bas : niveau de chaussée : circulation mécanique et parkings

Source : (Archives de l'UIA, boîte I/8).





Annexe B.4.9 : La voie/anneau conçue par l'équipe italienne – Plan masse

Source : Université de Florence, Biblioteca di scienze tecnologiche/Architettura, Archives Luigi Vagnetti, 3.132.

Annexe B.4.10 : Rapport final du Jury
 Source : (Archives de l'UIA, boîte I/8).

// CONCOURS OUVERT PAR LE SECRETARIAT D'ETAT
 AUX TRAVAUX PUBLICS ET A L'HABITAT
 DE LA REPUBLIQUE DE TUNISIE
 " POUR UNE ETUDE D'AMENAGEMENT DANS LA VILLE DE TUNIS "

-----:-----
RAPPORT DU JURY

I.- Un concours international public, anonyme, à un seul degré a été ouvert au mois de Novembre 1960 par le Secrétariat d'Etat aux Travaux Publics et à l'Habitat de la République Tunisienne pour une étude d'aménagement dans la Ville de Tunis.

Ce concours d'idées, ouvert à tous les architectes et urbanistes de tous pays, a été organisé avec l'accord de l'Union Internationale des architectes.

II.- Le Thème de ce concours intitulé " Concours pour une étude d'Aménagement dans la Ville de Tunis " a été ainsi énoncé :

1. Thème du concours :

Le Thème consiste en :

- 1° L'étude de la création à travers le vieux Tunis d'une percée ayant pour origine l'Avenue Habib Bourguiba à partir de Bab Behar et pour aboutissement le Boulevard de ceinture près de l'ancienne porte Bab Sidi Abdallah.
- 2° Une esquisse d'aménagement du Lac de Tunis (Bahira) et de ses abords entre l'autoroute Tunis-Coulette et la zone du Borgel.
- 3° Une esquisse d'aménagement du Lac Sedjoui.
- 4° Une esquisse d'un mémorial de portée Nationale à ériger sur la colline de Sidi Bel Hassen.
- 5° Une esquisse de la Résidence du Président de la République dont l'implémentation est laissé à l'initiative du concurrent.

2.- Données historiques :

Le vieux Tunis communément appelé Médina est la ville des Souks aux rues coiffées de voûtes où sont livrées au public les productions de l'Artisanat, aux maisons basses à patios qui se suivent le long de ruelles et d'impasses étroites jusqu'au XIX Siècle, le pittoresque de la Médina ne s'embarassait pas des préoccupations inhérentes au monde actuel. Couronnée de ses remparts, cette Médina constituait une fin en soi. Puis vint l'époque du machinisme, de l'accélération des courants d'échange, de l'accroissement des populations: et c'est alors que s'amorça une nouvelle expansion de la ville de Tunis. Cette expansion, s'est faite d'abord sur les zones remblayées du Lac Bahira et dans les cuvettes du Nord et du Sud. Puis de nouveaux quartiers résidentiels ont été projetés et réalisés dès la fin du second conflit mondial, notamment EL MENZAH. Durant ce temps, le centre de la ville moderne s'encombrait de plus en plus de nouvelles constructions édifiées en bordure de voies de jour en jour plus inopérentes au gré de l'intensité croissante de la circulation: cependant que la Médina avec ses basses maisons blanches, ses ruelles et ses impasses enchevêtrées se trouvait isolée d'un monde extérieur vivant; cet isolement étant d'ailleurs accentué par un corset de remparts percés de portes médiévales: Bab Sidi Abdallah, Bab Sidi Gacem, Aujourd'hui, dans le cadre d'une vaste opération d'assainissement les remparts ont été démolis.

-2-

Pour que la Médina respire et survive, il lui reste à former un tout avec la Ville Moderne par le moyen de liaisons judicieuses et rationnelles.

3. But et programme :

On s'est limité jusqu'à présent à améliorer les conditions d'accès vers la capitale dans le seul but de décongestionner les voies de la ville moderne et d'y améliorer ainsi la circulation. A l'heure actuelle se pose le problème de dégager la Médina et de l'associer à la ville moderne.

A - Voie à travers la Médina

Le premier des problèmes posés par le présent concours consiste en la recherche d'une liaison par l'Avenue Habib Bourguiba, et par conséquent à travers la Médina, du coeur de la ville moderne avec la périphérie. Cette voie nouvelle sera caractérisée par :

- a) Un accès représentatif au quartier des Ministères.
- b) Une liaison directe du Centre administratif aux principales zones urbaines et aux zones d'extension de la ville.
- c) Une liaison rapide du centre de la ville aux quartiers de la Médina et par voie de conséquence, un allègement de la circulation vers les zones d'extension, les banlieues et l'intérieur du pays.
- d) L'assainissement d'une partie importante de la Médina par la suppression d'immeubles vétustes, malsains, et surpeuplés.
- e) La création, de part et d'autre de la nouvelle artère définie au paragraphe A ci-dessus, d'un important centre commercial et d'affaires ainsi que la construction de logements nouveaux bien conçus, esthétiques et en harmonie avec l'architecture traditionnelle du Pays.
- f) L'aménagement de la Place du Gouvernement y compris les terrains devenus disponibles par suite de la démolition de l'ancienne Kasbah, et ce jusqu'au débouché de l'ancienne porte Sidi Abdallah.
- g) La création de parcs à voitures dans le cadre des aménagements envisagés.

B - Sebkhia Sedjoui

Il s'agit d'un bas fond alimenté par un important impluvium. Les eaux sont assez saumâtres en raison de la nature du sous-sol, leur profondeur est faible en hiver (moins d'un mètre), en été et même parfois en automne le lac est pratiquement sec. Il convient de prévoir l'aménagement à partir d'une idée de base de cette zone de 3.000 ha. au mieux des intérêts et de l'esthétique de la ville.

C - Lac de Tunis dit Bahira

Il s'agit d'une vaste étendue d'eau salée de un mètre à deux mètres de profondeur sur fond de vase, communiquant avec la mer par des canaux creusés à la hauteur du Canal de Tunis-Goulette et en banlieue Nord à KHEREDDINE. Ce lac sert actuellement de réserve aux poissons exploités par une pêcherie d'Etat et d'exutoire aux eaux usées de la Capitale et de ses environs : ses abords dans le quartier du Borgel sont utilisés comme décharge publique. Il est à signaler que la construction d'une usine d'épuration des eaux usées de la ville de Tunis étant actuellement terminée et l'aménagement du collecteur de l'Avenue Mohamed V en cours d'étude, les eaux vannes ne seront plus déversées dans le lac. Par ailleurs, la Municipalité de Tunis envisage la construction d'une usine de traitement des ordures ménagères, ce qui éliminerait tous les inconvénients actuels provenant de la décharge du Borgel. Ces projets seront réalisés dans un proche avenir ce qui permettra de procéder à l'assainissement du Lac. Il est demandé d'étudier l'aménagement du Lac de Tunis et de ses abords à partir d'idées de base laissées à l'inspiration de l'artiste.

./..

-3-

D- Mémorial

Parmi les éléments déjà cités, cet ouvrage destiné à perpétuer le souvenir des martyrs de la cause nationale constituera une dominante qu'il s'agit d'étudier et de placer sur la colline de Sidi Bel Hassen, il devra être conçu à l'échelle de la Nation.

E - Présidence de la République

Il conviendra d'étudier parmi tous les éléments cités et en tout cas dans le cadre de la ville en général, l'implantation et l'esquisse de la Présidence du Président de la République.

Une liaison élégante et rationnelle devra être établie entre les différents éléments cités ci-dessus.

III - 615 architectes appartenant à 34 pays ont été admis à participer à ce concours.

Par la suite, certains candidats agréés séparément ont demandé à se grouper, ce qui leur a été accordé.

Le Secrétariat d'Etat aux Travaux Publics et à l'Habitat a reçu de la part des candidats 54 projets dont 9 ont été éliminés par le Jury du concours pour les raisons énumérées ci-dessous; ce Jury a jugé recevables pour l'examen technique 49 projets.

IV- Le Jury du concours a siégé à la Galerie Municipale des Arts à Tunis du 17 Décembre 1960 au 22 Décembre 1960, obligé d'interrompre ses travaux du fait des obligations professionnelles de certains de ses membres et des fêtes de fin d'année, il s'y est réuni de nouveau du 14 Janvier 1961 au 19 Janvier 1961 pour achever sa mission.

Ce Jury était ainsi constitué :

-MM. Ahmed NOUREDDINE, Secrétaire d'Etat aux Travaux Publics et à l'Habitat, Président ;

-M. Abdelaziz ZENAIIDI, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Chef des Services du Bâtiment et de l'Urbanisme du Secrétariat d'Etat aux Travaux Publics et à l'Habitat.

- Osman BAHRI, Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées, Chef des Services Techniques de la Ville de Tunis.

- Plinio MARCONI, Architecte-Urbaniste -ROME

- Antonio PERPINA, Architecte-Urbaniste -MADRID

- Pierre VAGO, Architecte-Urbaniste -PARIS.

Le Jury a donné son accord pour que deux architectes MM. Olivier Clément CACOUÉ Premier Grand Prix de Rome, Michel KOSMIN, Architecte Principal au Secrétariat d'Etat aux Travaux Publics et à l'Habitat assistent à ses travaux en tant que conseillers de Monsieur le Secrétaire d'Etat aux Travaux Publics et à l'Habitat, pour que d'autre part M. Nouredine EL ABASSI, Administrateur du Gouvernement au Secrétariat d'Etat aux Travaux Publics et à l'Habitat assure le Secrétariat de la Commission.

Sur proposition de Monsieur VAGO, M. Abdelaziz ZENAIIDI a été désigné comme rapporteur.

./..

V - Le Jury a eu à discuter sur le travail de la sous-commission constituée par MM ZENALDI et MARCONI qui avait procédé, du 29 Novembre au 1er Décembre 1960, au dépouillement des colis reçus pour faciliter le travail du Jury.

Après avoir examiné attentivement les résultats de ce travail et après discussion, le Jury a décidé à l'unanimité :

a) La recevabilité des 47 projets affectés des sigles suivants :

- 192.060

Documents complets expédiés et reçus dans les délais.

-d°-

- 221.870

-d°-

- 273.924

-d°-

- 222.222

-d°-

- 468.769

-d°-

- 135.791

-d°-

- 728.361

-d°-

- 151.515

-d°-

- 124.384

-d°-

- 272.141

-d°-

- 151.031

-d°-

- 316.613

-d°-

- 998.811

-d°-

- 561.923

-d°-

- 101.190

-d°-

- 503.707

-d°-

- 121.248

-d°-

- 124.680

-d°-

- 211.109

-d°-

- 420.137

-d°-

- 132.299

-d°-

- 600.001 A

-d°-

- 600.001 B

-d°-

- 100.254

-d°-

- 163.401

-d°-

- 351.015

-d°-

- 261.935

-d°-

- 787.471

-d°-

- 261.318

-d°-

- 202.934

-d°-

- 233.924

-d°-

- 702.732

-d°-

- 871.356

-d°-

- 151.060 A

-d°-

- 151.060 B

./..

-5-

- 227.960	Documents complets expédiés et reçus dans les délais.	
- 231.960		-d°-
- 539.796		-d°-
- 123.456		-d°-
- 431.551		-d°-
- 141.923		-d°-
- 711.711		-d°-
- 571.945		-d°-
- 330.124		-d°-
- 272.926		-d°-
- 122.334	Projet expédié le 15 Octobre 1960 et reçu le 18 Novembre 1960 dont le Jury prononce la recevabilité.	
- 021.050	Projet expédié le 15 Octobre 1960 et reçu le 22 Novembre 1960 dont le jury prononce la recevabilité.	
- 630.457	Projet paraissant avoir été expédié après le délai prescrit, le 24 Octobre 1960 et reçu le 27 Octobre 1960 dont le jury prononce la recevabilité mais décide que le classement éventuel de l'auteur, dans la liste des lauréats ne deviendrait définitif que si celui-ci fournissait la preuve de la date d'envoi et si celle-ci s'avérait être conforme au délai prescrit.	
- 114.205	Colis reçu le 11 Novembre 1960 par avion non recommandé et dont la date d'envoi est invisible. Le Jury en prononce la recevabilité sous la même réserve que celle faite pour le projet 638.457 précité.	

b) L'élimination, après examen de chaque cas des 5 projets suivants :

Sigle 603.127	Colis expédié après le délai (le 4 Novembre 1960) documents en nombre insuffisant (4 planches).
Sigle 419.240	Colis expédié après le délai (le 16 Novembre 1960); documents incomplets (3 planches)
Sigle 273.044	Colis expédié après le délai (15 Novembre 1960).
Sigle 718.496	Les documents insuffisants (11 planches) ont été expédiés en 2 envois dont le premier incomplet (9 planches) dans les délais , et le second comportant 2 planches expédié le 15 Novembre 1960 c'est-à-dire un mois après le délai: L'ensemble est déclaré irrecevable puisqu'une partie a été expédiée après les délais.

Colis enregistré au
S.E.T.P.H. sous n° 26
S.B.U.

Projet incomplet ,(5 planches) sans rapport et sans sigle.

./..

VI - Après échange de vues sur le mode de travail et d'appréciation les membres du Jury ont adopté à l'unanimité un processus quant à l'examen des projets recevables.

Préalablement plusieurs tours ont eu lieu en vue d'examiner les projets (affichés chacun sur un panneau indépendant) dans leur ensemble.

Puis les membres du Jury ont procédé à un premier examen de tous les projets, par éléments

Cet examen a débuté par l'examen de l'élément D (Mémorial) et a permis de retenir les solutions proposées par les auteurs des 11 projets affectés des sigles suivants :

- 132.299
- 100.254
- 728.361
- 871.356
- 351.015
- 163.401
- 142.384
- 787.471
- 261.935
- 539.796
- 468.769

Dans un second stade il a été procédé à l'examen de l'élément E (Présidence de la République).

Cet examen a permis de retenir l'élément E des 11 projets affectés des sigles suivants :

- 261.318
- 330.124
- 871.356
- 151.060 A
- 431.661
- 539.796
- 998.811
- 711.711
- 420.137
- 571.945
- 151.515

A l'occasion de l'examen de cet élément le jury a décidé d'éliminer définitivement les 2 projets suivants:

- 101.190
- 561.923

./..

-7-

Dans un troisième stade, il a été procédé à l'examen de l'élément B (Sebkhah Sedjoumi).

Cet examen a permis de retenir l'élément B des 19 projets affectés des sigles suivants :

- 261.318
- 330.124
- 122.334
- 151.060 B
- 151.060 A
- 163.401
- 142.384
- 787.471
- 600.001 A
- 431.661
- 998.811
- 711.711
- 600.001 B
- 135.791
- 221.970
- 316.613
- 503.707
- 124.680
- 151.515

A l'occasion de l'examen de cet élément le projet 227.960 a été éliminé définitivement.

Dans un quatrième stade, il a été procédé à l'examen de l'élément C (Lac de Tunis dit Bahira) .

Cet examen a permis de retenir l'élément C des 12 projets affectés des sigles suivants :

- 132.299
- 211.109
- 351.015
- 122.334
- 151.060 B
- 151.060 A
- 192.060
- 539.796
- 998.811
- 711.711
- 135.791
- 702.732

./..

A l'occasion de l'examen de cet élément ont été éliminés définitivement les 8 projets suivants :

- 273.924
- 272.926
- 123.456
- 121.248
- 151.031
- 272.141
- 222.222
- 141.923

VII - Le Jury a procédé ensuite à un tour d'examen de l'élément A (voie à travers la Médina), le plus important du thème du concours, ossature autour de laquelle viennent s'intégrer les autres éléments.

Cet examen a permis de retenir pour un dernier examen et un classement ultérieur l'élément A des 7 projets affectés des sigles suivants

- 151.060 A
- 431.661
- 261.935
- 539.796
- 998.811
- 711.711
- 600.001 B

Le Jury a décidé alors d'effectuer un nouvel examen des projets qui n'avaient pas été écartés à l'occasion de l'examen des éléments précédents, mais qui n'ont pas été retenus pour l'élément A (voie à travers la Médina), ceci en vue de déterminer ceux à éliminer définitivement.

A l'occasion de ce tour ont été éliminés définitivement les 10 projets suivants :

- 233.924
- 638.457
- 114.205
- 021.050
- 231.960
- 202.934
- 702.732
- 503.707
- 124.680
- 571.945

En résumé 21 projets ont été éliminés définitivement.

-9-

Il restait donc 28 projets parmi lesquels 7 retenus pour l'élément le plus important, à savoir la Voie à travers la Médina et 21 retenus en raison de tel ou tel autre élément du programme.

VIII - Le Jury a procédé alors à un dernier examen des projets retenus pour les éléments B, C, D, E mais non retenus pour l'élément A, en vue de l'attribution éventuelle à ces projets d'une mention pour l'un ou plusieurs des dits éléments.

Cet examen a eu lieu par comparaison des éléments précités de ces projets entre eux, puis avec les éléments correspondants des 7 projets retenus définitivement pour l'élément A.

Après plusieurs tours pour une étude comparative poussée, le jury a décidé de retenir définitivement :

- L'élément D des projets affectés des sigles :

- 539.796

- 871.356

- L'élément E du projet affecté du sigle :

- 420.137

pour l'attribution ultérieure d'une mention

Il a été ensuite procédé au dernier examen de l'élément B, pour lequel 19 projets avaient été provisoirement retenus.

Le Jury a décidé après plusieurs tours et une étude comparative approfondie de n'attribuer de mention à aucun des projets retenus pour cet élément, mais non retenus pour l'élément A.

Le Jury a procédé enfin à un dernier examen de l'élément C; il a décidé après plusieurs tours et une étude comparative approfondie de n'attribuer de mention à aucun des projets retenus pour cet élément mais non retenus par ailleurs pour l'élément A.

IX- Il a été procédé ensuite à la notation des différents éléments des 7 projets retenus et à leur classement

Le Jury a décidé ainsi de retenir pour l'octroi de prix les 5 projets affectés des sigles suivants :

- 539.796

- 711.711

- 151.060 A

- 998.811

- 431.661

Toutefois, il a été décidé de réserver les projets 600.001 B et 261.935 pour l'attribution d'une mention, en raison de l'intérêt des liaisons générales proposées.

.. / ...

-10-

Enfin, après une discussion très approfondie, le Jury a décidé:

- a/- de classer ex-aequo les projets affectés des sigles
- 151.060 A
 - 539.796
 - 711.711
- (cités dans l'ordre numérique) ;
- b/- de classer à la suite le projet affecté du sigle 998.811
- c/- de classer enfin le projet affecté du sigle 431.661

X - En fonction de ce classement le Jury a décidé :

- 1°/- de ne pas décerner de 1er Prix.
- 2°/- conformément aux dispositions de l'article 9 paragraphe 2 du règlement programme, de répartir comme suit la somme de 10.000 dinars mise à sa disposition :
- a/- trois 2èmes Prix ex-aequo de 3.000 dinars chacun attribué aux auteurs des projets affectés des sigles
- 151.060 A
 - 539.796
 - 711.711
- b/- un 4ème Prix de 500 dinars attribué à l'auteur du projet affecté du sigle 998.811 .
- c/- un 5ème Prix de 500 dinars attribué à l'auteur du projet affecté du sigle 431.661.

En outre, conformément aux dispositions de l'article 9 paragraphe 3 du règlement-programme, le Jury a décidé de décerner un certain nombre de mentions spéciales :

- une mention au projet affecté du sigle 420.137, avec attribution à l'auteur d'une prime de 300 dinars, pour son élément E (Présidence de la République).

- une mention au projet affecté du sigle 871.356, avec attribution à l'auteur d'une prime de 200 dinars pour son élément D (mémorial).

- une mention avec attribution d'une prime de 200 dinars à l'auteur de chacun des projets affectés des sigles

- 600.001 B
- 261.935

pour l'intérêt de l'étude des liaisons générales.

En outre, le Jury a tenu à accorder une mention spéciale :

- aux éléments B (Sebkhâ Sedjourni) et C (Lac de Tunis dit Bahira) du projet primé affecté du sigle 151.060 A
- à l'élément D (mémorial) du projet primé affecté du sigle 539.796

Enfin le Jury a décidé de faire une analyse critique succincte de chacun des 5 projets ayant donné lieu à l'attribution de prix, ainsi que de 3 autres projets qui, quoique non primés, ont paru particulièrement caractéristiques de certains types de solutions que le Jury n'a pas considérés comme acceptables. Il s'agit des projets n°s 122.334, 021.050 et 871.356.

./..

-11-

XI- PROJET 151.060 A

Pour ce projet le Jury a retenu l'aménagement de la Médina, celui du Lac Bahira et l'équipement du Sedjoui.

Dans l'étude de la voie reliant l'Avenue Habib Bourguiba et la Kasbah l'auteur s'est efforcé de suivre aussi fidèlement que possible le programme et de répondre à toutes les conditions posées par celui-ci.

L'avenue rectiligne qu'il propose, sans être le prolongement direct de l'Avenue Habib Bourguiba puisque son axe est légèrement infléchi, en est cependant la continuation, la jonction étant soulignée par un haut bâtiment de bureaux qui risquerait certainement de provoquer quelques difficultés dans l'aménagement d'un carrefour qui mériterait d'être étudié plus soigneusement.

Au Sud de cette nouvelle Avenue se trouve la partie historique et la zone la plus intéressante de la Médina que l'auteur s'est efforcé de "présenter" d'une manière aussi satisfaisante que possible en respectant l'échelle des constructions.

Le coté opposé est traité au contraire comme une ville moderne, le contraste étant voulu mais peut être pas pleinement satisfaisant.

Dans l'axe se trouve précédée d'un large parvis la nouvelle Présidence. L'Avenue se sépare alors en 2 branches : La branche Nord dessert une série de nouveaux bâtiments administratifs et gouvernementaux alors que la branche Sud dessert également quelques nouveaux Bâtiments Publics prévus à l'emplacement de l'Hôpital Sadiki et des garages de la Présidence, pour aboutir à la Porte Sidi Abdallah.

Malgré la largeur de la voie projetée et les parkings dont l'emplacement est judicieusement choisi, il est à craindre que les besoins propres des nouveaux bâtiments envisagés soient à peine satisfaits par le réseau des voies créées qui n'améliore pas de façon sensible la circulation générale urbaine et de quartier. La Médina elle même en dehors de la zone intéressée par la création de la nouvelle Avenue ne semble pas modifiée par le projet.

La Résidence du Président est prévue à l'emplacement du cimetière Sidi Ahmad Sakka; l'auteur envisage la possibilité d'une liaison souterraine avec la Présidence. Malgré le caractère monumental de cette dernière il ne semble pas que l'édifice projeté corresponde parfaitement à sa destination, placé en écran dans un carrefour de grande circulation.

Le Jury accorde une mention particulière à l'aménagement proposé par l'auteur au Bord du Lac Bahira.

L'auteur indique l'utilisation de tout l'espace compris entre l'Avenue Mohamed V élargie et doublée, l'Avenue Habib Bourguiba prolongée et la voie menant vers El-Aouina. Un ensemble d'espaces libres est proposé, avec des utilisations différenciées disposées suivant un ordre logique : promenades, distractions, attractions, sports.

Les installations permanentes de la Foire seraient déplacées au Nord de la Route d'El-Aouina et une ordonnance architecturale serait créée sur l'Avenue Mohamed V traitée en front de lac. L'Avenue Habib Bourguiba prolongée serait reliée à la route de la Goulette; entre l'Avenue et les espaces verts disposés en bordure du Lac, l'auteur prévoit un certain nombre d'édifices publics, culturels et un grand ensemble hôtelier dont l'emplacement paraît parfaitement choisi.

./..

Le carrefour des Avenues Bourguiba et Mohamed V devrait être sérieusement étudié.

Pour le Sedjoui l'auteur propose la solution de bon sens de l'assainissement et de la création d'une exploitation agricole modèle avec possibilité de création d'un Institut Agricole. Non seulement on créerait ainsi à proximité immédiate de la capitale une zone rurale saine, mais aussi un exemple qui pourrait servir de modèle à d'autres aménagements similaires.

XIII - PROJET 539.796

Ce projet a été retenu pour l'intérêt de la solution proposée pour la traversée et l'aménagement de la Médina et de la Kasbah, pour le Mémorial, pour la résidence du Président, ainsi que pour l'aménagement du Lac Bahira.

En ce qui concerne l'étude principale, l'auteur établit une différence essentielle entre la liaison Est-Ouest et la restructuration générale de la Médina, afin de réaliser la symbiose nécessaire entre la Ville Moderne et l'ancienne ville arabe.

La liaison Est-Ouest est obtenue par une voie passant tantôt en souterrain et tantôt à ciel ouvert permettant soit la traversée directe, soit des sorties multiples tout le long de son parcours.

Ces aires découvertes forment des places surbaissées constituant en même temps de vastes parcs de stationnement, réservant ainsi la totalité du sol à la circulation des piétons.

La voie Est-Ouest aboutit à un ensemble de constructions et d'aménagement proposés au bord du Sedjoui, mais qui ne paraît pas réalisable du fait des conditions réelles de cette Sebka. Aussi la voie devrait normalement aboutir à la grande liaison routière Nord-Sud et se raccorder à celle-ci (raccordement à étudier).

Le Jury a particulièrement apprécié le système "d'irrigation" de toutes les parties de la Médina, obtenu au moyen de la démolition des parties qui, après analyse approfondie apparaîtraient comme présentant le moins d'intérêt urbanistique, architectural et économique.

Seraient réalisées ainsi des liaisons entre les deux voies de ceinture, ainsi que des pénétrations partant de ces voies de ceinture et aboutissant à des dégagements internes en forme de places, plantées ou non, et permettant en même temps le stationnement des voitures. Le tout serait réalisé avec des tracés simples en respectant constamment le caractère des tracés traditionnels dans la Médina et sans que les démolitions nécessitées par ces aménagements soient compensées par un accroissement de la densité. Ainsi le caractère architectural et urbanistique serait sauvegardé dans ce qu'il a de plus valable, à savoir le tracé et l'échelle des voies, et le caractère horizontal et à faible hauteur de construction, d'où émergent seulement les bâtiments publics et historiques.

L'auteur développe la Cité administrative sur la partie haute; cependant, il ne semble pas que tous les volumes envisagés puissent satisfaire les besoins réels. Entre les bâtiments publics nouveaux ou conservés l'auteur suggère la création et l'aménagement de vastes espaces libres partiellement plantés; cette solution, pour séduisante qu'elle puisse paraître, semble avoir été poussée à l'excès, les dégagements gagneraient à être sensiblement réduits.

-13-

Si les liaisons sont bien conçues dans l'ensemble, à l'exception de la grande liaison Est-Ouest au Nord de la Ville (El-Aouina-Eizerete) la création d'une zone verte considérable sur une partie notable de l'actuelle ville moderne est du domaine de l'utopie.

La Résidence du Président de la République est placée sur la colline dominée par le Fort des Andalous, au milieu d'un parc et en liaison directe avec la Cité Gouvernementale d'une part, et la grande circulation périphérique d'autre part; sans contester l'intérêt de la solution architecturale proposée, le Jury estime que cette résidence n'a pas le caractère représentatif souhaitable.

Sur le lac Behira l'auteur propose la création d'un bassin rectangulaire autour duquel seraient groupés des aménagements sportifs, culturels, des attractions et des lieux de loisirs.

L'aménagement proposé est certes séduisant, mais il n'intéresse qu'une partie très faible du rivage; tout le reste de la zone à aménager étant complètement négligé. On peut supposer que l'auteur a réservé cette zone, dont l'aménagement n'est pas indiqué, à des espaces libres pour le repos et la distraction. Mais le Jury est réduit à des suppositions à ce sujet.

En revanche le Jury tient à signaler tout particulièrement l'intérêt du Mémorial proposé par l'auteur et qui, dans sa simplicité appropriée, serait un élément précieux par sa signification spirituelle et sa valeur plastique.

XIII - PROJET 711.711

Le Jury a retenu de ce projet l'heureuse solution du problème des circulations, tant sur le plan général qu'en ce qui concerne la liaison à travers la Médina, entre la Ville moderne et les grandes circulations urbaines et nationales Sud-Nord. Dans la partie intéressant le concours, l'auteur s'efforce à éviter la destruction de la partie de la Médina qu'il considère la plus précieuse du point de vue du caractère historique et urbanistique.

Son tracé passe donc au Nord de ce noyau.

Pour éviter une coupure trop importante, il propose de diriger la circulation mécanique par une voie surélevée qui n'interrompt pas la circulation interne des quartiers mais qui, par quelques ouvrages dessert également le "Centre de gravité" de la Médina.

Il propose de conserver soit dans leur état actuel, soit après remodelation un certain nombre de noyaux réunis par des zones plantées, le tout étant entouré par une voie-parc périphérique reliée au grand schéma routier.

Des deux côtés de l'extrémité Est de la voie nouvelle l'auteur propose la construction d'édifices culturels de caractère artistique ou scientifique avec les aires de stationnement et les accès appropriés.

./..

-14-

Sur la Kasbah serait réalisé le Centre Gouvernemental : Président, Palais des Assemblées, gratte-ciel des Ministères. Cet ensemble est pourvu de larges accès, dégagements, stationnements et relié avec l'ampleur nécessaire tant aux voies de circulation mécanique qu'aux voies réservées aux piétons.

La Résidence du Président serait construite dans un espace planté à proximité du Centre du Gouvernement et en liaison directe avec celui-ci.

On doit signaler que la réalisation de ce projet entraînerait la disparition de parties importantes de l'actuelle Médina où l'introduction de grands immeubles modernes ne permettrait sans doute pas la conservation de l'échelle souhaitable, ni une diminution de la densité.

Outre l'intéressante solution de la traversée de la Médina ce projet a été retenu pour 3 éléments :

- l'aménagement des rives du Lac Bahira ,
- l'utilisation du Lac Sedjoui,
- l'esquisse de la Résidence du Président.

L'auteur prévoit l'aménagement des bords Ouest et Nord du Bahira par un ensemble d'espaces libres plantés à usage de parcs de repos, de promenades, de sports, de loisirs. Cet aménagement est largement conçu, en particulier entre la route d'El-Aouina et le Lac. Une digue permet l'utilisation du plan d'eau pour les sports nautiques et la création d'attractions heureuses.

Pour le Sedjoui l'auteur propose simplement une utilisation agricole après assainissement avec création de parcs et ensembles de sports et loisirs au pied de la Kasbah et jusqu'à la grande liaison routière Nord-Sud.

L'esquisse de la Résidence du Président a un caractère d'originalité certain mais n'est pas dépourvue de qualités.

XIV - PROJET 998.811

L'auteur de ce projet prolonge l'Avenue Habib Bourguiba par une voie légèrement surbaissée par rapport au niveau actuel du quartier. Des passages supérieurs ou souterrains permettent d'assurer les communications transversales, sans créer de perturbations dans le trafic de passage.

Au dessus de la voie surbaissée, l'auteur dispose d'une vaste esplanade reliant un nouveau Centre Culturel et un centre commercial et d'affaires moderne qui serait édifié à l'emplacement de la basse Médina. La plate-forme est intelligemment reliée aux circulations des piétons, alors qu'au niveau de la circulation mécanique de vastes parkings sont prévus. Vers le milieu de son parcours une voie de piétons se détache de la nouvelle Avenue avec laquelle elle forme un V pour aboutir au centre gouvernemental.

A la pointe du V l'auteur envisage l'édification du Palais du Gouvernement avec un bâtiment - tour placé dans l'axe visuel de l'avenue Habib Bourguiba mais nettement étriqué dans ses abords et ses accès.

-15-

Pour conserver ou restituer à la Médina une certaine unité, l'auteur propose des bâtiments neufs de faible hauteur et d'une échelle s'apparentant à celle des bâtiments existants. Toutefois, les espaces dégagés et les constructions de caractère contemporain sont tellement importants qu'ils n'en constituent pas moins une rupture d'échelle et d'unité.

La Cité du Gouvernement est prévue sur la Kasbah, mais avec une insuffisance manifeste. Le Jury regrette une étude trop sommaire des circulations dont certaines dispositions présentent des faiblesses évidentes.

Les aménagements prévus au Bord du Lac Bahira consistent en lieux de détente et de promenades publiques plantés avec à l'extrémité, Nord de l'Avenue Mohamed V, un ensemble culturel et sportif bien relié et pourvu de parkings nombreux. Un grand hôtel est également prévu à cet endroit. On suppose que la Foire de Tunis serait aménagée au-delà de cette zone.

Pour le Lac Sedjoui, l'auteur suggère l'aménagement d'un jardin zoologique en conservant un plan d'eau très réduit.

La Résidence du Président est envisagée au centre du parc du Belvédère. L'architecture et le caractère de l'édifice ont été remarqués.

XV-

PROJET 431.661

Partant d'une enquête analytique intelligente, l'auteur propose une solution architecturale volontaire. La Cité du Gouvernement, réduite à 3 volumes simples (Présidence, Législatif, Exécutif) se trouve sur la Kasbah au milieu d'un vaste espace vert. Une large plate-forme, surélevée et couverte, longue de plusieurs centaines de mètres y mène, en partant d'un ensemble de constructions à usages commercial et administratif édifié à l'emplacement de la basse Médina. Cet ensemble comporte également 2 niveaux : le niveau inférieur raccordé à la voirie urbaine, étant réservé à la circulation mécanique, et le niveau supérieur étant le domaine du piéton.

Cette solution permet de différencier radicalement les deux systèmes de circulation, de traiter largement les noeuds circulatoires et les espaces de stationnement très importants nécessités tant par la Cité du Gouvernement que par le Centre des Affaires.

Au Sud de cette nouvelle voie, parallèle à l'Avenue Habib Bourguiba, mais décalée par rapport à son axe, la Médina est conservée dans son état actuel ; par contre, au Nord une vaste zone est complètement démolie et remplacée par de grands bâtiments modernes, notamment par un important centre culturel.

Il en résulte une rupture d'échelle totale que rien ne semble justifier.

Malgré les démolitions radicales envisagées, le projet ne résout pas d'une façon satisfaisante les problèmes propres de la Médina.

Le même esprit volontaire se retrouve dans le schéma proposé pour l'ensemble de la circulation en raccordement au système étudié pour la Médina.

La réalisation de ce projet paraît inconcevable en raison des coupures qu'il prévoit à travers tout le système urbain, la basse Médina devenant au surplus le point de rencontre et de conflit de toute la grande circulation.

./..

Pour le Sedjoui l'auteur propose un ensemble agricole contenant une gamme aussi complète que possible de cultures, forestières, maraichères, élevage etc..

XVI - Indépendamment des projets qui ont été retenus à la suite d'examens successifs et en fonction des qualités que le Jury a reconnues à telle ou telle partie de l'étude, ce Jury a tenu à signaler non pas pour leur mérite particulier mais en raison de la solution extrême qu'ils présentent deux projets portant respectivement les N°s 122.334 et 021.050.

L'auteur du projet 122.334 a tenté de répondre aux données du programme mais en limitant à un minimum les parties de la Médina qui seraient touchées par la traversée demandée par ce programme. Il prévoit une voie au tracé souple partant de Bab Bahar et aboutissant au Boulevard de grande circulation périphérique Ouest, en passant par la Kasbah.

Ce tracé souple entraîne la démolition d'un certain nombre d'îlots mais la voie proposée n'a ni une largeur constante, ni d'alignements réguliers ni un caractère de " monumentalité " .

Il évite avec soin le danger que la voie nouvelle serve d'exutoire à une circulation propre à la Médina. Il aboutit à la Kasbah où les aménagements sont réduits au strict indispensable avec le souci constant de diminuer dans toute la mesure du possible le remplacement des constructions existantes par des édifices nouveaux d'une autre échelle et d'un autre caractère. Mais il maintient ainsi l'unité, l'échelle et le caractère de la Médina, le projet ne résoud en rien le problème essentiel tel qu'il était posé par le programme.

La Médina est conservée intacte mais elle n'est ni vivifiée ni reliée harmonieusement à la ville moderne. On la traverse; mais rien n'est indiqué sur les moyens que l'auteur suggère pour y réaliser des conditions de vie possibles. D'autre part, rien n'est résolu non plus en ce qui concerne la Cité Administrative réduite à quelques édifices, notamment la Présidence qui se trouverait isolée au milieu d'un quartier administratif évidemment insuffisant et coupée tant de la Ville moderne que de la Ville de demain par une Médina maintenue dans son état actuel.

A l'opposé on peut citer la solution de l'auteur du projet 021.050. Celui-ci partant de certaines données du problème exposé dans le programme a été entraîné logiquement à envisager la démolition totale de la Médina et son remplacement par une Ville moderne. Il crée en effet l'accès monumental demandé à une Cité gouvernementale largement conçue, cette voie se trouvant dans le prolongement de l'avenue Habib Bourguiba; il prévoit de part et d'autre de cette nouvelle avenue des bâtiments à usage de commerce, de bureaux, d'habitation avec leurs dégagements et leurs parkings. Ceci l'amène à des démolitions tellement importantes et à un changement de structure et d'échelle tel que les parties restantes dans la Médina apparaissent comme dénuées de toute raison d'être. C'est ainsi que son raisonnement l'entraîne à pousser jusqu'à l'extrême une destruction dont la " percée " était le départ.

De l'avis du Jury ni l'une, ni l'autre de ces solutions n'appor-
te de réponse satisfaisante aux nombreux aspects du problème posé aux con-
currents.

-17-

XVII -

Enfin, le Jury a tenu à commenter un troisième projet parmi ceux qui n'ont pas été retenus, en raison du caractère très particulier de ce projet et de certaines préoccupations que l'on retrouve plus ou moins clairement exprimées dans un certain nombre de propositions qu'il a eu à examiner.

L'auteur du projet 871.356 est parti sans doute du souci de ne pas détruire par une coupure brutale l'unité urbanistique et architecturale que constitue la Médina.

Au lieu d'envisager une traversée axiale ou légèrement déportée à droite ou à gauche du noyau central ou encore assouplie dans son tracé, l'auteur a voulu contourner le noyau en laissant à la partie intégralement conservée une dimension suffisante pour éviter l'aspect d'"échantillon" qu'aurait la conservation d'une partie trop limitée telle que certains concurrents l'ont envisagé.

Mais en partant de cette notion acceptable, l'auteur a envisagé la création d'une ceinture de la partie ainsi conservée par une voie à deux niveaux au tracé géométrique, le niveau supérieur constituant une sorte de terrasse Belvédère et la plateforme d'une série de très hauts bâtiments nouveaux.

Il aboutit ainsi à un double résultat fâcheux, il introduit un élément arbitrairement géométrique dans une structure historique de caractère organique, et qui n'empêche pas la structure d'échelle qu'il fallait éviter dans la mesure du possible. D'autre part, il reconstitue sous une forme peut être architecturale discutable, mais fondamentalement inacceptable des remparts encore bien plus accusés que ceux qu'il fallait supprimer pour réaliser la symbiose de deux parties d'une ville désormais unies. Le Jury a accordé une mention spéciale à l'élément D (Mémorial) proprement dit de ce projet, tant pour l'intérêt architectural du monument que pour l'étude très approfondie des accès et des aménagements qui l'entourent.

XVIII - Considérations finales

L'étude très approfondie des projets présentés par les concurrents, a permis aux membres du Jury de constater que malgré la grande variété des solutions suggérées, malgré l'intérêt et l'importance de l'effort fourni par les architectes et urbanistes de nombreux pays qui ont participé au concours, aucune solution pleinement satisfaisante n'a pu être retenue.

Ceci a conduit les membres du Jury à se poser la question de savoir si, compte rendu de l'évolution rapide de la ville de Tunis et de son développement futur, une telle solution pouvait être réellement trouvée dans le cadre du programme donné.

Le programme définissait un BUT, et indiquait un MOYEN.

Le BUT était résumé dans les deux phrases suivantes, extraites du programme.

"Pour que la Médina respire et survive, il lui reste à former un tout avec la ville moderne" ; et

" A l'heure actuelle se pose le problème de dégager la Médina et de l'associer à la ville moderne ".

./..

-18-

Le MOYEN que le programme suggérait était la recherche d'une liaison, à travers la Médina, du coeur de la ville moderne avec la périphérie, par la création d'une voie nouvelle. (C'est ce que l'on a convenu de désigner sous le nom de " percée ").

En étudiant les projets présentés d'une part, la situation générale de l'agglomération tunisoise et l'état de la Médina et des zones environnantes d'autre part, le Jury est arrivé à un certain nombre de constatations.

Le problème de la Médina consiste essentiellement à en améliorer les conditions de salubrité et à y introduire, par des moyens appropriés des possibilités de circulation mécanique : à " l'irriguer ", en quelque sorte, et à l'aérer, sans en démolir le caractère spécifique. Il s'agit donc de créer des pénétrations périphériques et axiales nombreuses, permettant d'alimenter autrement qu'à dos d'homme ou d'âne, les diverses parties de ce vaste quartier : d'en diminuer la densité, par la création de " poumons ", par l'élimination d'un certain nombre d'ilôts ou d'édifices ne présentant aucun intérêt; en valorisant de cette manière les parties dignes d'intérêt, qu'il s'agisse de bâtiments publics, d'anciens palais, de palais et de rues pittoresques, et enfin des souks.

Cette opération doit être entreprise avec beaucoup de tact pour préserver et mettre en valeur un quartier qui sera, après un traitement urbanistique et architectural approprié, un élément de richesse, tant au point de vue historique que touristique.

Pour être efficace, cette opération d'assainissement doit porter sur toute l'étendue de la Médina.

Le but proposé ne semble pas pouvoir être atteint par une " percée " plus ou moins brutale à travers la Médina, qui aurait pour effet de la couper en deux sans apporter une solution à l'objectif final et au problème essentiel, qui est de créer la symbiose entre l'ancienne ville " indigène " et la ville "européenne", et qui n'aboutirait ni à décongestionner un quartier qui souffre d'un excès de densité, ni même à résoudre les problèmes d'hygiène et de circulation de ce quartier.

Au contraire, une percée de larges dimensions, surtout si elle était flanquée de bâtiments importants destinés aux affaires et à l'habitation augmenterait plutôt la densité. Les parkings et les circulations, nécessitées par les nouvelles constructions et le nouveau centre d'affaires, n'apporteraient pas d'amélioration sensible à la Médina, ainsi coupée en deux. Loin d'apporter un remède, une telle solution risquerait d'aggraver le mal. Au surplus, on introduirait dans cet ensemble historique et urbanistique que constitue la Médina, un élément étranger par l'échelle et la fonction, et l'on détruirait ainsi des qualités qu'il conviendrait au contraire, de mettre en valeur. (Il est certain, par exemple, que telle Mosquée, qui prend toute sa valeur en fonction des proportions et des dimensions des espaces et des volumes qui l'entourent, serait tout-à-fait " perdue " si elle était entourée de hauts bâtiments modernes, ou si elle se trouvait isolée au milieu d'un trop vaste espace dégagé).

L'utilité d'une voie de liaison à travers la Médina ne saurait résulter que de la nécessité impérieuse de rejoindre deux points situés de part et d'autre de ce quartier. Or, le Concours a démontré que la région de Sedjoui ne pouvait avoir qu'une vocation agricole ; quant à la région de la ville " européenne " et les grandes voies de circulation prévues au-delà de la Kasbah, celle-ci peut être assurée beaucoup plus rationnellement sans traverser la Médina. Le seul intérêt d'une importante voie nouvelle traversant

-19-

la Médina, serait la liaison entre la ville moderne et le centre administratif qui s'est développé autour du Dar El-Bey . Mais la question se pose : faut-il développer ce centre ?

Certes, quelques bâtiments administratifs existent déjà, mais il s'agit souvent d'édifices insuffisants, mal appropriés à leur destination administrative, mal desservis, manquant d'aires de stationnement, etc..

Peut-on utiliser les espaces libres de la Kasbah pour faire de cette partie de la ville, le coeur politique et administratif de la Tunisie nouvelle ? Nous sommes arrivés à la conclusion que cela est matériellement impossible, et à déconseiller en tout état de cause.

On sait l'importance croissante de tout centre administratif. Or, même aujourd'hui, l'espace disponible ne suffit pas à créer un centre politico-administratif qui devrait comprendre obligatoirement les bâtiments des pouvoirs politique, législatif, exécutif, judiciaire et administratif. A plus forte raison est-il inconcevable qu'un centre de cette importance soit créé sans possibilités d'extension ultérieure.

Enfin, rien ne semble valablement justifier l'installation du centre politique et administratif de la jeune République Tunisienne, toute tournée vers l'avenir, sur la Kasbah.

Tout suggère, au contraire, la création d'un ensemble cohérent nouveau, qui serait conçu et édifié dans le sens de l'évolution de Tunis considéré comme un ensemble, c'est-à-dire entre l'ancienne Kasbah et Carthage. Là, pourrait être construite, une Cité politico-administrative moderne répondant non seulement à toutes les exigences matérielles et techniques, mais aussi aux aspirations spirituelles du Peuple Tunisien.

XIX - Le Jury a procédé ensuite en séance publique à l'ouverture des enveloppes correspondant aux 9 projets retenus pour l'attribution de primes (prix et mentions).

Avant la clôture des travaux du Jury, M. VAGO, parlant au nom de MM. MARCONI et PERPINA a tenu à adresser les vives félicitations de ce Jury à l'organisateur du concours, le Secrétariat d'Etat aux Travaux Publics et à l'Habitat, ainsi qu'à tous ceux qui en ont assuré la parfaite préparation matérielle et le Secrétariat.

Le classement des projets primés et l'ouverture des enveloppes correspondantes ont donné lieu à la rédaction des deux protocoles suivants :

PROTOCOLE I

Ce jour Mardi 17 Janvier 1961 s'est réuni à la Galerie Municipale des Arts à TUNIS, le Jury du concours ouvert pour une étude d'aménagement dans la Ville de TUNIS par le Secrétariat d'Etat aux Travaux Publics et à l'Habitat avec l'accord de l'Union Internationale des Architectes.

Les membres du Jury sont tous présents. Ce sont :

MM. Ahmed NOUREDDINE,	Secrétaire d'Etat aux Travaux Publics et à l'Habitat-Président.
Abdelaziz ZENAI,DI,	Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées Chef des Services du Bâtiment et de l'Urbanisme du Secrétariat d'Etat aux Travaux Publics et à l'Habitat-Rapporteur du Jury.

-20-

Osman BAHRI,

Ingénieur en Chef des Ponts et Chaussées
Chef des Services Techniques de la Ville
de TUNIS.

Plinio MARCONI - ROME
Antonio PERPINA - MADRID
Pierre VAGO - PARIS

Assistent à la réunion au titre de Conseillers de Monsieur le
Secrétaire d'Etat aux Travaux Publics et à l'Habitat :

MM. Clément CACOUB, Architecte Premier Grand Prix de ROME.
Michel KOSMIN, Architecte Principal au Secrétariat d'Etat
aux Travaux Publics et à l'Habitat.

Y assiste également.

M. EL BASSI Nouredine, Administrateur du Gouvernement,
Secrétaire de Séance.

Ce Jury ,

après avoir noté les éléments des 5 projets retenus en dernier, qui sont
ceux affectés des sigles :

151.060 A
431.661
539.796
711.711
998.811

A d é c i d é :

a/- de classer ex-aequo les projets affectés des sigles :

151.060 A
539.796
711.711

cités dans l'ordre numérique.

b/- de classer à la suite le projet affecté du sigle 998.811

c/- de classer enfin le projet affecté du sigle 431.661

En fonction de ce classement le Jury a décidé :

1°/- de ne pas décerner de 1er Prix.

2°/- conformément aux dispositions de l'article 9 paragraphe 2 du régle-
ment programme, de répartir comme suit la somme de 10.000 dinars
mise à sa disposition :

a/- trois 2ème Prix- ex-aequo de 3.000 dinars chacun attribués
aux auteurs des projets affectés des sigles

151.060 A
539.796
711.711

-21-

- b/- un 4ème Prix de 500 dinars attribué à l'auteur du projet affecté du sigle 998.811.
- c/- un 5ème Prix de 500 dinars attribué à l'auteur du projet affecté du sigle 431.661

En outre, conformément aux dispositions de l'article 9 paragraphe 3 du règlement-programme, le Jury a décidé de décerner un certain nombre de mentions spéciales :

- une mention au projet affecté du sigle 420.137, avec attribution à l'auteur d'une prime de 300 dinars, pour son élément E (Présidence de la République).
- une mention au projet affecté du sigle 871.356, avec attribution à l'auteur d'une prime de 200 dinars pour son élément D (mémorial).
- une mention avec attribution d'une prime de 200 dinars à l'auteur de chacun des projets affectés des sigles 600.001 B
261.935

pour l'intérêt de l'étude des liaisons générales.

En outre, le Jury a tenu à accorder une mention spéciale :

- aux éléments B (Sebkhah Sedjoui) et C (Lac de Tunis dit Bahira) du projet primé affecté du sigle 151.060 A,
- à l'élément D (mémorial) du projet primé affecté du sigle 539.796.

PROTOCOLE II

Ce jour Mercredi 18 Janvier 1961 en la Galerie Municipale des Arts à TUNIS le Jury a procédé en présence des Représentants de la Presse, de la Radio et de l'Administration et ce, après avoir constaté leur conformité avec les dispositions de l'article 6 paragraphe 5 du règlement-programme, à l'ouverture des enveloppes contenant les nom, prénoms et domicile des auteurs des 9 projets retenus pour l'attribution de primes.

C'est ainsi qu'ont été annoncés les résultats suivants du concours :

2èmes Prix ex-aequo

Auteurs du projet affecté du sigle 151.060 A

LUBEN TONEV
 KALIN BOJADJIEV
 ASSEN STOITCHKOV
 EUGENIE ZIDAROV
 TOTIO TOTEV
 ATANAS ACOURA
 NONKA GIORGIIVA
 ALEXANDRE VAKRILOV
 CIRIL BOTCHKOV
 CIRIL DELEV

et collaborateurs.

B U L G A R I E

Annexe B.4.11 : Procès-verbal issu du colloque organisé au sujet du concours international pour une étude d'aménagement de la ville de Tunis

Source : (*L'Architecture d'Aujourd'hui*, n°95, avril-mai 1961, XVII).

Au cours du Colloque organisé par le secrétariat d'Etat aux Travaux publics et à l'Habitat autour du concours ouvert pour une étude d'aménagement dans la ville de Tunis, les deux problèmes suivants ont été examinés : Problème d'ensemble des prévisions probables d'évolution de l'agglomération tunisoise ; Conséquences qui en découlent pour l'aménagement de la Médina.

Le Colloque a permis d'aboutir unanimement aux principales conclusions suivantes :

— Nécessité de déterminer une hypothèse de base concernant l'accroissement démographique.

— En fonction de cette hypothèse, déterminer la superficie à réserver.

— Détermination, ensuite, de la direction principale du développement de Tunis, compte tenu notamment des divers facteurs suivants : nature du sol, topographie, climat, histoire, facilité des liaisons avec les diverses parties du pays ; données actuelles (localisation des industries, etc.) ; poussée naturelle.

— Adoption d'une hypothèse de densité optimale pour l'habitat, ce terme comprenant l'habitation et son équipement social, culturel, etc.

— Détermination, en fonction des données ci-dessus, des superficies nécessaires à l'installation de la population prévisible.

— Nécessité de réserver des espaces complémentaires particuliers, compte tenu des fonctions politique, administrative, culturelle et des options gouvernementales en matière d'équipement industriel, le tout devant aboutir au choix des zones de développement.

— Accord sur une structure articulée du Tunis de demain, avec centres d'intérêts multiples et différenciés et des liaisons faciles et rapides entre les divers éléments ; souplesse dans les prévisions de détail, afin de permettre la plus grande flexibilité et toutes possibilités d'adaptation.

— Nécessité d'envisager un nouveau centre politico-administratif capable de répondre aux exigences actuelles et futures de la capitale d'un Etat moderne à vocation internationale.

— Localisation des équipements, installations et réserves d'extension industrielles de diverses catégories, les activités primaires et l'industrie lourde étant judicieusement isolées, les activités secondaires et les industries « propres » pouvant être au contraire intégrées ou associées aux unités résidentielles.

— Nécessité d'éviter toute ségrégation sociale dans la répartition de la population sur les zones à destination résidentielle, la conception de « villes-dortoirs » devant être écartée.

Les échanges de vues ont permis de dégager les lignes directrices :

— La direction de l'évolution de Tunis est orientée vers le nord et les conditions de cette évolution sont particulièrement favorables.

— Il est raisonnable d'adopter, pour la période de dix-quinze prochaines années, une population maximum de 1.000.000 d'habitants.

— En adoptant une densité de 120 à 150 habitants à l'hectare pour les zones résidentielles on peut déterminer les besoins en surface :

Accroissement de la population : 400.000 ; Population existante à reloger : 200.000 ; soit 600.000 habitants sur 4.000 à 5.000 hectares, auxquels s'ajoutent 2.000 à 2.500 ha pour les besoins spécifiques de l'équipement politico-administratif de la capitale, à quoi s'ajoutent aussi les grandes réserves boisées à créer.

Cette superficie semble pouvoir être trouvée dans les régions situées au nord de l'agglomération actuelle.

— Un tel schéma permet en outre de relier organiquement la ville à la frange côtière et aux zones à vocation de loisirs, repos et tourisme de Raouad à Carthage par Gammarth, La Marsa et Sidi-Bou-Said.

— La position de l'aéroport d'El Aouina et des zones « non aedificandi » de ses approches semble satisfaisante tant en raison de sa proximité de la ville qu'en tant que barrage contre l'extension de l'agglomération dans une direction non désirée (sous réserve que soit résolu le problème technique du bruit et des vibrations des réacteurs).

Le Colloque a approuvé les conclusions du jury concernant le problème de la Médina et les solutions qu'il convient d'y apporter.

Le problème doit être traité **dans son ensemble** et dans le sens de l'intégration de la Médina à la vie active du Tunis d'aujourd'hui et de demain. On doit, et on peut avec certitude, obtenir ce résultat en écartant toute solution de ville-musée. En particulier :

— Il faut tout d'abord **décongestionner** la Médina, c'est-à-dire en diminuer fortement la densité.

— Après une enquête analytique approfondie, portant sur l'ensemble de cette partie de la ville, décider ce qui doit être conservé, supprimé, reconstruit. (Il semble qu'une opération de rénovation pourrait être limitée à la partie centrale sans que des parties dignes d'intérêt des « faubourgs » de la Médina soient négligées.)

— Faire pénétrer avec prudence la circulation automobile, en évitant les percées brutales, la circulation rapide et de transit et en créant les nombreux espaces de stationnement nécessaires.

— Prévoir les équipements collectifs (scolaires, etc.) indispensables.

— Etudier l'utilisation la plus appropriée de la Kasbah (édifices de caractère culturel, éventuellement administration municipale) ainsi que l'amélioration des liaisons avec le schéma de la circulation de l'ensemble urbain.

— Ce travail ne peut se faire que par étapes, d'après un planning sérieusement établi ; à l'intérieur de cette zone aucune opération ne pourrait être engagée en dehors du plan dont l'étude devrait être entreprise sans retard et menée avec diligence.

— Un sévère contrôle architectural est indispensable.

Par la valorisation d'un quartier actuellement sous-équipé, le bilan financier d'une telle opération peut être envisagé avec optimisme.

P.V.

Résultats du Concours : voir « A.A. », n° 91-92, novembre 1960, page XIII.